

■ Le travail du genre

Les sciences sociales
du travail à l'épreuve
des différences de sexe

Sous la direction de
JACQUELINE LAUFER
CATHERINE MARRY
MARGARET MARUANI



La Découverte • MAGE

SOUS LA DIRECTION DE
Jacqueline Laufer, Catherine Marry
et Margaret Maruani

Le travail du genre

*Les sciences sociales du travail
à l'épreuve des différences de sexe*

2003

La Découverte/MAGE

Table

Introduction	7
<i>par Jacqueline Laufer, Catherine Marry et Margaret Maruani</i>	

I. Parcours

Introduction	21
1. Anthropologie et recherches féministes. Perspectives et rétrospectives ...	23
<i>par Maurice Godelier</i>	
2. Mon devenir féministe	35
<i>par Michelle Perrot</i>	
3. À l'école des femmes	40
<i>par Christian Baudelot</i>	
4. 20 ans en 68	45
<i>par Geneviève Fraisse</i>	
5. Drôle de genre	49
<i>par François de Singly</i>	

II. Histoire : façons de faire l'histoire du travail et du genre

Introduction	63
<i>par Cécile Dauphin et Delphine Gardey</i>	
6. Histoire des femmes, histoire du genre et sexe du chercheur	70
<i>par Françoise Thébaud</i>	
7. Histoire du peuple, histoire des femmes : l'historiographie anglaise depuis 1968	88
<i>par Laura Lee Downs</i>	
8. Le genre comme outil pour penser le travail : quelques remarques en marge du cas italien	103
<i>par Angela Groppi</i>	

III. Sociologie : entre éducation et marché, le sexe du travail aujourd'hui

Introduction	117
<i>par Philippe Alonzo, Michelle Ferrand, Helena Hirata</i>	
9. Quelques remarques à propos de la place du genre dans la sociologie du travail en France	123
<i>par Michel Lallement</i>	
10. La qualification dans la sociologie française : en quête des femmes ...	138
<i>par Anne-Marie Daune-Richard</i>	
11. Le genre au travail	151
<i>par Judy Wajcman</i>	
12. La sociologie de l'éducation et les enseignants: cherchez la femme....	163
<i>par Marlaine Cacouault-Bitaud</i>	
13. Filles et garçons à l'école : un changement social à suivre	181
<i>par Roger Estabilet</i>	
14. <i>Gender studies</i> en sciences de l'éducation en Allemagne	190
<i>par Juliane Jacobi</i>	

IV. Sciences économiques : peut-on faire l'économie du genre ?

Introduction	209
<i>par Sophie Ponthieux et Rachel Silvera</i>	
15. Femmes, féminisme et théories économiques : la révolution discrète ..	213
<i>par Catherine Sofer</i>	
16. Approche féministe de l'économie	227
<i>par Danièle Meulders et Robert Plasman</i>	
17. Segmentation, marchés professionnels, marchés transitionnels : la disparition des divisions de genre	238
<i>par François Michon</i>	
18. Genre et économie en Suède	259
<i>par Inga Persson</i>	

V. Statistique et démographie : compter n'est pas neutre

Introduction	277
<i>par Monique Meron</i>	
19. La statistique saisie par le genre	280
<i>par Annie Fouquet</i>	

20. Démographie et genre, de l'implicite à l'explicite	299
<i>par Thérèse Locoh, Jacqueline Hecht et Armelle Andro</i>	

**VI. Droit et sciences politiques :
citoyenneté, égalité, parité**

Introduction	323
<i>par Jacqueline Laufer</i>	
21. Un autre droit pour les femmes ?	325
<i>par Marie-Thérèse Lanquetin</i>	
22. Au-delà des « femmes en politique ». Les rapports de genre et la science politique	345
<i>par Jane Jensen</i>	
Liste des auteur-e-s	361
Centres de recherches	363

Introduction

par Jacqueline Laufer, Catherine Marry et Margaret Maruani

Peut-on, aujourd'hui, s'intéresser au travail, à l'emploi, au chômage, sans voir la différence des sexes? La question est moins saugrenue qu'il n'y paraît. Longtemps, les sciences sociales du travail ont ignoré le genre, l'ont traité comme une variable secondaire, subalterne et facultative.

Analyser la division sociale du travail sans voir la division sexuelle du travail, disserter sur la hiérarchie des rémunérations sans se poser la question des écarts de salaire entre hommes et femmes, faire l'histoire du droit de vote en confondant suffrage universel et suffrage masculin, s'interroger sur la reproduction des inégalités par le système scolaire en omettant les différences entre filles et garçons... tout cela, et bien d'autres choses, ont été – et restent – possibles. Le constat est désolant, et pourtant inévitable.

Mais attention : cet oubli n'est pas seulement celui des femmes. C'est le genre, c'est la différence des sexes qui ont été gommés, niés ou méprisés. Et d'ailleurs, sur d'autres sujets, ce sont les hommes que l'on a délaissés : les premières enquêtes sur les budgets-temps n'interrogeaient que les femmes ; les travaux sur la fécondité ont longtemps omis de s'intéresser aux hommes ; les recherches sur l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale se sont obstinées à faire comme si les hommes étaient sans famille.

Nous n'en sommes plus tout à fait là aujourd'hui et c'est heureux. Ce livre tente de relater, discipline par discipline, l'émergence d'analyses sexuées du monde du travail. Il montre comment l'introduction du masculin/féminin renouvelle les approches, les problématiques et les concepts. Il explicite également les difficultés, les blocages et les embûches de l'exercice : le temps de la connaissance n'est pas forcément celui de la reconnaissance.

Retracer le parcours de la question des différences de sexe dans les sciences sociales du travail : tel est l'objet de cet ouvrage collectif pluridisciplinaire et international. Organisé par le groupement de recherche MAGE (Marché du travail et

Genre¹), il rassemble vingt-deux contributions émanant de sociologues, d'historien-ne-s, d'économistes, de statisticien-ne-s, de juristes, de politologues, de philosophes et d'anthropologues venus de différents pays².

Cette histoire est nécessaire, même si elle est tout sauf évidente. Chacun-e, ici, a sa lecture des faits, sa vision du passé et du présent. Elles peuvent être, dans certains domaines, très divergentes. Ainsi en est-il, par exemple, des sciences économiques, discipline « lugubre » pour Inga Persson qui connaît pourtant, selon Catherine Sofer, une « révolution discrète ».

Nous n'avons pas cherché à lisser le propos. Cette histoire est plurielle parce que les points de vue le sont : c'est affaire de position théorique et de positionnement social dans le milieu de la recherche, mais aussi, plus trivialement, de génération et de sexe, de discipline et de pays.

Chaque discipline, chaque pays, a son propre cheminement, ses avancées et ses crans d'arrêt, ses ouvertures et ses blocages, ses tabous et ses débats. Cela étant, un constat d'ensemble peut être établi – quitte à le nuancer, l'amender ou le falsifier sur certains aspects : le temps du silence sur le genre est révolu. Le paradigme du masculin/neutre a, aujourd'hui, quelque chose d'illégitime, même s'il reste encore répandu. Nous sommes dans une sorte d'entre-deux instable et paradoxal, il faut l'admettre. Mais le chemin parcouru est imposant.

Cet ouvrage est un jalon, de même que *Le Sexe du travail*³, livre collectif paru en 1984, a constitué un repère. Entre *Le Sexe du travail* et *Le travail du genre*, vingt ans se sont écoulés. Et, précisément, entre ces deux livres⁴ – entre ces deux titres – que s'est-il passé ? Il y a vingt ans, il fallait affirmer que le travail avait un

1. Le groupement de recherche « Marché du travail et genre » (MAGE) a été créé au CNRS en 1995 par Margaret Maruani. De 1999 à 2002, il a été dirigé par Jacqueline Laufer et Catherine Marry. En 2003, il s'est transformé en Groupement de recherche européen sous la direction de Margaret Maruani. Comme tous les GDR, il s'agit d'une fédération de laboratoires et de chercheurs constitués en réseau autour d'un champ de recherche. Le MAGE est né de la volonté de chercheurs de disciplines et d'horizons différents d'ouvrir plus largement le débat autour d'un champ de recherche. Il invite à revisiter les problématiques liées au marché du travail à la lumière de la variable « sexe ». L'ambition n'est pas d'ajouter une variable supplémentaire, le genre, mais d'affiner la construction de nouvelles approches et problématiques avec la conviction qu'en approfondissant l'analyse des différences de sexe sur le marché du travail, on ne contribue pas seulement à l'accumulation des savoirs sur l'activité féminine et masculine, mais aussi à la progression générale des connaissances sur le monde du travail. Sous l'égide du MAGE ont été publiés deux ouvrages de synthèse européens : *Les Nouvelles Frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail* (1998, Margaret Maruani (dir.), La Découverte/MAGE), *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme* (2002, Jacqueline Laufer, Catherine Marry, Margaret Maruani (dir.), PUF), des cahiers trimestriels : *Les Cahiers du MAGE* (de 1995 à 1997). Par ailleurs, le MAGE publie depuis 1999 une revue scientifique, *Travail, genre et sociétés* (L'Harmattan).

2. Le point de départ de ce livre est un colloque international organisé en juin 2002 par le MAGE à La Sorbonne-Paris sur le thème « Sciences de l'homme et différences de sexe : Le temps de la reconnaissance ? ».

3. Collectif, *Le Sexe du travail*, PUG, 1984.

4. Et bien d'autres ouvrages collectifs, dont Ephesia, *La Place des femmes*, La Découverte, coll. « Recherches », 1995.

sexe : ce n'était pas du luxe, la plupart des recherches produites dans ce domaine étaient tranquillement asexuées. Aujourd'hui, c'est le travail du genre que nous voulons mettre en évidence : ce que l'utilisation de cet outil a produit de connaissances et de renouvellement des savoirs. Que le travail ait un sexe semble désormais acquis, même si l'idée n'est pas mise en pratique dans l'ensemble des sciences sociales. En revanche, ce qui reste à montrer, c'est les vertus heuristiques d'une lecture sexuée du monde social – et du monde du travail en particulier.

COMMENT PENSER LE GENRE ?

Le droit de penser le genre s'est affirmé. Il s'agit désormais de savoir comment le penser. Ceci nous confronte d'emblée à la variété des points de vue et des paradigmes concurrents qui se sont développés au sein de chaque discipline. Penser le genre, cela supposerait que l'on ait dépassé l'argument de nature. Mais un premier constat s'impose : le poids et la résistance des « paradigmes classiques » qui aujourd'hui encore constituent le fond d'un grand nombre d'analyses, contre lesquelles doivent sans cesse lutter d'autres tentatives théoriques de penser les rapports sociaux entre les sexes.

Ainsi, l'argument de nature a longtemps fondé les modèles de connaissance sur les relations entre les sexes dans la pensée sociologique positiviste et fonctionnaliste. Cet argument s'est historiquement traduit au niveau juridique dans la logique de l'inégalité et de la protection (Marie-Thérèse Lanquetin). Il revient aujourd'hui en force dans les thèses de la complémentarité des rôles qu'il nous faut toujours combattre : par exemple dans ces recherches où la vie familiale « explique » les carrières des femmes, justifiant des théories fondées sur les notions de « chef de famille » et de « salaire d'appoint ».

La même difficulté se rencontre dans le legs des traditions de l'économie orthodoxe et la façon dont elles tendent à cantonner le statut des femmes à leur rôle familial : l'offre de travail des femmes y est là aussi « expliquée » par leurs préférences pour des emplois leur permettant d'assumer leurs tâches domestiques.

Certains ont pu penser que la contestation du modèle économique orthodoxe et de la sociologie fonctionnaliste par des analyses en termes de classe, d'exploitation, de domination était à même de régler la question des relations entre hommes et femmes, en même temps qu'elle devait résoudre tous les rapports de domination dans la société. On sait bien aujourd'hui qu'il n'en est rien.

Et, précisément, l'un des apports des recherches en termes de rapports sociaux de sexes et de genre a été de développer des analyses sur la division sexuelle du travail qui, comme le dit Michel Lallement, « font rupture » : être femme ou homme altère le modèle dominant de la classe ouvrière... ou de la catégorie des cadres.

L'approche anthropologique, décrite ici par Maurice Godelier sur les rapports sociaux entre les sexes, montre la complexité des dimensions symboliques et

imaginaires : la place des femmes au sein des rapports de parenté et de la division du travail ne suffit pas à rendre compte des rapports hiérarchiques entre les sexes. Le niveau politico-religieux occupe une place centrale.

Mais une domination masculine intangible peut sembler à certains – et surtout à certaines – un carcan pesant qui laisse peu de place au sujet en général et au « sujet femme » en particulier. Les femmes, comme les hommes, ont des ressources, élaborent des stratégies et peuvent effectuer des choix propres. C'est ce qu'affirme Michelle Perrot quand elle évoque « l'historicité de la différence des sexes... le mouvement d'une histoire des femmes victimes à celles des femmes actives présentes dans la cité... d'une histoire de la domination à celle des interactions ».

Ces interactions, faites de négociations et de compromis supposent pour les un-e-s et pour les autres des gains et des pertes. Se repose alors la question du bilan et de son évaluation qui dépend, selon François de Singly de la « conscience que les individus ont de leur vie et de leur valeurs ». Les hommes et les femmes ne peuvent éviter alors d'être confrontés, tôt ou tard, au dilemme indépassable de la question posée par le « choix » de leur identité face aux contraintes matérielles et idéologiques qui pèsent sur les un-e-s et sur les autres.

SEXUER LA CONNAISSANCE

Réintroduire les femmes là où les hommes représentaient le sujet, là où l'on confondait sans vergogne l'être humain avec l'être de sexe masculin : tous les textes rassemblés ici racontent ce labeur de longue haleine commencé dans les années 1970 et inachevé à ce jour.

Jusqu'aux années 1970 en effet, des pans entiers de la recherche en sciences humaines ont pu ainsi se constituer au masculin neutre, sorte de genre aussi hypocrite qu'indéfini. L'histoire sociale, celle de la classe ouvrière et du travail industriel, s'est construite autour de la figure du « mineur musclé » (Laura Lee Downs). La sociologie du travail, tout autant obsédée par le travail industriel masculin, a des années durant confondu la sociologie du travail et celle des travailleurs en conjuguant « la notion de travailleur avec celle d'ouvrier qualifié, de la grande industrie, de sexe masculin » (Michel Lallement). En sociologie de l'éducation, il aura fallu plusieurs décennies pour que l'on se saisisse d'un fait massif, établi depuis la fin des années 1960 : la réussite scolaire des filles. À l'école, les filles devançaient désormais les garçons, cela se lisait dans les chiffres. Et pourtant, raconte Roger Establet, « cette régularité avait l'allure d'un scandale [...] Mais personne n'en fit la remarque ». Et encore moins l'analyse : il fallut, pour cela, attendre vingt ans, la publication par Christian Baudelot et Roger Establet de *Allez les filles!* (1991) et par Marie Duru-Bellat de *L'École des filles* (1990). Même absence des femmes – présence douteuse, plus exactement – en économie où « les pères fondateurs de l'économie ont généralement considéré les femmes comme

des êtres particuliers, cantonnés aux tâches ménagères, à la production et à l'élevage des enfants, sans comportement rationnel » (Danièle Meulders et Robert Plasman).

Mais au-delà de ces observations tristement convergentes sur l'absence des femmes dans les sciences sociales, l'introduction de la différence des sexes dans nos disciplines représente bien plus que l'ajout d'un acteur social supplémentaire – d'une actrice, plutôt. Rendre visible l'oppression des femmes et offrir des explications « aux invariants qui semblent affliger le travail des femmes depuis le Moyen-Âge à nos jours » (Angela Groppi) reste un programme brûlant d'actualité, mais incomplet.

Rompre avec une analyse asexuée du monde du travail ne revient pas seulement, pas essentiellement, à faire entrer les femmes et le féminin dans l'univers professionnel. Le genre oblige à repenser les catégories et les schémas d'analyse.

LE MASCULIN-NEUTRE SÈME LA CONFUSION

L'introduction du genre est avant tout une manière salubre de rectifier un certain nombre d'aberrations. Les auteur-e-s de ce livre le disent de multiples façons et avec des exemples bien souvent confondants : comment a-t-on pu si longtemps évaluer l'origine sociale des individus à partir de la seule catégorie socioprofessionnelle du père ou du mari ? Étudier la fécondité des couples en se basant sur des indicateurs exclusivement féminins ? Analyser les mutations sociologiques du corps enseignant sans intégrer la féminisation des professeur-e-s ? Comparer la hiérarchie des salaires entre pays en se basant sur les seules rémunérations masculines ? Observer les difficultés de l'insertion professionnelle des jeunes sans voir que celle des filles fonctionne différemment de celle des garçons ?

On pourrait continuer à égrener la liste de ces surprenantes omissions. Retenons-en l'essentiel : en oubliant les femmes, ce n'est pas seulement de l'information que l'on perd, c'est de la connaissance que l'on déforme. Un des plus beaux exemples est sans doute celui de la notion de « ménage ». Unité de compte statistique et économique de la famille, la notion de ménage sert à mesurer des choses aussi centrales que les revenus, la consommation, les niveaux de vie, etc. Or, en construisant une boîte noire, neutre en apparence, mais très sexuée – pour ne pas dire sexiste – dans son utilisation, on en arrive à tordre les faits, les chiffres et la réalité sociale. Ainsi en est-il de la mesure de la pauvreté ou des inégalités de revenus : en se basant sur l'actuelle acception du ménage, c'est-à-dire sur une catégorie « caractérisée par un revenu ou une consommation globale gérée par un chef de ménage altruiste qui veille à l'intérêt des siens et se comporte en agent rationnel » (Danièle Meulders et Robert Plasman), on sème la confusion dans l'évaluation des revenus de chacun. On fait comme si l'argent du ménage constituait une cagnotte où chacun puisait sa quote-part en toute égalité. En niant les positions

différentes des hommes et des femmes au sein de la famille, en gommant les écarts de revenus entre les uns et les autres, on en vient, comme l'expliquent Danièle Meulders et Robert Plasman, à une « sous-estimation systématique de la pauvreté féminine et à une surestimation de la pauvreté masculine ». Et à une vision déformée de l'ensemble du phénomène. Tant que planera l'ombre de M. Gagnepain – le chef de famille rebaptisé « personne de référence » par l'INSEE, mais qui reste l'homme de la famille (Annie Fouquet) – on ne comprendra pas grand-chose aux inégalités de revenus entre les individus. De façon plus générale, le postulat du partage égal des ressources au sein de la famille – postulat qui nie les inégalités entre hommes et femmes – agit comme un cache-sexe qui brouille et fausse l'analyse.

ROMPRE AVEC LA DOMINATION DE LA NORME MASCULINE

Introduire la différence des sexes, c'est aussi rompre avec la domination de la norme masculine. Or, dès que l'homme cesse d'être l'étalon, dès que le travail masculin cesse d'être le référent universel, c'est la vision d'ensemble qui change.

C'est particulièrement vrai des catégories statistiques relues ici avec les lunettes du genre par Annie Fouquet. On en retiendra un exemple singulièrement éclairant, celui de la mesure des écarts de salaire entre hommes et femmes. Le chiffre est difficile à établir et les définitions multiples : faut-il intégrer les primes et les heures supplémentaires ? Doit-on inclure ou exclure le travail à temps partiel ? Peut-on réunir les salaires du public et ceux du privé en un même indicateur ? Raisonnait-on « toutes choses égales » ou inégales par ailleurs ? Il y a autant de définitions que de réponses. Mais cela étant dit, sur quoi se base-t-on pour établir le chiffre de la différence ? Cette question-là n'est jamais posée tant la réponse implicite est évidente : la norme de référence est le salaire masculin, à partir duquel on calcule ce que les femmes ont en moins. Si l'on faisait l'inverse, si l'on évaluait ce que les hommes touchent en plus, l'écart serait bien plus considérable : quand les femmes gagnent 30 % de moins que les hommes, cela signifie que les hommes sont payés 50 % de plus que les femmes. Quelle importance, pourrait-on dire ? Tout cela est affaire de technique statistique. Mais non : opter pour une norme masculine, en ce cas, c'est choisir de minimiser la présentation des inégalités de rémunération entre hommes et femmes.

On pourrait appliquer le même raisonnement au chômage : si au lieu de parler du surchômage féminin on traitait du sous-chômage masculin ? La question est, pour l'heure, totalement utopique lorsque l'on sait les difficultés que l'on a, aujourd'hui encore, à obtenir que les chiffres du chômage soient déclinés selon le sexe. Mais elle n'en est pas moins pertinente – ou impertinente, ce qui revient au même. Dans tous les cas, il s'agit bien de cesser, comme le dit Inga Persson, de « regarder les hommes comme la norme et les femmes comme le problème ».

On pourrait également repenser la qualification en se posant les mêmes questions : où est la norme ? Cherchez la femme, trouvez l'homme... Le travail féminin, on le sait bien maintenant (Anne-Marie Daune-Richard), a fait son entrée dans la sociologie du travail sous le sceau de la déqualification : des années durant, on a tenté de comprendre pourquoi les femmes occupaient des postes moins qualifiés que ceux des hommes. Mais l'interrogation ne devrait-elle pas être inversée (pourquoi les emplois masculins sont-ils plus qualifiés ?) ou, plus exactement, reformulée : pourquoi tel travail est-il défini comme qualifié alors que tel autre ne l'est pas ? Au nom de quoi et de qui décrète-t-on la qualification d'une tâche ? Comment se fait-il que la plupart des métiers qualifiés soient masculins alors que nombre de travaux féminins complexes sont réputés « sans qualité » ? La définition des qualifications n'est pas une opération technique. C'est le résultat de conflits et de négociations entre groupes sociaux, c'est l'aboutissement d'un marchandage social dans lequel se jouent les inégalités entre hommes et femmes. La distinction masculin/féminin est un axe central pour comprendre la construction sociale de la hiérarchie des qualifications. Reprendre à bras-le-corps le concept de qualification en intégrant la différence des sexes ouvre un chantier immense : comment une société définit-elle la valeur sociale du travail, comment constitue-t-elle la hiérarchie des métiers, des professions, des tâches et des activités ?

FEMMES, SEXE ET GENRE

L'introduction de la différence des sexes constitue un vrai tournant : en passant des femmes au genre ou au sexe, les recherches ont changé de cap. Le reproche que l'on adresse rituellement aux sciences de l'homme peut tout aussi bien être retourné vers les « recherches féministes » : oublier les femmes et le féminin, ce n'est pas bien, mais faire l'impasse sur les hommes et le masculin, ce n'est pas franchement mieux.

Or longtemps, trop longtemps là aussi, on a omis de regarder les hommes, leurs métiers et leurs activités comme du travail masculin. Judy Wajcman le montre très bien à propos des recherches sur les technologies et l'organisation du travail : c'est « la relation entre travail qualifié, technologie et masculinité » qui permet de rendre compte de la division sociale du travail dans un certain nombre de secteurs d'activité. Le cas des typographes, qu'elle emprunte à Cynthia Cockburn, est de ce point de vue tout à fait symptomatique : le mode de constitution et de fonctionnement du collectif de travail des ouvriers du livre ne peut se comprendre que si l'on intègre le fait que « la corporation des typographes reposait sur la construction d'une identité de travailleur qualifié et de sexe masculin ». Sans cet élément, on ne peut appréhender l'organisation de cette corporation, son unité et ses hiérarchies. Et on ne peut pas rendre compte de la place des femmes dans cet

univers professionnel viril : la négation des qualifications féminines est la condition de la survie de la professionnalité masculine.

Ce regard sur la « masculinité » du travail ouvre, lui aussi, de nouvelles perspectives qui, en France, sont loin d'être épuisées : à force de se focaliser sur les femmes pour rendre compte des différences de sexe, on a peut-être eu tendance à négliger les hommes.

DÉPLACER LE REGARD

De la même façon, on a probablement surestimé le rôle de la famille en se centrant sur « l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale ». C'est, avec le recul du temps, la critique majeure que l'on pourrait adresser au *Sexe du travail* : la division du travail et les rapports sociaux de sexe dans la famille contribuent fortement à la production des inégalités professionnelles. Mais la famille et plus largement l'univers domestique n'expliquent pas tout. Judy Wajcman tout comme Marlaine Cacouault insistent sur ce point tout à fait fondamental pour les travaux sur le genre : dans de nombreuses recherches s'affirme l'idée que le marché du travail, l'entreprise et l'organisation sont en eux-mêmes producteurs d'inégalités. Ils ne se contentent pas de reproduire une division du travail venue d'ailleurs. C'est dans l'univers professionnel que le travail se constitue comme différent selon qu'il est effectué par des hommes ou par des femmes. C'est l'organisation des carrières qui détermine les conditions de la mobilité professionnelle. C'est le marché du travail qui construit des ségrégations et des discriminations à l'embauche et tout au long de la vie professionnelle. Pour illustrer cette proposition, on prendra deux exemples. Celui du chômage des jeunes, tout d'abord. En France, en 2002, le taux de chômage des moins de 25 ans est de 20 % pour l'ensemble, de 18 % pour les jeunes hommes et de 23 % pour les jeunes femmes. C'est dans cette classe d'âge que l'écart entre chômage masculin et féminin est le plus important alors même que l'effet « famille » ne joue aucun rôle : l'âge moyen à la première maternité est de 29 ans... Ici, il s'agit bel et bien du libre jeu de la sélectivité du marché du travail. Dans des générations où les jeunes femmes ont un niveau d'instruction supérieur à celui des jeunes hommes, rien d'autre ne saurait expliquer ce surchômage féminin – ou ce sous-chômage masculin.

L'analyse des trajectoires des femmes très diplômées nous fournit une seconde illustration. La reconnaissance par les sociologues des succès scolaires des filles a ouvert la voie à des travaux plus systématiques sur les carrières de femmes et d'hommes dans des professions supérieures, longtemps exclusivement masculines : enseignant-e-s de lycée hier, médecins, juges, ingénieur-e-s ou enseignant-e-s/-chercheur-e-s du supérieur aujourd'hui. Les obstacles qu'elles rencontrent dans leurs ambitions professionnelles ne peuvent se résumer à des mécanismes

d'autocensure et au conflit entre travail et famille. Des recherches récentes sur les inégalités sexuées de salaires et de carrière d'ingénieur-e-s diplômé-e-s ou d'universitaires montrent que ces disparités varient peu, au sein de la population féminine, selon le statut familial ; en revanche qu'elles soient seules, en couple avec ou sans enfant, ces femmes pourtant munies de diplômes prestigieux, se trouvent en moyenne bien au-dessous de leurs collègues masculins. Il faut donc chercher des explications ailleurs : dans les modes d'organisation du travail, de gestion des carrières, de sociabilité dans et au dehors de l'entreprise, etc. L'histoire des organisations, des écoles, des professions, qui est celle d'une longue exclusion des femmes (et d'autres catégories dominées : étrangers, enfants d'ouvriers, etc.), éclaire les modalités différentes de leur féminisation récente. L'étude des imaginaires sociaux qui reconstruisent indéfiniment du genre, en énonçant les places ou « qualités » censées le mieux convenir à l'un ou l'autre sexe pour légitimer la domination masculine, est une autre piste intéressante développée en commun par les sociologues et historien-ne-s.

Appréhender la place des femmes dans le monde du travail à partir des rapports sociaux de sexe au sein de la famille reste un prisme indispensable, mais au bout du compte peut-être envahissant. Sans doute faut-il aujourd'hui déplacer le regard. C'est en tout état de cause l'un des enjeux formulés dans les textes rassemblés ici.

LES CHIFFRES ET LES MOTS

Plusieurs contributions à cet ouvrage, tout particulièrement celles des démographes et statisticiennes, mais aussi celles de Christian Baudelot et de Roger Establet, soulignent l'importance du chiffre pour faire entendre le genre. Certes, le chiffre ne suffit pas : la meilleure réussite des filles, attestée par les publications régulières sur le nombre de bacheliers et de bachelières, est longtemps ignorée ou suscite, chez les premiers à la voir, une interrogation inquiète sur « l'intégration de cet afflux de femmes qualifiées sur le marché du travail » (Thérèse Locoh, Jacqueline Hecht, Armelle Andro). Mais le chiffre aide à convaincre ; il alimente aussi les controverses internes aux recherches sur le genre comme, par exemple, celle autour des effets plus ou moins délétères de la mixité sur les performances scolaires des filles (en particulier en mathématique et en physique) qui a été au centre des études sur le genre dans les sciences de l'éducation en Allemagne (Juliane Jacobi) : la prise en compte de l'origine sociale des élèves des écoles mixtes et non mixtes annule souvent les différences « brutes » de réussite scolaire constatées entre les filles.

Les mots et métaphores pour dire le travail des femmes et des hommes ont aussi une grande importance pour déconstruire les stéréotypes tenaces. Il en est ainsi de celui de la docilité scolaire des filles qui atténue l'éclat de leur réussite

scolaire en réactivant le clivage redoutable de la passivité féminine et de l'activité masculine. Évoquer leur insoumission, leur irrespect, leur ambition, à l'école ou au travail subvertit le regard porté sur elles.

Il en va de même à propos du soupçon durable de leur conservatisme politique. Grâce à leurs enquêtes, les politologues féministes ont mis fin à un préjugé ancien : les femmes, nous dit Jane Jenson, votent parfois plus à gauche que les hommes.

Ainsi les garçons et les hommes peuvent paraître plus zélés et conformes quand ils s'engouffrent dans des formations et métiers scientifiques et techniques sans goût particulier ; et plus conservateurs quand ils votent plus à droite.

De façon plus générale, il s'agit de sortir de la binarité des oppositions qui tendent à essentialiser les différences.

LE TEMPS DE LA RECONNAISSANCE ?

Sciences de l'homme et différence de sexe : le temps de la reconnaissance est-il venu ? Cette question fut le point de départ de notre ouvrage. Elle peut se décliner de diverses façons : comment le thème de la différence des sexes (ou des femmes, ou du genre) s'est-il frayé un chemin dans nos disciplines ? S'est-il véritablement transformé en une question de recherche qui traverse l'ensemble des sciences humaines et sociales ? Peut-on vraiment parler d'un « retard français » dans le domaine des *gender studies* ou s'agit-il d'une autre manière d'aborder le sujet ? Ce « retard » concerne-t-il l'avancée des recherches ou la reconnaissance institutionnelle, l'accumulation des connaissances ou leur transmission ? La différence des sexes a-t-elle cessé d'être une variable facultative pour s'inscrire au cœur des paradigmes de chaque discipline ?

En la matière, rien n'est définitif. François Michon, dans son histoire des théories économiques des marchés du travail, montre que le déplacement des interprétations des inégalités d'emploi par l'offre de travail (les individus et leurs caractéristiques personnelles) vers des explications par la demande (les entreprises, les professions, les systèmes de relations professionnelles...) a été une innovation centrale des économistes du travail non orthodoxes, dans les années 1970. Il cite longuement les travaux pionniers en France de François Sellier, économiste fondateur du LEST⁵ à Aix-en-Provence, inspiré des théories des radicaux américains. Le primat postulé « du social sur l'économique, des déterminants subis par les agents sur leurs choix et possibilités de calcul économique efficace » est étendu à l'analyse de l'activité des femmes, largement soumises aux « normes » de l'emploi capitaliste. Pour autant, François Sellier observe, qu'une fois mobi-

5. Laboratoire d'économie et de sociologie du travail.

lisées dans l'emploi, les femmes résistent au retour au foyer : elles ne sont plus des « travailleurs secondaires parfaits ». Il n'est pas le seul. À l'INSEE et à l'INED, au début de ces mêmes années 1970, « on examine à la loupe les taux d'activité féminins et tout particulièrement ceux des femmes mariées » (Annie Fouquet). Et pourtant, vingt ans après, les analyses hétérodoxes de la segmentation font silence sur les divisions de genre : polarisées sur les jeunes et leur insertion elles ont, de nouveau, oublié les femmes.

L'histoire du genre n'est donc pas linéaire. Elle varie selon les disciplines et les pays : l'émergence précoce peut être suivie d'un oubli.

Les points de vue proposés par les auteur-e-s de ce livre sur le statut de la différence des sexes dans les sciences sociales sont multiples. Pour en rendre compte, il convient de distinguer la connaissance et la reconnaissance, la légitimité intellectuelle et la reconnaissance institutionnelle.

Il faut savoir tout d'abord que sur ce domaine de recherche pèse toujours le soupçon du militantisme, le reproche du parti pris : étudier la construction sociale des inégalités de sexe serait un travail « militant » du fait même de l'objet. Nous l'avons souvent entendu cet argument, nous l'avons vu fonctionner comme un déni de légitimité ou de scientificité : nous ne fabriquerions pas, comme l'explique Geneviève Fraisse, « de la pensée, mais plutôt de l'opinion ». Il est vrai que nous sommes dans des disciplines où la question de recherche n'est jamais très loin du problème social et où les dérives idéologiques sont toujours possibles. Mais est-ce spécifique au genre ? Est-on plus « neutre », plus « objectif » ou plus « scientifique » lorsque l'on traite du chômage, de l'école, de l'immigration, de la famille ? De ce point de vue, ce n'est pas le genre qui est spécifique, ce sont les sciences de l'homme et de la société.

Sur l'accumulation des connaissances, en revanche, le doute n'est plus permis. Livres, articles, thèses, rapports de recherche sont là pour témoigner du foisonnement des idées, de la richesse des débats et du cumul des savoirs.

Mais la reconnaissance ? Du point de vue institutionnel, elle est comme le dit Michelle Perrot « indigente ». Quel que soit l'indicateur retenu : nombre d'unités de recherche du CNRS, de professeurs d'université ou de directeurs de recherche, de publications dans les revues académiques ou de chaires d'études féministes. Michel Lallement et Françoise Thébaud nous livrent ici, pour la sociologie comme pour l'histoire, des chiffres tout à fait attristants. Maurice Godelier raconte l'« énorme rugissement » de ses collègues de la direction du CNRS lorsqu'en 1982 il demanda un million de francs pour les « recherches sur les femmes et recherches féministes ». On les entend comme si on y était.

Le paradoxe est là, dans ce contraste entre la multiplication des recherches et le vide institutionnel. Revendiquer un autre sort et une autre dignité pour ce domaine qui, faut-il le rappeler, rassemble de très nombreux chercheur-e-s, est donc une nécessité. Chacun-e le fait à sa façon – et la création du MAGE a été notre manière de tenter un début de réponse à cette indécente indigence. Est-ce

le problème principal ? « Ce que la sociologie perd en respectabilité institutionnelle, elle le gagne en liberté. », rappelle Christian Baudelot, qui ajoute : « Profitons-en ».

Dévoiler les inégalités de sexe aura toujours quelque chose de décapant – de forcément déplaisant pour tous ceux que la hiérarchie du masculin/féminin rassure, arrange ou indiffère.

Le problème qui reste entier est celui de la légitimité intellectuelle. Et là, il faut bien dire que, en dépit de tous les progrès, le travail du genre est inachevé.

I.

Parcours

Introduction

Cette première partie présente des parcours individuels de quelques-unes des figures de la recherche sur les différences de sexe en France. Son objet n'est pas de rassembler des biographies de personnalités, mais des témoignages de chercheur-e-s sur leur implication personnelle dans la production de la connaissance.

À chacun-e, nous avons posé les questions qui traversent ce livre, mais de façon personnalisée : quand et comment le thème de la différence des sexes (ou des femmes, ou du genre) est-il intervenu dans votre itinéraire intellectuel et personnel ? Dans votre discipline, comment voyez-vous son cheminement ? Quelle est, aujourd'hui, la légitimité d'une lecture sexuée du monde social ? Enfin, *last but not least*, entre recherche et engagement, comment situez-vous votre travail ?

Les réponses se situent sur des registres tout différents. Ce qui réunit les chercheur-e-s qui s'expriment ici, c'est bien évidemment leur intérêt marqué pour la question du masculin-féminin et le fait qu'elle soit, pour chacun-e d'entre elles, centrale : la « variable sexe » n'est ni accessoire, ni périphérique, ni facultative, même si elle n'est pas l'unique objet de leur travail.

Mais à partir de là, tout diverge : les parcours, les positions théoriques, les thèmes de recherche, les disciplines... et les personnes.

Maurice Godelier, anthropologue, directeur d'études à l'EHESS, auteur de très nombreux ouvrages – dont un qui nous a particulièrement marqué-e-s : *La Production des grands hommes* qui, en 1982 déjà, montrait comment la hiérarchie entre le masculin et le féminin était un fait social majeur, une clé pour comprendre le fonctionnement de toute société. Il a été également directeur du département des sciences de l'homme et de la société du CNRS et, à ce titre, un des promoteurs d'une politique incitative de grande ampleur sur les recherches féministes.

Michelle Perrot, historienne, codirectrice avec Georges Duby de *L'Histoire des femmes*, est l'auteure de *Les Ouvriers en grève* (1974) et de tant d'autres livres sur l'histoire du mouvement social, celle de la grève, des travaux et métiers de femmes. Professeure à Paris-VII à partir de 1970, elle a enseigné l'histoire des femmes, l'a

transmise, développée et diffusée. Elle a beaucoup œuvré pour la reconnaissance intellectuelle et institutionnelle de l'histoire des femmes et du genre, en France et à l'étranger.

Christian Baudelot, sociologue, est professeur à l'ENS. Certains le connaissent pour ses livres, écrits dans les années 1970 avec Roger Establet, sur *L'École capitaliste en France* ou *La Petite Bourgeoisie*, d'autres pour *Le Niveau monte* (1989). Au MAGE, tout le monde se souvient de la parution de *Allez les filles!* qui, en 1992, avait levé le voile sur cette révolution respectueuse que représente la percée des scolarités féminines.

Geneviève Fraisse, philosophe, est directrice de recherche au CNRS, députée européenne depuis 1999, après avoir été déléguée interministérielle aux Droits des femmes. Auteure de *Femmes toutes mains* (1979), de *Muses de la raison* (1998), elle a participé à l'élaboration de l'histoire des femmes notamment en codirigeant avec Michelle Perrot le tome 4 de *L'Histoire des femmes*. Tout récemment, elle a publié deux ouvrages sur *La Controverse des sexes* et *Les Deux Gouvernements : la famille et la cité* (2001).

François de Singly, sociologue, est professeur à l'université de Paris-V. Nous avons tous et toutes en mémoire sa thèse, publiée aux PUF en 1987, sur *Fortune et infortune de la femme mariée* ainsi que son article sur « Les habits neufs de la domination masculine » (1993). Plus récemment, il a fait paraître *Le Soi, le couple et la famille* (1996) ainsi que *Libres ensemble* (2000). Sociologue de la famille, il nous raconte ici les heurs et malheurs du « petit dernier » de la famille acquis à la cause des femmes par cette situation de domination.

Les parcours rassemblés ici montrent comment la « rencontre » avec le genre transforme les implications personnelles, existentielles et politiques dans le travail intellectuel.

Anthropologie et recherches féministes

Perspectives et rétrospectives

par Maurice Godelier

Tout d'abord je dois dire mon plaisir d'être dans ce livre. Si je me reporte vers mon passé, il y a plus de vingt ans, j'ai commencé à soutenir de diverses façons les recherches féministes qui prenaient alors en France une ampleur et une importance sociale de plus en plus grandes. En 1981, j'avais été nommé directeur scientifique du CNRS après avoir proposé au premier gouvernement de gauche de mettre fin à la division entre les humanités et les sciences sociales et de fusionner les deux départements existant au CNRS en un seul, qui est devenu le département des sciences humaines et sociales (SHS). Cette proposition avait des raisons scientifiques : pourquoi continuer à classer l'histoire du Moyen Âge dans les humanités et l'histoire du *XV^e* siècle dans les sciences sociales alors que les approches théoriques pour aborder ces époques historiques et les méthodes pour en traiter étaient de plus en plus semblables ou convergentes ? Pensons aux travaux de Georges Duby, de Jacques Le Goff sur le Moyen Âge ou de Jean-Pierre Vernant ou Pierre Vidal-Naquet sur l'Antiquité grecque. Mais il y avait aussi des raisons pragmatiques à cela, puisqu'en fusionnant deux petits départements en un seul, on modifiait les rapports de forces entre les sciences humaines et sociales et les autres départements du CNRS, la physique, la chimie ou la biologie traditionnellement mieux servies en moyens et en postes que les SHS.

C'est dans ce contexte que, à la première réunion de la direction scientifique du CNRS à laquelle je participais avec les six directeurs des autres départements plus le directeur général (il n'y avait pas encore de femmes à la direction du CNRS, alors que maintenant c'est devenu presque une obligation), je me suis levé pour présenter les priorités de mon département et demander les moyens financiers de les réaliser. La première priorité que j'énonçais a suscité immédiatement un énorme rugissement de la part de mes collègues directeurs. Je l'avais en effet intitulée : « Recherches sur les femmes et recherches féministes » et je demandais un million de francs de l'époque pour ce domaine de recherche.

J'attendis que les rires un peu trop appuyés de mes collègues masculins se soient éteints pour leur dire ceci : « Vous venez, mes chers collègues, de démontrer vous-mêmes, par vos rires, combien cette recherche est nécessaire et doit être prioritaire. » Puis j'entrepris de leur expliquer pourquoi ce n'était pas seulement des « recherches sur les femmes » qu'il fallait développer, car d'un certain point de vue, tout le monde peut en faire un « objet » d'études, mais c'était aussi les recherches féministes qu'il fallait soutenir. La raison à mes yeux en était simple. Les recherches féministes partent du principe que la condition des femmes, la place qu'elles occupent le plus souvent dans la société, et pas seulement dans la nôtre, doivent changer et que ces recherches doivent être un facteur de ce changement. Bref, ce fut voté, le million fut attribué et l'on a vu ensuite non seulement se créer ou se développer des groupes de recherche mais aussi plus de neuf-cents chercheuses se réunir à Toulouse pour confronter leurs points de vue dans un colloque mémorable.

Pourquoi cet engagement de ma part ? Je dois remonter plus loin encore dans ma vie et vous expliquer comment mon travail d'anthropologue en Nouvelle-Guinée, mon « terrain », m'avait déjà fait changer de vision des choses et amené à soutenir les luttes menées alors par beaucoup de femmes et quelques hommes pour changer les rapports existant entre les sexes et les idées que l'on s'en faisait.

Avant mon départ pour la Nouvelle-Guinée, né dans un milieu populaire, catholique, et devenu ensuite militant communiste en entrant à l'École normale supérieure, j'avais une vision très conventionnelle des rapports hommes-femmes. Bien entendu en tant que catholique, j'avais été éduqué dans l'idée qu'il fallait aimer et aider son prochain. Et devenu communiste, l'idéal de la charité chrétienne se transforma en désir de changer la société par des chemins révolutionnaires. Mais je pensais, comme beaucoup de militants alors, qu'une fois la révolution accomplie, les classes abolies, les rapports de domination des hommes sur les femmes seraient eux aussi abolis. C'était totalement utopique et j'ai dû aller jusqu'en Nouvelle-Guinée pour découvrir qu'il n'y avait pas de lien organique entre l'apparition des classes et l'institution de la domination masculine. L'apparition et le développement au cours de l'histoire de diverses formes de castes ou de classes dominantes ont certainement renforcé la domination masculine et lui ont fait prendre d'autres formes (les femmes de la noblesse, par exemple, n'étaient pas traitées comme les femmes du peuple), mais cela n'explique pas l'existence de la domination masculine, n'en éclaire pas les fondements.

Les transformations de ma manière de penser et jusqu'à un certain point de ma manière de vivre furent liées à l'exercice de mon métier d'anthropologue et aux années que j'ai vécues parmi les Baruya. Au total, j'ai passé plus de sept ans parmi eux et mon premier séjour sur le terrain dura près de trois ans (de début 1967 à la fin de 1969). J'ai ainsi manqué la « révolution » de Mai 68 en France, que j'ai cependant suivie sur mon poste radio. En 1968, j'ai également entendu sur cette radio les bruits des chars soviétiques qui pénétraient dans Prague et ceci m'a déterminé à rompre avec le parti communiste, car je ne pouvais concevoir, là encore

par naïveté et utopie, qu'un pays communiste puisse en envahir un autre. Bref, dès mon retour à Paris en 1969, je me suis lié avec un certain nombre de féministes françaises dont plusieurs sont ici, mais aussi avec des anthropologues féministes américaines et anglaises, Eleanor Leacock, Rayna Rapp, Judith Brown, Michèle Rosaldo, Shirley Ordener et plus tard Annette Weiner. De 1970 à 1985, comme vous le savez, il y eut dans le monde et en France, une véritable floraison de recherches et d'actions féministes alors que les années récentes ont vu, me semble-t-il, s'affaiblir le mouvement. À mes yeux, ceci est dû à plusieurs raisons, dont l'une est l'importance prise aux États-Unis et plus généralement dans le monde anglo-saxon et les pays fortement influencés par eux, de l'approche dite « post-moderniste » des faits sociaux, qui fut marquée dès le début par la mise en doute de l'existence de logiques globales des divers systèmes sociaux, des logiques qui s'éclaireraient par la nature des rapports sociaux composant ces systèmes et qui éclairaient à leur tour les représentations que les individus, les acteurs se font individuellement et/ou collectivement de leur système et de la place qu'ils ou qu'elles y occupent. Cet abandon a abouti dans ses formes extrêmes au refus de toute théorie et à l'affirmation démagogique que tous les discours s'équivalent, ceux que chacun porte sur soi et sur les autres, comme ceux que les chercheurs peuvent construire sur les autres sur la base de leurs enquêtes, etc. Bref, aujourd'hui, dans certains de ces pays domine un relativisme culturel généralisé qui mène à une impasse, puisque à la limite seules les femmes peuvent parler légitimement des femmes, et seules parmi les femmes, les femmes noires peuvent parler des femmes noires, etc. Je caricature mais il y a implicitement l'idée que quand on parle de soi, on dit la vérité sur soi.

Pourquoi mon terrain chez les Baruya a-t-il modifié ma vision des rapports hommes-femmes ? Je répondrai d'un mot. J'ai pu voir plus clairement que je ne l'avais pu ou voulu faire dans ma propre société, quelques-uns des procédés imaginaires qui aboutissent à agrandir, magnifier les hommes au détriment des femmes, et à légitimer aux yeux des hommes et aux yeux de la société tout entière leur domination. Une domination qui était, chez les Baruya, mise en scène en permanence sous de multiples formes et gestes symboliques et dont le caractère imaginaire et symbolique m'est apparu beaucoup plus facilement.

Quand en effet je suis arrivé début 1967 dans cette partie de la Nouvelle-Guinée, les Baruya venaient de passer sous le contrôle de l'administration coloniale australienne, quelques années seulement auparavant. En 1951, une expédition militaire les avait « découverts » dans les deux hautes vallées de la chaîne de montagnes où ils vivaient seulement depuis quelques siècles. En 1961, une seconde expédition était revenue avec pour but cette fois d'établir un poste militaire pour contrôler les tribus de la région, construire une piste d'aviation et faire cesser les guerres qui régnaient entre les tribus locales, bref, les « pacifier » au nom de sa Majesté la Reine d'Angleterre. Les Baruya étaient alors une petite tribu de 2 000 personnes à peu près, divisée en quatorze clans patrilineaires, associés pour le contrôle, la

défense et l'usage d'un territoire fait de forêts et de savanes qui s'étendaient sur les flancs de quelques montagnes. J'ai donc fait mon métier. J'ai reconstitué les généalogies de tous les Baruya, cartographié tous les villages, appris quel était leur système de parenté, les règles de leurs alliances et participé plusieurs fois aux initiations des garçons. Et de façon tout à fait exceptionnelle, au bout de près de deux ans et demi de séjour parmi les Baruya, je fus invité deux fois par les femmes à assister à l'initiation de jeunes filles qui venaient d'avoir leurs premières règles, initiations totalement interdites aux hommes baruya comme le sont celles des hommes aux femmes baruya.

Pour faire bref, j'ai passé près de sept ans en séjours plus ou moins longs chez les Baruya. Cependant lorsque j'ai écrit *La Production des grands hommes* [1982], j'ai décidé de ne pas écrire une monographie ethnologique classique avec sa succession obligée de chapitres sur la parenté, sur l'économie, sur les mythes et les rites, etc. Je ne le pouvais pas, car de ma vie passée parmi les Baruya, de mes observations spontanées et de mes enquêtes systématiques, de mes débats aussi avec eux, un fait s'était imposé à moi comme la clé de la compréhension globale de leurs institutions, de leurs pratiques quotidiennes, de leurs modes de pensée et aussi de leurs émotions. Ce fait était celui de la domination générale des hommes baruya sur les femmes, d'un sexe sur l'autre. Et ceci aussi bien dans les gestes et les activités de la vie quotidienne que dans les grandes cérémonies d'initiation.

En fait, et ceci devrait suffire à vous faire comprendre leur vision du monde, les mythes baruya racontent qu'à l'origine les femmes avaient inventé les armes, les plantes cultivées, et même les flûtes qui sont des objets sacrés qu'aujourd'hui seuls les hommes peuvent voir et entendre. Selon ces récits, les hommes des origines avaient un statut inférieur à celui des femmes puisque celles-ci avaient créé tout ce qui devait caractériser l'humanité. Cependant, les femmes des origines perdirent leurs pouvoirs parce qu'elles en faisaient constamment un mauvais usage. Elles tenaient par exemple les arcs à l'envers et tuaient de ce fait des quantités énormes de gibier, etc. Finalement les hommes ont dû intervenir pour restaurer l'ordre du cosmos et de la société et ils leur dérobèrent leurs pouvoirs. L'acte qui symbolise par excellence cette dépossession imaginaire des femmes fut le vol des flûtes par un homme. De ces flûtes les femmes tiraient des sons merveilleux et les cachaient ensuite sous les jupes qu'elles portaient au moment de leurs règles, jupes qu'elles laissaient accrochées dans une hutte. Les hommes les observèrent et décidèrent un jour que l'un d'entre eux pénétrerait dans la hutte menstruelle et volerait les flûtes. Or le nom secret des flûtes en baruya renvoie à la fois au vagin et au fœtus, le fœtus étant aussi la métaphore d'un garçon qui vient d'être initié. Bref, au cœur de cette « explication » mythique des origines de la domination masculine, il y a l'idée qu'il fallait faire violence aux femmes pour (r)établir l'ordre social et cosmique et que cette violence tournait autour de l'appropriation des pouvoirs féminins de faire des enfants, particulièrement des garçons. Ce n'est donc pas l'« envie de pénis » qui travaillait les hommes baruya, c'est l'« envie de vagin ».

Ces mythes, ces récits sont à l'évidence une composante purement imaginaire du pouvoir des hommes, mais cet imaginaire est mis en scène dans de multiples rites ou dans les gestes de la vie quotidienne qui en sont la traduction symbolique et transforment ainsi cet imaginaire en matériaux de pratiques sociales. Or le résultat de ces pratiques n'est, lui, ni imaginaire ni seulement symbolique. Pour faire bref – mais prenez garde, car ceci ne représente pas la situation des femmes dans toutes les sociétés – les femmes baruya, sous prétexte que leur corps contient le pouvoir de détruire la force des hommes et que ce pouvoir est substantifié dans leur sang menstruel, sont socialement et donc objectivement séparées à la fois de la propriété et de l'usage des moyens de production. Elles n'héritent pas des territoires de chasse ni des terres de culture de leur clan, bien qu'elles peuvent les cultiver. Elles n'ont pas le droit non plus de porter les armes et sont donc objectivement séparées des moyens de destruction, arcs, flèches, etc. Bref elles sont privées du recours à la violence armée qui est partout un attribut du pouvoir. Elles n'ont pas non plus le droit de produire elles-mêmes le sel qui est la monnaie d'échange des Baruya, bien qu'elles peuvent utiliser les barres de sel que leurs frères ou leurs maris leur donnent pour acheter ce qu'elles veulent. Elles ne sont jamais présentes au centre des grands rituels adressés au Soleil, qui est considéré comme le Père de tous les Baruya, mais elles y jouent un rôle, à certains moments, un rôle toujours second et même parfois périphérique. Enfin, dans cette société patrilinéaire, où le mariage repose sur l'échange direct de femmes entre les lignages (le *Ginamaré*), les femmes ne choisissent pas leurs époux et les enfants qu'elles mettent au monde appartiennent de droit au lignage de leur mari. Les mères ont cependant beaucoup de poids lorsqu'il s'agit de promettre leurs filles à un autre lignage et d'assurer ainsi le mariage de leurs fils.

Seul domaine où les femmes sont directement en compétition avec les hommes, le shamanisme. Un certain nombre de femmes deviennent en effet de grandes shamanes. Leurs pouvoirs leur permettent de guérir d'autres Baruya de diverses maladies et de diverses attaques maléfiques. Elles participent de ce fait à la protection de la tribu contre les attaques des shamanes ennemis. Chaque nuit, en effet, les femmes shamanes baruya sont censées se transformer pendant leur sommeil en grenouilles et constituer une sorte de barrière le long des rivières qui bornent le territoire de la tribu, ceci pour empêcher les esprits des Baruya endormis de franchir les frontières de leur tribu et se perdre sur les territoires ennemis. Pendant le même temps, les shamanes hommes se transforment en oiseaux nocturnes qui patrouillent au-dessus des montagnes pour faire la même chose. Or même dans ce domaine où hommes et femmes se retrouvent à faire les mêmes choses, le maître des initiations des shamanes est toujours un homme qui appartient au même lignage, celui des *Andavakia*. Si l'on se tourne vers la vie matérielle, on constate une fois de plus que dans ce domaine hommes et femmes ne font jamais les mêmes choses. Les hommes abattent la forêt, préparent les jardins, chassent, construisent les maisons, font la guerre, fabriquent le sel, etc. Les femmes pratiquent la cueillette,

sont responsables des jardins et de la production horticole, élèvent des cochons, font la cuisine, élèvent les enfants, etc. Les garçons restent avec elles jusqu'à l'âge de 9, 10 ans, moment où ils entrent dans la maison des hommes pour être initiés. Ils en sortiront plus de dix ans plus tard pour se marier. Les filles restent avec leur mère jusqu'à leur mariage et sont initiées au moment de leurs premières règles. C'est à ce moment-là également qu'elles sont officiellement promises à un homme qui promettra en échange sa sœur à l'un de leurs frères.

Je voudrais revenir sur plusieurs aspects du fonctionnement de cette société, de cette logique sociale. J'avais en écrivant *La Production des grands hommes* mis en évidence les rapports entre violence et consentement dans la production et le maintien de la domination masculine. À l'époque, la violence était un élément de la vie sociale très peu analysé par les anthropologues. J'ai distingué et décrit plusieurs formes de violence exercées sur les femmes : violences physiques (les coups, les meurtres), psychologiques (insultes, humiliations publiques et privées), idéologiques (tous les mythes étaient des récits tournés contre les femmes et en déniaient les capacités).

Au cœur des initiations masculines et leur donnant sens, il y avait la révélation d'un secret, d'un savoir dont les femmes étaient exclues, le secret que les hommes pouvaient et devaient réenfanter les garçons sans les femmes. Là encore les rites sont complexes et pour aller à l'essentiel, ce réenfantement s'opérait en surmasculinisant les corps des garçons en les nourrissant du sperme des initiés des troisième et quatrième stades, des adolescents pubères ou des jeunes gens non mariés qui n'avaient donc, théoriquement, jamais eu encore de rapport sexuel avec les femmes. Le secret des Baruya était celui-là, le sperme est la source de la vie et de la force et c'est la légitimation de la domination des hommes. L'homosexualité masculine est de ce fait l'une de leurs institutions centrales qui marque les corps et la pensée des garçons de toutes les raisons imaginaires inventées pour légitimer le droit des hommes à gouverner la société. Mais, une fois mariés, les hommes n'ont plus le droit de pratiquer l'homosexualité. Du fait d'avoir des rapports hétérosexuels avec leurs épouses (ou d'autres femmes), ils deviennent une menace pour les jeunes initiés. Leur sexe a pénétré dans le sexe d'une femme et les polluerait. Ainsi, paradoxalement la semence masculine est créditée non seulement du pouvoir de fabriquer les enfants dans le ventre des femmes (le ventre de celles-ci n'étant qu'un sac où vient se loger le fœtus), mais aussi de nourrir le fœtus au cours de la grossesse et la mère, après qu'elle ait accouché. Les hommes baruya ont d'ailleurs poussé l'appropriation du corps féminin à un point tel qu'ils prétendent que le lait dont les mères nourrissent leurs bébés est leur sperme transformé. Dans cet univers imaginaire, le sang menstruel des femmes apparaît donc comme la substance anti-sperme par excellence, destructrice de la force des hommes et une menace permanente pour la reproduction de la société et du cosmos.

Les choses ne sont évidemment pas aussi simples que le tableau que je viens de dessiner. Un homme par exemple ne frappera jamais sa sœur ni sa mère et

rarement sa fille. Un père ne frappe plus son fils lorsque celui-ci est initié. Ce sont les initiés des troisième et quatrième stades, les aînés, qui éduquent leurs cadets et les initient aussi bien à la chasse ou à la guerre qu'aux désirs et plaisirs homosexuels. Par ailleurs, les femmes qui ont donné naissance à beaucoup d'enfants qui ont survécu sont considérées comme des « Grandes Femmes », sont respectées, de même que les « Grandes Shamanes » ou les femmes qui travaillent dur pour cultiver de grands jardins et élever de nombreux cochons. Ces femmes dures à la tâche sont considérées comme des auxiliaires indispensables pour que les hommes puissent faire la guerre puisqu'elles produisent les réserves nécessaires pour tenir quand il devient dangereux d'aller dans la forêt cultiver ou récolter les jardins. Donc pas de tableau en noir et blanc, mais des oppositions d'une grande ambivalence et complexité. Car les hommes baruya se désespéreraient si leurs filles n'avaient pas de règles. Ils savent bien que c'est là un signe qu'elles seront mères un jour. (Bien que pour les Baruya seules les femmes peuvent être stériles et jamais les hommes). On peut donc résumer tout ce qui précède en disant qu'entre les hommes et les femmes existent à travers ces divers domaines de la vie sociale quatre sortes de rapports : de complémentarité, d'opposition aussi, de hiérarchie, puisque l'un des sexes domine l'autre, et d'englobement puisque l'un des sexes à lui seul représente toute la société, c'est-à-dire lui-même et l'autre. C'est pour ça qu'ils gouvernent.

J'avais aussi souligné fortement qu'en plus de la violence, la domination des hommes sur les femmes repose également sur un second élément, le consentement jusqu'à un certain point des femmes à leur subordination. Ce consentement est lié au fait que très largement les femmes et les hommes partagent la même idéologie, les mêmes représentations. L'idée que leurs fils ne seraient pas initiés est rejetée par les femmes sous prétexte que leurs fils ne trouveraient jamais d'épouse, qu'ils ne seraient pas des hommes. Il y a cependant des limites à ce partage des représentations, par exemple plusieurs femmes n'étaient pas vraiment convaincues que le lait dont elles nourrissaient leur bébé était du sperme transformé de leur mari. Par ailleurs, j'ai pu constater qu'alors que les femmes n'étaient pas censées connaître les mythes récités par les hommes, certaines d'entre elles complétaient le récit que me faisait leur mari lorsque celui-ci, un peu vieux, perdait le fil de son discours. En fait, l'important n'était pas qu'elles ignorent ces mythes, mais qu'elles fassent semblant publiquement de ne pas les connaître.

Je voudrais faire ici deux remarques théoriques de portée générale. Premièrement, on voit clairement qu'il n'existe pas de rapports sociaux qui ne comportent de dimensions imaginaires qui se matérialisent dans une pratique sociale, sous des formes symboliques. Et il en est ainsi pour les rapports hommes-femmes et donc pour la production même des formes de domination masculine. On ne peut donc lutter contre des rapports de domination sans attaquer les formes et les contenus idéologiques qui les spécifient. Et ces contenus marquent le corps sexué des hommes et des femmes, corps qui fonctionne comme une sorte de machine ventriloque

chargée de témoigner pour mais aussi parfois contre l'ordre qui règne dans la société et dans le cosmos. N'oublions pas que tout ordre social est en même temps un ordre moral et un ordre sexuel.

Seconde remarque. Je voudrais souligner le fait, qu'à mes yeux, la place qu'occupent les femmes baruya au sein des rapports de parenté ou au sein de la division du travail, donc de l'économie, ne suffit pas à rendre compte des rapports hiérarchiques entre les sexes, bien que ces rapports hiérarchiques existent au sein de la parenté et de la division du travail. Car même une société comme celle des Baruya, sans classes et sans État, divisée en clans et en classes d'âge, ne peut être dite « fondée » sur la famille et les rapports de parenté. Et la société Baruya n'est pas non plus fondée sur un mode de production particulier, sur un système économique. Je m'explique. Appartenir à un clan chez les Baruya vous donne certes des droits sur des ressources matérielles, des terres de chasse et d'agriculture, des droits sur les personnes, etc. Mais si demain un conflit éclate entre ce clan et les autres clans qui composent la société, ou même au sein d'un même clan, ce clan ou ce lignage va devoir quitter les Baruya et trouver refuge, assistance et terres ailleurs, dans une autre société, voisine de préférence. C'est donc l'appartenance à une société qui fonde le droit à disposer de la terre et non l'inverse. De plus dans ce type de société les rapports économiques ne créent pas une dépendance matérielle de chaque clan vis-à-vis des autres. La part d'autosubsistance est considérable. La reproduction matérielle des individus et des clans ne dépend qu'en partie de ce qu'ils produisent pour vendre ou pour échanger. De sorte qu'avant l'arrivée des Européens, la dimension majeure qui faisait de ces groupes locaux des « sociétés » relevait du domaine du politico-religieux, des initiations, des rites tournés vers le bien commun de tous, un bien souvent défini par des critères, à nos yeux, imaginaires. Une société est un tout qui se reproduit en tant que tel sur un territoire déterminé, et qui se représente en tant que tel. Et c'est au niveau des rapports politico-religieux que ce tout existe en tant que tel.

Je pense qu'on peut tirer de ces remarques quelques vues qui débordent l'univers des Baruya. L'égalité des hommes et des femmes dans la famille et au sein des rapports de parenté, lorsqu'elle existe, ne suffit nulle part à faire disparaître les rapports hiérarchiques entre les sexes dans la société. Il faut donc qu'ils disparaissent aussi au niveau des rapports politico-religieux. Mais je reviens sur le problème du statut de l'économie et donc de la place différente des sexes selon les différents systèmes économiques. On a vu que dans des sociétés sans classes, comme celle des Baruya que l'on trouve en Océanie, en Afrique ou en Amazonie, il n'existe pas de dépendance matérielle générale qui lie les clans et les individus entre eux au sein d'un même système économique. Ce n'est pas du tout le cas dans les systèmes économiques reposant sur des divisions entre castes ou classes dominantes et dominées qui occupent des places différentes dans le système économique. Dans ces sociétés, les fonctions et la place des classes dominantes sont telles que ces classes ne peuvent se reproduire si les autres classes ne produisent

pas pour elles. Prenons l'exemple des castes dans l'Inde précoloniale. La caste supérieure est celle des Brahmanes dont l'activité principale est d'accomplir les sacrifices, de mettre les hommes en connexion avec l'ordre divin. Il leur est interdit de faire couler le sang, sauf celui des sacrifices. En dessous d'eux dans la hiérarchie, la caste des guerriers, les Ksatria, qui eux, exercent la violence armée et sont l'instrument du pouvoir des Radjah (ceci avant l'abolition des royaumes de l'Inde). Le Radjah est le seul non-Brahmane à pouvoir participer à certains des sacrifices accomplis par les Brahmanes. Il unit en lui la force du sacré et la force des armes. Au-dessous d'eux, la caste des paysans et toutes les autres castes inférieures fournissent aux autres castes supérieures les moyens matériels et les services nécessaires à leur existence et à leur statut social supérieur, palais, temples, armes, chevaux, etc. On comprend que si ces rapports de dépendance matérielle et sociale entre les castes s'étaient interrompus, la société se serait effondrée parce que toutes ses composantes étaient liées, d'une autre façon certes que nous le sommes dans une société marchande capitaliste.

Dans le système capitaliste, chaque individu dépend de tous les secteurs de production pour s'habiller, manger, avoir de l'électricité chez soi, etc. La dépendance matérielle des individus et les groupes est donc générale alors que l'accent est mis en permanence sur l'autonomie, politique ou autre, de l'individu. Malgré ce poids de l'économie, dans les sociétés comme les nôtres, les rapports politiques constituent encore le point de cohésion le plus fort des sociétés. Et si dans le cadre de la mondialisation de l'économie capitaliste celle-ci déborde désormais toutes les frontières des États-Nations, les rapports politiques occupent toujours la place centrale dans le fonctionnement de nos sociétés.

Après cette brève allusion au contexte actuel de nos sociétés, je voudrais revenir vers le monde non-européen pour prévenir toute généralisation hâtive. Il ne faudrait pas que vous vous imaginiez que la domination des hommes sur les femmes revêt partout, hors d'Europe, des formes aussi extrêmes que celles que j'ai rencontrées chez les Baruya. Il existe des sociétés patrilinéaires où les femmes héritent d'une partie de la terre de leurs parents, interviennent dans le commerce et même dans le commerce à longue distance. Il existe même des cas extrêmes de sociétés matrilineaires où la terre appartient exclusivement aux femmes, où celles-ci participent aux initiations des hommes et récupèrent aujourd'hui régulièrement le salaire de leurs maris qui travaillent dans les plantations européennes. Les femmes exercent également un pouvoir politique direct dans la gestion du village. On connaît aussi des sociétés comme les Rhadès du Vietnam où ce sont les femmes qui échangent entre elles les hommes, leurs frères. Au lieu d'un *bridewealth*, d'une dot, les lignages payent un *groomwealth*, une sorte de prix du fiancé. Donc gardons-nous de projeter sur toutes les sociétés humaines – et elles sont plus de dix mille – quelques descriptions qui ne correspondent qu'à un certain nombre d'entre elles, connues des intellectuels occidentaux. Comme j'ai essayé de le montrer, il nous faut découvrir à chaque fois la configuration particulière

des rapports hommes-femmes existant dans une société et ce à travers tous les domaines de la pratique sociale et en isolant les rapports-charnières qui nouent une société locale en un tout.

Pour conclure, je reviens sur la nécessité de se défaire de l'idée que les sociétés sont fondées en dernière analyse sur la parenté et la famille. Même les sociétés sans classes et sans castes ne sont jamais fondées sur la famille. La parenté n'a pas le pouvoir de faire de la société un tout. C'est ailleurs que sont les enjeux et d'abord au niveau des rapports politico-religieux et, dans les sociétés de castes et de classes, dans le cadre également des rapports économiques. Il faut donc prendre acte que les lieux et les formes du pouvoir au sein de n'importe quelle société sont à la fois nombreux, divers, hiérarchisés et en partie en conflit les uns avec les autres.

Autre remarque, la parenté partout implique des échanges, mais l'échange des femmes n'est pas universel. Il existe des sociétés où ce sont les femmes qui échangent les hommes, les Tetum de Timor par exemple ou les Nagovici de Bougainville. Dans la plupart des sociétés occidentales et euro-américaines en revanche, hommes et femmes quittent leurs familles pour en fonder d'autres, gardant souvent des liens avec leurs familles de naissance. On ne peut pas dire par exemple qu'en France, aujourd'hui, les frères échangent leurs sœurs pour des épouses ou les sœurs échangent leurs frères contre des époux. Tout ce que l'on peut dire c'est que, du fait d'un certain nombre de degrés de parenté interdits en ce qui concerne les rapports sexuels et *a fortiori* pour le mariage, hommes et femmes doivent trouver un conjoint ou un partenaire au-delà de ce cercle qui est celui de l'inceste. Là encore, le féminisme n'a pas à s'appuyer sur des hypothèses spéculatives du genre de celles avancées à Paris, qui nous disent que l'inceste le plus fondamental, le plus horrible, est un inceste dit « du deuxième type ». Ce dernier serait par exemple l'inceste que commettraient, sans nécessairement le vouloir, ni même le pouvoir, une mère et une fille qui couchent avec le même homme. Ceci sous prétexte que leurs substances vaginales se rencontreraient, transportées de l'une dans l'autre et réciproquement par le pénis de leur amant commun. On est même allé plus loin pour chercher des raisons imaginaires à la domination masculine en affirmant que tous les fœtus qui se forment dans le ventre des femmes sont d'abord des fœtus féminins et que plus tard, au cours de la grossesse, un certain nombre d'entre eux deviennent masculins. Ce n'est certainement pas dans ces spéculations qu'il faut chercher les fondements de la domination masculine ni les moyens de lutter contre elle.

Je puis d'ailleurs, en tant qu'anthropologue, vous dire que dans aucune société, si l'on écoute les interprétations locales du processus de la conception des enfants, un homme et une femme ne suffisent à faire un enfant humain. Que le principe de descendance soit patrilinéaire et que les enfants appartiennent donc exclusivement au clan de leur père, ou qu'il soit matrilineaire et que les enfants appartiennent au clan de leur mère et des frères de leur mère, que le sperme soit pensé ou non comme

formant l'essentiel de la substance d'un enfant, ou que ce soit le sang de la mère. Partout les théories locales affirment que d'autres agents plus puissants que les humains doivent intervenir pour transformer un fœtus en enfant. Que ce soit un ancêtre qui se réincarne, ou le Dieu des chrétiens qui introduit dans le fœtus une âme qui va « animer » son corps, partout les représentations populaires ou savantes ne considèrent pas l'homme et la femme comme les seuls auteurs d'un enfant. Partout cependant, à part pour des naissances miraculeuses, reconnues comme possibles, il faut que les deux sexes fassent quelque chose ensemble, quelque chose qui est associé à l'union physique de deux sexes différents.

Il serait donc nécessaire de confronter ces points de vue idéologiques sur la part de chaque sexe dans la fabrication d'un enfant avec les points de vue de certaines et de certains qui aujourd'hui, en Occident, voudraient que le genre n'ait plus rien à voir avec le sexe. Tout en sachant bien qu'avant de naître, les parents et ceux qui les entourent projettent déjà les attributs d'un genre sur l'enfant qui va naître selon qu'ils s'imaginent que ce sera un garçon ou une fille, je ne pense pas qu'au niveau de la production des systèmes idéologiques les idées sur le genre n'aient jamais précédé les idées sur le sexe.

Aujourd'hui, hommes et femmes sont confrontés à une situation nouvelle, difficile sinon à penser, du moins à maîtriser, puisque le processus de fabrication d'un enfant peut, grâce aux nouvelles technologies, se dérouler successivement dans plusieurs corps de femme et s'accomplir, sans qu'à l'origine il n'y ait eu de rapport sexuel entre un homme et une femme. Certains y voient la promesse d'une grande libération pour les femmes et aussi pour les hommes, du moins pour celles et ceux qui veulent vivre une sexualité homosexuelle et cependant avoir des enfants. Aujourd'hui ce débat occupe une place énorme et il a refoulé d'une certaine façon à des places secondaires beaucoup de débats qui furent au cœur des luttes féministes et de la critique des représentations macho-centrées des rapports hommes-femmes et de l'organisation de nos sociétés. En anthropologie par exemple, sont devenus très actifs, et même virulents, de petits groupes qui revendiquent de créer et développer une nouvelle anthropologie, *lesbian and gay*. Bien entendu, chacun sait que la sexualité est double – sexualité-désir et sexualité-reproduction – et que ces deux sexualités peuvent exister de façon totalement séparée. On peut donc parfaitement vivre le désir sans vouloir d'enfants et il est également compréhensible que des couples homosexuels aient des désirs d'enfant et veuillent les satisfaire. Mais je ne pense pas que ce soit désormais là l'essentiel des luttes et des conquêtes à réaliser pour transformer en profondeur les rapports de domination entre les sexes. À mes yeux, les luttes pour cette transformation doivent continuer et s'appuyer sur deux principes et donc sur deux ensembles de valeurs à reconnaître, à combiner et à enrichir.

Il faut revendiquer et conquérir pour les sexes, c'est-à-dire ici avant tout pour les femmes, la plus grande égalité possible dans les rapports politiques et économiques. Il faut que la différence des sexes ne fasse pas là de différences.

En revanche, il faut à l'opposé valoriser au maximum la différence entre les sexes dans d'autres domaines et pas seulement dans la sphère de la production de la vie mais aussi dans la production artistique, etc. Dans beaucoup de domaines, la différence est bénéfique pour chacun-e et pour tous. Car, vous le savez bien, malgré ce qu'en pensent certains « scientifiques », pas plus demain qu'aujourd'hui, les hommes et les femmes ne pourront être réduits à des gènes égoïstes (*selfish genes*) qui cherchent à maximiser par tous les moyens leur propre succès reproductif, avec ou sans l'autre sexe, mais toujours aux dépens de quelqu'un. De telles représentations imaginaires, une fois de plus, sont l'expression de la soumission de la pensée à l'idéologie de la loi du plus fort.

Mon devenir féministe

par Michelle Perrot

D'abord, je me suis construite contre les femmes, ou du moins, contre une éducation dominée par une conception très traditionnelle du féminin, telle que pouvait la distiller un collège religieux de jeunes filles, de surcroît pendant l'Occupation, pétrie de moralisme vichyssois. J'aspirais au monde des hommes, à mes yeux celui de la liberté, du travail et de la création, auquel d'ailleurs mes parents, modernes et plutôt féministes, m'incitaient à accéder. Je fus, dans la Sorbonne des années 1950, une étudiante inquiète et avide. Je rencontrai la différence des sexes de plusieurs manières.

Par Simone de Beauvoir, dont j'admirais la personne, le couple qu'elle formait avec Jean-Paul Sartre que je tenais pour un idéal d'affranchissement, et l'œuvre, même si j'étais trop « fleur bleue » pour goûter d'emblée *Le Deuxième Sexe*, que je trouvais, dans un premier temps, trop naturaliste et un peu sec. Mais son message fit son chemin.

Une autre philosophe m'attirait davantage : Simone Weil, dont l'ouvriérisme mystique convenait mieux à mes préoccupations sociales d'alors. Je travaillais sur les grèves ouvrières de la fin du XIX^e siècle, objet de ma thèse. À cette occasion, je pris connaissance des travaux de Madeleine Guilbert [1967]. Dans la grève, la différence des sexes éclate et je l'ai souligné dans le chapitre que j'ai consacré aux « grèves féminines » dans *Les Ouvriers en grève* sans toutefois discerner les raisons de ce qui me paraît « défaite et soumission¹ » [Perrot, 1974].

Mais c'est bien le mouvement des femmes des années 1970 qui a été, pour moi comme pour bien d'autres, le révélateur. Maître-assistante, puis professeure à Paris VII-Jussieu, dont j'ai été une des fondatrices, je me trouvais au cœur de l'événement, à un moment où, ma thèse soutenue en 1971, j'étais disponible pour de nouvelles entreprises. Avec Pauline Schmitt et Fabienne Bock, nous avons, à l'automne 1973, organisé un cours intitulé « Les femmes ont-elles une histoire ? » qui

1. Le chapitre « Grèves féminines » a été repris dans Michelle Perrot [1998].

a fait date. Avec Françoise Basch, qui établit un contact intense avec les *women's studies*, nous avons fondé en 1974, un « Groupe d'études féministes » qui fut durant plusieurs années un lieu de rencontres et de discussions privilégié. Tandis que, de mon côté, autour d'un séminaire sur l'histoire des femmes, je développais les recherches, par les maîtrises et les thèses, dont les étudiantes étaient demandeuses [Perrot, 2001].

Ce fut un moment privilégié, et heureux, entre le collectif et l'individuel, le personnel et le politique, l'intellectuel et l'existentiel. J'en ai gardé un sentiment d'unité sereine, contrastant avec ma schizophrénie antérieure et peut-être actuelle.

ÉCRIRE L'HISTOIRE DES FEMMES

L'histoire est d'abord et partout, vouée à l'espace public, où les femmes apparaissent peu. En France, plus encore qu'ailleurs, en raison de la construction de l'identité nationale qui privilégie révolutions, guerres et « grands hommes ».

Le silence l'emporte. Le renouvellement apporté par l'école des *Annales* était économique et social et pas du tout sexuel. Toutefois, la conjoncture scientifique des années 1970-1990 a constitué un climat favorable, une indiscutable ouverture qui, conjuguée avec la féminisation du public étudiant et plus modérément enseignant, s'est révélée propice à la prise en compte de la différence des sexes. L'histoire renouvelait ses alliances disciplinaires, se rapprochait notamment de l'anthropologie, redécouvrait la famille, l'enfance, les âges de la vie, le quotidien, la vie privée. Pourquoi pas les femmes ? L'itinéraire de Georges Duby est, à cet égard, significatif. *Le Chevalier, la femme et le prêtre* [1981], étude sur le mariage féodal, s'achève par ces mots : « Les femmes. On en parle beaucoup. Que sait-on d'elles ? » L'historien leur voue désormais l'essentiel de sa recherche [Duby, 1998], et il s'est engagé sans réticence dans ce qui fut l'*Histoire des femmes en Occident* [Duby, Perrot, 1991-1992], point fort de cristallisation de nos efforts pour faire émerger cette histoire.

En trente ans, un champ s'est constitué, fruit d'un effort collectif qui n'aurait pas existé sans l'initiative d'enseignantes et l'adhésion, voire l'enthousiasme, d'étudiantes qui se sont engagées dans cette recherche. Nombre d'hommes, aussi, ont joué le jeu. Malgré tout, surtout au point de départ, ce fut principalement l'affaire des femmes. Ce facteur a sans doute contribué à donner à cette quête une tonalité militante qui n'a pas toujours favorisé sa prise en considération par le milieu universitaire.

En trente ans, ce champ a évolué, dans ses objets, ses approches, ses points de vue. On est passé du désir de rendre visible ce qui était caché à celui de comprendre l'historicité de la différence des sexes. D'une histoire des femmes victimes à celle des femmes actives, présentes dans la cité. D'une histoire du corps des femmes à

celle de leur travail et de leur pensée. D'une histoire des images et des représentations à celle des pratiques et des mots. D'une histoire de la domination à celle des interactions...

On est passé, surtout, des femmes au genre, comme différence produite par la culture et par l'histoire, susceptible de sortir des tautologies et d'être un instrument plus opératoire de déconstruction des évidences et de compréhension. Françoise Thébaud a décrit et analysé ces mutations et je renvoie à son livre, comme au meilleur guide en la matière [Thébaud, 1998].

RÉSISTANCES À L'HISTOIRE DES FEMMES

Les différences des contextes culturel et politique sont telles entre France et États-Unis, avec lesquels s'établit classiquement la comparaison, que l'on peut se demander si la notion de « retard » fait sens. Il n'y a pas de modèle hégémonique américain qui servirait de standard. Dire cela n'est pas nier ou refuser l'attraction et l'influence de ce modèle auquel nous devons effectivement beaucoup quant à la modernité. Il y a une « voie française » de l'histoire des femmes et du genre, qui se veut plus intérieure au système, cherchant à le modifier progressivement, par les contenus, les mots, les médias, les actions symboliques, qui vaudrait d'être évaluée pour elle-même.

Ces réserves faites, on peut néanmoins parler de « retard » français. D'abord quant à la prise en compte du « genre » qui, pour des raisons en partie linguistiques, a eu plus de mal à s'imposer, même si l'histoire des femmes s'est déclarée d'emblée inscrite dans la différence des sexes. On emploie de plus en plus ce vocable (on le retrouve en 2002 dans une demi-douzaine de titres de colloques), mais il demeure parfois flottant. Ainsi l'excellent – et symptomatique – numéro de *Vingtième Siècle* [n° 75, juillet-septembre 2002], consacré à l'état de la question, s'intitule-t-il « Histoire des femmes, histoires des genres » sans que l'on sache bien comment interpréter ce pluriel : équivalent de « sexes » ou de « sexualités » ? On notera dans cette livraison la place faite à la masculinité et à l'homosexualité. Un an de plus et on aurait parlé de *queer*. En attendant, on n'a pas épuisé, me semble-t-il, les vertus heuristiques du « genre » entendu comme différence produite par la culture et par l'histoire. L'historicité du genre est toujours une catégorie utile. Surtout dans des domaines frontaliers particulièrement problématiques, comme la politique, la religion, la création, l'imaginaire.

En second lieu, le développement institutionnel est en France indigent, comparé au foisonnement des *women's studies* et *gender studies* américains, dont Paula Schwartz (numéro cité de *Vingtième Siècle*) nous rappelle qu'il est dû à l'investissement du privé plus que du public. Pour des raisons structurelles, il est difficile en France de créer à l'université un « programme » d'histoire des femmes, tout juste une unité de valeur, un séminaire, un colloque, la forme la plus souple. Il existe

actuellement deux revues, entièrement (*Clio*) ou partiellement (*Lunes*) consacrées à l'histoire des femmes, très peu de laboratoires ou de groupes permanents. Ce dont se plaignent à juste titre les plus jeunes générations. Le risque de ghettoïsation est actuellement pur fantasme. Un appui institutionnel minimal serait nécessaire pour soutenir ce secteur de recherche et lui donner son plein développement.

Cela dit, la centralisation n'est pas la seule en cause. Mais aussi la crainte de dissoudre l'universel. Et le sentiment de contribuer au développement d'un sous-secteur, à l'avance dévalorisé et dévalorisant. On retrouve, fondamentalement, la « valence différentielle » réaffirmée avec force par Françoise Héritier dans son dernier livre [Héritier, 2002].

Quant aux difficultés de transmission, elles sont considérables. En dépit d'efforts récents, les programmes d'enseignement primaire et secondaire ont du mal à faire sa place à la différence des sexes, dès lors que la trame du récit demeure la chronologie des événements publics.

Les blocages auxquels on est confronté ne sont pas seulement d'ordre institutionnel et politique, mais symbolique.

DE L'UTILITÉ DU GENRE EN HISTOIRE

Tantôt masquée par une relative indifférenciation, tantôt rendue au contraire plus apparente, notamment par les intégrismes religieux qui font de la subordination des femmes un de leurs modes d'action, la différence des sexes est une réalité d'aujourd'hui. Il me semble du reste que les médias, la presse surtout, en rendent compte, plus qu'autrefois.

Peu ou prou, la relecture du passé à l'aune du genre s'est imposée. La pertinence de l'instrument rend sensible pour tous des dimensions nouvelles, c'est comme une mise en perspective, en relief, jusque-là inaperçue. Prise en compte de la différence des sexes ne veut pas dire apologie de la différence, croyance en l'absolu de la domination masculine, adhésion à la guerre des sexes, etc. Ce n'est pas une idéologie, mais l'usage d'un instrument critique destiné à enrichir notre compréhension du présent et du passé. C'est de cela que nous avons encore à convaincre la communauté des historiens.

Le monde du travail est un de ceux que le genre traverse et module avec le plus de force. Pourtant il a été longtemps considéré comme asexué. Les travaux des sociologues – de Madeleine Guilbert à Danièle Kergoat et, aujourd'hui, Margaret Maruani et l'équipe du MAGE – ont été spécialement entraînants pour les historiennes dont beaucoup venaient justement de l'histoire du travail, tant en France qu'aux États-Unis. Proto-industrialisation, révolutions industrielle et tertiaire ont été revisitées par le genre et c'est peut-être dans ce secteur qu'ont été produits les travaux les plus convaincants. De même la prise en compte du travail domestique comme travail invisible des femmes a changé les perspectives.

Il est désormais difficile pour les historiens de ne pas envisager la différence des sexes. Ne serait-ce qu'en rendant compte des ouvrages nombreux qui paraissent à cet égard. Certaines revues ont ouvert des rubriques spécialisées ou regroupent les recensions en chapitres spécifiques. Mais pour beaucoup cela demeure une question annexe, qui ne modifie pas fondamentalement leur vision d'ensemble.

On se dit parfois que la question du genre pourrait disparaître, comme une ride à la surface de l'eau, qui n'en modifie pas les profondeurs. Les jours de pessimisme, bien sûr... ou de lucidité ?

DE L'UNIVERSALITÉ DE L'HISTOIRE DES FEMMES

Ma recherche est sans doute irriguée par mes engagements et les questions qu'elles soulèvent. Mais elle en est aussi profondément indépendante. Je suis une historienne qui se pose la question du genre, mais certainement pas une « historienne féministe », ce qui n'a pas de sens. Pas plus qu'il n'y a d'« écriture féminine », il n'y a d'« histoire féminine » ou « féministe ». Écrire l'histoire des femmes, c'est s'inscrire dans une histoire universelle, dont il s'agit de dissiper les ombres, de faire parler les silences, de rendre plus compréhensible la trame et le sens.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- DUBY Georges (1998), « Georges Duby et l'*Histoire des femmes* », *Clio*, n° 8.
- DUBY Georges et PERROT Michelle (dir.) (1991-1992), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Plon, 5 volumes ; édition de poche, Perrin, collection « Tempus », 2002.
- GUILBERT Madeleine (1967), *Les Femmes et le syndicalisme avant 1914*, Paris, CNRS.
- HÉRITIER Françoise (2002), *Masculin/Féminin II. Dissoudre la Hiérarchie*, Paris, Odile Jacob.
- PERROT Michelle (1974), *Les Ouvriers en grève (1871-1890)*, 1^{re} édition, 2^e édition, Paris, EHESS, 2001.
- (1998) *Les Femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion ; édition de poche, collection « Champs », 2001.
- (2001), *Vingt-cinq ans d'études féministes. L'expérience Jussieu*, publié par le CEDREF.
- THÉBAUD Françoise (1998), *Écrire l'histoire des femmes*, Fontenay, ENS.

À l'école des femmes

par Christian Baudelot

LA RENCONTRE

Mon propos sera à la fois personnel et collectif puisqu'il repose sur une expérience commune. Nous avons, Roger Establet et moi, rencontré la question du genre dans nos vies personnelles et professionnelles avant de l'étudier de front. La prise de conscience de cette question est indissociable de la rencontre, il y a plus de quarante ans, des femmes qui sont devenues nos épouses et dont nous partageons toujours la vie. Dès le début des années 1960, elles avaient, jeunes étudiantes, des projets professionnels très arrêtés aux antipodes du statut de la femme au foyer, un grand souci de leur autonomie et de fortes personnalités. Elles affichaient dans leur propos et surtout dans la vie de tous les jours la détermination farouche de s'émanciper de toutes les formes de ce qu'on n'appelait pas encore la domination masculine : financière, professionnelle, sexuelle. Nous avons lu Simone de Beauvoir par-dessus leur épaule.

Très vite, s'est alors posée la question du partage des tâches et de la division du travail domestique. Nous étions Roger et moi de très bonne volonté, théoriquement et politiquement acquis au partage maximum. Nous avons le sentiment, dans notre catégorie et pour l'époque, d'avoir été assez loin dans ce domaine (enfants, courses, cuisine, vaisselle...). Et nous continuons... En régime de croisière, le partage n'était pas trop déséquilibré. Il suffisait pourtant qu'un imprévu survienne – fièvre d'un enfant le dimanche soir, maladies diverses, déplacements professionnels, etc. – pour qu'aussitôt la division traditionnelle reprenne ses droits... et ses priorités. Hors de question pour Prométhée de ne pas aller au boulot, quoi qu'il arrive... On s'est alors aperçu qu'une comptabilité en heures ne suffisait pas pour évaluer le travail à la maison. Quoi que nous fassions, quoi que nous voulions, le centre de gravité de la charge mentale associée au travail domestique ne se déplaçait pas. Tel un satellite géostationnaire, il demeurait invariablement positionné sur les épaules de nos épouses. Une façon comme une autre de prendre

la mesure de la résistance qu'offre un fait social de type durkheimien aux bonnes volontés individuelles qui cherchent à le modifier. Un fait social existe parce qu'il résiste. À coup sûr, la division du travail entre les genres en était un, et un fait particulièrement dur et robuste.

Ce qui nous obligeait à pas mal de modestie en découvrant que le vers célèbre de Tartuffe :

Ah ! pour être sociologue, je n'en suis pas moins homme...

s'appliquait aussi à nous, au prix, il est vrai, de deux modifications dont la plus importante n'est pas celle qui transforme le « dévot » en « sociologue » mais celle qui confère au dernier mot un sens nouveau, incarnation stéréotypée de notre genre à nous...

Deuxième rencontre avec le genre, dans le cadre, celle-là, de notre métier. Enseignant dans des facs de Lettres, nous avons, de 1966 à aujourd'hui, assisté à l'inversion du *sex-ratio*, parmi les étudiants de sociologie, qui est passé de 60/40 au bénéfice des garçons lorsque la sociologie était encore associée à la philosophie, à 85/15 en faveur des filles aujourd'hui. Beaucoup ont vu dans cette inversion un signe de déclin et de dévalorisation de la filière. Notre expérience d'enseignant s'inscrivait aux antipodes de ce préjugé. D'abord parce que les facultés des lettres, nous l'avons montré dans *Les Étudiants, l'emploi, la crise*, ont été les institutions qui ont le plus contribué, par la formation qu'elles donnaient aux filles, à l'accès des femmes à un segment qualifié du marché du travail. Ensuite parce qu'à une époque où l'enseignement des sciences sociales se désacadémisait, et reposait de plus en plus sur la formation à l'enquête par la réalisation, dans les TD (travaux dirigés), de recherches en grandeur réelle, statistique ou ethnologique, les filles se révélaient les plus motivées et bien souvent les plus compétentes : qualité des entretiens et de l'observation, sens des interactions, intérêt pour la réalité sociale et l'intelligence des rapports sociaux. Plus on avait de filles, et plus s'amélioraient la qualité et l'intérêt des enquêtes, des mémoires, des thèses. Les filles ont largement contribué à l'élévation du niveau dans les sciences sociales.

Troisième rencontre, encore professionnelle. À force d'enseigner tous les ans *Le Suicide* de Durkheim, on ne pouvait pas ne pas être vivement interpellé par l'écart fort et constant au fil du temps entre les taux de suicide masculins et féminins : trois contre un à peu près dans tous les pays, sauf en Chine. Durkheim établit le fait sans y prêter beaucoup d'attention, alors qu'il s'agit de l'écart statistique le plus violent de tous ceux qu'il a établi en la matière. Difficile de voir dans cet écart une confirmation de tout ce qu'on nous racontait sur le *sexe faible*...

Last but not the least, les marxistes impénitents que nous n'avons jamais vraiment cessé d'être rencontraient la question des femmes comme une dimension nouvelle à introduire coûte que coûte dans la conception des classes sociales et des luttes de classes. Tant que les travailleurs n'étaient que des hommes ou qu'hommes et femmes travaillaient à des postes voisins de la division du travail

(ouvrières-ouvriers...), la question des classes pouvait faire l'impasse sur la question du genre. Il n'en va plus de même lorsqu'en dépit d'une tendance générale à l'homogamie, il existe de nombreuses familles où l'homme et la femme ne relèvent pas de la même catégorie sociale : employées/ouvriers, cadres/employées, techniciennes/ouvriers, institutrices/cadres, etc. La place dans la division du travail est une chose, le mode de vie assuré dans le cadre de la famille par l'appartenance de l'un ou l'autre à des milieux sociaux différents en est une autre.

D'où l'idée que les classes sociales marchent sur deux jambes et que la seconde, celle du mode de vie, peut être parfois plus longue que l'autre, celle qui plonge dans le monde du travail. Et qu'il y a de fortes contradictions entre les deux jambes, les deux n'allant pas toujours dans la même direction ! La généralisation du travail salarié des femmes repose, sur des bases nouvelles, la question de l'identité sociale d'un très grand nombre de familles. Les femmes lancent ainsi aux marxistes un grand défi. Elles les obligent à se débarrasser d'une vision simplifiée pour inventer de nouveaux systèmes d'intelligibilité du monde social, les rapports de genre se situant sur un autre plan que les rapports de classe, sans en être non plus complètement indépendants. Toutes choses admirablement analysées dans les travaux du MAGE.

La publication d'*Allez les filles!* en 1992 est un peu le produit de toutes ces tensions. La mise en œuvre de ce livre est surtout issue de l'indignation ressentie par le profond décalage éprouvé entre les propos qui circulaient jusque dans nos universités sur l'infériorité des femmes, la dévalorisation des filières universitaires féminisées et notre expérience d'enseignant qui les contredisait.

RETARD ?

Tout dépend de l'état du rapport de forces et de son appréciation. Je me référerai à deux de nos grands maîtres en sociologie. Le premier est Durkheim : « La sociologie ne vaudrait pas une heure de peine, si elle n'était pas utile à la société. » Le second est le président Mao qui disait : « Concentrons-nous pour attaquer l'ennemi, dispersons-nous pour soulever les masses. » La question est de savoir si, en matière de genre, on en est à la phase d'attaque de l'ennemi ou à celle du soulèvement des masses. Concentration ou dispersion ? Les forces ne manquent sûrement pas pour combattre sur les deux fronts, mais le second est sûrement le meilleur placement à long terme. Il implique qu'on mette du genre partout et qu'on analyse en termes de genre toutes les questions sociales : éducation, famille, travail, salaire, environnement, ville, santé, etc. Cette attitude me semble pour ma part plus féconde que la constitution de forteresses autonomes du genre *gender studies* dont les risques de dérive vers l'autosuffisance ou le sectarisme sont toujours élevés. Le MAGE existe, il a su mener de front des politiques de dispersion en vue de soulever les masses ainsi que des actions de concentration pour attaquer

l'ennemi tout en se gardant de toutes les dérives sectaires. L'état actuel du rapport de forces et la reconnaissance que s'est conquis la question du genre me semble militer en faveur d'une priorité accordée à la dispersion pour soulever les masses avec le mot d'ordre : « Du genre partout ! »

La validité de ce principe déborde d'ailleurs largement le cas de la question du genre. Il s'applique à toutes les sciences sociales et tout particulièrement à la sociologie. Les grandes concentrations, les grands laboratoires réunissant exclusivement des sociologues se transforment vite en bunkers, d'ailleurs très tôt minés par des divisions internes, des querelles de chapelles ou de personnes. Ils développent des jargons qu'ils sont seuls à comprendre et se coupent du monde et de la société. Les exemples sont au contraire nombreux où des sociologues peu nombreux, voire isolés, ont fait reconnaître la pertinence et l'utilité de leurs travaux parce qu'ils s'adressaient à celles et ceux qu'ils étudiaient avant de s'adresser à leurs collègues. Et parce que leur statut de minoritaire les obligeait à devenir très intelligents.

ENGAGEMENT ?

Quant à savoir si le sociologue doit être ou non engagé, savant ou militant, etc., je ne me suis jamais posé la question parce que nous pratiquons tous une discipline qui oblige à prendre parti, que nous le reconnaissons ou non. Et c'est l'une des raisons pour laquelle je m'y suis engagé. Étudier la réalité sociale contemporaine, c'est nécessairement mettre en évidence des écarts, des disparités, des inégalités qui sont souvent des gouffres, entre des patrimoines, des revenus, des salaires, des niveaux d'éducation, des conditions de travail, des taux de chômage ou de suicide, des modes et des niveaux de vie, des espérances de vie, et même, puisque c'est ce qui nous réunit aujourd'hui, des différences de conditions entre les hommes et les femmes. Une fois l'écart mis en évidence et mesuré, il faut l'expliquer. Or, à moins de se boucher les yeux, ces écarts, disparités, inégalités, de quelque nom qu'on les appelle, renvoient tous à des déséquilibres dynamiques où, pardonnez mon simplisme, le bonheur des uns fait en grande partie le malheur des autres. *Vice-versa* ! Exploitation, domination, oppression, déséquilibres, privilèges, peu importe ici encore la terminologie, l'essentiel est d'expliquer. L'explication doit être complexe, prendre en compte un maximum de dimensions, articuler explication et compréhension, se garder des procès expéditifs, tester les hypothèses, etc. Là est le travail du savant. Mais au bout du compte, au moment de publier et de diffuser le nouveau tableau de l'état des lieux, qu'on le veuille ou non, le simple fait de mettre l'écart en évidence et de l'expliquer ne laisse pas le public indifférent. Amis et ennemis se déterminent très vite. Et même si on avait l'intention de se réfugier dans la tour d'ivoire de l'objectivité savante, on se retrouve très vite rattrapé par ses résultats et vite sommé de les défendre, dans la cité, aux côtés de

celles et de ceux qui se les sont appropriés parce que leur vision du monde a été transformée.

Toute « découverte » en sciences sociales a nécessairement des conséquences théoriques et pratiques. Prenons la question du travail domestique et de son coût. Ann Chadeau et Annie Fouquet ont été, je crois, les premières à chercher à le mesurer en France sur des bases comptables. Elles redonnaient vie, par l'ampleur du résultat, à une grande idée de Fernand Braudel : le capitalisme est une superstructure puisque l'économie réelle, c'est le riz, le blé, ici le travail domestique sans lequel l'économie visible ne pourrait exister. Pour qu'un cadre ou un ouvrier aillent tous les matins à leur travail, il faut que soit réglée la question de la reproduction, de l'entretien de leur force de travail et de l'éducation de leurs enfants. Un tel résultat oblige à reconsidérer de fond en comble la vision qu'on peut se faire de l'économie, met en évidence le rôle décisif des femmes dans l'économie nationale et incite à exiger sa reconnaissance. Elle est immédiatement porteuse de revendications positives et de mobilisation. De même une proposition comme « les femmes ne sont pas des hommes comme les autres », dont Janine Mossuz Lavau a fait le titre d'un de ses livres et qui est le produit de nombreuses enquêtes, incite les femmes à développer une toute autre pratique et une tout autre vision de l'action politique. La route est longue du constat à la transformation – ce qui doit rendre le sociologue modeste –, mais au moins les bases et l'objectif de la transformation sont-ils clairement posés, ce qui doit le rendre hardi et exigeant...

Quant à la censure du milieu, ce que la sociologie perd en respectabilité institutionnelle, elle le gagne en liberté. Profitons-en et n'inventons pas de tabous qui n'existent pas.

20 ans en 68

par Geneviève Fraisse

LA CAUSE

Choisir dès l'enfance l'envers du décor, dans un lieu théâtral, une communauté d'intellectuels personnalistes dans la banlieue sud de Paris; l'envers du décor d'une scène où les grands hommes semblent gesticuler, aux yeux de la petite fille, où les grands frères ont le pouvoir, démultiplié par la clôture du lieu, un grand parc.

Raconter l'envers du décor, les femmes qui aident les grands hommes, avec la contre-image de ma mère, agrégée, auteure, mais aussi avec le dédoublement maternel, grâce à l'employée de maison. « Femmes toutes mains » est un premier récit.

Sortir des coulisses parce que Mai 68; avoir 20 ans en 68 est la chance d'une génération, rédiger une maîtrise sur l'école de Francfort et la place des femmes dans la dialectique de l'*Aufklärung*, lire pour l'agrégation, avec une certaine stupeur, le rejet de Spinoza, hors de la raison, du délirant, de la bavarde et de l'enfant; donc des femmes.

Se précipiter à la bibliothèque Marguerite Durand pour échapper à ces difficultés philosophiques et lier la profession avec la vraie vie, le mouvement féministe; trouver ces *lost women* dont parlaient les Américaines, rencontrer Clémence Royer, introduire la mémoire de la pensée féministe dans la revue qui commence en 1974 autour de Jacques Rancière, *Les Révoltes logiques*.

Être en colère, durablement, contre les penseurs de l'héritage symbolique qui ignorent la différence de sexe en matière de transmission culturelle.

Choisir de comprendre plutôt que d'enseigner, d'apprendre dans des lieux en friche; faire le pari d'un espace d'intelligibilité de la pensée féministe, avec des concepts, des balises, épistémologiques et politiques.

Rentrer au CNRS en 1983, au moins autant pour la légitimité de la recherche que pour équilibrer travail et vie maternelle; sans oublier que cette recherche était née dans l'utopie.

Être obstinée, par passion sans doute, dans ce travail « sur les femmes » qui reste marqué du sceau de l'opinion et de la dénégation.

L'AVANCÉE ET LE RETARD

Rappeler l'irruption, nécessairement politique, des recherches sur les femmes et le féminisme, nécessairement extérieure à l'institution universitaire. Elles y rentreront ensuite, soit comme on absorbe une marge, soit comme on reconnaît une pensée neuve, soit par l'opiniâtreté d'individues qui valident progressivement des parcours individuels.

Se souvenir que ces recherches, en sociologie, en histoire par exemple, sont nées du désir de comprendre l'histoire en train de se faire, de nourrir l'actualité féministe par une intelligence renouvelée des thèmes et des buts; dans un double décalage avec les partis et groupes politiques d'une part, avec le mandarinat universitaire d'autre part.

Résister de prime abord à la notion de retard français, en politique comme à l'université; pour souligner que l'image du retard occulte la spécificité française de la domination symbolique, chez nous fortement masculine. Mais reconnaître que nous avons choisi, en France, de ne pas réclamer des études séparées, d'investir les lieux de la pensée universelle sans fabriquer du particularisme: un exemple, le Collège international de philosophie, créé en 1984, où on se disputa pour créer, ou non, la rubrique « penser le féminin ».

Comparer ce choix, de maintenir cette recherche spécifique dans le global de la pensée, avec la réalité historique et politique: historique puisque le droit des femmes revendiqué depuis deux siècles de démocratie a dû équilibrer le souci de protéger les femmes (droit spécifique) avec celui de produire l'égalité des deux sexes (droit universel); politique parce que la volonté européenne cherche à soutenir le droit des femmes dans sa particularité (directives, programmes, commission parlementaire) comme dans sa transversalité (*gendermainstreaming* ou dimension de genre dans l'ensemble des politiques).

Dire, ou redire, face à l'idée de retard, combien l'histoire est longue, sera longue pour que les institutions académiques nous entendent: subsiste la certitude qu'une femme qui travaille « sur les femmes » ne fabrique pas de la pensée, mais plutôt de l'opinion, des opinions, qu'elle n'est pas philosophe à part entière puisqu'elle serait censée travailler sur la « condition féminine », ou que son objet transgresse les règles de la science en traitant d'« histoires de cul »; « *sea, sex and sun* », nous écrit un chercheur du CNRS à la réception de l'annonce de l'atelier thématique de Cargèse en novembre 2002.

Accepter alors de garder le mot « sexe » justement pour que « genre » ne soit pas un cache-sexe et parce que le vocable sexualité ne réfère qu'à la vie sexuelle; accepter aussi de marcher sur les deux pieds du problème, la nécessité du spécifique et l'importance du général, les études séparées et la pensée de tous; et savoir aussi que c'est le plus difficile, car les hommes préféreraient nous mettre dans

une case à part, délimitée, tandis que les femmes privilégient trop souvent la référence masculine, à leurs yeux plus légitime.

Proposer alors aux deux sexes de comprendre que la domination masculine, c'est aussi notre production, quand les hommes forment entre eux le cercle de la pensée avec ses références internes, et quand les femmes contribuent, sans toujours le savoir, à la protection de ce cercle.

Réfléchir aux institutions est une chose, penser à la méthode en est une autre; et ce n'est pas si facile, cette recherche des concepts pertinents, ceux qui ne sont pas d'entrée de jeu des propositions philosophiques, des prises de position *a priori*, mais des outils; à ce titre, « différence des sexes » n'est pas une affirmation de contenu mais une catégorie vide.

SAVOIR ET POLITIQUE

Accepter qu'il y ait une double question, politique dans le savoir, épistémologique dans le politique; de manière à brouiller une prétendue distinction entre connaissance et engagement; de manière à souligner d'autant l'interpénétration des deux.

Parler non pas d'engagement, celui de l'intellectuel des années 1960, ou du militant des années 1970, mais du rapport entre théorie et pratique, d'un va-et-vient entre théorie et pratique; les luttes pour l'avortement, contre le viol, pour la parité, etc. ont suscité mon travail sur le moralisme du féminisme, la démocratie exclusive, l'*habeas corpus* des femmes, par exemple; et en retour ces recherches ont élaboré mon inscription dans le mouvement des femmes des années 1970 comme ma responsabilité de déléguée interministérielle aux droits des femmes et de parlementaire européenne depuis 1997.

En déduire que face à Sartre pour qui un intellectuel est celui qui se mêle de ce qui ne le regarde pas, Simone de Beauvoir a montré, avec le *Deuxième Sexe* ou son livre sur la vieillesse, qu'elle se mêlait précisément de ce qui la regarde; posture assez proche de la position de l'intellectuel spécifique, énoncée par Michel Foucault.

Insister, avec Simone de Beauvoir, en lisant l'introduction au *Deuxième sexe*, sur la question du sujet de la connaissance, sujet femme qui n'est pas le sujet féminin, sujet empirique vide de définition et de qualités, tel un cogito, point existentiel désignant une des conditions de la connaissance.

Témoigner que ce va-et-vient entre théorie et pratique se fait de plusieurs façons, à partir d'une question présente suscitant, avec l'histoire de la pensée féministe, une généalogie des problèmes et des actions, lecture d'archives venant nourrir une problématique philosophique, ou une responsabilité politique, comme celle de ces dernières années, qui a pour effet d'ouvrir le Grand Livre du Monde, comme disait le XVIII^e siècle, loin des bibliothèques, mais si proche du même enjeu philosophique.

Concentrer cet enjeu sur la tension entre le sujet et l'objet, les sujets, politique, épistémologique, artistique, conquis par les femmes, et l'objet d'échange qu'elles demeurent, dans la pensée, dans l'histoire, dans la politique.

Confirmer la décision épistémologique qui double celle de l'engagement, disant qu'il n'existe pas de recherche féministe, seulement des individus féministes qui font de la recherche ; ne pas en conclure qu'il faut extraire la recherche du contexte politique ; au contraire, savoir qu'une recherche peut avoir des effets politiques, féministes, est une évidence, écarter l'*a priori* politique est la meilleure garantie pour prendre le risque de la pensée.

Drôle de genre

par François de Singly

« Il se sentait obligé de prouver qu'il pouvait être un peintre, un vrai, qu'il ne faisait pas semblant, tout comme beaucoup d'hommes se sentent obligés de prouver qu'ils sont des hommes, des vrais. »

Charles BAXTER, *Festin d'amour*.

Même si cela peut être perçu comme une illusion rétrospective, je voudrais commencer par un travail réflexif sur mon enfance. Je suis le dernier de six enfants. Pendant la semaine, on écoutait le midi Radio-Luxembourg, les informations de 13 heures et auparavant les feuilletons, dont « Ça va bouillir » avec Zappy Max. Le dimanche, ni radio ni lecture à table pour le groupe : la parole des enfants devenait libre. Je me souviens que dès le début du déjeuner, mes trois frères aînés et mon père se disputaient la parole. Ils s'échauffaient au cours du débat de telle sorte que dans un second temps, ma mère et mes deux sœurs, jumelles, plus âgées que moi (5 ans) se mettaient à pleurer, effrayées. Et moi aussi.

Je ne connais plus les raisons de ces disputes qui ressemblaient plutôt à certains échanges d'injures entre adolescents américains, donc à des formes de rituel de reconnaissance. L'important était de prouver sa force par la parole, le fond importait peu sauf que les uns et les autres semblaient croire à ce qu'ils disaient. Je m'inquiétais, comme mes sœurs et ma mère. Le clivage séparait mon père et ses trois fils, de ma mère avec ses deux filles, et moi intégré à ces dernières.

LE MASCULIN, UNE RESSOURCE RELATIVE

Il me semble que le « petit dernier » – j'étais souvent présenté comme cela – appartenait plus au groupe des « dominés » qu'à celui des « dominants ». En codant – comme je l'ai fait, mais sans avoir conscience à l'époque de la dimension personnelle, dans mon premier article dans la *Revue française de sociologie*, « La lutte conjugale pour le pouvoir domestique » [de Singly, 1976] et en reprenant des

propositions présentées dans *La Reproduction* [Bourdieu, Passeron, 1970] – le sexe masculin avec un signe plus et la place des aînés avec un signe plus, je me trouvais doté d'un signe +/–, alors que mes frères étaient +/+ et mes sœurs –/+. Tout s'est passé comme si le petit François occupait une position comparable à celle de ses sœurs, étant donné l'importance donnée à la place dans ma famille (la noblesse n'est pas indifférente au rang, même après la disparition de la fortune). C'est ainsi que je m'explique pourquoi en sociologie j'ai pris plus souvent le « point de vue » des femmes que celui des hommes¹. Les travaux qui ont mené à ma thèse d'État, *Fortune et infortune de la femme mariée* (soutenue en 1984 et publiée en 1987a), témoignent de ce parti pris : je voulais rompre avec une perspective « neutre » qui dominait en sociologie de la famille, notamment avec la théorie de l'homogamie qui oubliait la différence des sexes dans l'analyse, en postulant qu'il existait deux « versions » du mariage et de la vie conjugale [de Singly, 1987b]. C'est pour cette raison que j'étais fasciné, à la suite de Philippe Besnard [1973], par les embarras de Durkheim à propos du divorce et des différences inattendues entre les hommes mariés et les femmes mariées.

Mon intérêt pour les « rapports sociaux de sexe » naquit de l'observation participante de ces interactions familiales. Il s'agit là d'un intérêt paradoxal puisque, intuitivement, j'avais le sentiment que la répartition entre « hommes » et « femmes » était importante et en même temps ne pouvait pas rendre compte de tout puisque je n'étais pas dans le bon groupe, ou plus exactement j'étais dans le bon groupe mais ce dernier ne portait pas la bonne étiquette. Est-ce que la catégorie « sexe » n'était pas un des moyens commodes – du fait de sa binarité – pour rendre compte de mouvements sociaux plus complexes, notamment ceux qui dérivent de rapports de force ? Donc je faisais partie du groupe féminin tout en protestant, intérieurement, de ce clivage domestique. Intuitivement je comprenais que ce regroupement marquait le haut et le bas au sein du groupe familial. J'aurais pu tenter, au moins, de prendre sur moi afin de ne plus pleurer pour rompre l'équivalence entre « petit » et « féminin ». Je ne le fis pas. Et les moments les plus forts de cette structuration familiale passèrent assez vite, mon frère aîné quitta la maison juste après son baccalauréat, j'avais alors 6 ans. C'était ma vision, mais j'observais aussi que le second souffrait de ne pas être aîné : le groupe des « grands » n'était donc pas homogène : là aussi, la taille symbolique était un élément de comparaison. Le souvenir de la prédominance masculine demeure toutefois, mes sœurs protestent désormais contre la tyrannie langagière de leurs frères. Rien ne semble avoir changé, toutefois l'effet d'imposition a diminué : personne ne semble dupe du jeu ; chacun reprend sa place et son rôle. Les acteurs sont fatigués, même s'ils connaissent bien leur répertoire. À ce niveau, les habits de la domination masculine sont usés.

Donc de manière consciente et inconsciente, j'ai été socialisé, petit, à la domination symbolique des hommes, et j'ai appris en même temps que d'autres

1. Aidé par les travaux d'Andrée Michel [1977, 1978] et de Christine Delphy [1974].

formes de ressources dans la formation de l'identité existaient, en l'occurrence dans ma famille, la place dans la fratrie et la place dans chacun des deux groupes constitués (mes deux sœurs fausses jumelles étaient très différenciées : celle qui avait le statut d'aînée était considérée comme grande, trop grande, moquée par mes frères comme « fil de fer » ; comme si elle ne devait en aucun cas croire qu'elle était « grande », au même titre qu'eux, danger d'autant plus grand qu'elle était brillante dans ses études). C'est sans doute pour cela que la théorie des ressources de Blood et Wolfe [1960], et la théorie de la dé cristallisation m'ont attiré dès ma thèse de troisième cycle portant sur « L'intériorisation de la normativité dans le cercle domestique » (sous la direction de Jean-Claude Passeron). On pouvait inclure les ressources relatives et la dé cristallisation du statut à la perspective développée dans *La Reproduction*, en rapprochant « ressources » et « capitaux » pour tenter de répondre à la question de « qui a le pouvoir ? ». Le modèle proposé consistait à comparer les couples composés d'un homme et d'une femme disposant d'un même niveau de « capital scolaire » à des couples hétérogames culturellement. Les uns et les autres étaient codés en termes de plus et de moins selon le sexe, et selon le « capital scolaire ». Dès lors, je pouvais observer de manière quasi expérimentale l'éducation morale des couples « homme de niveau scolaire inférieur – ; femme de niveau scolaire supérieur + » à celles mises en œuvre par des couples « homme de niveau inférieur –, femme de niveau inférieur – » et des couples « homme de niveau supérieur + ; femme de niveau supérieur + ». Si les principes éducatifs du premier groupe étaient plus proches du second groupe que du troisième groupe, j'en déduisais par objectivation que la femme (mariée avec un homme de niveau inférieur) avait plus de pouvoir que l'homme ; si au contraire le premier groupe s'alignait en quelque sorte sur le troisième groupe, alors l'homme était dominant. Les modalités de l'éducation morale ne prenaient pas la forme dessinée selon le poids des ressources sexuelles et scolaires des parents.

Ce que j'en ai tiré, c'est que les inégalités associées au sexe se combinent à d'autres inégalités pour engendrer des rapports sociaux dont la résultante est complexe, notamment à l'intérieur de la sphère privée. La défense réussie de ses intérêts dépend, en partie seulement, de la comptabilité stricte des capitaux en présence. On peut avoir intérêt à « perdre » éventuellement – pour un homme de faible capital, marié à une femme de fort capital – si l'enjeu – comme celui de l'éducation – renvoie à une certaine mobilité ascendante. Pour schématiser : à quoi bon pour un homme « inférieur » (du point de vue des ressources sociales ou culturelles) épouser une femme « supérieure », si c'est pour ensuite lui imposer ses principes et ses normes ? On peut au contraire supposer que cet homme a intérêt à accepter de s'aligner sur les principes de son épouse afin de produire (c'étaient les termes que j'utilisais à ce moment-là) un enfant qui sera révélateur de la valeur du couple. Cela pose une triple question. Comment s'articulent les éléments de l'identité sociale qui comprennent certaines dimensions « dominées » et d'autres « dominantes » ? Quels sont les intérêts à accepter la domination relative ? Quel

compromis se forme-t-il pour que l'identité masculine d'un tel homme dominé culturellement ne soit pas trop déstabilisée ?

Pour revenir à mon enfance, on peut penser qu'une des résultantes de la partition en deux de ma famille d'origine et de mon appartenance au camp des femmes était de me trouver plus proche de ma mère que ne l'étaient mes autres frères. L'affection constitue aussi un enjeu, elle peut servir de support à un bon usage de ses autres ressources, à la condition qu'elle ne soit pas contradictoire avec l'autonomie. On pourrait suivre l'existence de Nicole, l'héroïne de *Tendre est la nuit* [Fitzgerald, 1988], qui ne peut réaliser ses ressources (en tant que riche héritière) du fait d'un traumatisme affectif avec son père. Elle n'y parvient que lorsqu'elle a été reconnue par Dick, un Pygmalion thérapeute en quelque sorte. Il ne suffit pas d'avoir une ressource reconnue comme « dominante » pour vivre en bonne intelligence avec. Pour que celle-ci se transforme en capital, elle doit bénéficier de certaines conditions : se développer dans un certain contexte au sein duquel l'individu est apprécié, reconnu. Il faudra encore que Nicole se sépare de Dick pour que la relation d'aide ne devienne pas relation de dépendance [de Singly, 1996] et pour que cette femme puisse voler de ses propres ailes (comme l'image de Rose, dans *Titanic*).

Ce qui est trop ignoré des enquêtes quantitatives, c'est le poids du contexte dans la formation de l'identité de genre. Les ressources associées à l'appartenance au sexe masculin ne sont pas systématiquement attribuées à chaque garçon. Elles peuvent être l'objet d'une lutte. Un roman de Nick Hornby, *À propos d'un gamin* [1999], en dessine certains contours. C'est l'histoire de Marcus, un garçon de 12 ans, qui est maltraité par les autres garçons de sa classe, qui le considèrent comme un moins que rien. En partie parce que sa mère, perturbée par sa propre histoire personnelle, le contraint à vivre comme elle : dans un monde éloigné de la culture jeune, tant au point de vue des vêtements que de la musique. Heureusement Marcus rencontre Will, un adulte marginal qui le fait entrer, enfin, dans ce monde inconnu de la jeunesse (« Je suis ton ami. Je ne suis pas ton oncle, je ne suis pas ton frère, je ne suis pas ton grand frère »), et Ellie, une fille, crainte des autres garçons, un peu parce qu'elle n'a peur de rien, parce qu'elle pourrait être codée comme « garçon manqué », qui le protège. Ces deux personnes l'autorisent – à la différence de sa mère qui ne le protégeait qu'à l'intérieur de son monde à elle et qui le laissait désarmé dès qu'il la quittait – à être bien dans l'univers des autres jeunes de son âge. Il devient « garçon » comme les autres progressivement, et non plus enfant « dominé » (par sa mère, et par ses camarades de classe). Pour y parvenir, il doit devenir conformiste, seule possibilité pour, étant assez fondu dans le groupe – c'est ce que lui apprend Will –, résister et développer ses propres ressources – c'est ce que lui enseigne Ellie qui ne vit que pour un chanteur, Kurt Cobain, peu apprécié par les autres collégiens. Ce rattrapage identitaire n'est pas aisé, Marcus devant éviter qu'Ellie ne soit trop maternelle avec lui, comme le souligne Will : « Je pense que ce sera dur pour Ellie de te considérer comme son petit ami si chaque

fois qu'elle s'achète un Mars quelqu'un te pique tes lunettes et qu'elle doit se transformer en Jean-Claude Van Damme... D'après mon expérience, les histoires d'amour ne se passent pas comme ça. Vous êtes plus comme un animal familier et son propriétaire que comme un garçon et sa petite amie. » Will lui fait comprendre que le rapport entre un adolescent et une adolescente ne ressemble pas à la relation entre la mère et son fils. Le fait d'être « petit » n'est pas souhaitable au sein d'une relation amoureuse et encore plus pour le garçon dans le cadre des rapports sociaux de sexe.

Marcus doit-il pour autant devenir un garçon comme les autres, c'est-à-dire aussi insupportable dans l'expression des rapports de force ? Jusqu'où parviendra-t-il à être un garçon reconnu, tout en conservant certaines de ses qualités antérieures ? Jusqu'où la définition sociale des identités sexuées laisse-t-elle du jeu de telle sorte que la domination masculine soit, elle-même, variable, et que tous les garçons ne le soient pas au même titre (tout comme les filles) ? La variation intragenre constitue une des mes interrogations. Et c'est pour cette raison que la construction sociologique de la variable « genre » dans la grande majorité des enquêtes, notamment quantitatives, me satisfait si peu. Trop fréquemment après des affirmations de principe sur la non-coïncidence entre « genre » et « sexe », sur la construction sociale du genre, la variable « sexe » reprend la dichotomie des sexes biologiques, validée par l'état civil. Dans ce contexte méthodologique, la variation intragenre est difficile à détecter. Même si on ne naît pas femme, selon le bel énoncé de Simone de Beauvoir, en sociologie on naît « femme » (ou « homme ») selon la différence biologique des sexes.

Pourquoi une telle incompétence des sociologues à construire une variable « genre » qui ne recoupe pas exactement la variable « sexe », une variable « âge » qui ne code pas les individus selon leur âge de naissance ? C'est en psychologie sociale qu'à ma connaissance l'on tente de répondre à ce questionnement, avec la construction des degrés de « féminin » et de « masculin » et la catégorie de l'androgynie [Lorenzi-Cioldi, 1995 ; Hurtig, Pichevin (dir.), 1986]. Malgré ses limites, ce genre d'approche a l'avantage de proposer une composante identitaire « mixte » pour les individus puisque chacun peut avoir une dose de masculinité et une dose de féminité. C'est pour cette raison que, lorsque, participant au comité scientifique de la préparation du congrès de Pékin en 1995, j'ai eu la responsabilité de la table ronde « Identité et différences », j'ai voulu que soit traitée l'androgynie [Ephesia, 1995]. Il me semble qu'il faut aussi se poser la question de l'articulation entre identité genrée et orientation sexuelle.

Les travaux sur les *queer* [Butler, 1990] sont utiles pour appréhender un autre principe de variation des identités de sexe et de genre. On sait que l'étiquetage « efféminé » aux homosexuels ne rend compte que d'une des articulations possibles entre orientation sexuelle, sexe et genre. En effet au contraire, d'autres homosexuels développent des caractéristiques très associées aux représentations sociales à la virilité [Halperin, 2000 et 2002]. Il faut donc aussi prendre

en compte une articulation, importante, et néanmoins mal connue : celle entre la virilité et le genre [Duret, 1999]. Est-ce que les hommes qui se sentent plus ou moins (ou qui sont considérés comme plus ou moins) virils sont aussi ceux qui s'affirment plus ou moins masculins [La Cecla, 2002] ? Les travaux de Christine Mennesson [2000a, 2000b] et Pascal Duret [2003] ou de Peggy Roussel sous la direction de Jean Griffet [2000] sur les femmes qui font de la boxe, du football, de l'haltérophilie, du culturisme constituent une des manières d'appréhender le rapport entre corps et identité sexuée d'une part et le rapport entre genre et sexe d'autre part. Retenons la confirmation chez certaines de ces femmes de la place particulière dans la fratrie, par exemple en étant en quelque sorte le substitut d'un « garçon ». Comme si cette reconnaissance suffisait à créer certaines des conditions non pas pour devenir un garçon, mais pour intérioriser des qualités, des compétences socialement attribuées ordinairement aux hommes. Pour d'autres femmes, la pratique d'un sport « masculin » n'est pas associée de la même façon à la construction identitaire : ces femmes se revendiquant comme de « vraies femmes ». Pour les normaliennes scientifiques [Ferrand, Imbert, Marry, 1999], la constitution d'un capital scolaire qui reste à dominante masculine renvoie peu à la logique de la substitution (être à la place d'un garçon manquant, devenir un garçon manqué), et davantage par exemple à une inscription au sein d'une lignée de « femmes "fortes" » [1999, p. 167]. Ce qu'il faut retenir, c'est moins une ressemblance de ces femmes selon une caractéristique principale, objectivable aisément que la présence d'un processus d'héritage, d'identification à l'un ou l'autre parent de telle sorte que dans certains cas la résultante conduit au choix d'une filière, d'un engagement scolaire ou professionnel peu conforme aux idées dominantes de la division du travail entre les sexes. L'héritage n'est jamais automatique, il repose sur une interaction durable entre les deux générations. Un travail en cours, avec Muriel Letrait, sur les enfants-adultes qui ont une profession comparable à l'un de leurs deux parents, révèle la spécificité d'un mouvement qui mêle conditions objectives – la force du capital scolaire détenu par la génération antérieure –, existence de mécanismes de négociation de la place, de formes de reconnaissance de la part des parents, de formes de réception de la part des enfants, propres à la famille, et enfin conjoncture définissant les rapports sociaux de sexe. La sociologie est encore loin, me semble-t-il, d'une théorie générale de la construction des identités de genre, ce qui n'interdit pas de constater une lente accumulation des résultats.

Avec Jean-Claude Passeron, nous avons écrit un article « Différences dans la différence : socialisation de classe et socialisation sexuelle » [1984] au sein duquel était étudiée la socialisation selon deux variables, la classe et le sexe. Le papier n'est pas, à la relecture, homogène. Dans un premier temps, la variation de sexe est perçue comme « seconde » et ne mérite d'être étudiée qu'à l'intérieur des frontières des groupes sociaux afin de dessiner les contours d'une socialisation différentielle des genres pour chaque classe. Dans un second temps, les résultats

sont ordonnés, pour chaque dimension, sans ce principe théorique de hiérarchisation : une fois définis des groupes selon un sexe et un milieu social d'origine, on les classait afin de voir empiriquement si la différenciation de classe l'emportait ou non sur la différenciation de sexe. En réalité, on observait que « les deux sexes étaient inégalement proches les uns des autres selon les classes ». C'est ainsi que pour la forte autonomie des jeunes dans les classes populaires, les garçons l'emportent sur les filles alors que dans les classes supérieures et moyennes salariées les filles l'emportent sur les garçons. Les deux auteurs concluaient à la prudence « dans la formulation des généralités... sur les portraits idéal-typiques de classes sociales toujours guettés par l'anthropomorphisme ou sur la loi d'airain de la domination masculine » (p. 75), et manifestaient surtout un certain embarras (perceptible dès le titre). Est-il possible de prendre en considération des données sans hiérarchiser *a priori* les variables sociales indépendantes ? Soit on les hiérarchise en privilégiant la variable « origine sociale » ou la variable « sexe » et on retrouve à la fin le même principe, avec des variations principales et des variations secondaires. Soit on ne les hiérarchise pas afin d'observer au cas par cas les manières dont se combinent les deux influences, et on risque de parvenir à des résultats tels qu'apparaît principalement le « jeu kaléidoscopique des variations² ».

LA PLACE DE LA DIMENSION GENRÉE DANS L'IDENTITÉ

Dans *Fortune et infortune de la femme mariée* [de Singly, 1987a], pour comparer le prix de la vie conjugale selon les genres, mesuré par les différences de rendement du capital culturel sur le marché matrimonial et sur le marché du travail, j'analysais surtout les effets des rapports sociaux de sexe, lorsqu'ils s'inscrivaient à l'intérieur de la sphère privée. Dans mes travaux suivants, initiés pendant la décennie 1990, je me suis davantage centré sur la revendication d'une identité « personnelle », impératif de la modernité, et sur certaines des conséquences que celle-ci avait sur la construction des identités sexuées ou genrées :

— D'une part, je suis passé progressivement d'une version « *hard* » des nouveaux habits de la domination masculine [de Singly, 1993] où je dénonce la fausse neutralité du monde moderne et la prédominance de la hiérarchisation des valeurs professionnelles à une version plus « *soft* » [2001a]. En effet, je ne parviens pas, dans la perspective d'une sociologie compréhensive, à réduire à peu de choses la conscience que les individus ont de leur vie, de leurs valeurs. Pourquoi

2. C'est pour cette raison que pour analyser, avec Olivier Martin [2000], les usages du téléphone familial chez les lycéens, nous avons procédé autrement : en menant une analyse séparée selon les genres. Et nous avons observé que la typologie masculine et la typologie féminine avaient de nombreux points communs. La différenciation sexuelle renvoie davantage à des différences de poids de chaque modèle qu'à la spécificité intrinsèque d'un usage par genre.

ne considérer que comme une illusion le fait que les femmes qui prennent un congé parental d'éducation le justifient en déclarant vouloir « profiter de leur enfant », et ne pas vouloir rater cette période ? Faut-il réduire toutes les valeurs imposées aux femmes dans le cadre de la domination masculine à des valeurs « dominées » et donc devant être rejetées ? Que faut-il faire notamment de l'attention à autrui, du *care* [de Singly, 1995, 1996] ?

— D'autre part, j'ai traité de la dimension sexuelle de l'identité comme « mixte » [de Singly, 1996] : c'est-à-dire comme pouvant appartenir à la fois à l'identité statutaire (et ainsi par exemple être rejetée au nom de l'inégalité associée au fait d'être femme, épouse, mère) et à l'identité personnelle (comme le terme synthétique pouvant parvenir à contenir toute sa personnalité). Le sexe ou le genre occupe donc une place ambiguë à la fois pour les individus et pour les luttes sociales (la parité marquant par exemple une reconnaissance officielle du « sexe » dans le champ politique et le marché du travail ne devant pas, en revanche, présenter des annonces où un sexe serait exigé).

Ce qui se passe autour du genre existe également autour de l'orientation sexuelle (qui peut être aussi une identité statutaire, une forme d'appartenance à un groupe, et un élément de son identité personnelle et privée). Pour avoir l'impression d'être soi-même, l'individu peut être amené à, sinon refuser ses identités statutaires assignées, tout au moins refuser une place stable à telle ou telle dimension statutaire. Pour cette raison, le jeu sur les identités est central pour qui veut comprendre le monde moderne. Le héros du roman de Philippe Roth, *La Tâche* [2002] illustre parfaitement ce jeu identitaire³. Coleman Silk est un Noir qui pendant toute sa jeunesse a été protégé de l'étiquetage « Nègre » parce qu'il n'est guère noir de peau. Mais pendant ses études supérieures, il devient Noir étant regardé comme tel. Coleman Silk vit très mal cette assignation : non seulement parce que l'étiquette n'est pas positive, mais aussi, mais surtout parce que cela le contraint à appartenir à un groupe sans l'avoir choisi. « Du jour au lendemain, le moi à l'état pur était entré dans un nous, un nous compact et abusif, or il ne voulait rien avoir à faire avec ce nous là, ni aucun autre nous susceptible de l'opprimer dans l'avenir ». Il se trouve pris dans une contradiction – « certes il était Noir », mais il voudrait se défaire de cette dimension – il veut n'être que lui-même : « Il était Coleman, le plus grands des grands pionniers du moi. »

L'individualisation, processus au centre des sociétés modernes occidentales, conduit à ce que des individus « travaillent » les identités qu'ils reçoivent à leur naissance. Anne Gotman en a analysé dans *Dilapidation et prodigalité* [1995] une des modalités : les héritiers qui dilapident leur héritage pour rompre leur lien de filiation et ainsi pouvoir revendiquer une identité strictement personnelle. À des

3. Ces paragraphes prolongent un papier pour *Revue Descartes* (2003) – « Les queer, de "grands pionniers du moi" ».

degrés moindres, bon nombre d'individus tentent de se « délier » en partie de ce lien pour pouvoir avoir une identité plus autonome. Pour devenir soi, il est nécessaire de poser des actes qui signent cette revendication. Le refus, ou la prise de distance, est constitutif de l'identité moderne [Dubet, 1995], de l'« individu individualisé » [de Singly, 2001b]. Ce refus n'est pas nécessairement définitif, il prend davantage la forme de l'oscillation. C'est ainsi que de plus en plus de « conjoints » ne veulent pas être que conjoints, ils veulent pouvoir conserver une vie propre, avec notamment des amis personnels. Cette mobilité identitaire conduit donc chacun à avoir plusieurs identités et ne pas être enfermés dans une seule. Des romans « féminins » des années 1970 ont développé cette thématique en critiquant fortement le modèle de la femme au foyer, femme qui n'est définie que par ses appartenances familiales et qui ne parvient pas à en avoir une personnelle [de Singly, 1997]. Ces femmes avaient l'impression d'être effacées, ou « gelées » pour reprendre le titre d'un des romans d'Annie Ernaux [1981].

L'identité moderne repose sur la revendication de l'authenticité – comme le souligne notamment Charles Taylor [1998] – qui mène à la critique de l'identité statutaire, des identités assignées. Mais dans le même temps comme il est impossible de se dégager définitivement de ces dernières, l'individu peut opérer un tour de magie : c'est en se déguisant qu'il devient encore plus lui-même. La grande différence réside dans le fait que le masque est soit obligatoire, soit mis librement. Les sociétés modernes sont électives : pas seulement dans le choix de ses amis, de ses partenaires, mais aussi, mais surtout dans le choix (au moins dans l'idéal) de son identité. Le second paradoxe est le fait que l'individualisation n'exclut en rien le collectif : cette appartenance libre est même nécessaire car le mouvement de séparation, de rupture avec une identité assignée peut requérir des ressources que seul un groupe en révolte, en lutte, peut fournir [Chauney, 2002]. Là encore, des malentendus théoriques et politiques menacent quand même : les groupes ainsi formés peuvent sembler des « communautés » alors qu'historiquement et conceptuellement la notion de « communauté » ne renvoie pas à des groupes volontaires. On ne choisit pas ses communautés. Il faut donc repenser autrement ces liens qui unissent des individus qui font le choix parmi leurs multiples identités statutaires de celle(s) qu'ils privilégient ou même de celle(s) qu'ils créent (c'est l'attraction des liens électifs⁴).

À certains moments de leur existence – mesurés par les heures d'une journée, par les mois d'une année, par les années d'une décennie – des individus prennent distance avec leur « sexe biologique », leur orientation sexuelle, leur genre, leur âge ; d'autres font de même avec leur lien de filiation, la place dont ils ont héritée, cherchant à être des enfants prodiges ou différents ; d'autres agissent encore avec des liens qu'ils ont pourtant élaborés eux-mêmes, comme leur lien conjugal. Les unes et les autres, les uns et les autres, revendiquent de ne pas être

4. C'est un des thèmes de mon dernier livre, *Les Uns avec les autres*, 2003.

trop dépendants d'une certaine définition d'eux-mêmes. Ils ressemblent d'une façon ou d'une autre à Estelle dans *Comme personne* [Lachaud, 2003] : « Je ne suis pas conforme. Je ne pourrai plus l'être. Je pense être allée jusqu'au bout de ce que la loyauté envers mes parents, mes aînés, m'a imposé comme arrangements avec (contraintes sur) ma personne. Je me suis absentée de moi-même pendant quinze ans. J'ai donné à mes parents... ce qu'ils attendaient de moi en toute bonne foi : un mari et un enfant... Malgré tout, j'ai pu préserver en moi mon envie d'être, ce qui est moi, voilà la bonne nouvelle » (p. 89). Cependant à d'autres moments, les mêmes peuvent revendiquer telle ou telle identité statutaire, pour asseoir davantage leur identité personnelle sur une identité plus collective. La sécurité cherche à se combiner, sous tension, à la revendication de la liberté [de Singly, Chaland, 2001].

Dans la perspective d'une sociologie de la modernité avancée, la sociologie des genres peut avoir deux objectifs complémentaires (mais qui ne sont pas nécessairement présents dans chaque recherche) : cerner les formes de l'identité statutaire assignée aux femmes et aux hommes, des formes donc des rapports sociaux de sexe d'une part ; et définir la manière dont les uns et les autres font avec, la domination n'étant pas à ce point serrée qu'elle ne laisse pas du jeu possible et n'étant pas à ce point inexistante qu'elle pourrait être ignorée dans la construction des identités.

Pour finir, je ne reviendrai pas sur mon parcours personnel, préférant laisser la parole à un autre homme qui se sent décalé. C'est le héros de *Festin d'amour* [Baxter, 2003] qui s'installe, après son divorce, dans une nouvelle maison : « J'étais la seule entité de cette maison qui n'avait pas de place assignée. Bradley avait sa pièce à l'arrière et son lit de chien, les tableaux avaient le sous-sol, les vêtements leur placard, l'horloge son mur, la chaîne hi-fi ses rayonnages. J'ai erré dans la maison à la recherche de la place qui me revenait. Mais je n'arrivais à me sentir bien nulle part, même pas dans la chambre et, finalement, j'ai décidé de ne pas m'inquiéter, et de continuer à être décontracté et mal à l'aise, bref moi-même. Après tout, j'étais un homme seul, divorcé depuis peu. J'étais à la fois un problème et une solution » (p. 105). Le genre auquel nous appartenons est, me semble-t-il, ainsi parfaitement défini : à la fois un problème et une solution, dans un équilibre instable.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAXTER Charles (2003), *Festin d'amour*, 10/18, Paris (1^{re} éd., 2000).
 BESNARD Philippe (1973), « Durkheim et les femmes ou *Le Suicide* inachevé », *Revue Française de Sociologie*, XIV, p. 26-61.
 BLOOD Robert O. et WOLF Donald M. (1960), *Husbands and Wives*, Free Press, New York.
 BOURDIEU Pierre, CHAMBORÉDON Jean-Claude, PASSERON Jean-Claude (1968), *Le Métier de sociologue*, Mouton-Bordas, Paris-La Haye.

- BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude (1970), *La Reproduction*, Minuit, Paris.
- BUTLER Judith (1990), *Gender Trouble : Feminism and the Subversion of Identity*, Routledge, Londres.
- CHAUNEY G. (2002) « Après Stonewall, le déplacement de la frontière entre le "soi" public et le "soi" privé », *Histoire et sociétés*, n° 3, « L'homosexualité à l'épreuve des représentations », p. 45-59.
- DAUNE-RICHARD Anne-Marie, HURTIG Marie-Claude, PICHEVIN Marie-France (dir.) (1989), *Catégorisation de sexe et constructions scientifiques*, CEFUP-université de Provence, Aix.
- DELPHY Christine (1974), « Mariage et divorce : l'impasse à double face », *Les Temps modernes*, 29, 333-334, p. 1815-1829.
- DUBET François (1995), *Sociologie de l'expérience*, Seuil, Paris.
- DURET Pascal (1999), *Les Jeunes et l'identité masculine*, PUF, Paris.
- (2003), *Le Corps et ses sociologies*, Nathan, Paris.
- EPHESIA (1995), *La Place des femmes*, La Découverte, Paris.
- ERNAUX Annie (1981), *La Femme gelée*, Gallimard, Paris.
- FERRAND Michèle, IMBERT Françoise, MARRY Catherine (1999), *L'Excellence scolaire : une affaire de famille*, L'Harmattan, Paris.
- FITZGERALD Francis-Scott (1988), *Tendre est la nuit*, Belfond, Paris (1934, 1^{re} éd.).
- GOTMAN Anne (1995), *Dilapidation et prodigalité*, Nathan, Paris.
- HALPERIN David (2000), *Cent ans d'homosexualité et autres essais sur l'amour grec*, Epel, Paris.
- (2002), « Comment faire l'histoire de l'homosexualité masculine ? », *Histoire et sociétés*, n° 3, « L'homosexualité : l'épreuve des représentations », p. 22-39.
- HORNBY Nick (1999), *À propos d'un gamin*, Plon, Paris.
- HURTIG Marie-Claude, PICHEVIN Marie-France (dir.) (1986), *La Différence des sexes. Questions de psychologie*, Tierce, Paris.
- LA CECLA France (2002), *Ce qui fait un homme*, Liana Levi, Paris.
- LACHAUD Denis (2003), *Comme personne*, Actes Sud, Arles.
- LORENZI-CIOLDI Fabio (1995), « Androgynies au masculin et au féminin » in EPHESIA, *La Place des femmes*, 1995, La Découverte, Paris, p. 143-151.
- MARTIN Claude, SINGLY François (de) (2000), « L'évasion amicale. L'usage du téléphone familial par les adolescents », *Réseaux*, vol. 18, n° 103, p. 91-118.
- MENNESSON Christine (2000a), *Des femmes au monde des hommes*. Thèse de doctorat de sciences sociales, université de Paris-V.
- (2000b), « Hard Women and "Soft" Women, the Social Construction of Identities Among Female Boxers », *International Review for the Sociology of Sport*, 35, p. 21-33.
- MICHEL Andrée (dir.) (1977), *Femmes, sexisme et sociétés*, PUF, Paris.
- (dir.) (1978), *Les Femmes dans la société marchande*, PUF, Paris.
- PASSERON Jean-Claude, SINGLY François (de) (1984), « Différences dans la différence : socialisation de classe et socialisation sexuelle », *Revue française de science politique*, vol. 34, 1, p. 48-78.
- ROTH Philippe (2002), *La Tâche*, Gallimard, Paris.
- ROUSSEL Peggy (2000), *Le Corps féminin culturiste : approche sociologique d'une génération des femmes culturistes française*. Thèse (sous la direction de Jean Griffet), université d'Aix-Marseille 2.
- SINGLY François (de) (1976), « La lutte conjugale pour le pouvoir domestique », *Revue française de sociologie*, xvii, 1, p. 81-100.
- (1987a), *Fortune et infortune de la femme mariée*, PUF (rééd., 2002), Paris.
- (1987b), « Théorie critique de l'homogamie », *L'Année sociologique*, 37, p. 185-205.
- (1993), « Les habits neufs de la domination masculine », *Esprit*, novembre, p. 54-64.

- (1995), « Casser le temps. Habilitier l'altruisme de proximité », Forum « Gender et emploi du temps », Florence, Institut universitaire européen, 23-24 juin.
 - (1996), *Le Soi, le couple et la famille*, Nathan, Paris.
 - (2001a), « Charges et charmes de la vie privée », in Jacqueline LAUFER, Catherine MARRY, Margaret MARUANI (dir.), *Masculin-féminin : questions pour les sciences de l'homme*, PUF, Paris, p. 149-167.
 - (2001b), « La naissance de l'individu individualisé et ses effets sur la vie conjugale et familiale », in François DE SINGLY (dir.), *Être soi parmi les autres, Famille et individualisation*, tome 1, L'Harmattan, Paris, p. 5-14.
 - (2003), *Les Uns avec les autres*, Armand Colin, Paris.
- SINGLY François (de), CHALAND Karine (2001), « Quel modèle pour la vie à deux dans les sociétés modernes avancées ? », in François DE SINGLY, Sylvie MESURE (dir.), *Comprendre le lien familial*, PUF, Paris.
- TAYLOR Charles (1998), *Les Sources du moi*, Seuil, Paris.

II.

Histoire Façons de faire l'histoire du travail et du genre

*Sous la responsabilité de
Cécile Dauphin et Delphine Gardey*

Introduction

par Cécile Dauphin et Delphine Gardey

Dès lors que l'on s'intéresse aux femmes et au travail, se pose la question du commencement. Historiens et historiennes sont souvent invités par leurs condisciples en sciences sociales à intervenir en premier, à retracer les origines, à dessiner les évolutions, à solliciter la mémoire. On attend de l'histoire qu'elle soit cette science du surgissement et de l'événement qui permette au travail sociologique et économique de s'initier en embrassant le temps présent.

L'ordre des disciplines importe sans doute moins que le programme de connaissance du monde social qui lie une double réflexion sur le contemporain et sur ses enracinements historiques. La thématique du travail échappe précisément aux frontières institutionnelles. Le va-et-vient entre les disciplines, leurs procédures et leurs objets, les passerelles jetées entre le passé et le présent, mais aussi les chemins tracés entre la recherche et le monde social qui la porte sont faits de partages et de confrontations. Éclairer ces différentes conjonctures, celle des redéfinitions comme celle des fondations atteste d'un projet intellectuel collectif. Il importe ainsi de réitérer l'acte qui vise à interpellier un passé hérité pour mieux reformuler les problèmes ou interroger la validité des procédures, car l'évolution du monde contemporain ne cesse de modifier la perception des réalités humaines qui entourent et conditionnent l'opération historique.

L'histoire du travail des femmes reste un domaine encore mal connu, en dépit des nombreux travaux accumulés depuis les années 1970¹. On peut dire que le

1. Il ne sera pas possible ici de proposer un travail historiographique exhaustif. Sur l'histoire des femmes à l'époque contemporaine, on se reportera notamment à Michelle Perrot [1998] et à Geneviève Fraisse [1998]. Pour une fresque générale de l'histoire des femmes en Occident, toutes périodes historiques confondues, on se reportera à Georges Duby et Michelle Perrot [1991] et en particulier aux différents chapitres de chaque volume consacrés à l'histoire du travail. Historiennes du contemporain, nos références seront surtout celles de cette période historique, mais le texte d'Angela Groppi ouvrira à d'autres contributions pour l'époque moderne. Sur l'histoire du travail et des femmes, nous renvoyons aux deux numéros spéciaux du *Mouvement Social*, dirigés par Michelle Perrot, « Travaux de femmes » (1978) et « Métiers de femmes » (1987). Pour une mise au point bibliographique et une analyse de l'histoire de l'histoire des femmes en France, Françoise Thébaud [1998].

travail fut pour les femmes à la fois une évidence et une énigme [Molinier, 2003]. On s'étonnera aujourd'hui encore de buter trop souvent sur la phrase fatidique « depuis que les femmes travaillent ». La réponse historienne tombe tout aussi péremptoire : les femmes ont toujours travaillé [Schweitzer, 2002]. Reste à le démontrer. L'urgence fut donc d'établir que l'invisibilité du travail féminin dans le passé tenait aux sources fabriquées en leur temps selon une vision masculine du marché et du monde. Questionner la fabrique des documents et des statistiques, déconstruire les discours, repérer les mille et une façon de négocier, de faire avec les contraintes ou de contourner les règles furent et restent un préalable à toute approche historique. Il n'empêche que les femmes au travail demeurent en partie occultées et que longtemps, les historiens, convaincus qu'elles ne pouvaient exister, n'ont pas cherché à les retrouver. De là à laisser croire qu'il y a antinomie entre la féminité – les rôles et qualités traditionnellement assignés aux femmes – et l'*Homo economicus* qui incarne l'idée de travail et légitime les savoirs qui en découlent, il n'y a qu'un pas, suffisant pour précipiter le second sexe dans les coulisses de l'oubli.

Aux origines de l'histoire du travail est en effet un monde neutre décliné à l'universel masculin, un monde où les femmes ne sont pas. L'ouvrier inclut l'ouvrière qu'il ne dit pas. Mais comme il ne la dit pas, plus que l'omettre, il la nie. L'histoire des relations entre le mouvement ouvrier et le féminisme n'est-elle pas faite de cette discussion ancienne : la cause ouvrière est première, elle est donc aussi la cause des femmes ? La connaissance actuelle est à mettre au crédit de cette mauvaise grâce persistante des historiennes qui ont cherché à faire entrer dans les mémoires l'autre de l'ouvrier, du prolétaire et de l'exclu.

Les historiennes des femmes ont donc commencé par donner à voir, débusquer, derrière les « silences de l'histoire », la présence toujours cachée de ces « femmes de peine ». Elles ont dit les heures et les jours, les travaux ordinaires, le labeur au féminin. Elles ont bousculé les chronologies, fait la guerre aux guerres et à ce qu'on leur prête. Elles ont été prises parfois elles-mêmes dans cette invention du recommencement. Pour celles qui écrivent l'histoire contemporaine du travail, la problématique de la salarisation peut être une façon de voir et de ne pas voir que d'autres modalités d'exercice des activités, qualifications et métiers ont existé bien avant le temps présent, dans le cadre des corporations de l'Ancien Régime² par exemple, comme la contribution d'Angela Groppi y insiste.

Paradigme du non-travail, les tâches domestiques ont été une cible privilégiée, objet d'étude exemplaire pour dénoncer l'invisibilité du travail effectué par les femmes et pour démonter les rouages du système patriarcal, de la sujétion des femmes et de la domination masculine. Les questions des historiennes furent ici parallèles aux démonstrations empiriques et théoriques des sociologues. Dans le même mouvement, on a exploré les domaines « naturalisés » comme le textile, les

2. On se reportera notamment au numéro de *Clio* dirigé par Michelle Zancarini-Fournel sur ce point : « Métiers, corporations, syndicalisme », *Clio, Histoire, Femmes et Société* (1996), n° 3.

soins, l'éducation. À travers ces métiers ou « travaux de femmes », a émergé l'idée d'une « culture féminine » : à la médiocrité de la valeur marchande est opposée la prégnance des pouvoirs symboliques. La laveuse et le lavoir représentent le pouvoir de la parole qui fait et défait les réputations et la trame sociale ; la couturière et la marquetterie (morceau d'étoffe brodé des lettres de l'alphabet, le plus souvent de fil rouge comme le sang...) organisent, en le ritualisant, le passage à l'état de femme ; la cuisinière, qui gère les relations avec la nourriture, détient un pouvoir de vie et de mort, etc.³ Ainsi interprétées, les activités féminines apparaissent vitales, essentielles à la survie des communautés, tout en restant fortement soumises aux contraintes biologiques. Au-delà d'un « inventaire des malheurs féminins » [Thébaud, 1998, p. 79], ces premières recherches soulignent la capacité d'autonomie des femmes dans des domaines qui leur sont propres, à travers la valorisation de leurs gestes et de leurs savoirs.

Une approche ultérieure et fructueuse fut celle à partir des espaces : espaces sociaux que constituent les quartiers – dans le cadre d'une historiographie de l'urbain particulièrement dynamique [Dubesset, Zancarini-Fournel, 1993] – mais aussi espaces privés et publics, saisis au travers d'une attention soutenue aux cycles de vies et aux itinéraires, et aux dimensions multiples des vies des travailleuses (aussi épouses, mères et soutien de la vie familiale). La traduction en français des travaux de Joan Scott et Louise Tilly fut de ce point de vue cruciale en France [Scott, Tilly, 1987].

Sans doute est-ce plus tard que l'attention s'est portée d'une façon plus systématique sur les femmes salariées : domestiques, ouvrières⁴, demoiselles de magasins, infirmières, employées de bureau [Gardey, 2001 ; Dauphin, Pézerat, 1984], institutrices... Dans cette perspective, la définition, le dénombrement, l'inventaire des qualifications, des itinéraires professionnels, des mobilités géographiques et sociales ont davantage retenu l'attention, dans le cadre d'analyses macrosociales des dynamiques du marché du travail ou de la caractérisation de l'histoire des professions [Omnès, 1997]. Des études des gestes, des corps et des techniques⁵ aux analyses quantitatives des qualifications et des salaires, l'historiographie suggère qu'entre les sexes les frontières peuvent fluctuer, mais que la différence hiérarchique perdure. De nouvelles frontières de l'inégalité n'en finissent pas de resurgir. Chemin faisant, on est passé d'une quête des traces à une histoire plus problématique où le concept de genre, bon gré mal gré⁶, s'est peu à peu développé pour analyser les façons de penser la différence des sexes et les effets de ces

3. Un livre important fut pour les historiennes Yvonne Verdier [1979]. Il faut aussi mentionner les travaux d'Agnès Fine [1984].

4. On se reportera aux travaux de Marie-Hélène Zylberberg-Hocquard [1995].

5. Une étude pionnière, notamment pour l'utilisation du concept de genre et malheureusement non publiée est le travail d'Helen Harden-Chenut sur la bonneterie [1989].

6. Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Christine Planté, Michèle Riot-Sarcey et Claude Zaidman (dir.), *Le Genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*, Paris, L'Harmattan, 2003.

représentations sur le partage – inégalitaire – des biens, des corvées, des devoirs et des pouvoirs. La question du genre a déplacé les schémas explicatifs. Elle a obligé à modifier les manières d'enquêter, la façon d'interroger les sources, les dispositifs discursifs à travers lesquels les sociétés naturalisent les activités humaines, les construisent comme féminines ou masculines.

Un troisième ensemble de travaux, plus récents, a questionné les enjeux de la féminisation des métiers, de la participation des femmes à des activités de décision, d'autorité et de pouvoir. En réaction au paradigme de la marginalisation des femmes au XIX^e siècle, de la séparation des sphères publique et privée, de leur retrait de la direction des entreprises familiales, brillamment développé par Bonnie Smith en 1981, de nombreux travaux s'inscrivent dans cette ligne⁷.

Le parcours de ces trois décennies d'histoire des femmes montre que nous n'en n'avons jamais fini avec l'invisibilité du travail des femmes. Tout en se renouvelant profondément, la problématique n'a cessé d'être confrontée au problème de devoir décider ou non si les femmes ont réellement travaillé, dans quelle proportion et sous quelles formes. Qu'est-ce qui fait qu'une activité est considérée comme du travail, qu'elle est perçue comme étant réservée, accessible ou interdite aux femmes, selon des modalités propres à chaque époque et à chaque société? La « mise au travail des femmes » et leur apparent flux et reflux, en fonction des chronologies guerrières ou technologiques est donc une question récurrente en histoire.

L'évolution de notre temps (féminisation du marché du travail en dépit de la rareté et de la précarité des emplois) ne peut qu'inciter les historiens à s'interroger sur la notion de travail, d'emploi, d'activité productive, sur la centralité du travail dans les sociétés du passé qui étaient majoritairement paysannes, boutiquières et artisanales, sur l'articulation des identités sexuées, professionnelles et sociales. L'histoire du travail féminin n'est pas seulement une affaire de femmes. Elle appelle toute la discipline à questionner les définitions strictement productivistes de l'économie et de l'utilité sociale et les enjeux de la non-intégration des femmes dans l'économie. La reconnaissance monétaire, économique et sociale des activités des hommes et des femmes et donc l'inscription dans des savoirs tels que la statistique ou l'économie politique méritent examen car à l'évidence elles ne sont pas neutres [Gardey, 1998].

Interroger la pertinence de la construction des données, pointer l'historicité des conceptualisations économiques et politiques du social, c'est retourner la question du plus faible au plus fort et pointer le caractère situé et local de ce qui se donne comme neutre et universel. L'analyse de la contribution du féminisme comme « savoir » ou comme mode de production des connaissances n'a pas encore été véritablement faite. Les sciences sociales dans leur ensemble y auraient pourtant et sans doute grand intérêt. À la différence d'autres protagonistes, celles qui pensent

7. Voir Bonnie Smith [1987]. On pourra aussi se reporter aux travaux de Béatrice Craig [2002] et à un prochain numéro de *Travail, genre et sociétés* consacré aux « patronnes », à paraître en 2004.

depuis la question des femmes, savent d'où viennent leurs interrogations et en quoi elles sont situées [Haraway, 1988⁸]. Leur expérience, dans sa singularité – celle d'un mouvement politique divers aux ramifications et débouchés politiques, associatifs, intellectuels et théoriques multiples –, rappelle le caractère humain d'une entreprise scientifique qui ne peut s'extraire du monde social dont elle est issue. Les sciences sociales de ces dames sont donc des sciences humaines en ce qu'elles sont nécessairement réflexives sur leur caractère contingent, historique et local. Ce qui les spécifie n'est pas dans cette « origine » ou cet « ancrage » – n'en déplaisent aux partisans autoproclamés de la raison, de l'universel et du progrès, toute science est en effet inextricablement tissée dans ses modes de production comme dans ses productions de société et de culture – mais dans cette capacité réflexive.

Le texte de Laura Lee Downs est de ce point de vue, et de biens d'autres, des plus éclairants. On y comprend que les conditions de production de l'histoire des femmes ne sont pas ordinaires. Elle fut en Grande-Bretagne comme ailleurs le fait de femmes engagées, souvent non professionnelles de l'histoire. Il importe de rappeler que l'écriture de l'histoire des femmes a été un engagement avant d'être plus récemment, pour un nombre limité d'entre nous, une profession possible. Cette histoire compte et elle doit compter. Françoise Thébaud s'attache en effet à montrer les contributions de l'historiographie des femmes et du genre à l'histoire avec un grand « H » : matières, faits, sujets, objets, événements, chronologies, la fécondité de l'histoire des femmes et du genre est manifeste sauf en termes de bénéfices institutionnels. Le rappel à l'ordre est ici des plus évidents.

Nous avons demandé à plusieurs de nos collègues de faire le bilan de ces histoires du travail et du genre, des façons dont les champs se sont rencontrés et nourris, établis et développés, dans des espaces nationaux, en fonction de traditions historiographiques différentes.

Les interventions montrent le chemin parcouru, l'accumulation des savoirs depuis la quête de qu'on a appelé « la condition féminine », puis les « travaux de femmes », ou les métiers féminins, enfin la construction des identités sexuées, autrement dit le genre. Il semble qu'en cours de route, on ait redécouvert le sujet, l'expérience, le jeu d'échelles entre singulier et collectif. Ce déplacement du regard révèle bien des terrains à revisiter ou à défricher (archives d'entreprises, iconographie, écritures personnelles, correspondances...).

L'invite fait entrevoir aussi de nouvelles perspectives problématiques. Certes, les sciences des dames comme les sciences de l'homme ont pour vocation d'être objectives, de déconstruire le réel, les discours et les représentations. Elles se dotent pour ce faire de règles et de méthodes, elles participent aux discussions collectives et professionnelles sur les « bonnes façons de faire l'histoire ». Est-ce à dire pour

8. Pour une présentation en français de cette littérature voir l'article d'Ilana Löwy [2000].

autant qu'elles doivent rester « insensibles », rester sourdes et imperméables aux « faibles intensités » des mouvements humains et sociaux, pour reprendre ici les termes de Paul Veyne ? Après le fameux tournant « linguistique », qui a eu parfois pour effet de désincarner le réel à coup de mots magiques comme construction, déconstruction et genre, ne pourrait-on pas envisager une autre approche capable d'aborder aussi le domaine « affectif », capable d'avoir prise sur cette composante du réel et des événements, et donc de l'histoire. Ainsi – prudemment – pourrait s'amorcer l'exploration des émotions, individuelles et collectives, généralement refoulées dans le continent noir du jugement et de la raison, mais qui en constituent le ressort, inaudible ou étouffé. Le monde du travail est lui aussi traversé d'humour, d'amour, de peurs, de courage, de désespoir, de folie, de souffrance, de plaisir, de rituels, et donc de sentiments. Sans craindre l'ombre du subjectivisme, des travaux dans le cadre des journées du MAGE (en 2001⁹) ont proposé de lever le tabou sur la sphère de l'intime, du corps et de l'affectivité, à l'œuvre aussi dans le monde du travail. Le corps est à l'ouvrage, on l'oublie souvent. Cette réflexion prometteuse mérite d'être poursuivie.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CRAIG Béatrice (2002), « Patrons mauvais genre : femmes et entreprises à Tourcoing au XIX^e siècle » *Histoire sociale-Social History*, 34 (68), p. 331-354.
- DAUPHIN Cécile, PÉZERAT Pierrette (1984), « Femmes au bureau », *Pénélope*, n° 10 « Pour l'histoire des femmes ».
- DUBESSET Mathilde, ZANCARINI-FOURNEL Michelle (1993), *Parcours de femmes, réalités et représentations. Saint-Étienne 1880-1950*, PUL, Lyon.
- DUBY Georges, PERROT Michelle (1991) (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Plon, Paris, 5 volumes.
- FINE Agnès (1984), « À propos du trousseau : une culture féminine ? », in Michelle PERROT (dir.) *Une histoire des femmes est-elle possible ?* Rivages, Paris, p. 155-188.
- FRAISSE Geneviève (1998), *Les Femmes et leur histoire*, Gallimard, Paris.
- GARDEY Delphine (1998), « Perspectives historiques sur le travail des femmes », in Margaret MARUANI (dir.), *Les Nouvelles Frontières de l'inégalité*, La Découverte, Paris, p. 23-38.
- (2001), *La Dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau (1890-1930)*, Belin, Paris.
- HARAWAY Donna (1988), « Situated Knowledges : The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective », *Feminist Studies*, 14, n° 3, p. 575-599.
- HARDEN-CHENU Helen (1989), *La Formation d'une culture ouvrière féminine, les bonnetières troyennes (1880-1939)*, université Paris-VII.
- LOWY Ilana (2000), « Universalité de la science et connaissance située », in Delphine GARDEY et Ilana LOWY, *L'Invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*, Éditions des archives contemporaines, Paris.

9. « Travail, genre et affectivité », journée d'études du MAGE du 8 juin 2001, document de travail n° 5, sous la direction de Catherine Marry et Pascale Molinier.

- MOLINIER Pascale (2003), *L'Énigme de la femme active. Égoïsme, sexe et compassion*, Payot, Paris.
- OMNÈS Catherine (1997), *Ouvrières parisiennes. Marchés du travail et trajectoires professionnelles au XX^e siècle*, EHESS, Paris.
- PERROT Michelle (1998), *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Flammarion, Paris.
- SCHWEITZER Sylvie (2002), *Les Femmes ont toujours travaillé*, Odile Jacob, Paris.
- SCOTT Joan, TILLY Louise (1987), *Les Femmes, le travail, la famille*, Rivages, Paris, (première édition américaine en 1978).
- SMITH Bonnie (1987), *Les Bourgeoises du Nord*, Perrin, Paris.
- THÉBAUD Françoise (1998), *Écrire l'histoire des femmes*, ENS, Fontenay-aux-Roses.
- VERDIER Yvonne (1979), *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*, Gallimard, Paris.
- ZYLBERBERG-HOCQUARD Marie-Hélène (1995), « L'ouvrière », *Historiens et Géographes*, n° 350.

Histoire des femmes, histoire du genre et sexe du chercheur

par Françoise Thébaud

Contribution d'historienne, le texte qui suit voudrait répondre, pour la discipline historique, aux problématiques du livre exposées en introduction par les responsables du MAGE, Jacqueline Laufer, Catherine Marry et Margaret Maruani. Présenté sous forme interrogative, lors du colloque qui a précédé ce livre, le titre « Sciences de l'homme et différences de sexe : le temps de la reconnaissance ? » évoque aussi en histoire les trois questions suivantes : comment et jusqu'où la question de la différence des sexes y est-elle devenue légitime ? En quoi le genre est-il un concept structurant ? Quelle est, en histoire des femmes et du genre, la pluralité des approches ?

À partir de remarques sur le sexe de l'historien hier et aujourd'hui, la première partie voudrait souligner que l'approche quantitative et paritaire, qui se développe actuellement dans les sciences et technologies, est certes nécessaire mais insuffisante pour la reconnaissance de l'histoire des femmes et du genre. Une seconde partie tentera de montrer comment et dans quelles limites un pan de la discipline historique a pris en compte la dimension « femmes et genre ». Dans ce récit de la production contextualisée d'un savoir nouveau et de sa réception, j'insisterai particulièrement sur l'intérêt d'une approche sexuée de l'histoire et sur les débats actuels en histoire du genre. Malgré la diffusion actuelle très rapide du terme, le genre en effet n'est pas un dogme. Un troisième point, plus court, portera sur l'application de ce concept à l'étude de la guerre qui constitue un de mes territoires de recherche.

LE SEXE DU CHERCHEUR EN HISTOIRE : LA PARITÉ N'EST PAS LA RECONNAISSANCE

De façon pionnière comme institution, le CNRS commence à croiser la réflexion sur la place des femmes dans les carrières scientifiques et l'approche de genre dans les disciplines. Créée en 2001, la Mission pour la place des femmes au CNRS a inscrit dans son plan d'action la sensibilisation à la question du genre et a

organisé les premiers ateliers de formation en novembre 2002¹. Mais la démarche est encore timide et peu répandue, notamment dans l'enseignement supérieur. Il apparaît donc nécessaire de s'interroger sur ce que reconnaître veut dire et d'opérer une série de distinctions nécessaires à la clarté du débat².

Une reconnaissance limitée

Forte d'une trentaine d'années de recherches et de publications, l'histoire des femmes et du genre n'est plus en France un domaine nouveau ou émergent. Elle bénéficie incontestablement aujourd'hui d'une certaine reconnaissance intellectuelle auprès des éditeurs et du public lecteur, mais aussi dans la communauté des historiens, où cette reconnaissance a progressé depuis une dizaine d'années. Y a

1. Les ateliers « Sexes et genre dans le travail scientifique. Et si vous étiez concernées ? » se sont tenus à Cargèse du 12 au 15 novembre 2002 et ont rassemblé une centaine de personnes.

2. Les sources de ce premier point sont des rapports récents issus d'enquêtes stimulées par la politique européenne d'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans le domaine des sciences. La Direction générale de la recherche de la Commission européenne a publié : *Femmes et Sciences*, Actes du colloque organisé à Bruxelles les 28 et 29 avril 1998. Communautés européennes, 1999 ; *Politiques scientifiques dans l'Union européenne : Intégrer la dimension du genre, un facteur d'excellence*, rapport du groupe de travail « femmes et sciences » du réseau ETAN (European Technology Assessment Network), Communautés européennes, 2001. Alors directrice de l'enseignement supérieur, Francine Demichiel a commandé deux rapports publiés en 2000 par Action pour la parité-Demain la parité : rédigé par Laurence Broze, Huguette Delavault et Julianne Unterberger, *Les Femmes dans les filières de l'enseignement supérieur* rend compte de la place des filles du baccalauréat au doctorat entre 1996 et 1999 ; rédigé par Norai Boukhobza, Huguette Delavault et Claudine Hermann (avec la participation de Françoise Cyrot-Lackmann), *Les enseignants-chercheurs à l'université. La place des femmes* observe le monde des enseignants (situation en 1999 et évolution de 1981 à 1999) ; ce dernier rapport a été réactualisé pour publication en 2002 : *Les Enseignantes-chercheuses à l'université. Demain la parité ?* Francine Demichiel a aussi contribué à la signature en février 2000, par les ministères concernés, d'une Convention pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, convention récemment prorogée jusqu'en 2006. Dans ce cadre, quatre groupes de travail ont été mis en place à la Direction de l'enseignement supérieur pour dresser un état des lieux et amorcer une mobilisation sur l'égalité des chances : statistiques sexuées, actions dans les IUFM, enseignement et recherches sur les femmes et le genre dans les universités ; l'ensemble des données recueillies n'a pas encore été publié. Quant au ministère de la Recherche, il a créé en septembre 2001 une mission pour la parité en sciences et technologies et produit en mars 2002 un Livre blanc intitulé *Les Femmes dans la recherche française* qui récapitule les données statistiques sur la place des femmes dans le monde scientifique. Pour observer la situation en histoire, il faut se référer au travail effectué par Geneviève Faye et Martine Sonnet pour l'association Mnémosyne [2002]. De mon côté, j'ai tenté d'appréhender la perception de l'histoire des femmes et du genre par les historiens français, en envoyant dans toutes les universités, par l'intermédiaire d'une personne relais qui devait photocopier (en cas d'exemplaires manquants) et distribuer aux collègues d'histoire ancienne et d'histoire contemporaine, 500 questionnaires portant sur la connaissance de l'histoire des femmes (et de ses moyens de diffusion) et sur son institutionnalisation (dont une question sur la création de postes fléchés en histoire des femmes et du genre). 75 réponses ont été obtenues : 47 hommes et 28 femmes, presque tous spécialistes d'histoire contemporaine (sans doute la distribution aux collègues antiquisants s'est-elle moins bien faite) et avec une très légère majorité de professeurs. Pour répondre à la question de la reconnaissance et à celle du sexe du chercheur, toutes ces sources sont à la fois utiles et imparfaites, n'utilisant ni les mêmes agrégats ni les mêmes modes de calcul.

sans doute contribué, outre les thèses, les mémoires et les séminaires, la publication en 1991-1992 de la collection en cinq volumes de l'*Histoire des femmes en Occident*³ [Duby, Perrot], comme celle de colloques-bilans ou d'ouvrages synthétiques d'historiographie⁴. En témoignent notamment les phénomènes suivants : l'ouverture des revues généralistes d'histoire qui publient plus régulièrement des articles et des comptes rendus d'ouvrages en histoire des femmes ou organisent occasionnellement un numéro spécial⁵ ; l'insertion dans les manuels d'historiographie récents de chapitres sur l'histoire des femmes⁶ ; la présence dans certains dictionnaires critiques de la dernière génération d'entrées sur les femmes, les rapports de sexe ou le féminisme⁷ ; la publication des premiers manuels⁸ ou l'audience croissante de la revue *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés* née en 1995. Ainsi, parmi les 75 historiens ayant répondu au questionnaire que j'ai envoyé dans les départements d'histoire des universités (voir note 2), 44 déclarent utiliser les catégories d'analyse de l'histoire des femmes et du genre et connaître les revues françaises qui publient des articles en ce domaine ; quelques-uns répondent « parfois », tandis que d'autres ne mettent que des points d'interrogation ou des réponses négatives ; l'un écrit : « Je ne sais pas ce qu'est le genre ». Biaisées par les formes de l'enquête (seuls répondent les plus informés ou les plus opposés), ces données ne permettent aucune conclusion statistique ; elles témoignent néanmoins à la fois de la percée intellectuelle de l'histoire des femmes et, par le faible taux de réponse (le corpus touché par l'enquête comprend environ 650 contemporanéistes et plusieurs centaines d'antiquistes), des difficultés institutionnelles de ce champ de recherche. Reconnaissance intellectuelle ne veut pas dire en effet reconnaissance institutionnelle.

Un panorama rigoureux de la place de l'histoire des femmes et du genre dans la recherche et l'enseignement est difficile à établir car les résultats de l'enquête de la Direction de l'enseignement supérieur (voir note 2) ne sont pas encore connus dans le détail. Mais la distinction opérée entre « enseignement et laboratoire spécifiques sur le genre » et ceux « comprenant cette dimension » est utile pour

3. La réédition en poche chez Perrin (coll. « Tempus ») en 2002 comprend des bibliographies complémentaires et pour le volume 5 (*Le XX^e siècle*) une nouvelle introduction rédigée par Françoise Thébaud et intitulée « Dix ans plus tard » (p. 7-58).

4. Voir Anne-Marie Sohn et Françoise Thélamon [1998] ; Michelle Perrot [1998] ; Françoise Thébaud [1998]. L'histoire a été partie prenante aussi du colloque organisé et publié par le collectif Ephesia [1995], ainsi que du colloque du CEDREF [2001].

5. Au *Mouvement social* qui a publié trois numéros spéciaux depuis 1978 [dernier en date 2002] et à *Genèses* se sont ajoutés récemment des revues prestigieuses comme les *Annales* (50 pages de comptes rendus dans le numéro de janvier-février 1999), la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* et même *Vingtième siècle. Revue d'histoire* [2002] qui a sorti, en 2002, son premier numéro consacré à l'histoire des femmes. Le bilan global reste toutefois médiocre comme l'a montré la table ronde organisée en décembre 2000 par la revue *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés* [2002].

6. Citons, par exemple, Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia [1999].

7. Citons le dernier en date Vincent Duclert et Christophe Prochasson [2002].

8. Voir Yannick Ripa [1999] ; Christine Bard [2001] ; Dominique Godineau [2003].

repérer les différentes modalités d'implantation et de diffusion. Il n'y a pas en histoire l'équivalent du GDR MAGE mais seulement une présence de l'histoire dans des équipes pluridisciplinaires ou un axe de recherche dans un laboratoire d'histoire autour de quelques personnes⁹. L'enseignement universitaire ne bénéficie que de cinq postes spécifiques¹⁰ mais des cours sont parfois assurés par d'autres collègues spécialistes qui ouvrent un séminaire ou une option, ou bien introduisent quelques séances dans un cours plus général. Parmi les pôles universitaires qui restent ceux des années 1970 (Paris, Aix-en-Provence, Toulouse), l'université de Toulouse-Le Mirail semble proposer l'offre de cours la plus complète mais des enseignements existent aussi à Angers, Avignon, Rennes, Rouen, Strasbourg et dans plusieurs IUFM¹¹. Cette diffusion par capillarité reste cependant limitée et la France qui peine à reconnaître la nécessité d'une plus grande institutionnalisation de ce domaine de recherche semble bien une exception en Europe, sans évoquer la comparaison avec les États-Unis considérés souvent ici comme l'exemple à ne pas imiter. Ainsi, le ministère de l'Éducation nationale a récemment refusé d'organiser un appel d'offres auprès des établissements pour la création de quelques postes fléchés en histoire des femmes et du genre (procédure utilisée peu de temps auparavant pour l'histoire et la philosophie des sciences) et s'est contenté d'inscrire un axe « égalité des chances entre les femmes et les hommes » dans les lettres de cadrage envoyées aux universités au moment des renouvellements des contrats quadriennaux. De leur côté, une petite moitié des collègues ayant répondu au questionnaire (soit trente-trois) se sont déclarés favorables à l'existence de postes fléchés dans ce domaine, l'un arguant que « la recherche et l'enseignement y gagnent en perspectives riches et nouvelles et en conquête d'un plus large public ». Mais l'autre moitié a exprimé opposition ou réticence, invoquant le critère de mérite, les besoins de l'établissement, le risque de ghetto intellectuel ou de fermeture des autres postes aux femmes.

Pourtant, la demande de postes spécifiques n'exprime en aucune façon la volonté de développer une histoire à part et un réseau fermé sur lui-même. Elle est seulement une des réponses à un contexte, certes non reconnu mais réel, de rapports de pouvoir dans le champ académique et de sursélection des spécialistes de l'histoire des femmes et du genre, la légitimité d'un domaine de recherche résultant dans le système français de l'accord majoritaire de la communauté des pairs. Elle est un

9. Citons l'équipe Simone de Toulouse (pluridisciplinaire), le groupe de recherche en histoire des femmes du Centre de recherches historiques (EHESS) ou de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, l'équipe récente de Rennes 2. L'axe impulsé par Christine Bard ou par moi-même dans les laboratoires d'histoire d'Angers ou d'Avignon.

10. Trois postes de maîtres de conférences : Toulouse, Paris-VIII, Paris-VII ; deux postes de professeurs : Paris-VIII et IUFM de Lyon.

11. Cours d'histoire des femmes ou cours de sensibilisation à l'égalité des chances. L'IUFM de Lyon, établissement pilote pour l'application de la convention précitée, a mis en place un fonds documentaire de recherche sur l'histoire des femmes et le genre de l'éducation (fonds Aspasie).

des moyens d'obtenir, dans l'enseignement et la recherche, des formes d'institutionnalisation qui lui permettent de poursuivre son développement, de transmettre ses acquis, de se confronter à jeu égal avec les autres spécialités de l'histoire, les structures parallèles¹² (d'ailleurs encore mal connues des chercheurs et universitaires¹³) ne pouvant remplir le même rôle. Enfin, elle doit s'appuyer, dans le contexte actuel de sensibilité paritaire, sur une distinction claire entre sexe du chercheur et domaine de recherche.

*Une distinction fondamentale :
sexe du chercheur/domaine de recherche*

Le métier d'historien s'est constitué à la fin du XIX^e siècle, en refoulant du côté de l'amateurisme les femmes qui faisaient de l'histoire¹⁴. Les historiennes n'ont pénétré que tardivement et progressivement l'enseignement supérieur et la recherche : après la Seconde Guerre mondiale et surtout depuis les années 1970. En 1965 encore, « l'histoire demeure un bastion de résistance masculine », puisque trois femmes seulement étaient professeurs sur un total de 120 professeurs et 10 étaient maîtres de conférences ou maîtres assistants sur 87 (soit respectivement 2,5 et 11,5 %¹⁵) ; aujourd'hui, une part importante des chercheurs et universitaires en histoire sont des femmes et le mouvement devrait s'accroître avec les nouvelles doctorantes. La parité, s'il faut employer le terme, est un horizon possible des années à venir.

Comme le soulignent les rapports récents (voir note 2), l'enseignement supérieur des disciplines littéraires s'est féminisé en France : ces vingt dernières années, le taux de femmes professeurs est passé de 16 % à 27 % et celui des maîtres de conférences de 38 à 46 %. Si nous voulons isoler les historiennes, le travail de Geneviève Faye sur les différentes éditions (1982, 1991, 2000) du *Répertoire des historiens de la période moderne et contemporaine* montre à la fois la réalité du processus de féminisation et divers degrés de féminisation selon la période étudiée et plus encore selon le grade et la fonction dans l'enseignement et la recherche. Ainsi, les historiennes recensées constituent, en 2000, 32,2 % de la profession contre

12. Signalons, outre le RING (Réseau interdisciplinaire et interuniversitaire sur le genre), trois associations (loi de 1901) nées en 2000 : Archives du féminisme, l'Association pour le développement de l'histoire des femmes et du genre-Mnésosyne, la SIEFAR (Société internationale d'étude des femmes de l'Ancien Régime).

13. Une petite quarantaine de collègues, sur les 75 ayant répondu au questionnaire, ne connaissaient pas l'association Mnésosyne au printemps 2002 (ou seulement « de nom ») ni les enquêtes « état des lieux » de la DES (ou « vaguement »). La publication du premier bulletin et l'existence d'un site web a peut-être modifié la situation.

14. Sur ce point, voir les travaux de Bonnie Smith [1998 et 2002] et d'Isabelle Ernôt, [2002, p. 27-36] qui achève une thèse sur le sujet.

15. Voir Olivier Dumoulin, [1998, p. 343-356]. Voir aussi les travaux de Christophe Charle sur les universitaires.

26,4 % en 1982. Ce taux de près d'un tiers est légèrement plus élevé en histoire ancienne et médiévale (36,1 % pour cette dernière) où la concurrence est moins forte; il est particulièrement bas en histoire contemporaine (27 %), où les doctorants sont plus nombreux et les enjeux politiques sans doute plus importants. L'inégalité persistante entre les femmes et les hommes est manifeste dans le tableau suivant¹⁶, qui résume la situation actuelle en histoire moderne et contemporaine :

Grade ou fonction	Pourcentage de femmes (%) en 2000
Ingénieur CNRS	68,7 %
Chargé de recherche	47,8 %
Maître de conférences	33,5 %
Directeur de recherche	24,0 %
Professeur des universités	22,6 %
Directeur d'études	10,0 %

Mais cette inégalité devrait s'atténuer relativement rapidement. Le mouvement de féminisation ne peut en effet que se poursuivre, comme l'indiquent les données sur les étudiants et les diplômés en histoire aujourd'hui. Les filles sont majoritaires dans les études d'histoire, troisième cycle compris (en 2000, elles sont 56 % des étudiants d'histoire de 1^{er} cycle, 55 % de 2^e cycle, 52 % de 3^e cycle) et elles réussissent mieux que les garçons jusqu'au DEA, où elles étaient par exemple 57 % des titulaires en 1999. Elles restent cependant sous-diplômées à partir du doctorat, constituant seulement, et sans doute par abandon, 48 % des effectifs des nouveaux docteurs en 1998, moins encore les années précédentes. Ce décalage existe également au niveau des qualifications accordées par le Conseil national des universités et au niveau des recrutements universitaires : les historiennes représentent seulement 42 % des qualifiés et 40 % des recrutés comme maîtres de conférences en 1999, contre 48 % des docteurs de l'année précédente (pour les recrutements comme professeur, les taux ont été cette année-là de 32 % en histoire ancienne et médiévale, de 21 % en histoire moderne et contemporaine¹⁷). Ces chiffres tendent à montrer l'existence d'une sursélection des femmes mais ils ne démentent pas le paysage global d'une discipline historique qui se féminise et celui d'une France bien placée parmi les autres pays européens, toutes disciplines confondues¹⁸.

16. Version simplifiée d'un tableau établi par Geneviève Faye [2002, p. 45]. Voir pour ce paragraphe Geneviève Faye [2002, p. 38-48]

17. Toutes ces données sont issues des rapports cités note 2.

18. Toutes disciplines confondues, il y avait en France en 1998 (rapport européen ETAN cité note 2) 13,8 % de femmes chez les professeurs d'université et 34 % chez les maîtres de conférences, taux qui situent la France à la troisième ou quatrième place en Europe derrière la Turquie, la Finlande et le Portugal et qui sont fonction tout autant du statut des professions universitaires que des politiques égalitaires ou inégalitaires. Je n'ai pas trouvé de comparaison concernant seulement la discipline historique. Sur les États-Unis, voir Carla Hesse [1998, p. 357-362].

Ainsi, depuis trente à quarante ans, le monde des historiens français a relativement bien absorbé le choc de la féminisation et de la scolarisation de plus en plus poussée des filles, le sexe du chercheur devenant un facteur de moins en moins discriminant dans cette discipline. En revanche, les résistances portent sur l'inclusion des recherches sur les femmes et le genre dans les institutions de recherche et d'enseignement, et donc sur la production et plus encore la transmission d'une culture mixte. Par exemple, dans le répertoire des historiens de la période moderne et contemporaine, seulement 6 % des chercheurs indiquent « femmes » comme un des axes de leurs recherches.

Ainsi, la question du colloque renvoie en histoire à la légitimité du questionnement de genre et au manque de reconnaissance institutionnelle. L'exemple de cette discipline montre que les actuelles politiques nationales et européennes, qui raisonnent en termes quantitatifs et à partir des sciences dures (fort déficit de femmes), ne peuvent suffire à fonder une politique d'égalité des sexes. La démarche « d'intégrer la dimension du genre » (formule utilisée) ne doit paradoxalement pas délaissier le sort réservé aux études sur les femmes et le genre, études nombreuses mais encore maltraitées (comme leurs chercheurs) dans toutes les sciences humaines, malgré leur dynamisme scientifique.

DE L'HISTOIRE DES FEMMES À L'HISTOIRE DU GENRE

Paru en 1998, mon ouvrage *Écrire l'histoire des femmes*¹⁹, récit d'une aventure intellectuelle de trente ans, voulait contribuer au processus de reconnaissance, par la transmission d'une expérience historiographique, l'exposé des débats méthodologiques et la mise en perspective internationale. Je n'en reprendrai ici que les éléments les plus importants, sans pouvoir citer les nombreux ouvrages de sa bibliographie. J'insisterai sur la notion de « genre » qui tend à devenir dans le vocabulaire des sciences humaines et des politiques internationales un terme usité, pour en comprendre l'origine, en souligner l'intérêt en histoire et présenter les débats qu'il suscite.

Un nouveau questionnement

Pendant longtemps et traditionnellement, l'histoire produite et enseignée fut une histoire au masculin, qu'elle soit l'œuvre des historiens de l'école méthodique (fin XIX^e et début du XX^e siècle) ou de ceux des premières générations des *Annales*. L'histoire des femmes ne surgit en effet que dans les années 1970, dans un contexte intellectuel favorable à l'émergence de nouveaux questionnements et à la contestation de cette histoire au masculin : travaux pionniers émanant de la sociologie du travail féminin ; développement de l'anthropologie de la famille ;

19. Cf. Françoise Thébaud [1998]. Voir aussi les ouvrages cités note 4.

ouverture de la discipline historique à l'histoire ouvrière et la « nouvelle histoire » : élargissement du champ des recherches à de nouveaux objets comme les mentalités, la démographie, les marginaux (sujets qui rencontrent les femmes). Mais le facteur essentiel d'émergence est un facteur politique : le mouvement féministe, en s'interrogeant sur le passé et en cherchant les racines de l'oppression ou de la révolte des femmes, donne une impulsion décisive et suscite le relais de sympathisantes dans le milieu de la recherche et de l'enseignement qui créent des revues pionnières comme *Révoltes logiques* et *Pénélope, pour l'histoire des femmes*. Dès le début, les travaux de recherche sont à l'écoute de l'actualité sociale et explorent l'histoire de l'avortement, de la prostitution, des mouvements néomalthusiens, des féminismes, des grèves de femmes aux XIX^e et XX^e siècles, des rapports des féministes avec les mouvements ouvriers.

Ce lien réel entre un mouvement politique et social et l'émergence du questionnement de l'histoire des femmes est souvent perçu comme un péché originel par des historiens invoquant l'universel et il justifie encore pour certains la marginalisation de ce champ de recherche. Dans les années 1970, la réponse des institutions fut en effet globalement négative. Ainsi, dans la prestigieuse revue des *Annales*, aujourd'hui plus accueillante, seulement 4,5% des 751 articles publiés entre 1970 et 1982 relevaient, avec une définition très large, de l'histoire des femmes²⁰. Les institutions, qui encadrent la discipline, furent réticentes à cette nouvelle approche et la communauté des historiens indifférente ou hostile. Cependant les éditeurs ont réservé, avec un décalage dans le temps, un accueil encourageant à ces thématiques neuves, car les ouvrages sur les femmes se vendent bien.

Pour faire preuve en histoire, comme dans toute discipline, il faut respecter les règles du métier et produire un discours intelligible sur le passé. Il semble pourtant que pour ceux et celles pratiquant l'histoire des femmes, le respect de ces règles ne fut pas pendant longtemps, et ne l'est parfois pas encore, jugé suffisant : la procédure savante ne fait pas science dans ce domaine-là. Dans les colloques, exemple donné par Joan Scott, l'une des historiennes américaines les plus connues dans ce champ de recherche²¹, on pouvait entendre des historiens demander ce que pouvait bien apporter au discours historique de savoir que les femmes ont participé à la Révolution française ou qu'Olympe de Gouges a écrit la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Cette analyse permet pourtant de mieux comprendre la construction de la démocratie française, fondée notamment sur l'exclusion politique des femmes. Tout comme s'interroger sur le travail des femmes permet une nouvelle approche de la révolution industrielle...

20. L'analyse quantitative a été faite par Arlette Farge [1984, p. 18-35]. Les *Annales* sont aujourd'hui plus réceptives à l'histoire des femmes et du genre, notamment depuis leur « tournant critique » des années 1990. Sur les politiques des revues, voir Françoise Thébaud et Michelle Zancarini-Fournel [2002].

21. Joan Scott est l'une des historiennes américaines les plus traduites en français, depuis sa thèse [1982]. Voir notamment Joan Scott [1988a] et ses publications en français : Louise Tilly et Joan Scott [1987], Joan Scott, [1988b, p. 125-153], Joan Scott [1991, p. 419-444], Joan Scott [1998].

La méfiance a été renforcée par les premières analyses qui ont privilégié une « histoire au féminin », histoire du groupe des femmes et des individus femmes, *herstory* (et non *history*) comme disent les Américaines qui peuvent utiliser ce jeu de mots. L'objectif de ce projet de remémoration et de visibilité était de redécouvrir le passé des femmes, de donner un passé aux femmes. Il privilégia des objets de recherche inédits (le corps des femmes, la maternité ou le féminisme) et utilisa très souvent la problématique de la domination masculine, opposant une majorité de femmes victimes à une minorité de femmes rebelles contestant les normes de leur temps. Sans doute insuffisamment sensible aux différences entre femmes, ce projet a néanmoins produit de très nombreux travaux de qualité qui ont considérablement élargi le champ de l'histoire et interrogé quelques-uns de ses paradigmes, comme les césures chronologiques ou la distinction entre une sphère publique digne d'histoire et une sphère privée indépendante et inaccessible. Il reste inachevé et peut encore stimuler des recherches neuves sur des aspects mal connus de l'histoire des femmes.

Mais faut-il faire l'histoire des femmes prises isolément ; les femmes constituent-elles un groupe homogène ? Ces deux grandes interrogations des années 1980 ont conduit à envisager, au-delà de la seule question des femmes, une histoire plus relationnelle des rapports entre les hommes et les femmes, à mettre le rapport entre les sexes au cœur de l'interrogation historique et donc aussi la construction du masculin et du féminin. C'est la première entrée du concept de genre en France, qui invite à une approche sociale et culturelle comparant la situation sociale des femmes et des hommes, analysant les rôles sexuels et s'interrogeant sur les symbolismes sexués. Dans les années 1980, le terme de genre est cependant peu connu, mal compris et pas utilisé. Une analyse historique doit ainsi distinguer, après en avoir rappelé l'origine, l'intérêt de la notion et les usages du terme, puis en préciser les diverses acceptions ainsi que les limites.

*Genre et histoire*²²

Né dans le milieu médical des années 1960, marqué par la culture nord-américaine, le concept de genre (ou sexe social) est fondé sur la distinction entre le sexe, qui fait référence à la nature, et le genre, qui fait référence à la construction culturelle et sociale du masculin et du féminin, aux rapports sociaux de pouvoir entre les hommes et les femmes. Les historiens et historiennes français spécialistes d'histoire des femmes se sont appropriés sélectivement ce concept importé dans les années 1980 et ont usé tardivement du terme préférant durablement « rapports » ou « relations » entre les sexes, ou bien défendant avec conviction, comme Geneviève Fraisse, les vertus heuristiques de « la différence des sexes²³ ». Le terme « genre »

22. Ce point est envisagé plus amplement par Françoise Thébaud [à paraître].

23. Voir notamment Geneviève Fraisse [1996, 1998].

n'apparaît pas avant la fin des années 1990 où il surgit dans des titres de colloques et dans les revues. Ainsi, fondée en 1995, la revue *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés* n'a pas inscrit le mot dans son sous-titre, par crainte d'être incomprise.

Dans ce domaine, l'Américaine déjà citée – Joan Scott – a beaucoup marqué les historiens français par son article fondateur traduit en 1988 : « Genre, une catégorie utile de l'analyse historique ». C'est la première fois que le mot genre apparaissait en français, rencontrant les réflexions contemporaines des historiennes des femmes insatisfaites de leurs premiers travaux. Dans ce numéro spécial des *Cahiers du Griffon* intitulé « Le genre de l'histoire », Joan Scott écrit que : « Le genre est un élément constitutif des rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes et le genre est une façon première de signifier des rapports de pouvoir²⁴. » Donnant au concept une définition plus politique et culturelle que sociologique, elle cherche à comprendre comment fonctionne le principe hiérarchique de partition, comment les sociétés différencient les hommes et les femmes, comment se construit le savoir culturel sur la différence des sexes et quels sont ses effets de pouvoir.

Complexe, défini parfois différemment par les uns et les autres, le concept de genre est cependant heuristique en histoire. Tout d'abord, l'utilisation du genre ouvre la porte à une histoire des relations réelles et symboliques entre les hommes et les femmes, et non plus seulement à une comparaison de l'avant et de l'après de l'histoire des femmes, marquée par une idéologie du progrès. On s'interroge alors sur l'évolution des systèmes de genre, ensembles de rôles sociaux sexués et systèmes de représentations définissant le masculin et le féminin. On propose une relecture sexuée des phénomènes historiques qui contribue à l'explication de problèmes classiques et permet de mieux comprendre la construction des rapports sociaux hiérarchiques. Par exemple, les travaux sur « le genre de l'histoire » montrent la disqualification progressive au XIX^e siècle des femmes amateurs au profit des hommes professionnels, et expliquent pourquoi cette discipline est encore aujourd'hui, particulièrement en France, investie d'identité masculine²⁵.

Ensuite, le concept de genre implique qu'il n'y a pas de sexe que féminin. Il rend également visibles les hommes comme des individus sexués et a suscité l'émergence d'une histoire des hommes et des masculinités, notamment de la construction de la virilité : les hommes en temps de guerre, les garçons au collège, la virilité du mouvement ouvrier... Suscitant un point de vue qui permet d'écrire autrement l'histoire, proposant un principe d'intelligibilité du réel passé, il se confronte depuis une dizaine d'années à d'autres catégories d'analyse et d'interprétation plus classiques des historiens, comme la classe sociale : faut-il comprendre et décrire la place des hommes et des femmes en termes de genre ou de classe ? Appréhendait-on l'expérience des femmes esclaves de l'Antiquité en les décrivant d'abord

24. Voir note 21.

25. Voir les travaux de Bonnie Smith et d'Isabelle Ernôt, cités note 14.

comme femmes ou d'abord comme esclaves fut, par exemple, la question posée par Claude Mossé lors du colloque²⁶ qui a suivi en 1992 la parution de la collection en cinq volumes *Histoire des femmes en Occident*. Aujourd'hui, chercheuses et chercheurs insistent sur les différences entre femmes et les identités multiples des individus; ils tentent d'articuler les différentes catégories d'analyse : genre et classe mais aussi appartenance nationale ou religieuse, classe d'âge, origine ethnique, orientation sexuelle...

Mais le concept ne fait pas l'unanimité. Il n'est pas devenu ce dogme dénoncé par des historiens hostiles à l'histoire des femmes et du genre. Il suscite parmi les spécialistes des débats dont les alternatives ne sont pas tranchées et qui sont source de dynamisme. Fondamentale, la première question peut être formulée de la façon suivante : faut-il abandonner l'histoire des femmes au profit de l'histoire du genre? Certaines historiennes reprochent à l'histoire du genre d'oublier l'intentionnalité première et féministe de l'histoire des femmes : en faire des sujets historiques, appréhender leurs expériences d'oppression et d'autonomie. D'autres lui reprochent d'oublier la domination masculine, d'être trop théoricienne et d'utiliser un jargon théorique aseptisant. Quasi contradictoire, le deuxième débat se demande si l'histoire du genre est seulement une histoire des pouvoirs et des hiérarchies? Certaines historiennes, comme Arlette Farge qui a travaillé avec le groupe d'histoire des femmes de l'EHESS sur les violences exercées sur et par les femmes ou bien encore sur la séduction, critiquent des analyses trop simplistes et invitent à « travailler sur le nuancier infini » des rencontres hommes-femmes, qui ne sont pas marquées seulement par la domination²⁷. Les historiennes anthropologues, notamment celles dont les recherches portent sur l'anthropologie du symbolique, soulignent aussi que « la problématique du pouvoir n'épuise pas la question du rapport entre les sexes²⁸ ». Quant au troisième ensemble de questions, elles interrogent le dualisme sexe naturel/genre culturel qui a parfois été poursuivi jusqu'à faire disparaître le sexe. Des travaux récents ont souligné que le corps aussi à une histoire et déconstruit l'« invention du naturel » par les sciences depuis deux siècles²⁹. L'histoire du genre, qui s'est longtemps peu préoccupée en France des sexualités et de la question de l'indépendance du genre par rapport au sexe, commence à s'intéresser aux pratiques transgenre (par le truchement de l'étude du travestissement notamment) et aux sexualités...

Aujourd'hui, il faut le signaler, Joan Scott, pionnière du genre aux États-Unis, dénonce l'usage routinier du mot, comme synonyme de sexe ou de femmes. Elle dénonce aussi, dans le contexte américain, le retour en force d'une pensée biologiste, les effets pervers de la distinction entre le genre et le sexe, qui accredité l'an historicité du sexe biologique et sa bicatégorisation. Ces critiques sont pertinentes

26. Voir Georges Duby et Michelle Perrot [1993].

27. Voir Cécile Dauphin et Arlette Farge [1997 et 2001].

28. Voir Agnès Fine [2002, p. 145-166].

29. Voir notamment Thomas Laqueur [1992], Delphine Gardey et Ilana Lowy [2000].

mais en France le concept et son usage sont inachevés. Nous avons encore besoin, me semble-t-il, de ses vertus heuristiques de dénaturalisation et d'approche des différences.

FEMMES ET GENRE DANS LA GUERRE : L'INTÉRÊT D'UNE APPROCHE

Mes travaux sur la guerre de 1914-1918 peuvent être utilisés pour montrer le cheminement de l'histoire des femmes et du genre et l'intérêt de ces approches³⁰. Mon mémoire de maîtrise, préparé dans les années 1970 avec Mathilde Dubesset et Catherine Vincent³¹, portait sur les munitionnettes, femmes qui fabriquaient les munitions, symboles de l'entrée des femmes dans des secteurs masculins. Il s'agissait de rendre visibles ces figures emblématiques de la participation féminine à la guerre et d'observer les effets multiples de l'entrée des femmes à l'usine métallurgique : effets sur la division du travail, les qualifications, les salaires, les revendications syndicales, la protection sociale, l'image du féminin... Dernier recours de main-d'œuvre après l'embauche de mobilisés ou d'étrangers, ces munitionnettes furent environ 400 000 à la fin de l'année 1917, bien payées mais sur-exploitées et soumises à la méfiance ouvrière, renvoyées à l'armistice et accusées de prendre le travail des hommes. Le mémoire montrait que l'expérience avait été plus ambiguë que l'image d'Épinal et dans l'ensemble peu profitable au groupe des femmes.

Également informé par la problématique de l'émancipation (on disait que la guerre avait émancipé les femmes et produit la garçonne des années 1920), l'ouvrage *La Femme au temps de la guerre de 14*³² a tenté d'observer les différentes facettes et figures de la guerre des femmes (infirmières, dames d'œuvre, marraines de guerres, espionnes, résistantes des départements occupés, « remplaçantes », ouvrières de guerre) et d'appréhender les expériences féminines en temps de guerre : maternité, amour, travail domestique, éducation des enfants. Ouvrage d'histoire au féminin, il a étudié la guerre du point de vue des femmes et fait surgir des réalités peu connues jusqu'alors : citons par exemple le rôle de la guerre dans l'émergence des professions du social, dans le développement des mouvements pronatalistes ou dans les tentatives de rationalisation du travail domestique...

Guerre émancipatrice ?

La guerre a-t-elle émancipé les femmes ? De fait, la question a été et reste heuristique pour une histoire des femmes stimulée par la problématique du progrès et

30. Pour un commentaire plus développé, voir Thébaud [2003].

31. Voir Mathilde Dubesset, Françoise Thébaud, Catherine Vincent [1974, 1977, p. 189-219].

32. Voir Françoise Thébaud [1986].

la recherche d'une chronologie au féminin : quelle est la place de la guerre dans le long chemin vers l'émancipation féminine ? Trois âges historiographiques peuvent être distingués³³.

En montrant que la guerre n'est pas seulement une entreprise masculine, les premiers travaux, britanniques notamment, découvrent des femmes avec des responsabilités et des métiers nouveaux : chefs de famille, munitionnettes, conductrices de tramways, ambulancières près du front et même auxiliaires de l'armée. Ils utilisent les nombreuses sources contemporaines qui commentent, caricaturent et photographient la nouveauté ou bien celles produites par l'histoire orale des années 1970. De nombreux contemporains ont vu dans la guerre le ferment de l'émancipation des femmes et la majorité des interviewées de Grande-Bretagne et de France ont exprimé un sentiment de libération, une fierté rétrospective, l'idée que rien ne fut plus comme avant. Puis les historiens des années 1980 – le phénomène de génération est particulièrement net en Grande-Bretagne car les recherches sur la France, marquées par la rigidité du Code civil et le refus du vote des femmes, n'ont jamais eu le même ton optimiste – contestent la thèse de la guerre émancipatrice et montrent, après une relecture critique des sources, le caractère soit provisoire, soit superficiel des changements. À leur tour, les années 1990 infléchissent les interprétations, soulignant, plus nettement que précédemment, la difficulté de conclure de manière univoque, l'importance de l'échelle d'observation (l'individu, le groupe, la collectivité) et de la chronologie observée (court, moyen ou long terme), l'incidence de l'angle d'approche (social, culturel, juridique...), et plus encore le poids des différences entre femmes : différences de classe, d'âge, d'appartenance nationale, de lieu de résidence.

Paru en 1986, *La Femme au temps de la guerre de 14* répondait plutôt par la négative et soulignait déjà les différences d'âge, de classe et de résidence. Il montrait que la guerre est aussi, et sans doute avant tout, une épreuve pour les femmes comme pour les hommes : épreuve de la solitude et du deuil (1,3 million de soldats français sont morts), épreuve du surmenage pour les mères de famille et les femmes les moins aisées, épreuve des pénuries même si la faim n'a pas sévi en France, épreuve des violences et de la répression dans les départements occupés du Nord et de l'Est de la France. Il se terminait par un examen nuancé des « preuves » de l'émancipation. Les droits politiques, dont l'obtention ne peut d'ailleurs pas être considérée seulement, ni même prioritairement, comme une récompense pour faits de guerre, ne sont pas accordés aux femmes françaises par le Sénat et la loi dite de 1920, qui interdit la vente des contraceptifs et réprime toute incitation au contrôle des naissances ou à l'avortement, consacre la victoire des natalistes. La baisse globale de l'activité féminine après guerre recouvre bien des changements en France comme dans d'autres pays européens. Le recul des

33. Pour des références précises, se reporter la note 30 ou à Françoise Thébaud [1992], notamment le chapitre 1 sur la Grande Guerre, p. 31-74.

emplois domestiques, dénoncés comme asservissants, s'accélère. Malgré l'opposition des syndicats, l'expansion du travail féminin à l'usine se confirme, du moins dans la grande industrie moderne taylorisée (métallurgie légère et industrie électrique) qui confie aux femmes, leçon de la guerre, les travaux répétitifs non qualifiés. Les emplois tertiaires se féminisent, en passe de devenir le lieu privilégié de l'activité féminine, dans le commerce, les banques, les services publics (poste, enseignement, métiers du soin et du social), et même dans les professions libérales qui s'ouvrent plus largement aux femmes grâce à un accès plus égalitaire aux études secondaires et supérieures (création d'un baccalauréat féminin). Peut-être les principales gagnantes de la guerre, les jeunes filles de la bourgeoisie peuvent désormais espérer devenir des femmes actives et indépendantes. Plus encore que leurs sœurs des milieux populaires, elles bénéficient aussi des modifications significatives des pratiques vestimentaires (abandon du corset, des vêtements longs et ajustés, des chapeaux encombrants et parfois des chignons) et d'une indéniable libération des mœurs qui se déploie cependant à l'ombre du deuil, de l'ordre moral et de la répression des pratiques contraceptives. Mutations observées en détail dans des ouvrages récents³⁴.

Genres et genre dans la guerre

S'il est difficile de conclure sur la question initiale, une analyse genrée permet d'y répondre plus finement et d'ouvrir de nouvelles perspectives. Cette approche et des comparaisons internationales mises en œuvre dans le volume 5 de *L'Histoire des femmes en Occident*³⁵ ont permis d'observer la façon dont la guerre avait redéfini le système de genre, avec une attention portée aux situations des deux sexes et à toutes les formes d'expression culturelle donnant sens à l'expérience des uns et des autres. Elles ont permis aussi de s'interroger sur la sexuation des politiques et des discours de guerre : comment les gouvernements, les groupes ou les individus parlent-ils des hommes et des femmes, de l'avant et de l'arrière, de la nation et de l'ennemi ; quelles politiques différentes adoptent-ils en fonction de leurs discours sur le masculin et le féminin ?

Il est ainsi possible de montrer que les hommes et les femmes vivent une chronologie différente des phases du conflit et que la guerre engendre ou accentue une crise d'identité masculine, thématique particulièrement travaillée par d'autres depuis lors³⁶. Quand, persuadés de leur bon droit et d'une victoire rapide, les hommes courent à l'assaut de l'ennemi – par ailleurs souvent identifié comme féminin –, les femmes esseulées attendent pieusement, mises au chômage par la désorganisation de l'économie, prises en charge par l'État qui se substitue au mari mobilisé, invitées

34. Voir Laura Lee Downs [2002], Delphine Gardey [2001], Christine Bard [1998].

35. Voir Françoise Thébaud [1992, p. 31-74].

36. Voir notamment George Mosse [1997] ou Jean-Yves Le Naour [2002].

à servir dans des tâches bien féminines. La guerre, qui remet chaque sexe à sa place, est alors appelée à régénérer et reviriliser les nations, à révéler aux femmes leur « vraie nature ». Puis quand la guerre s'enlise et que les soldats s'enfoncent dans la boue des tranchées, les femmes accèdent à l'espace et aux responsabilités publiques pour faire marcher les machines de guerre. Malgré une constante subordination, réelle ou médiatisée par le langage, des rôles féminins aux rôles masculins, malgré les efforts déployés pour contrôler « la moralité » des femmes, la presse des tranchées comme la littérature disent la peur d'être dépossédés ou trompés, le sentiment d'un sacrifice des hommes et d'une embellie pour les femmes. Enfin, quand sonne l'heure des armistices, les femmes sont brutalement démobilisées et bien mal récompensées, et les hommes aspirent à une impossible restauration, malgré le triomphe d'une pensée sociale et politique qui rétablit pour longtemps une ligne de partage ferme entre le masculin et le féminin.

Sources pour les historiens, maints commentaires de guerre ou d'après-guerre peuvent être lus comme des affrontements publics sur le genre. Ainsi, des réactions culturelles à la mobilisation des femmes au travail : d'un côté, des descriptions curieuses (« les munitionnettes font de la métallurgie comme du tricot » ; « elles enfilent des obus comme des perles » ; « elles ont su garder toute leur grâce ») constituent une forme de conjuration langagière qui affirme l'immuabilité de la frontière entre les sexes ; de l'autre, la presse féministe utilise un vocabulaire militaire pour mettre en avant l'égalité et la nouveauté : les femmes sont décrites comme des « combattantes de l'arrière » tenant « le deuxième front ».

Menées par d'autres, et sur deux des trois questions, tout autant sur la deuxième guerre que sur la première, des recherches récentes ont développé la problématique des sorties de guerre (faire la paix signifie aussi faire la paix entre les sexes, reconstruire un équilibre menacé), la question des violences de guerre et de leurs imaginaires ou celle des « mœurs sexuelles³⁷ ». Recherches sans doute influencées par le contexte des années 1990 où la guerre resurgit sur le continent européen. Derrière Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker³⁸, une grande part des travaux s'est engagée dans une lecture de l'événement 1914-1918 à travers le prisme fécond de « la culture de guerre ». Considérant la culture de guerre comme la matrice des violences exercées ou subies, insistant sur le consentement des soldats et des arrières à cette violence, cette approche conduit notamment à s'intéresser au viol, au deuil, à l'imaginaire viril...

Ce détour par la guerre me permet de revenir en conclusion à la question initiale de la reconnaissance, en évoquant le pouvoir des qualifications et les stratégies à

37. Sur les sorties de guerre, voir par exemple Mary Louise Roberts [1994] ou Luc Capdevilla [1999]. Sur les sexualités, voir Jean-Yves Le Naour [2002] ou la thèse encore inédite de Cyril Olivier, *Femmes de « mauvaises vies » dans la France de la Révolution nationale (1940-1944)*, université de Poitiers, 2002.

38. Parmi de nombreux ouvrages, citons le dernier écrit à deux voix, Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker [2000].

mettre en œuvre pour une meilleure insertion institutionnelle des recherches en histoire des femmes et du genre. En Europe, certains historiens, qui s'inscrivent dans le courant « d'histoire culturelle de la Grande Guerre » reconnaissent que les travaux sur la guerre et le genre ont ouvert des fronts pionniers; mais d'autres déprécient l'histoire des femmes et du genre et diabolisent « un certain féminisme américain ». De même, une recherche récente tout à fait passionnante sur la maternité au XIX^e siècle se qualifie de travail pionnier « d'histoire sociale de la santé », en ignorant les ouvrages antérieurs d'histoire des femmes sur la maternité, thématique pourtant majeure et productive³⁹. Cette ignorance serait, en tout autre domaine, considérée comme une faute professionnelle. Comme l'histoire des femmes et du genre est peu institutionnalisée, elle peut rester impunément invisible ou niée. En quelque sorte disqualifiée au profit de qualifications, certes utiles et fécondes dans leur domaine mais oubliées des convergences et circulations intellectuelles.

Que faire? Sans doute mieux s'imposer, en réfléchissant aux trois fonctions de l'historien récemment mises en avant par Gérard Noiriel : fonctions de savoir, de pouvoir, de mémoire⁴⁰. Si l'histoire des femmes et du genre a produit un savoir nouveau et alimenté la mémoire, elle a jusqu'ici peu su ou voulu exercer un pouvoir. Fondée en 2000, l'Association pour le développement de l'histoire des femmes et du genre – Mnemosyne cherche aujourd'hui à structurer un réseau, favoriser le débat intellectuel et obtenir une meilleure institutionnalisation. Notamment, la création de postes fléchés (déjà évoquée dans cet article et qui n'est pas, comme le disent les détracteurs, celle de *women's studies* ou de « départements des sciences de la femme ») permettrait de renforcer la légitimité de l'histoire des femmes et du genre, d'assurer sa transmission et d'engager un dialogue à jeu égal avec les autres composantes de la discipline...

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AUDOIN-ROUZEAU Stéphane (1995), *L'Enfant de l'ennemi*, Paris, Aubier.
 AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Annette (2000), *14-18, retrouver la guerre*, Paris, Gallimard.
 BARD Christine (1998), *Les Garçonnes. Modes et fantasmes des Années folles*, Paris, Flammarion.
 — (2001), *Les Femmes dans la société française au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin.
 BEAUVALET-BOUTOUYRIE Scarlett (1999), *Naître à l'hôpital au XIX^e siècle*, Paris, Belin.
 BROZE Laurence, DELAVAUULT Huguette, UNTERBERGER Julianne (2000), *Les Femmes dans les filières de l'enseignement supérieur, Action pour la parité – Demain la parité*.
 CAPDEVILLA Luc (1999), *Les Bretons au lendemain de l'Occupation. Imaginaire et comportement d'une sortie de guerre 1944-1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
 CEDREF (2001), *Vingt-cinq ans d'études féministes. L'expérience Jussieu*, publications de l'université Paris-VII.

39. Il s'agit de l'ouvrage de Scarlett Beauvalet-Boutouyrie [1999]. La citation précédente est de Stéphane Audoin-Rouzeau [1995].

40. Voir Gérard Noiriel [1996]

- Clio, Histoire, femmes et sociétés* (2002), « L'histoire des femmes en revues, France-Europe », n° 16 (dir. Françoise THÉBAUD et Michelle ZANCARINI-FOURNEL), automne.
- DAUPHIN Cécile, FARGE Arlette (dir.) (1997), *De la violence et des femmes*. Paris, Albin Michel.
- (dir.) (2001), *Séduction et sociétés. Approches historiques*, Paris, Seuil.
- DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick (1999), *Les Courants historiques en France. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Armand Colin.
- DOWNES Laura Lee (2002), *L'Inégalité à la chaîne. La division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre*. Paris, Albin Michel.
- DUBESSET Mathilde, THÉBAUD Françoise, VINCENT Catherine (1974), *Quand les femmes entrent à l'usine. Les ouvrières des usines de guerre de la Seine, 1914-1918*, université Paris-VII, dir. Michelle PERROT.
- (1977), « Les munitionnettes de la Seine », in Patrick FRIDENSON (dir.), *1914-1918 : L'autre front*, cahier du Mouvement Social, n° 2, Les Éditions ouvrières.
- DUBY Georges, PERROT Michelle (dir.) (1991-1992), *Histoire des femmes en Occident*, 5 volumes, Paris, Plon.
- (dir.) (1993), *Femmes et histoire*, Paris, Plon.
- DUCLERT Vincent, PROCHASSON Christophe (dir.) (2002), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion.
- DUMOULIN Olivier (1998), « Archives au féminin, histoire au masculin. Les historiennes professionnelles en France, 1920-1965 », in Anne-Marie SOHN et Françoise THÉLAMON (dir.), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?*, université de Rouen-Perrin (colloque de Rouen en novembre 1997).
- EPHESIA (1995), *La Place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, La Découverte.
- ERNOT Isabelle (2002) « Les historiennes et l'histoire des femmes en France, du début du XIX^e siècle au début du XX^e siècle », *Mnémosyne, bulletin d'information* n° 1.
- FARGE Arlette (1984), « Pratique et effets de l'histoire des femmes », in Michelle PERROT (dir.), *L'Histoire des femmes est-elle possible ?*, Marseille, Rivages.
- FAYE Geneviève (2002), « Les historiennes dans *Le Répertoire des historiens (de la période moderne et contemporaine)* », bulletin n° 1, association pour le développement de l'histoire des femmes et du genre - *Mnémosyne, Bulletin d'information*, n° 1.
- FAYE Geneviève, SONNET Martine (2002), « Les historiennes aujourd'hui. Éléments statistiques à partir du *Répertoire des historiens (de la période moderne et contemporaine)* et de la *Bibliographie annuelle de l'histoire de France* », Association pour le développement de l'histoire des femmes et du genre - *Mnémosyne, Bulletin d'information*, n° 1.
- FINE Agnès (2002), « Histoire des femmes et anthropologie des sexes. Poursuite du débat ouvert en 1986 », *Clio, Histoire, femmes et sociétés*, n° 16, automne.
- FRAISSE Geneviève (1996), *La Différence des sexes*. Paris, PUF.
- (1998), *Les Femmes et leur histoire*, Paris, Gallimard.
- GARDEY Delphine (2001), *La Dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau, 1890-1930*, Paris, Belin.
- GARDEY Delphine, LOWY Ilana (dir.) (2000), *L'Invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin*, Paris, Éditions des archives contemporaines.
- GODINEAU Dominique (2003), *Les Femmes dans la société française (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Armand Colin.
- HESSE Carla (1998), « Les carrières des historiennes américaines depuis la Seconde Guerre mondiale », in Anne-Marie SOHN et Françoise THÉLAMON (dir.), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?*, université de Rouen-Perrin (colloque de Rouen en novembre 1997).
- LAQUEUR Thomas (1992), *La Fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard.

- LE NAOUR Jean-Yves (2002), *Misères et tourments de la chair durant la Grande Guerre. Les mœurs sexuelles des Français, 1914-1918*, Paris, Aubier.
- MOSSE George (1997), *L'Image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, Paris, Éditions Abbeville.
- Mouvement social (2002), « Féminin et masculin », n° 198 (dir. Anne-Marie SOHN), janvier-mars.
- NOIRIEL Gérard (1996), *Sur la « crise » de l'histoire*, Paris, Belin.
- PERROT Michelle (1998), *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion.
- RIPA Yannick (1999), *Les Femmes, actrices de l'Histoire, France, 1789-1945*, Paris, Sedes.
- ROBERTS Mary Louise (1994), *Civilization Without Sexes. Reconstructing Gender in Postwar France, 1917-1927*, The University of Chicago Press.
- SCOTT Joan (1982) *Les Verriers de Carmaux. La naissance d'un syndicalisme*, Paris, Flammarion.
- (1988a), *Gender and the Politics of History*, Columbia University Press.
- (1988b), « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du GRIF*, n° 37-38, « Le genre de l'histoire ».
- (1991), « La travailleuse », in Geneviève FRAISSE et Michelle PERROT (dir.), *Histoire des femmes. Le XIX^e siècle*, Paris, Plon.
- (1998), *La Citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel.
- SMITH Bonnie (1998), *The Gender of History. Men, Women and Historical Practice*, Harvard University Press.
- (2002), « Le genre de l'histoire au XIX^e siècle : approche comparative (Europe, États-Unis) » *Mnémosyne. Bulletin d'information* n° 1.
- SOHN Anne-Marie, THÉLAMON Françoise (dir.) (1998), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?*, université de Rouen-Perrin (colloque de Rouen en novembre 1997).
- THÉBAUD Françoise (1986), *La Femme au temps de la guerre de 14*, Paris, Stock.
- (dir.) (1992), *Histoire des femmes en Occident. Le XX^e siècle*, Plon, 1992, réédition complétée en poche, Perrin, coll. « Tempus », 2002.
- (1998), *Écrire l'histoire des femmes*, Lyon, ENS Éditions.
- (2003), « Femmes et genre dans la guerre », in Stéphane AUDOIN-ROUZEAU et al. (dir.), *Dictionnaire critique de la Grande Guerre*, Paris, Bayard.
- (à paraître), « Genre et histoire », in Janine MOSSUZ-LAVAU et al. (dir.), *Genre et politique*, Actes du colloque de l'Association française de science politique (mai 2002), Éditions de La Martinière.
- TILLY Louise, SCOTT Joan (1987), *Les Femmes, le travail et la famille*, Paris, Rivages.
- Vingtième siècle, *Revue d'histoire* (2002), « Histoire des femmes, histoire des genres » (dir. Raphaëlle BRANCHE et Danièle VOLDMAN), n° 75, juillet-septembre.

Histoire du peuple, histoire des femmes : l'historiographie anglaise depuis 1968

par Laura Lee Downs

L'histoire des femmes et du travail en Angleterre est née dans la grande tradition anglaise d'histoire, sociale et socialiste, du travail et de la condition ouvrière. Avant les années 1970, cette histoire s'était toujours déclinée au masculin. Malgré les travaux pionniers de quelques historiennes de l'entre-deux-guerres, ou la présence de quelques figures féminines dans le grand livre d'Edward Thompson sur la formation de la classe ouvrière en Angleterre, le travail industriel était perçu comme une affaire d'hommes¹. L'image du travailleur manuel était donc la figure masculine d'un mineur bien musclé, avec son marteau sur l'épaule, ou d'un métallo en train de nourrir de fonte la bouche enflammée du four; images qui ont contribué à omettre le fait que la première main-d'œuvre industrielle, appelée à travailler dans les ateliers de tissage du Lancashire, était une main-d'œuvre majoritairement féminine.

Après trente-cinq ans de recherches, menées par des femmes qui visaient la réhabilitation d'une histoire jusqu'alors absente, on peut dire que les femmes ne sont plus « cachées de l'histoire² ». Grâce à un effort de recherche massif et intensif, mené sur tous les fronts – sur le monde du travail, les mouvements féministes et syndicalistes, la vie privée dans les quartiers populaires – les femmes ne sont plus absentes de l'histoire sociale du travail en Angleterre. En plus, la déclinaison de la classe ouvrière au masculin n'est plus un automatisme chez les historiens du travail car, depuis les années 1985, le genre est devenu un outil clef dans cette historiographie. Ainsi, les historiennes féministes ont réussi à convaincre leurs collègues masculins (en histoire sociale, au moins) que non seulement les femmes ont joué un rôle essentiel dans la production économique et sociale, mais que les représentations du genre ont participé à la création des réalités économiques et sociales. L'application du concept de genre à l'étude du travail féminin visait

1. Parmi ces ouvrages pionniers de l'entre-deux-guerres, il faut noter Alice Clark [1919]; Ivy Pinchbeck [1930]; Edward Palmer Thompson [1963], édition française en 1988.

2. Pour citer le titre du fameux livre de Sheila Rowbotham [1973].

donc un double objectif : d'une part, démontrer comment son intégration dans l'analyse historique remet en cause l'interprétation en vigueur des processus économiques et sociaux, et d'autre part, dégager le sens même de genre et ses évolutions à travers le temps.

Mais le triomphe méthodologique des historiennes féministes eut des conséquences imprévues sur la structure du champ en général, car à la fin des années 1980, le genre, qui montre comment les identités sexuées sont socialement construites, a participé à un mouvement poststructuraliste et postmoderne plus large. Ce mouvement développa une critique forte contre des certitudes épistémologiques de l'histoire, notamment l'idée que les sources textuelles peuvent nous donner un accès direct aux événements et aux expériences du passé. Au lieu de prétendre reconstruire le passé « tel qu'il était », ces historien-ne-s postmodernes prônent l'analyse des discours, des représentations et de la construction des catégories sociales, en empruntant aux chercheurs en littérature des techniques de lecture déconstructionniste des sources, pouvant dévoiler la structure interne des textes. En prêtant attention à la construction textuelle des catégories sociales, ce mouvement critique remettait en cause le lien indiscuté entre les expériences, les identités sociales et la politique qui sous-tendait l'histoire sociale du travail.

Ce conflit entre l'histoire sociale traditionnelle et les pratiques poststructuralistes, conflit dans lequel les historiennes féministes étaient fortement impliquées, a connu son apogée en Angleterre vers les années 1992-1993. Quelques années plus tard, quand le brouhaha se fut un peu calmé, l'histoire sociale de la classe ouvrière se trouva largement remplacée par l'histoire culturelle de la construction de la nation britannique en relation avec son Empire, et de l'implication des différences de genre, de race et de classe sociale dans cette histoire nationale et impériale. Ainsi, l'histoire du travail et des femmes au travail, quoique dominante dans la construction d'une histoire féministe des femmes et du genre dans l'Angleterre des années 1970 et 1980, fut largement déplacée à travers ce fameux « tournant linguistique », qui prônait l'analyse des discours et du processus de la construction des catégories sociales à la place de l'analyse des expériences.

Je vais essayer de situer ce fléchissement brutal dans la recherche sur les femmes et le travail dans le contexte de l'évolution croisée des champs de l'histoire sociale et de l'histoire des femmes, à travers le portrait rapide de trois moments dans cette évolution :

— une première période où l'histoire des travailleuses est fortement ancrée dans l'histoire sociale (et surtout la *new social history*) de la classe ouvrière (années 1970 et 1980³);

— une deuxième période : le « temps du genre » (début des années 1980), où le genre, et plus particulièrement l'idée de la construction des identités sexuées à travers la séparation des sphères du public et du privé, est devenue une « orthodoxie

3. Toutes ces dates sont approximatives.

historiographique », un système de classification binaire qui permettait aux chercheurs de rajouter les femmes non seulement à l'histoire sociale, mais aussi aux histoires plutôt « politiques » (les origines de l'État-providence, par exemple), d'où elles étaient jusque-là absentes⁴;

— dans un troisième temps, je vais évoquer le « tournant linguistique » (années 1987-1993) et les conflits parfois violents qu'il a suscités parmi des chercheurs anglais (y compris certaines historiennes féministes) qui y voyaient la « fin de l'histoire sociale⁵ ». Cette « crise » de l'histoire sociale n'a jamais trouvé de vraie résolution. Néanmoins, à partir des années 1995, les historien-ne-s se sont lassés d'un débat sans issue. Mais le débat autour de la construction discursive de l'expérience et de l'identité a laissé des traces indélébiles qui ont restructuré le champ de l'histoire sociale de façon durable. En fait, la majorité des historien-ne-s du social s'est tournée vers une histoire culturelle des discours et des représentations, et vers une exploration de l'articulation entre culture et politique, ce qui implique un changement d'objet (en l'occurrence, passer du travail à la citoyenneté et à la construction de la nation). Les chercheurs qui restèrent fidèles au projet de faire une histoire sociale du travail s'efforcèrent eux aussi de croiser une histoire culturelle du travail (représentations et discours) avec l'histoire des structures sociales et économiques⁶. L'objet thompsonien de la *new social history*, qui était l'articulation entre *agency* (pouvoir d'agir) et structure, se déplaça donc vers la question de l'articulation entre culture et politique.

POUR UNE HISTOIRE FÉMINISTE DES FEMMES DU PEUPLE

Au début des années 1970, l'histoire sociale du travail féminin trouva ses racines épistémologiques et institutionnelles dans le mouvement socialiste pour une histoire du peuple, organisé autour de la *new social history* d'Edward Thompson, Eric Hobsbawm et du jeune Gareth Stedman Jones, entre autres⁷. L'épistémologie de cette historiographie reposait sur la fameuse articulation thompsonienne entre *agency* et structure, entre expériences (d'exploitation) et identité (de classe), et, par conséquent sur une politique de classe. La classe sociale était donc perçue comme un processus dynamique, mis en œuvre par des agents tout autant que par des conditions : « La classe ouvrière n'est pas apparue comme le soleil à un moment donné. Elle a été partie prenante de sa propre formation », selon la fameuse

4. L'expression « temps du genre » est empruntée au livre de Françoise Thébaud [1998]. Sur la « nouvelle orthodoxie » de la séparation des sphères, voir Carolyn Steedman, [1990, p. 294]. Pour quelques travaux pionniers sur les femmes et l'État, voir Anna Davin [1978] et Pat Thane [1978, 1982].

5. Pour une critique féministe du tournant linguistique, voir Joan Hoff [1994].

6. Voir, par exemple, Sonya Rose [1992]; Sonya Rose et Laura Frader [1996].

7. Gareth Stedman-Jones [1971]. Treize ans après, Stedman-Jones annonçait son propre tournant linguistique dans son recueil d'articles [1983].

phrase d'Edward Thompson⁸. D'où l'importance capitale pour la *new social history* de l'expérience dans la formation des identités collectives, fondement de toute action politique et révolutionnaire.

Alors que le trio expérience-identité-politique formait la base épistémologique de l'histoire du travail féminin en Angleterre, ce furent les institutions d'éducation populaire – des programmes d'éducation pour les adultes, des *history workshops* et des ateliers d'ouvriers-écrivains qui se vouaient à la mission de remettre l'histoire dans les mains du peuple – qui donnèrent un ancrage institutionnel, quoique précaire, aux premières historiennes féministes. Travaillant hors les murs des universités et souvent dans des quartiers populaires, elles enseignaient cette même « histoire du peuple », coude à coude avec leurs camarades masculins, dans une pratique qui faisait de la recherche sur la classe ouvrière, diffusée directement au peuple, un moyen de relier les chercheurs socialistes et le mouvement ouvrier.

Ainsi, avant les années 1990-1995, la plupart des chercheuses féministes travaillaient aux marges de l'institution universitaire britannique⁹, et participaient à un foisonnement d'associations et d'institutions autonomes autour de l'histoire des femmes : le Women's Research and Resource Centre (Londres), qui allait devenir le Feminist Library; le Feminist Archive (Bath); le Lesbian Archive (Manchester); nombre de groupes informels d'histoire féministe, à Londres, Bristol, Brighton, Manchester et ailleurs, et les presses féministes Virago, qui se sont consacrées à la publication des livres des *women's studies*, également à la réédition des ouvrages épuisés sur la condition féminine et ouvrière¹⁰.

« Les marges, quoique difficiles à vivre, peuvent fournir un terrain fertile pour la pensée », dit l'historienne Catherine Hall. « Car, elles donnent un espace autonome où les femmes peuvent élaborer leurs propres perspectives, tout en gardant une certaine distance critique par rapport aux pouvoirs universitaires et leur catalogue d'idées reçues¹¹ ». En outre, cette marginalité venait rappeler les visées politiques et féministes de l'histoire des femmes : rendre visibles celles qui étaient restées trop souvent invisibles dans une histoire déclinée au neutre masculin et,

8. Edward Palmer Thompson [1963, p. 13]. La culture de la classe ouvrière est donc indissolublement liée à sa conscience politique.

9. Edward Thompson et Raymond Williams ont aussi participé à ce mouvement d'éducation populaire; en fait, ils ont produit leurs chefs-d'œuvre sur la classe ouvrière pendant qu'ils enseignaient à des adultes, ce qui souligne l'importance de l'éducation populaire pour les militants socialistes de la *new social history*. La différence avec ces jeunes chercheuses féministes, c'est qu'ils avaient aussi des postes au sein de l'institution universitaire proprement dite, tandis que pour elles, ces postes fragiles, mal payés et souvent à mi-temps, étaient leur seul ancrage dans le monde de l'enseignement supérieur.

10. Ainsi, Virago a publié non seulement de vieux ouvrages d'histoire, comme celui d'Ivy Pinchbeck [1930], mais a réédité tout une série d'enquêtes menées par des femmes du mouvement socialiste « Fabian » entre 1910 et 1940, sur les femmes et le mouvement syndical, les ouvrières dans la métallurgie, les conditions de vie (logement, nourriture, budget, santé, etc.) des ménagères dans les quartiers populaires.

11. Catherine Hall (1992, p. 34).

plus largement, utiliser ces découvertes pour transformer la compréhension de l'organisation sociale.

Avec l'avènement des années Thatcher, tous ces programmes d'éducation populaire (notamment le Worker's Education Association) qui hébergeaient la génération pionnière de l'histoire des femmes et du genre se trouvèrent en crise financière et plusieurs fermèrent leurs portes. Mais en même temps, les premiers programmes pluridisciplinaires de *women's studies* commencèrent à trouver un ancrage institutionnel dans certaines des nouvelles universités : Bradford, Essex, Kent et York¹². La nécessité de créer des programmes et contacts pluridisciplinaires donna lieu à des échanges productifs, et brisa l'isolement des chercheuses qui enseignaient dans des départements où elles étaient souvent les seules à faire l'histoire des femmes. Mais il faut souligner le fait que même à la fin des années 1980, très peu des chercheuses en *women's studies* étaient des historiennes, car la corporation des historiens anglais refusait toujours de reconnaître la légitimité de l'histoire des femmes et du genre¹³. Ainsi, nombre d'ouvrages clefs furent produits par des chercheuses en sciences sociales (*sociology*, ou *social science and administration*) comme Leonore Davidoff ou Jane Lewis, qui trouvaient que la démarche historique était essentielle à leur entreprise¹⁴.

Pour cette première génération d'historiennes féministes, la question du travail constitua un front pionnier pour la recherche sur les femmes, d'abord parce que le travail hors du foyer familial fut perçu comme une libération de la femme, mais aussi parce que les historiennes féministes, issues pour la plupart des mouvements de gauche qui se voulaient proches du mouvement ouvrier, ont souvent choisi de faire l'histoire des femmes du peuple. Ce front a également contribué à questionner les frontières disciplinaires traditionnelles, notamment avec la sociologie de la famille, car pour les femmes, le statut matrimonial conditionne le rapport avec le marché du travail, surtout à partir du moment où le développement industriel sépare de façon plus radicale le domicile et les lieux de production salariés.

Les grands ouvrages classiques de l'époque révèlent les préoccupations de cette génération de chercheuses féministes et socialistes – le monde du travail, les relations parfois difficiles entre les féministes-socialistes et leurs camarades masculins¹⁵. Ainsi, deux jeunes femmes qui enseignaient dans un programme local d'éducation populaire à Manchester, Jill Liddington et Jill Norris, ont écrit en

12. C'est-à-dire de nouvelles universités fondées depuis 1945 pour assurer l'éducation supérieure de la masse de la population. Les universités de l'élite (Oxford et Cambridge) restaient hors du jeu.

13. Ainsi, une enquête de 1991 montrant que bien que presque la moitié des étudiants en histoire étaient des femmes, elles représentaient une petite minorité parmi les enseignants en histoire à l'université, avec 17 % des postes de *lecturer*, 12,7 % des postes de *senior lecturer*, 6,6 % des postes de *reader* en histoire, et 2,2 % des postes de professeur. *Times Higher Education Supplement*, 7 June 1991, cité dans Catherine Hall [1992], p. 34.

14. Catherine Hall et Leonore Davidoff [1987]; Jane Lewis [1984].

15. Le féminisme dit « radical » à l'américaine (égalité, individualisme) n'étant plus qu'un courant minoritaire dans le féminisme anglais de l'époque.

1978 l'histoire, jusque-là inconnue, du mouvement suffragiste parmi les ouvrières de l'industrie textile, mouvement qu'elles ont découvert à travers des entretiens menés auprès d'anciennes tisserandes de la région¹⁶. Une deuxième étude qui reflète bien ces préoccupations est le grand livre de Barbara Taylor¹⁷ sur la rencontre du féminisme avec le socialisme dans la mouvance « utopique » de Robert Owen [1883]. Dans ce livre, Barbara Taylor montre comment la critique morale des relations inégales au sein de la famille constituait un pilier essentiel du socialisme dit « utopique » des années 1830 et 1840. À la différence des mouvements marxistes « scientifiques », où la lutte pour l'égalité entre les sexes est subsumée sous une lutte de classe toujours prioritaire, les owenites ont mis la libération de la femme au centre de leur projet libérateur de l'humanité de toute forme d'oppression et d'inégalité, qu'elle soit de classe ou de sexe.

L'énorme production de cette première génération d'historiennes féministes privilégiait donc le monde ouvrier et le travail des femmes, en prenant des mots et des catégories d'analyse marxiste déjà dominants dans le champ du travail comme « classe de sexe », « lutte des sexes » et « patriarcat » (au lieu du capital, ou parfois avec lui). Au centre de ces études, le concept d'exploitation, appliqué à l'économie, fut étendu au domaine familial et sexuel. Or, si très peu d'historiennes ont suivi Christine Delphy dans sa construction de la femme comme une « classe de sexe », toujours exploitée par l'homme, la recherche sur les femmes et le travail à cette époque s'organisait autour de la « dualité des systèmes », le capitalisme et le patriarcat, qui doivent être étudiés simultanément pour expliquer l'oppression double de l'ouvrière (à l'usine mais aussi au foyer¹⁸).

La tension ressentie par cette première génération entre le féminisme et le socialisme, entre genre et classe sociale comme catégorie privilégiée, s'exprimait dans un long débat sur la question de la priorité à attribuer soit au capitalisme (fondé sur une organisation hiérarchisée de la main-d'œuvre), soit au patriarcat (défini comme un système de relations sociales entièrement engendré à l'extérieur du lieu de travail) dans l'explication de la ségrégation sexuelle de la main-d'œuvre¹⁹. En cherchant à donner la priorité à l'un ou à l'autre, cette théorie de la « dualité de

16. Ainsi, les chercheuses anglaises tâchaient de créer de nouvelles sources à travers la longue tradition anglaise d'histoire orale, un apport précieux pour l'étude des gens qui ont laissé très peu de traces écrites, c'est-à-dire, les classes populaires, et surtout les femmes des classes populaires. Les méthodes de collecte furent souvent collectives, à l'instar des entretiens collectifs menés par Luisa Passerini parmi les anciens résidents des quartiers populaires à Turin (Luisa Passerini [1979]). En Angleterre, les chercheurs en histoire orale animaient des groupes locaux de *people's history group* ou *history workshop* (atelier de l'histoire), souvent à l'intérieur des programmes d'éducation populaire, pour souligner l'idée si chère à l'histoire sociale anglaise que la recherche sur l'histoire des classes populaires construit un pont entre les milieux ouvriers et universitaires. Le lien entre le militantisme politique de classe et la pratique quotidienne d'éducation populaire allait rester au cœur du *people's history movement* et de l'histoire des femmes en Angleterre pendant les années 1970 et 1980.

17. Jill Liddington, Jill Norris [1978]; Barbara Taylor [1981].

18. Christine Delphy [1970, p. 54-55].

19. Voir Veronica Beechey [1987]; Sylvia Walby [1986].

systèmes » (*dual systems theory*) présuppose que le capitalisme et le patriarcat constituent des structures pures : en dépit de leur alliance contre les femmes, elles ne se seraient pas influencées mutuellement. Cette herméneutique de la ségrégation ne fut jamais remise en question avant les années 1990, jusqu'à ce que l'histoire ouvrière du travail féminin soit largement remplacée par une histoire sexuée du travail et du mouvement ouvrier, qui montre comment les notions de masculin et de féminin ont façonné le développement du travail, de la classe ouvrière et de ses organisations, et comment la différence sexuelle modèle les relations hiérarchiques dans l'entreprise ou le syndicat²⁰. L'arrivée de l'outil analytique du genre sur la scène permit de dénouer ce débat entre capitalisme et patriarcat. La nouvelle génération d'historiennes du travail n'avait plus à choisir entre deux structures qui ne se distinguaient plus l'une de l'autre.

LE TEMPS DU GENRE

Le mot anglais *gender* se rapporte à une définition d'ordre social et culturel associé aux différences biologiques entre les sexes. Au milieu des années 1980, les partisans de cette réorientation historiographique ont considéré que l'histoire des femmes avait manqué son but, n'ayant finalement exercé qu'une influence mineure sur l'ensemble de la discipline historique. Selon eux, l'histoire des femmes ne pouvait parvenir à transformer ce champ disciplinaire, de tradition masculine, que si elle cessait de se concentrer exclusivement sur les femmes et intégrait au contraire ces dernières dans des modèles historiques plus larges : de là est née l'histoire du genre, fondée sur l'examen des rapports historiques entre les sexes, de l'évolution chronologique des définitions de masculinité et féminité et des rôles propres à chaque sexe.

En empruntant des techniques à l'anthropologie, les historiennes du genre cherchaient à faire de l'étude des divisions sexuelles un instrument d'analyse historique ; l'histoire des divisions sexuelles est donc devenue une histoire plus globale des distinctions sociales des sexes. L'histoire du genre s'attache donc au processus de définition du masculin et du féminin dans une société particulière, au lieu de se consacrer seulement aux femmes. Le désir de rendre les femmes plus visibles dans l'histoire a donc abouti à la conceptualisation de la différenciation sociale des sexes, concept moins militant, moins engagé du point de vue politique, qui a néanmoins changé la pratique de l'histoire non seulement parmi les historiennes mais aussi parmi leurs collègues masculins. Ainsi, le genre ne répond pas forcément aux préoccupations prioritaires des féministes des années 1960 et 1970. Néanmoins, dès lors que le concept de genre montre que la

20. Voir Sonya Rose [1992] et Laura Lee Downs [2002] pour deux exemples de cette histoire sexuée du travail en Angleterre.

construction des catégories de « masculin » et de « féminin » est historique, il en résulte que ces deux catégories n'ont rien de nécessaire ni d'immuable. Ainsi, cette génération d'historiennes visait, par sa pratique de l'histoire, non seulement à la récupération d'une histoire oubliée, mais elles voulaient aussi démontrer que la pratique de l'histoire elle-même était sexuée.

L'arrivée du genre sur la scène anglaise se déroula largement autour de la recherche collective de Catherine Hall et de Leonore Davidoff de 1979 (publication de l'article influent de Catherine Hall sur la formation d'une idéologie domestique vers les années 1830-1850) à 1987 (publication de leur grand livre sur la formation des classes moyennes à travers la séparation sexuée du public et du privé, *Family Fortunes. Men and Women of the English Middle Class, 1780-1850*²¹). Ce livre est le fruit d'une longue collaboration entre l'historienne Catherine Hall et la sociologue Leonore Davidoff, qui ont commencé leurs recherches en 1978 : « La politique féministe des années 1975 trouvait expression dans notre intérêt pour le genre et la classe. L'optimisme initial du mouvement féministe, l'idée euphorique qu'on allait transformer le monde à travers notre compréhension – récemment acquise – de la division sexuelle du travail, de l'organisation de la famille et des relations de pouvoir entre les hommes et les femmes, cédait la place à la conviction plus austère que les transformations si convoitées seraient extrêmement difficiles à réaliser²². »

Il ne suffisait plus de rendre visibles les femmes en histoire, de les remettre dans une histoire d'où elles étaient indûment exclues, « mais de réécrire cette histoire afin de montrer comment le genre, axe crucial du pouvoir dans la société, ouvrait les perspectives sur l'organisation de n'importe quelle société. Quelle est la relation précise entre la femme et les structures de classe?... Est-ce que les identités de classe sont différentes pour les hommes et les femmes²³? ». Elles ont donc écrit un livre qui parle des hommes et des femmes, et de la formation des classes moyennes pendant la révolution industrielle à travers la reconstruction des identités sexuées. Au centre de cette histoire, se trouvent les distinctions sexuées qui divisent le public du privé et les fonctions complémentaires des deux sexes, à travers lesquelles une nouvelle classe sociale fut construite sur des nouvelles bases économiques. Pour les auteurs, la religion protestante et évangélique, si répandue parmi cette bourgeoisie provinciale, avait convaincu celle-ci que la vie saine reposait sur une séparation stricte des activités et des espaces masculins et féminins. Elle donnait un sens moral à l'activité économique et productive de l'homme et à la dépendance économique d'une femme qui reste sagement au sein du foyer familial, où elle tient la flamme d'une domesticité pure. Ainsi, l'homme pieux pouvait y trouver une retraite à l'abri des concurrences féroces du marché et du monde

21. Catherine Hall [1979], Catherine Hall et Leonore Davidoff [1987].

22. Catherine Hall, *op. cit.*, p. 11.

23. *Ibid.*, p. 12.

politique ; à l'abri d'un monde public, compétitif et sans âme qu'il devait affronter pour nourrir la famille. Genre et classe se construisent donc mutuellement et la conscience de classe prend toujours des formes sexuées.

Au cœur du livre, règne l'ambition d'analyser la construction des identités sexuées dans une société particulière, des identités qui sont, pour les auteurs, conçues comme le lien entre la psychologie individuelle et la collectivité. Ce livre allait ainsi faire émerger la subjectivité comme objet de recherche à la fin des années 1980. Il élargissait aussi le champ de recherche de l'histoire des femmes vers une histoire du genre, des rapports sociaux de sexe, de la construction des identités masculines et féminines. Ce mouvement vers le genre, quoique contesté par certaines chercheuses qui y voyaient l'abandon du sujet militant de la condition féminine, s'étendit rapidement parmi les historiennes féministes, et donna le jour à un foisonnement spectaculaire de recherches sur les relations hommes-femmes, et la construction des identités sexuées dans toutes les classes sociales²⁴. Ainsi, l'histoire du travail féminin perdit sa position privilégiée dans la recherche féministe, car le livre qui mettait en avant le genre comme outil d'analyse sociale dans l'historiographie anglaise, et qui définissait le sens du mot (identités sexuées mutuellement construites à travers une séparation sexuée du public et du privé), changeait aussi l'objet initial des recherches féministes, qui passèrent de la question du travail des femmes à celle de l'identité féminine et masculine parmi la bourgeoisie industrielle.

Le livre de Catherine Hall et Leonore Davidoff illustre historiquement la fameuse phrase de Simone de Beauvoir, en montrant en détail qu'on ne naît pas femme (ou homme, d'ailleurs), mais qu'on le devient. Pour certaines chercheuses cependant, la distinction public/privé sembla trop proche des autoreprésentations des bourgeois anglais qu'elles cherchent à décrire pour être vraiment crédible comme catégorie d'analyse historique²⁵. Comme la notion du patriarcat, cette grille analytique de sphères séparées semblait trop fonctionnaliste, produisant une distinction harmonieuse et complémentaire des espaces et des sexes, délaissant les implications politiques de la domination masculine ; bref, une distinction prête à tout expliquer, donc à ne rien expliquer.

LE TOURNANT LINGUISTIQUE À L'ANGLAISE

Déjà au centre des controverses parmi les chercheuses féministes, le genre, introduit dans le grand public anglais à travers le livre de Catherine Hall et Leonore Davidoff, allait subir des transformations dans sa conception même, avec la diffusion

24. Pour une critique assez violente du genre comme trahison de l'histoire féministe, voir Joan Hoff [1994].

25. Voir Carolyn Steedman [1990, p. 295] ; Amanda Vickery [1993, p. 2].

de la pensée poststructuraliste et postmoderne de Denise Riley [1988] et de Joan Scott [1988] sur les catégories « femmes/femme » et « genre ». À la place du concept de genre déployé par Catherine Hall et Leonore Davidoff et leurs disciples, qui se cantonnait dans l'histoire sociale (rapports sociaux entre les sexes, division sexuelle du travail), cette pensée postmoderne mit l'accent sur la construction discursive des catégories sociales, y compris les identités sexuées et la catégorie « femmes » au pluriel. En outre, l'accent fut mis sur la question du pouvoir, car « le genre est une façon première de signifier des rapports de pouvoir ». Ainsi et à la suite de Michel Foucault, Joan Scott définit le genre comme « le savoir sur la différence sexuelle ». Selon elle, l'emploi de cette notion présuppose que « les rapports entre les sexes constituent un des piliers de l'organisation sociale » (et non seulement de la formation des classes sociales) et « que la culture conditionne pour une large part l'identité masculine et féminine ». Ainsi, « les différences entre les sexes sont à la fois le fruit et la source des structures hiérarchiques de la société²⁶ ». La tâche la plus importante pour une nouvelle histoire du genre ne consiste donc plus à redécouvrir ou reconstruire les expériences féminines du passé, mais à retracer le processus de la production du discours et de la diffusion des idées à l'égard des hommes et des femmes. Elle prône une histoire « politique » (au sens de relations de pouvoir) du genre, mettant l'accent sur les luttes et les conflits engendrés par l'établissement des définitions du concept. Puisque la différence sexuelle constitue l'une des formes d'expression les plus courantes des rapports de pouvoir, l'analyse historique de genre révélerait alors un aspect fondamental de l'organisation de la société et de la politique.

Il est évident que cette démarche écarte toute notion d'expérience, renvoyée dans le camp positiviste d'une histoire sociale prétendument banale, épuisée, et privée de sa légitimation marxiste. Ainsi, ce courant estime que l'« expérience », telle qu'elle était déployée dans l'histoire sociale naïve et positiviste des années 1960 et 1970, n'existe pas en tant que telle. Pour Joan Scott, il s'agit plutôt d'un processus historique qui, à travers les discours, positionne les sujets et produit leurs propres expériences. L'objet de la recherche historique est donc forcément constitué par les discours qui organisent les expériences et non par les expériences elles-mêmes.

Cette position militante en faveur d'une approche discursive (*linguistic turn*) a suscité un enthousiasme considérable en Angleterre au début des années 1990. Les raisons de cet enthousiasme se trouvent dans le fait que, depuis les années 1970, la pratique de cette *new social history*, avec sa vision déterministe de l'expérience individuelle, ne pouvait ni expliquer ni articuler les liens entre l'expérience individuelle et les expériences et identités collectives, entre les structures objectivées et les appréhensions cognitives. L'effondrement du concept d'expérience est donc le résultat d'une remise en cause de ce statut de transparence immédiat

26. Scott [1998, p. 25].

entre l'individu et les catégories sociales. Pour plusieurs historiens, et surtout pour plusieurs historiennes du genre, l'histoire des discours devenait la seule approche possible de l'histoire²⁷. Dès lors, l'attention se portait sur « les caractères discursifs de l'expérience » (Scott), et la tâche de l'historien (ou du sociologue) était de comprendre les étapes de ce processus discursif dans lequel les identités sont inscrites. La solution postmoderne visait à substituer le naturalisme du langage au naturalisme des structures sociales²⁸.

Les historiennes féministes britanniques furent partagées devant cette critique féministe et postmoderne des certitudes thompsoniennes sur l'expérience, comprise comme le lien vital entre les structures matérielles et les consciences sociales²⁹. Ainsi, malgré l'enthousiasme pour une histoire du genre, plusieurs historiennes furent rebutées par l'abandon total de l'étude des phénomènes sociaux et de l'« expérience » prônée par les postmodernistes ; une histoire culturelle renfermée sur elle-même, solipsiste et absorbée dans des jeux linguistiques. Ainsi, Catherine Hall, quoique attirée par l'élargissement du genre pour comprendre l'organisation sociale et politique, montra une certaine réticence devant la généalogie poststructuraliste de cette analyse du pouvoir et du genre ; analyse qui, selon elle, était issue autant des *consciousness-raising groups* des années 1970, et à travers l'expérience politique d'une identification collective des lieux de pouvoir, que des débats raréfiés des poststructuralistes³⁰. Avec ses collègues féministes, Catherine Hall estima que le « refus du réel » chez les historiennes postmodernistes présentait des problèmes pratiques aux historiennes formées dans la tradition empirique de la recherche historique anglaise. Plus profondément, une partie des historiennes féministes fut rebutée par l'anti-humanisme d'une démarche qui prône l'analyse des discours à la place de celle des êtres humains. Néanmoins, la crise autour du tournant linguistique laissa des traces durables, mettant l'analyse des discours et des représentations au centre de la recherche historique, et développant une histoire culturelle des identités politiques et nationales, de la citoyenneté et des appartenances de race, de genre et de classe dans la construction de ces identités³¹.

Derrière tous ces conflits du tournant linguistique, on trouve donc une substitution d'objet, un glissement du monde de l'usine, des quartiers populaires et du

27. « On ne peut pas distinguer entre les événements, les structures et les processus du passé et des formes de représentation documentaire, des appropriations conceptuelles et politiques, et des discours historiques qui les construisent. Quand ce fait sera reconnu, les fondations du modèle "histoire sociale" seront gravement sapées. Aujourd'hui, il faut prendre de nouvelles démarches et faire de nouvelles formes d'histoire » (la traduction est de mon fait), Patrick Joyce [1991, p. 208-209]. Voir aussi Patrick Joyce [1995].

28. Pour une analyse très fine des débats autour du tournant linguistique en Angleterre, voir Simona Cerutti [1997].

29. *Ibid.*, p. 133.

30. Catherine Hall [1979, p. 15].

31. Pour ne donner que trois exemples : Kathleen Paul [1997] ; Antoinette Burton [1994] ; Vron Ware [1992].

travail féminin vers l'Empire, la construction de la nation et la subjectivité, en particulier féminine et bourgeoise, en raison du statut privilégié des analyses littéraires, qui demandent des traces écrites, des textes. Il en résulte que l'énorme production des années 1970 et 1980 autour du travail féminin s'est presque tarie depuis une dizaine d'années, et la recherche féministe s'est largement recentrée sur l'exploration du genre, défini comme façon première de signifier des rapports de pouvoir [Scott, 1988] dans le domaine politique proprement dit. Or, malgré ce déplacement, l'histoire des femmes au travail montre une vigueur méthodologique qui s'exprime dans sa volonté d'intégrer les nouvelles approches culturalistes de genre. Les quatre ou cinq livres parus entre 1992 et 2002 que j'ai repérés et qui traitent des femmes de la classe ouvrière et du travail représentent donc très bien le projet de croiser le genre et la classe, les représentations et les réalités sociales et matérielles dans une histoire postpostmoderne³².

Ainsi, dans son étude sur la « première femme industrielle », Deborah Valenze remonte au début de la révolution industrielle (XVII^e-XVIII^e siècles) pour montrer comment les représentations de genre agissaient sur cette restructuration massive du travail pour renvoyer les femmes en bas des nouvelles hiérarchies d'emplois agricoles et industriels qui étaient créées. Anna Clark, en revanche, revient sur le terrain défini par Thompson dans son grand livre sur la formation de la classe ouvrière pour montrer comment cette formation était façonnée par les représentations de genre. Selon elle, le monde du travail anglais au début du XIX^e siècle était marqué par des conflits de plus en plus violents et misogynes entre l'artisanat mâle, menacé par le développement de l'industrie, et la concurrence d'une main-d'œuvre féminine abondante et bon marché. L'opposition parfois violente au travail industriel des femmes se déroulait dans une atmosphère masculine, par la séparation progressive du foyer ouvrier et des lieux de production, atmosphère qui favorisait un développement débridé des sentiments misogynes parmi ces artisans en déclin. Avec l'adoption d'une version prolétarienne de la séparation sexuée du public et du privé à travers le mouvement chartiste des années 1830 et 1840, l'extrême violence qui caractérisait les discours et les relations entre les sexes allait se calmer. Sonya Rose a pris le relais en étudiant les conséquences de cette idéologie sur la femme ouvrière à la maison pour les milliers de femmes, célibataires et mariées, qui continuaient à travailler en usine. Elle présente une analyse très

32. Deborah Valenze [1995]; Anna Clark [1995]; Sonya Rose [1992]. Je me permets d'ajouter à cette liste Laura Lee Downs, *op. cit.*, qui traite de la construction des hiérarchies sexuées du travail dans les industries métallurgiques des deux pays (ce livre est paru en anglais en 1995). On pourrait citer aussi Ellen Ross [1993], qui traite de la vie quotidienne des ménagères dans les quartiers populaires. Il faut signaler aussi l'œuvre de Carolyn Steedman, historienne peu connue en France qui travaille à la frontière disciplinaire entre histoire et littérature. Son œuvre dessine des pistes de recherche et des modes d'analyse très prometteuses en vue d'une autre histoire sociale et culturelle de la classe ouvrière, une histoire qui peut comprendre les perspectives de genre et de classe dans une analyse particulièrement fine des articulations entre subjectivité, culture, genre, et classe. Voir Carolyn Steedman [1986, 1990].

fine des hiérarchies sexuées de travail mises en place dans plusieurs industries (les textiles, la dentelle, la petite métallurgie, la manufacture de chocolat) et montre comment les perceptions de la différence de sexe façonnaient l'organisation du travail industriel et du syndicalisme ouvrier.

La petite minorité d'historiennes pour qui l'histoire des femmes au travail reste un objet de recherche crucial a donc réussi à croiser la classe et le genre dans des analyses qui démontrent de façon convaincante qu'une histoire sociale du travail sans les femmes est strictement impossible.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALBERTI Johanna (2002), *Gender and the Historian*, Londres, Longman.
- ASSITER Alison (1995), *Enlightened Women : Modernist Feminism in a Postmodern Age*, Londres, Routledge.
- BARRETT Michèle (1980), *Women's Oppression Today : Problems in Marxist-Feminist Analysis*, Londres, Verso.
- DE BEAUVOIR Simone (1949), *Le Deuxième Sexe*, Paris, Gallimard.
- BEECHY Veronica (1987), *Unequal Work*, Londres, Verso.
- BENHABIB Seyla, CORNELL Drucilla (dir.) (1987), *Feminism as Critique*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- BURTON Antoinette (1994), *The Burdens of History : British Feminists, Indian Women and Imperial Culture*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- BUTLER Judith, SCOTT Joan W. (dir.) (1992), *Feminists Theorize the Political*, Londres, Routledge.
- CERUTTI Simona (1997), « Le Linguistic Turn en Angleterre », *Enquête* 5.
- CLARK Alice (1919), *Working Life of Women in the Seventeenth Century*, Londres, Routledge, réédité par Routledge, 1982, et 1992.
- CLARK Anna (1995), *Struggle for the Breeches. Gender and the Making of the British Working Class*, Berkeley, University of California Press.
- DAVIN Anna (1978), « Imperialism and Motherhood », *History Workshop Journal* 5.
- DELPHY Christine (1970), « L'ennemi principal », *Partisans*, n° 54-55.
- DOWNS Laura Lee (2002), *L'Inégalité à la chaîne. La division sexuée du travail dans l'industrie métallurgique en France et en Angleterre*, Paris, Albin Michel, version française du *Manufacturing Inequality : Gender Division in the French and British Metalworking Trades, 1914-1939* (1995), Ithaca, Cornell University Press.
- HALL Catherine (1979), « The Early Formation of Victorian Ideology », in Sandra BURMAN (dir.), *Fit Work for Women*, Londres, Croom Helm.
- (1992), *White. Male and Middle-Class : Explorations in Feminism and History*, Oxford, Polity Press.
- HALL Catherine, DAVIDOFF Leonore (1987), *Family Fortunes. Men and Women of the English Middle Class, 1780-1850*, Chicago, University of Chicago.
- HELLEY Dorothy, REVERBY Susan (dir.) (1992), *Gendered Domains : Beyond the Public/Private Dichotomy in Women's History*, Ithaca, Cornell University Press.
- HOBBSBAWM Éric (1964), *Labouring Men : Studies in the History of Labour*, New York, Anchor Books, Doubleday et Company.
- HOFF Joan (1994), « Gender as a Post-modern Category of Paralysis », *Women's History Review*, 3,2.

- HUNT Lynn (1998), « The Challenge of Gender », in Hans MEDICK, Anne-Charlotte TREPP (dir.), *Geschlechtergeschichte und Allgemeine Geschichte*, Goettingen, Wallstein Verlag, p. 59-97.
- JOYCE Patrick (1991), « History and Postmodernism », *Past and Present*, 133.
- (1995), « The End of Social History? », *Social History*, 20.
- KELLY Joan (1984), *Women, History and Theory : The Essays of Joan Kelly*, Chicago, University of Chicago Press.
- KERBER Linda (1988), « Separate Spheres, Female Worlds : The Rhetoric of Women's History », *Journal of American History*, n° 75, p. 9-39.
- LEWIS Jane (1984), *Women in England, 1870-1950*, Brighton, Wheatsheaf Books.
- LIDDINGTON Jill et NORRIS Jill (1978), *One Hand Tied Behind Us' The Rise of the Women's Suffrage Movement*, Londres, Virago.
- MORGAN David (1989), « Men Made Manfist : Histories and Masculinities » *Gender and History* n° 1.
- NEWTON Judith L., RYAN Mary, WALKOWITZ Judith (dir.) (1983), *Sex and Class in Women's History*, Londres, Routledge.
- NICHOLSON Linda (dir.) (1990), *Feminism/Postmodernism*, Routledge, Londres.
- OAKLEY Annie (1972), *Sex, Gender and Society*, Temple Smith, Londres.
- OFFEN Karen, PIERSON Ruth Roach, RENDALL Jane (dir.) (1991), *Writing Women's history : International Perspectives*, Londres, MacMillan.
- OWEN Robert (1883), *The Book of the New Moral World, containing the Rational System of Society* (Pt. I, 1836; Pts. II, III, 1842; Pts IV-VII, 1844), J. Hobson.
- PASSERINI Luisa, Autumn (1979), « Work Ideology and Consensus under Italian Fascism », *History Workshop Journal* 8.
- PAUL Kathleen (1997), *Whitewashing Britain : Race and Citizenship in the Postwar Era*, Ithaca, Cornell University Press.
- PINCHBECK Ivy (1930), *Women Workers and the Industrial Revolution, 1750-1850*, Londres, réédité par la Virago Press, 1981.
- POMATA Gianna (1998), « Close-ups and Long Shots : Combining Particular and General in Writing the Histories of Women and Men », in Hans MEDICK, Anne-Charlotte TREPP (dir.) *Geschlechtergeschichte und Allgemeine Geschichte*, Goettingen, Wallstein Verlag, p. 101-124.
- RILEY Denise (1988), *Am I that Name? Feminism and the Category of Women in History*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- ROPER Michael, TOSH John (dir.) (1991), *Manful Assertions : Masculinities in Britain Since 1800*, Londres, Routledge.
- ROSE Sonya (1992), *Limited Livelihoods : Gender and Class in Nineteenth-Century England*, Berkeley, University of California Press.
- ROSE Sonya, FRADER Laura (dir.) (1996), *Gender and Class in Modern Europe*, Ithaca, Cornell University Press.
- ROSS Ellen (1993), *Love and Toil : Motherhood in Outcast London*, Londres, Oxford University Press.
- ROWBOTHAM Sheila (1973), *Hidden from History : Rediscovering Women in History from the Seventeenth Century to the Present*, Londres, Pluto Press.
- RUBIN Gayle (1975), « The Traffic in Women : Notes on the Political Economy of Sex », in Rayna REITER (dir.), *Towards an Anthropology of Women*, New York, Monthly Review Press, p. 157-210.
- SCOTT Joan W. (1988), *Gender and the Politics of History*, New York, Columbia University Press.
- STEDMAN-JONES Gareth (1971), *Outcast London : A Study in the Relationship Between Classes in Victorian Society*, Oxford, Oxford University Press.

- (1983), *Languages of Class : Studies in English Working-Class History. 1832-1982*, Cambridge, Cambridge University Press.
- STEEDMAN Carolyn (1986), *Landscape for a Good Woman : A Story of Two Lives*, London, Virago.
- (1990), « "Public" and "Private" in Women's Lives », *Journal of Historical Sociology*, 3, 3.
- (1990), *Childhood, Culture and Class in Britain : Margaret MacMillan*, New Brunswick, Rutgers.
- TAYLOR Barbara (1981), *Eve and the New Jerusalem : Socialism and Feminism in the Nineteenth Century*, Londres, Virago.
- THANE Pat (1978), « Women and the Poor Law in Victorian and Edwardian England », *History Workshop Journal* 6.
- (1982), *Foundations of the Welfare State*, Londres.
- THANE Pat, BOCK Gisela (dir.) (1991), *Maternity and Gender Politics : Women and the rise of the European Welfare States, 1880s-1950s*, Londres, Routledge.
- THÉBAUD Françoise (1998), *Écrire l'histoire des femmes*, Fontenay Saint-Cloud, ENS Éditions.
- THOMPSON Edward Palmer (1963), *La Formation de la classe ouvrière anglaise*, édition française, Paris, Gallimard-Seuil, 1988.
- TOSH John (1994), « What Should Historians Do with Masculinity? Reflections on 19th Century Britain », *History Workshop Journal*, XXXVIII.
- VALENZE Deborah (1995), *The First Industrial Woman*, Londres, Oxford University Press.
- VICKERY Amanda (1993), « Golden Age to Separate Spheres? A Review of the Categories and Chronologies of Women's History », *Historical Journal*, 36.
- WALBY Sylvia (1986), *Patriarchy at Work*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- WARE Vron (1992), *Beyond the Pale : White Women, Racism and History*, Londres, Verso.

Le genre comme outil pour penser le travail :
quelques remarques en marge du cas italien

par Angela Groppi

LE GENRE ENTRE PRATIQUES ET REPRÉSENTATIONS

La question de la construction des catégories de « genre » et des dynamiques qui organisent un système de relations dissymétriques entre les sexes s'est révélée, dans les dernières années, en Italie comme ailleurs, un outil précieux en matière d'histoire du travail.

Déjà la notion de division sexuelle du travail – que connaissaient bien les ethnologues – avait permis, dès le début des années 1970, d'interroger le monde du travail et de rompre avec la vision fonctionnaliste de l'étude des groupes sociaux. Cette notion s'est avérée utile face à un intérêt croissant pour les activités économiques féminines, afin de suivre la contribution des femmes à l'économie des époques préindustrielles et industrielles et pour questionner d'une façon nouvelle les sources traditionnelles.

Les pistes et les témoignages ainsi mis à jour ont permis de réintroduire dans l'histoire une présence féminine camouflée par la tradition historiographique et de mettre en discussion les définitions implicites acceptées comme allant de soi dans le champ des catégories sociales. Il s'est agi d'une première étape où un geste réparateur, visant à combler un vide historiographique, a contribué à mettre en évidence la variété des activités économiques féminines et le rôle majeur joué par le travail féminin dans les économies du passé.

Mais s'il s'est avéré fondamental de compter, chiffrer et classer, ces opérations étaient insuffisantes pour saisir le rôle joué par des acteurs sociaux qui, dans la plupart des cas, ne figuraient pas dans les dénombrements officiels. Il est bien connu que les sources fiscales ou paroissiales des époques préindustrielles trahissent, dans leur nomenclature, le fait que l'identité sociale des hommes relève largement du métier et de la profession, tandis que celle des femmes relève surtout de leur état civil (mariée, célibataire, veuve) ou de leur position dans la

famille (fille, femme, mère, sœur). De même, aussi à l'ère statistique, le travail des femmes reste fréquemment camouflé derrière les hésitations et les imprécisions des paradigmes de classification adoptés dans les recensements ; la notion restrictive de travail qui organise l'évaluation des revenus nationaux peut aussi en être la cause.

À l'obstacle du repérage – celui de la population des femmes travailleuses – venait s'ajouter la difficulté d'appréhender la division sexuelle du travail d'avantage comme un effet que comme une cause de la hiérarchie sociale. Ainsi, une deuxième vague de recherches adopta la notion de « genre » en tant qu'instrument apte à suggérer de nouvelles configurations des phénomènes sociaux concernant le travail.

Sans aborder ici la question de la définition problématique du « genre », je me limiterai à souligner que la *gender history* telle qu'elle a été pratiquée en Italie à partir surtout des années 1980 – dans le champ d'une histoire des femmes qui s'est ouverte à ses perspectives – ne s'est pas contentée de retracer les étapes de la production des discours et de la diffusion des idées à l'égard des hommes et des femmes, mais a contribué à l'établissement des faits et des actes de la pratique. L'hybridation entre *gender history* et l'histoire des femmes, qui me semble l'un des caractères dominants de l'historiographie italienne, a permis de combiner l'étude des phénomènes sociaux avec celle des pratiques, de mélanger l'analyse de la construction des différences de sexe avec celle des expériences féminines, de pratiquer une histoire culturelle sans oblitérer les parcours d'une histoire sociale. Les « faits » restent au cœur de l'analyse historique en tant que traces discursives et pratiques empruntées à un ensemble complexe de normes, de valeurs, de codes identitaires, de moyens d'échanges et de négociations qu'il est nécessaire de décrypter dans leur fonctionnement et dans leur construction.

TRAVAIL, MASCULINITÉ ET FÉMINITÉ

Après une première phase où il était indispensable de lutter contre les préjugés du sens commun et de mettre en évidence la participation des femmes aux économies du passé, la priorité a été donnée à l'analyse des facteurs multiples qualifiant cette présence. Une fois introduite dans le domaine de la recherche historique, la catégorie heuristique de « genre » a permis d'élargir le cadre des interrogations, ancrées jusqu'alors dans les notions de classe, de structure, de conjoncture, ou de catégories socioprofessionnelles, et d'offrir des explications non idéologiques aux « invariants » qui semblent affliger le travail des femmes depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours : moindre rétribution et moindre qualification, mais aussi moindre investissement (d'un point de vue subjectif) et moindre valorisation sociale.

À la suite du renouvellement heuristique introduit dans l'historiographie du travail par la catégorie de « genre », un changement de perspective s'est révélé

particulièrement riche en rebondissements : on a abandonné le « point de vue endogène », à savoir l'analyse des activités, des besoins, des intérêts et des cultures des hommes et des femmes à partir de la figure du travailleur et de la travailleuse, tout en isolant le travail par rapport aux autres trajectoires existentielles. Ainsi, se sont ouvertes de nouvelles perspectives qui multiplient les points de vue et les angles d'approche et rendent compte d'une vision plurielle du travail, de la construction de l'expérience de travail par rapport aux circonstances utilisées ou subies par les individus.

Le « genre » a permis d'élargir le questionnement, de s'apercevoir, par exemple, que la compréhension des pratiques, des fonctions et des rôles joués par les femmes, aussi bien que par les hommes, à l'intérieur du monde du travail, impliquait d'inscrire l'expérience du travail dans un cadre plus général d'ordre non seulement économique, mais aussi démographique, juridique, politique et culturel.

Si l'on focalise l'attention sur la figure du « travailleur », telle qu'elle ressort des recensements, on fait débiter l'histoire trop tard. En effet, fonctions et qualifications, tant dans l'espace du travail que dans le cadre domestique, sont le résultat d'un processus d'étiquetage social qui doit être passé au peigne fin, étant donné que la signification des catégories sociales qui se mettent en place est intrinsèque à leur histoire. *Travailleuse et travailleur*, loin d'être réduites à la sphère économique, sont deux catégories de « genre » qui se construisent peu à peu, en suivant des rythmes cycliques d'inclusion et d'exclusion où clivages et significations se modèlent parallèlement à la définition des prétendues qualités « naturelles » des hommes et des femmes. Elles sont le résultat de logiques récurrentes de féminisation et de masculinisation des tâches et des métiers et trahissent l'existence d'une division sexuelle du travail qui s'organise suivant des paramètres variables dans le temps et dans l'espace.

La notion de « genre » a permis de mettre en évidence le fait que la division sexuelle du travail, à l'instar de la distribution inégale du pouvoir et des modèles émotionnels, est l'un des éléments qui contribuent à structurer la masculinité, aussi bien que la féminité. Le masculin n'étant plus une catégorie universelle qui définit le genre humain, la figure du *travailleur* est devenue une catégorie qui, au même titre que celle de la *travailleuse*, doit être expliquée et analysée dans sa construction sur la longue durée.

Il s'est alors agi d'analyser le contexte culturel à l'intérieur duquel se définissent l'ensemble des valeurs éthiques, morales, religieuses et sociales qui, dans une société donnée, définissent le clivage entre monde masculin et monde féminin, en contribuant à établir le seuil entre ce qui est licite et ce qui est illicite tant pour les hommes que pour les femmes.

Ces nouvelles approches ont permis de mieux évaluer et comprendre le va-et-vient des femmes sur le marché du travail, tout en soulignant la variabilité extrême dans le temps et dans l'espace des tâches caractérisées comme intrinsèquement « féminines » ou au contraire comme réservées aux hommes. Il a aussi été permis

de saisir le décalage fréquent entre les codes culturels et les pratiques concrètes des hommes et des femmes, ainsi que les présupposés de « genre » à partir desquels les règles sociales se mettent en place.

AU-DELÀ DU MARCHÉ

À l'aide des concepts et des outils proposés par la notion de « genre », les questionnements de la recherche historique italienne se sont beaucoup enrichis, surtout à partir des années 1980.

On a d'abord l'évidence implicite suivant laquelle l'analyse du monde du travail du passé avait longtemps reposé sur une notion de « travail » empruntée au modèle des ouvriers, des métiers ou des fabriques. Ce modèle ne correspondait pas à la vaste gamme des activités économiques exercées dans les sociétés d'Ancien Régime, mais surtout, étant tributaire d'une analyse en termes de classes sociales, il projetait sur les objets d'étude des préoccupations et des catégories qui n'étaient pas celles des époques prises en considération. On a évolué alors vers une définition plus analytique du travail au travers des différences de sexe et de « genre », ce qui a permis de s'interroger sur les frontières mouvantes qui, à chaque époque, séparent l'activité de l'inactivité, le travail du non-travail, l'espace du travail de l'espace domestique, la sphère publique de la sphère privée.

Dans un contexte où la notion de travail renvoie aussi bien à la sphère du professionnel qu'à celle du domestique, la nécessité de prendre en compte une pluralité d'indicateurs capables de faire apparaître la complexité des trajectoires qui s'entrecroisent dans l'existence d'un individu et qui contribuent à déterminer sa valeur économique et sociale a produit un déplacement du regard historique au-delà du marché. Il a été ainsi possible d'envisager l'ensemble des ressources dont les femmes ont disposé au fil du temps et de penser l'histoire du travail comme un tout dynamique de pratiques et de représentations fixant les activités, les rôles et les attributs liés à chaque sexe dans les différents contextes démographiques, culturels et politiques.

Ce type d'approche a contribué à mettre en cause la logique binaire qui, dans la première vague de travaux historiques consacrés au travail féminin, avait soulevé – suscitant les divergences les plus fortes et les prises de positions les plus contradictoires – la question de l'amélioration ou de la détérioration du statut économique et social des femmes. Cette question a été mise en relation avec les « grands » changements sociaux et technologiques induits par le passage du Moyen Âge à l'époque moderne ou par l'industrialisation. Par contraste avec les visions mécaniques et uniformes des transformations, l'application du concept de « genre » s'est révélée, surtout dans un pays comme l'Italie, riche en régionalismes et en particularismes, un instrument apte à favoriser une lecture flexible et articulée des dynamiques de la division sexuelle du travail et à en souligner le mouvement cyclique plutôt que linéaire.

TRAVAIL ET IDENTITÉ

Dans cette perspective, les pratiques et les représentations fixant les activités des hommes et des femmes dans le monde du travail du passé ont pu être utilisées pour comprendre non seulement les règles qui organisaient la division sexuelle du travail, mais aussi l'interaction sociale qui était à la base des auto-identifications et des assignations identitaires – et à travers elles la négociation des règles de la citoyenneté – dans les sociétés d'Ancien Régime.

En centrant l'attention sur le rôle fondateur des conceptions de la masculinité et de la féminité dans le façonnement de l'identité du travailleur et de la travailleuse, la *gender history* a contribué à introduire l'appartenance de « genre » dans l'agenda des préoccupations actuelles de l'histoire sociale qui, comme l'a souligné Françoise Thébaud, « pense en termes d'appartenances multiples et d'identités complexes ». En outre, elle a relativisé le rôle joué par les classifications et par les hiérarchies du monde du travail par rapport au processus plus général de différenciation sociale qui se met en place dans une société donnée.

Ces dernières années, de nombreuses études menées dans une perspective de « genre » ont montré que l'organisation des métiers ne représente qu'un élément parmi les nombreuses organisations corporatives qui, dans une société d'Ancien Régime, définissent l'identité d'un individu en favorisant son intégration dans le tissu urbain. L'individu est le résultat de plusieurs trajectoires qui s'entrecroisent au cours de son existence et qui sont issues du travail, de l'âge, de la religion, de l'origine géographique et, largement, du « genre ». Ainsi, du point de vue de sa propre expérience, chaque individu se pense, pense ses relations sociales, bâtit ses propres réseaux de relations, en agissant et en concevant en même temps une série multiple et parfois contradictoire d'espaces d'appartenance.

Dans cette optique, il a été possible de réviser la valeur absolue du paradigme de la marginalisation qu'on utilise souvent de manière trop simpliste dans la lecture des rapports censés avoir existé entre les corporations de métier du passé et les groupes qui n'étaient pas admis dans leurs rangs, notamment les femmes. Ainsi dans le cadre des villes italiennes entre le Moyen Âge et l'époque moderne, la marginalisation des femmes par rapport au monde des métiers était plus forte là où les corporations jouaient un rôle politique et sociale remarquable, mais en même temps, il a été montré que dans une situation de faiblesse structurelle des corps de métier, nombre de femmes préféraient rester en dehors des corps de métier et accéder au travail *via* un marché parallèle où, souvent grâce à la politique de tolérance et de tutelle juridique des autorités, elles avaient le droit de tirer parti de leur « différence ».

On peut citer le cas de la Rome pontificale où, entre le xvi^e et le début du xix^e siècle, les tailleurs engagent une bataille séculaire contre les femmes qui, placées en marge des hiérarchies corporatives, travaillent en dehors des règles

des corporations tout en refusant de s'insérer dans le métier et de payer les frais des patentes. Il s'agit d'une bataille conduite sur la base d'un scénario bien connu qui met l'identité du métier au premier plan. Il s'agit d'une identité qui se fonde avant tout sur le monopole de l'activité. Par conséquent, les tailleurs tentent avant tout d'empêcher les femmes de se consacrer à la confection de vêtements neufs et de les confiner dans le marché parallèle et moins prestigieux de la friperie; en dernier ressort, quand ces tentatives échouent, ils s'efforcent de les obliger, par des citations judiciaires, à prendre la patente et à payer les frais de cotisation.

Dans les tribunaux de la ville, où aboutissaient la plupart des conflits de travail de l'époque, les couturières romaines s'opposent aux prétentions des maîtres tailleurs et nient exercer le métier de la couture. Pour démontrer qu'elles ne travaillent pas en qualité de maîtresses, elles refusent d'admettre qu'elles jouissent des conditions propres à l'exercice du métier (avoir de jeunes gens en apprentissage, posséder « comptoir et ciseaux »...). Elles soutiennent, par ailleurs, qu'elles ne cousent pas de vêtements neufs et qu'elles se limitent à la réparation des vêtements usagés. Surtout, la plupart des femmes questionnées affirment qu'elles n'exercent pas un métier, mais tout simplement un travail au service de leur propre famille.

Soutenir que l'on travaille uniquement pour sa propre maison équivaut à se situer en dehors du cadre du métier, la différenciation entre l'atelier et la sphère domestique constituant l'un des caractères essentiels sur lesquels se fonde l'identité des maîtres artisans. Mais il s'agit aussi d'une manière très concrète de se soustraire à la juridiction de la corporation des tailleurs de Rome et à l'obligation de payer les frais d'inscription et la cotisation annuelle, compte tenu du fait que l'article 35 du statut de la corporation établi au XVII^e siècle prévoyait que la patente devait être prise et les frais d'inscription payés « par tous ceux qui taillent et cousent les habits, à l'exception de ceux qui exercent ces fonctions pour leur propre famille ».

Or il n'est pas difficile pour des femmes de démontrer qu'elles se trouvent dans une telle situation. Pour elles, le fait de travailler à l'intérieur de la sphère domestique et de coudre pour les membres de leur propre ménage relève de la normalité. Ce qui reste à prouver, c'est plutôt le contraire, à savoir qu'elles travaillent pour l'extérieur. Dans les tribunaux romains, la preuve est constituée à partir de témoignages susceptibles de tracer le clivage entre sphère privée et sphère publique. Mais de tels faits ne sont pas faciles à établir.

Étant donné l'ambiguïté de la sphère domestique et des fonctions féminines, en janvier 1792, Marianna Trasmondi, en s'opposant aux prétentions de la corporation des tailleurs, essaie de faire accepter le fait qu'elle travaille tout simplement pour sa propre famille, même si elle se fait aider dans ses travaux de couture par ses deux filles et par deux apprenties qu'elle définit comme « locataires ». Dans une supplique envoyée au pape Pie VI, elle se justifie en disant

qu'elle ne travaille ni comme maîtresse ni par besoin d'argent, et à cet effet elle produit cinq témoins qui attestent qu'elle est très dignement entretenue, ainsi que ses filles, par son mari, un employé de l'administration pontificale. D'après ses déclarations, elle ne travaille donc ni par besoin ni par profession; si elle exerce des petits travaux de couture pour ses parents et ses amies, c'est par volonté d'éviter que ses filles restent oisives et risquent ainsi de perdre leur honneur et leur respectabilité en se livrant à la débauche et au libertinage.

Dans un cadre culturel où les femmes, bien qu'admisses parfois dans les corporations de métier, jouissent cependant toujours d'un statut inférieur à celui des hommes et où les vertus et les devoirs féminins sont strictement ancrés dans la sphère familiale, les couturières romaines ne désirent pas s'inscrire dans un corps de métier. Elles savent très bien que, loin de leur garantir un statut privilégié, cela servirait plutôt à contrôler et à limiter leur production. Ainsi, de nombreuses femmes défendent-elles leurs propres espaces d'initiative et leur droit individuel à l'exercice d'un métier tout en recourant devant les tribunaux aux stéréotypes collectifs qui caractérisent leur appartenance de genre.

Pour pouvoir contourner les handicaps liés à une condition particulière, sur le plan de la citoyenneté et surtout du droit au travail, et pour arriver à utiliser à son propre avantage une situation de faiblesse sociale et culturelle, chaque femme choisit de s'insérer dans un corps – celui des femmes – qui sans doute n'a pas de normes ni de statuts écrits et approuvés, mais qui est en même temps riche en règles à respecter et à adopter.

Ce cas nous montre que dans une société segmentée, où les individus jouissent de droits de citoyenneté inégaux et strictement modulés par la nature de leur groupe d'appartenance, et aussi de « genre », le combat pour la revendication des droits, dans notre cas, le droit au travail, ne passe pas nécessairement par un processus d'homologation. Les femmes veulent exercer le métier *comme les maîtres de la corporation*, mais elles ne veulent pas travailler *en tant que maîtres de la corporation*.

Cela me paraît être une piste intéressante à suivre dans l'investigation du concept d'équité qui revêt une importance remarquable pour la compréhension des sociétés du passé, ainsi que dans l'analyse du rôle joué par la différence de « genre » par rapport aux stratégies que les membres du corps social adoptent pour agir sur les normes qui organisent les hiérarchies citadines et qui prétendent les encadrer.

En même temps, le conflit entre les femmes et les tailleurs dans le milieu corporatif de la Rome pontificale des XVII^e et XVIII^e siècles analysé par le prisme du « genre » nous montre très bien que les conflits de travail ne sont pas uniquement un lieu de transaction économique; ils sont aussi des lieux symboliques en même temps que réels, où l'identité des individus et des groupes qui s'affrontent se structure, se construit et se transforme sur la base de codes qui séparent nettement monde masculin et monde féminin.

TRAVAIL ET PROPRIÉTÉ

À propos de la production historiographique italienne, il faut encore ajouter que l'analyse des pratiques et des représentations des activités des hommes et des femmes dans le monde du travail du passé a été précocement associée à celle des pratiques et des systèmes organisant le transfert ainsi que la gestion des propriétés.

Pour saisir le rôle économique des femmes et leur marge d'action dans la gestion d'un patrimoine ou dans l'exercice d'un métier – face à une législation et à un cadre normatif très limitatifs jusqu'à une époque très récente – un examen attentif des systèmes successoraux et dotaux, ainsi que des manipulations des normes et des capacités des femmes à négocier leur position, a contribué à mettre en évidence le fait que, bien que parfois mises à l'écart du monde de la production, les femmes ont souvent été présentes dans la sphère économique, non seulement en tant que consommatrices mais aussi en tant que propriétaires de capitaux susceptibles d'être investis dans des activités productives et commerciales.

Dans ce même registre, on a insisté sur la valeur de la dot et sur les ambiguïtés relatives au statut juridique des biens dotaux que les femmes pouvaient mettre à profit pour affirmer leur dignité de propriétaires, aussi bien que de travailleuses et d'entrepreneuses : dans le système corporatif, la possibilité que les veuves aient d'hériter du métier de leur mari décédé se fondait fréquemment sur le droit qu'on leur reconnaissait à récupérer les biens dotaux investis dans l'activité familiale.

De nombreuses études ont d'ailleurs souligné que la dot, loin d'être un simple apport féminin à la constitution du patrimoine familial, représentait parfois un véritable patrimoine individuel, acquis à travers l'exercice d'un métier. Dans les classes sociales modestes ou pauvres, la grande majorité des filles constituaient ou augmentaient le montant de leur dot grâce à leur travail en tant que salariées ou domestiques, ou dans les manufactures implantées dans des institutions charitables de réclusion.

Or, précisément ces liens étroits entre dot et travail des femmes dans leur jeune âge révèlent une tendance répandue qui consiste à dévaloriser l'expérience du travail féminin et à valoriser au contraire la construction d'une identité sociale féminine fondée surtout sur le mariage. Ces dispositifs produisent le cadre d'une formation féminine au travail qui reste cachée derrière une éducation des filles qui aspire à les préparer à leurs futures responsabilités domestiques. Surtout, ils contribuent à structurer des contextes culturels où les habiletés et les compétences des femmes, leurs savoir-faire professionnels, peuvent être ignorés, tout en favorisant leur ségrégation occupationnelle ; en même temps, ils expliquent le fait que l'identité professionnelle des femmes soit presque toujours fragile, malgré leur formation et leur expérience.

Du fait de ces représentations idéologiques, le travail des femmes a été généralement représenté comme un « appoint » fonctionnel à l'économie familiale

plutôt que comme le résultat d'un ensemble de capacités susceptibles d'être utilisées de façon autonome dans le marché du travail (on peut mentionner l'usage largement répandu tout au long du Moyen Âge et de l'époque moderne de payer les apprentissages féminins par une dot ou par un trousseau).

L'analyse en termes de « genre » a donc permis de redécouvrir les pratiques du travail féminin et la valeur économique des femmes, fréquemment masquées par les discours et les représentations qui organisent les processus de construction des identités sociales, et de souligner le fait que l'opposition masculin/féminin, qui joue un rôle fondateur dans le façonnement de l'identité de la figure du travailleur, encadre les règles mêmes de la formation et de l'apprentissage, garantissant aux femmes plutôt la pratique que la culture du travail.

AUTONOMIE ET FLEXIBILITÉ

Je voudrais enfin rappeler que de nombreuses études ont contribué, au cours des dernières années, à relativiser le concept d'économie familiale, concept utile pour comprendre la complexité des rôles économiques féminins mais qui ne doit pas devenir un obstacle pour rendre compte de la capacité des femmes à gérer de façon autonome une activité de travail et, éventuellement, une carrière.

Le travail a souvent été une expérience individuelle, non seulement pour les nombreuses femmes seules qui représentaient une part relativement importante de la population des sociétés d'Ancien Régime, mais aussi pour beaucoup de femmes mariées. D'ailleurs, un examen plus attentif des relations entre travail et cycle de vie familiale et l'analyse des trajectoires composites qui constituent l'expérience de travail des individus ont montré que si les hommes ne sont pas tous nécessairement des *breadwinners* et si les femmes peuvent fréquemment l'être dans des conditions de chômage, migrations, guerres, etc., pour tous, hommes et femmes, la participation au cycle productif est le résultat de l'interaction complexe entre stratégies domestiques et marché du travail. Dans ce contexte, la flexibilité de la main-d'œuvre féminine, moins qualifiée et donc moins structurée, s'est révélée fréquemment un atout précieux dans des situations de crise ou de reconversion, par rapport à la rigidité des professions et des métiers masculins. Il s'agit d'une question très actuelle aujourd'hui, dans une société où la précarité est partout et où la notion même de travail a été mise en question par les avatars du marché du travail et par la crise de l'activité productive.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGO Renata (1998), *Economia barocca. Mercato e istituzioni nella Roma del Seicento*, Rome, Donzelli.
- ARRU Angiolina (1995), *Il servo. Storia di una carriera nel Settecento*, Bologne, il Mulino.
- (dir.) (2001), *La costruzione dell'identità maschile nell'età moderna e contemporanea*, Rome, Binklink.
- ARRU Angiolina, DI MICHELE Laura, STELLA Maria (dir.) (2001), *Proprietarie. Avere, non avere. ereditare, industriarsi*, Naples, Liguori.
- CALVI Giulia, CHABOT Isabelle (dir.) (1998), *Le ricchezze delle donne. Diritti patrimoniali e poteri familiari in Italia (XIII-XIX secc.)*, Turin, Rosenberg & Sellier.
- CAVACIOCCHI Simonetta, LE MONNIER Florence (dir.) (1990), *La donna nell'economia, secc. XIII-XVIII*, Istituto internazionale di storia economica « F. Datini » Prato.
- CERUTTI Simona (1990), *La Ville et les métiers. Naissance d'un langage corporatif (Turin, XVII-XVIII siècles)*, Paris, EHESS.
- (1991), « Mestieri ed interessi : le corporazioni a Torino in Età moderna », in Giorgio BORELLI (dir.), « Le corporazioni nella realtà economica e sociale dell'Italia nei secoli dell'Età moderna », *Studi storici Luigi Simeoni*, n° XLI, p. 103-127.
- « Costruire la parentela », 1994, *Quaderni storici*, n° 86.
- CURLI Barbara, PESCAROLO Sandra (2003), *Genere, lavori, « etichette » statistiche. I Censimenti in una prospettiva storica*, in BIMBI Franca (dir.), *Differenze e disuguaglianze. Concetti, paradigmi, indicatori*, Bologne, il Mulino, p. 15-55.
- D'AMELIA Marina (dir.) (1997), *Storia della maternità*, Laterza, Rome-Bari.
- DE GIORGIO Michela, KLAPISCH-ZUBER Christiane (dir.) (1996), *Storia del matrimonio*, Laterza, Rome-Bari.
- « Diritti di proprietà » (1995), *Quaderni storici*, n° 88.
- « Fatti : storie dell'evidenza empirica » (2001), *Quaderni storici*, n° 108.
- « Femmes, dots et patrimoines » (1998), *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 7.
- FERRANTE Lucia, PALAZZI Maura, POMATA Gianna (dir.) (1988), *Ragnatele di rapporti. Patronage e reti di relazione nella storia delle donne*, Turin, Rosenberg & Sellier.
- GODELIER Maurice (1980), « Language and History. Work and its Representations : A Research Proposal », *History Workshop Journal*, n° 10, p. 164-174.
- GRECI Roberto (1996), « Donne e corporazioni : la fluidità di un rapporto », in Angela GROPPI (dir.), *Il lavoro delle donne*, Roma-Bari, Laterza, p. 71-91.
- GROPPI Angela (1990), « Il lavoro delle donne : un questionario da arricchire », in *La donna nell'economia, secc. XIII-XVIII*, Istituto internazionale di storia economica « F. Datini » Prato, Simonetta CAVACIOCCHI, Florence LE MONNIER (dir.), p. 143-154.
- (1994), *I conservatori della virtù. Donne reclusse nella Roma dei Papi*, Rome-Bari, Laterza.
- (dir.) (1996), *Il lavoro delle donne*, Rome-Bari, Laterza.
- (1998), « Jews, Women, Soldiers and Neophytes : the Practice of Trade Under Exclusions and Privileges (Rome from the Seventeenth to the Early Nineteenth Centuries) », in Alberto GUENZI, Paola MASSA, Fausto PIOLA CASELLI (dir.), *Guilds, Markets, and Work Regulations in Italy, 16th-19th Centuries*, Aldershot-Sidney, Ashgate, p. 372-392.
- (2002a), « A Matter of Fact Rather than Principle : Women, Work, and Property in Papal Rome (Eighteenth-nineteenth Centuries) », *Journal of Modern Italian Studies*, n° 7 (1), p. 37-55.
- (2002b), « Une ressource légale pour une pratique illégale. Les juifs et les femmes contre la corporation des tailleurs dans la Rome pontificale (XVII^e-XVIII^e siècle) », in Renata AGO (dir.),

- The Value of the Norm. Legal Disputes and the Definition of Rights/Il valore delle norme. Controversie legali e definizione dei diritti*, Rome, Biblink, p. 137-161.
- HAMEL Jacques (2001), « Sur les notions de travail et de citoyenneté à l'heure de la précarité », *Labour/Le Travail*, n° 48, p. 109-123.
- JOYCE Patrick (dir.) (1987), *The Historical Meanings of Work*, Cambridge, Cambridge University Press.
- KLAPISCH-ZUBER Christiane (1986), « Women and Servants in Florence (14th-15th Centuries) », in Barbara HANAWALT (dir.), *Women and Work in Preindustrial Europe*.
- LAUDANI Simona (1996), « Mestieri di donne, mestieri di uomini : le corporazioni in età moderna », in Angela GROPPI (dir.), *Il lavoro delle donne*, Rome-Bari, Laterza, p. 183-205.
- LEPETIT Bernard (1995), « Histoire des pratiques, pratique de l'histoire », in Bernard LEPETIT (dir.), *Les Formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, p. 9-22.
- LEVI Giovanni (1990), « Carrières d'artisans et marché du travail à Turin (XVIII^e-XIX^e siècles) », *Annales ESC*, n° 6, p. 1351-1364.
- (2002), « Reciprocidad mediterránea », in Renata AGO (dir.), *The Value of the Norm. Legal Disputes and the Definition of Rights/Il valore delle norme. Controversie legali e definizione dei diritti*, Rome, Biblink, p. 37-71.
- MARCELLO Luciano (1993), « Andare a bottega. Adolescenza e apprendistato nelle arti (sec. XVI-XVII) », in Ottavia NICCOLI (dir.), *Infanzie. Funzioni di un gruppo liminale dal mondo classico all'Età moderna*, Florence, p. 231-251.
- MERZARIO Raul (1996), « Donne sole nelle valli e nelle montagne », in Angela GROPPI (dir.), *Il lavoro delle donne*, Rome-Bari, Laterza, p. 229-246.
- PALAZZI Maura (1997), *Donne sole. Storia dell'altra faccia dell'Italia tra antico regime e società contemporanea*, Milan, Bruno Mondadori.
- PELAJA Margherita (1990), « Relazioni personali e vincoli di gruppo. Il lavoro delle donne nella Roma dell'Ottocento », *Memoria. Rivista di storia delle donne*, n° 30, p. 45-54.
- PESCAROLO Alessandra (1996), « Il lavoro e le risorse delle donne in età contemporanea », in Angela GROPPI (dir.), *Il lavoro delle donne*, Roma-Bari, Laterza, p. 299-344.
- PONTI Carlo (1996), « Tecnologie, organizzazione produttiva e divisione sessuale del lavoro : il caso dei mulini da seta », in Angela GROPPI (dir.), *Il lavoro delle donne*, Rome-Bari, Laterza, p. 269-296.
- QUATAERT Jean H. (1985), « The Shaping of Women's Work in Manufacturing : Guilds, Households, and the State in Central Europe, 1648-1870 », *The American Historical Review*, n° 90 (5), p. 1122-1144.
- ROCHE Daniel (1989), *La Culture des apparences. Une histoire du vêtement (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Fayard.
- SCARAFFIA Lucetta, ZARRI Gabriella (dir.) (1994), *Donne e fede*, Rome-Bari, Laterza.
- SCOTT Joan W. (1988), « Deconstructing Equality Versus Difference : Or the Uses of Post-Structuralist Theory for Feminism », *Feminist studies*, n° 14, publié avec le titre « The Sears Case » in Joan W. SCOTT, 1988, *Gender and the Politics of History*, New York, Columbia University Press, p. 167-177.
- THÉBAUD Françoise (1998), *Écrire l'histoire des femmes*, Fontenay-aux-Roses, ENS.
- TOPALOV Christian (1998), « L'individu comme convention. Le cas des statistiques professionnelles du XIX^e siècle en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis », *Genèses*, n° 31, p. 48-75.
- TRUANT Cynthia (1996), « La maîtrise d'une identité? Corporations féminines à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Clio. Histoire. Femmes et Société*, n° 3, p. 55-69.
- UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME, *Human Development Report* (1995), Oxford, Oxford University Press.
- « Uomini » (1989), *Memoria. Rivista di storia delle donne*, n° 27.
- ZEMON DAVIS Natalie (1979), *Les Cultures du peuple. Rituels, savoir et résistances au XVI^e siècle*, Aubier, Paris.

III.

Sociologie

Entre éducation et marché, le sexe du travail aujourd'hui

*Sous la responsabilité de
Philippe Alonzo, Michèle Ferrand et Helena Hirata*

Introduction

par Philippe Alonzo, Michèle Ferrand et Helena Hirata

Traiter dans une même et seule partie des avancées en matière de recherches sur les rapports sociaux de sexe, en sociologie du travail et en sociologie de l'éducation, relève d'une double gageure. La première concerne l'importance de la production théorique et empirique dans ces deux domaines du champ sociologique. La seconde concerne la temporalité de leurs développements spécifiques, qui se sont d'ailleurs longtemps ignorés, malgré l'évidente liaison entre formation et emploi. En matière d'approche de genre, la sociologie du travail est pionnière. Les chercheuses travaillant sur le domaine dans les années 1970 se sont rapidement emparées de certaines interrogations féministes et ont largement participé à l'élaboration de concepts centraux pour renouveler l'analyse du travail. Cette précocité s'est accompagnée d'un processus de déconstruction disciplinaire où a été largement mis en cause le cloisonnement entre sociologie du travail et sociologie de la famille.

Curieusement, à quelques exceptions près, la sociologie de l'éducation n'a pas bénéficié du même intérêt. Ce qui explique que l'approche en termes de genre dans les sciences sociales du travail s'affirme très nettement tout au long des années 1980, alors qu'il faudra attendre la décennie suivante pour que la question des rapports sociaux de sexe à l'école soit vraiment posée. Le constat majeur de la meilleure réussite scolaire des filles va questionner directement la sociologie du travail à travers le paradoxe du maintien des inégalités sexuées dans le travail, alors même que le niveau de formation des femmes ne cesse de s'améliorer.

D'autres transformations invitent également à une coopération plus fine entre le domaine du travail et celui de l'éducation : la question de la féminisation du corps enseignant d'abord, mais aussi celle de l'accentuation du clivage à l'intérieur du groupe des travailleuses, induite par l'accroissement de l'écart de certification entre les femmes. Si la démocratisation de l'enseignement et le développement de la mixité a autorisé l'accès d'un certain nombre de jeunes filles à des formations de haut niveau, leur permettant ensuite de prétendre à des postes de prestige et de reconnaissance sociale et monétaire, leur maintien sur le marché du travail

dépend également de la possibilité de délégation de leurs tâches domestiques et parentales à des femmes moins diplômées. La « bipolarisation » de l'emploi féminin, un des thèmes de recherche émergents en sociologie du travail dès la fin des années 1990, gagnerait à être étudié en lien avec la dynamique scolaire et d'acquisition de diplômes.

Enfin, la coordination entre les domaines du travail et de l'éducation s'avère aujourd'hui indispensable pour étudier l'évolution des modèles productifs. En effet, les mutations technologiques rapides et l'émergence de nouveaux modèles d'organisation industrielle fondés sur l'emploi d'une main-d'œuvre plus qualifiée et mieux formée, auparavant moins demandée dans le cadre de la production de masse fordiste, ont suscité un débat sur les nouvelles exigences – inégales selon les sexes – en matière d'éducation et de formation. Ce sujet est devenu un lieu de confrontation privilégié entre spécialistes du travail et de l'éducation.

D'autres convergences et différences entre les préoccupations thématiques et les évolutions dans le temps des deux sous-disciplines pourraient être ici présentées. Mais faute d'espace, nous passerons à la présentation de quelques éléments d'analyse de chacune de ces deux sous-disciplines.

SOCIOLOGIE DU TRAVAIL

Partout où elle s'est constituée en tant que discipline, la sociologie du travail a longtemps fondé ses constructions théoriques sur le modèle du travailleur masculin, présenté comme universel. Il faut attendre les années 1950 et 1960 pour que les femmes acquièrent une certaine visibilité dans les études sur le travail et l'emploi. Ces études pionnières les ont d'abord présentées comme une catégorie spécifique, traitée à part. Finalement, l'introduction d'une perspective sexuée et comparative hommes-femmes dans l'analyse du travail a permis d'interroger les fondements paradigmatiques de la sociologie du travail et ses courants longtemps hégémoniques.

En effet, les problématiques centrées sur le genre marquent des ruptures théoriques et épistémologiques majeures, notamment avec une tradition de la sociologie du travail française, centrée sur la figure archétypique de l'ouvrier mâle de la grande entreprise industrielle, considérée comme universelle. Des recherches suscitées par la croissance du tertiaire et l'essor du travail des femmes dans les services et le commerce, ainsi que la baisse continue du nombre des ouvriers dans la structure sociale française, ont contribué à ébranler cette figure archétypique. Par ailleurs, l'évolution du contexte politique, notamment le développement des mouvements féministes, a eu des répercussions décisives sur la construction de l'objet à l'intérieur de la discipline.

Ces ruptures se sont faites par un double élargissement : celui du concept de travail – élargi notamment au travail domestique et au concept d'emploi ; celui du

cadre traditionnel de l'analyse du travail – l'entreprise, les relations professionnelles, le marché du travail – vers le hors-travail et les rapports hommes-femmes dans la famille et dans la société.

Ainsi, vingt ans après le X^e Congrès mondial de sociologie (Mexico, août 1982) et la publication d'un des travaux majeurs sur ces questions qui l'a suivi, *Le Sexe du travail* [Collectif, 1984], de nouvelles interrogations peuvent être adressées aujourd'hui à la sociologie du travail.

— Comment les recherches sur le travail intégrant la dimension genre ont renouvelé les analyses de l'emploi, du chômage, des qualifications, de la compétence, de l'organisation du travail et des salaires ? Comment ont-elles modifié les approches de l'innovation, du rapport à la technique ou des groupes professionnels ? Ont-elles apporté un autre point de vue sur la précarisation sociale actuelle ou sur le rapport subjectif au travail ?

— Comment le concept de genre a – ou n'a pas – pris place dans le débat sur les « nouveaux modèles productifs » ou la « spécialisation flexible » ?

— Quelles sont les principales différences nationales – notamment européennes – entre les sociologies du travail dans leur manière d'intégrer les rapports de genre et la division du travail entre les hommes et les femmes ?

Nous avons demandé à trois sociologues du travail qui placent la perspective de genre au cœur de leurs analyses de répondre à ces interrogations.

Anne-Marie Daune-Richard, qui a accompagné de l'intérieur même de la sous-discipline en France l'introduction progressive d'une perspective sexuée, est sociologue, chargée de recherche au Laboratoire d'économie et sociologie du travail du CNRS. Son article suit le cheminement progressif du concept de qualification vers une moindre cécité à la dimension de genre, à partir des nouveaux développements de l'emploi féminin dans le tertiaire et l'émergence de nouvelles conceptualisations.

Michel Lallement est professeur de sociologie au Groupe de recherche interdisciplinaire sur les organisations et le travail du Conservatoire national des arts et métiers (Paris). Il brosse un large panorama de la progression des connaissances dans le champ de la sociologie du travail, en traitant notamment de la question de la (non) reconnaissance institutionnelle des recherches sur genre et travail, à partir d'un travail original d'objectivation (articles dans les revues spécialisées, thèses, etc.). Il montre la transformation importante des méthodes et la transgression des frontières disciplinaires par le mouvement d'incorporation du genre dans le travail.

Judy Wajcman est professeure de sociologie au Research School of Social Sciences de l'Université nationale d'Australie et au Gender Institute de la London School of Economics. Elle évoque l'évolution des recherches en sociologie du travail et de l'emploi dans les pays anglo-saxons, montrant les apports des recherches introduisant une perspective de genre, notamment par la déconstruction du clivage travail/famille et public/privé. Cet article permet de comparer les sociologies nationales du travail.

SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION

En comparaison avec l'évolution du champ de la sociologie du travail, l'intégration d'une approche en termes de rapports sociaux de sexe s'est faite tardivement dans la sociologie de l'éducation où la question des inégalités entre classes sociales est restée dominante dans les années 1960 et 1970. Les féministes, mis à part quelques personnalités, ne s'y sont guère davantage intéressées. Les questions majeures du domaine concernaient le rôle de l'école dans la reproduction sociale, la démocratisation et la massification de l'enseignement. La mixité, qui s'installe sans bruit ni débat au milieu des années 1960 n'est guère interrogée. Concernant les sexes, on s'en tient toujours aux explications fort peu sociologiques des différences éventuelles, largement interprétées en termes de « mentalités », n'ayant guère de poids en regard des inégalités sociales. Tout au plus pouvait-on parler du « double handicap des filles » pour expliquer faible réussite et faible niveau de formation des jeunes filles de milieux populaires et expliquer les difficultés rencontrées sur le marché du travail par un déficit des formations qualifiées qui étaient alors majoritairement demandées. La situation va évoluer très vite, mais cette mutation est peu prise en compte dans la sociologie. Si, en 1969, pour la première fois, il y a plus de bachelières que de bacheliers, si les filles rattrapent voire dépassent les garçons dans cette épreuve très symbolique du cursus français que représente le baccalauréat, l'aveuglement est tel, qu'il faudra plusieurs années pour prendre la mesure de ce phénomène troublant et inattendu de la meilleure réussite des filles.

En 1990 et 1992, paraissent deux ouvrages qui vont marquer une évolution des lectures sexuées de la sociologie de l'éducation [Duru-Bellat, 1990; Baudelot, Establet, 1992]. Cette mise en lumière soudaine permet de reposer différemment la question des relations entre l'école – ou l'université – et la différence des sexes. Mais il reste malgré tout difficile de sortir de la manière statique et quelque peu misérabiliste de considérer les cursus féminins. Même si les positions des filles à l'école se sont remarquablement améliorées, si l'on ne parle plus de « désavantage » scolaire, il est partout souligné qu'elles optent majoritairement pour des filières moins valorisés et qu'elles se préparent toujours, au mieux, à exercer des activités « féminines ». Les changements, voire les ruptures par rapport aux générations antérieures, sont peu étudiés ainsi que les processus de construction des inégalités entre les sexes dans la famille et dans l'école. Bien que le corps enseignant soit composé d'une majorité de femmes dans tous les pays après la dernière guerre, ce phénomène retient peu l'attention ou il est considéré comme un symptôme de crise... Cependant, les travaux menés sur l'orientation des étudiantes et des étudiants et sur les débouchés professionnels au moment où les effectifs sont en expansion constituent déjà une incitation à réévaluer les parcours dans les lieux de formation et à réfléchir sur les positions occupées ultérieurement. En France, le taux de féminisation des agrégés du secondaire est élevé dans la

période post-1968, les jeunes femmes passent le concours à un âge plus précoce que leurs homologues masculins. Bien que le titre ait une valeur sur le marché des postes d'universitaires, ces postes sont détenus avant tout par des hommes... Sous l'influence du mouvement féministe et grâce à la collaboration avec des sociologues du travail, des chercheuses en éducation se sont donné pour but d'expliquer ce paradoxe. Dans cette perspective, initiée au début des années 1980, la place des femmes dans les rapports sociaux et les modalités de leur relation avec les hommes en aval des études expliquent la sous-exploitation de leurs « richesses scolaires ». Simultanément, des travaux pionniers en histoire de l'éducation mettent l'accent sur l'aspect sexué des dispositifs institutionnels. L'école n'est donc pas plus innocente que la famille ou l'entreprise...

Cette vision des choses est confortée au fil de la décennie 1990, à mesure que les politiques d'« égalité des chances » se heurtent à des difficultés sur le terrain. Dans une optique volontariste et en raison des liens établis entre chercheurs et responsables politiques ou administratifs, l'attention est focalisée sur l'institution scolaire, sur les mécanismes d'orientation, selon l'origine sociale et le sexe, sur les contenus d'enseignement et les pratiques pédagogiques des enseignants. Certains travaux continuent d'établir une relation entre ce qui se passe dans l'école et hors du milieu scolaire, d'autres choisissent d'observer et d'analyser avant tout les interactions dans les classes. La mixité, qui apparaissait comme un idéal et un facteur de progrès, se trouve alors questionnée, voire critiquée. Les filles n'ont pas avancé autant qu'on l'espérait dans les spécialités scientifiques et techniques, leur présence a parfois diminué; faut-il incriminer les préjugés des enseignants et le voisinage des garçons?

Convaincus, néanmoins, des effets de la scolarité et des ambitions parentales (les « succès féminins » sont indéniables), les sociologues de l'éducation cherchent à identifier les pratiques éducatives des parents et des agents de l'institution scolaire susceptibles de « fabriquer » la réussite dans telle ou telle discipline considérée comme masculine. L'école et la famille, loin de constituer des instances de reproduction, sont susceptibles de remettre en cause la division sexuelle des savoirs et des activités. On s'intéresse depuis une date récente aux trajectoires « d'exception », celles de femmes scientifiques notamment, qui montrent de façon exemplaire que des changements, voire des ruptures se produisent et que les titulaires de diplômes élevés disposent d'une marge de manœuvre dans la vie professionnelle et privée. Si l'exception n'est pas devenue la règle, elle peut constituer un modèle et entraîner la remise en cause générale des tâches et des rôles sexués.

Roger Establet, professeur de sociologie émérite, chercheur au LAMES (Laboratoire méditerranéen de sociologie) de l'université de Provence, avait souligné avant d'autres la subversion [Establet, 1988] – même s'il la jugeait « tranquille » – que représentait la meilleure réussite des filles à l'école. Il a ensuite travaillé avec Christian Baudelot sur la position relative des filles et des garçons dans le système scolaire français, en élargissant dans un second temps l'interrogation

au niveau international. Ce sont les résultats de cette comparaison internationale qu'il présente ici, en montrant comment le « scandale » de la meilleure réussite des filles est un phénomène mondial, d'autant plus affirmé que la richesse du pays est plus grande. Il souligne en même temps les limites des effets de cette réussite féminine par le maintien très fort d'une discrimination sexuée des filières d'orientation.

Juliane Jacobi est professeure-docteure en histoire de l'éducation à l'Institut de pédagogie de l'université de Potsdam (Allemagne). Elle a plus particulièrement travaillé sur l'histoire de l'éducation des filles et des femmes et sur l'histoire sociale de l'enfance et de la jeunesse. Elle a ensuite mis en évidence l'importance d'une approche en termes de rapports sociaux de sexe pour l'histoire et la formation de la théorie pédagogique. Sa contribution montre la lente émergence du questionnement de genre dans les recherches allemandes en sciences de l'éducation, à travers la prise en compte des effets de la mixité et de la féminisation du corps enseignant.

Marlaine Cacouault, maître de conférences en sociologie au département de sciences de l'éducation de l'université Paris V-René Descartes, a principalement travaillé, d'un point de vue sociohistorique, sur l'accès des femmes à la profession d'enseignante dans le secondaire. Elle a été l'une des premières à souligner l'usage du diplôme dans les carrières féminines de l'enseignement mais aussi plus largement dans celles de l'administration scolaire. Elle propose ici une lecture critique de travaux de sociologie de l'éducation, travaux qui se caractérisent soit par une approche convenue de la participation des femmes à l'enseignement, soit par un oubli de cette participation.

L'ensemble de ces textes répond à l'ambition et au défi de retracer, chacun à leur manière, le parcours qui va de l'absence et du silence à l'écoute, à la visibilité, aux énonciations plurielles sur genre, travail et éducation, en montrant la richesse des traitements possibles des rapports sociaux de sexe dans les problématiques de la sociologie du travail et de l'éducation.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAUDELOT Christian, ESTABLET Roger (1992), *Allez les filles !*, Paris, Seuil.
 COLLECTIF (1984), *Le Sexe du travail. Structures familiales et système productif*, Grenoble, PUG.
 DURU-BELLAT Marie (1990), *L'École des filles. Quelle formation pour quels rôles sociaux ?*, Paris, L'Harmattan.
 ESTABLET Roger (1988), « Subversion dans la reproduction scolaire », *Revue économique*, vol. 39, n° 1, janvier, p. 71-91.

Quelques remarques à propos de la place du genre
dans la sociologie du travail en France

par Michel Lallement

Pour des raisons qui tiennent à son histoire propre, et notamment à la domination au début du ^{xx}^e siècle d'une école durkheimienne peu soucieuse de donner priorité à l'étude des faits de production, la sociologie française n'a affiché un intérêt véritable pour le travail qu'après la Seconde Guerre mondiale. Et encore a-t-il fallu aux pionniers de l'époque faire preuve de ténacité pour s'immiscer et s'imposer dans un espace académique qui n'était guère enclin à favoriser la connaissance concrète du monde industriel. Sous la houlette de Georges Friedmann et de Pierre Naville [1961-1962], la sociologie du travail française s'est alors construite sur la base du postulat en vertu duquel travailler était la pratique sociale centrale, pratique de laquelle dérive l'ensemble des autres conduites de vie.

Si, pour cette raison, le travail a fait l'objet d'études empiriques et de théorisations diverses, les relations de genre (ou plutôt de sexe comme l'on disait à l'époque) ne faisaient pas partie des préoccupations sociologiques du moment. Les débats sur le travail des femmes n'étaient pourtant pas inconnus des français. Dans l'écume de la révolution industrielle, intellectuels et militants de bords multiples s'étaient déjà affrontés à ce sujet. Certaines ont pu ainsi revendiquer de véritables droits pour la « prolétaire du prolétaire » (Flora Tristan [1843]) et affirmer haut et fort, comme Jeanne Deroin, que le travail libère les femmes. D'autres, à l'instar de Jules Simon, expliquaient à l'inverse qu'à l'usine « la femme devenue ouvrière, n'est plus une femme. Au lieu de cette vie cachée, abritée, pudique, entourée de chères affections et qui est si nécessaire à son bonheur et au nôtre même, par une conséquence indirecte, mais inévitable, elle vit sous la domination d'un contre-maître, au milieu de compagnons d'une moralité douteuse, en contact perpétuel avec des hommes, séparée de son mari et de ses enfants » [1876, p. v].

En dépit d'enjeux sociaux forts et de questions vives qui réémergent de façon récurrente (le travail de nuit, la place de la famille...), dans les deux décennies qui suivent la Seconde Guerre mondiale, peu de sociologues focalisent leur attention sur le travail féminin et les rapports de genre. Nous connaissons le nom des

exceptions : Marguerite Thibert, Madeleine Guilbert, Viviane Isambert-Jamati, Marie-Josée et Paul-Henry Chombart de Lawe ou encore Andrée Michel. De fait, tous les bilans qui ont été proposés à ce jour nous rappellent que les sociologues d'alors conjuguent la notion de travailleur avec celle d'« ouvrier qualifié, de la grande industrie, de sexe masculin (et de préférence conscient et organisé) » [Monjardet, 1985, p. 116]. Peut-on en conclure, à la simple vue des bouquets d'études de ces dernières décennies, que les temps ont changé puisque les femmes et les rapports de genre font enfin l'objet de recherches plus importantes et que, du même coup, ces thèmes ont acquis une noblesse scientifique irréprochable ? À cette question, nous sommes tenté de proposer une réponse de normand : oui et non. Oui, si l'on considère que la situation actuelle est sans commune mesure avec celle qui prévaut après guerre. Des facteurs multiples, l'influence des thèses féministes, la féminisation du corps des chercheurs ou encore les transformations de la population active..., ont favorisé et légitimé la production de travaux originaux et ont suscité par ailleurs l'organisation d'une partie de la communauté scientifique autour de ces thèmes sous forme de groupes et de réseaux (GEDISST, GERS, MAGE, Simone¹...) et par l'entremise d'ateliers, de journées et de colloques impossibles à recenser ici. Non, si l'on soutient que la reconnaissance n'est pas mesurable uniquement au nombre de recherches menées et que la légitimité s'évalue avant tout au(x) crédit(s) et à la visibilité qu'un champ académique accorde à un objet d'étude.

Afin de ne pas en rester à ce diagnostic trop général et ambivalent, nous allons tenter d'offrir une réponse plus circonstanciée en évoquant quelques moments forts de l'histoire de la sociologie du travail française. Partant de l'hypothèse que les sentiers de la connaissance et de la reconnaissance peuvent bien se croiser mais sans pour autant nécessairement se fondre et cheminer de concert, nous poserons trois questions majeures : qu'a pu entendre, et qu'entend encore aujourd'hui la sociologie du travail française à propos des femmes et des rapports sociaux de sexe ? Qu'a donné de plus à voir la sociologie des genres appliquée au domaine du travail ? Et, enfin, quels sont les mots utilisés pour dire et donc donner une existence à des faits sociaux longtemps tenus sous le boisseau de la sociologie du travail dominante ?

AUDIRE

Qu'entendent des questions de genre les « ténors » de la sociologie du travail française d'après-guerre ? Peu si l'on en juge par la place accordée à ce thème dans

1. GEDISST : Groupe d'études sur la division sociale et sexuelle du travail ; GERS : Genre et rapports sociaux ; MAGE : Marché du travail et genre ; Simone : Savoirs, genre et rapports sociaux de sexe.

le *Traité de sociologie du travail* de 1961-1962 [Friedmann, Naville, 1961-1962]. Signée par Madeleine Guilbert et Viviane Isambert-Jamati, une seule section porte intérêt de façon conséquente à la répartition des emplois selon les sexes². Les conclusions majeures que tirent Madeleine Guilbert et Viviane Isambert-Jamati sont les suivantes : incertitude des statuts pour une large part des agricultrices, discontinuité dans les trajectoires d'emploi (en raison de l'intérêt par exemple à se faire déclarer comme non active pour toucher l'allocation de salaire unique), taux d'activité inférieur à celui des hommes, féminisation relativement plus forte du secteur tertiaire, plus faible qualification des emplois féminins (en comparaison des masculins), salaire inférieur *ceteris paribus* de 8 % à 9 % par rapport aux hommes toujours... Cette centration sur les problèmes d'emploi n'est pas trop étonnante en soi si l'on veut bien se rappeler que le contexte d'après-guerre pousse à la réflexion sur la mobilisation et l'allocation optimales des ressources disponibles aux fins de reconstruire un pays exsangue³.

Il est en revanche bien plus surprenant que le travail des femmes *stricto sensu* soit si peu évoqué. À la fin des années 1950, l'on dispose pourtant d'un matériau non négligeable sur le sujet⁴. Outre celui recueilli par Madeleine Guilbert et Viviane Isambert-Jamati (*cf. infra*), l'on peut mentionner par exemple celui qui a servi à Paul-Henry Chombart de Lawe pour la rédaction de *La Vie quotidienne des familles ouvrières* [1956, 3^e édition 1977]. Dans cet ouvrage, un chapitre entier est consacré aux conditions de vie des ménages ouvriers et aux travaux professionnels et domestiques des femmes. Fondé sur des données d'enquêtes, il met en évidence

2. Outre les passages dédiés à la répartition de l'emploi selon les sexes, il n'est que très marginalement question des différences entre hommes et femmes dans le reste du *Traité*. Le thème est abordé de façon très ponctuelle dans le chapitre sur la valeur du travail (à propos des écarts de salaire) et dans ceux dédiés aux budgets-temps et aux loisirs. Prenant en compte le travail domestique à partir des rares évaluations disponibles, Joffre Dumazedier constate que « les heures de travail sont en général plus nombreuses pour la femme que pour l'homme » (1962, p. 349). Mais ces remarques restent incidentes. Dans l'index, l'entrée « sexe » est d'ailleurs inexistante, celle de « femme » fait l'objet de six renvois.

3. Voici comment Madeleine Guilbert rend compte des thèmes d'étude qui lui sont assignés lorsque, après la Libération, elle entre comme chargée de mission au Centre d'études et de statistiques du ministère du Travail : « Le pays était à reconstruire et Croizat [le ministre du Travail] s'intéressait à tout ce qui pouvait contribuer à cette reconstruction. Il s'est donc intéressé au travail des femmes. Il avait même fait le projet – mais il est parti avant sa réalisation – de décerner une décoration aux mères de famille de plus de cinq enfants qui travaillaient ! J'avais fait faire la liste de ces femmes par les services du ministère, il y avait une quantité de garde-barrières » [Guilbert, 1999, p. 8].

4. Pour être juste, il convient de signaler que, dans le *Traité de sociologie du travail*, certains auteurs aujourd'hui consacrés sont largement ignorés ou employés à contre-emploi. Ainsi « le rôle que joua Alain Touraine dans les dix ans qui ont précédé 1962, date de publication du *Traité* de Friedmann-Naville, est sans commune mesure avec la place qu'il tient dans celui-ci (pour ne rien dire de sa totale absence de celui de Georges Gurvitch [1958]). Seconde donnée irrécusable : au tournant des années 1960, Michel Crozier a déjà derrière lui une brochette de travaux empiriques (sur les manufactures de tabac, sur les employés de bureau, etc.) qui auraient justifié que Georges Friedmann et Pierre Naville lui confiaient autre chose que le chapitre sur le syndicalisme (sans doute furent-ils obnubilés par sa collaboration passée avec Dolléans...) » [Tréanton, 1986, p. 736].

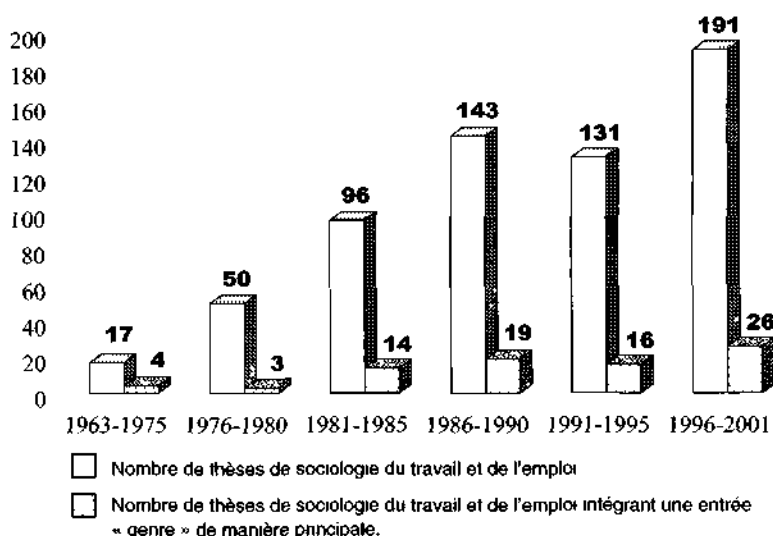
l'importance et le poids des tâches domestiques dévolues aux femmes mariées et il souligne les tensions qu'impliquent, pour ces dernières, un engagement professionnel conjoint. Mais, manifestement, la sociologie du travail française n'entendra que fort mal et ne prendra guère en compte ce genre de considération.

Pourquoi une telle surdité ? Tout d'abord parce que, dans les années 1950 et 1960, les sociologues considèrent que le travail des femmes est avant tout le travail des ouvrières de la confection ou de la métallurgie. Sachant les conditions dans lesquelles ces dernières pouvaient œuvrer, l'on comprend que, y compris dans les cercles de recherche, l'on ne proteste guère avec véhémence contre l'idée que la place normale des femmes ne soit pas l'atelier. Comme le montrent les enquêtes, les principales intéressées adoptent elles-mêmes une position ambivalente : « du point de vue économique, la grande majorité des femmes de milieux ouvriers aurait besoin de travailler pour apporter leur salaire au ménage. Du point de vue moral elles ont besoin d'être libérées d'un travail trop lourd au foyer et d'avoir une vie personnelle que le métier et les activités extérieures leur donnent partiellement. Elles veulent cependant, à ce même point de vue (et leurs maris le veulent plus encore pour elles peut-être) assurer elles-mêmes l'éducation de leurs jeunes enfants » [Chombart de Lawe, 1977, p. 49]. Parce que les femmes ne sont pas perçues comme des travailleurs comme les autres, leur reconnaissance sociologique passe par un traitement catégoriel : dans le *Traité de sociologie du travail* de 1961-1962, la section rédigée par Madeleine Guilbert et Viviane Isambert-Jamati prend ainsi place dans un chapitre consacré aux dimensions extraprofessionnelles de la répartition de la main-d'œuvre. De manière significative, elle fait suite à un premier développement intitulé « Groupe ethnique et nationalité » et elle précède une troisième section dédiée à l'âge des travailleurs.

Ajoutons enfin que les sociologues français qui ont tôt porté un éclairage sur le travail des femmes n'étaient pas en situation de l'imposer comme objet noble au cœur de la discipline, soit qu'ils étaient spécialisés (comme Paul-Henry Chombart de Lawe) dans des champs considérés aux marges de la sociologie du travail soit, et ce n'est pas exclusif, qu'ils n'aient pas été dotés pour cela de ressources académiques suffisantes. Le cas de Madeleine Guilbert est, de ce dernier point de vue, plus qu'éloquent. Comment la fille d'instituteurs, titulaire d'une simple licence de philosophie et si peu sûre d'elle-même sur le plan méthodologique, aurait-elle pu concurrencer des normaliens bien davantage disposés à l'abstraction et à la généralisation ? Dans l'entretien recueilli par Margaret Maruani et Chantal Rogerat, la modestie du ton est frappante. Après avoir mentionné que Raymond Aron, président de son jury de thèse trouva que le sujet (la fonction des femmes dans l'industrie) n'était pas très intéressant, Madeleine Guilbert ajoute : « Il pensait (avec raison sûrement) qu'une enquête commentée n'est pas un sujet de thèse » [Guilbert, 1999, p. 16].

Depuis les années fondatrices, le genre a-t-il gagné de la voix en sociologie du travail ? Certainement, comme nous allons le constater ultérieurement. Est-il pour

autant complètement reconnu et entendu au sein des milieux académiques ? Cela est déjà moins sûr. Un rapide travail d'objectivation permet de s'en convaincre assez aisément. Commençons par recenser les thèses de sociologie qui, au cours de ces dernières décennies, ont pris les femmes ou les rapports de genre comme objet d'étude central. On a travaillé pour cela sur le fichier Sudoc en ne retenant que les thèses de sociologie du travail au sens large du terme (*i. e.* les thèses qui proposent une analyse du travail, de l'emploi, des professions ou des relations professionnelles). Sur les 628 thèses de l'échantillon ainsi constitué pour la période 1963-2002, 82 (soit 13 % environ) traitent explicitement du travail ou des métiers féminins, des relations hommes/femmes dans le monde professionnel ou encore de la place des femmes dans l'action collective. Cette proportion est restée stable depuis le début des années 1980. Par ailleurs, même si, pour des raisons qui tiennent probablement à la composition sexuée du corps des professeurs et directeurs de recherche, un tiers des docteurs ont eu une directrice de thèse, ces thèses restent massivement une affaire féminine : sur les 82 doctorats recensés, 69 sont le fait de femmes⁵.



Les entrées privilégiées sont également intéressantes à considérer. Par ordre décroissant, l'on trouve des thèses qui croisent condition féminine et origine ethnique (le travail des femmes en Algérie par exemple) (25,5 %), des études consacrées à un métier ou une profession typiquement féminine (assistante sociale, aide-soignante, infirmière, secrétaire...) (22 %) et des thèses sur les conditions de travail des femmes (plutôt caractéristiques des années 1970 et du début des années

5. Ajoutons qu'un peu plus de la moitié des thèses (44) ont été soutenues à Paris.

1980) (19%). Viennent ensuite : l'emploi des femmes (sujet typique de la fin des années 1990 et du début des années 2000) (12%), travail et famille (10%), les inégalités hommes-femmes dans le travail (6,5%) et, enfin, l'action collective (5%).

Considérons maintenant les publications qui, depuis la fin des années 1970, ont suivi les différentes journées de sociologie du travail. Nous avons retenu ici un ensemble de six ouvrages parus entre 1978 et 2001, livres plutôt emblématiques nous semble-t-il des options et sensibilités de la sociologie du travail française⁶. On y dénombre au total 151 contributions originales. Dans l'ensemble, à peine 4% sont explicitement consacrées au travail des femmes et/ou aux rapports de genre dans le travail et dans l'emploi, et parmi elles la majorité a paru dans la seule livraison de 1999. Dernier indice : la place occupée par ces mêmes thèmes dans la revue *Sociologie du travail*. Les résultats du pointage sont les suivants : moins de 1,5% pour les articles parus entre 1959 et 1979, 5% pour la période 1979-1989 (en raison notamment du numéro spécial significativement intitulé « Travail des femmes et familles » de 1984) et, depuis lors, 3% des livraisons de la revue. Doit-on expliquer ces faibles scores par un filtrage plus ou moins conscient des comités de rédaction successifs, par des politiques d'autocensure des auteurs potentiels (au profit de supports jugés moins académiques) ou encore par l'expression d'une marginalité pérenne de ce type de questionnements (au bénéfice de thèmes plus en vogue)? Les trois effets ont certainement joué de concert mais il est difficile d'en mesurer la part respective.

VIDERE

Lorsqu'elle s'est intéressée au genre, que nous a donné à voir la sociologie du travail française? Les premiers travaux menés après guerre, par Madeleine Guilbert notamment, ont attiré l'attention sur toute une série de différenciations sexuées dont la portée et l'actualité ne font aucun doute. Nous y reviendrons. Mais, dans l'atmosphère militante des années 1970, il est une forme de dévoilement plus spectaculaire peut-être qu'il convient de porter au crédit des questionnements féministes. Ces derniers ont mis au jour des pratiques – le travail domestique au premier chef – refoulées aux marges de l'espace des activités considérées comme légitimes du point de vue de l'analyse sociologique. Dans un numéro de *Critiques de l'économie politique* qui paraît en 1978, un groupe de sept chercheuses l'exprime

6. Il s'agit en l'occurrence de *La Division du travail* [Colloque de Dourdan, 1978], de *L'Emploi. Enjeux économiques et sociaux* [1982], du numéro spécial de *Sociologie du travail* sur le retour de l'entreprise, vol. xxvii, n° 3 [1986], de *L'Emploi, l'entreprise et la société* édité par François Michon et Denis Segrestin [1990], du numéro spécial de *Sociologia del lavoro* consacré au thème « Division du travail et du social » [1997], du numéro spécial de *Sociologia del lavoro* relatif à « Temps, statut et conditions de travail » [1999] et, enfin, de *Division du travail et du social*, ouvrage édité par Matéo Alaluf, Pierre Rolle et Paul Schoetter [2001].

clairement en ces termes : « l'analyse du travail domestique que nous proposons dans ce texte part des acquis des débats et des revendications des mouvements féministes qui ont abouti à poser le travail domestique comme un travail » [Bourgeois *et al.*, 1978, p. 3]. Dire cela revient donc à revisiter la notion même de travail pour mieux contester par exemple le postulat en vertu duquel « le travail domestique, lorsqu'il est accompli sans contrepartie monétaire – ce qui est la plupart du temps le cas –, n'est ni productif ni marchand. Du point de vue de la comptabilité nationale, il ne vaut donc rien : zéro » [Chadeau, Fouquet, 1988, p. 29]. Or, chiffres à l'appui, Ann Chadeau et Annie Fouquet ont pu montrer l'importance économique des activités ménagères : globalement le nombre d'heures consacrées au travail domestique était supérieur, en 1975, à celui des heures passées par les actifs au travail professionnel. Depuis, les différentes enquêtes budget-temps ont non seulement confirmé la pertinence de cette première évaluation mais elles ont également fourni du matériau précieux pour mieux soupeser la division domestique du travail et pour toucher du doigt la permanence d'une socialisation sexuée à l'égard de ce type de pratique.

En acceptant de « voir » le travail domestique, la sociologie – ou du moins une certaine sociologie – a ouvert la porte à de multiples interrogations, interrogations relatives à l'existence d'un mode de production domestique ou patriarcal autonome, au statut doublement marginal du travail domestique comme levier de domination en faveur des hommes-travailleurs et des employeurs, à la dynamique d'une économie familiale capitaliste... Toutes ces questions ont nourri des recherches empiriques qui ont débouché sur autant de constats et de traits stylisés caractéristiques de ce que Monique Haicault [1984] a joliment nommé la « gestion ordinaire de la vie en deux » : affectation précoce des jeunes filles au travail domestique au sein de leur famille d'origine, existence d'un souci féminin dans le choix de l'emploi afin de pouvoir disposer de marges de manœuvres (critère de distance notamment, horaires adaptés...) qui permettent de répondre aux exigences domestiques, mobilisation quand cela est possible des lignées féminines (aide entre mères et filles) pour faciliter la gestion conjointe du professionnel et du domestique, mobilité sociale et investissement au travail varié selon les classes sociales et le cycle de vie familiale, relations entre famille et travail largement diversifiées d'un espace national à un autre, caractère invisible et morcelé du travail domestique⁷...

7. Pour mesurer le chemin parcouru, il faut relire le chapitre du *Traité de sociologie* [1958] de Georges Gurwitsch précisément intitulé « Vie de travail et vie hors-travail ». Il y est d'abord question de carrière avant que les deux auteurs, Georges Friedmann et Jean-René Tréanton, proposent d'esquisser, selon leurs propres termes, les grandes lignes d'une étude des variables « hors-travail » (activités d'entretien biologiques et domestiques, relations familiales, obligations mondaines, loisirs...). « Si le programme est vaste, conviennent les deux sociologues, le bilan des études effectuées est maigre » (p. 509). Rétrospectivement, on ne s'en étonnera guère. Mais le plus singulier est que ce n'est pas au nom des différences hommes/femmes que les auteurs en appellent au développement de telles études mais en raison du fait que la réduction tendancielle du temps de travail devrait accroître « d'autant la vie de l'homme moderne dans son milieu familial et résidentiel ». Plus encore, passant rapidement sur quelques études →

Il est d'autres pratiques encore que les études sur le genre ont permis de voir autrement, à commencer par ces régulations multiples qui informent les marchés du travail et les groupes professionnels. Désormais nous disposons d'un abondant matériau empirique qui, passé au peigne des rapports de genre, fournit des conclusions originales : constat de la reconstruction permanente des inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail (tant du point de vue des salaires, des modes d'emploi, de la mobilité...), mise à mal de certains lieux communs qui associent systématiquement féminisation et dévalorisation sociale d'une profession, examen du rôle déterminant des contradictions identitaires qui pèsent sur les femmes cadres au sein des métiers techniques et scientifiques... Ces résultats ont pu être acquis grâce au commerce intellectuel avec d'autres disciplines (histoire, psychologie...) mais aussi grâce à des retours réflexifs sur des notions anciennes et fausement évidentes telles que celles de travail et d'emploi. Faire voir que le rapport au travail n'équivaut pas au rapport à l'emploi est en effet un moyen efficace de rendre raison des inégalités de genre mais aussi, plus généralement, des différences de statuts, de positions et de carrières qui, dans l'entreprise comme sur le marché du travail, séparent et opposent de nombreux groupes sociaux.

DICERE

Parce que nommer un objet c'est contribuer à le faire exister, les sociologues qui se sont attelés à la tâche n'ont pu faire reconnaître la question du genre dans le champ du travail qu'à condition de trouver des mots pour les choses dont ils souhaitaient rendre raison. Les répertoires sémantiques qui ont été construits et utilisés à cette fin ont en fait fortement varié au cours de ces cinq dernières décennies. Trois registres seront ici distingués.

Idéologie de la gardienne du foyer, rôles sociaux et clivage hommes/femmes

Une première façon de dire les rapports sociaux de sexe sourde la production des travaux de sociologie industrielle d'après-guerre. On sait, en la matière, le rôle central tenu par Madeleine Guilbert et Viviane Isambert-Jamati. La lecture de leurs publications révèle une constante volonté d'ancrer fermement le propos dans un matériau empirique maîtrisé, quitte à s'interdire toute hypothèse ou théorisation trop générales. Cela est particulièrement net dans l'ouvrage qui rend compte de

→ (Chombart de Lawe, Brams) qui mettent en scène le travail féminin dans ses composantes domestiques et professionnelles, Georges Friedmann et Jean-René Tréanton concluent que « ce n'est pas diminuer l'intérêt des recherches déjà publiées que de noter qu'elles apportent souvent beaucoup plus à la sociologie urbaine, à la sociologie du voisinage ou à la sociologie de la famille qu'à la connaissance du travail industriel » (p. 510).

l'enquête consacrée dans les années 1950 aux ouvrières à domicile de la confection parisienne [Guilbert, Jamati, 1956]. Après l'accumulation et le commentaire de multiples données et résultats d'observations, seule la conclusion monte un peu en généralité et milite en faveur d'une étude du travail des femmes qui sache prendre en considération les exigences domestiques. Le cas des ouvrières à domicile est en effet « une illustration frappante de la liaison entre cette conception du rôle assigné à la femme (celle de la place normale de la femme au foyer) et la situation réservée à la main-d'œuvre féminine. Si tant d'ouvrières à domicile acceptent de travailler dans des conditions aussi mauvaises, c'est [...] parce que, pour un grand nombre d'entre elles et pour leur entourage, ces conditions de travail sont compensées par la possibilité de remplir en même temps une fonction considérée comme essentielle, celle de gardienne du foyer » [p. 210]. Bref, et pour reprendre les termes exacts de Madeleine Guilbert et Viviane Isambert-Jamati, c'est l'*idéologie de la gardienne du foyer* que cette étude interroge finalement avec l'espoir que « d'autres études pourront mettre en lumière les transformations qu'elle (la situation des femmes) peut subir et pourront aller plus loin dans l'analyse du jeu dialectique entre l'économique et l'idéologique » [*ibid.*, p. 211].

Dans *Les Fonctions des femmes dans l'industrie* [1966], Madeleine Guilbert braque à nouveau le projecteur sur la condition des femmes au travail. Ici encore le matériau brassé est impressionnant par son ampleur (enquête dans 130 entreprises des métaux de la région parisienne, analyse de 358 postes tenus par les femmes). Les principaux résultats obtenus mettent en évidence une différenciation sexuée du travail (imposition aux ouvrières de tâches simples, à prédominance manuelle, beaucoup plus répétitives...). Les postes impliquent par ailleurs moins de responsabilités et de plus faibles chances de promotion. Madeleine Guilbert indique de surcroît l'importance de l'homologie entre travail domestique et travail professionnel (prééminence et faible amplitude, dans les deux cas, des mouvements mettant en jeu les bras, les avant-bras, les mains ; coordination et chevauchement des gestes ; caractère simple et répétitif des tâches...), homologie dont l'une des conséquences est « une tendance à la valorisation des exigences plus typiques des tâches masculines, en particulier de l'effort physique, tandis que l'exigence de rapidité, caractéristique des tâches féminines, n'intervient pas comme un élément de qualification de l'emploi » [Guilbert, 1966, p. 203].

Afin de rendre raison de ces multiples différences, Madeleine Guilbert s'avère un peu plus ambitieuse sur le plan analytique que dans l'ouvrage évoqué précédemment. En témoigne le vocabulaire utilisé : force des *images types* qui associent le destin normal des femmes à l'occupation d'emplois sans qualification et ne nécessitant aucune formation, propension des ouvrières à se conformer elles aussi à l'image traditionnelle des fonctions professionnelles qu'on leur attribue alors que les hommes sont plus *rebutés* à l'égard des mêmes emplois, *contraintes* subies par les ouvrières dans la formation, l'embauche et la promotion, *hiérarchie* des rôles masculins et féminins, accentuation des *clivages* entre ouvriers et ouvrières

à l'occasion de la modernisation technique de l'industrie... Pour expliquer tous ces faits sociaux, Madeleine Guilbert invite *in fine* à sortir de l'atelier tant il est vrai, à ses yeux, que dans le travail à l'usine, adaptation et efficacité des ouvrières « ne peuvent être séparées des pratiques des travaux ménagers qui leur échoient dans le partage traditionnel des tâches familiales » [*ibid.*, p. 214-215]. Mais cette nouvelle ligne de recherche ne sera pas suivie avant plusieurs années et les rapports de genre resteront un angle mort de la sociologie du travail française. En dépit de la volonté affichée à abstraire et à généraliser les termes d'un programme de recherche éprouvé avant tout sur le plan empirique, il était certainement difficile en effet pour des sociologues comme Madeleine Guilbert de cumuler connaissances et reconnaissances tant que dominait un paradigme beaucoup plus ambitieux sur le plan théorique et incarné par des collègues hommes mieux dotés en termes de ressources et de reconnaissances institutionnelles.

Exploitation, domination et division sexuelle du travail

Avec les années 1970, une autre manière de dire s'impose progressivement. Celle-ci passe, on l'a vu, par l'attention nouvelle accordée au travail domestique. À en juger par les propos de Madeleine Guilbert, la découverte de ce continent n'est pas complètement celle d'une *terra incognita*. La rupture est cependant bien réelle tant du point de vue des investissements empiriques sur le thème que de l'analyse qui est proposée. Pour parer à la faiblesse des discours sur la condition féminine, discours qui rangent trop rapidement les femmes dans l'ensemble nécessairement hétérogène des catégories sociales singulières et dominées, le mouvement féministe promeut une série de glissements sémantiques qui poussent à privilégier l'étude du travail des femmes aux dépens du travail féminin ou encore à analyser l'*exploitation*, la *domination* et l'*oppression* domestiques et non plus la vie hors travail. Comme l'ont montré Martine Chaudron, Michèle Ferrand, Liliane Kandel et Nadja Ringart, [1984], l'intérêt des féministes pour le travail domestique ne s'est jamais traduit pour autant par une marginalisation des préoccupations relatives au travail professionnel et à l'action collective des femmes. À preuve, le groupe de chercheuses, qui en 1984 publie *Le Sexe du travail*, se donne pour mission de contester « les démarches fondées sur la distinction entre le domaine du travail et celui de la famille, où la participation des femmes au travail n'est pas analysée en tant que telle mais comme particularisme d'un modèle général, masculin » [p. 10]. C'est pourquoi, conformément au schéma féministe évoqué précédemment, les oppositions production/reproduction, travail/hors travail, vie privée/vie publique sont traitées comme de fausses dichotomies. C'est pourquoi aussi l'assimilation entre travail des femmes et travail des femmes mariées et mères de famille fait l'objet d'un rejet radical. Et c'est pourquoi enfin la notion de *rapport social* se substitue à celle de rôle de sexe, celle de *division sexuelle du travail* à celle de partage des tâches...

Cette façon d'imbriquer rapports de sexe et de classe est caractéristique des travaux qui parsèment la fin des années 1970 ainsi que la décennie 1980. L'article que signe Danièle Kergoat en 1978 dans *Critiques de l'économie politique* donne le ton. Dans cette contribution, Danièle Kergoat propose de ne plus se satisfaire de l'image de l'ouvrière totalement dominée. Si les sociologues l'ont ainsi perçue, c'est que les pratiques de résistance de ces dernières se manifestent « sur d'autres terrains que ceux auxquels, tant les sociologues que les syndicalistes, sont habitués à référer la revendication ouvrière, c'est-à-dire ceux des hommes » [Kergoat, 1978, p. 97]. Dans l'ouvrage qui paraît quatre ans plus tard, la même chercheuse invite à aller « à contre-courant de la majeure partie des travaux portant sur la "classe ouvrière". En effet, ils reposent trop souvent sur le postulat selon lequel cette classe serait une et indivisible et les variables de sexe (entendez : le fait d'être femme) n'introduiraient jamais que des modifications mineures n'altérant en rien le grand modèle dominant. Pour notre part, nous pensons au contraire qu'à l'intérieur même de la classe ouvrière, le fait d'être homme ou femme n'est pas indifférent : non seulement les situations sont différentes mais il y a de surcroît une manière homme et une manière femme d'être ouvrier » [Kergoat, 1982, p. 5].

La rupture qu'entérine ainsi Danièle Kergoat porte les femmes et les hommes au carrefour d'un rapport social marqué du double sceau de l'exploitation et de la domination⁸. Même s'ils participent à l'ouverture d'un nouvel espace d'interrogations critiques, les termes du lexique entrent clairement en résonance avec une sociologie marxiste certainement moins dévalorisée qu'aujourd'hui, en France du moins. L'hypothèse d'une efficace propre aux rapports sociaux de sexe sert alors à l'orchestration des recherches sur le « travail des femmes ». Dans le seul champ sociologique, il faudrait plus qu'un seul article pour rendre justice aux auteurs des travaux dédiés à l'organisation du travail dans l'agriculture et dans l'industrie, aux stratégies de gestion de la main-d'œuvre, à la mobilité professionnelle et aux trajectoires familiales, à la division familiale du travail, à l'égalité professionnelle, aux femmes cadres, au lien entre travail et modes de vie, à l'élargissement du regard sociologique vers d'autres espaces nationaux (Algérie, Brésil, Italie, Japon...), etc. Dans le bilan qu'elle a récemment dressé, Margaret Maruani [2001] constate pourtant que, en dépit de ce buissonnement, les années 1980 ne sont toujours pas celles de la reconnaissance. La raison majeure tient certainement, cette fois, au fait d'avoir tenu trop ferme le cap de la recherche en direction du monde des femmes et notamment de celui des femmes peu qualifiées. Dans la mesure où, en dépit

8. Il en résulte que les ouvrières occupent « une place toute particulière tant au sein même de leur classe sociale qu'au sein du groupe des femmes » [*ibid.* p. 6]. Danièle Kergoat le met en évidence en brossant un vaste tableau qui mobilise des données qui, toutes, montrent qu'il existe, du point de vue de l'organisation et des conditions de travail, une utilisation différentielle de la main-d'œuvre masculine et féminine. Dans certains cas, comme la probabilité de travailler à la chaîne et d'effectuer un travail répétitif, « le clivage passe donc entre hommes et femmes de la classe ouvrière bien plus qu'entre catégories professionnelles » [*ibid.* p. 43].

d'une grammaire théorique plus ambitieuse qu'auparavant, c'est toujours en termes de « spécificité » que les résultats des études sur le travail des femmes sont compris et entendus, il n'est pas étonnant de constater le maintien de la sociologie du travail des femmes aux marges de la discipline.

Inégalités et modes d'emploi

Comme le suggère également Margaret Maruani, un double tournant se dessine avec les années 1990. C'est d'abord le passage d'une sociologie des femmes à celle des « différences de sexe dans le monde du travail ». Un nouveau registre sémantique est alors mobilisé. Les termes de *différences*, d'*inégalité*, de *disparités*... prennent le pas sur ceux de singularités ou de particularités. La seconde inflexion concerne les thèmes traités. Dans une période où un actif sur deux est une femme et où le chômage a statut de question sociale centrale, la situation comparée des femmes et des hommes sur le marché du travail s'impose comme une entrée pertinente. À cela il faut encore ajouter un plus vif intérêt pour des statuts ou des professions (ingénieurs, militaires, dirigeants d'entreprise...) qui ne ressortissent pas des catégories d'ouvrières et d'employées habituellement questionnées [Marry, 2002]. Comme le note encore Margaret Maruani à propos de l'ouvrage de synthèse sur *Les Nouvelles Frontières de l'inégalité* qui paraît en 1999, « l'idée centrale qui parcourt cet ensemble de textes est qu'étudier l'évolution de la place des hommes et des femmes sur le marché du travail, ce n'est pas s'adonner à la sociographie d'une catégorie de main-d'œuvre à part, les femmes. C'est se donner les moyens de repérer les changements structurels qui ont produit les transformations de la population active. C'est analyser les logiques sociales qui sous-tendent les recompositions du monde du travail. Elles sont révélatrices de phénomènes d'ensemble. Elles sont symptomatiques des mouvements qui agitent le marché du travail. Leur situation n'est pas particulière, elle est significative » [*ibid*, p. 53].

Il est impossible, ici encore, de ramasser en quelques phrases à peine le foisonnement des recherches qui, à un titre ou à un autre, s'inscrivent dans la dynamique qui vient d'être décrite⁹. D'un mot cependant, disons que cette troisième étape a pu advenir d'autant plus aisément et conforter par là même une reconnaissance académique croissante, qu'une triple volonté d'ouverture – internationale, méthodologique et disciplinaire – étayait travaux et rencontres. Un des acquis de la comparaison internationale, par exemple, est de mettre en évidence l'existence

9. À titre d'illustration, mentionnons tous les travaux qui comparent systématiquement hommes et femmes sur la base des conditions et des relations de travail : organisation du travail, salaire, temps de travail, qualification, carrières professionnelles, mode d'emploi... D'autres terrains sont également labourés dans des perspectives similaires : le « genre » du droit et des politiques publiques d'emploi, les articulations école-marché du travail, les modes de construction des catégories constituées (comme celle d'activité, de chômage...), la dynamique des professions, etc.

d'arrangements nationaux entre sexes et, par voie de conséquence, leurs caractères relatifs et situés. En dépit des difficultés à « comparer l'incomparable », c'est ainsi l'un des mérites des recherches sur les usages du travail à temps partiel que de montrer que ce dernier est le produit d'histoires et de stratégies différentes d'un espace à l'autre : passerelle pour l'emploi féminin aux Pays-Bas, moyen de poursuivre des études en Espagne, mode de gestion des tensions entre activités professionnelles et charges familiales au Royaume-Uni, le travail à temps partiel est en France un levier pour écarter les femmes du temps plein et lutter ainsi contre le chômage... On pourrait multiplier les illustrations à propos des catégories de chômage, des politiques de rémunérations, des trajectoires professionnelles..., autant de champs porteurs d'inégalités multiples entre les genres mais dont l'analyse acquiert d'autant plus d'ampleur et de pertinence que l'on sait les intégrer dans des univers sociétaux donnés et fournir des clefs d'intelligibilité à propos de configurations sociohistoriques d'ensemble. Intéressants en soi, ces résultats ont aussi pour autre vertu d'aider les sociologues à mieux saisir les fondements multiples des inégalités et, notamment, à rompre avec une certaine tentation essentialiste qui assigne, trop rapidement parfois, au rapport de domination homme/femme un statut d'universel.

À l'instar de ce que l'on a pu constater plus généralement en sociologie du travail, les méthodes se sont également transformées et les frontières disciplinaires ont été transgressées bien plus qu'à l'habitude. Du côté des méthodes, l'attention aux trajectoires, l'usage des récits de vie ou encore la volonté de mieux articuler les niveaux micro et macrosociaux n'ont pas manqué de bousculer les convictions relatives aux modes de construction des inégalités hommes/femmes. Les investigations sur l'individualisation des inégalités, sur les trajectoires scolaires comparées garçons/filles, sur les effets des stratégies de gestion d'entreprise à l'heure de la flexibilité, sur des politiques d'emploi guère plus neutres ni cohérentes sur le plan du genre... fournissent un matériau original. Ce dernier convainc *in fine* que les relations de genre ne peuvent plus s'analyser, comme auparavant, en termes de « différence » ou de « spécificité » mais que, pour en élucider les ressorts, il convient d'être beaucoup plus attentif aux multiples logiques d'action, aux effets de bifurcation biographiques ou encore aux institutions qui, de manières diverses et parfois contradictoires, façonnent les pratiques sociales. Quant à l'ouverture disciplinaire, l'une de ses vertus premières a été de stimuler la circulation de concepts et d'en favoriser des réappropriations novatrices. Il en va ainsi, on l'a vu, avec le marché du travail, thème longtemps capté de façon hégémonique par les seuls économistes. Comme les sciences de l'éducation ou encore le droit, l'histoire participe de cette même dynamique croisée. La généalogie des professions féminines (à l'instar, par exemple, des dactylos ou des infirmières) et de la féminisation des professions (enseignement, médecine, pharmacie...) révèle ainsi combien la variable « genre » peut s'avérer déterminante pour la mise en place des formes d'organisation du travail et des modes de régulation du marché du travail.

Au terme de ce rapide parcours, que peut-on conclure ? Reconnaissons d'abord que la question du genre n'est absolument pas figée : dans le champ du travail, les connaissances ont progressé, les réseaux se sont affermis, les publications commencent à gagner en notoriété académique et les prismes théoriques ont évolué en lien étroit avec les différentes questions sociales qui se sont imposées à la société française au long de ce dernier demi-siècle. Par ailleurs, si l'accroche par le genre reste minoritaire dans les publications « classiques » de sociologie du travail, des supports maintenant reconnus des cercles académiques prennent en charge les fonctions de légitimation et de diffusion de recherches qui, hier encore, auraient certainement connu un destin éditorial différent. Tout n'est cependant pas parfait au pays de l'étude du genre. Certaines entrées, telles celles de l'ethnie, du fait migratoire, des identités masculines... restent peu empruntées et sont, de ce fait, encore plus faiblement valorisées. Plus généralement, la concordance entre connaissance et reconnaissance continue de poser problème si l'on en juge par les indices suivants : le nombre de chaires ou de postes fléchés « genre » à l'université est toujours extrêmement faible, les thèmes du travail féminin et des « rapports sociaux de sexe » sur le marché du travail restent encore avant tout l'apanage des chercheuses¹⁰, les revues françaises sur le genre n'ont pas encore conquis une place similaire à celle qu'elles peuvent occuper dans le monde anglo-saxon... Mais la reconnaissance se mesure aussi à l'influence des sociologues hors du monde académique. L'expérience française nous montre que le temps des institutions n'est pas celui de la recherche¹¹. De même les observations dans les entreprises et les administrations témoignent de la difficulté à se défaire de manières de penser et d'agir iniques et ségrégatives. Or, plus que la simple consécration académique ou politique, s'il est un indicateur pertinent des effets vertueux de la sociologie du travail, c'est bien la façon dont les mondes professionnels peuvent s'emparer des apports de cette dernière pour infléchir les pratiques et les représentations. De ce point de vue, on en conviendra, le chemin qui reste à parcourir est encore fort long.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALALUF Mateo, ROLLE Pierre, SCHOETTER Paul (dir.) (2001), *Division du travail et du social*, Toulouse, Octarès.

10. Dans *Sexe et société*, répertoire de 370 chercheur-e-s qui réalisent des travaux sur les rapports sociaux de sexe [Senotier, Cattanéo, 1998], il apparaît que 18% seulement de la population considérée est composée d'hommes. Le chiffre est en revanche un peu plus élevé (24%) lorsque l'on prend uniquement en compte les sociologues du travail et les chercheur-e-s en droit, économie, histoire... qui inscrivent leurs travaux dans un espace sécant à la sociologie du travail *lato sensu*.

11. Dans la France de ces trois dernières décennies, Martine Lurol [1999] recense trois temps qui rythment le processus de reconnaissance institutionnelle du travail des femmes : 1970-1980 (c'est le temps de la « condition féminine » avec, notamment, la création en 1974 d'un secrétariat d'État à la Condition féminine... en une période où les chercheurs rompent avec la sémantique de la « condition »), 1981-1986 (période des « droits de la femme ») et 1988-1995 (temps du déclin du volontarisme politique).

- BOURGEOIS Françoise, BREENER Jacqueline, CHABAUD Danièle, COT Annie, FOUGEYROLLAS Dominique, HAICAULT Monique, KARTSCHEVSKY-BULPORT Andrée (1978), « Travail domestique et famille du capitalisme », *Critiques de l'économie politique*, avril-juin, n° 3, p. 3-23.
- CHADEAU Ann, FOUQUET Annie (1988), « Peut-on mesurer le travail domestique ? », *Économie et statistique*, mars, n° 208, p. 29-42.
- CHAUDRON Martine, FERRAND Michèle, KANDEL Liliane, RINGART Nadja (1984), « Féminismes et analyse du travail des femmes », in CENTRE LYONNAIS D'ÉTUDES FÉMINISTES, *Les Femmes et la question du travail*, Lyon, PUL, p. 175-192.
- CHOMBART DE LOWE Paul-Henry (1977), *La Vie quotidienne des familles ouvrières*, 3^e édition, Paris, Éditions du CNRS, 1^{re} édition en 1956.
- COLLECTIF (1984), *Le Sexe du travail*, Grenoble, PUG.
- COLLOQUE DE DOURDAN (1978), *La Division du travail*, Paris, Galilée.
- (1982), *L'Emploi. Enjeux économiques et sociaux*, Paris, Maspero.
- FRIEDMANN Georges, NAVILLE Pierre (dir.), avec la collaboration de TRÉANTON Jean-René (1961, 1962), *Traité de sociologie du travail*, 2 vol., Paris, Armand Colin.
- FRIEDMANN Georges, TRÉANTON Jean-René (1958), « Vie de travail et vie hors-travail. Industrie et société » in Georges GURVITCH (dir.), *Traité de sociologie*, Paris, PUF, vol. I, p. 499-511.
- GUILBERT Madeleine (1966), *Les Fonctions des femmes dans l'industrie*, Paris-La Haye, Mouton.
- GUILBERT Madeleine (1999), « Entretien avec Margaret Maruani et Chantal Rogerat », *Travail, genre et sociétés*, n° 1, avril, p. 7-20.
- GUILBERT Madeleine, ISAMBERT-JAMATI Viviane (1956), *Travail féminin et travail à domicile*, Paris, Éditions du CNRS.
- HAICAULT Monique (1984), « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du travail*, XXVI, n° 3, p. 268-277.
- GURVITCH Georges (dir.), (1958), *Traité de sociologie*, Paris, PUF.
- KERGOAT Danièle (1978), « Ouvriers = ouvrières ? Propositions pour une articulation théorique de deux variables : sexe et classe sociale », *Critiques de l'économie politique*, n° 5, p. 65-97.
- (1982), *Les Ouvrières*, Paris, Le Sycomore.
- LUROL Martine (1999), « Quand les institutions se chargent de la question du travail des femmes 1970-1995 », *Travail, genre et sociétés*, n° 1, avril, p. 179-199.
- MARUANI Margaret (dir.) (1999), *Les Nouvelles Frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*, Paris, La Découverte.
- (2001), « L'emploi féminin dans la sociologie du travail », in Jacqueline LAUFER, Catherine MARRY, Margaret MARUANI (dir.), *Masculin-Féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF, p. 43-56.
- MARRY Catherine (2002), *L'Excellence scolaire des filles : une révolution respectueuse ? Le cas des diplômées des grandes écoles scientifiques et d'ingénieurs*. Note pour l'habilitation à diriger des recherches, université de Versailles Saint-Quentin.
- MICHON François, SEGRESTIN Denis (dir.) (1990), *L'Emploi, l'entreprise et la société*, Paris, Economica.
- MONJARDET Dominique (1985), « À la recherche des fondateurs : les traités de sociologie du travail », in *Le Travail et sa sociologie. Essais critiques*, Paris, L'Harmattan, p. 115-124.
- SENOTIER Danièle, CATTANÉO Nathalie (1998), *Sexes et sociétés. Répertoire de la recherche en France*, Paris, La Documentation française.
- SIMON Jules (1876), *L'Ouvrière*, réédition : Saint-Pierre de Salerne, G. Monfort, 1977.
- Sociologia del Lavoro* (1997), n° spécial « Division du travail et du social », n° 66-67.
- Sociologia del Lavoro* (1999), n° spécial « Temps, statut et conditions de travail », n° 74-75.
- Sociologie du travail* (1986), n° spécial « Retour sur l'entreprise », XXVII, n° 3.
- TRÉANTON Jean-René (1986), « Sur les débuts de la sociologie du travail », *Revue française de sociologie*, XXVII, 4, p. 735-740.
- TRISTAN Flora (1843), *Union ouvrière*, Paris, Prévot et Rouanet libraires.

La qualification dans la sociologie française :
en quête des femmes

par Anne-Marie Daune-Richard

L'organisation du travail industriel qui se met en place en France dès les années 1920 repose sur une division taylorienne très poussée entre du travail d'exécution et un encadrement chargé de la conception et de la mise en œuvre des méthodes. Dans cette organisation scientifique du travail – à l'opposé de celle des métiers – le procès de travail est découpé et prédéfini : le poste de travail devient l'unité de base.

Est-ce l'essor particulier de cette division du travail en France qui y a marqué le débat sur la qualification ? Quoi qu'il en soit, ce débat s'est construit dans la sociologie française des années 1950-1960 sur la question de savoir ce qui est en jeu dans l'opération de qualification : le poste de travail et les aptitudes qu'il requiert ou le travailleur et les qualités qu'il possède ?

Myriam Campinos-Dubernet et Catherine Marry [1986] ont analysé les fondements et les évolutions des débats français – tant sociologiques qu'économiques – des années 1950-1970 autour de la qualification. Elles opposent une « conception substantialiste », préoccupée par la mesure et l'objectivation, comme chez Georges Friedman [1955], et une « conception relativiste et conflictuelle » dans laquelle la qualification est enjeu de luttes et processus sociaux.

Le système taylorien favorise le développement d'une conception substantialiste de la qualification puisque, dans ce système, le travail étant prédéfini, le poste de travail et le travailleur qui l'occupe ne sont vus que comme réalisation d'une prescription. C'est la mise en évidence de l'écart existant entre travail « prescrit » et travail « réel » qui apporte les premières et sérieuses limites à cette approche.

La conception relativiste part de l'idée de Pierre Naville [1956] selon laquelle « La qualification c'est un jugement social sur la qualité des travaux » et affirme qu'il s'agit là « d'un processus de catégorisation constamment négocié », jugeant ce qui est qualifiable et ordonnant des catégories [Stroobants, 1993a].

Dans la pratique, les processus de qualification mêlent constamment les deux registres. D'un côté, ils relèvent d'une négociation dans le cadre du rapport social entre employeurs et salariés. De l'autre, pour négocier, les partenaires ont besoin de repères collectifs qu'apportent les dispositifs d'objectivation et d'évaluation du travail.

Pour Marcelle Stroobants [1993b], si « le salariat représente un dénominateur commun entre les travailleurs », la qualification est « un commun diviseur » servant à justifier les niveaux et les inégalités de rémunération.

Si les débats sur la qualification ont occupé une place de choix dans les réflexions de la sociologie française sur le travail et son évolution, celle-ci est restée longtemps aveugle et muette sur les divisions entre hommes et femmes à cet égard. Que l'approche « substantialiste », marquée par le déterminisme technologique, y ait été peu sensible peut se comprendre. Mais les approches « relativistes », où la qualification a pu être conçue comme « rapport social » [Maurice, 1986], n'ont pas été plus attentives aux différences entre hommes et femmes.

Comment cette division sexuée des salariés au regard de la qualification s'est-elle peu à peu glissée dans l'analyse sociologique du travail ? Tel sera le fil conducteur de notre propos.

LA QUALIFICATION DES HOMMES ET LES QUALITÉS « NATURELLES » DES FEMMES

C'est la proximité entre les emplois occupés par les femmes et les tâches et rôles qu'elles remplissent dans le cadre de la famille qui apparaît tout d'abord aux yeux de certains auteurs ouvrir la voie à une réflexion sexuée sur la qualification.

Dans la foulée du mouvement féministe des années 1960-1970, un large débat s'instaure en France, après les États-Unis, sur le travail domestique. Travail invisible, gratuit, « il traduit l'exploitation de la femme par l'homme » dans le cadre du « mode de production domestique » qui, pour Christine Delphy [1970, rééd. 1998], fonctionne parallèlement au « mode de production industriel ». Elle montre que ce n'est pas la nature du produit ou du service qui en détermine le caractère marchand ou non mais le rapport social dans lequel il s'exerce, le statut sous lequel le travail est effectué (statut d'épouse ou de salariée) [Delphy, 1978, rééd. 1998].

Mais Christine Delphy et les sociologues féministes des années 1970, en se focalisant sur la construction théorique de la question de l'oppression féminine, laissent ouverte celle de la relation entre les deux « modes de production », domestique (patriarcat) et capitaliste, et dans le même temps, celle de la qualification.

À cet égard, l'étude antérieure de Madeleine Guilbert [1966a] auprès d'ouvrières de la métallurgie parisienne apparaît pionnière. Faisant œuvre classique d'analyse des postes de travail, elle remarque que les caractéristiques de ceux-ci sont à rapprocher des caractéristiques opératoires des tâches ménagères : séquences courtes et répétitives, mouvements de faible amplitude, travaux sédentaires, postes isolés les uns des autres, faible responsabilité. Mais à cette époque, son travail « (n'a) pas tellement attiré l'attention... les collègues ne dépréciaient pas les gens qui s'occupaient du travail des femmes, mais ils considéraient que c'était plus un travail de femmes qu'un travail de sociologue » [Guilbert, 1999].

C'est Danièle Kergoat [1978, 1982] qui entame une vraie réflexion sexuée sur la qualification ouvrière. Elle constate que les employeurs apprécient et recherchent des qualités propres à la main-d'œuvre féminine : habileté, dextérité, minutie, patience. Mais, contrairement à la force physique de l'ouvrier, ils ne les rétribuent pas. Ce ne sont pas pour eux des « savoir-faire », fruits d'une formation et susceptibles d'être « qualifiés » mais des « aptitudes » innées, liées à la nature féminine. Or pour l'auteure, « au lieu de dire que les ouvrières ont une formation nulle et non adaptée, nous dirons au contraire qu'elles en ont une parfaitement adaptée aux emplois industriels qu'on leur propose, et qu'elles ont acquise d'abord par un apprentissage (au métier de future femme quand elles étaient petites filles) puis par une formation continue (travaux domestiques) » [Kergoat, 1982, p. 66]. Ainsi, chez les ouvrières, l'acquisition des savoir-faire se fait hors des canaux institutionnels et en référence à la sphère privée. Elle se fait donc individuellement contrairement aux ouvriers pour qui elle est collective. C'est pourquoi les ouvrières elles-mêmes intériorisent l'invisibilisation et la banalisation de leur propre qualification.

Ainsi, « apprentissage social par la petite fille de son rôle de future femme et déqualification féminine sont à analyser de pair » [Kergoat, 1978, p. 77].

Femmes et techniques

D'une façon générale, dans toutes les sociétés, l'accès aux techniques – en particulier à celles considérées comme importantes pour la reproduction sociale dont le paradigme est représenté par les armes – constitue un des éléments et un enjeu de la domination sociale. Cela se vérifie aussi pour la domination masculine : la technique apparaît comme un enjeu des rapports de sexe. Paola Tabet [1998/1979] montre par exemple que, dans les sociétés de chasse et de cueillette, les femmes sont exclues de la fabrication des outils et, bien sûr, des armes et que, d'une façon générale, les outils qu'elles emploient sont plus rudimentaires et moins spécialisés que ceux utilisés par les hommes.

D'un côté on aurait donc une constante des organisations sociales. De l'autre les sociétés modernes opèrent en fait une construction particulière du rapport sexué aux techniques. Ces sociétés, qui vont progressivement devenir « industrielles », sont fondées sur le pari d'une maîtrise voire d'un dépassement de la nature. Or la technique, dans sa conception même, renvoie à l'idée de transformation de la nature¹. Parallèlement, la Révolution française définit une nouvelle division sexuée de l'espace social : si le masculin est associé à la modernité de la raison, du travail, de la liberté et du citoyen, le féminin est lié à l'ordre social ancien de la famille,

1. Idée tout à fait contraire à ce qui prévaut dans les sociétés antérieures où l'homme se représente comme soumis à la nature en ce qu'elle est l'expression même de la création et de la volonté des dieux (pour une réflexion pionnière et approfondie à ce sujet, cf. : Vernant, [1966, 4^e partie : Le travail et la pensée technique]).

de la dépendance et de la naturalité [Rosanvallon, 1992; Daune-Richard, 1997]. Ainsi, dans les représentations sociales, l'homme est désormais vu comme porteur de la culture – et *in fine* pouvant dominer la nature – et la femme comme soumise à la nature [Mathieu, 1973, rééd. 1991].

Aussi, au fur et à mesure que le travail s'instrumente, on assiste à une (re) définition des métiers qui, fondée sur l'articulation technique-métier-homme, exclut les femmes [Flament, 1985]. La dépossession des sage-femmes au profit des chirurgiens-accoucheurs, entre le XVI^e et le XVIII^e siècles, au motif que « les femmes ne doivent user d'aucun instrument » [Knibiehler et Fouquet, 1980, p. 77] est exemplaire à cet égard. Au bout du compte, « la technique se constitue comme objet dans les rapports sociaux de sexe : elle y acquiert une "nature" masculine » et « ainsi constituée, la technique est à son tour constitutive des rapports de sexe : le masculin y acquiert une nature "technique" » [Flament, 1985, p. 38].

Dans cette construction sociale, les techniques instrumentées sont associées aux métiers, donc au travail qualifié, et au masculin : technique, qualifié et masculin se conjuguent ensemble. On retrouve la force de cette association dans les conflits observés dans l'imprimerie, dans les années 1980 [Maruani et Nicole, 1989] où, avec le passage de la composition « à chaud » à la composition « à froid » permise par l'informatisation, apparaît un nouveau métier, « claviste », occupé par des femmes assimilées à des dactylos, qui marginalise progressivement les compositeurs, hommes, ouvriers du livre².

Ce qui apparaît le plus nouveau ici est que, dans les sociétés modernes, la division sexuée de l'accès aux techniques est fondée sur un rapport à la nature défini différemment au féminin et au masculin – soumission pour les femmes, maîtrise pour les hommes – et non plus sur un rapport de pouvoir direct des hommes sur les femmes légitimé par un mythe des origines ou un ordre des dieux. C'est la définition du féminin comme lié à la nature qui fonde l'exclusion des femmes de la légitimité technique. Or l'un des clivages majeurs entre professions masculines et féminines repose sur la technicité reconnue du métier.

Les services et le « relationnel » comme qualification

La définition et la reconnaissance des qualifications dans les services posent des problèmes particuliers. Plus que les emplois industriels, les emplois de service mobilisent, à côté de compétences techniques, des compétences personnelles qui sont difficiles à mesurer. Si la maîtrise d'une technique, et donc l'efficacité de l'opérateur, peut être estimée par les quantités produites et la présence/absence de défaut dans le produit, la qualité du service met en jeu des capacités de contact, de communication, de diplomatie difficiles à évaluer – même si elles sont appréciées – parce

2. À la même période, Cynthia Cockburn [1983] fait une étude tout à fait comparable dans l'imprimerie britannique.

qu'elles s'acquièrent plutôt par l'expérience et la socialisation que par des formations structurées. Or, dans la conception des dispositifs d'évaluation, les compétences qui ne passent pas par des procédures d'objectivation et de formalisation (comme, par exemple, la formation et le diplôme), ne sont *a priori* pas destinées à être « qualifiées », c'est-à-dire reconnues comme qualifications et monnayables, en tant que telles, dans les conventions collectives et les relations avec les employeurs.

Ces considérations s'appliquent particulièrement, on l'a vu, aux compétences considérées comme féminines : acquises dans la sphère privée de la famille et dans l'exercice des rôles domestiques féminins d'attention aux autres, elles sont perçues par les employeurs mais aussi, souvent, par les salariées elles-mêmes, comme des qualités « naturelles », attachées à leur identité personnelle et féminine et ne relevant pas – tout au moins pas immédiatement – du rapport salarial [Kergoat 1982 et 1992]. Pourtant, des études ont montré que l'utilisation de ces compétences dans un travail rémunéré transformait profondément non seulement leurs conditions d'exercice mais aussi leurs caractéristiques intrinsèques (par exemple les règles d'hygiène et de sécurité ne sont pas les mêmes dans un cadre collectif – beaucoup plus normées – et dans le cadre d'un domicile privé) [CEREQ, 1994; Labruyère, 1996].

On retrouve ici l'opposition entre le pôle des représentations sociales qui associe la technique et la maîtrise de la nature au masculin et celui qui conjugue le naturel et la soumission à la nature au féminin. Si la technicité, en tant qu'elle symbolise un pouvoir sur la nature, est associée au masculin et au travail qualifié, les services, définis par le relationnel, sont exclus d'une représentation en termes de technicité et sont vus comme appartenant à un univers de travail où sont sollicitées des qualités inhérentes à la nature féminine. Même lorsque la technicité d'un métier « féminin » s'accroît, elle tend à être disqualifiée par le sexe de l'opérateur. Un exemple connu est celui de la profession d'infirmière qui fait de plus en plus appel à des technologies nouvelles, tant dans le domaine strictement médical (matériel de diagnostic et de soins) que dans celui de la gestion administrative et des stocks, mais n'est pas pour autant associée à la représentation d'un métier technique. Les revendications actuelles de la profession concernent d'ailleurs le diplôme d'infirmière qui, délivré à l'issue d'une formation qui dure trois ans après le baccalauréat, est, dans les classifications, évalué à un niveau Bac + 2.

En fait, la représentation attachée à la profession d'infirmière est principalement associée aux tâches de soins³, mais dans leur aspect moins technique qu'humain. De plus, les fonctions d'infirmières ont été longtemps assurées, gratuitement, par des religieuses et l'association à l'idée de vocation est particulièrement forte. Or, qui dit vocation dit rapport immédiat – qui s'impose « naturellement » et individuellement – à la profession. Ainsi, dans leur mouvement de la fin des années 1980, avec leur mot d'ordre « ni bonnes, ni nonnes, ni connes », les infirmières

3. Plus précisément ce que les anglophones englobent dans la notion de « care » et que Marie-Thérèse Letablier [2001] a traduit par « le travail centré sur autrui ».

cherchaient à être reconnues comme « professionnelles » et, ce faisant, à construire le relationnel comme qualification [Kergoat, 1992].

Il n'en demeure pas moins que les compétences mobilisées dans les services n'ont pas été suffisamment décortiquées. Angelo Soarès [2002] montre que la dimension relationnelle des compétences, qui se référerait pour lui à la « capacité à garder l'équilibre de l'interaction », a souvent été utilisée comme une catégorie fourre-tout qu'il conviendrait de décomposer. Il propose en fait une analyse du travail dans les services à partir de trois dimensions. À côté de la dimension relationnelle, il identifie le « travail sexuel » : le corps et la sexualité étant utilisés par les employeurs comme une stratégie de marketing deviennent une partie constitutive de la production des services. Enfin il insiste sur la dimension « émotionnelle » du travail dans les services et montre comment « à cause de la division sexuelle du travail émotionnel, non seulement les travailleuses ne voient pas la valorisation de leur travail mais elles sont en outre stigmatisées comme étant "émotives" voire hystériques » [p. 246].

La mobilité professionnelle

La mobilité professionnelle est une voie d'accès à la qualification, or elle n'est pas du tout la même pour les hommes et pour les femmes.

Une étude récente de la mobilité en France [Chapoulie, 2000] montre la moindre ouverture des filières de mobilité féminines : si les hommes peuvent suivre une voie « technique » ou « administrative » ou encore celle d'une mise à son compte, seule la seconde est ouverte aux femmes. Enfin, si la mobilité descendante est rare chez les hommes, elle semble bien réelle chez les femmes et « dans les professions intermédiaires les chances de régression sont supérieures aux chances de promotion » [p. 41].

Ce modèle différencié de mobilité professionnelle en tant que voie d'accès à la qualification a été analysé par Danièle Kergoat. Dans les années 1970, comparant la mobilité des ouvriers et celle des ouvrières dans un même bassin d'emploi, elle remarque que celles-ci se distinguent fortement tant dans leur nature que dans leur amplitude. Les hommes suivent des filières plus promotionnelles et plus diversifiées que les femmes. Les filières masculines sont industrielles (ouvrier non qualifié -> ouvrier qualifié -> éventuellement contremaître) ou tertiaires (ouvrier qualifié -> employé qualifié -> cadre tertiaire) ou conduisent à l'indépendance comme artisan ou petit commerçant. Pour les ouvrières, il s'agit plutôt d'une « mobilité horizontale, diffuse et contradictoire à tous les âges » [Kergoat, 1982, p. 95]. Lorsqu'elles restent dans l'industrie, elles suivent une filière linéaire, du textile à l'électronique. Lorsqu'elles vont vers le tertiaire, elles deviennent le plus souvent (à près de 80%) personnel de service ou employées qualifiées ou non qualifiées.

Enfin, ce qui distingue la mobilité des ouvrières de celle des ouvriers dans cette étude est la discontinuité professionnelle « qui se double le plus souvent d'une

discontinuité au niveau de la qualification... À l'intérieur de la classe ouvrière, la paupérisation en fonction de l'âge est beaucoup plus intense pour les femmes que pour les hommes » [1982, p. 99].

L'étroitesse de leur espace de mobilité professionnelle et l'imbrication du professionnel et du domestique conduit les femmes à des stratégies qu'on ne trouve pas chez les hommes. Il a ainsi été montré que le temps de travail devenait un enjeu de « promotion », partagé par des employeurs et leurs salariées, caissières et ouvrières [Bouffartigue et Pendaries, 1993 ; Pendaries, 1994]. Chez les premières, à temps partiel, l'allongement de leur temps de travail « représente un enjeu essentiel : celui de gagner en maîtrise sur l'organisation temporelle de leur vie, tout en élevant un niveau de salaire contractuellement garanti » [Pendaries, 1994, p. 293]. Chez les secondes, « le passage de l'équipe "du soir" à celle "du matin" constitue un enjeu suffisamment important, notamment pour les opératrices chargées de famille, pour que ce changement soit, là aussi, assimilé, par l'employeur comme par les ouvrières, à une "promotion" » [Pendaries, 1994, p. 294].

Mais la question de la mobilité professionnelle dans sa dimension verticale est profondément articulée à celle du pouvoir et de l'autorité.

L'accès des femmes aux fonctions hiérarchiques paraît limité par ce que les anglophones ont appelé un « plafond de verre », invisible donc. De fait, si, dans les dernières décennies, elles sont de plus en plus nombreuses à être cadres, elles occupent alors beaucoup moins souvent que leurs collègues masculins des fonctions d'encadrement et d'organisation du travail [Volkoff, 1987] et sont surtout présentes dans des postes fonctionnels (administration, communication) ou d'expertise [Laufer, 1984 ; Laufer, Fouquet, 2001 ; Marry, 1992]. En tout état de cause, elles sont particulièrement absentes des postes de décision : 6 % à 7 % seulement des cadres dirigeants des grandes entreprises françaises sont des femmes [Bertin-Mouro, 1997 ; Laufer et Fouquet, 2001] et 14 % des emplois de la haute fonction publique sont occupés par des femmes [Martinez, 2001].

On rencontre ici une illustration de ce que les anthropologues, en particulier, ont mis au jour depuis longtemps : la division sociale des espaces du masculin et du féminin est asymétrique et hiérarchisée. Le masculin sert de référent général, il dit la vision légitime du monde, de l'ordre social et, ce faisant, de l'ordre des sexes : il domine, matériellement et symboliquement [Mathieu, 1991 ; Godelier, 1995 ; Bourdieu, 1998 ; Daune-Richard et Hurtig, 1995].

De nombreux travaux ont montré que le monde du travail et de l'entreprise était profondément structuré par cet ordre des sexes. La raison et le pouvoir étant socialement associés au masculin, les organisations bureaucratiques, fondées sur la rationalité et la hiérarchie, tendent à réserver aux femmes des places subordonnées [Laufer, 1984]. Les processus par lesquels se met en place cette « sexualisation » du pouvoir dans l'emploi sont multiples et complexes, passant y compris par la médiation de la sexualité [Aubert *et al.*, 1986]. Dans les espaces mixtes du travail, où se côtoient hommes et femmes, on peut identifier un mécanisme quasi universel : la construction

de la différence. Or on sait qu'en matière de catégorisation sociale, entre proclamer une différence et hiérarchiser, la voie est étroite [Guillaumin, 1982].

Des processus, souvent subtils et difficilement repérables, orientent les hommes et les femmes vers des parcours différents au sein de l'entreprise. En fait, même lorsqu'ils occupent des postes équivalents, la nature des tâches effectuées n'est pas la même, les distinctions correspondant aux représentations de ce qui est masculin ou féminin. Ceci a été bien montré chez les employés, en particulier dans des milieux professionnels (fonction publique, Sécurité sociale) où la définition des postes étant fortement codifiée, on s'attend à ce que les discriminations soient réduites [Battagliola, 1984; Alonzo, 1996]. Ces travaux montrent qu'il n'en est rien. Derrière les règles formelles s'inscrivent des pratiques informelles : d'un côté les hommes employés « jouent » – et mettent en avant – la différenciation avec les femmes occupant des postes en principe identiques; de l'autre, les hiérarchies sollicitent et utilisent ces comportements différenciés pour orienter les hommes plus que les femmes vers des formations et/ou des postes plus prometteurs en termes de carrière. Françoise Battagliola [1984] montre ainsi que, dans une population d'employés de la Sécurité sociale recrutés très jeunes, dans la même vague et avec les mêmes diplômes, dix ans plus tard, la moitié des hommes sont devenus cadres tandis que la majorité des femmes sont toujours dans des emplois d'exécution.

Les entreprises s'appuient, elles aussi, sur les représentations sociales du masculin et du féminin pour gérer différemment leur personnel selon le sexe. On le remarque dès l'entrée dans la vie active puisque le rapprochement des conditions d'insertion des jeunes diplômés n'a pas fait disparaître un déclassement relatif des jeunes femmes : quelques années après leur entrée dans la vie active, à diplôme égal, elles sont nettement moins souvent que leurs homologues masculins classées cadre ou profession intermédiaire [Coppié *et al.*, 1997; Galland et Rouault, 1996]. Or, la « deuxième chance » que constitue la formation continue joue moins pour les femmes que pour les hommes. D'un côté, même si elles y accèdent de plus en plus, cette porte demeure plus ouverte aux hommes; de l'autre, elles en tirent moins de bénéfices. Même lorsque, après une formation, elles connaissent un changement de poste ou de qualification, la reconnaissance salariale ne suit pas : ainsi, les écarts de salaires constatés entre hommes et femmes avant formation ne sont pas compensés mais accentués après [Crocquey, 1995]. On retrouve la difficulté, toujours plus grande pour une femme, de faire reconnaître ses compétences en termes de qualification, mais, plus encore, de prix et de salaire.

Qualifications et salaires : des enjeux de pouvoir

Au total, les représentations sociales du masculin disent un ordre des sexes qui attribue au masculin les qualités socialement valorisées. Dans le monde du travail, cette opération passe par la qualification des emplois en tant « qu'estimation de leur valeur sociale » [Naville, 1955] et, *in fine*, par le prix qui leur est attribué.

Car les systèmes de salaires sont des systèmes de signes qui, en utilisant le langage universel de la monnaie, disent la visibilité et l'invisibilité des compétences, leur légitimité et, au bout du compte, la vérité des acteurs et des rapports de force dans la négociation. Ce faisant, ils disent et redisent les ordres sociaux et, en particulier, l'ordre des sexes.

Ainsi, les compétences mobilisées dans les emplois « féminins » sont-elles occultées non seulement parce qu'elles sont « naturalisées » mais parce que le féminin s'efface devant le masculin. Maurice Godelier [1995] parle de processus « d'assimilation », « d'englobement » du féminin dans le masculin.

La hiérarchie sociale du masculin et du féminin fait disparaître les compétences exercées par les femmes des échelles d'évaluation du travail. La force physique, attribut masculin, est bien une compétence « naturelle », mais elle pèse d'un poids important dans cette évaluation. Ce n'est pas le cas des tâches pénibles de soins hospitaliers comme le nettoyage du sang, des vomissures et excréments, massivement effectuées par des femmes. Plus encore, la force physique mise en œuvre par les infirmières et aides-soignantes dans le maniement des malades immobilisés est occultée et pas non plus considérée comme « qualifiable ».

L'évaluation du travail et sa traduction en qualification et en prix est donc profondément marquée par les représentations sociales de l'ordre des sexes. Elles font jouer cette évaluation dans des sens différents pour les hommes et pour les femmes. Elles imprègnent les acteurs de la négociation – experts, employeurs et salariées elles-mêmes – et tendent à faire disparaître l'utilité même d'intégrer la dimension sexuée dans la négociation [Silvera, 1996; Lemièrre et Silvera, 1999].

L'exemple des programmes d'équité salariale est particulièrement éclairant à cet égard [Chicha, 1997]. C'est par l'évaluation et la réévaluation des rémunérations que se révèlent des compétences cachées, parfois aux yeux des femmes elles-mêmes, et qu'est mise en débat la question de la valeur sociale des compétences exercées; on a ici une illustration du propos de Marcelle Stroobants [1993a] selon lequel le salaire est l'instrument, le médiateur des remaniements dans les définitions et les représentations de la qualification.

Mais ces réévaluations des compétences et des rémunérations exposent en même temps au grand jour les enjeux de hiérarchie et de pouvoir entre hommes et femmes, le problème pour les premiers étant de « maintenir l'écart » [Kergoat, 1992]. Si, comme l'affirme Marcelle Stroobants, la qualification est un « commun diviseur », alors les négociations autour de la qualification et des salaires révèlent les lignes de fractures dans les collectifs de travail. La domination masculine joue ici pleinement : la mise en concurrence des hommes et des femmes qui a marqué l'histoire syndicale [Guilbert, 1966b] en est une illustration. Le verrouillage de l'accès à la formation et, partant, au métier⁴, l'appropriation masculine de la

4. Catherine Omnès [1997] montre comment, dans la métallurgie parisienne du début du siècle, l'accès à la formation (CAP) par apprentissage était fermé aux jeunes femmes. La profession crée son →

sphère technologique ont construit la non-qualification des femmes et leur incompétence technique [Maruani et Nicole, 1989; Hirata et Rogerat, 1988]. Mais en retour, le travail non qualifié et donc bon marché des femmes constitue une menace pour la qualification et les salaires masculins, en particulier dans les périodes de changements technologiques. Dans les négociations, les employeurs jouent alors la division hommes-femmes ou, dit autrement, le rapport entre sexes sociaux. Et les hommes ne sont pas toujours gagnants, même si l'avantage féminin s'avère souvent très relatif [Maruani et Nicole, 1989].

La sociologie du travail a eu bien du mal à voir et à analyser la qualification d'un point de vue sexué, et, en France, le travail de quelques pionnières n'est guère dépassé aujourd'hui.

En parcourant l'histoire de ce regard sexué, on remarque que, au regard de la littérature anglo-saxonne, la sociologie française a peu abordé la place des rapports de pouvoir directs des hommes sur les femmes dans l'accès à la qualification, en particulier par la médiation de la sexualité (cf. par exemple Cynthia Cockburn [1983], Jeff Hearn *et al.*, [1989]; Albert Mills et Peta Tancred, [1992]; Judy Wacjman, [1998]). De même, l'analyse des dispositifs d'évaluation du travail (*job evaluation*) Ronnie Steinberg, [1990]; Sara Horrel *et al.*, [1990] a peu été développée en France jusqu'à aujourd'hui (cf. cependant Patrick Rozenblatt et Djaouida Séhili [1999] et Djaouida Séhili [2000]), probablement en lien avec la faible mobilisation des acteurs sociaux à cet égard [Lemière et Silvera, 1999].

On peut se demander si les débats autour de la substitution de la notion de compétence à celle de qualification [Dugué, 1994] et du développement d'un « modèle de la compétence » [Zarifian, 2001] mettront autant de temps à en étudier les implications sexuées. Pourtant, à cet égard, « ce sont les mêmes processus discriminants qui continuent... à jouer un rôle important dans la définition et l'évaluation des compétences... » [Séhili, 2000]. De plus, l'ambiguïté qui entoure la composante « savoir être » dans la notion de compétence en favorise une acception naturaliste et se fait ainsi « l'instrument d'une légitimation rationnelle d'une forme aboutie de domination, celle qui amène les dominés à penser (et se penser) à travers les catégories de pensée des dominants... » [Sultzer, 1999].

En tout état de cause, un acquis des analyses « relativistes » et féministes de la qualification est que sa définition s'inscrit dans le jeu de rapports sociaux : rapport salarial et rapport entre les sexes, pour ce qui nous concerne ici. Mais c'est bien leur fonctionnement articulé – et non parallèle, tel que le voyait Christine Delphy [1998-1978] – qui joue.

→ propre système de qualification qui, « donnant une définition relativement ouverte de l'ouvrier professionnel dont la formation peut être acquise aussi bien par l'apprentissage que par la pratique, [...] confère une légitimité et une valorisation à la formation sur le tas donnée aux femmes » [p. 45]. Mais en 1936, la convention collective institue l'obligation du CAP pour accéder au grade d'ouvrier professionnel, alors même qu'il n'existe pas de filière d'apprentissage spécialisée et sanctionnée par un CAP pour les femmes : leur exclusion de la catégorie des ouvriers qualifiés est prononcée [p. 228].

La qualification – et son prix : le salaire – est un enjeu central dans la dialectique croisée de ces deux rapports. Mais l'occultation de la dimension sexuée de l'enjeu apparaît décisif en faisant disparaître certains termes de la négociation, voire l'utilité même de celle-ci.

En France, sur la longue durée du rapport salarial, les travailleurs ont développé des stratégies et mis en place des institutions dédiées à la négociation même si celles-ci paraissent actuellement mises à mal par la logique compétence [Oiry et d'Iribarne, 2000]. Jusqu'à aujourd'hui, l'importance du rapport entre les sexes dans la gestion des qualifications n'a cependant pas débouché sur une réelle prise en compte de cet enjeu dans la négociation collective.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALONZO Philippe (1996), *Femmes employées. La construction sociale sexuée du salariat*, Paris, L'Harmattan, collection « Logiques sociales ».
- AUBERT Nicole, ENRIQUEZ Eugène, GAULEJAC Vincent (de) (1986), *Le Sexe du pouvoir. Femmes, hommes et pouvoir dans les organisations*, Paris, Desclée de Brouwer.
- BATTAGLIOLA Françoise (1984), « Employée et employées. Trajectoires professionnelles et familiales », in *Le Sexe du travail*, Grenoble, PUG, p. 57-70.
- BERTIN-MOUROT Bénédicte (1997), « La participation des femmes à l'exercice du pouvoir dans les grandes entreprises », *Cahiers du MAGE*, n° 1, Paris, CNRS-IRESO, p. 37-50.
- BOURDIEU Pierre (1998), *La Domination masculine*, Paris, Seuil.
- BOUFFARTIGUE Paul, PENDARIES Jean-René (1993), « Formes particulières d'emploi et gestion d'une main-d'œuvre peu qualifiée : le cas des caissières d'un hypermarché », *Sociologie du travail*, 3, p. 337-359.
- CAMPINOS-DUBERNET Myriam et MARRY Catherine (1986), « De l'utilisation d'un concept empirique : la qualification. Quel rapport à la formation ? », in TANGUY (dir.), *L'Introuvable Relation-emploi*, Paris, La Documentation française, p. 197-232.
- CEREQ-MISSION NOUVELLES QUALIFICATIONS-MAIRIE DE VALBONNE (1994), « Professionnalité et compétences des ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) et des AS (agents de service) dans les écoles maternelles de la commune de Valbonne », ronéo, 22 p.
- CHAPOULIE Simone (2000), « Une nouvelle carte de la mobilité professionnelle », *Économie et statistique*, 331, p. 25-45.
- CHICHA Marie-Thérèse (1997a), « Programmes d'équité salariale et reconnaissance des qualifications : entre méthodologie et politique », *Cahiers du MAGE*, n° 2, Paris, CNRS-IRESO, p. 13-19.
- (1997b) *L'Équité salariale. Mise en œuvre et enjeux*, Cowansville, Québec. Les éditions Yvon Blais inc.
- COCKBURN Cynthia (1983), *Brothers. Male Dominance and Technological Change*, Londres, Pluto Press.
- COUPPIÉ Thomas, EPIPHANE Dominique, FOURNIER Christine (1997), « Insertion professionnelle et début de carrière. Les inégalités de carrière résistent-elles au diplôme ? », *CEREQ bref*, 135.
- CROCQUEY Edwige (1995), « La formation professionnelle continue : des inégalités d'accès et des effets sur la carrière peu importants à court terme », *Travail et emploi*, n° 65, p. 61-68.
- DAUNE-RICHARD Anne-Marie (1997), « Travail et citoyenneté : un enjeu sexué hier et aujourd'hui », in Paul BOUFFARTIGUE, Henri ECKERT et Jean-René PENDARIES, *Le Travail à l'épreuve du salariat*, Paris, L'Harmattan, p. 93-108.

- DAUNE-RICHARD Anne-Marie, HURTIG Marie-Claude (1995), « Catégories et représentations de sexe : un débat loin d'être clos », in EPHESIA, *La Place des femmes*, Paris, La Découverte, p. 426-438.
- DELPHY Christine (1998), *Économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse :
- « L'ennemi principal », p. 31-56 (1^{re} publication : 1970).
 - « Travail ménager ou travail domestique ? », p. 57-73 (1^{re} publication : 1978).
- DEMICHÉL Francine (1995), « Représentation et sujet de droit », in EPHESIA, *La Place des femmes*, Paris, La Découverte, p. 462-465.
- DUGUÉ Elizabeth (1994), « La gestion des compétences : les savoirs dévalués, le pouvoir occulté », *Sociologie du travail*, 36 (3), p. 273-292.
- FLAMENT Catherine (1985), « Une question primitive et futuriste : femmes et techniques », *Bief*, 16, Centre d'études féminines de l'université de Provence, p. 25-40.
- FOURNIER Christine (1997), « Femmes des années 1990 : diplôme, activité et emploi », in *Femmes sur le marché du travail. L'autre relation formation-emploi*, CERÉQ : *Études* n° 70, p. 47-60.
- FRIEDMANN Georges (1955), « Quelques aspects récents de l'éclatement des tâches industrielles », *Journal de psychologie normale et pathologique*, n° 1, p. 77-96.
- GALLAND Olivier et ROUAULT (1996), « Des études supérieures inégalement rentables selon les milieux sociaux », *INSEE Première*, 469 p.
- GODELIER Maurice (1995), « Du quadruple rapport entre les catégories de masculin et de féminin », in EPHESIA, *La Place des femmes*, Paris, La Découverte, p. 439-442.
- GUIBERT Madeleine (1966a), *Les Fonctions des femmes dans l'industrie*, Paris, Mouton.
- (1966b), *Les Femmes dans l'organisation syndicale avant la guerre de 1914*, Paris, Éditions du CNRS.
 - (1999), Entretien avec Margaret Maruani et Chantal Rogerat, *Travail, genre et sociétés*, n° 1, avril, p. 7-20.
- GUILLAUMIN Colette (1982), « Le chou et le moteur à deux temps. De la catégorie à la hiérarchie », *Le Genre humain*, n° 2, p. 20-36.
- HEARN Jeff, SHEPPARD Deborah L., TANCRED-SHERIFF Peta, BURREL Gibson (1989), *The Sexuality of Organization*, Londres, Sage.
- HIRATA Helena, ROGERAT Chantal (1988), « Technologie, qualification et division sexuelle du travail », *Revue française de sociologie*, XXIX, p. 171-192.
- HORRELL Sara, RUBERY Jill, BURCHELL Brendan (1990), « Gender and Skills », *Work, Employment and Society*, vol. 4, n° 2, p. 189-216.
- KERGOAT Danièle (1978), « Ouvriers = ouvrières ? Propositions pour une articulation théorique de deux variables : sexe et classe sociale », *Critiques de l'économie politique*, nouvelle série, n° 5, p. 65-97.
- (1982), *Les Ouvrières*, Paris, Sytos.
- KERGOAT Danièle, avec la collaboration de Françoise IMBERT (1992), « Ouvrières et infirmières : deux rapports à la qualification », in Danièle KERGOAT, Françoise IMBERT, Hélène LE DOARÉ, Danièle SÉNOTER, *Les Ouvrières et leur coordination. 1988-1989*, Paris, Lamarre, p. 56-66.
- KNIBIEHLER Yvonne, FOUQUET Catherine (1980), *Histoire des mères du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Montalba.
- LABRUYÈRE Chantal (1996), « Professionnaliser les emplois familiaux, un objectif affirmé mais un processus encore à construire », *CERÉQ bref*, 125.
- LAUFER Jacqueline (1984), « Les femmes cadres dans l'organisation », *Le Sexe du travail*, Presses universitaires de Grenoble, p. 71-96.
- LAUFER Jacqueline et FOUQUET Annie (2001), « À l'épreuve de la féminisation », in Paul BOUFFARTIGUE (dir.), *Cadres : la grande rupture*, Paris, La Découverte, p. 249-268.
- LEMÈRE Séverine et SILVERA Rachel (1999), « Comparaison de la valeur du travail et évaluation de l'emploi en vue de l'égalité salariale entre hommes et femmes : étude de faisabilité », MATISSE, Étude n° 47, réalisée pour le Service des droits des femmes, mars.

- LETABLIER Marie-Thérèse (2001), « Le travail centré sur autrui et sa conceptualisation en Europe », *Travail, genre et sociétés*, 6, octobre, p. 19-41.
- MARRY Catherine (1992), « Femme et ingénieur : la fin d'une incompatibilité ? » *La Recherche*, 241, vol. 23, p. 362-363.
- MARTINEZ Roger (2001), « Les femmes dans l'encadrement supérieur de l'État au 1^{er} juin 2000 », *Point Stat.*, janvier, 4 p.
- MARUANI Margaret et NICOLE Chantal (1989), *Au labeur des dames*, Paris, Syros.
- MATHIEU Nicole-Claude (1991), *L'Anatomie politique*, Paris, Côté femmes :
- « Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe », p. 17-41 (1^{re} édition 1971).
- « Homme-culture et femme-nature », p. 43-61 (1^{re} édition 1973).
- MAURICE Marc (1986), « La qualification comme rapport social : à propos de la "qualification" comme "mise en forme" du travail », in SALAIS et THÉVENOT (dir.), *Le Travail. Marché, règles, conventions*, Paris, INSEE/Economica, p. 179-192.
- MILLS Albert J., TANCRED Peta (1992), *Gendering Organizational Analysis*, Londres, Sage.
- NAVILLE Pierre (1956), *Essai sur la qualification*, Paris, Librairie Marcel Rivière.
- OIRY Ewan et d'IRIBARNE Alain (2000), « La notion de compétence : continuités et changements par rapport à la notion de qualification », *Sociologie du travail*, 43, p. 49-66.
- OMNÈS Catherine (1997), *Ouvrières parisiennes. Marché du travail et trajectoires professionnelles au XX^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- PENDARIES Jean-René (1994), « Qualités féminines, temps de travail et qualification : les caissières d'un hypermarché et les ouvrières d'une usine de construction électrique », in Yvette LUCAS et Claude DUBAR (dir.), *Genèses et dynamiques des groupes professionnels*, Lille, PUL, p. 287-298.
- ROSANVALLON Pierre (1992), *Le Sacre du citoyen*, Paris, Gallimard.
- ROZENBLATT Patrick, SÉHILI Djaouda (1999), « Chronique d'une neutralité annoncée », *Formation - emploi*, 68, p. 21-36.
- SÉHILI Djaouda (2000), « De la "qualification" à la "compétence" : du changement pour les femmes ? », in *Le Mirage de la compétence*, Paris, Syllepse, p. 139-152.
- SILVERA Rachel (1996), *Le Salaire des femmes : toutes choses inégales par ailleurs...*, Paris, La Documentation française.
- SOARÈS Angelo (2002), « Le prix d'un sourire. Travail, émotion et santé dans les services », in D. HARRISSON et C. LEGENDRE, *Santé, sécurité et transformation du travail*, Presses de l'université du Québec, p. 230-250.
- STEINBERG Ronnie J. (1990), « Social Construction of Skill : Gender, Power and Comparable Worth », *Work And Occupations*, vol. 17, n° 4, p. 449-479.
- STROOBANTS Marcelle (1993a), *Savoir-faire et compétences au travail*, Bruxelles, Éditions de l'université.
- (1993b) *Sociologie du travail*, Paris, Nathan, coll. « 128 ».
- SULTZER Emmanuel (1999), « Objectiver les compétences sociales d'interaction. Critique sociale du savoir être », *Éducation permanente*, 140, p. 51-59.
- TABET Paola (1998), « Les mains, les outils, les armes », in P. TABET, *La Construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, « Bibliothèque du féminisme », p. 9-20 (1^{re} publication : 1979).
- VERNANT Jean-Pierre (1966), *Mythe et pensée chez les Grecs*, Paris, Maspero.
- VOLKOFF Serge (1987), « L'encadrement : de la catégorie statistique à la fonction exercée », *Économie et statistique*, n° 204, p. 29-33.
- WAJCMAN Judy (1998), *Managing Like a Man : Women and Men in Corporate Management*, Londres, Polity Press.
- ZARIFIAN Philippe (2001), *Le Modèle de la compétence*, Paris, Liaisons.

Le genre au travail*

par Judy Wajcman

Ce texte présente un panorama des recherches menées en Angleterre et partiellement aux États-Unis sur genre, travail et emploi. Quand et comment la « question des femmes » a-t-elle été intégrée dans les programmes de recherche ? Telle est la question. C'est au cours de la dernière décennie seulement que la sociologie du travail a dépassé le stade où l'on se contentait d'« ajouter » les femmes pour reconnaître pleinement que les rapports de travail, et le travail lui-même, ont un caractère sexué. Certes, dans les années 1970 et 1980 on prenait en considération les problèmes posés par le travail des femmes, notamment la ségrégation sexuelle sur le marché du travail et les inégalités de salaires, mais les femmes étaient alors généralement traitées comme un cas particulier. Les hommes offraient le modèle universel qui servait de mesure pour évaluer les femmes. Elles étaient marquées par leur genre et devenaient celles qui étaient différentes. Du coup, l'on s'est peu intéressé aux processus sociaux qui intervenaient dans la sexualisation du travail lui-même et à la façon dont s'institutionnalisèrent les discriminations à l'encontre des femmes sur le marché du travail.

Il est devenu de plus en plus clair que la non-prise en compte de la masculinité des institutions et des sujets du travail a limité la compréhension des institutions et de ceux qu'elles rassemblent. En revanche, l'analyse de la relation existant entre travail qualifié, technologie et masculinité a ouvert de nombreuses perspectives intéressantes. Elle a montré les insuffisances de la théorie du procès de travail qui mesurait les effets des changements technologiques sur la base des seuls conflits de classe. Cette occultation du genre est encore évidente dans la littérature sur la spécialisation flexible et dans les débats récents portant sur l'adoption de nouveaux modes de production. Ceci explique pourquoi on néglige encore souvent l'impact qu'ont sur le genre les transformations internes du marché du travail. Enfin, si la théorie féministe a réussi à déconstruire la division entre travail

* Texte traduit de l'anglais par Hélène Le Doaré.

et vie domestique, entre public et privé, les études sur le travail et l'emploi ont encore souvent recours à cette dichotomie pourtant discréditée. Je me référerai aux différents champs connexes de la sociologie, les études sur les organisations et le management et les relations professionnelles.

LE SIMPLE « AJOUT » DES FEMMES AU RAISONNEMENT

La sociologie industrielle en Angleterre au début des années 1970 supposait que l'on étudie les travailleurs manuels de sexe masculin dans les usines. Ce que j'ai fait alors. Le fait que ce champ était connu sous la dénomination de sociologie industrielle et non de sociologie du travail et de l'emploi, une appellation plus large utilisée maintenant, donne la tonalité de ce que fut cette époque. Ceux qui s'adonnaient à ce genre d'études s'intéressaient prioritairement aux syndicats engagés dans des négociations collectives et aux nombreux conflits industriels ; il était donc naturel d'axer les recherches sur les secteurs qui présentaient ce genre de caractéristiques. Le statut emblématique donné aux ouvriers de l'automobile était bien la preuve que les programmes de recherche se moulaient sur les privilèges et les priorités des hommes.

Les quelques études qui portaient aussi sur les salariées ont souligné que l'emploi des femmes posait des problèmes spécifiques. Les femmes en effet donneraient priorité à leur rôle domestique mettant sur un plan secondaire leur emploi salarié. Elles sont perçues comme ayant un plus faible investissement dans leur travail et un intérêt moindre dans le développement de leur carrière que les hommes [Myrdal et Klein, 1956]. Les courants dominants en sociologie ont par la suite vu des différences de genre dans les motivations, les aspirations et l'intérêt au travail. Le salariat féminin est mesuré à l'aune du modèle établi pour les hommes et donc perçu à travers ses insuffisances. L'accent était mis sur les comportements des femmes en tant qu'individus et sur leurs attitudes vis-à-vis du travail si bien que l'infériorité des positions féminines dans la force de travail semblait résulter de leur choix personnel.

Lorsque les sociologues féministes ont commencé à analyser le travail des femmes dans les années 1970, elles ont d'abord centré leurs critiques sur l'usage simpliste des notions de choix et d'implication dans le travail [Wajcman, 1981 ; England, 1982]. La notion d'« implication » suggère que le « choix » des femmes mariées de travailler à temps partiel, à temps complet, ou pas du tout, relève d'un total libre-arbitre, qu'il n'est pas fortement conditionné par des arrangements socialement structurés qui exercent des contraintes sur les femmes. En établissant un lien entre la division sexuelle du travail rémunéré et domestique, les féministes ont déplacé le débat vers une analyse matérialiste des rapports de pouvoir dans la famille patriarcale [Barrett, 1980 ; Eisenstein, 1979]. De nombreuses études féministes entre 1972 et 1978 ont été consacrées au débat marxiste sur le travail

domestique ; il s'agissait d'une tentative de donner au travail domestique un statut scientifique [Malos, 1980]. Aujourd'hui, trente ans plus tard, les économistes du courant dominant ont fini par le prendre au sérieux (voir Nancy Folbre [2001]). Le capitalisme et les hommes, disions-nous, s'appuyaient sur le travail non rémunéré des femmes. Ce n'est pas seulement l'emploi des femmes qui est modelé par la sphère domestique, le rapport des hommes au travail est aussi affecté par leurs responsabilités familiales et leur position privilégiée au sein de la famille.

Les travaux des féministes, qui comme moi se sont très tôt intéressées aux rapports de genre dans le travail, se sont exclusivement portés sur les ouvrières afin de compenser leur oubli antérieur [Cavendish, 1982 ; Pollert, 1981 ; Wajcman, 1983 ; Westwood, 1984]. Ceci a probablement conduit au renforcement de la tendance qui consistait à appliquer la perspective de genre aux seules études sur les femmes. Autrement dit, le genre devient alors une variable qui explique la différence des femmes. Il faut dire aussi que l'extrême ségrégation sexuelle sur le marché du travail rend difficile la prise en compte conjointe des hommes et des femmes. Néanmoins, des recherches plus récentes intégrant la problématique des rapports sociaux de sexe attribuent aux hommes et aux femmes une identité de genre qui structure leurs expériences et leur façon de comprendre le monde. Dans la mesure où la masculinité et la féminité sont des concepts intrinsèquement relationnels, qu'ils ne prennent sens que dans leur interrelation, de plus en plus de recherches établissent aujourd'hui des comparaisons entre les femmes et les hommes sur les lieux de travail. On s'intéresse davantage aussi aux différentes masculinités et féminités, des termes déclinés au pluriel, je reviendrai sur ce point au moment d'évoquer la culture du lieu de travail.

Le travail des femmes a été surtout analysé dans les années 1980 sous l'angle des différences de salaires et de la ségrégation sexuée du marché du travail. Les inégalités de salaires continuent à susciter l'intérêt des sociologues traditionnels qui pensent ainsi ouvrir et clore la question de l'égalité entre les sexes. Il faut dire aussi que c'est une approche très satisfaisante d'un point de vue méthodologique puisqu'il est aisé de quantifier les niveaux de salaire et d'en généraliser le traitement à toutes sortes de postes de travail et de salariés. Pour la plupart des scientifiques qui étudient les différences de salaires, le problème se réduit à une question de mesure ; ils décrivent ce qui est. Ceux qui essaient d'expliquer les inégalités de salaires s'appuient généralement sur la ségrégation des emplois. Il existe actuellement une mini-industrie autour par exemple des mesures « correctes » de la ségrégation entre les sexes (voir par exemple Robert Blackburn, Jenny Jarman et Janet Siltanen [1993]). En fait, la nature des conclusions importantes qu'on en tire est à peine affectée par le type de mesures utilisées. Dans ces débats, la ségrégation entre les sexes n'intéresse que dans la mesure où elle est corrélée avec les différentiels de salaires.

Bien entendu, il est extrêmement important de connaître les modalités des inégalités de salaires et d'en tirer des conclusions pour la conception de politiques.

Cependant, cette littérature présente une lacune : elle n'explique pas *pourquoi* se produit la ségrégation selon les sexes ni comment elle se maintient. On se réfère encore beaucoup à la théorie du capital humain pour expliquer les salaires inférieurs des femmes [Becker, 1985]. Selon cette théorie, les femmes choisissent volontairement de moins investir dans l'éducation et la formation que les hommes parce qu'elles donnent plus d'importance à leur rôle maternel. Une fois encore, la dévalorisation des qualifications féminines et des secteurs majoritairement occupés par les femmes s'explique par les rapports établis dans la famille et non sur le lieu de travail. Tant que l'on ne verra pas que la ségrégation des emplois selon le sexe est une forme institutionnalisée de discrimination à l'égard des femmes, on pensera que les femmes choisissent des métiers « féminins ». Comme le montrent Jane Humphries et Jill Rubery [1995], la définition inadéquate de cette discrimination offerte par les analyses économiques du marché du travail empêche l'étude d'un tel processus. On s'est donc peu intéressé au caractère sexué des institutions qui modèlent le travail et les rapports de travail.

SEXE ET QUALIFICATION

L'incapacité des sociologues industriels à s'interroger sur la division sexuelle du travail s'explique par leur résistance à reconnaître le rôle joué par les syndicats dans l'institutionnalisation de la position subordonnée des femmes dans la force de travail. Ils ne pouvaient pas à la fois voir dans les syndicats la voix collective de la participation démocratique sur le lieu de travail et reconnaître que leur fonctionnement reflétait des intérêts particuliers, souvent aux dépens de leurs membres de sexe féminin. Des chercheuses comme Ruth Milkman [1987] et Silvia Walby [1986] ont montré que l'exclusion historique des femmes de certains secteurs n'était pas seulement le résultat de préférences imposées par les cadres dirigeants, elle était aussi l'objectif d'hommes syndicalistes [Bradley, 1989 ; Glucksmann, 1990]. En fait, là réside la principale explication de la ségrégation des emplois.

Ces recherches historiques menées par des féministes ont démontré que le système des corporations a produit le travailleur non qualifié et que ce processus de différenciation entre les travailleurs se basait sur des éléments d'ordre technologique et idéologique. Dans son étude maintenant classique, Cynthia Cockburn [1983] montre comment les ouvriers du livre ont vécu les innovations technologiques et les conflits déclenchés à ce propos : ces innovations ne concernaient pas seulement le rapport de pouvoir entre capital et travail, elles affectaient aussi les rapports de genre. La corporation des typographes reposait sur la construction d'une identité de travailleur qualifié et de sexe masculin. Les deux éléments étaient inséparables. Ils ont ressenti l'informatisation des techniques de composition typographique comme un affront à leur masculinité et ils s'y sont opposés comme si leur virilité en dépendait.

L'analyse de la relation entre travail qualifié, technologie et masculinité a été très fructueuse. Elle a dévoilé les limites d'une théorie du procès de travail exclusivement centrée sur les conflits de classe pour expliquer les impacts des changements techniques. Le contrôle sur le procès de travail ne fonctionne pas indépendamment du genre des travailleurs sur lesquels s'exerce ce contrôle. Les employeurs en tant qu'employeurs et les hommes en tant qu'hommes ont un intérêt dans la création et la reproduction de la ségrégation du travail selon le sexe. Le genre est un facteur important dans la mise en œuvre de l'organisation du travail qui résulte d'un changement technologique, ceci a été montré maintes fois [Cockburn, 1983; MacKenzie et Wajcman, 1985].

En outre, on a démontré que le traditionnel monopole des hommes sur la technologie est le facteur explicatif de la définition du travail qualifié comme travail masculin. L'association entre technologie, masculinité et la notion même de travail qualifié explique encore aujourd'hui la reproduction de la division sexuelle du travail. Les compétences exigées par le travail sur machine et la force physique donnent la mesure du statut des hommes et sous-tendent la valorisation de leur image. Il s'ensuit que les fonctions les moins techniques paraissent adaptées aux femmes. Par conséquent, les machines sont conçues par les hommes ayant des hommes dans l'esprit et la masculinité de la technologie s'inscrit dans la technologie elle-même [Wajcman, 1991].

Ceci ne veut pas dire que le fondement des distinctions établies dans les qualifications requises par un travail d'homme et un travail de femme se réduise à une simple affaire de technique. La sexualisation des fonctions est restée stable même lorsque la nature du travail et les qualifications exigées ont radicalement été transformées. Les études féministes soulignent que les définitions d'une qualification relèvent plus de constructions idéologiques et sociales que de compétences techniques. Les recherches sur les schémas d'évaluation des postes qui classent les responsabilités en matière de finances ou d'équipement au-dessus des responsabilités exercées sur les personnes, mettent en évidence les difficultés à produire un système neutre du point de vue du genre [Liff, 1995]. Ce ne sont pas seulement les travailleurs qui ont un sexe, le travail et les organisations qui le définissent aussi.

La non-prise en compte du genre par la théorie du procès de travail est évidente dans les travaux sur la spécialisation flexible [Pollert, 1988]. Elle se retrouve aussi dans les récents débats suscités par l'adoption de nouvelles modalités de production, le *just-in-time* ou le contrôle de qualité par exemple. Comme le remarque Jane Jenson [1989], les adeptes des petits groupes, de la rotation des tâches et de l'implication personnelle des salariés, ne prennent souvent pas en compte l'impact différentiel de ces nouvelles techniques de management sur les femmes. Ce sont des hommes qui ont toutes les chances de se retrouver sur les postes retenus dans la stratégie de qualité. Les femmes, en revanche, occuperont des emplois dits peu qualifiés là où la concurrence par les coûts est considérée par les dirigeants

comme la meilleure option. Une étude comparative internationale réalisée récemment sur l'industrie alimentaire confirme que la restructuration du travail et des qualifications a aggravé la marginalisation des femmes et renforcé le clivage selon le genre [Flecker *et al.*, 1998]. La moindre requalification des femmes et leur plus faible participation à la mise en place des systèmes de performance ont pu produire un écart entre les sexes au niveau des résultats [White, 1999]. La relation préexistante des hommes et des femmes vis-à-vis du travail qualifié et de la technologie joue sur les effets des nouvelles formes de l'organisation du travail [Webster, 2000].

On reconnaît rarement que le travail en équipe peut accentuer les différences. Les équipes se constituent souvent autour de l'idée « qu'il faut que ça colle », d'où la difficulté d'intégrer des travailleurs différents du point de vue de l'ethnie, de la race ou du sexe. « Tandis que les pratiques fordistes ont jusqu'à un certain point atténué la différenciation entre les travailleurs qui se retrouvaient réunis par le travail à la chaîne, l'accent mis sur la nécessité de coopérer, d'échanger et de planifier peut pousser vers les « copains », vers ceux qui vous font sentir à l'aise » [Jenson, 1989, p. 154]. Du coup, la différence entre les sexes peut devenir une forte entrave au développement de groupes de travail mixtes.

LA CULTURE DE L'ORGANISATION

On reconnaît maintenant largement les limites des analyses antérieures qui cherchaient à expliquer les inégalités entre les sexes dans l'emploi uniquement à partir de la structure familiale. Les féministes soulignent maintenant la nécessité de mettre en avant les processus ou l'ensemble des rapports sociaux propres au marché du travail qui contribuent à la construction spécifique des tâches masculines et féminines. On s'est de plus en plus intéressés à la façon dont les processus organisationnels jouent un rôle actif dans la création et la reproduction des divisions selon la ligne du genre. Ces travaux relient la théorie du genre et les approches en termes d'organisation, ils montrent comment la culture masculine des organisations influe sur le caractère sexué des relations de travail [Acker, 1990; Cockburn, 1991; Savage et Witz, 1992; Wajcman, 1998]. Cet intérêt porté à la culture du travail et des organisations est une conséquence du « tournant culturel » que prend la sociologie en général à partir du milieu des années 1980.

L'argument central avancé est que les rapports de genre sont des éléments constitutifs de la structure et des pratiques des organisations; ceci donne une clef pour comprendre comment les hommes définissent et dominent les organisations. Le processus de sexuation est à l'œuvre dans l'institution sur divers plans, de façon ouverte et explicite ou sous des formes plus discrètes dans la prise de décisions, y compris lorsque celles-ci peuvent paraître n'avoir rien à faire avec le genre. Les hommes influencent les règles et les procédures, la définition des tâches, les fonctions

comme les interactions de la vie quotidienne. Ces représentations et significations culturelles imprègnent la façon dont chacun construit sa compréhension de la structure sexuée du travail et des perspectives qu'elle offre. Les organisations constituent un lieu où se construisent et se reconstruisent les images de la masculinité, de la féminité et des identités subjectives de genre.

Ces études explorent aussi un domaine jusqu'alors négligé, celui de la sexualité et du corps. Les relations de caractère sexuel, y compris le harcèlement, les plaisanteries, la drague, ne sont pas des comportements exceptionnels mais constituent la norme du fonctionnement des organisations hiérarchiques. Ainsi, Jeff Hearn et Wendy Parkin [1987] ont montré comment les hommes en position de responsabilité utilisent sexualité, harcèlement, plaisanteries, abus sexuels, comme moyens routiniers du maintien de leur autorité. Les hommes transforment les femmes en objets sexuels afin de s'assurer leur subordination dans l'entreprise. L'usage des femmes comme monnaie sexuelle accentue ce qui rend les hommes solidaires entre eux et différents des femmes.

Le déplacement de l'emploi de l'industrie vers le secteur des services a donné une certaine urgence au débat. C'est maintenant la mode de dire que les services, ce travail de « première ligne », changent la nature même du travail parce que la qualité de la prestation est étroitement liée aux qualités personnelles et aux compétences sociales des prestataires [Du Gay, 1996]. Même si le plaidoyer pour le caractère unique de ce secteur est un peu exagéré, un nombre croissant de ces emplois exige les dites qualités féminines requises par les relations de service et de soin aux autres. Ces nouvelles formes de travail ont été théorisées sous diverses étiquettes : « travail émotionnel » [Hochschild, 1983], « travail sexuel » [Adkins, 1995] et « travail esthétique » ou « travail du corps » [Tyler et Abbott, 1998]. C'est un fait que les cas étudiés par Catherine Casey [1995], Robert Jackall [1988] et Gideon Kunda [1992] montrent que la présentation de soi et les capacités relationnelles sont devenues des éléments fondamentaux de l'emploi des directeurs et des cadres dans les organisations postbureaucratiques. Ces auteurs toutefois excluent de leurs analyses les contraintes des masculinités hégémoniques qui exigent des hommes qui leur sont soumis des comportements modelés par des paramètres prédéterminés.

La féminisation des services a des conséquences spécifiques : l'apparence physique des femmes et leur « personnalité » jouent un rôle implicite de plus en plus important dans les contrats de travail. Prenons l'exemple du personnel de service à bord des avions, les femmes et pas les hommes sont soumises à un contrôle de leur poids lors d'examens périodiques de leur apparence afin que soit strictement respecté le rapport entre la taille et le poids [Tyler et Abbott, 1998]. L'imposition de ce contrôle par l'entreprise aérienne conduit à « imposer » de suivre un régime à la recherche de la minceur idéale. Ce travail esthétique ou ce travail du corps comme le travail émotionnel et sexuel est partie intégrante des « engagements à respecter » [Forrest, 1998]. Mais ce « travail » n'est ni reconnu ni rémunéré parce

qu'il relève de ce que les femmes sont et non de ce qu'elles font. La sociologie du travail ne peut qu'être renforcée par des réflexions plus larges autour de la culture de l'identité de genre et de la sexualité dans les organisations.

THÈMES DE RECHERCHE ACTUELS

Le genre est maintenant une notion acceptée par les courants dominants de la sociologie. La création de la revue *Work, Employment and Society* par l'Association des sociologues anglais a constitué un événement marquant. La revue a pour objectif de s'ouvrir à toutes les formes de travail y compris « l'étude du procès de travail, des relations industrielles, des changements sur le marché du travail, le genre et la division sexuelle du travail ». Cette initiative fut suivie en 1994 par la création de la revue *Gender, Work and Organizations* spécifiquement axée sur « les rapports de genre dans le travail, l'organisation du genre et la sexuation des organisations ». Ces revues reflètent les centres d'intérêt de la recherche féministe dont voici les thèmes principaux.

Comme en France, il y eut en Angleterre de grands débats autour du temps de travail et du changement à apporter à notre culture de longs horaires [Hall et Sisson, 1997]. Mais ils ont à peine évoqué les problèmes de genre. Ainsi, les propositions de changement portaient généralement sur la diminution de la semaine de travail plutôt que de la durée quotidienne. Le fait que ce sont les femmes à plein temps qui effectuent le plus grand nombre d'heures de travail à cause du travail domestique assumé par elles et non rémunéré est rarement pris en compte. Réduire la journée de travail pour les hommes et les femmes est la mesure adaptée à la prise en charge des responsabilités familiales et domestiques. Les recherches ont, de façon récurrente, confirmé que les aspirations des maris à une relation égalitaire n'empêchent pas que ce soient leurs femmes qui assument toujours les deux tiers environ du travail domestique non rémunéré [Layte, 1999, p. 36]. Alors que l'on s'interroge toujours sur la persistance de la ségrégation des emplois et des inégalités salariales, on mentionne rarement dans les débats sur le temps de travail que la division sexuelle du travail domestique a à peine été modifiée.

Comme nous l'avons dit plus haut, la théorie féministe a élaboré une critique forte de la division entre le public et le privé en avançant que le marché du travail capitaliste est lui-même fondamentalement structuré par les relations de la famille patriarcale. Autrement dit, l'inadéquation des approches dualistes, qui traitent le patriarcat et le capitalisme comme deux systèmes séparés, est maintenant évidente. Pour saisir la façon dont les rapports de genre sont inscrits dans le travail, on a largement évoqué le « contrat de genre » ou le « régime de genre » [Acker, 1989; Gottfried, 2000; Pateman, 1988]. Le plein temps n'est devenu la norme que parce qu'il s'est développé en référence aux modèles masculins de travail et de comportement. La construction sociale du « boulot » intègre déjà l'idée que les

travailleurs seront des hommes et que ces hommes auront des femmes qui prendront en charge leurs besoins quotidiens. Quoi que les femmes fassent pour alléger leurs tâches domestiques, elles restent toujours définies, contrairement aux hommes, par leur vie domestique et d'une façon qui rend problématique leur rapport au travail rémunéré. Malgré les fortes discussions menées en Angleterre sur les problèmes du travail et de la famille, les politiques familiales prennent toujours les femmes pour cible.

En fait, les liens étroits entre famille et travail dessinent le contexte dont doivent tenir compte les politiques sociales. Même si les foyers ayant à leur tête un homme pourvoyeur sont minoritaires, le concept de salaire familial pèse encore sur les politiques sociales. Les féministes ont depuis longtemps montré que l'État-providence reproduit et consolide les rapports de genre et la division de la vie des femmes entre les sphères publique et privée [O'Connor *et al.*, 1999]. Depuis les années 1970, le modèle traditionnel de l'homme pourvoyeur qui servait de référence aux prestations de l'État a progressivement évolué vers un modèle neutre du point de vue du genre qui pousse les femmes et les hommes à créer des liens durables avec le monde du travail et qui octroie des droits sociaux sur une base individuelle. Cette transformation n'est pas complète si bien que les politiques basées sur le principe de famille dirigée par un homme pourvoyeur coexistent avec des politiques qui reconnaissent l'égalité de genre et les droits sociaux individuels. L'État joue un rôle clef dans l'élaboration des normes concernant l'emploi et les salaires, preuve en est les différences internationales dans l'accès des femmes au travail salarié. Un des thèmes actuels de la recherche féministe est l'analyse des relations entre le travail salarié et les politiques sociales dans leurs dimensions sexuées.

Ce sujet est particulièrement d'actualité étant donné la forte croissance des inégalités économiques entre les différents groupes de femmes. Ce phénomène est surtout frappant aux États-Unis où les revendications féministes pour l'égalité de genre ont été plus vigoureuses que partout ailleurs et où se sont gravement accentuées, dans les années récentes, les inégalités sur le plan de la répartition des richesses et des revenus [Jacobs, 1995]. Bien que la féminisation de la force de travail n'ait pas débouché sur une réelle transformation de la ségrégation des emplois selon le sexe, on note l'entrée significative des femmes dans des professions traditionnellement masculines comme le droit, la médecine et au niveau de l'encadrement. Cette élite féminine a accès, ce qui n'était pas le cas précédemment, à des emplois bien payés et de niveau élevé, tandis que, au bas de la hiérarchie, les femmes ont augmenté leur part d'emplois, qui étaient déjà féminisés, peu qualifiés et faiblement rémunérés. La restructuration des catégories « intermédiaires » traditionnellement féminines, comme la profession d'infirmière ou le travail de secrétariat, est en train de produire parallèlement une petite minorité de travailleurs très qualifiés et bien payés et un grand nombre de travailleuses peu formées, mal payées qui les assistent. Dans ces derniers cas, le phénomène de polarisation se

réalise à l'intérieur de catégories pratiquement exclusivement féminines [Milkman, 1995]. Au côté opposé, les pays capitalistes avancés ont vu croître fortement le nombre des travailleurs précaires ou « atypiques » qui sont surtout des femmes. Celles-ci forment la majorité des travailleurs à temps partiel, des temporaires et des travailleurs « indépendants » à domicile [Rubery *et al.*, 1998]. L'insécurité liée à ce marché du travail précaire, — c'est ce que signifie la « flexibilité » des emplois — est le lot de la plupart des femmes.

Pour de nombreuses féministes, le fait reconnu que les femmes réussissent leur carrière aux dépens de leur maternité ou grâce au travail domestique mal payé à d'autres femmes est un cruel dilemme. Il met à nu les différences matérielles qui séparent les femmes sur la base surtout de la classe ou de la race. Il dévoile aussi le fait que les femmes ne renégocient pas leur contrat de sexe dans le mariage pour répondre aux exigences d'un emploi à plein temps. Elles préfèrent se soustraire aux tâches domestiques; le secteur en expansion des services joue un certain rôle dans la croissance des inégalités entre les femmes. Ces tensions sont aussi évidentes sur les lieux de travail dans la mesure où ce sont généralement des femmes que les femmes cadres dirigent et les deux groupes, différemment, vivent de façon problématique le rapport des femmes au pouvoir. Les relations souvent difficiles entre une femme ayant des responsabilités et sa secrétaire en est une bonne illustration. Les approches féministes, qui ont pris en compte cet aspect du problème, ne traitent plus les femmes comme un groupe homogène. Les recherches actuelles précisent le contexte historique donné et la culture spécifique des études sur les femmes qui sont présentées comme agents actifs dans les procès de travail et les institutions.

Cet article a montré comment la perspective de genre est entrée dans la sociologie du travail en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Les femmes d'abord étaient perçues comme appartenant à un groupe spécifique qu'il fallait ajouter aux axes traditionnels de recherche. La plupart des chercheurs ne prenaient le genre en compte que lorsque leur sujet de recherche concernait des femmes. Le genre était une variable qui expliquait les différences des femmes par rapport à la norme masculine. On est de plus en plus conscient que l'intégration du genre dans les études sur le travail suppose d'analyser comment les inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes modèlent les rapports de travail et le travail lui-même. La nature même des tâches et l'organisation du marché du travail sont étroitement liées à la nature des relations de genre à l'intérieur de la famille.

Une analyse féministe aide à comprendre les caractéristiques de l'emploi des femmes mais aussi celui des hommes. Il est important de le souligner. Le genre est partie intégrante de toute analyse, qu'elle porte sur l'acquisition des qualifications et de l'accès à l'emploi, du secteur industriel ou des services, de la nature des conventions collectives, de l'impact de la technologie sur la restructuration du travail et des qualifications, des liens entre production et consommation (que ce

soit de voitures ou de machines à laver). Il permet de saisir les interactions entre les politiques sociales et les politiques concernant l'emploi et les salaires et d'éclairer les débats sur le temps de travail ou les perspectives d'un renouveau syndical. Une approche qui prend en compte et les hommes et les femmes, qui s'intéresse à la nature et au fonctionnement des institutions masculinisées, sera un enrichissement pour les futures recherches en sociologie du travail. Exclure le genre, c'est avoir une vue incomplète des phénomènes que l'on veut comprendre.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACKER Joan (1989), « The Problem with Patriarchy », *Sociology*, n° 23/2, p. 235-240.
- (1990), « Hierarchies, Jobs, Bodies : A Theory of Gendered Organizations », *Gender and Society*, n° 4, p. 139-158.
- ADKINS Lisa (1995), *Gendered Work : Sexuality, Family and the Labour Market*, Buckingham, Open University Press.
- BARRETT Michelle (1980), *Women's Oppression Today*, Londres, Verso.
- BECKER Gary (1985), « Human Capital, Effort, and the Sexual Division of Labour », *Journal of Labor Economics*, n° 3/2, p. 33-58.
- BLACKBURN Robert, JARMAN Jenny, SILTANEN Janet (1993), « The Analysis of Occupational Gender Segregation over Time and Place » *Work, Employment and Society*, n° 7, p. 335-362.
- BRADLEY Harriet (1989), *Men's Work, Women's Work*, Cambridge, Polity Press.
- CASEY Catherine (1995), *Work, Self and Society*, Londres, Routledge.
- CAVENDISH Ruth (1982), *Women on the Line*, Londres, Routledge.
- COCKBURN Cynthia (1983), *Brothers : Male Dominance and Technological Change*, Londres, Pluto Press.
- (1991), *In the Way of Women : Men's Resistance to Sex Equality in Organizations*, Londres, Macmillan.
- DU GAY Paul (1996), *Consumption and Identity at Work*, Londres, Sage.
- EISENSTEIN Zillah R. (1979) (dir.), *Capitalist Patriarchy and the Case for Socialist Feminism*, New York, Monthly Review Press.
- ENGLAND Paula (1982), « The Failure of Human Capital Theory to Explain Occupational Sex Segregation », *Journal of Human Resources*, n° 17, p. 358-70.
- FLECKER Jorg, MEIL Pamela, POLLERT Anna (1998), « The Sexual Division of Labour in Process Manufacturing : Economic Restructuring, Training and "Women's Work" », *European Journal of Industrial Relations*, n° 4, p. 7-34.
- FOLBRE Nancy (2001), *The Invisible Heart : Economics and Family Values*, New York, New Press.
- FORREST Anne (1998), « The Industrial Relations Significance of Unpaid Work », *Labour/Le Travail*, n° 42, p. 199-225.
- GLUCKSMANN Miriam (1990), *Women Assemble : Women Workers and the 'New Industries' in Inter-war Britain*, Londres, Routledge.
- GOTTFRIED Heidi (2000), « Compromising Positions : Emergent Neo-Fordisms and Embedded Gender Contracts », *British Journal of Sociology*, n° 51/2, p. 235-259.
- HALL Mark, SISSON Keith (1997), *Time For Change ? Coming to Terms with the EU Working Time Directive*, IRS/IRRU.
- HEARN Jeff, PARKIN Wendy (1987), *Sex at Work : The Power and Paradox of Organization Sexuality*, Brighton, Wheatsheaf Books.

- HOCHSCHILD Arlie (1983), *The Managed Heart : Commercialization of Human Feeling*, Berkeley, University of California Press.
- HUMPHRIES Jane, RUBERY Jill (dir.) (1995), *The Economics of Equal Opportunities*. Manchester, Equal Opportunities Commission.
- JACKALL Robert (1988), *Moral Mazes : The world of corporate managers*, New York, Oxford University Press.
- JACOBS Jerry (dir.) (1995), *Gender Inequality at Work*, Thousand Oaks, Calif., Sage.
- JENSON Jane (1989), « The Talents of Women, the Skills of Men : Flexible Specialization and Women », in Stephen G. WOOD (dir.), *The Transformation of Work : Skill, Flexibility and the Labour Process*, Londres, Unwin Hyman.
- KUNDA Gideon (1992), *Engineering Culture : Control and Commitment in a High-Tech Corporation*. Philadelphia, Temple University Press.
- LAYTE Richard (1999), *Divided Time : Gender, Paid Employment, and Domestic Labour*, Aldershot, Ashgate.
- LIFF Sonia (1995), « Equal Opportunities : Continuing Discrimination in a Context of Formal Equality », in Paul EDWARDS (dir.) *Industrial Relations*, Oxford, Blackwell.
- MACKENZIE Donald, WAJCMAN Judy (dir.) (1985 ; revised and expanded edition 1999), *The Social Shaping of Technology*, Milton Keynes, Open University Press.
- MALOS Ellen (1980), *The Politics of Housework*, Londres, Allison et Busby.
- MILKMAN Ruth (1987), *Gender at Work : The Dynamics of Job Segregation by Sex during World War II*, Urbana, University of Illinois Press.
- (1995), « Economic Inequality among Women », *British Journal of Industrial Relations*, n° 33/4, p. 679-683.
- MYRDAL Alva, KLEIN Viola (1956), *Women's Two Roles : Home and Work*. Londres, Routledge.
- O'CONNOR Julia, ORLOFF Ann, SHAVER Sheila (1999), *States, Markets, Families*, Cambridge, Cambridge University Press.
- PATEMAN Carol (1988), *The Sexual Contract*, Cambridge, Polity Press.
- POLLERT Anna (1981), *Girls, Wives, Factory Lives*, Londres, Macmillan.
- (1988), « Dismantling Flexibility », *Capital and Class*, n° 34, p. 42-75.
- RUBERY Jill et al. (1998), *Women and European Employment*, Londres, Routledge.
- SAVAGE Mike, WITZ Anne (1992), *Gender and Bureaucracy*, Oxford, Blackwell.
- TYLER Melissa, ABBOTT Pamela (1998), « Chocs Away : Weight Watching in the Contemporary Airline Industry », *Sociology*, n° 32, p. 433-50.
- WAJCMAN Judy (1981), « Work and the Family : Who gets the Best of both Worlds? », in CAMBRIDGE WOMEN'S STUDIES GROUP (dir.), *Women in Society : Interdisciplinary Essays*, Londres, Virago.
- (1983), *Women in Control : Dilemmas of a Workers' Co-operative*, Milton Keynes, Open University Press.
- (1991), *Feminism Confronts Technology*, Cambridge, Polity Press.
- (1998), *Managing Like a Man : Women and Men in Corporate Management*, Cambridge, Polity Press.
- WALBY Silvia (1986), *Patriarchy at Work*, Cambridge, Polity Press.
- WEBSTER Juliet (2000), « Today's Second Sex and Tomorrow's First? Women and Work in the European Information Society », in Ken DUCATEL, Juliet WEBSTER, Werner HERRMANN (dir.), *The Information Society in Europe : Work and Life in an Age of Globalization*, Lanham, Rowman and Littlefield.
- WESTWOOD Sallie (1984), *All Day, every Day : Factory and Family in the Making of Women's Lives*, Londres, Pluto.
- WHITE Michael (1999), « Performance, Equality and Staff Development », *Human Resource Management Journal*, n° 9, p. 47-54.

La sociologie de l'éducation et les enseignants :
cherchez la femme...

par Marlaine Cacouault-Bitaud

Les années 1960 et 1970 inaugurent une période faste pour la sociologie de l'éducation, étant donné les enjeux économiques et sociaux liés à la démocratisation des études [Cacouault et Euvrard, 2001]. Même si la dénonciation de l'école et de l'université reproductrices occupe le devant de la scène, le rôle décisif de l'école primaire d'une part, l'extension et la diversification du corps enseignant d'autre part, suscitent des analyses comme celles d'Ida Berger et Roger Benjamin sur les instituteurs [1964], de Gérard Vincent sur les professeurs [1967], pour citer les plus anciennes. On est en droit de se demander quel sort est réservé dans ces travaux et dans les études ultérieures aux institutrices et aux professeurs femmes, qui constituent la majorité du personnel. Pour utiliser des termes plus actuels et plus conformes à ceux du débat scientifique, la variable du sexe est-elle considérée comme importante ? Si oui, dans quelle perspective est-elle prise en compte ? Comment et dans quel but est-elle croisée avec d'autres variables ?

Je montrerai tout d'abord que la prise en considération de la « variable sexe » dans les études sur les corps enseignants ne débouche pas sur de véritables remises en cause théoriques et méthodologiques. Ou bien les matériaux recueillis sont sous-exploités (c'est le cas, par exemple, des données qui portent sur la profession de la mère), ou bien les interprétations proposées par les sociologues conduisent à leur insu (du moins faut-il l'espérer) des stéréotypes classiques sur les femmes et les professions féminisées. Quand la vie familiale est un facteur explicatif du déroulement des carrières [Chapoulie, 1987], elle joue uniquement sur les carrières des enseignantes, ce qui les constitue comme des travailleuses spécifiques et les enferme, non plus dans leur « nature », mais tout au moins dans leur « condition » de femme.

Dans un second temps, j'évoquerai, en m'appuyant sur des travaux français et anglais, de nouvelles problématiques élaborées par des chercheuses qui opèrent un décroisement des domaines de la sociologie. Les femmes (et les hommes) qui travaillent dans l'enseignement et l'administration scolaire ne sont pas considérés

seulement comme des agents de l'institution, asexués et porteurs de valeurs plus ou moins « conservatrices¹ ». Il s'agit de professionnels dont la carrière et les pratiques s'inscrivent dans une histoire familiale, dans un contexte social, institutionnel et politique où les relations entre les sexes jouent un rôle dynamique au même titre que les relations entre les classes. On échappe alors à une vision misérabiliste et réductrice de l'enseignante, cantonnée dans une profession féminine et dévalorisée, limitant son investissement dans le travail rémunéré pour mieux se consacrer à son ménage. La collaboration entre l'histoire et la sociologie a permis d'étudier les processus de différenciation entre des fonctions et des disciplines définies comme féminines ou masculines et qui connaissent des évolutions au fil du temps [Cacouault, 1999b].

LES INSTITUTRICES DES ANNÉES 1960 AUX ANNÉES 1990

Égales et différentes

Avant même la publication de *L'Univers des instituteurs*, Ida Berger signe un article dans la *Revue française de sociologie* en 1960. Le titre, « Instituteurs et institutrices », signifie nettement que l'on prend en compte la différence de sexe. Il s'agit pour l'auteur d'une « entreprise neuve » et elle cite les travaux de Madeleine Guilbert et Viviane Isambert-Jamati sur les travailleurs de l'industrie... Sans retenir, fut-ce à titre d'hypothèse, la leçon de ces sociologues, à savoir que « la nature des tâches confiées aux hommes et aux femmes est le plus souvent différente » et que « les possibilités d'avancement semblent être [...] sensiblement plus limitées pour les femmes que pour les hommes ». Au contraire, l'accent est mis sur l'égalité qui règne dans le primaire (« la pratique du métier est semblable, les taux de rémunération et les étapes de la carrière sont depuis longtemps les mêmes »). Cette égalité est tenue pour un fait acquis. La question est vite abandonnée et l'on s'oriente vers l'analyse des attitudes professionnelles, soit le degré de satisfaction par rapport à la profession et les justifications du choix du métier. Les institutrices emploient plus fréquemment le terme de vocation que leurs collègues et considèrent moins souvent leur choix comme un pis-aller. Pour toute explication, la sociologue note que leurs réponses « apparaissent dans l'ensemble comme plus stéréotypées... les hommes interrogés (se sont) montrés plus analytiques et plus nuancés ». Le discours des enseignantes se résume, à quelque chose près, au titre d'un roman

1. Le « conservatisme » des enseignants est invoqué par des responsables politiques, des médias et parfois des sociologues. Comme le montrent Françoise Euvrard et Sylvain Broccolichi (« L'engrenage » p. 639-648 in *La Misère du monde*, 1993, Seuil, Paris), « Les professeurs [...] vivent d'autant plus mal les difficultés qu'ils rencontrent que l'insuffisante connaissance des causes de ces difficultés laisse la possibilité de leur en attribuer la responsabilité et les culpabilise ». Le fait que le métier devienne « impossible » dans certains établissements est dénié.

d'Annie Ernaux [1989], *Ce qu'elles disent ou rien*². Elles ne sont jamais prises au sérieux lorsqu'elles parlent de leur métier, en revanche le mariage et la profession du conjoint devient au fil des commentaires « la » variable explicative : si les institutrices sont plus satisfaites que les instituteurs c'est parce qu'elles ont fait un beau mariage, à la différence de leurs homologues masculins. Bien que la phrase de l'une d'entre elles, « oui (je suis satisfaite) mais avec des bébés, ce n'est pas facile » soit dûment rapportée, l'analyse des situations concrètes dans lesquelles se trouvent les femmes et les hommes, à la maison et sur le lieu de travail, n'intéresse guère les chercheurs. Les maîtresses sont (trop) heureuses de gagner un salaire d'appoint pendant que leurs collègues s'échinent à entretenir une famille.

Enfin, l'histoire est appelée à la rescousse, mais l'utilisation des données historiques ne sert pas, non plus, à problématiser l'expérience professionnelle des enseignantes. Elle permet seulement de comprendre la déception des enseignants qui ont perdu leur rôle de petit notable dans les villages ; les femmes n'ont rien perdu puisqu'elles étaient déjà privées (et cela ne paraît pas faire question) de ce moyen de valorisation. Or, cette différence de statut (historiquement construite) reflète et génère des inégalités entre hommes et femmes sur le plan symbolique, dans la relation à la sphère publique et au niveau des revenus³. Bien entendu, ce serait faire un mauvais procès à Ida Berger que de s'appuyer uniquement sur l'article cité ; dans *L'Univers des instituteurs*, co-signé avec Roger Benjamin [1964], plusieurs aspects de l'activité et de la vie quotidienne sont examinés et des écarts significatifs entre les réponses des hommes et des femmes sont mis en valeur. Toutefois, on se heurte comme précédemment à l'absence de problématique et d'hypothèses qui permettent de s'affranchir des idées reçues. Les institutrices se montrent un peu moins engagées que leurs collègues dans l'action syndicale, mais 27 % d'entre elles militent activement pour 37 % des hommes ; quel est le profil de ces militantes ? Quels sont les obstacles rencontrés du côté féminin et les bénéfices attendus du côté masculin ? Alors que 45,8 % des femmes (pour 53,2 % des hommes) trouvent les grèves « efficaces », les sociologues mettent l'accent sur le fait que 14,6 % d'entre elles les jugent « condamnables » pour 1,3 % des hommes. On pourrait multiplier les exemples, mais ce n'est pas notre but ici. Il ne s'agit pas, non plus, de donner une image caricaturale d'une étude riche en elle-même et qui n'a pas son équivalent à l'époque actuelle. Toutefois l'analyse tourne court, ce qui contraste à première vue avec la richesse des matériaux. Pourquoi les hommes se montrent-ils « sévères » pour leurs collègues femmes en reconduisant les stéréotypes sur les « femmes entre elles » (ce que font aussi certaines institutrices) ? Quelles formes de concurrence se dissimulent derrière ces jugements dans un milieu professionnel très féminisé ? Si la frustration semble générale chez les instituteurs des deux sexes, pourquoi minimiser l'insatisfaction des femmes par

2. Annie Ernaux (1989), *Ce qu'ils disent ou rien*, Gallimard, Paris.

3. Cf. Alain Bigard et Yves Guillotin [1997].

rapport à l'absence de possibilités de promotion? Il est dit, en outre, qu'elles se plaignent davantage que les hommes des mauvaises conditions de travail. L'idée selon laquelle elles compenseraient dans la sphère privée est toujours sous-jacente. Pourtant, les enseignants des deux sexes ont été interrogés sur la profession de la mère et il ressort qu'ils ont, pour presque la moitié d'entre eux, des mères actives. Les institutrices ont reproduit ce modèle, elles exercent l'une des rares professions qualifiées qui s'offrent aux femmes jusque dans les années 1960 [Baudelot et Establet, 1971] et sont promues par rapport à leurs mères. Elles répondent plus souvent que leurs collègues hommes qu'il est souhaitable de travailler et de surcroît à temps complet. Des entretiens ont été menés mais ils n'apportent pas d'informations précises sur la vie domestique et sur le déroulement des carrières. On conclut sur le caractère négatif de la féminisation (les hommes en souffrent, cependant les diplômés ne se précipitent pas sur les emplois d'enseignant, ou ils cherchent à quitter le primaire) et sur l'embourgeoisement de la profession à cause des femmes qui seraient en outre plus désengagées que leurs collègues. En résumé, l'attention portée aux différences de classes devient un obstacle à la réflexion sur les différences de sexe puisque les opinions des femmes sont le plus souvent rapportées à leur situation sociale considérée comme meilleure que celle des hommes en fonction d'un seul indicateur, la profession du conjoint.

Le second ouvrage [Berger, 1979], *Les Instituteurs d'une génération à l'autre*, reprend l'idée d'un embourgeoisement de la profession et confirme l'existence d'un malaise chez les instituteurs. Fait nouveau, la satisfaction a baissé notablement chez les femmes, elles montreraient par là même que l'« esprit critique » ne leur fait plus défaut. Le thème du salaire d'appoint refait surface. Les institutrices reprendraient à leur compte cette vision des choses alors même que les unions libres et les mères célibataires sont plus nombreuses que quinze ans auparavant. Les enquêtées se montrent favorables au travail à temps complet des femmes, ce qui n'est pas toujours le cas des hommes, pourtant moins argentés. Cette contradiction ne semble pas alerter nos sociologues. Comme dans le cadre de la première enquête, les auteurs insistent sur la nécessité d'étudier plusieurs domaines de la vie extra-scolaire. Néanmoins ces domaines, les représentations des enquêté-e-s et les données objectives ne sont pas mis en relation de façon systématique à partir d'un questionnement rigoureux. Les femmes et les hommes sont renvoyés chacun de leur côté à leurs origines familiales et à leur mariage, mais la réflexion marque le pas chaque fois qu'il s'agit de penser les relations entre les sexes à l'échelle de la société, dans la famille et dans un milieu professionnel. Ce qui caractérise plutôt les femmes (ou les hommes) est donc laissé à plat, en quelque sorte, et n'est pas réutilisé pour questionner les contradictions et les évolutions qui marquent l'institution familiale et la profession.

La même tendance à dévaloriser l'attachement des enseignantes pour le métier (ou à l'interpréter en termes négatifs) se manifeste dans un ouvrage publié en 1969 en Italie [Barbagli et Dei, 1969] et considéré comme un classique de la socio-

logie de l'éducation. L'objectif était de comprendre pourquoi les enseignants de l'école moyenne étaient opposés, pour la majorité d'entre eux, à la réforme de 1962, supprimant toute forme de sélection à l'entrée du premier cycle du second degré. Les femmes constituent la plupart des personnes interrogées et, comme le dit Claudia Petrucci, on peut craindre que le « conservatisme » du milieu enseignant ne leur soit imputé par des sociologues attentifs aux inégalités et aux conflits de classes [Petrucci, 1988]. En réalité, les hommes se montrent plus désireux de quitter l'école moyenne et d'occuper les postes de direction. Les femmes sont plus nombreuses, proportionnellement, dans le groupe de ceux qui continuent à être « motivés » par le métier. Comme chez Ida Berger, cette attitude positive serait le signe d'un manque d'esprit critique. Finalement, le titre du livre, *Les Vestales de la classe moyenne* [Barbagli et Dei, 1969], donne à penser que les femmes sont les gardiennes du temple dans l'institution scolaire et contribuent à empêcher une démocratisation des études et une évolution des méthodes pédagogiques.

Les instituteurs ne sont pas des institutrices

En ouvrant le livre de Bertrand Geay, *Profession : Instituteurs*, publié en 1999, une question vient immédiatement à l'esprit : le sociologue a-t-il choisi pour objet de recherche « les hommes instituteurs » à l'intérieur d'une catégorie qui compte déjà 62 % de femmes en 1923 et 78,4 % en 2002 ? En effet, le terme institutrice n'est pas mentionné dans l'introduction, l'enseignant du primaire est toujours désigné au masculin, « modeste intellectuel rural » dans le passé, « maître d'école », « les maîtres » dans les années 1980... Certes, le sous-titre de l'ouvrage, *Mémoire politique et syndicale*, nous en dit plus long sur le sujet traité et nous apprenons, sans surprise, que les femmes ne représentent qu'un tiers des instituteurs deux-séviens syndicalistes ou conseillers municipaux. Cette sous-représentation ne mérite-t-elle pas d'être examinée et interprétée ? Par ailleurs, des institutrices ont assumé des responsabilités politiques et syndicales dès la Première Guerre mondiale [Delhomme, Gault et Gonthier, 1980], est-il possible de négliger cet aspect des choses quand on se réclame d'une approche sociohistorique ? On aurait aimé aussi en savoir plus sur les épouses de militants (dont la carrière est ascensionnelle), des institutrices pour la plupart d'entre elles [p. 138]. Comment s'imposent ou se négocient dans la sphère privée et professionnelle des pratiques et des partages marqués au sceau du genre ? Le sociologue utilise le concept de domination masculine [p. 139], mais plus dans un souci de conformité au cadre théorique dont il se réclame que pour en faire un usage heuristique. Il n'a pas pour objectif de comparer des trajectoires de femmes et d'hommes, afin de dégager les manifestations et les enjeux d'un ordre des sexes qui déterminent l'identité sociale et professionnelle des instituteurs et des institutrices. Les petites classes, c'est bien connu, reviennent en priorité aux institutrices pendant que le mari instituteur a la tâche noble de préparer au certificat d'études. Lorsqu'il s'agit de « la

diversification du rapport au métier et à la profession », seule l'élévation des origines sociales des professeurs des écoles apparaît comme un changement significatif, qui causerait des dommages aux élèves d'origine populaire⁴.

Enfin, le commentaire de la série télévisée *L'instit* [p. 214] montre clairement que la portée idéologique du message n'est pas perçue dans toutes ses dimensions si l'on n'attache aucune importance au fait que le héros est un homme (le choix est le même dans le film de Bertrand Tavernier, *Ça commence aujourd'hui*⁵). Dans les deux cas, on maintient la fiction d'une profession qui a eu son heure de gloire et qui était exercée par des hommes. À cette époque (laquelle exactement?), il s'agissait d'instruire les enfants et de leur inculquer les principes républicains. À l'époque actuelle, l'instit joue (comme le souligne Bertrand Geay) un rôle d'assistante sociale, autant et même plus qu'il n'instruit, dans le film proposé aux téléspectateurs. Mais il déploie un activisme sans limites, montre un esprit de décision et une capacité à prendre des risques qui transforment cette déqualification en métier valorisant. Autrement dit, il s'est féminisé sans se dévaloriser.

Alors que Bertrand Geay ouvre son livre sur une question, « comment regarder d'un œil neuf un groupe professionnel dont la simple désignation réveille déjà tant d'images préconstruites », on ne peut s'empêcher de penser qu'il a perdu une occasion. Il a perdu l'occasion de regarder autrement le groupe professionnel en prenant acte du fait qu'il est composé, depuis toujours, d'institutrices et d'instituteurs et qu'il vaut la peine d'examiner les images élaborées des unes et des autres sur plus d'un siècle. Ces images, il le dit à propos des hommes, risquent d'occulter les processus qui constituent le groupe professionnel et les représentations qu'il a de lui-même à divers moments du temps. En fait, l'auteur n'a su que faire des femmes dont il constate (métier de sociologue oblige) la présence majoritaire. Il concède « qu'il est légitime de s'interroger sur les relations entre la "nature" du poste de travail et le partage des tâches entre hommes et femmes, notamment d'un point de vue historique », mais il affirme sitôt après que « cette approche doit être relativisée (*sic*) en resituant la position sociale du groupe professionnel dans l'espace structuré de toutes les relations sociales ». L'embarras se dissimule derrière le discours savant, mais les enseignants du

4. Ce thème est lui aussi récurrent chez les sociologues de l'éducation sans qu'aucune étude vaste et approfondie ait jamais été réalisée sur la question. Par ailleurs, Louis André Vallet et Annick Degenne (1996) dans MEN-DEP, *Les Dossiers d'éducation et formations*, « Connaissance des enseignants », n° 46, juillet, soulignent que l'« embourgeoisement » est une notion discutable car l'évolution de l'origine sociale des enseignants du primaire correspond à des transformations de la population active dans son ensemble.

5. Bertrand Tavernier (1999), *Ça commence aujourd'hui*. Dans ce film, la direction d'une école maternelle est confiée à un homme; ses collègues sont des institutrices. Chacune apparaît comme défaitiste ou individualiste à côté de cet instituteur qui s'implique afin d'obtenir de meilleures conditions de travail et de vie pour les élèves.

primaire se fondent en définitive dans la petite bourgeoisie. Le poisson est noyé ou plus exactement la différence de sexe et ses effets dynamiques dans la constitution d'un groupe social et d'une identité professionnelle, avec ses variantes et ses évolutions.

Pour se contenter d'un exemple, Jacques et Mona Ozouf [1992] dans *La République des instituteurs* observent que les femmes manifestent un intérêt pour la politique moins souvent que les hommes; en revanche « (elles) se montrent les plus prolixes, les plus attentives à l'évolution de l'intelligence chez l'enfant... ». Les institutrices ont-elles repris à leur compte le rôle et les valeurs que les hommes ont bien voulu leur laisser? Une distinction entre l'instituteur tourné vers l'action publique et l'institutrice limitée au périmètre de la classe vaut-elle pour tous les hommes d'un côté, pour toutes les femmes de l'autre? Enfin, il ne faut pas confondre la dimension critique de toute réflexion (l'intérêt des institutrices pour la pédagogie dénote-t-il une acceptation résignée de ce qui est permis pour une femme?) et la dévalorisation d'un rapport au métier considéré comme féminin, avec pour contrepartie la valorisation d'un engagement « masculin » dans le syndicalisme. En résumé, cette étude, dont nous ne mettons pas en cause le sérieux et l'intérêt ne tombe pas dans les clichés habituels sur les enseignantes puisque le problème posé par la présence de femmes et d'hommes dans une profession est délibérément écarté.

*La dérive libérale de l'école : la faute aux institutrices
et aux mères d'élèves*

L'institutrice est bien présente dans le livre d'Yves Careil, *De l'école publique à l'école libérale* [1998] et elle est accusée de collusion avec la mère d'élève. Pour résumer les thèses de l'auteur, on se trouve dans une conjoncture où la scolarité et le diplôme sont un enjeu considérable pour l'emploi et l'intégration sociale. Parallèlement, le « désengagement de l'État, les lois de décentralisation », la différenciation entre les établissements, « aboutissent de fait » à ce que les familles prennent une part de plus en plus grande dans le suivi des carrières scolaires et l'élaboration de stratégies de réussite. Ce phénomène entraîne des inégalités accrues entre les milieux sociaux. L'analyse des contradictions et des effets pervers des politiques suivies au cours des vingt dernières années est non seulement un objet légitime de la sociologie de l'éducation, mais encore une entreprise salutaire.

Toutefois, les développements ultérieurs prêtent à discussion car les institutrices et les mères d'élèves sont considérées comme les chevilles ouvrières des évolutions négatives indiquées dans le titre même de l'ouvrage. Autrement dit l'État, les gouvernements, la haute administration scolaire ont des responsabilités dans l'élaboration des politiques libérales, mais ils auraient du mal à les appliquer s'ils ne trouvaient pas sur le terrain des acteurs, et tout particulièrement des

actrices, prêtes à les mettre en œuvre pour le plus grand bien de leur progéniture. Certes, les enseignantes se préoccupent de l'avenir scolaire de leurs enfants, ce phénomène n'est pas nouveau. Faire grief de cette préoccupation aux institutrices (ou aux professeurs) sans construire comme objet sociologique la mère-enseignante ou l'enseignante-mère de famille ôte à l'analyse une grande part de sa pertinence et de sa crédibilité. Nous pensons comme Yves Careil qu'il faut s'interroger sur la double casquette, toutefois cette interrogation doit prendre en compte les pressions qui s'exercent sur les femmes, les conséquences éventuelles sur leurs carrières, les résistances qu'elles opposent à l'usage privé de la qualification [Cacouault, 1998]. Que le travail éducatif porte ses fruits (et ce n'est pas toujours le cas), ne change rien au fait qu'il reste un travail.

La problématique des rapports sociaux de sexe est appelée à la rescousse [p. 106] mais le chercheur ne propose pas une approche globale et dynamique de l'activité des enseignantes dans les sphères publique et privée. Les maris existent uniquement par leur position socioprofessionnelle, décrite à partir des catégories de l'INSEE. On tient pour acquis que toutes les institutrices et les professeurs des écoles désirent travailler à temps partiel, prendre un congé parental, avoir du temps « libre » pour assurer « le suivi de leur descendance ». À ce propos, seules les mères sont évoquées dans l'ouvrage : les maîtresses favorisent l'entrée dans l'école des mères qui leur ressemblent ; il ne vient pas à l'idée de l'auteur que la participation plus restreinte des pères à l'éducation des enfants constitue un problème en soi. Nous retrouvons en dernière instance la figure de l'institutrice bourgeoise (ou petite-bourgeoise) bien mariée, qui planifie son existence en cherchant le coût professionnel le moins élevé possible. Quand il s'agit des femmes les plus jeunes le choix de la profession est interprété comme un calcul rationnel qui conduit à ne pas rentabiliser autant qu'on pourrait le faire une bonne réussite universitaire afin de sauvegarder une disponibilité pour la vie domestique. Outre le fait que les étudiantes et les étudiants qui se présentent au concours du primaire ne sont pas les plus sélectionnés [Charles et Clément, 1997], rien ne permet de conclure en l'absence d'enquête sur le sujet à un manque d'investissement dans le métier. Par ailleurs, il n'est jamais question de l'implication dans la vie associative, syndicale et politique⁶. Enfin, il est pour le moins curieux d'imaginer toutes les enseignantes, fussent-elles mariées et mères de famille, vivant sur le même mode tout au long de leur vie à une époque où les unions sont fragiles. La volonté et la nécessité d'avoir une indépendance économique pousse les étudiantes vers l'enseignement. Sont-elles responsables du manque d'empressement des hommes à entrer dans la corporation ?

6. Janine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau (1983), *Enquête sur les femmes et la politique en France*, Paris, PUF. Chapitre VI, p. 161, « La présence d'un fort contingent d'enseignantes chez les femmes "cadres supérieurs/professions libérales" et "cadres moyens" explique sans conteste la surpolitisation du groupe et ses orientations assez radicales... ».

LES PROFESSEURS FEMMES DU SECONDAIRE :
DES ÉPOUSES DE CADRES POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE

Elles usent et abusent de leurs privilèges

En France, les professeurs sont également un objet privilégié d'étude à partir du moment où l'enseignement secondaire s'ouvre à tous les enfants [Cacouault et Euvrard, 2001]. Quand l'orientation marxiste est très affirmée comme dans l'ouvrage d'Alain Léger, *Enseignants du secondaire* [1983], les femmes semblent encore plus responsables que leurs collègues hommes du désavantage dont souffrent les enfants des milieux populaires. Selon l'auteur cité, tous les professeurs de lycée sont attirés par « le charme discret des élèves bourgeois », mais les professeurs femmes subissent plus nettement cette attraction et réussissent plus aisément à fuir les lycées « populaires » [p. 34-35]. La différence mise en évidence par l'auteur n'est pas contestable, du moins pour les établissements étudiés. Mais l'interprétation des faits laisse à désirer, faute d'avoir réuni les données nécessaires. Certes, les données concernant la vie personnelle des enseignants ne sont pas communiquées par l'administration. Qu'il s'agisse d'une limite à laquelle le chercheur est confronté, nous en sommes d'accord. Alors pourquoi ne pas questionner les personnes concernées dans le cadre d'entretiens biographiques ? En effet, les fiches du ministère contenant des informations personnelles sur les professeurs (profession du conjoint, nombre d'enfants) seraient-elles accessibles, qu'elles ne suffiraient pas pour retrouver l'ensemble des facteurs qui déterminent les femmes et les hommes à demander une mutation.

Nos enquêtes ont montré que des femmes qui n'avaient pas passé l'agrégation sur la lancée des études ou en début de carrière souhaitent le faire au bout d'une dizaine d'années d'enseignement. La demande de mutation pour un lycée bourgeois ou « mixte » (selon la classification d'Alain Léger) correspond au besoin de trouver un environnement qui soutienne une entreprise que, bien souvent, le mari ne soutient pas [Cacouault, 1999b]. Les caractéristiques familiales sont alors utilisées à des fins personnelles. Dans d'autres cas, cette demande n'est pas souhaitée par l'intéressée, elle y consent pour éviter un conflit ouvert avec la famille. La relation aux élèves est aussi un élément important, mais les difficultés rencontrées par les professeurs dans les établissements populaires sont-elles imputables aux enseignantes (ou aux enseignants) eux-mêmes ? La forte syndicalisation des femmes au SGEN-CFDT est interprétée ici comme l'indice d'un penchant pour la religion ou d'une origine bourgeoise alors que, dans les années 1970, ce syndicat attirait les enseignantes qui cherchaient à innover. Le sociologue admet que des femmes d'origine modeste choisissent également le SGEN. Pourquoi n'auraient-elles pas en commun avec leurs collègues issues de milieux plus élevés l'intérêt pour le travail professionnel et la pédagogie ?

Quoi qu'elles fassent, les femmes semblent discréditées. Après avoir souligné que les répondantes à une enquête par questionnaire sont plus sensibles au sexisme dans les manuels que les hommes, l'auteur isole les professeurs mariées avec des cadres et des patrons et se plaît manifestement à souligner qu'elles ne sont pas plus critiques que leurs collègues masculins. La variable du sexe n'est plus considérée comme pertinente, c'est le milieu d'appartenance qui explique tout. On peut imaginer pourtant d'autres traitements statistiques, d'autres regroupements (il y a les cadres du public et ceux du privé, les patrons et les cadres) qui n'auraient pas produit les mêmes résultats. On peut mettre en valeur, aussi, le fait que 63 % des professeurs qui ne sont pas mariés à des cadres ou des patrons dénoncent le sexisme.

La femme professeur doit suivre son mari

Dans la recherche publiée sous le titre *Les Professeurs de l'enseignement secondaire. Un métier de classe moyenne*, Jean-Michel Chapoulie [1987] considère la variable du sexe comme déterminante. Le choix de la profession est un choix féminin dans les franges supérieures des classes moyennes (les enquêtes datent des années 1960 et de la première moitié des années 1970). Le sociologue se penche sur les taux d'activité des femmes en 1970 selon le diplôme et la profession du père. On peut regretter que la profession de la mère ne figure pas, cette remarque vaut d'ailleurs pour tous les tableaux sur l'origine sociale, y compris ceux qui ont été élaborés à partir de données d'enquêtes. La question n'a donc pas été posée.

En outre, comme nous allons le voir maintenant, l'interprétation des différences selon le sexe n'échappe pas au misérabilisme et à la tendance à dévaloriser les trajectoires féminines. Les succès scolaires et universitaires relèvent d'une « adaptation à l'institution scolaire toujours un peu meilleure que leurs collègues de l'autre sexe » ; c'est le thème classique de la docilité des filles [Duru-Bellat, 1990]. « Les différences dans les modes d'accès à la titularisation montrent que l'attention portée au statut dans la profession est plus grande pour les hommes que pour les femmes », voici le thème du manque d'ambition de la gent féminine qui fait retour. Les raisons pour lesquelles les enseignantes n'ont pas rentabilisé au maximum (c'est-à-dire en débutant comme agrégée ou certifiée par concours) leur bonne réussite universitaire ne sont pas appréhendées de façon complexe. S'agit-il de dispositions naturelles ou de propriétés sociales dont le sociologue devrait expliquer la genèse ? Le mariage et la naissance des enfants ont-ils interféré de façon négative ?

À la différence d'Alain Léger, Jean-Michel Chapoulie a mené des entretiens avec des enseignantes qui ont livré leur version des faits. Il apparaît que les relations avec l'autre sexe et la qualité de mère de famille sont pour quelque chose dans la sous-utilisation des diplômes en début de carrière. Toutefois, les facteurs personnels sont détachés d'autres éléments (comme le rapport au savoir, les attentes des parents, les conditions de travail), ce qui fait de la vie conjugale une fatalité devant laquelle les femmes s'inclinent. Même si elles ont renoncé à tenter leur

chance pour suivre leur mari, il vaut la peine d'analyser ce qu'elles ont éprouvé à ce moment-là. Sinon, on induit l'idée que les femmes renoncent toujours, et de gâité de cœur. Les hommes, eux, sont dépourvus de famille à l'âge adulte. Que leur épouse ait pu faciliter leur ascension, que la présence d'enfants ait stimulé ou limité leur ambition... ne vient pas à l'esprit. Autrement dit, la prise en compte de la variable sexe permet de mettre à jour des différences entre hommes et femmes, c'est déjà un pas en avant, mais les femmes restent spécifiques, elles seules ont une existence à la fois professionnelle et familiale.

Le travail d'explication sociologique est insuffisant car l'approche mise en œuvre repose sur une vision statique des relations entre les sexes et des trajectoires de professeurs. Les enseignantes s'adaptent (comme à l'école lorsqu'elles étaient élèves!), il n'est jamais question de projets personnels, de conflits et de négociations entre conjoints. L'image du professeur femme qui veut « concilier » travail rémunéré et tâches domestiques s'impose à partir des années 1960 et 1970, avec la régression du célibat [Cacouault, 1998]. Elle influence les sociologues eux-mêmes. Pourtant, Gérard Vincent dans l'ouvrage publié en 1967 avait mis l'accent sur les difficultés à mener de front une carrière d'enseignante et une vie familiale, et sur la méfiance des femmes par rapport au demi-service⁷.

SITUATIONS ET CARRIÈRES D'ENSEIGNANTES : DES MODES D'ARTICULATION COMPLEXES ENTRE LE TRAVAIL PROFESSIONNEL, LES RESPONSABILITÉS FAMILIALES ET LES ACTIVITÉS PERSONNELLES

L'enseignement : un métier de tout repos ?

La représentation de l'enseignement comme un « travail » qui serait « tant sur le plan de l'organisation que sur le plan psychologique conciliable par définition avec une vie familiale faisant l'objet d'un choix prioritaire » est vivement critiquée par Maria Pia May dans un article de la revue *Inchiesta* en 1982. Une enquête menée en Italie par l'Istituto di ricerca economica e sociale (Ires) auprès d'enseignantes et d'enseignants du primaire et de la *scuola media* (équivalent du collège) fait justice de cette image. Une partie des répondantes réfute l'idée selon laquelle la vie familiale serait toujours privilégiée. Dans l'ensemble, elles pensent que le travail exerce une influence négative sur le rôle maternel, que les tensions et les préoccupations concernant l'école sont envahissantes et « interfèrent avec la vie familiale ». Aux heures de cours s'ajoutent les préparations, les corrections et les

7. À cette époque, les professeurs femmes travaillent à temps plein, mais l'idée qu'il serait bon de leur permettre d'exercer à mi-temps est discutée dès les années 1930 [cf. Cacouault, 1984 et 1999b]. Le décret du 23 décembre 1970 fixe les modalités d'application de la loi du 19 juin 1970 relative à l'exercice des fonctions à mi-temps des fonctionnaires de l'État. À partir de 1982, la durée du service peut varier de 50 % à 90 % de la durée hebdomadaire correspondant au statut.

réunions. La moitié des enseignants et des enseignantes se prononce en faveur d'une augmentation de l'horaire de présence (en Italie, les heures de classe n'occupent en général que la moitié de la journée), ce qui officialiserait une partie du travail effectué hors de l'école.

Enfin, « travailler presque exclusivement avec des enfants est considéré comme un facteur de régression potentiel, un problème à résoudre et non une source de réalisation privilégiée de l'identité féminine ». Les insatisfaites sont nombreuses. Elles réclament des changements qui aillent dans le sens d'une professionnalisation (meilleure qualification, modification dans les relations et l'organisation du travail). Plus d'un tiers des enquêtées changerait volontiers de profession.

Les carrières des institutrices et des professeurs comme objet privilégié

La manière la plus efficace d'écarter le stéréotype de la conciliation qui s'attache aux professions féminines, c'est de postuler que les institutrices et les professeurs ont une carrière qui connaît des développements au fil du temps [Cacouault, 1986; Evetts, 1986]. Cette perspective sort des sentiers battus pour deux raisons au moins : l'enseignante est une professionnelle à part entière et non une femme mariée qui exerce occasionnellement une profession ; le secteur de l'éducation offre quelques possibilités d'évolution et de promotion, des femmes et des hommes cherchent à les exploiter. Des travaux ainsi orientés prennent en compte la dimension objective de la carrière (passage d'une position à une autre plus élevée) et la dimension subjective, soit l'évolution du rapport au métier sur plusieurs années, voire plusieurs décennies.

Julia Evetts part du principe que les institutrices font preuve d'ambition. Elle a mené une recherche sur « les stratégies de femmes mariées qui deviennent directrices d'écoles primaires » ou inspectrices en Angleterre. Fait intéressant, les personnes interviewées sont réticentes à utiliser le terme « ambition » ou « ambitieuse » comme si elles dérogeaient à d'autres devoirs. Pourtant, elles prennent conscience de leurs atouts (parfois après quelques années consacrées au maternage), saisissent les occasions, répondent aux sollicitations de la hiérarchie. En Angleterre comme en France, les institutrices sont sous-représentées dans les postes de direction (elles forment 78 % du corps enseignant en 1984 et 45 % des directeurs et directrices). Parmi les cas étudiés, on trouve celui d'une femme qui a fait le choix de ne pas avoir d'enfants et de gravir des échelons ; elle forme avec son mari un couple à double carrière qui connaît une forte mobilité géographique. Cette expression et le questionnement qui l'accompagne ne sont pas réservés aux ménages de cadres des entreprises privées. Même si le jeu complexe des facteurs d'ordres professionnel et familial n'est pas examiné en détail, on constate que les enseignantes mettent en œuvre une *stratégie* (elles exercent plutôt dans des écoles urbaines où elles prennent des responsabilités) qu'elles infléchissent en fonction de leur vie privée, sans jamais l'abandonner.

Quand des circonstances familiales difficiles les poussent à continuer d'exercer tout en élevant de jeunes enfants, c'est finalement bénéfique pour leur carrière. En France, il n'existe pas d'étude comparable qui ait fait l'objet d'une publication, mais des étudiantes et des étudiants en sciences de l'éducation sont incités à combler cette lacune⁸.

Quand j'ai mené une première enquête sur les professeurs femmes entre 1979 et 1981, j'ai délibérément écarté aussi bien la représentation commune du salaire d'appoint que celle de la conciliation. L'enseignante du secondaire, qu'elle soit mariée, célibataire ou divorcée, perçoit des rémunérations qui contribuent à fixer un niveau de vie (le temps complet est le mode de service le plus répandu). Elle se trouve dans une situation, la « situation de professeur femme », qui ne correspond pas à un modèle unique : cette catégorie désigne une configuration complexe, un système d'articulation dynamique entre les traits de la vie professionnelle et ceux de la vie personnelle et familiale (je tiens à opérer cette distinction car les activités extra-scolaires des enseignantes ne se limitent pas aux occupations domestiques). Ces facteurs dynamiques jouent de concert et déterminent des projets, des stratégies, des pratiques qui introduisent des changements dans la carrière et le mode de vie. Ces changements ne sont pas toujours des promotions. Des régressions sont observables au sens où l'enseignante quitte un bon poste pour un autre moins valorisé, abandonne un projet de qualification, se retire provisoirement de la vie professionnelle. Nous postulons que ces démarches ne dépendent pas automatiquement, ou ne dépendent pas seulement, de considérations d'ordre familial. Ces dernières jouent un rôle important, mais leur capacité à contrecarrer un projet tient au fait qu'il n'y a pas de contrepoids à ce moment-là. Ainsi sommes-nous en mesure d'expliquer les itinéraires divergents de femmes qui ont des caractéristiques comparables : de lourdes charges familiales, un conjoint dont la carrière est ascensionnelle, un passé d'auxiliaire. L'une bénéficie, lorsqu'elle prépare le Capes (puis l'agrégation) du contrepoids d'une bonne situation de travail, du soutien de ses parents, d'une relation forte au savoir et à la discipline enseignée. L'autre n'est pas soutenue par l'entourage et par des valeurs intériorisées, elle sera titularisée « à l'ancienneté » et en restera là.

Mais d'autres formes de promotion (qui ne passent pas par le concours) s'offrent à cette enseignante et rien ne dit que la situation personnelle n'évoluera pas dans le futur⁹.

8. Des étudiantes ont mené sous ma direction des travaux de recherche en licence et en maîtrise sur les mères enseignantes ou les enseignantes mères de famille, sur les carrières des institutrices, sur les directrices de maternelle et d'école élémentaire. Nicole Mosconi à l'université Paris X-Nanterre dirige des DEA et des doctorats qui prennent pour objet des trajectoires de femmes fonctionnaires de l'Éducation nationale.

9. Après 1981, des actions de formation continue sont officiellement organisées ; dans ce cadre-là, des professeurs qui ont mené des expériences pédagogiques bénévoles dans une époque antérieure sont sollicités pour jouer un rôle de formatrice ou de formateur auprès de leurs collègues.

Il n'est pas question, pour autant, de nier les inégalités structurelles entre hommes et femmes qui se manifestent par des différences d'orientation (scolaire et professionnelle) et des différences de carrière, même au sein de l'Éducation nationale [Cacouault, 1998 et 1999a]. Toutefois, le concept de domination masculine, s'il reste opératoire, suggère une vision trop statique des relations entre les sexes. Ces relations, si inégalitaires soient-elles, supposent des intérêts communs (ou réciproques), des négociations, des conflits dont l'issue n'est pas connue d'avance. Les rapports de sexe jouent non seulement dans la dimension de la synchronie (celle des situations) mais tout au long d'une histoire individuelle, familiale et collective. Certains sociologues, nous l'avons vu, projettent, en raison de l'origine bourgeoise d'une partie des enseignantes, un manque d'attachement au métier. Or, pour des femmes de milieu favorisé dont la mère ne travaillait pas (à son grand regret), l'enseignement est une promotion intellectuelle et un gage d'émancipation (ce que nous appelons une promotion féminine, la position du père étant plus élevée). Comme le dit l'une de nos interviewées, « mes beaux-parents sont du XVI^e, alors moi je m'accroche à mon boulot ». Son but est d'établir un rapport de force avec le conjoint plus favorable qu'il ne l'était pour les femmes de la génération précédente. Dans cette optique, le refus du temps partiel est aussi intéressant à étudier que le choix de ce mode d'exercice. Les mesures officielles et les politiques scolaires ont pour enjeu non seulement la délimitation de territoires plutôt réservés aux membres d'une classe sociale ou d'une autre, mais encore la définition de pratiques et de domaines masculins ou féminins dont les frontières bougent. Certes, les femmes demandent plus souvent que les hommes un service réduit. En outre, l'usage du temps libéré, d'un point de vue général, est différent : les femmes évoquent plus souvent la présence de jeunes enfants, les hommes ont entrepris de se reconverter ou se consacrent à une activité qui les valorise, hors de l'école et du foyer. Néanmoins, des enseignantes font un usage « masculin » du temps partiel (pour préparer un concours, militer, avoir une activité artistique) et l'usage féminin, si l'on entend par là les soins aux enfants, n'est pas interdit aux enseignants (le congé parental pour élever un enfant de moins de 3 ans est prévu par la loi du 11 janvier 1984).

Dans le cadre d'une seconde enquête (1993-1995) qui introduit la dimension de la comparaison, j'appréhende des situations et des itinéraires de professeurs hommes. Des entretiens biographiques, que l'on n'utilise pas de manière tronquée pour illustrer des thèses [Demazière et Dubar, 1997] mais qui sont analysés comme des récits, constituent l'instrument de recherche le mieux adapté. Nous ne voulons pas dire, pour autant, que les données quantitatives obtenues auprès du ministère et à partir de réponses à un questionnaire sont superflues. Elles éclairent des phénomènes, des évolutions, des différences, à l'échelle du corps ou de l'échantillon. Toutefois, l'attention portée aux cas minoritaires est essentielle car ils montrent la complexité des processus et l'existence de nouvelles tendances.

Féminisation et masculinisation des fonctions

C'est la démarche choisie dans le cadre d'une enquête portant sur les chefs d'établissement de second degré entre 1994 et 1996. Occuper un poste de direction constitue, depuis le XIX^e siècle, une deuxième carrière ouverte aux professeurs. Or, la proportion de femmes chefs d'établissement de second degré a diminué après la dernière guerre. Le phénomène est surprenant puisque les directrices ont depuis longtemps l'expérience des fonctions d'encadrement [Cacouault, 1999a]. Deuxième constat, c'est au moment où la mixité est introduite puis généralisée que le personnel féminin se fait plus rare. Les enseignantes ont-elles boudé les postes et, dans cette hypothèse, pourquoi ? La diminution du nombre des femmes correspond-elle à une transformation des tâches et des responsabilités ? Les historien(ne)s et les sociologues du travail ont montré que la définition et la reconnaissance de la qualification ne sont pas indépendantes des représentations du féminin et du masculin [Daune-Richard, 1998]. De fait, la fonction a été féminisée, au sens qualitatif, avec la création des lycées de filles [Cacouault, 1999b]. A-t-elle connu l'évolution inverse depuis une trentaine d'années ? La généralisation de la mixité et l'accroissement des effectifs d'élèves dans le second degré, à partir des années 1960 et 1970, a-t-elle eu une incidence sur le genre de la fonction et le recrutement des fonctionnaires ? Agnès Pelage [1996], qui a réalisé l'une des rares études sur les proviseurs, se propose d'étudier conjointement « la transformation du modèle professionnel » et les « logiques biographiques d'accès à la fonction de direction ». Elle préconise une approche sociohistorique et le décloisonnement des champs de la sociologie (sociologie de l'éducation, des organisations, des professions), souligne les différences entre proviseurs et directrices qui renvoient à « une construction sociale de la division des tâches et des attributions » (mais l'agrégation est en principe exigée pour les femmes comme pour les hommes à partir de 1911). Toutefois, l'accent est mis sur la baisse de la féminisation et les inégalités entre hommes et femmes seulement dans la dernière partie de la thèse et ces faits ne sont pas expliqués. Les trajectoires étudiées ne sont pas non plus envisagées à partir d'une problématique qui permette d'éclairer les différences de sexe et qui en fasse un principe explicatif. Malgré les considérations sur la construction sociale de la division sexuelle des tâches, la nouvelle conception de la fonction en vigueur dans le contexte de « la réorganisation managériale du système éducatif » n'est pas analysée dans ses aspects sexués. Mais cette étude nous livre un indice précieux, la déclaration d'un responsable dans les années 1950 : il faut recruter des hommes jeunes et mariés pour prendre la responsabilité des lycées mixtes et considérer que les enseignantes ont trop à faire avec leur ménage et leurs classes pour occuper un poste de direction. Autrement dit, une division des fonctions s'instaure, aux hommes l'encadrement, aux femmes, désormais mariées et mères de famille, l'enseignement [Cacouault, 1984, 1998].

J'ai interrogé des femmes et des hommes personnels de direction en faisant l'hypothèse que la dynamique des relations entre les sexes et entre les genres contribuait, en articulation avec l'offre de postes et les traits professionnels, à éloigner les enseignantes des postes de direction ou à les orienter dans cette voie. N'oublions pas en effet qu'un quart des proviseurs et des principaux sont des femmes à la fin des années 1990. Les célibataires et les divorcées sont surreprésentées dans ce groupe, pendant que les collègues masculins sont presque tous mariés, les épouses exerçant comme professeur ou travaillant dans la fonction publique; pour eux, la mobilité géographique, obligatoire, n'est pas un obstacle. En revanche, les femmes mariées avec des non-enseignants ont attendu que leurs enfants soient autonomes pour entrer dans l'administration. Les principales les plus jeunes, quand elles ont épousé un cadre du privé, forment avec leur mari un couple à double carrière qui vit séparément une partie de la semaine. Notre objectif ici n'est pas de résumer les résultats de la recherche, signalons pourtant que la deuxième hypothèse majeure, celle qui porte sur les transformations de la fonction, se trouve en partie vérifiée. La fonction s'est masculinisée au sens où les contacts avec l'extérieur sont devenus plus nombreux; cela implique une division du travail, le proviseur adjoint s'occupant de la maison¹⁰. Dans le même ordre d'idée, le chef doit impulser des « projets », une « politique d'établissement » dans le cadre de la loi d'orientation de 1989 (dite Loi Jospin). Les hommes sont dans l'ensemble moins diplômés que les femmes, ces dernières viennent plutôt de la catégorie type lycée qui réunit les agrégés et les certifiés du secondaire, leurs collègues ont plus souvent débuté dans le primaire; ils ont vu dans l'accès à la fonction de direction un moyen de promotion et une forme de promotion masculine. Toutefois, des enseignantes sont à la tête des établissements et nous avons accordé une attention particulière à leur trajectoire et à leur conception de la fonction. Des proximités et des différences avec les hommes apparaissent dans ce domaine [Cacouault 1998 et 1999a]. Elles souhaitent comme eux exercer des responsabilités et se montrent sensibles à leur nouveau statut. Mais elles sont plus attachées à une conception de la fonction définie et réglementée dans un cadre national pendant que les hommes sont davantage attirés par le « management » qui va de pair avec l'autonomie des établissements. Les femmes chefs seraient-elles, une fois n'est pas coutume, plus préoccupées que les hommes par la défense des principes essentiels du service public ?

Cette réflexion, trop brève, a permis de mettre l'accent sur un paradoxe : la sociologie de l'éducation, qui s'intéresse à un secteur où la main-d'œuvre féminine est très présente, a du mal à rompre avec les stéréotypes et les interprétations

10. Cf. Christiane Naudy et Annie Toulzat, « Du bon usage de l'adjoint », *Questions d'École* n° 7, avril 1998, p. 19 : « Le chef d'établissement est celui qui, par le monde, existe, le guerrier chasseur; l'adjoint, attendant son retour, reste le gardien de la vie ordinaire. De là à voir à l'œuvre, une fois encore, la division sexuelle du travail, il n'y a qu'un pas. » De fait 39,8 % des proviseurs adjoints sont des femmes en 1996, 21,2 % des proviseurs de LEGT (lycée d'enseignement général et technique); le taux de féminisation des principaux adjoints s'élève à 43,4 %, celui des principaux à 24,9 %.

insuffisamment étayées. Tout se passe comme si, dans le sillage de Durkheim, on oubliait les règles de la méthode sociologique quand il s'agit des femmes. Ainsi la féminisation chez les enseignants du primaire et du secondaire est tour à tour sous-estimée ou amplifiée, rarement appréhendée dans ses justes proportions. On en vient même, sans fournir la moindre preuve, à imputer aux professeurs femmes les difficultés scolaires de certains élèves garçons qui ne pourraient pas s'identifier à des « hommes » et se soumettre à l'autorité qu'eux seuls exerceraient¹¹. Or, rompre avec le naturalisme spontané ne signifie pas, pour autant, négliger la dimension sexuée des conduites, des interactions et des représentations. En effet, la prise en compte de la variable sexe et des relations sociales entre hommes et femmes dans plusieurs sphères est indispensable pour analyser le fonctionnement des institutions dans sa complexité et la manière dont les individus et les groupes répondent aux offres qui leur sont faites et contribuent à les définir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARBAGLI Marzio, DEI Marcello (1969), *Le vestali della classe media*, Bologne, Il Mulino.
- BAUDELOT Christian, ESTABLET Roger (1971), *L'École capitaliste en France*, Paris, Maspéro.
- BERGER Ida (1960), « Hommes et femmes dans une même profession : instituteurs et institutrices », *Revue française de sociologie*, vol. 1, n° 2, p. 173-185.
- (1979), *Les Instituteurs d'une génération à l'autre*, Paris, PUF.
- BERGER Ida et BENJAMIN Roger (1964), *L'Univers des instituteurs*, Paris, Minuit.
- BIGARD Alain, GUILLOTIN Yves (1997), « Les carrières professionnelles et salariales des enseignants du premier et du second degré de 1978 à 1994 », MEN-DEP, *Les Dossiers d'éducation et formations*, n° 97, décembre.
- CACOUAULT-BITAUD Marlaine (1984), « Diplôme et célibat. Les femmes professeurs de lycée entre les deux guerres », in *Madame ou mademoiselle? Itinéraires de la solitude féminine XVIII^e-XX^e siècle*, textes rassemblés par Arlette FARGE et Christiane KLAUSCH-ZUBER, Paris, Artaud-Montalba.
- CACOUAULT-BITAUD Marlaine (1986), *Des femmes professeurs à l'ère de la féminisation. Positions, Situations, Itinéraires, 1965-1980*. Thèse de doctorat de 3^e cycle en sociologie sous la direction de Paul de GAUDEMAR, université Paris-VIII.
- (1998), « Égalité formelle et différenciation des carrières entre hommes et femmes chez les enseignants du second degré », *La Revue de l'IREP*, n° 29, hiver 1998-1999, p. 95-129.
- (1999a), *Différenciation des carrières entre les hommes et les femmes du second degré : les chefs d'établissement et les professeurs de type lycée*. Rapport à la FEN-UNSA, *Les Cahiers du Centre fédéral*, n° 25, février. « Les chefs d'établissement », p. 3-228; « Les professeurs de type lycée », p. 229-386.
- (1999b), « Professeur du secondaire : une profession féminine? », *Genèses*, n° 36, septembre 1999, p. 92-115.
- (2001), « La féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige? », *Travail, genre et sociétés*, n° 5/2001, p. 93-115.

11. Cf. *In Le Monde de l'éducation* n° 284, septembre 2000, le dossier débat « Trop de femmes profs? », p. 48-50.

- CACOUAULT-BITAUD Marlaine, (ŒUVRARD Françoise (2001), *Sociologie de l'éducation*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- CAREIL Yves (1998), *De l'école publique à l'école libérale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- CHAPOULIE Jean-Michel (1987), *Les Professeurs de l'enseignement secondaire. Un métier de classe moyenne*, Paris, MSH.
- CHARLES Frédéric, CLÉMENT Jean-Paul (1997), *Comment devient-on enseignant ? L'IUFM et ses publics*, Presses universitaires de Strasbourg.
- DAUNE-RICHARD Anne-Marie (1998) « Qualifications et représentations sociales », in Margaret MARUANI, *Les Nouvelles Frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*, Paris, La Découverte, p. 47-58.
- DELHOMME Danielle, GAULT Nicole, GONTHIER Joëlle (1980), *Les Premières Institutrices laïques*, Paris, Mercure de France.
- DEMAZIÈRE Didier, DUBAR Claude (1997), *Analyser les entretiens biographiques*, Paris, Nathan.
- DURU-BELLAT Marie (1990), *L'École des filles. Quelle formation pour quels rôles sociaux ?*, Paris, L'Harmattan.
- ERNAUX Annie (1989), *Ce qu'ils disent ou rien*, Paris, Gallimard.
- EVETTS Julia (1986), « Teachers' Careers : the Objective Dimension », *Educational Studies*, vol. 12, n° 3, p. 225-244.
- (1987), « Becoming Career Ambitious : the Career Strategies of Married Women who Became Primary Headteachers in the 1960s and 1970s », *Educational Review*, vol. 39, n° 1, 1987, p. 15-29.
- (1988a), « Returning to Teaching : the Career Breaks and Returns of Married Women Primary Headteachers », *British Journal of Sociology of Education*, vol. 9, n° 1.
- (1988b), « Managing Childcare and Work Responsibilities : the Strategies of Married Women Primary and Infant Headteachers », *The Sociological Review*, vol. 36, n° 3, August, p. 503-531.
- (1991), « The Experience of Secondary Headship Selection : Continuity and Change », *Educational Studies*, vol. 17, n° 3, p. 285-294.
- GEAY Bertrand (1999), *Profession : Instituteurs. Mémoire politique et action syndicale*, Paris, Seuil.
- GUILBERT Madeleine (1947), « Évolution des effectifs du travail féminin en France depuis 1866 », *Revue française du travail*, p. 754-777.
- LÉGER Alain (1983), *Enseignants du secondaire*, Paris, PUF.
- NAUDY Christiane, TOULZAT Annie (1998), « Du bon usage de l'adjoint », *Questions d'école*, n° 7, avril 1998, p. 19.
- ŒUVRARD Françoise, BROCCOLICHI Sylvain (1993), « L'engrenage », in *La Misère du monde*, Paris, Seuil, p. 639-648.
- OZOUF Jacques et Mona (1992), *La République des instituteurs*, Paris, Hautes Études/Gallimard/Le Seuil.
- PELAGE Agnès (1996), *Devenir proviseur : de la transformation du modèle professionnel aux logiques d'accès à la fonction de direction*. Thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Claude DUBAR, université de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- PETRUCCI Claudia (1988), « Studi e ricerche sulle donne insegnanti : un percorso di lettura », *Cisem*, n° 6, mars, p. 93-103.
- PIA MAY Maria (1982), « Tanti pezzi, una vita », *Inchiesta*, Gennaio-Marzo.
- VALLET Louis André, DEGENNE Annick (1996), « Connaissance des enseignants », in MEN-DEP, *Les Dossiers d'éducation et formations*, n° 46, juillet.
- VINCENT Gérard (1967), *Les Professeurs du second degré. Contribution à l'étude du corps enseignant*, Paris, Armand Colin.

Filles et garçons à l'école :
un changement social à suivre

par Roger Establet

La sociologie de l'école trouve ses meilleures inspirations dans des observations adéquates à la longueur des parcours scolaires. Pour faire un homme, disait la chanson, Mon Dieu que c'est long ! Pour faire une femme, également, même si la chanson oubliait de le dire. Aussi les suivis d'élèves ont-ils fortement inspiré les conceptions sociologiques.

Les chercheurs de l'INED eurent l'idée du premier suivi systématique des élèves entrés en sixième en 1962, jusqu'en seconde d'abord, jusqu'à l'université ensuite [INED, 1970]. Ce travail montrait la force, la précocité et la cumulativité des inégalités liées à l'origine sociale. À peu près au même moment, Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron eurent l'idée géniale d'un raccourci de suivi, raccourci à la Mantegna, en calculant les taux d'accès à l'université selon l'origine sociale [Bourdieu, Passeron, 1964]. Telle est la source des réflexions sur la nature sociale des inégalités scolaires.

Lorsque le service des statistiques du ministère de l'Éducation nationale décida de reprendre en 1973 le suivi des élèves de sixième, une nouvelle régularité apparut qui inspira autrement mais sérieusement les réflexions. Cette régularité avait l'allure d'un scandale : à tous les niveaux observés de la scolarité, les filles l'emportaient désormais sur les garçons. À la fin du primaire, elles étaient moins souvent en retard, elles étaient deux fois plus nombreuses à accéder à la seconde cinq ans plus tard ; un tiers des filles avaient accédé huit ans plus tard à la terminale. Sur tous ces indices, le panel de 1962 donnait une quasi-égalité. Sur le moment, cette égalité même, après tant de siècles d'inégalités d'instruction au bénéfice des hommes, aurait dû éveiller l'attention : c'était en fait une égalisation. Mais personne n'en fit la remarque. Le panel de 1973 a fourni de nombreuses bases à une réflexion en profondeur sur les inégalités scolaires entre les filles et les garçons.

Personne ne saurait mieux résumer ce bilan de tant de travaux sur la scolarité des filles et des garçons que les chercheurs de la DPD (Direction prospective et

développement) qui ont en direct construit les suivis d'élèves. Jean-Paul Caille, Sylvie Lemaire et Marie-Claude Vrolant écrivent :

« Dans le rapport à leur scolarité, les filles apparaissent souvent dans une position paradoxale. D'une part, elles réussissent en moyenne mieux que les garçons ; en particulier, elles redoublent moins et obtiennent plus souvent le baccalauréat. Mais d'autre part, au moment des grands choix d'orientation, elles s'engagent dans les filières les moins rentables professionnellement et perdent ainsi une partie du bénéfice de cette meilleure réussite scolaire. Cette situation s'observe dans l'enseignement général comme dans l'enseignement professionnel. On la retrouve, aussi, dans l'enseignement supérieur, où les filles optent majoritairement pour l'université et sont sous-représentées dans les filières plus sélectives » [Caille, Lemaire, Vrolant, 2002].

LES RÉGULARITÉS MONDIALES

Cette position paradoxale se vérifie sur les données internationales qui montrent simultanément :

- une réussite supérieure des filles d'autant plus affirmée que la richesse du pays est plus grande ;
- un système d'orientation qui dessine une carte des domaines d'étude où la discrimination sexuée est très forte.

Les corrélations fortes en 1996 entre PIB par habitant et réussite scolaire [Baudelot, Establet, 2001] sont confirmées par les données d'évolution les plus récentes.

Évolution des effectifs d'étudiants et d'étudiantes en fonction du niveau de développement des pays (PIB réel par habitant en dollars)

	Taux de croissance annuel des effectifs de l'enseignement supérieur (1980-1996)	
	Garçons	Filles
PIB/hab de 1 000 \$	2,4 %	4,4 %
PIB/hab de 5 000 \$	3,2 %	5,8 %
PIB/hab de 10 000 \$	4,3 %	7,2 %
PIB/hab de 20 000 \$	6,5 %	9,9 %

Source : *Statistical Yearbook Unesco 1998*. Les taux annuels sont calculés en taux logistiques ; le PIB est celui de 1996.

Le mouvement est donc lancé, d'autant plus puissant que le pays est plus riche. Et il semble promettre une société de mixité et d'égalité.

	Orientations peu différenciées selon le sexe	Orientations moyennement différenciées	Orientations très différenciées selon le sexe
Taux d'accès faible	Myanmar, Congo Côte-d'Ivoire, Mali Indonésie Ouganda, Burundi Burkina Faso, Maurice Nouvelle-Guinée Maroc, Guinée, Tanzanie Éthiopie, Yémen Madagascar, Algérie, Inde Togo, Oman, Sri Lanka	Trinité Népal Botswana Kenya Honduras Ghana Malaisie Malawi	République Centrafricaine Laos Guyane Swaziland Pakistan
Taux d'accès moyen	Liban Syrie Égypte Turquie Arabie saoudite Mongolie Tunisie Colombie	El Salvador Mexique Albanie, Iran Roumanie, Brésil Chili République tchèque Pologne Chypre	Hongrie Malte Suisse Tadjikistan Hongkong Cuba Émirats
Taux d'accès fort	Barbades Bulgarie	Israël, Panama Espagne, Portugal Grèce, Italie Autriche Nouvelle-Zélande Belgique, Pays-Bas Irlande, France États-Unis, Slovaquie Norvège Philippines Lituanie	Allemagne Suède, Canada Australie Danemark Royaume-Uni Russie, Estonie Corée, Islande Finlande, Japon Qatar

Le tableau ci-dessus réfute l'idée d'une homogénéisation des orientations qui serait directement liée aux progrès de la scolarisation féminine. Les pays où les taux d'accès sont faibles, presque tous des pays pauvres, différencient faiblement filles et garçons. La raison est simple : les appareils universitaires y sont faiblement diversifiés et la formation d'enseignants et de personnels de santé qui constitue l'objectif prioritaire mobilise les filles comme les garçons. Quant aux filières techniques, elles manquent souvent. Plus étonnant est le sort que réservent à la ventilation des hommes et des femmes entre les filières de l'enseignement supérieur les pays riches à fortes scolarités féminines. Presque tous présentent un système de filières moyennement ou fortement différenciées selon le sexe.

Et, dans ces différences et divergences d'orientation, on retrouve aisément les ornières des stéréotypes de sexe, même s'ils se déguisent sous les traits et attraits de disciplines académiques « également » prestigieuses.

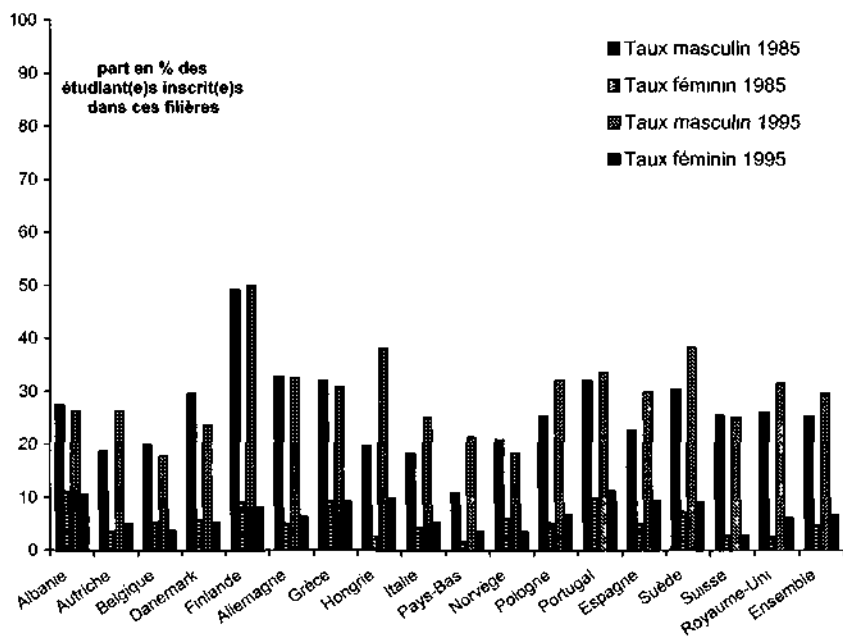
L'opposition entre les filières féminines et les filières masculines s'effectue selon l'ordre construit des représentations du genre et du travail, selon l'analyse d'Anne-Marie Daune-Richard [2001] : aux hommes la technique, les qualifications bien définies de l'industrie et les propédeutiques au pouvoir; aux femmes la relation personnelle, quasi privative, les formations aux qualifications moins définies du tertiaire et de bien moindres garanties pour percer le « plafond de verre » du pouvoir. Les données d'évolution ne permettent pas de penser que cet ordre construit va rapidement disparaître. En 1996, il existe une corrélation positive entre le taux d'accès féminin et la discrimination des filières.

	Moyenne mondiale	Nombre de pays à dominante féminine	Nombre de pays à dominante masculine
Filières à dominante masculine			
Transport	1 femme pour 3 hommes	2/42	40/42
Ingénierie	1 femme pour 4 hommes	0/91	91/91
Production industrielle	1 femme pour 1,5 homme	15/48	33/48
Agriculture	1 femme pour 1,8 homme	9/85	76/85
Mathématiques	1 femme pour 1,7 homme	9/67	58/67
Architecture	1 femme pour 1,5 homme	14/64	50/64
Sciences naturelles	1 femme pour 1,1 homme	24/87	63/87
Droit	1 femme pour 1,2 homme	37/86	49/86
Filières à dominante féminine			
Enseignement ménager	1 homme pour 18 femmes	31/31	0/31
Éducation	1 homme pour 2,4 femmes	80/94	14/94
Santé	1 homme pour 1,9 femme	78/91	13/91
Lettres	1 homme pour 1,6 femme	83/89	6/89
Communication	1 homme pour 1,8 femme	52/59	7/59
Beaux Arts	1 homme pour 1,4 femme	47/58	11/58
Filières mixtes			
Sciences sociales et du comportement	1 homme pour 1,2 femme	57/79	22/79
Formation au commerce	1 homme pour 1,02 femme	39/82	43/82
Formation au tertiaire	1 homme pour 1,5 femme	8/45	37/45

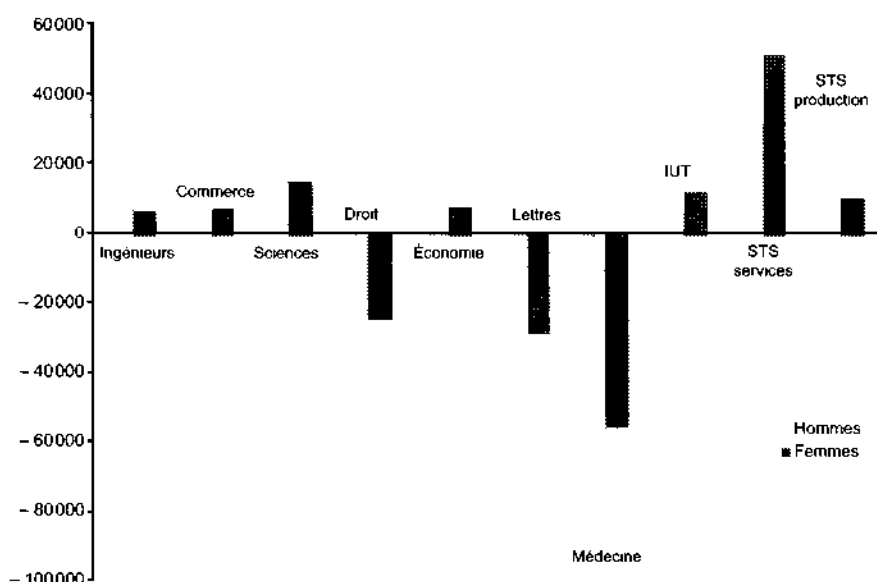
Si l'on regarde comment a évolué, en Europe, l'orientation vers les filières masculines de l'ingénierie, des mathématiques et de l'informatique, entre 1985 et 1996, on voit clairement que, dans l'ensemble, garçons et filles ont accru leur participation. Mais ces filières masculines attirent désormais 29,7% des garçons contre 25,3% dix ans plus tôt; les taux féminins ont connu une évolution plus modeste : de 4,7% à 6,7%. Dans dix pays européens, les écarts se sont strictement maintenus : Albanie, Autriche, Finlande, Grèce, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède, Suisse. Dans quatre, les écarts ont un peu diminué : Danemark, Espagne, Hongrie, Royaume-Uni. Dans trois pays, les écarts se sont accrus : Belgique, Italie, Norvège. L'augmentation des taux d'accès n'efface pas automatiquement la ségrégation sexuée.

La statistique française, qui se coulait mal en 1985 dans les moules de l'Unesco, nécessite un traitement à part. Mais elle illustre un fait bien général. Les filles tendent à réduire nettement leurs orientations vers les bastions traditionnels des filières des lettres. Elles ouvrent leurs horizons vers les sciences économiques, les écoles de commerce, les sections de techniciens supérieurs (STS) tertiaires. Elles sont moins nombreuses que les garçons à fuir l'univers malthusien des facultés de médecine. Les garçons accroissent significativement leurs orientations vers les sciences, les écoles d'ingénieurs, les STS de production. Au bout du compte, les changements intervenus en vingt ans, parfaitement réels chez les filles comme chez les garçons, n'ont en pas rapproché les scolarités des unes et des autres.

**Évolution de l'accès aux formations
d'ingénierie, de mathématiques et d'informatique,
Europe 1985-1995**



**France 1982-2000 :
croissance des effectifs masculins et féminins
imputables aux changements d'orientation**



Sources : SIGES 84 et DPD 2001.

LES INTERPRÉTATIONS SOCIOLOGIQUES

Au terme de ce tour du monde, nous retrouvons vérifiées les deux propositions des chercheurs de la DPD par lesquelles nous avons commencé :

— la suprématie scolaire des filles est à tous les niveaux des enseignements un fait bien établi ;

— le maintien voire l'aggravation des écarts en matière d'orientation en est un autre.

Le xx^e siècle nous fait assister à un changement social majeur, assorti paradoxalement de ségrégations d'un autre âge. Voilà de quoi nourrir la réflexion théorique.

Catherine Marry a fort bien caractérisé les directions qui ont orienté les interprétations sociologiques : « Le débat sur la réussite des filles peut s'ordonner autour de trois grandes approches du comportement des acteurs : celle de l'acteur dupé, de l'agent stratège et de l'acteur mobilisé. Ces approches diffèrent aussi par les questions qu'elles posent : les deux premières, sans minimiser les progrès des filles, s'attachent surtout à comprendre le maintien des différences entre les sexes. La troisième s'intéresse à leur atténuation » [Marry, 2000].

La première direction insiste sur les éléments inconsciemment intériorisés des stéréotypes de sexe. Si les familles accordent aujourd'hui une importance égale à la scolarité des filles et des garçons, elles ne les éduquent pas de la même manière [Establet, 1988]. Les garçons jouissent d'une plus grande liberté de mouvement ; ils se voient moins fortement reprocher leur insouciance en matière de propreté ; ils sont moins sollicités pour le travail domestique ; ils se voient offrir des jeux de stratégie ou de combat [Vincent, 2001]. Les filles sont orientées vers des jeux, des activités, des attitudes corporelles qui privilégient le rapport empathique à autrui. Garçons et filles disposent, dès l'entrée à l'école, de ressources très différentes. Dès qu'on les laisse aller à l'école, les filles peuvent user de bonnes aptitudes à décoder les règles et les intentions d'autrui. À cet égard, les garçons, instruits à devenir des maîtres, ont du mal à se soumettre aux disciplines scolaires. Voilà qui devrait favoriser les filles. Mais les garçons apprennent à s'évaluer avec une moindre attention au jugement d'autrui : cela peut induire des ambitions supérieures au moment des orientations. Les filles, au contraire, ont tendance à sous-évaluer leurs compétences réelles.

La seconde direction, illustrée par les travaux de Marie Duru-Bellat vise à établir la rationalité des choix féminins [Duru-Bellat, 1990]. Très tôt, les filles anticipent leur avenir. Dans la construction de l'avenir professionnel, la réussite scolaire s'impose, comme une nécessité plus impérieuse que pour les garçons. De la même façon, les orientations féminines sont marquées par la conscience du double rôle qui attend les femmes dans leur vie adulte. Les lettres et les filières tertiaires sont plus ouvertes à l'emploi féminin et permettent mieux la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Rationalité n'est pas résignation fataliste définie une fois pour toute. La rationalité des filles implique au contraire la sensibilité aux transformations de l'environnement : que la division dans la famille évolue, que les discriminations en matière d'emploi s'estompent, que le prix à payer pour s'engager dans telle filière diminue, et le stratège – comment dit-on stratège au féminin ? – modifiera ses choix en conséquence.

La troisième direction est attentive aux mobilisations impliquées dans la réussite scolaire. « La surscolarisation des filles, écrit Jean-Pierre Terrail, traduit une volonté de savoir et un plaisir d'apprendre, irréductibles au calcul rationnel concernant la rentabilisation à terme des investissements scolaires. Elle est inconcevable et inexplicable si on ne prend pas en compte au premier chef l'implication active de ses protagonistes » [Terrail, 1992]. La recherche met ici volontiers l'accent sur les orientations exceptionnelles, en particulier pour la France celles qui conduisent des étudiantes à entrer dans une classe préparatoire scientifique, à tenter et à réussir les concours des grandes écoles d'ingénieurs [Marry, 1989]. Il s'agit d'une approche justifiée dans une optique de changement social : la réussite scolaire des filles a rendu ces orientations visibles, puisqu'elles se comptent aujourd'hui par milliers. L'exception n'en est pas pour autant devenue la règle, mais elle peut constituer un modèle. Et des travaux récents confortent ce point de vue

[Coupplié, Epiphane, 2001] : les filles, qui ont choisi des filières à dominante masculine, même si elles ne tirent pas de leur carrière scolaire les mêmes bénéfices que les hommes, ont une bien meilleure réussite professionnelle que leurs consœurs qui ont fait des choix scolaires plus traditionnels.

Il ne m'appartient pas de choisir un modèle ni d'établir la compatibilité ou l'incompatibilité des théories qu'ils impliquent. Deux choses me semblent plus importantes pour la sociologie de l'école et de l'éducation :

— les différents modèles ont permis une exploration renouvelée et rapprochée du système scolaire : étude précise des aspirations professionnelles et personnelles engagées dans les études, analyse des interactions entre les différents acteurs du système scolaire, observations précises de l'éducation familiale, évaluation détaillée des performances scolaires, repérage des stéréotypes diffusés par les manuels scolaires [Duru-Bellat, 1994, 1995];

— la conviction commune aux trois approches que l'étude des choix et des réussites des filles ne peut se cantonner au strict domaine scolaire, mais doit se référer constamment aux inégalités et iniquités propres à l'univers de l'emploi d'une part, à la répartition des rôles et des tâches à l'intérieur de la famille d'autre part. Pour comprendre ce qui se passe à l'école, il faut un peu en sortir.

Le ^{xx}e siècle dessine, avec la progression scolaire des filles, un changement décisif dans les sociétés modernes. À cet égard, l'école a pris plus d'une longueur d'avance sur la société politique, la société civile et la famille. Nous savons bien, sociologues de l'école, attentifs aux performances des enfants scolarisés au cours élémentaire deuxième année en 2000-2001, que le mouvement va se poursuivre, puisque les filles y sont toujours meilleures que les garçons [Repères et références, 2001]. Il ne s'agit pas de prophétie, mais d'une anticipation raisonnée de démographie scolaire. Notre société pétrie d'inégalités et d'iniquités à tous ses étages parviendra-t-elle à être à la hauteur du défi prévisible de la réussite scolaire des filles ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAUDELLOT Christian, ESTABLET Roger (1992), *Allez les filles!*, Paris, Le Seuil.

— (2001), « La scolarité des filles à l'échelle mondiale », in Thierry BLOSS (dir.), *La Dialectique des rapports homme/femme*, Paris, PUF, p. 103-124.

BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude (1964), *Les Héritiers, les étudiants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit.

CAILLE Jean-Paul, LEMAIRE Sylvie, VROLANT Marie-Claude (2002), « Filles et garçons face à l'orientation », *Note d'information* 02-12, Paris, MEN.

COUPPLIÉ Thomas, EPIPHANE Dominique (2001), « Que sont les filles et les garçons devenus ? Orientation scolaire atypique et entrée dans la vie active », *CEREP Bref*, n° 178, sept., p. 1-4.

DAUNE-RICHARD Anne-Marie (2001), « Hommes et femmes devant le travail et l'emploi », in Thierry BLOSS (dir.), *La Dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, p. 127-150.

- DURU-BELLAT Marie (1990), *L'École des filles. Quelle formation pour quels rôles sociaux ?*, Paris, L'Harmattan.
- (1994), « Filles et garçons à l'école, approches sociologiques et psychologiques 1 », *Revue française de psychologie*, n° 109, p. 111-141.
- (1995), « Filles et garçons à l'école, approches sociologiques et psychologiques 2 », *Revue française de psychologie*, n° 110, p. 75-110.
- ESTABLET Roger (1988), « Subversion dans la reproduction scolaire », *Revue économique*, n° 1, p. 291-291.
- INED (1970), *Population et l'enseignement*, Paris, PUF.
- MARRY Catherine (1989), « Femmes ingénieurs : une (ir)résistible ascension », *Information sur les sciences sociales*, n° 2, p. 291-344.
- (2000), « Filles et garçons à l'école », in Agnès VAN ZANTEN, *L'École : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, p. 283-290.
- MEN (2001), Repères et références statistiques sur les enseignements la formation et la recherche (2001), Paris, ministère de l'Éducation nationale.
- TERRAIL Jean-Pierre (1992), « Destins scolaires de sexe : une perspective historique et quelques arguments », *Population*, n° 3, p. 645-676.
- VINCENT Sandrine (2001), *Le Jouet et ses usages sociaux*, Paris, La Dispute.

Gender studies en sciences de l'éducation
en Allemagne

par Juliane Jacobi

L'article propose un état de la recherche et des différents travaux qui traitent de la différence des sexes dans le domaine des sciences de l'éducation. Dans une première partie, seront présentées les recherches sur les taux de scolarisation des filles et des garçons, la mixité et la féminisation des enseignants dans le système scolaire. Depuis les années 1970, ces trois thèmes ont été abordés surtout par des chercheuses d'orientation féministe.

Dans la deuxième partie, l'article se réfère aux recherches menées par un groupe de chercheurs du *Max Planck Institut für Bildungsforschung*, notamment trois rapports qui datent de 1980, 1984, 1994. Ces rapports-là démontrent bien la résistance de la recherche établie vis-à-vis des approches de genre.

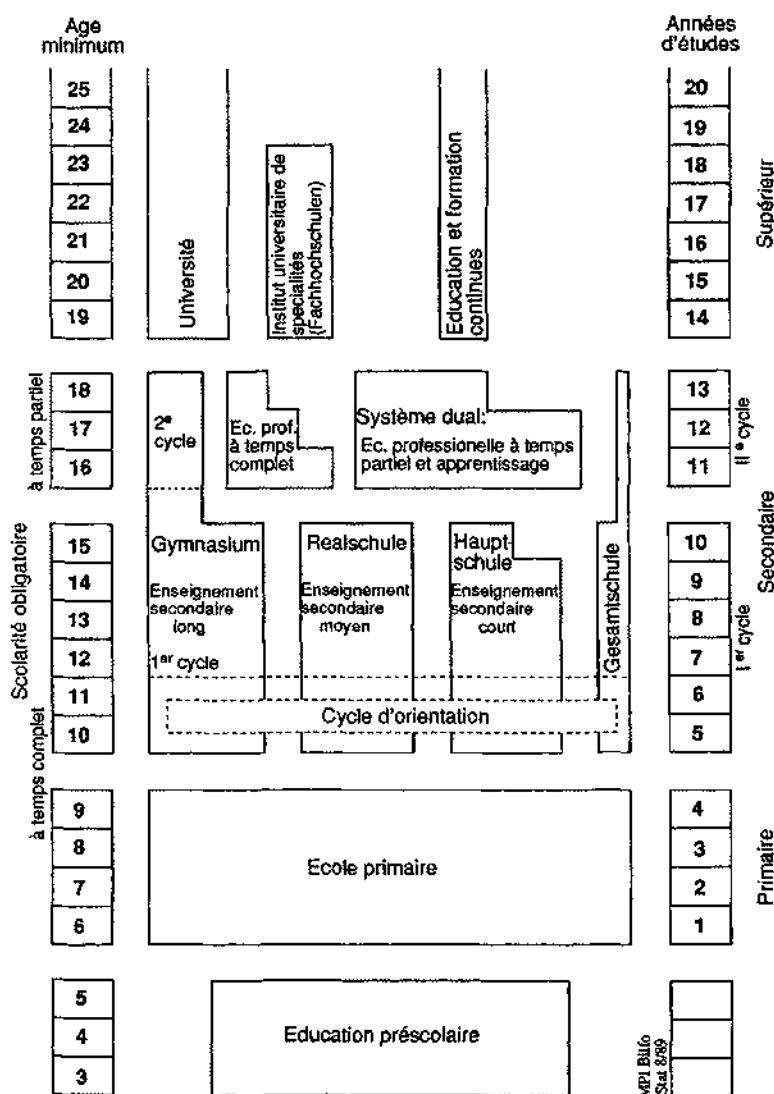
En conclusion on discutera des futures recherches susceptibles de combiner l'analyse de la différence des sexes et les possibles développements du système scolaire.

Introduire une réflexion sur l'émergence et les contours de l'approche de genre dans la sociologie de l'éducation allemande implique d'évoquer en préalable les particularités du système scolaire germanique, ainsi que celles des sciences qui l'analysent.

Le système scolaire allemand partage avec la quasi-totalité des systèmes scolaires européens un certain nombre d'évolutions similaires quant aux différences sexuées. En Allemagne, comme dans la plupart des pays industrialisés, on constate ainsi une plus forte proportion de garçons quittant précocement et sans diplôme le système éducatif et, corollairement, une plus grande proportion de filles poursuivant des études secondaires dans la voie sélective du *Gymnasium* (lycée). On retrouve également les différences de répartition des filles et des garçons selon les domaines d'études, qui s'appliquent aussi aux proportions d'enseignants ou d'enseignantes. En Allemagne, comme dans la plupart des pays, les sciences et les techniques se conjuguent majoritairement au masculin, la littérature et les humanités au féminin.

Mais ces ressemblances doivent s'interpréter à l'aune d'une différence essentielle, notamment avec le système français : en Allemagne, la formation professionnelle se déroule, pour une majorité des jeunes, non pas sous la forme scolaire mais au sein du système dual qui fait alterner les lieux et les temps de formation – dans les entreprises et dans le système scolaire (cf. tableau 1 : schéma du système

Tableau 1. – Le système éducatif allemand



Source : Traditions et transformations. Le système d'éducation en République fédérale d'Allemagne, Max-Planck-Institut für Bildungsforschung, Rowohlt, 1979 ; traduction française : Economica, Paris, 1991.

éducatif allemand). Associée à une organisation verticale rigide en trois segments dans l'enseignement secondaire après l'école primaire – celui de la *Hauptschule* (primaire supérieur), de la *Realschule* (école moyenne) et du *Gymnasium* (lycée) (seule voie qui ouvre sur l'enseignement supérieur) –, cette particularité a eu longtemps une influence déterminante sur l'évolution de la proportion des femmes scolarisées dans l'enseignement secondaire puis préparant les diplômes les plus prestigieux.

Ces spécificités du système scolaire germanique expliquent certaines divergences entre les données statistiques nationales et celles concernant les autres pays industrialisés. Ainsi, jusqu'en 1990, le nombre de femmes, tant dans le personnel enseignant du secondaire que dans celui des universités, positionnait l'Allemagne de l'Ouest, à côté de l'Espagne, tout en bas du tableau comparatif entre pays européens. Les années 1990 montrent une légère progression. Néanmoins, la proportion des enseignantes du secondaire, reste toujours inférieure

Tableau 2. – Proportion de femmes enseignantes dans les écoles secondaires en 1986-1987

Pays	Secondaire 1 ^{er} degré	Secondaire 2 ^e degré
Angleterre	50,4	50,6
France	60,8	49,5
Allemagne	48,1	30,6
Australie	59,3	52,3

Source : OCDE, 1990, p. 29.

Tableau 3a. – Proportion de femmes dans le personnel scientifique*

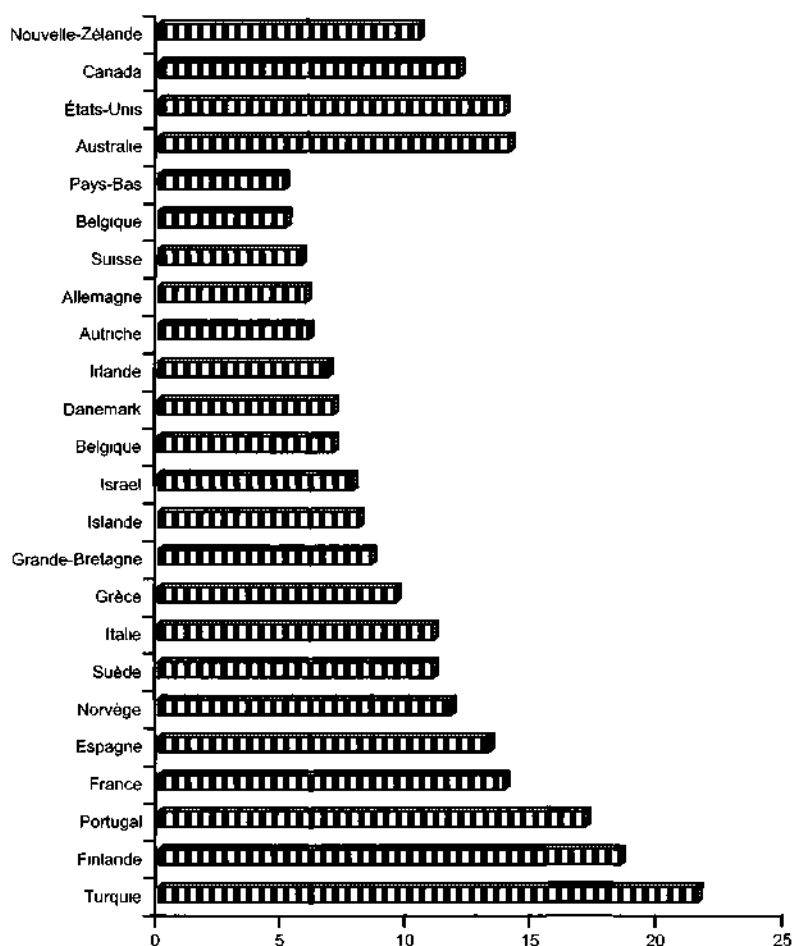
	Personnel scientifique		Part des femmes
Année	Total (effectifs)	Dont femmes	(en %)
1992	142 990	30 853	21,6
1993	145 475	31 455	21,6
1994	147 738	32 381	21,9
1995	152 401	34 490	22,6
1996	154 448	35 497	23,0
1997	153 899	36 243	23,5
1998	155 760	37 723	24,2

Source : Statistisches Bundesamt : Fachserie 11, Reihe 4.4.

* Enseignants et chercheurs de l'enseignement supérieur.

à 55 %, ce qui situe l'Allemagne derrière la France, l'Autriche, la Hongrie, le Portugal, la Grande-Bretagne, l'Italie et même la Grèce¹. La proportion de femmes enseignant au *Gymnasium* dans le cycle secondaire préparant aux études supérieures est encore plus faible (cf. tableau 2). La progression qui s'est amorcée dans le secondaire comme dans le supérieur reste de très faible ampleur, elle passe entre 1994 et 1998, par exemple, de 5,6 % à 9,5 %² pour les chaires de

**Tableau 3b. – Proportion de femmes dans les chaires
des professeurs d'université (en %)**



Source : European Commission, 2000, *Science policies in the European Union. Promoting excellence through mainstreaming gender equality*, rapport du groupe ETAN, Expert Working Group on Women and Science.

1. Chiffres de l'OCDE – Cathy Wylie, Wolfgang Boettcher, Klaus Klemm, *working paper*, 1999.

2. Les chiffres du rapport européen ETAN de 2000 (tableau 3b) ne sont pas actualisés.

professeur d'université tandis que la proportion des femmes dans le personnel scientifique augmentait de 21 % à 24,2 % durant la même période (cf. tableaux 3a et 3b).

À l'opposé du système d'éducation en RFA, celui de la RDA n'était pas différencié jusqu'à la fin du premier cycle du secondaire. Et 12 % environ des élèves passaient le baccalauréat. En RDA, tout le système était mixte depuis 1945. Il faut noter toutefois que la répartition entre garçons et filles n'est pas égale lorsque l'on considère les transitions du système scolaire vers le système de formation professionnelle et vers le système universitaire.

Mais dans les écoles primaire et secondaire la part de femmes dans le personnel enseignant féminin était beaucoup plus élevée qu'à l'Ouest (cf. tableau 4).

Tableau 4.— Proportion de femmes dans le système scolaire allemand (1960-1993)

Année	Total (milliers)	Total (%)	École primaire et primaire supérieure (%)	Lycée (%)
Allemagne de l'Ouest				
1960	80,90	38,32	41,24	28,48
1970	162,40	51,82	58,82	31,99
1980	275,40	55,30	63,91	36,44
1990	277,20	56,23	66,81	36,80
1991	294,10	57,48	68,11	37,68
1992	298,20	57,96	68,74	38,02
1993	304,00	58,55	69,33	38,62
Ex-Allemagne de l'Est				
1992	109,80	77,82	83,13	66,23
1993	109,30	78,18	85,71	66,53
Allemagne (réunifiée)				
1992	408,00	62,23	72,33	42,57
1993	413,20	62,70	72,95	43,11

Source : Botcher and Klemm, 1995.

Parallèlement à cette différence statistique concernant la faiblesse du taux de féminisation du corps enseignant, l'Allemagne se distingue aussi par la forme et la nature des recherches portant sur le fonctionnement du système scolaire. Les analyses du système scolaire en Allemagne s'inscrivent dans une tradition plus pédagogique que sociologique. En ce sens, le terme allemand de

Bildungsforschung ne correspond pas tout à fait à l'acception française de « sociologie de l'éducation », car ce champ de recherche, à la différence de ce qui se fait en France, se focalise davantage sur les processus d'enseignement et sur la pédagogie concrète³. D'autre part, les recherches sur le système éducatif sont fortement marquées par une approche historique. Cette double orientation des recherches sur l'éducation en Allemagne explique le choix des publications retenues pour mon analyse. Après avoir brièvement évoqué les premières investigations féministes, je me propose d'analyser dans un premier temps le contenu des articles publiés entre 1987 et 1998 par la revue allemande la plus réputée dans le domaine de la recherche pédagogique (*Zeitschrift für Pädagogik*). Cette analyse s'intéressera plus particulièrement aux débats sur la mixité afin de souligner les spécificités de la recherche pédagogique ainsi que de la gestion et de la planification de l'éducation. Dans un second point, je m'intéresserai à la place accordée à la variable sexe dans le cadre des éditions successives (1979, 1984, 1994⁴) d'un ouvrage de référence sur la situation de l'Éducation nationale en République fédérale, ouvrage rédigé par le groupe de travail du rapport sur l'éducation du Max Planck Institut für Bildungsforschung. Malheureusement la version attendue pour 2002 n'est pas encore publiée. La prise en compte des problèmes posés par la recherche sur les femmes et les *gender studies* dans ces versions successives nous paraît révélatrice de l'influence de ces nouvelles approches sur les politiques d'éducation.

LES DÉBUTS DE LA RECHERCHE SUR LES FEMMES DANS LA SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION

En 1969, une sociologue renommée, Helge Pross, publie « Les chances des filles dans l'éducation ». Dans cet ouvrage, elle analyse, au niveau quantitatif et qualitatif, la place des filles dans l'institution scolaire. Cette étude précise et très approfondie ne présente qu'un seul défaut : celui d'avoir été publiée dix ans trop tôt, ce qui l'a empêchée d'être réellement entendue et prise en compte. Ce n'est qu'avec la conjonction de l'émergence du mouvement féministe et de l'expansion du système scolaire à la fin des années 1970, soit plus tardivement que dans les autres pays industrialisés, que le sujet commença à susciter un certain intérêt en Allemagne de l'Ouest. Cette démarche fait aujourd'hui l'objet d'un plus large consensus. En raison de leur lien étroit avec le mouvement féministe, les premières études allemandes portant sur la socialisation en fonction du sexe étaient fortement marquées par la volonté des chercheuses d'améliorer le statut des femmes

3. Voir Beate Kraus [1995]; Margit Frackmann [1995].

4. Le rapport de 1990 n'est pas pris en considération, par ce que là il n'y a pas de changements concernant l'approche « genre ».

considérées comme défavorisées. C'est dans le cadre des expertises publiées en complément du 6^e rapport sur la jeunesse du *Bundesregierung* (1984) que fut présentée la première base de données synthétique, présentation effectuée par Klaus Hurrelmann, Norbert Spitz et Klaus Rodax. Il s'agit ici d'une recherche essentiellement descriptive, spécifiant la proportion de filles dans le système scolaire et étudiant les modalités de leur présence. Le titre est révélateur de la thèse défendue : « La mixité : l'école des garçons est-elle aussi pour les filles ? ». Les auteurs fournissent des données précises sur les conséquences de la démocratisation du système éducatif des années 1970. À partir de 1982, les filles, pour la première fois dans l'histoire de l'éducation, sont plus nombreuses que les garçons à fréquenter l'enseignement secondaire. Toutefois, ce rattrapage ne masque pas, comme dans nombre d'autres pays, le maintien de fortes différenciations sexuées. Garçons et filles n'optent pas pour les mêmes filières dans les écoles d'enseignement secondaire; elles choisissent d'autres types de diplôme et d'*Abitur* (baccalauréat) ainsi que d'autres options disciplinaires. Les garçons privilégient les mathématiques et les matières techniques, les filles privilégient les langues et la sociologie.

Peu après paraît l'ouvrage de Marianne Horstkemper, *École, sexe et confiance en soi, une étude sur la socialisation des filles à l'école* [Horstkemper, 1987], qui adopte une perspective sociopsychologique. Contrairement à ce qu'annonce le sous-titre un peu réducteur, ce livre relève d'une véritable approche de genre en s'intéressant aux deux sexes et pas seulement aux filles. L'auteure y réalise une étude longitudinale auprès d'enfants et d'adolescents âgés de 10 à 15 ans fréquentant des écoles mixtes.

Globalement, les analyses de Marianne Horstkemper rejoignent le courant analysant les différences dans l'appréhension sexuée de la réussite. Les garçons jugent que le succès personnel est d'abord conditionné par les facteurs internes stables, comme l'aptitude et le talent, alors que les filles expliquent le succès essentiellement par des facteurs externes, par le hasard, ou encore par un degré moindre de difficultés. Marianne Horstkemper retient l'hypothèse que l'évolution psychique des filles est marquée par l'équilibre incontournable entre deux exigences sociales contradictoires : la vie familiale et la vie professionnelle, alors que les garçons ne se définissent que par rapport à l'école et au milieu professionnel.

Ces monographies pionnières ont ouvert la voie à une recherche empirique plus large focalisée sur la mixité comme forme d'enseignement et sur ses conséquences pour la socialisation scolaire des garçons et des filles. Elles ont aussi permis d'interroger la manière sexuée dont s'effectuaient les choix disciplinaires dans l'enseignement secondaire [Brehmer, Küllchen, Sommer, 1989], ainsi que les orientations et les aspirations professionnelles [Kauermann-Walter, Kreienbaum, Metz-Göckel, 1988].

LE GENRE DANS LA REVUE PÉDAGOGIQUE (*ZEITSCHRIFT FÜR PÄDAGOGIK*)

Les approches de genre ont peu à peu investi le monde de la recherche au-delà des seules perspectives féministes qui insistaient prioritairement sur les inégalités de sexe. L'analyse que je propose ici s'intéresse justement à la manière dont les *gender studies* ont été perçues et présentées dans une revue renommée des sciences de l'éducation, *La Revue pédagogique* (*Zeitschrift für Pädagogik*). L'intérêt qu'elle a porté aux différences entre les sexes s'est manifesté dès 1987, période à partir de laquelle elle a été à l'origine de la publication de plusieurs numéros centrés sur cette thématique. Les premiers articles ont d'abord privilégié la publication des travaux du Groupe de travail pour la recherche sur les femmes au sein de la société allemande des sciences de l'éducation (*Arbeitsgemeinschaft Frauenforschung in der Deutschen Gesellschaft für Erziehungswissenschaft*), clairement marqué par une orientation féministe. Y dominaient particulièrement les articles portant sur l'évolution institutionnelle, d'autres s'inscrivant, de manière presque obligée, dans la tradition spécifiquement allemande de la pédagogie comme discipline auto-réflexive orientée d'abord vers l'histoire des idées. S'y côtoyaient ainsi des travaux sur l'histoire de l'enseignement secondaire féminin, sur les études supérieures des filles, mais également des premières analyses sur la qualification professionnelle des femmes et sur les conséquences de la mixité, à tous ces niveaux. C'est dans ce numéro de 1987 qu'a été publié le premier article portant explicitement sur la mixité intitulé « Lumière et ombre du principe de l'école mixte » de Sigrid Metz-Göckel (sociologue de l'éducation). L'auteure fait le point sur les débats initiés par la publication des statistiques mentionnées plus hauts et par les études de la série « Quotidien et biographie des filles », parues en tant que complément du 6^e rapport sur les jeunes. Elle s'appuie également sur une comparaison menée entre les écoles privées de filles et le *Gymnasium* devenu mixte (et public) depuis les années 1970. Pour Sigrid Metz-Göckel, il s'agit d'étudier l'hypothèse selon laquelle les intérêts des filles dans les domaines techniques et scientifiques se manifesteraient différemment dans le cadre d'un enseignement mixte, ce dernier les handicapant davantage. Si cet article de 1987 est le premier à questionner explicitement les avantages et les inconvénients de l'enseignement mixte selon le sexe, Doris Knab – seul membre féminin de la rédaction de la revue –, avait soulevé la question des conséquences de la mixité, dès 1970, dans l'article sur l'éducation des filles qu'elle avait rédigé pour un dictionnaire pédagogique.

En 1992 paraît le premier numéro spécial de la *Revue pédagogique* (*Zeitschrift für Pädagogik*) sur « la mixité », qui se compose de trois articles de recherche empirique sur l'enseignement. Le texte d'Elisabeth Flitner présente les dernières analyses françaises sur les inégalités sociales et de sexe face aux orientations scolaires et aux choix professionnels. Elle s'appuie notamment sur l'ouvrage de Marie Duru-Bellat, *L'École des filles. Quelle formation pour quels rôles sociaux ?*

[Duru-Bellat, 1990]. Heinz Giesen et ses collègues analysent « l'importance de la mixité dans la genèse du choix des matières ». Ils concluent qu'il n'y a guère de répercussion de la mixité sur ce type choix. Jürgen Baumert enfin, propose la relecture d'une recherche plus ancienne sur le *Gymnasium* faite par le Max Planck Institut für Bildungsforschung, centrée sur le passage à la mixité (1968-1969) où avait été menée une comparaison des classes de *Gymnasium* mixtes et non mixtes. Il s'agissait, à travers une mise en regard des performances scolaires des garçons et des filles, de mieux cerner les effets de la mixité. Les résultats montraient que, dans le domaine des mathématiques, la mixité profitait aux garçons comme aux filles, conduisant à une certaine homogénéité des performances. En revanche, la supériorité des performances observée dans les écoles non mixtes et en particulier dans les écoles de filles, devait d'abord être imputée à la sélection effectuée à l'entrée de ces écoles, pour la plupart catholiques et privées. Cependant, Jürgen Baumert observe un impact non négligeable de la mixité qui se traduit par une polarisation des intérêts, séparant filles et garçons. À ce jour, en Allemagne, ces résultats n'ont été ni contredits ni confirmés par des recherches plus récentes.

Le numéro spécial suivant de la *Revue pédagogique*, publié en 1997, sous le titre de *Gender Studies*, commence par un article de Rainer Drerup analysant « les nouveaux débats sur la mixité : entre l'exigence scientifique et la demande d'une orientation pratique ». La discussion mise en œuvre dans cet article reste essentiellement théorique, n'apportant guère d'informations neuves sur les conséquences de la mixité. Rainer Drerup oppose deux formes de recherche : la première, à visée politique, ne s'intéresse qu'aux transformations à mettre en œuvre sans apporter de réflexions scientifiques ; la seconde se réduit à des analyses aussi bien théoriques qu'empiriques, mais sans déboucher sur des propositions alternatives. L'article d'Hannelore Faulstich-Wieland reprend plus ou moins les thèses de Rainer Drerup. Les textes suivants, écrits par des chercheuses travaillant également sur la mixité, soulignent cependant la spécificité de l'orientation pédagogique allemande, sans pour autant contredire Rainer Drerup. Margret Kraul ainsi que Sabine Beetz insistent sur la dimension descriptive du regard pédagogique qui se justifie d'un point de vue didactique et éthique. Mais les deux auteures éludent ainsi la discussion véritable qui pourrait donner une profondeur analytique à la recherche empirique. Par exemple, aucune interprétation des divergences croissantes entre garçons et filles n'est proposée et la question de savoir si elles résultent de choix individuels délibérés ou de choix imposés par la société est laissée sans réponse. Pourtant, ce même numéro contient, outre les articles sur la mixité, un texte de Leonie Herwartz Emden qui met en évidence l'importance de la catégorie « sexe » articulée avec l'ethnicité, pour comprendre la situation particulière des jeunes issus de familles d'immigrés. On trouve également un article sur le choix des matières selon le sexe dans le dernier cycle des écoles secondaires, montrant la préférence des filles pour les langues et les sciences sociales, des garçons

pour les sciences et l'histoire [Roeder et Gruehn, 1997], ainsi qu'un texte sur la féminisation de la profession d'enseignant par Juliane Jacobi.

Ce dernier aborde la problématique de la professionnalisation des enseignants, en incluant celle de la ségrégation du marché de travail, questions qui, bien que soulevées depuis longtemps, ne se sont guère vues apporter de réponses. Alors que les nouveaux modèles de professionnalisation avancent que la pratique professionnelle des femmes est pédagogiquement meilleure [Hänsel, 1991], Juliane Jacobi en propose, au contraire, une analyse critique. Elle souligne qu'une telle interprétation normative est remise en cause par l'analyse approfondie du processus de féminisation des professions, notamment quand on en examine les différentes phases au niveau international. Selon les spécificités nationales du marché du travail et du système scolaire, on constate de fortes variations dans la manière dont se construisent les trajectoires professionnelles féminines, variations dont l'amplitude remet en question l'idée d'une homogénéisation croissante des professions féminines durant ces vingt dernières années.

Ce rapide survol des deux dernières décennies fait clairement apparaître la focalisation sur les avantages et les inconvénients de la mixité comme directement générée par la prise en compte de la « catégorie sexe » dans l'analyse de l'institution scolaire. Convergent dans cet objectif la publication du 6^e rapport sur les jeunes et les avancées du mouvement féministe allemand, dont les militantes sont essentiellement des étudiantes et des nouvelles générations de scientifiques universitaires.

Les recherches tant de Klaus Hurrelmann que de Marianne Horstkemper, évoquées plus haut, ont participé au renouvellement de l'intérêt pour les études comparatives plus anciennes traitant du succès de l'école mixte, du choix des matières selon le sexe, bref, de la position des filles et des garçons selon qu'ils se trouvent dans des écoles mixtes ou non mixtes. Cet intérêt se reflète directement dans le contenu des articles de la *Revue pédagogique*. Parallèlement, la recherche appliquée s'est également interrogée sur les conséquences des pratiques de mixité ou de non-mixité. À cet égard, paraît exemplaire la recherche encadrant des projets de modélisation de la commission des *Bund-Länder*. Concernant d'abord l'enseignement des sciences de la nature, elle a ensuite élargi son questionnement à d'autres matières. Les recherches sur la mixité, par leurs résultats souvent inattendus, ont été à l'origine d'une certaine attention publique. Que l'école ne parvienne pas à niveler les différences entre les sexes était imprévu. Ce qui explique que la recherche sur cette thématique ait pu prendre, entre 1985 et 2000, une place importante au sein de la sociologie de l'éducation [Nyssen, Schön, 1992]. Il faut dire aussi qu'une telle évolution n'a été possible qu'en raison de la spécificité du mode de contrôle du système scolaire fédéral allemand. Un grand nombre de projets de transformations, même de grande importance, dans l'institution scolaire, n'ont souvent pas pu être menés à terme en raison de désaccords continuels entre les *Länder*. Mais les problèmes posés par les différences de traitement des deux sexes ne sont pas

considérés comme faisant partie des grandes controverses de la politique éducative. La question de la mixité est clairement jugée d'une moindre importance que celle posée par les enjeux d'une modification des structures scolaires, pour répondre à l'épineuse question des inégalités sociales d'accès aux filières sélectives, ou que celle de la transformation des programmes, notamment le programme obligatoire de la filière d'enseignement général préparant aux études supérieures. Les recherches sur la mixité, parce qu'elles se présentent davantage sous forme d'évaluations, ont pu, par ce biais, s'intégrer relativement facilement aux programmes des projets pilotes du comité central des *Länder*, en affichant leur intention d'appuyer une politique d'éducation sur l'égalité des sexes à travers l'étude du système des choix disciplinaires dans l'enseignement général. De telles recherches ont ainsi pu être menées, quelles que soient les particularités politiques des différents *Länder*, du Sud conservateur au Nord social-démocrate. Ces recherches se sont intéressées essentiellement à l'enseignement scientifique, à la formation professionnelle des filles au sein de l'enseignement scolaire court (la filière d'enseignement sanctionnée par le diplôme le plus bas) ou encore à l'élaboration d'un programme de compensation dans les formations professionnelles du système dual d'éducation [Horstkemper, Kraul, 1999; Lemmermöhle-Thüsing 1990].

Si la recherche et le débat sur la pédagogie tendent souvent à s'intéresser d'abord aux aspects formels de la mixité, l'importance attachée à la prise en compte des sexes en tant que « catégories », a permis en même temps d'élaborer de nouvelles approches héritières de cet apport théorique. Toutefois, il faut reconnaître que les projets qui en sont issus n'ont guère débouché sur des résultats clairs des effets de la mixité, à y regarder de plus près. Il semble ainsi qu'il n'y ait guère d'avancées significatives depuis les résultats présentés par Jürgen Baumert (sur la base des recherches de 1969-1970).

Les progrès des travaux concernant les recherches sur les enseignants selon qu'ils sont hommes ou femmes n'apparaissent pas non plus de manière évidente. Les lacunes mises en lumière par Gundel Schümer en 1992 n'ont toujours pas été comblées. À l'heure actuelle, en Allemagne, les effets que peut avoir le sexe de l'enseignant sur la manière d'instruire et sur l'évolution des orientations selon le sexe des élèves restent mal connus. Ce manque peut se comprendre en raison du poids de la tradition historique qui marque fortement les analyses s'intéressant au rôle et à la place des enseignants de sexe féminin, mais aussi par l'influence plus récente du féminisme sur la manière dont les enseignants se pensent comme professionnels. C'est dans ce contexte qu'il faut situer l'élaboration des deux plus importantes recherches empiriques. Dans la première, Karin Flaake a interrogé, durant les années 1980, deux cents enseignantes et enseignants de l'enseignement scolaire court et du *Gymnasium* du *Land* de Hesse sur leurs motivations professionnelles, sur les changements de pratiques de travail, sur l'évolution des positions de la profession d'enseignant et sur la place occupée dans leur vie par leur activité professionnelle [Flaake, 1989]. Cette recherche montre que les enseignantes

se distinguent de leurs homologues masculins sur de nombreux points. Les différences sont manifestes dans leur rapport à l'institution elle-même, mais aussi dans leur manière d'envisager leurs relations avec les élèves selon qu'ils sont des filles ou des garçons, ainsi que dans la mobilisation de leurs compétences professionnelles et extraprofessionnelles dans la salle de classe. Comparée à celle des enseignants, la pratique professionnelle des enseignantes ne varie pas énormément selon les différents types d'écoles. Les choix et les modèles de carrière qui conduisent à la direction d'une école ont été analysés en fonction du sexe par Luise Winterhager-Schmidt dans l'étude de 1997, *Objectif professionnel, directrice d'une école : professionnalisation et ambitions de la femme*. Dans la recherche sur la professionnalisation en sciences de l'éducation, l'apport majeur de la prise en compte, depuis les années 1990, des catégories de sexe consiste en la démonstration des différences de motivations professionnelles entre les enseignants et les enseignantes [Terhardt *et al.*, 1994].

LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU MAX PLANCK INSTITUT

Il s'agit maintenant, à travers le rapport sur l'éducation du groupe de travail du Max Planck Institut, d'étudier l'influence de la prise en compte des catégories de sexe dans le *mainstream* de la recherche allemande en sociologie de l'éducation. Cette influence peut se lire à travers l'analyse successive des rapports élaborés sur le système éducatif en République fédérale d'Allemagne depuis celui paru en 1979-1980 et les remaniements apportés de 1984, 1990 et 1994. L'importance accordée à la sociologie de l'éducation en République fédérale d'Allemagne apparaît dans le choix des responsables de ces rapports, tous membres de l'institut particulièrement prestigieux qu'est le Max Planck. Certains des auteurs, Diether Hopf, Achim Leschinsky et Peter Martin Roeder sont d'ailleurs, en même temps, éditeurs de la *Revue pédagogique* dont nous avons parlé plus haut. Dans les deux premières éditions (1979-1980; 1984), on ne trouve aucune trace d'une influence de l'approche en termes de rapports sociaux de sexe dans les thématiques telles qu'elles s'expriment dans les intitulés des différents chapitres. Une recherche un peu plus approfondie au moyen de l'index des mots clés tourne court. Aussi bien dans la version de 1979 que de 1984, le seul auteur à envisager la perspective de sexe est Beate Kraus qui y traite essentiellement de formation continue. Dès la première édition de 1979-1980, elle propose en effet les premières statistiques par sexe ainsi que des graphiques comparant les hommes et les femmes. En dehors de ce travail, l'ensemble du rapport fournit, dans le meilleur des cas, la « proportion des filles et des garçons dans le système scolaire ».

Cela s'améliore dans les éditions suivantes qui proposent, au niveau des mots clés, davantage d'entrées sexuées : « différenciation par sexe », « filles », « participation des femmes », « enseignantes/enseignants ». Mais d'une part, pour

l'essentiel, tous ces mots clés renvoient en définitive toujours aux seuls chapitres concernant, l'un la formation continue, l'autre la formation professionnelle. D'autre part, la manière dont ces mots clés sont introduits montre que l'on reste dans une approche descriptive, non problématisée, où la référence au féminin se fait dans le cadre de l'affirmation de la spécificité féminine. Car, à l'inverse, les mots clés « nombre d'hommes », « garçons », n'apparaissent pas. Cependant, un nombre plus important de tableaux surdistinguent garçons et filles.

Le rapport de 1994 montre une réelle avancée dans la manière de présenter le paysage du système éducatif allemand. Le terme « sexe » apparaît pour la première fois comme thématique dans les titres des chapitres. Cependant, les progrès sont limités. Ainsi, on peut s'étonner que la répartition par sexe ne soit traitée qu'à l'école primaire et dans l'étude du travail à mi-temps/à plein temps des enseignants et des enseignantes. La problématique des sexes n'est en revanche pas utilisée dans l'analyse des « perdants de la modernisation » (ceux qui arrêtent précocement l'école) ni dans les chapitres concernant les élèves d'origine étrangère. Pourtant, dès cette époque, il était évident que les élèves courant le risque d'une sortie précoce du système scolaire étaient plus souvent de sexe masculin. Et l'articulation entre position de classe et sexe, quand il s'agit d'étudier les mécanismes de sélection scolaire n'est jamais construite, les effets « de classe » et « de sexe » restant analysés parallèlement et jamais de manière conjointe. Ne sont jamais abordées dans le rapport de 1994 des questions aussi importantes du point de vue du fonctionnement du système scolaire global que les différences de réussite selon le sexe, les différences d'orientation et de choix d'une profession. Notons également que l'influence de l'origine ethnique selon le sexe n'est pas non plus évoquée. La lacune la plus grave est sans doute l'absence totale d'information sur la répartition selon le sexe dans l'enseignement secondaire général qui ouvre aux études supérieures. Les deux chapitres sur la formation continue et la formation professionnelle restent, comme il a été dit précédemment, des exceptions. Ils sont tous les deux écrits par Beate Kraus, celui sur la formation continue a été écrit en collaboration avec la chercheuse Luitgard Trommer.

L'analyse de ce rapport montre une situation où la recherche en sciences de l'éducation et la recherche féministe semblent se développer parallèlement sans pour autant interférer l'une avec l'autre. Si les sciences de l'éducation continuent à ignorer l'essentiel de l'apport des recherches sur le genre, de leur côté, les recherches féministes ne semblent tenir aucun compte des modèles explicatifs complexes portant sur les inégalités dans le système éducatif, en réduisant leur approche au constat itératif des handicaps structurels des filles, sans poser vraiment les questions importantes de la scolarisation pour la société globale.

L'analyse du contenu des publications en sciences de l'éducation comme celle des rapports du groupe de travail du Max Planck Institut montre la réticence vis-à-vis d'une approche intégrant la différenciation selon les sexes, reflétant ainsi un soupçon manifeste devant une orientation problématique ressentie essentiellement

comme idéologique et beaucoup trop sous l'influence des mouvements féministes. Le soupçon de non-scientificité d'approches perçues d'abord comme militantes ne s'est dissipé qu'à partir des années 1990 et une certaine reconnaissance de la validité de l'approche « genre » commence alors à percer aussi bien dans la *Revue pédagogique* que dans le rapport sur l'éducation.

Les analyses sociologiques mettant en évidence la complexité des mécanismes de socialisation selon le sexe [Krappmann, Oswald, 1995 ; Breidenstein, Kelle, 1998] n'étaient pas ignorées dans la recherche sur le système scolaire mais n'y ont eu qu'une faible incidence. Les recherches se sont prioritairement centrées sur la manière dont les enseignantes et les enseignants exerçaient leur profession, sans toutefois aboutir à des résultats très approfondis. Si la reconstruction historique de l'histoire de l'éducation en tant qu'histoire des sexes s'est clairement développée, gagnant dans ce domaine une certaine reconnaissance, l'approche « genre » n'occupe aujourd'hui qu'une place marginale dans la sociologie de l'éducation empirique. Au-delà même des spécificités de la science de l'éducation allemande (*Bildungsforschung*), la faible participation des femmes à l'enseignement secondaire et supérieur, en comparaison aux autres pays d'Europe, est sans doute le véritable facteur expliquant le peu d'intérêt porté aux *gender studies* dans la sociologie de l'éducation, bien qu'on puisse penser que joue également l'accent mis sur la réflexion historique dans la science de l'éducation allemande au détriment du développement de la science de l'éducation empirique.

In fine, on peut se demander si, les difficultés rencontrées par certains garçons dans le système scolaire prenant de plus en plus d'acuité, les différences sexuées et le genre ne vont pas, de plus en plus, devenir une des questions centrales du courant dominant en sociologie de l'éducation. De plus, les résultats récents insistant sur la différence des performances des filles et des garçons, plus grandes en lecture qu'en mathématique et en sciences lors de l'évaluation internationale PISA par l'OCDE (« Connaissances et compétences : des atouts pour la vie, premier résultat des PISA 2000 »), pourraient également stimuler la discussion sur la différence des sexes dans les écoles.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ARBEITSGRUPPE AM MAX-PLANCK-INSTITUT FÜR BILDUNGSFORSCHUNG, (1979, 1984, 1990, 1994), *Das Bildungswesen in der BRD*, Reinbek/Hamburg : (traduction française : *Traditions et Transformations. Le système d'éducation en République fédérale d'Allemagne*, Paris, Economica, 1991).
- BAUMERT Jürgen (1992), « Koedukation oder Geschlechtertrennung », *Zeitschrift für Pädagogik*, n° 38, p. 83-110.
- BEETZ Sybille (1997), « Koedukationsdiskurs zwischen Programmatik und Erfahrungswissen », *Zeitschrift für Pädagogik*, n° 44, p. 253-262.

- BOETTCHER Wolfgang, KLEMM Klaus, RAUSCHENBACH Thomas (2001), *Bildung und Soziales in Zahlen*, Weinheim et Munich, Juventa.
- BREHMER Ilse, KULLCHEN Hildegard, SOMMER Lisa (1989), *Mädchen, Macht und Mathe. Geschlechtsspezifische Leistungskurswahl in der reformierten Oberstufe*, Düsseldorf, Dokumente und Berichte der Parlamentarischen Staatssekretärin für die Gleichstellung von Mann und Frau.
- BREIDENSTEIN Georg, KELLE Helga (1998), *Geschlechteralltag in der Schulklasse. Ethnographische Studien in der Gleichaltrigenkultur*, Weinheim et Munich, Juventa.
- DRERUP Rainer (1997), « Die neuere Koedukationsdebatte zwischen Wissenschaftsanspruch und praktischem Orientierungsbedürfnis », *Zeitschrift für Pädagogik*, n° 43, p. 853-876.
- DURU-BELLAT Marie (1990), *L'École des filles. Quelle formation pour quels rôles sociaux ?* Paris, L'Harmattan.
- FAULSTICH-WIELAND Hannelore (1997), « Wissenschaft ohne Orientierung ? Zu Heiner Drerups Koedukationsrezeption », *Zeitschrift für Pädagogik*, n° 44, p. 243-252.
- FLAAKE Karin (1989), *Berufliche Orientierungen von Lehrerinnen und Lehrern. Fallstudien zur beruflichen Sozialisation*, New York, Francfort et Campus.
- FLITNER Elisabeth (1992), « Wirkungen von Geschlecht und sozialer Herkunft auf Schullaufbahn und Berufswahl – Neue französische Untersuchungen », *Zeitschrift für Pädagogik*, n° 38, p. 47-64.
- FRACKMANN Margit (1995), « Les sciences de l'éducation appliquées à la formation professionnelle, Les recherches en Berufspädagogik », in Annette JOBERT, Catherine MARRY, Lucie TANGUY (dir.), *Éducation et Travail en Grande-Bretagne, Allemagne et Italie*, Paris, Armand Colin, p. 65-83.
- GIESEN Heinz (1992), GOLD Andrea, HUMMER Annelie, WECK Michael, « Die Bedeutung der Koedukation für die Genese der Studienfachwahl », *Zeitschrift für Pädagogik*, n° 38, p. 65-82.
- HANSEL Dagmar (1991), « Die männliche und die weibliche Form des Lehrerseins », *Neue Sammlung*, 31, p. 187-202.
- HEMPEL Marlies (dir.) (1995), *Verschieden und doch gleich. Schule und Geschlechterverhältnisse in Ost und West*, Klinkhart, Bad Heilbrunn.
- HERWARTZ EMDEN Leonie (1997), « Die Bedeutung der sozialen Kategorien Geschlecht und Ethnizität für die Erforschung des Themenbereichs Jugend und Einwanderung », *Zeitschrift für Pädagogik*, n° 43, p. 895-914.
- HORSTKEMPER Marianne (1987), *Schule, Geschlecht und Selbstvertrauen. Eine Langsschnittstudie über Mädchensozialisation in der Schule*, Weinheim, Beltz.
- HORSTKEMPER Marianne, KRAUL Margret (dir.) (1999), *Koedukation. Erbe und Chancen*, Dt. Studienverlag, Weinheim.
- HURRELMANN Klaus, SPITZ Norbert, RODAX Klaus (1986), *Koedukation. Jungenschule für Mädchen ? Alltag und Biografie von Mädchen*, tome 4, éd. Sachverständigenkommission für den 6. Jugendbericht, Opladen.
- JACOBI Juliane (1997), « Modernisierung durch Feminisierung ? Zur Geschichte des Lehrerinnenberufes », *Zeitschrift für Pädagogik*, n° 43, p. 929-946.
- KAUERMANN-WALTER Johanna, KREIENBAUM Maria-Anna, METZ-GOCKEL Sigrid (1988), « Formale Gleichheit und diskrete Diskriminierung. Forschungsergebnisse zur Koedukation », in *Jahrbuch für Schulentwicklung*, tome 5, Weinheim, Juventa, p. 157-188.
- KEMNITZ Heidemarie (1999), « Jungen und Mädchen auf einer Bank – zum Umgang mit der Koedukation in der DDR », in Marianne HORSTKEMPER, Margret KRAUL (dir.), *Koedukation. Erbe und Chancen*, Weinheim, Beltz, p. 82-100.

- KNAB Doris (1970), « Artikel "Mädchenbildung" », in Josef SPECK, Gerhard WEHLE, *Handbuch pädagogischer Grundbegriffe*, tome 2, Freiburg. Herder, p. 57-92.
- KRAIS Beate (1995), « Trente ans de sociologie de l'éducation. problématiques et controverses », in Annette JOBERT, Catherine MARRY, Lucie TANGUY (dir.), *Éducation et Travail en Grande-Bretagne, Allemagne et Italie*, Paris, Armand Colin, p. 48-64.
- KRAFFMANN Lothar, OSWALD Hans (1995), *Alltag der Schulkinder*, Weinheim, Juventa.
- KRAUL Margret (1997), « Bewegungs – oder Wissenschaftsorientierung in der Koedukationsdebatte – ein segregierter Diskurs », *Zeitschrift für Pädagogik*, n° 44, p. 263-271.
- KRAUL Margret, HORSTKEMPER Marianne (1999), *Reflexive Koedukation in der Schule. Evaluation eines Modellversuchs zur Veränderung von Unterricht und Schulkultur*, Schulversuche und Bildungsforschung, Berichte und Materialien, tome 85, Mayence.
- LEMMERMOHLE-THÜSING Doris (1994), *Frauenberufe – Zukunftsberufe ? : Eine Themeneinheit für den berufsorientierenden Unterricht*, Dokumente und Berichte, Ministerium für die Gleichstellung von Frau und Mann, tome 16, Düsseldorf.
- METZ-GOCKEL Sigrid (1987), « Licht und Schatten der Koedukation », *Zeitschrift für Pädagogik*, n° 33, p. 445-474.
- NYSSSEN Elke, SCHON Bärbel (1992), « Traditionen, Ergebnisse und Perspektiven feministischer Schulforschung », *Zeitschrift für Pädagogik*, n° 38, p. 855-871.
- PRIEM Karin, « Frauen – und Geschlechterforschung in der Themenauswahl der Zeitschrift für Pädagogik », *Feministische Studien*, n° 17, 1999, p. 79-88.
- PROSS Helge (1969), *Über die Bildungschancen für Mädchen in der Bundesrepublik Deutschland*, Francfort.
- ROEDER Peter Martin, GRUEHN Sabine (1997), « Geschlecht und Kurswahlverhalten », *Zeitschrift für Pädagogik*, n° 43, p. 877-894.
- SCHUMER Gundel (1992), « Unterschiede in der Berufsausübung von Lehrern und Lehrerinnen », *Zeitschrift für Pädagogik*, n° 38, p. 655-679.
- TERHARDT Ewald et al. (1994), *Berufsbiographien von Lehrern und Lehrerinnen*, Francfort, Lang.
- WINTERHAGER-SCHMID Luise (1997), *Berufsziel Schulleiterin : Professionalität und weibliche Ambition*, Weinheim, Deutscher Studienverlag.
- WYLIE Cathy (2000), « Trends in Feminization of the Teaching Profession in OECD Countries 1980-1995 », *Working Paper*, International Labour Office, March.

IV.

Sciences économiques ***Peut-on faire l'économie du genre ?***

Sous la responsabilité de
Sophie Ponthieux et Rachel Silvera

Introduction

par Sophie Ponthieux et Rachel Silvera

Peut-on faire encore l'économie du genre ? En France, où la question du genre est moins familière qu'outre-Atlantique¹ ou dans d'autres pays d'Europe, notamment les pays nordiques, cette question est, à notre connaissance, pour la première fois posée ainsi.

En économie, le genre a longtemps été quasi absent : ignoré, hors sujet, hors domaine, relevant d'abord de la sociologie ou d'autres sciences sociales. La simple consultation de manuels d'histoire de la pensée économique les plus connus en est la preuve. Ainsi chez Henri Denis, le mot *femmes* n'est référencé que trois fois mais pas en termes strictement économiques puisqu'il s'agit d'une allusion à Aristote à propos « du courage des femmes comme vertu de subordination ». Pour Mark Blaug, le thème « Femmes, émancipation » est répertorié à l'index mais n'apparaît dans l'ouvrage qu'une seule fois : il s'agit d'une simple allusion aux convictions de John Stuart Mill, l'un des rares économistes classiques à avoir effectivement adopté un engagement à cet égard. Alain Béraud et Gilbert Faccarello ne sont pas plus convaincants : si la rubrique *égalité* fait partie de l'index, *l'égalité des sexes* n'est évoquée qu'à une seule reprise et, là encore, sous une référence non strictement économique puisque c'est à propos de Condorcet et de son combat en faveur de l'abolition de l'esclavage et de l'égalité des sexes.

Le genre va toutefois peu à peu entrer dans l'économie, notamment à partir des années 1960, par deux voies :

— d'un côté, les développements de la théorie néoclassique et notamment les travaux de l'école de Chicago, qui vont conduire à élargir le champ de

1. Comme en témoigne la place des *gender studies*, tant dans les cursus universitaires que dans les rayons des librairies... On peut signaler l'existence du CSWEP (*Committee on the Status of Women in the Economics Profession*) fondé en 1971 pour promouvoir les femmes dans la profession et les études de genre dans les travaux académiques ; le CSWEP représente les femmes économistes au sein de l'American Economic Association et assure un suivi régulier de la part des femmes dans les divers métiers de l'économie (pour plus de détails : <http://www.cswep.org/>). Plus récemment, en 1990, une association internationale, LAFFE (*International Association for Feminist Economics*) s'est créée, centrée sur l'économie féministe. Elle publie une revue *Feminist economics*, une lettre d'information et organise un congrès annuel (pour plus de détails <http://www.facstaff.bucknell.edu/jshackel/laffe/>).

« l'économique » à des domaines (comportements politiques, éducation, mariage, criminalité, etc.) traditionnellement réservés à d'autres disciplines et qui proposeront en particulier une théorisation des comportements d'offre de travail des femmes. On arrive ainsi à un paradoxe : contrairement à ce que l'on pourrait penser, c'est le courant orthodoxe qui va ouvrir la voie et fournir les outils qui permettront d'étudier les inégalités entre les sexes, tant en matière d'accès au marché du travail (ségrégation) qu'en matière de rémunérations (discrimination), tandis que les approches dites « hétérodoxes » – tout au moins parmi les courants fondateurs et en dehors des théories de la segmentation – ne les ont généralement pas prises en compte en tant que telles ;

— de l'autre, le développement des *gender studies*, d'emblée pluridisciplinaires, qui s'ouvrent sur l'« économie du genre », avec la prise en compte explicite de l'existence de deux genres – et non d'une seule rationalité individuelle « neutre » – dans l'analyse des comportements économiques.

La prise en compte du genre en économie, comme les développements de l'économie du genre, ont actuellement une place inégale selon les pays : « institués » outre Atlantique, ils occupent en général une moindre place en Europe ; dans ce panorama, la France fait particulièrement figure de parent pauvre. Ce silence sur le genre en économie en France a peut-être atteint son point d'orgue, lorsqu'il y a deux ans un colloque, organisé par diverses institutions et administrations sur les travailleurs pauvres, avait totalement fait l'impasse sur les femmes : que ce soit dans le contenu du programme initial ou dans la composition des participants, pas une fois il n'était question des femmes... Nous nous rappelons, parmi les membres du MAGE, la réaction unanime de la communauté scientifique et le succès de la pétition « L'économie est-elle une science des hommes ? » que nous avons alors lancée pour rappeler non seulement à quel point la question du genre était essentielle pour analyser les bas salaires, mais aussi – et peut-être avec encore plus de force – souligner à quel point les femmes économistes étaient peu représentées dans les lieux de décision et de réflexion économiques².

Pour avancer dans une réflexion sur l'approche du genre en économie, trois lignes de questionnement nous ont semblé s'imposer :

— En premier lieu, un retour sur le traitement de la question du genre dans les approches « orthodoxes » : comment l'analyse de l'offre de travail des femmes mariées s'inscrit-elle dans une certaine vision de la famille comme unité économique et dans l'approche économique de la division des tâches ? Quelles sont aujourd'hui les thèses développées dans ce domaine ?

— Inversement, on doit s'interroger sur la place accordée au genre parmi les courants dits « hétérodoxes » de l'économie : ce thème a-t-il été véritablement

2. En France dans l'enseignement supérieur, à peine 12% des professeurs d'économie sont des femmes.

intégré dans les modèles initiaux, centrés sur les inégalités ? Si les théories de la segmentation du marché du travail visent à expliquer le traitement différencié des catégories de main-d'œuvre, quelle analyse proposent-elles de la situation des femmes ?

— Enfin, la place du genre dans la science économique française n'est peut-être pas révélatrice de l'état des recherches en Europe et au-delà. Qu'en est-il dans d'autres pays ? Les courants des économistes féministes ont-ils véritablement acquis une reconnaissance ?

C'est à ces questions entre autres que les auteurs de ce chapitre ont tenté de répondre.

Catherine Sofer (économiste, professeure à l'université de Paris-I), est l'une des premières économistes françaises à avoir abordé la division sexuée du marché du travail, dans une lecture orthodoxe de l'économie. Elle retrace ici les développements récents abordés dans ce domaine, comme la négociation au sein des ménages, et montre que le thème du genre est peut-être plus présent qu'on ne le croit, car l'on assiste – selon elle – à une révolution discrète, à travers notamment les travaux d'économistes féministes.

Plus pessimiste est le point de vue défendu par Danièle Meulders et Robert Plasman (économistes, professeurs à l'Université Libre de Bruxelles, Belgique), spécialistes européens des *gender studies* en économie. Partant de la sous-représentation des femmes en économie, ils montrent à quel point cette science n'est pas neutre et s'appuie au contraire sur de nombreuses hypothèses sexuées qui valident un modèle de domination masculine. Leur démonstration, en inversant les hypothèses d'une typologie de l'activité des femmes proposée par d'éminents spécialistes [Esping-Andersen, Gallie et Hemerijk, 2002], révèle toute l'absurdité de ce type de modèle qui ne conçoit les choix des femmes qu'en termes d'arbitrage entre maternité et carrière et surtout qui fait silence sur les comportements masculins³.

François Michon (économiste, directeur de recherche au CNRS-MATISSE – Modélisation appliquée, trajectoires institutionnelles et stratégies socioéconomiques – et IRES – Institut de recherches économiques et sociales –), un des fondateurs français de ce courant, retrace l'évolution de la place consacrée au genre dans les théories de la segmentation. Nous avons pour hypothèse que ce courant, pourtant centré sur les inégalités, n'avait pas fait du genre une approche centrale. Il nuance ce constat mais souligne que désormais cette inscription n'a plus de sens dans les prolongements actuels de ces théories hétérodoxes.

3. Cette démonstration est d'autant plus originale si l'on s'intéresse au parcours de Duncan Gallie et Gösta Esping-Andersen, leur ouvrage majeur [Esping-Andersen Gösta, 1990] ayant fait l'objet de critiques de la part des féministes, ils n'eurent de cesse dès lors d'intégrer cette variable négligée (voir à ce propos le dossier « Femmes providentielles, enfants et parents à charge » de *Travail, genre et sociétés* n° 6, 2001 et en particulier la synthèse de Marie-Thérèse Letablier). Ainsi, le rapport sur lequel s'appuient Danièle Meulders et Robert Plasman a été présenté au BIT sous l'intitulé : « Vers un contrat social pour l'égalité entre hommes et femmes à l'ère postindustrielle » (2002).

Enfin, Inga Persson (économiste, Lund University, Suède), une des rares économistes en Europe à occuper une chaire en « économie du genre », met en parallèle, dans le cas suédois, la place accordée au genre en économie et celle occupée par les femmes dans cette discipline. Elle souligne ainsi une véritable reconnaissance de ce champ, même si ce type d'études reste encore considéré comme empirique et non théorique.

Du chemin reste à parcourir pour que la perspective du genre soit réellement intégrée en économie, mais il convient de relever des avancées significatives auxquelles les auteurs ici conviés ont largement contribué. À travers ces approches diverses, tant du point de vue de l'angle théorique adopté que du contexte national de référence, une perspective transversale apparaît en effet : intégrer le genre suppose d'élargir le champ strict de l'économie et de s'interroger sur les liens entre sphères économique et sociale, mondes public et privé, marché du travail et famille. Faire l'économie d'une telle perspective, c'est se priver de la possibilité de comprendre les véritables mutations du système économique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BÉRAUD Alain, FACCARELLO Gilbert (1992), *La Nouvelle Histoire de la pensée économique*, tome I, Paris, La Découverte.
- BLAUG Mark (1981), *La Pensée économique, origine et développement*, Paris, Economica.
- DENIS Henri (1966), *Histoire de la pensée économique*, Paris, PUF.
- ESPING-ANDERSEN Gösta, (1990), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Cambridge, Polity Press (traduction française : *Les Trois Mondes de l'État-providence : essai sur le capitalisme moderne*, Paris, PUF, 1999).
- ESPING-ANDERSEN Gösta, GALLIE Duncan et HEMERIK Anton (2002), « Vers un contrat social pour l'égalité entre hommes et femmes à l'ère postindustrielle », in BIT, *L'Avenir du travail, de l'emploi et de la protection sociale*, Deuxième Symposium France/OIT, Lyon, 17-18 janvier.
- LETABLER Marie-Thérèse (2001), « Le travail centré sur autrui et sa conceptualisation en Europe », *Travail, genre et sociétés*, n° 6, p. 19-42.

Femmes, féminisme et théories économiques :
la révolution discrète

par Catherine Sofer

Si l'on fait une recherche sur le thème « genre » (*gender*) dans la banque de données « Econlit », qui recense la plupart des publications en économie parues dans le monde¹, on obtient 7 000 entrées. On peut comparer avec un thème considéré comme majeur dans les recherches en économie, tel que « développement » (*development*) : 100 000 entrées, ou « consommation » (*consumption*) : 17 000 entrées. Mais, également à titre de comparaison, « profitabilité » (*profitability*) n'obtient que 2 500 entrées, « dollar » n'en obtient que 2 700.

Examinons, au hasard maintenant, un exemplaire (mars 2001) du *Journal of Economic Literature* (JEL), qui est l'une des plus grandes revues internationales en économie et qui recense quatre fois par an, sur une base internationale, la plupart des parutions récentes (ouvrages en langue anglaise et articles dans toutes les langues) en économie. Les travaux y sont classés par grands domaines. Un recensement non exhaustif des ouvrages montre que, par exemple, dans la rubrique « Économie démographique » (J1²), six publications sur dix-huit sont centrées sur le genre ou en traitent largement. Au total, dans la rubrique générale J « Économie du travail et économie démographique », on trouve finalement huit publications sur trente-deux (soit un quart) qui traitent prioritairement ou de façon centrale de la question du genre.

Quelle conclusion peut-on tirer de ce constat ? Tout d'abord, il est clair que beaucoup de recherches en économie, centrées sur le genre, relèvent soit de l'économie de la famille, soit de l'économie du travail, donc de la rubrique J, qui représente un domaine sur dix-neuf (il est vrai, l'un des plus importants). Mais on peut évidemment également trouver, de façon moins systématique, des ouvrages, ou

1. Toutes les revues françaises d'économie ne figurent pas dans ce recensement, mais les principales y sont bien répertoriées.

2. Le *Journal of Economic Literature* a établi une classification détaillée des divers domaines de l'économie. J1 est l'une des sous-rubriques de l'économie démographique (J).

surtout des articles dont le genre constitue le thème central recensés dans les autres domaines : dans le même numéro du *JEL*, c'est le cas, par exemple, d'un ouvrage recensé en histoire économique, de plusieurs en économie du développement, etc. Clairement, la question du genre n'est donc pas absente des recherches internationales en économie aujourd'hui.

On peut ajouter au côté positif du bilan l'existence systématique, chaque année, d'une session organisée par le CSWEP (Committee on the Status of Women in the Economics Profession) créé au sein de l'American Economic Association lors du prestigieux colloque annuel de cette association. On peut également noter l'existence d'une association internationale d'économie féministe (International Association for Feminist Economics), qui édite une revue (*Feminist Economics*). Les recherches économiques centrées sur le genre ont donc acquis, au moins aux États-Unis, mais c'est également le cas dans beaucoup de pays d'Europe, à la fois de la visibilité et une certaine légitimité. De façon plus anecdotique, mais sans que l'on doive en sous-estimer l'aspect symbolique, dans la grande majorité des recherches publiées en anglais qui paraissent aujourd'hui en économie, le fameux *Homo oeconomicus* a souvent changé de sexe : les auteurs veillent le plus souvent, soit à équilibrer les genres des agents économiques qu'ils considèrent (ainsi, dans un modèle où figurent à la fois un consommateur et un entrepreneur, l'un des deux est une femme ; par exemple le consommateur devient une consommatrice – on s'y réfère par « *she* »), soit même, pour simplifier, ils ne mettent en scène que des femmes. Il va sans dire que, dans les exemples précédents, la prise en compte de la dimension du genre ne dépasse pas l'utilisation du pronom (« *she* » au lieu de « *he* »). Néanmoins, il n'échappe à personne que la féminisation, ne serait-ce que des mots, va de pair avec l'émergence d'une visibilité plus large des thématiques liées au genre et avec leur légitimation.

Faut-il pour autant crier victoire ? Certes pas, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, comme le montre Rachel Silvera [2002], la situation française est, de ce point de vue, très en retrait par rapport à celle de beaucoup de pays au niveau de recherche équivalent. Nous ne nous étendrons pas sur les raisons de cette situation, qui n'est pas liée directement à la question du genre. Par ailleurs, et de façon plus grave, la théorie économique est, en réalité, mal armée pour aborder de façon théorique la question du genre, du moins sous ses aspects principaux. Comme nous allons le voir, les travaux sur la question traitent abondamment, et cela depuis des décennies, des différences hommes/femmes sur le marché du travail. Ils traitent, depuis quelques années, du mariage, de la famille et, à l'intérieur de celle-ci, de division du travail, ou de rapports de pouvoir. Mais la théorie « orthodoxe », même si elle tend de plus en plus à investir les anciennes « boîtes noires » que sont l'entreprise ou le ménage, en mettant au jour un certain nombre de mécanismes qui régissent leur organisation, rencontre néanmoins des limites. En effet, les « préférences » individuelles sont considérées comme fixées hors du champ explicatif de la théorie. Même si la prise en compte de la « socialisation »

progressé³ dans les modèles récents, de nombreux éléments liés à l'identité de sexe, dans la mesure où ils façonnent les préférences que les individu-e-s vont exprimer, restent en dehors de l'analyse.

Néanmoins, ces vingt dernières années, les femmes sont devenues plus présentes, voire incontournables dans la plupart des domaines de la théorie économique, au moins appliquée, d'où le titre de cette communication : la révolution discrète. Certes, la question du genre n'est pas toujours devenue centrale dans les approches théoriques, même si c'est le cas dans certaines. Mais, et c'est un net progrès, la séparation des résultats empiriques en hommes/femmes et un commentaire comparatif sont devenus quasiment la règle dans tous les domaines, dans les travaux comportant une partie appliquée (à de rares exceptions près).

On peut mentionner également les approches relevant de l'« économie féministe ». Dans celles-ci, la question du genre est évidemment centrale, depuis la mise en évidence de la « gouvernance patriarcale » [Braunstein, Folbre, 2001], jusqu'à la mesure de la discrimination de sexe sur le marché du travail sud-coréen [Monk-Turner, Turner, 2001], par exemple. Mais, comme on le verra rapidement, si la question du genre représente bien un sujet d'intérêt et un domaine d'études communs à ces travaux, elle est loin de fournir un cadre théorique ou épistémologique unifié.

Dans ce qui suit, nous allons donc tout d'abord présenter brièvement la façon dont, historiquement, les économistes ont traité de la question du genre, à travers un débat qui illustre particulièrement bien leur position, celui de l'accès des femmes au marché du travail. Nous indiquerons ensuite quelles sont les questions principales abordées dans un domaine où les différences hommes/femmes sont l'objet d'un débat au sein de la théorie économique orthodoxe : l'économie de la famille. Enfin, nous mentionnerons rapidement les apports du courant de l'« économie féministe », avant de proposer quelques remarques en conclusion.

L'ACCÈS DES FEMMES AU MARCHÉ DU TRAVAIL : HISTOIRE D'UN DÉBAT THÉORIQUE⁴

À travers le débat théorique sur l'accès des femmes au marché du travail au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, on voit comment la question du genre est prise en compte, ou au contraire rejetée, dans le champ en évolution de l'économie politique. On voit également, comme le notent Nadine Le Bouteillec et Loïc Charles,

3. Même si l'on ne se satisfait pas nécessairement des conclusions qu'il en tire, c'est bien ce que fait Gary S. Becker [1981], quand il introduit une fonction de production domestique, avec l'hypothèse que les femmes sont plus productives que les hommes en raison de l'éducation donnée aux petites filles.

4. Ce paragraphe s'inspire largement de *Les Économistes et la cité des femmes : le débat théorique sur l'accès des femmes au marché du travail (1850-1914)* [Le Bouteillec, Charles, 2002].

que les prises de position relatives aux femmes, et à leur intégration sur le marché du travail, mais également les positions théoriques, ne recoupent ni les clivages politiques ni les affrontements méthodologiques : ainsi, Alfred Marshall rejoignait les options de William S. Jevons ou de Léon Walras, mais également celles des socialistes fabiens anglais pour demander des mesures restreignant le travail des femmes ; à l'inverse, d'autres économistes libéraux, comme John S. Mill ou Paul Leroy-Baulieu en France, défendaient l'accès des femmes au marché du travail.

On peut distinguer trois types d'analyses qui s'opposent et/ou se succèdent pendant cette période. Le premier pose comme primordiale la division sexuelle du travail : en glorifiant le rôle social de la femme au foyer, il refuse aux femmes le statut d'agent économique, la prise en compte de leur rôle social dans le champ de l'analyse économique, comme l'accès au travail salarié. S'oppose à cette analyse un courant plus féministe, qui considère les femmes comme des agents économiques semblables aux hommes (mais avec des caractéristiques éventuellement différentes), qui tente à la fois de justifier pour elles, par l'utilisation de l'analyse économique, un libre accès au travail salarié et de démontrer l'apport potentiel de ce travail à l'économie. Enfin, un troisième courant, plus récent, participe plutôt de la première approche, mais en tentant d'intégrer le rôle social des femmes au foyer dans une analyse économique, en insistant sur la valeur économique qu'il crée.

La première approche est celle de [Jevons, 1882]. Dans *The State in its Relation to Labour*, il défend le principe de libre marché. L'État, dans cette optique libérale, doit se contenter de fixer les règles du jeu, laissant les agents contracter librement sur des « marchés parfaits ». Le marché du travail n'échappe pas à cette règle. Sauf dans le cas des femmes : William S. Jevons est favorable, dans ce cas, à une législation très restrictive, en particulier pour les mères. Considérant que les femmes, et surtout les mères, ne sont pas des agents économiques, William S. Jevons souhaite exclure du marché du travail toute femme ayant au moins un enfant mineur. Il a bien conscience, en cela, qu'il s'oppose aux principes d'économie politique qu'il défend. Comment résoudre cette contradiction ? De deux façons : d'une part, en établissant une distinction entre le point de vue de l'économiste et celui du législateur. Implicitement, cela revient à affirmer que l'économie, en tant que science, doit s'effacer dès lors que des considérations mettant en jeu l'ensemble de la société et sa survie imposent une vision plus globale. L'autre argument est celui des droits des enfants : une législation « trop libérale » relative au droit au travail des femmes impliquerait de dénier « le droit des enfants au sein maternel⁵ ». Autrement dit, les droits et potentialités économiques des femmes en tant qu'individus et agents économiques leur sont déniés en raison de leur rôle, considéré comme prioritaire par William S. Jevons, dans la production d'enfants. Notons de plus que ce dernier rôle échappe à l'analyse économique et la dépasse. En effet,

5. William S. Jevons, 1882, p. 177, cité par Nadine Le Bouteillec et Loïc Charles [2002].

chez William S. Jevons comme pour d'autres tenants de cette thèse, le travail domestique des femmes peut soit refléter la naturelle sujétion des femmes aux hommes comme pour la majorité de l'opinion de l'époque, soit, pour des féministes comme Julie Daubié⁶, être considéré comme fondamental pour le bien-être et le bon fonctionnement de la société. En tout cas, s'il crée une valeur sociale, il ne crée pas de valeur économique et reste donc en dehors du champ de l'analyse théorique.

Friedrich Engels, partant de cette position qu'il exprime dans *La Situation de la classe laborieuse en Angleterre* [1843], évoluera par la suite vers une attitude qu'on lui connaît mieux, à la fois plus féministe et tendant à intégrer le rôle traditionnel des femmes (en le combattant) dans une analyse économique. Dans *l'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État* [1883], il préconise alors de supprimer l'institution familiale, prône la prise en charge collective et publique de l'entretien et de l'éducation des enfants, ainsi que l'accès des femmes au travail salarié, à égalité avec les hommes. Cependant, malgré la symétrie qu'établit Friedrich Engels entre les rapports hommes/femmes et l'opposition entre bourgeois (ou capitalistes) et prolétaires, l'analyse proprement économique qu'il propose reste évidemment tout à fait superficielle par rapport à celle de Karl Marx. Si Friedrich Engels pointe la responsabilité du système juridique, social et idéologique dans la situation de dépendance des femmes, s'il écrit qu'il faut que « la famille conjugale cesse d'être l'unité économique de la société » [*op. cit.*, p. 73], il n'intègre pas ces éléments dans une analyse économique de l'exploitation ou de la domination des femmes par les hommes, ou encore des rapports de genre, comme tenteront de le faire, environ un siècle plus tard, un certain nombre d'approches féministes d'inspiration marxiste (cf., par exemple, [Delphy, 1972], et voir également à ce sujet [Silvera, 2002]).

Tout aussi célèbre de par son féminisme, et plus cohérente du point de vue de l'analyse économique, est la position de John S. Mill. Il refuse l'idée d'une division du travail entre hommes et femmes basée sur des différences naturelles. Pour lui, les femmes sont des agents économiques tout aussi capables que les hommes de faire valoir leurs intérêts, mais elles en sont empêchées par la domination légale, économique et culturelle exercée par les hommes. Il est donc partisan de garantir aux femmes des droits identiques à ceux des hommes, y compris en matière d'accès au travail salarié. Nadine Le Bouteillec et Loïc Charles notent que ce sont les économistes libéraux qui se montrent les plus sensibles à son argumentation, en particulier en France. En effet, un certain nombre de ceux-ci, au sein de la Société d'économie politique, bien qu'admettant l'argument de William S. Jevons du rôle « irremplaçable » de la femme au foyer, se prononcent également en faveur du travail salarié des femmes. C'est le cas de Paul Leroy-Baulieu [1873], par exemple.

6. Julie Daubié, première femme bachelière en 1862 publie en 1866 *La Femme pauvre au XIX^e siècle*.

En Angleterre, la défense par les économistes du travail salarié des femmes et de leur égalité sur le marché du travail se trouve aussi bien chez Henry Fawcett, économiste ricardien et mari de la militante féministe Millicent Fawcett, que chez le socialiste John A. Hobson [1914], inventeur du concept d'« impérialisme ». Elle rencontre l'opposition des socialistes fabiens qui, en revendiquant de la part de l'État un salaire maternel (*cf.* Nancy Folbre [2000]), sont partisans d'une restriction de l'accès des femmes au marché du travail⁷. John A. Hobson déploie alors une argumentation d'analyse économique qui a des accents très modernes : l'effet des barrières à l'entrée, c'est-à-dire des restrictions à la libre concurrence, le concept de « coût social », de la ségrégation des femmes dans un petit nombre d'emplois sous-payés. Le raisonnement économique ici fonde et nourrit une défense de l'égalité entre hommes et femmes.

Est-ce à dire que ces développements constituent l'achèvement et le point final de la question du genre dans la théorie économique ? Si on peut penser que le raisonnement économique, fondé sur les choix individuels, a favorisé le passage d'une société aux rôles sociaux bien définis (où les femmes sont essentiellement cantonnées dans la fonction de reproduction) à une société formée d'individus dotés du statut d'agent économique, ce n'est pas pour autant que les femmes sont nécessairement considérées comme des individus semblables aux hommes. Alfred Marshall [1890], en particulier, va adapter, en l'intégrant dans le champ de la théorie, la défense de la division sexuelle du travail : la contribution des femmes au travail domestique devient objet de calcul économique. L'intégration se fait tout d'abord à partir de l'activité de consommation, puis se poursuit par la notion de « capital humain ».

Production domestique, capital humain, il est frappant de voir à quel point ces innovations théoriques vont être toutes deux reprises et modélisées de façon plus formelle par Gary Becker [1967, 1981] et, au moins pour la première, servir de base chez cet auteur à un nouvel avatar de la défense de la division sexuelle traditionnelle du travail. Comme le notent Nadine Le Bouteillec et Loïc Charles, il ne s'agit sans doute pas là d'une simple coïncidence, et cette filiation « témoigne d'une histoire inconsciente de la discipline qui resterait contrainte par les choix épistémologiques des économistes du passé ». Notons que, dans ce cas, l'histoire de la discipline consciente ou inconsciente, comporte également, avec entre autres, John S. Mill, Henry Fawcett et John A. Hobson, un volet égalitaire et libérateur dont le même Gary S. Becker d'ailleurs est également le continuateur avec la théorie de la discrimination [Becker, 1957]. Notons aussi que l'opposition entre revendication de l'égalité et revendication de la différence, y compris en matière de division du travail, de glorification de « qualités féminines » et d'un apport spécifique des femmes, traverse non seulement l'histoire de la théorie économique, mais également, jusqu'à aujourd'hui encore, l'histoire du féminisme.

7. On peut noter que le débat récent autour de la législation sur le travail de nuit des femmes fait écho, encore aujourd'hui, à ces controverses.

LE GENRE EN ÉCONOMIE DE LA FAMILLE : MODÉLISATION DE LA PRISE DE DÉCISION DANS LE MÉNAGE

Les modèles de la théorie « standard » pour représenter la famille ont connu une évolution importante au cours des quarante dernières années⁸. L'évolution de la modélisation reflète d'ailleurs largement celle de la perception sociale du rôle et du pouvoir respectifs des hommes et des femmes dans la famille pendant cette période. Les premiers modèles [Becker, 1973] donnaient une représentation formalisée, et intégrée sur le plan théorique, de la famille traditionnelle peu différente de celle qu'on a pu voir décrite par Alfred Marshall [1890, cf. ci-dessus]. Dans les modèles les plus récents [Bourguignon, Chiappori, 1992], on voit à l'œuvre des négociations et des rapports de force au sein du ménage. Notons que cette évolution n'est sans doute pas étrangère au fait que les femmes économistes sont particulièrement bien représentées (ou moins sous-représentées, cf. [Meulders, Plasman, 2003]) dans ce domaine de l'économie. Nous passerons en revue les modèles principaux représentant la prise de décision dans la famille. Notons qu'il s'agit seulement de prise de décision relative à la répartition, entre les conjoints, du revenu, de la consommation et du travail. En effet, nous ne mentionnerons pas ici d'autres domaines sur lesquels portent de nombreuses recherches, comme par exemple les décisions de type démographique (en matière de mariage ou de fécondité, entre autres).

LE MODÈLE UNITAIRE

Dans cette approche, la famille est modélisée comme un centre de décision unique [Becker, 1973, 1981]. Les décisions en matière de consommation ou d'offre de travail découlent de la maximisation d'une fonction d'utilité unique du ménage (d'où le terme « unitaire » utilisé dans ce cas), dans laquelle apparaissent comme arguments les consommations de chacun de ses membres.

Une innovation importante de Garry S. Becker sur le plan théorique [1973] a été d'introduire explicitement la production domestique : au lieu d'acheter directement les consommations sur le marché, le ménage est assimilé à une entreprise qui produit les biens de consommation à partir de biens marchands et de temps. Le ménage-entreprise va minimiser ses coûts de production en utilisant les facteurs de production de façon efficace. La maximisation de la consommation, dans ce cadre, sous une double contrainte de revenu et de temps, conduit à déterminer les consommations de chacun ainsi que le temps qu'ils vont passer à chacune des activités (travail marchand, travail domestique et loisir). Notons que la recherche

8. Pour un exposé plus complet, on pourra se reporter à Catherine Sofer [1999].

de l'efficacité implique une recherche de l'efficience dans la division du travail. Plus précisément chez Gary S. Becker [1981], si l'homme a un salaire plus élevé et/ou la femme une meilleure productivité domestique, l'équilibre correspond à la division « traditionnelle » du travail.

Par ailleurs, notons que, avec ou sans production domestique, la pondération réalisée par le ménage en ce qui concerne les consommations des deux conjoints (par exemple, leur choix de loisirs) est supposée préexistante et reflétée par la donnée soit de la fonction d'utilité (modèle sans production domestique), soit de la consommation agrégée de biens produits sur le mode domestique. Cette caractéristique a conduit à la fois à des critiques d'ordre théorique et à des possibilités de réfutation empirique.

Les critiques d'ordre théorique proviennent d'horizons divers. Certaines mettent en avant l'axiomatique de la théorie du consommateur [Bourguignon et Chiappori, 1992; Chiappori, 1991]. D'autres ont dénoncé le caractère paternaliste, voire patriarcal de l'approche beckerienne [Cigno, 1991] : pour Gary S. Becker, la fonction d'utilité familiale correspond à celle d'un chef de famille bienveillant, seul à prendre des décisions au bénéfice de tous. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de critiques (en particulier féministes) ont reproché à cette approche de mettre en scène un « dictateur altruiste », représentant typique d'une société patriarcale.

Les critiques empiriques se sont révélées plus destructrices encore. En effet, le modèle unitaire comporte quelques implications testables, dont la plus importante est connue sous le nom d'*income pooling*, c'est-à-dire de mise en commun du revenu. Par exemple, le fait que ce soit l'un ou l'autre des conjoints qui ait apporté l'ensemble des revenus hors travail (provenant d'épargne ou de transferts sociaux) ne devrait pas influencer les consommations ni les offres de travail respectives des deux membres du couple ni celles des enfants.

Or, à de rares exceptions près [Lundberg, 1988, Davies *et al.*, 1998], tous les tests empiriques réalisés tendent à réfuter le modèle unitaire. Le résultat le plus caractéristique et le plus frappant est celui de Lundberg, Pollak et Wales [1997], qui montre que la consommation des enfants a augmenté sensiblement lorsque, dans les années 1980, la Grande-Bretagne a changé le bénéficiaire de transferts correspondant à des allocations familiales : alors qu'ils étaient auparavant versés au père, ces transferts sont depuis versés à la mère.

Le modèle unitaire a donc révélé ses limites. Notons que, malgré les critiques faites aux travaux de Gary S. Becker lui-même et à sa vision clairement dépassée de la famille, sa modélisation de la famille unitaire s'est révélée extrêmement féconde et a permis le développement de très nombreuses recherches, y compris dans une perspective féministe (parmi beaucoup d'autres, [Sofer, 1985, Brines, 1993]). D'autres représentations sont maintenant proposées et utilisées. Toutes font intervenir de façon distincte les utilités des deux conjoints, et toutes font appel à la théorie des jeux pour modéliser une famille dans laquelle se déroulent des

négociations et s'expriment des rapports de force. Ces représentations utilisent, comme outil permettant d'analyser la prise de décision dans la famille, soit les jeux coopératifs, soit les jeux non coopératifs, soit des jeux dits « avec règle de partage » caractérisés par un résultat pareto-optimal.

MODÉLISATION PAR LA THÉORIE DES JEUX

Une caractéristique principale d'un jeu coopératif est qu'au-delà des rivalités, conflits ou rapports de forces liés à la répartition des consommations et du loisir, les conjoints s'entendent pour, à l'équilibre, maximiser conjointement une fonction qui dépend positivement des utilités finales atteintes par chacun d'eux mais qui dépend également de la situation de référence de chacun, aussi appelée « point de menace ». Chacun est muni de sa propre fonction d'utilité, et la coopération se traduit par cette recherche commune d'une solution. Le point de menace correspond à un niveau d'utilité en dessous duquel un individu n'acceptera pas de voir son niveau de satisfaction tomber : le niveau d'utilité atteint à l'équilibre par la répartition des consommations (dont le loisir, et donc le travail), devra correspondre au moins à un niveau d'utilité égal à celui de son point de menace. À quoi correspond celui-ci ? Dans la plupart des modèles (et en particulier les premiers de ce type : [Mc Elroy, Horney, 1981]), la situation de référence correspond au niveau d'utilité accessible en cas de divorce.

Une implication fondamentale de cette approche est que le niveau de satisfaction obtenu par la femme ne dépend pas seulement de l'altruisme de son conjoint, comme dans le modèle du « dictateur altruiste », mais aussi de son point de menace : plus sa situation en cas de séparation est favorable par exemple, plus elle a un salaire élevé sur le marché et plus elle est en position d'obtenir au sein du ménage une répartition des consommations qui lui soit favorable. Inversement, une femme au foyer sans qualification professionnelle se verra défavorisée en matière de pouvoir de négociation et risque d'obtenir une répartition en sa défaveur. On peut remarquer que ce modèle a également été étendu pour intégrer la production domestique [Grossbard-Shechtman, Neuman, 1988].

Les principales critiques faites au modèle de jeu coopératif portent sur le choix du point de menace. Certains auteurs (comme Theodore C. Bergstrom, [1996]) considèrent que prendre le divorce comme situation de référence correspond à une situation extrême : les arbitrages et négociations au sein d'un couple ne se pratiquent pas quotidiennement, en général, en brandissant de part et d'autre la menace de divorce. Theodore C. Bergstrom met plutôt en avant comme point de menace une situation de conflit et de mésentente permanente. D'autres auteurs se réfèrent à la division du travail « socialement en vigueur » [Lundberg, Pollak, 1993]. Mais comme il n'existe pas (plus) vraiment de norme sociale en la matière, cette définition reste floue et peu opérationnelle.

Il est à noter que les modèles de jeux coopératifs, très prometteurs dans leur approche surtout au regard des faiblesses du modèle unitaire, restent difficiles à utiliser empiriquement, en particulier en raison du manque de consensus à la fois théorique et empirique sur le point de menace à choisir. D'où la tentative, par exemple, de faire intervenir, non pas un mais deux points de menace. C'est ce que fait Theodore C. Bergstrom [1996] dans le cadre cette fois de *jeux non coopératifs*. Nous ne développerons pas ici cette approche, dans la mesure où il s'agit, d'une part d'une modélisation complexe et où, d'autre part elle n'a pas débouché jusqu'à présent sur des applications empiriques contrairement aux modèles que je vais mentionner maintenant, dont les possibilités d'utilisation empirique sont particulièrement riches. *Les modèles avec règle de partage* [Chiappori, 1991 ; Bourguignon, Chiappori, 1992 ; Chiappori, Fortin, Lacroix, 2002] constituent un cas plus général car ils englobent les jeux coopératifs ainsi qu'un certain nombre de jeux non coopératifs. La seule hypothèse faite est celle de la pareto-optimalité qui peut s'interpréter comme l'expression d'un désir de coopération minimale impliqué par le fait de vivre en couple. Néanmoins, ils conduisent à des implications théoriques et à des mesures empiriques particulièrement intéressantes et commencent à se diffuser largement.

Fondamentalement, Pierre-André Chiappori [1992] montre tout d'abord que l'hypothèse de pareto-optimalité équivaut à supposer un processus de décision en deux étapes ; pour les deux membres du couple, tout se passe comme si :

- dans un premier temps il y avait négociation sur le partage du revenu total du ménage ;

- dans un second temps, chacun maximisait individuellement sa satisfaction sous la contrainte de budget découlant de la première étape, c'est-à-dire que chacun prend individuellement ses décisions en matière de consommation et d'offre de travail en tenant compte du budget qui lui a été « alloué » à l'issue du processus de négociation.

La règle de partage du premier stade qui vient d'être décrit reflète le pouvoir de chacun des conjoints. De plus, et c'est là le principal intérêt du modèle, Pierre-André Chiappori montre que la règle de partage peut être calculée à partir d'estimations économétriques sur des données individuelles d'enquêtes courantes. Il devient alors possible de mesurer le pouvoir de négociation de chacun dans la famille à partir de l'observation empirique des consommations ou du travail des ménages, ou plus précisément de mesurer l'effet de certaines variables sur la règle de partage. On peut ainsi mesurer concrètement comment une augmentation du salaire de la femme ou une modification des droits à transfert, en cas de divorce par exemple, modifient le « pouvoir » de celle-ci au sein du couple, c'est-à-dire la part du revenu total du ménage qui lui revient.

Cette voie de recherches ouvre donc des perspectives tout à fait intéressantes, surtout si l'on parvient à y intégrer la production domestique, comme dans des travaux récents [Apps, Rees, 1997 ; Chiappori, 1997 ; Rapoport, Sofer, Solaz, 2003].

Elle risque néanmoins de se heurter à quelques limites : d'une part, la connaissance incomplète de la répartition de la consommation individuelle et de l'utilisation du temps de chacun à l'intérieur des familles, mais cela s'améliore déjà avec la mise en place d'enquêtes plus détaillées. D'autre part, et peut-être surtout en raison de la nature plus complexe des enjeux de la négociation dans les familles, en particulier dans les pays développés⁹ : les négociations portent sans doute au moins autant sinon plus sur le choix des biens consommés de façon jointe (lieu et mode de logement, marque et type de voiture, formes de vacances et de loisirs, choix éducatifs et extrascolaires pour les enfants) que sur celui des consommations séparées, y compris de loisirs. Là encore, seules des enquêtes ciblées et précises pourraient permettre d'améliorer sensiblement les recherches dans ce domaine. Enfin, notons que ces modèles, s'ils peuvent rendre compte de l'affectation totale du temps de chacun au travail, ne semblent pas à même d'expliquer pourquoi ce sont les femmes qui continuent à assumer massivement la charge du travail domestique [Brines, 1993].

L'« ÉCONOMIE FÉMINISTE »

Pourquoi des guillemets ? Parce que, aussi utiles, stimulantes, et novatrices que soient un certain nombre de recherches relevant de l'« économie féministe », en particulier celles publiées par la revue *Feminist Economics*, celles-ci n'ont en commun que d'être menées par des économistes féministes. Même si beaucoup des travaux publiés dans la revue, mais c'est loin d'être le cas de tous, relèvent plutôt de courants critiques par rapport à la théorie « orthodoxe » (ou « néoclassique »), les approches méthodologiques utilisées vont du néo-institutionnalisme au marxisme radical, en passant par la construction sociale des marchés de Polanyi.

Le travail ambitieux, systématique et original de Nancy Folbre (entre autres 1994, 2000, 2001 ; cf. aussi Elissa Braunstein, et Nancy Folbre, [2001]) mérite sans doute une mention spéciale : à partir d'une approche qui allie droits de propriétés, contrats et évolutionnisme, en empruntant en particulier aux analyses néo-institutionnalistes [Williamson, 1985] mais également aux sources « orthodoxes » [Becker, 1981 ; Cigno, 1991] dont elle récuse en partie l'individualisme, elle construit dans différentes directions une recherche que l'on pourrait qualifier d'analyse économique féministe du patriarcat. Ses investigations sont centrées sur la maternité, la famille et leurs liens avec l'État, avec des recherches qui couvrent à la fois l'histoire de la pensée (Folbre [2000], par exemple), mais également l'économie théorique. Un objectif poursuivi dans ses travaux est de faire entrer l'économie du *caring* (les soins aux enfants et aux personnes âgées) dans une analyse économique

9. Cette critique doit beaucoup à une discussion avec Reuben Gronau, que je tiens à remercier ici à ce propos.

qui intègre la famille (sous différentes formes, y compris monoparentales) dans ses relations avec l'État. Il s'agit donc d'une perspective plutôt macroéconomique, mais qu'elle s'efforce également de relier à des éléments d'une microéconomie de la famille. Dans *Children as Public Goods* [1994] par exemple, elle défend l'idée que, avec le transfert d'autorité et de responsabilité sur les enfants des pères vers les mères qui s'est opéré progressivement dans les sociétés modernes, les pères, avec l'aide de l'État, tendent à se décharger progressivement, mais de plus en plus massivement, de la charge sociale et financière que représente la production et l'éducation des enfants.

« This issue, which marks the end of the fifth year of the Journal's publication shows clearly that feminist economic scholarship, enriched by the discussions of the past five years, has now reached a stage where it is offering reconstructions of economic theory¹⁰ », écrit Diana Strassmann en introduction au volume de novembre 1999 de la revue *Feminist Economics*. Personnellement, cette affirmation nous paraît un peu optimiste si elle devait signifier que l'économie féministe a désormais atteint un degré de cohérence méthodologique qui fait d'elle un challenger sérieux de la théorie économique orthodoxe. En revanche, il est certain que, à défaut, les économistes féministes, tout d'abord en enrichissant systématiquement nos connaissances sur la situation des femmes, ensuite grâce à une orientation critique plus portée à pointer des rivalités, des conflits et des rapports de force entre les sexes qu'à entériner, dans un certain nombre de modèles, une approche théoriquement sexuellement neutre, mais en réalité essentiellement masculine, jouent un rôle précieux et indispensable.

Les femmes n'ont certes pas encore atteint la parité en économie, ni quant à leur représentation parmi les économistes ni en ce qui concerne la prise en compte de la dimension du genre dans les modèles. Néanmoins, une révolution discrète s'est produite. Au cours de ces vingt dernières années, les femmes sont devenues plus présentes, voire incontournables dans la plupart des domaines de la théorie économique, au moins appliquée. Dans les recherches empiriques en effet, la séparation des résultats en hommes/femmes et un commentaire comparatif sont devenus la règle, à quelques exceptions près. Même si la question du genre est loin d'être devenue centrale dans la majorité des approches théoriques, c'est néanmoins le cas de nombreux modèles ou travaux qui ont été développés dans différents domaines : histoire économique, économie du développement, économie du travail, ou économie de la famille, en particulier : les économistes perdent progressivement l'habitude de considérer qu'ils ont traité de l'ensemble du genre humain lorsqu'ils ont décrit ou modélisé la situation des hommes. Cela dit, il reste du chemin à faire : d'une part, pour améliorer notre connaissance empirique

10. « Ce numéro, dernier de la cinquième année d'existence de la revue, montre clairement que l'économie féministe académique, enrichie des débats des cinq dernières années, est maintenant en mesure de proposer une reconstruction de la théorie économique ».

de la situation des femmes comparée à celle des hommes, dans tous les domaines de la vie économique et sociale, et d'autre part, et surtout, si l'analyse économique tente d'intégrer de plus en plus souvent des éléments d'interactions sociales et institutionnelles dans les modèles, elle se doit également de rendre plus systématique une perspective de genre dans les approches théoriques.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- APPS Patricia F., REES Ray (1997), « Collective Labor Supply and Household Production », *Journal of Political Economy*, n° 105, p. 178-190.
- BECKER Gary S. (1957), *The Economics of Discrimination*, Chicago, University of Chicago Press.
- (1967), *Human Capital and the Personal Distribution of Income : an Analytical Approach*, University of Michigan, Ann Arbor.
- (1973), « A Theory of Marriage : Part I », *Journal of Political Economy*, n° 81 (4) p. 813-846.
- (1981), *A Treatise on the Family*, Cambridge, Harvard University Press.
- BERGSTROM Theodore C. (1996), « Economics in a Family Way », *Journal of Economic Literature*, n° 34 (December), p. 1903-1934.
- BOURGUIGNON François, CHIAPPORI Pierre-André (1992), « Collective Models of Household Behavior », *European Economic Review*, n° 36, p. 355-364.
- BRAUNSTEIN Elissa, FOLBRE Nancy (2001), « To Honor and Obey : Efficiency, Inequality and Patriarchal Property Rights », *Feminist Economics*, n° 7 (1), p. 25-44.
- BRINES Judith (1993), « The Exchange Value of Housework », *Rationality and Society*, n° 5 (6) p. 302-340.
- CHIAPPORI Pierre-André (1991), « Nash-Bargained Household Decisions : a Rejoinder », *International Economic Review* n° 56, p. 63-89
- (1992), « Collective Labor Supply and Welfare », *Journal of Political Economy*, n° 100, p. 437-467.
- (1997), « Introducing Household Production in Collective Models of Labor Supply », *Journal of Political Economy*, n° 105, p. 191-209.
- CHIAPPORI Pierre-André, FORTIN Bernard, LACROIX Guy (2002), « Household Labour Supply, Sharing Rule and the Marriage Market » *Journal of Political Economy*, n° 110, p. 37-72.
- CIGNO Alessandro (1991), *Economics of the Family*, Clarendon Press.
- DAUBÉ Julie (1870), *La Femme pauvre au XIX^e siècle*, éditions Thorin, 1^{re} édition en 1866.
- DAVIES Hugh, JOSHI Heather, KILLINGSWORTH Mark, PERONACI R. (1998), « How do Couples spend their Time ? ». Communication présentée à l'AEA Conference, Perpignan, avril.
- DELPHY Christine (1970), « L'ennemi principal », in *Partisans*, n° spécial Libération des femmes, Paris, Maspéro.
- ENGELS Friedrich (1843), *La Situation de la classe laborieuse en Angleterre*, Paris, Éditions sociales, 1973.
- (1883), *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Paris, Éditions sociales, 1974.
- FOLBRE Nancy (1994), « Children as Public Goods », *American Economic Review*, n° 84 (2), p. 86-90.
- (2000), « Social Motherhood : Feminism and the Birth of the Welfare State ». Communication à la conférence de l'American Economic Association.
- (2001), « The Production of People by Means of People and the Distribution of the Costs of Children ». Séminaire UISSP, Tokyo, mars.
- GROSSBARD-SHECHTMAN Shoshana, NEUMAN S. (1988), « Women's Labor Supply and Marital Choice », *Journal of Political Economy*, n° 96, p. 1294-1302.

- HAVET Nathalie, SOFER Catherine (2002), « Les nouvelles théories économiques de la discrimination », *Travail, genre et sociétés*, n° 7, p. 83-116.
- HIGGS Henry (1893), « Workmen's Budget », *Journal of the Royal Statistical Society*, n° 56 (2).
- HOBSON John A. (1914), *Work and Wealth*, New York, Augustus Kelley.
- JEVONS William S. (1882), *The State in its Relation to Labour*, New York, Augustus Kelley, 1968.
- LE BOUTEILLEC Nadine, CHARLES Loïc (2002), « Les économistes et la cité des femmes : le débat théorique sur l'accès des femmes au marché du travail (1850-1914) », *Document de travail de l'INED*, Paris, janvier.
- LEROY-BEAULIEU Paul (1873), *Le Travail des femmes au XIX^e siècle*, Paris, Charpentier & Cie.
- LUNDBERG Shelley J. (1988), « Labor Supply of Husbands and Wives : A Simultaneous Equations Approach », *Review of Economics and Statistics*, n° 70 (2), p. 224-35.
- LUNDBERG Shelley J., POLLAK Robert (1993), « Separate Spheres Bargaining and the Marriage Market », *Journal of Political Economy*, n° 10, p. 987-1010.
- LUNDBERG Shelley J., POLLAK Robert A., WALES Terence J. (1997), « Do Husbands and Wive Pool their Resource? Evidence from U.K. Child Benefit », *Journal of Human Resources*, n° 22, p. 463-480.
- MARSHALL Alfred (1890), *Principles of Economics*, Londres, Macmillan, 1979.
- MC ELROY Marjorie, HORNEY Mary (1981), « Nash-Bargained Decisions : Toward a Generalization of the Theory of Demand », *International Economic Review*, n° 22, p. 333-349.
- MEULDERS Danièle, PLASMAN Robert (2003), « Approche féministe de l'économie », *Le Travail du genre : les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*, Paris, La Découverte.
- MILL John S. (1848), *Principes d'économie politique*, Paris, Guillaumin & Cie, 1873.
- MONK-TURNER Elizabeth, TURNER Charlie (2001), « Sex Differentials in Earnings in the South Korean Labor Market », *Feminist Economics*, n° 7 (1).
- RAPOPORT Benoît, SOFER Catherine, SOLAZ Anne (2003), « Household Production in Collective Models : Some New Results », *Document de travail TEAM, Cahiers de la MSE*, université Paris-I.
- SILVERA Rachel (2003), « Genre et économie : des rendez-vous manqués », *Le Travail du genre : les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*, Paris, La Découverte.
- SOFER Catherine (1985), *La Division du travail entre hommes et femmes*, Paris, Economica.
- (1999), « Modélisations économiques de la prise de décision dans la famille », *Égalité entre femmes et hommes*, édité par B. Majnoni d'Intignano, rapport du CAE (Conseil d'analyse économique), La Documentation française.
- STRASSMAN Diana (1999), « Feminist reconstruction of Economics : They've Arrived! », *Feminist Economics*, n° 5 (3).
- WILLIAMSON Oliver (1985), *The Economic Institution of Capitalism*, Free Press Mc Millan.

Approche féministe de l'économie

par Danièle Meulders et Robert Plasman

La littérature contemporaine traitant des femmes dans l'économie s'est développée dans le courant des années 1960. Ce développement est lié à la remise en cause des fondements microéconomiques relatifs au comportement des ménages qui a fait suite aux changements intervenus dans les comportements sociaux : augmentation des taux d'activité féminins, hausse des divorces, croissance du nombre de familles monoparentales, émergence des couples à deux revenus. C'est dans les domaines de l'économie du travail et de l'analyse du comportement des ménages que la dimension genre est la plus présente.

C'est aux États-Unis, sous l'impulsion de l'International Association for Feminist Economics (IAFFE), créée en 1992, que le terme *feminist economics* est apparu au début des années 1990, assorti d'une littérature importante, principalement anglo-saxonne, qui remettait en cause les postulats et hypothèses de l'économie classique et proposait un questionnement systématique de toutes les théories économiques par rapport au genre. L'hypothèse de travail est que l'économie n'est ni universelle ni neutre et que les concepts et hypothèses ont été développés au départ de préoccupations masculines.

Les publications qui relèvent de cette analyse féministe sont caractérisées par leur pluralisme et leur diversité. On peut identifier trois groupes d'études :

1. Les études qui s'intéressent à la sous-représentation des femmes dans l'économie en appliquant à cette discipline les théories de la discrimination ; ces études s'attachent à l'analyse des conséquences de la sous-représentation des femmes parmi les économistes.

2. Un second groupe d'études, plus répandues, se limitent à l'ajout de la variable sexe dans l'analyse sans remettre en cause fondamentalement les raisonnements et hypothèses de travail (*add women and stir approach*). Il s'agit de l'approche la plus répandue en économie appliquée : on ajoute la variable sexe mais on ne s'interroge pas sur les facteurs explicatifs qui sous-tendent les corrélations observées et attendues.

3. Un dernier groupe d'études remet en cause les bases mêmes de l'analyse économique en contestant ses hypothèses soi-disant universelles. Cette approche qui vise à reconstruire la théorie économique est moins répandue, particulièrement en France.

LA SOUS-REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS L'ÉCONOMIE

Les pères fondateurs de l'économie ont généralement considéré les femmes comme des êtres particuliers cantonnés aux tâches ménagères, à la production et l'éducation des enfants, sans comportement rationnel. Parallèlement, dans l'histoire de la pensée économique les apports de femmes économistes ont souvent été minimisés ou ignorés. Aujourd'hui encore, les femmes économistes sont sous-représentées dans les postes à responsabilité et dans le milieu académique malgré la croissance importante du nombre d'étudiantes en sciences économiques dont les résultats sont souvent supérieurs à ceux des étudiants.

Les femmes dans l'histoire de la pensée économique

Dans une étude sur la place réservée aux femmes dans les écrits des pères fondateurs de la science économique et dans les débuts de l'économie classique, Michèle Pujol [1995, p. 18] retient cinq éléments qui caractérisent le début de la pensée économique en se référant aux écrits de Marshall, Pigou, Edgeworth et Jevons :

1. Toutes les femmes sont mariées ou le seront. De la même façon toutes sont mères ou auront des enfants.
2. Toutes les femmes dépendent financièrement d'un proche masculin : père ou mari.
3. Toutes les femmes sont ou seront des ménagères car leurs capacités reproductrices les destinent à cette fonction.
4. Les femmes ne sont pas productives dans la main-d'œuvre industrielle (dans l'absolu ou comparativement aux hommes).
5. Les femmes sont irrationnelles, elles ne sont pas des agents économiques et elles ne sont pas capables de prendre des décisions économiques correctes.

Ces différents préceptes, qui font partie des hypothèses non discutées et non justifiées, expliquent la position inférieure des femmes sur les marchés du travail. Michèle Pujol montre aussi [1995, p. 29] que les choses n'ont que peu évolué au cours du vingtième siècle.

Michèle Pujol [1992] a souligné un autre aspect de la sous-représentation des femmes dans l'économie qui est la sous-estimation de l'apport des femmes économistes dans l'histoire de la pensée économique. Elle montre ainsi l'influence de Harriet Taylor sur les travaux de John Stuart Mill et l'importance de ses

contributions personnelles. Elle présente aussi différents travaux portant sur la condition des femmes par Bodichon, Millicent Garret Fawcett, Adav Heather-Bigg, Eleanor Rathbone et Beatrice Potter Webb qui sont ignorés par les historiens de la pensée économique.

Les femmes économistes

Comme dans la plupart des professions en Europe et aux États-Unis, il y a ségrégation verticale parmi les économistes : les femmes sont sous-représentées dans les postes à responsabilité, dans tous les secteurs d'activité.

Dans le milieu académique, elles n'occupent pas les postes les plus élevés et sont peu représentées dans les institutions les plus prestigieuses ; elles ne sont pas primées : aucune femme n'a à ce jour reçu le prix Nobel d'économie, elles ne président qu'exceptionnellement les associations d'économistes, tant aux États-Unis qu'en Europe et leur représentation dans les comités des revues est faible.

Cette ségrégation se retrouve également dans le monde de l'administration publique et dans les entreprises privées. Alors que l'on assiste partout à un accroissement du nombre d'étudiantes et de diplômées du deuxième cycle en économie dont les résultats n'ont rien à envier à ceux de leurs condisciples masculins, moins de femmes poursuivent une thèse de doctorat et entrent dans la carrière académique. Parmi les facteurs avancés pour tenter d'expliquer ces différences de comportement, on peut citer :

— l'absence des femmes dans les manuels de base d'économie politique : le choix des exemples pour illustrer les théories et le peu de pages traitant du genre, des inégalités ; les femmes sont aussi exclues en tant qu'objet d'investigation.

La lecture de quelques manuels classiques utilisés en France ne fait pas apparaître d'exemples orientés, en revanche l'absence de pages consacrées aux problèmes de discrimination et au genre est la norme. En ce qui concerne les revues économiques, la France est conforme au modèle anglo-saxon : très peu de femmes dans les comités de rédaction des revues, peu de femmes parmi les auteurs des articles publiés et absence de sujets traitant des discriminations de genre : dans la *Revue économique*, depuis 1990, le pourcentage d'auteures a été d'environ 15 %, il en est de même pour la *Revue d'économie politique* depuis 1994. Un seul article portant sur la question du genre a été publié dans la *Revue économique*, nous n'en avons retrouvé aucun dans la *Revue d'économie politique* ;

— le faible nombre de professeures à qui s'identifier, les procédures d'examen, l'usage intensif d'outils mathématiques et de la modélisation dans l'abstraction ont aussi été avancés mais les résultats supérieurs des jeunes filles en mathématiques ne corroborent pas cette dernière explication.

D'autre part, de la même façon qu'elles occupent un rôle traditionnel dans la société civile, les femmes se cantonnent souvent à des domaines bien délimités : l'économie du ménage, le travail volontaire, les discriminations. Les femmes

économistes travaillent souvent sur des sujets « féminins » comme l'emploi des femmes, les inégalités salariales qui intéressent moins les économistes masculins et bénéficient d'une reconnaissance moins importante que d'autres champs d'investigation.

CONSÉQUENCES DE LA SOUS-REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS L'ÉCONOMIE

Cette sous-représentation est à l'origine de biais et d'erreurs dans les fondements, développements et applications de la science économique. Le biais androcentrique dans les hypothèses néoclassiques de base est de taille : toute la théorie de l'utilité se base sur le comportement rationnel d'un *Homo oeconomicus* qui a pour choix travail rémunéré ou loisirs dans l'affectation de son temps. Il a fallu beaucoup de temps aux économistes pour comprendre que la vie ne se résumait pas à un choix entre travail rémunéré et loisirs.

Il y a invisibilité des femmes et de la famille dans l'analyse économique du comportement humain : même quand le genre est au cœur du sujet étudié, il est souvent ignoré comme en témoignent les études sur la pauvreté. Dans cette section, nous examinerons successivement la façon dont les discriminations selon le genre ont été appréhendées par les économistes. le traitement des ménages et l'économie du travail, nous analyserons ensuite les effets de l'absence de prise en compte du genre sur les politiques économiques.

Discrimination de genre

La question des inégalités entre les sexes n'a pas fait l'objet de travaux centraux en économie normative où les discriminations entre hommes et femmes sont soit incluses dans la problématique plus large des inégalités sociales, soit ignorées sous couvert d'universalité ; la libre confrontation entre les préférences des acteurs économiques produisant spontanément les équilibres sur les marchés.

La discrimination a fait essentiellement l'objet de travaux d'économie appliquée et comparative qui ont permis de la quantifier, de mesurer son évolution mais qui laissent de larges zones d'ombre quant à ses causes et sa dynamique. Deux approches ont été suivies pour formuler les modèles estimés : la théorie du capital humain qui explique les différences observées entre hommes et femmes sur le marché du travail par les différences dans l'investissement en capital humain : éducation, formation, expérience, santé, et les théories de la discrimination qui analysent les différences entre individus dont la capacité de production est identique : il y a discrimination quand des personnes d'égale capacité et de même qualification sont traitées différemment en fonction de leur sexe [Blau, Ferber, 1992].

Les facteurs explicatifs relatifs à la ségrégation verticale se retrouvent dans les théories relatives à l'offre et à la demande de travail, dans les théories

institutionnelles et dans les théories relatives aux coûts de transaction [Jonung Cristina, 1998]. Les théories relatives à l'offre de travail mettront en évidence les différences entre les préférences et l'habileté des hommes et des femmes, la socialisation des rôles et la division du travail domestique qui influencent les choix, les théories relatives à la demande qui expliquent la ségrégation par les différences d'investissement en capital humain et la notion de discrimination qui incrimine l'attitude des employeurs à l'égard des femmes. Les théories relatives aux coûts de transaction relèvent les informations imparfaites dont disposent les employeurs, ce qui les mène à des attitudes discriminantes basées sur l'observation de comportements moyens, enfin les théories institutionnelles insistent sur les contraintes légales et sociales et les traditions qui pèsent sur les choix individuels.

Économie du ménage

Pour les économistes féministes, la théorie et l'analyse économique existantes sont insatisfaisantes en ce qui concerne l'étude des rapports intrafamiliaux et la distribution des ressources au sein de l'unité familiale. Selon les néoclassiques, le ménage ou la famille est une boîte noire : peu importe qui produit ou qui consomme les ressources, cette répartition est une question technique ou de préférences sur laquelle l'analyse économique n'intervient pas.

La situation des ménages est caractérisée par un revenu ou une consommation globale gérée par un chef de ménage altruiste qui veille à l'intérêt des siens et se comporte en agent économique rationnel.

Cette vision simpliste se retrouve dans la plupart des analyses comparatives menées au niveau européen sur la pauvreté ou les inégalités de revenu : on fait l'hypothèse d'un partage égal des ressources entre les membres du ménage. L'individu pauvre est celui qui appartient au ménage pauvre. Les ménages y sont caractérisés par l'âge, la profession, le secteur d'activité et le niveau d'éducation du chef de ménage. Il est rare que la composition du ménage intervienne autrement que par l'application d'une simple échelle d'équivalence.

Pourtant certaines études ont souligné l'importance du pouvoir dans la répartition des revenus et de la consommation au sein des ménages. Des recherches empiriques récentes confirment que l'allocation des ressources entre les membres de la famille dépend de l'âge et du genre. Des études réalisées en Asie et en Afrique ont souligné les hauts taux de mortalité féminins dus à la privation systématique de ressources dont les femmes sont l'objet au sein des ménages non pauvres [Sen, 1989].

Dans l'une des rares études portant sur la distribution au sein des ménages américains, Edward Lazear et Michael Robert [1988] montrent que la division de la consommation entre parents et enfants change radicalement avec le nombre d'adultes que comporte le ménage : si le nombre d'adultes augmente, la part des enfants décroît proportionnellement. De plus l'accès à un travail rémunéré

modifie considérablement la répartition du pouvoir au sein du ménage. Les femmes qui perçoivent un salaire ont, en moyenne, plus de pouvoir décisionnel au sein de la famille et cette part du pouvoir augmente avec le revenu propre [England, Kilbourne, 1990].

Jeanette Findlay et Robert Wright [1996] ont mesuré pour l'Italie et les États-Unis comment l'inégale distribution des ressources au sein des ménages affectait la mesure de la pauvreté. Leurs conclusions sont sans appel : les méthodes conventionnelles de mesure de la pauvreté au niveau des ménages ont pour effet une sous-estimation systématique de la pauvreté féminine et une surestimation de la pauvreté masculine.

Les critiques adressées par les économistes féministes portent sur l'absence d'études relatives au ménage comme unité de décision économique comparative-ment aux nombreux travaux portant sur les entreprises et l'État. Les critiques portent aussi sur le modèle proposé par la nouvelle économie du ménage qui contient une hypothèse implicite de supériorité naturelle des femmes pour l'éducation des enfants et les tâches ménagères, supériorité qui justifie en termes d'efficience la répartition des tâches au sein des ménages. On traite la division sexuée du travail dans la famille comme si elle émanait de dispositions déterminées biologiquement plutôt que de constructions sociales.

Économie du travail

L'économie du travail est, avec la nouvelle économie du ménage, le domaine qui a le premier incorporé le genre dans le schéma néoclassique ; cette inclusion s'est toutefois faite sans une remise en cause des fondements de la théorie : il s'agissait simplement en ajoutant la variable genre d'aboutir à une analyse plus conforme aux réalités observées.

Dans l'économie du travail dominante les hommes sont considérés comme les producteurs du revenu de base, les femmes apportent le second revenu. La concentration des femmes dans les emplois atypiques est un résultat de leurs propres choix.

Il s'agit en fait d'un raisonnement circulaire : les femmes choisissent des fonctions moins rémunérées qui leur permettent d'assumer les tâches domestiques pour lesquelles elles ont une préférence et sont faites, tout en sachant que l'exercice des tâches domestiques réduit les salaires auxquels elles peuvent prétendre auprès des employeurs.

Pour illustrer ce mode de raisonnement et son absurdité, nous reproduisons ci-dessous une classification des femmes reprise par Gosta Esping-Andersen, Duncan Gallie, Anton Hemerijk et John Myles [2001, p. 84] :

1. « Les femmes centrées sur la famille : dont les objectifs dans la vie sont le mariage et les enfants. Si elles travaillent c'est par nécessité et donc ces femmes ne répondront pas aux politiques d'incitation à l'emploi ou aux politiques d'activation. Il s'agit peut-être dans une large proportion de femmes âgées ; parmi les

jeunes femmes leur proportion est faible en Europe du Sud et proche de zéro dans les pays du Nord et en Amérique.

2. Les femmes orientées vers la carrière professionnelle, qui donnent priorité à leur travail par rapport à la maternité, qui investissent d'abord dans leur capital humain et qui n'ont que peu ou pas d'enfants. Pour ce groupe, les politiques sociales en faveur des femmes n'ont que peu d'influence. Elles représentent, selon Hakim, peut-être un cinquième de toutes les femmes (de 10 à 30 % avec les plus hauts pourcentages en Amérique du Nord et au Royaume-Uni).

3. Les femmes qui assument un double rôle, c'est-à-dire qui désirent travailler mais ne veulent pas sacrifier la maternité, sont dirigées vers des secteurs et des emplois « accueillants » pour les femmes (comme l'enseignement et le travail social). Elles seront plus présentes dans le travail à temps partiel et dans les *soft-economy jobs* comme le secteur public. Ce groupe sera le plus réactif aux politiques publiques incitatives, aux coûts d'opportunité, aux pénalités fiscales et aux fluctuations de l'emploi. En d'autres termes, les politiques « favorables » aux femmes sont directement opérantes pour ce groupe. C'est le groupe le plus nombreux et probablement celui qui va croître étant donnée l'évolution du niveau d'éducation des femmes ».

Cette classification est sidérante par son simplisme et les ukases qu'elle véhicule : la femme est définie par deux variables, carrière et maternité. Il est impensable qu'une femme ne souhaite ni travailler ni avoir des enfants. À nouveau, cette classification justifie toutes les formes de ségrégation dont sont victimes les femmes sur le marché du travail par leur désir de maternité : c'est leur volonté qui les amène au travail à temps partiel, aux emplois dans les secteurs « doux », etc. C'est encore ainsi que se pense l'offre de travail au XXI^e siècle.

L'homme lui ne fait l'objet d'aucune classification de ce type et nous proposons donc, à l'instar de ces auteurs, une classification des hommes dont le choix selon la théorie néoclassique se pose en termes de travail et de loisirs, nous définissons ainsi trois groupes :

1. Les hommes orientés vers les loisirs qui ne travaillent que par nécessité, si ils travaillent, et dont le seul intérêt est, par exemple, le cyclotourisme, le football ou la pêche à la ligne. Ces hommes sont insensibles à toute politique incitative de la part des gouvernements, ils prendront leur retraite le plus tôt possible et iront gonfler la masse des préretraités européens masculins qui encombreront les parcs d'attraction, les pistes de ski, les casinos et les salles de cinéma. Les retrouve-t-on surtout parmi les hommes âgés, dans le Sud de l'Europe ?

2. Les hommes obnubilés par leur carrière, qui ne prennent de loisirs que dans la mesure où cela sert leurs ambitions professionnelles : golf, bridge, etc. Ces hommes sont insensibles à toute politique incitative : pas la peine de diminuer leurs impôts, ils ne peuvent travailler plus. Ces hommes tenteront de prolonger leur vie professionnelle le plus tard possible et mourront au travail. Les retrouve-t-on surtout en Angleterre et en Amérique du Nord ?

3. Les hommes qui assument une double fonction : professionnelle et amateurs de loisirs. Ces hommes aiment à la fois avoir une activité extérieure et se divertir : après leur travail ils aiment se relaxer, faire du sport pour rester en forme, lire ou aller au cinéma. Ce sont ces hommes qui seront les plus sensibles aux politiques incitatives, toutefois ils ne choisiront pas de travailler à temps partiel car les horaires proposés à temps partiel (soirées et samedi matin dans le secteur de la distribution) sont incompatibles avec la pratique de leurs sports favoris et ils préféreront rester dans des secteurs d'activité masculins, car c'est plus agréable pour commenter le lundi les résultats sportifs du week-end. Ce groupe est-il le plus nombreux et va-t-il augmenter du fait de la baisse relative du niveau d'éducation des hommes ?

Pour pousser plus avant ce raisonnement absurde nous avons croisé les deux classifications et construit les couples représentatifs des composantes des différents groupes afin d'aboutir à un modèle sociétal complet.

	Femmes 1	Femmes 2	Femmes 3
Hommes 1	Très pauvres avec enfants	Revenus moyens sans enfants	Pauvres avec enfants
Hommes 2	Revenus moyens avec enfants <i>traditionnel</i>	Riches sans enfants	Revenus moyens + avec enfants
Hommes 3	Pauvres avec enfants	Revenus moyens + sans enfants	Revenus moyens avec enfants

Les enseignements des classifications croisées sont les suivants. On y retrouve tout d'abord une carte de la pauvreté :

- la pauvreté des pays du Sud : grand nombre de couples 1/1 ;
- la richesse de l'Amérique du Nord : grand nombre de couples 2/2 ;
- l'équilibre nordique : grand nombre de couples 3/3.

En termes de politique économique, si l'objectif est d'augmenter les taux de natalité, il faut encourager le groupe 3 des femmes à avoir plus d'enfants puisque les autres sont insensibles aux politiques incitatives.

Toutefois, cette augmentation n'est pas souhaitable pour les couples 3/1 dont la pauvreté augmenterait, ce qui mettrait en péril la Sécurité sociale, il faudra donc être sélectif. L'idéal serait de cibler les couples 3/2 : encourager les femmes dont les époux sont riches à avoir plus d'enfants et dans une moindre mesure les femmes du groupe 3/3. Idéalement il conviendrait encore de scinder ces groupes selon l'âge des femmes : toutes celles qui ne sont plus en âge de procréer devraient être incitées à augmenter leur offre de travail, ce qui permettrait d'atteindre plus rapidement les objectifs de Lisbonne.

Si l'objectif est d'augmenter les taux d'emploi, il existe deux possibilités :

1. agir sur les hommes du groupe 3 : les encourager à travailler plus;
2. agir sur les femmes du groupe 3 : les encourager à travailler plus;

Policy mix : dans la mesure où le dosage des politiques est le souci de tout économiste, la classification croisée fournit toutes les informations nécessaires au développement d'un modèle équilibré conciliant hausse des taux d'emploi, hausse de la natalité et équilibre de la Sécurité sociale :

1. les hommes du groupe 3 et les femmes du groupe 3/1 travaillent plus;
2. les femmes des groupes 3/2 et 3/3 font plus d'enfants si elles sont en âge de procréer, elles travaillent plus si elles sont plus âgées (sauf si l'on souhaite qu'elles s'occupent des personnes âgées, ce qui est aussi une de leurs vocations).

Le bon dosage des politiques débouche sur un modèle économique cohérent qui assure aussi un meilleur équilibre de la Sécurité sociale en diminuant la pauvreté car les revenus des groupes 1/3 et 3/1 augmentent et en assurant l'avenir des retraites puisque les plus âgées sont encouragées à travailler plus.

Les politiques à mettre en œuvre se retrouvent dans la panoplie des politiques existant en Europe :

— pour augmenter l'offre de travail des hommes du groupe 3 : suppression des systèmes de préretraite, diminution de l'écart entre revenus de remplacement et revenus du travail (toutes les politiques qui combattent les pièges à l'emploi qui touchent les hommes) ;

— pour inciter les femmes du groupe 3 à avoir des enfants : développement des systèmes d'interruption de carrière et encouragement du travail à temps partiel, revenus de remplacement pour l'éducation des enfants (développement des pièges à l'emploi féminin) ou développement des services de garde des enfants (mais attention ceci pourrait aussi bénéficier aux femmes du groupe 2 qui n'aiment pas les enfants et qui en ont peu et par hasard) ;

— pour inciter les femmes plus âgées du groupe 3 à s'occuper des personnes âgées : interruption de carrière et assurance dépendance.

Voilà comment une réflexion mimétique en termes de genre appliquée à l'offre de travail démontre l'absurdité de raisonnements partiels débordants d'idées préconçues et d'hypothèses non discutées et non justifiées. Plus dangereuses sont les recommandations politiques qui sont issues de ces raisonnements construits sur des hypothèses fausses : quelles politiques incitatives va-t-on mener à l'égard des troisièmes groupes ? S'agira-t-il d'inciter les femmes à travailler à temps partiel, à avoir des enfants et les hommes à travailler plus et à prendre moins de loisirs ?

Politiques économiques

Comme exemple des effets négatifs du courant économique dominant sur la politique économique, on peut citer la structure des systèmes de protection sociale qui font souvent référence au modèle patriarcal néoclassique : un seul

pourvoyeur principal de revenu par ménage. Cette référence engendre des pratiques discriminatoires qui peuvent affecter négativement l'offre de travail des femmes et qui les maintiennent dans une situation de dépendance. L'existence de mesures discriminatoires, l'évolution des structures familiales et les contradictions entre le marché du travail et les systèmes de sécurité sociale sont trois éléments qui sous-tendent la question de l'individualisation des droits dans la sécurité sociale.

Dans leur mode de fonctionnement actuel, les systèmes de sécurité sociale européens exercent des effets discriminatoires à l'égard des femmes par deux biais. D'une part, par leur inaptitude à assurer une protection adéquate aux travailleurs en situation atypique, parmi lesquels les femmes sont surreprésentées, ils privent souvent ces dernières d'une protection effective principalement dans les secteurs du chômage et des retraites. D'autre part, la non-individualisation des droits et la prolifération des droits dérivés imposent aux femmes des liens de dépendance teintés d'insécurité qui constituent des désincitants à leur participation au marché du travail officiel et entraînent des inégalités entre les prestations perçues selon la situation familiale. Les systèmes fiscaux et sociaux en Europe contiennent différents pièges à l'inactivité qui ont été établis volontairement et existent toujours : les droits dérivés dans les systèmes de protection sociale sont un incitant au maintien de la femme au foyer ou à l'exercice d'un travail au noir puisque le mariage garantit au conjoint le bénéfice des soins de santé, d'une retraite du seul fait du partenaire. Les avantages accordés au conjoint au foyer dans le système fiscal, par le jeu du quotient familial notamment, ainsi que toutes les allocations liées à l'inactivité, comme les interruptions de carrière, constituent des pièges à l'inactivité qui frappent un nombre bien plus important de personnes d'âge actif que les pièges non voulus qui sont actuellement mis en exergue et que l'on cherche à combattre [Jepsen, Meulders, Plasman, 1997].

Alors que le développement des systèmes sociaux a introduit une indépendance de l'homme par rapport au marché, il a aussi renforcé la dépendance économique des femmes par rapport aux hommes.

La reconstruction des concepts économiques est à la base des travaux de l'économie féministe car les concepts généralement utilisés et la manière dont ils sont combinés dans la théorie est plus adaptée à l'explication des comportements de certains groupes. Ces concepts sont porteurs d'un biais culturel : la tendance est de rendre universelles des valeurs masculines qui sont généralisées à l'ensemble des individus.

L'économie féministe considère le genre comme un facteur central de l'analyse : il s'agit d'appliquer un regard sexué sur toutes les hypothèses de l'analyse économique, toutes les méthodes et données utilisées.

L'objectif est aussi de mieux prendre en compte des constructions sociales complexes ignorées ou mal appréhendées dans la modélisation économique ; ceci nécessite la prise en compte de variables sociétales souvent négligées par les

économistes et implique la reconstruction des banques de données traditionnelles qui sont insatisfaisantes pour les études qui visent à introduire une perspective de genre dans l'analyse économique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BLAU Francine D., FERBER Marianne A. (1992). *The Economics of Women, Men and Work*, Englewood Cliffs NJ, Prentice Hall.
- ENGLAND Paula, KILBOURNE Barbara Stanek (1990), « Marriages, Markets, and other Mates : The Problem of Power », in R. FRIEDLAND and A.F. ROBERTSON (dir.), *Beyond the Market Place : Rethinking Economy and Society*, New York, De Gruyter, p. 163-168.
- ESPING-ANDERSEN Gösta, GALLIE Duncan, HEMERIK Anton, MYLES John (2001), « A New Welfare Architecture for Europe ? », Bruxelles. Report submitted to the Belgian Presidency of the European Union.
- FINDLAY Jeanette, WRIGHT Robert E. (1996), « Gender, Poverty and the Intra Household Distribution of Ressources », *Review of Income and Wealth*, series 42, n° 3, septembre.
- JEPSEN Maria, MEULDERS Danièle, PLASMAN Olivier (1997), « Protection sociale : le rôle des droits dérivés », *Les Cahiers du MAGE*, n° 3-4, p. 81-98.
- JONUNG Cristina (1998), « Occupational Segregation by Sex and Change over Time », in Inga PERSSON et Cristina JONUNG (dir.), *Women's Work and Wages*, Londres, Routledge.
- LAZEAR Edward P., MICHAEL Robert T. (1988), *Allocation of Income Within the Household*, Chicago, University of Chicago Press.
- LEWIS Margaret (1999), « History of Economic Thought », in Janice PETERSON, Margaret LEWIS (dir.), *The Elgar Companion to Feminist Economics*, Cheltenham and Northampton, Edward Elgar Publishing Ltd., p. 433-443.
- MACDONALD Martha (1995), « The Empirical Challenges of Feminist Economics », in E. KUIPER and J. SAP (dir.), *Out of the Margin*, London, Routledge, p. 175-197.
- PERSSON Inga, JONUNG Cristina (dir.) (1998), *Women's Work and Wages*, Londres, Routledge.
- PETERSON Janice, LEWIS Margaret (dir.) (1999), *The Elgar Companion to Feminist Economics*, Cheltenham and Northampton, Edward Elgar Publishing Ltd.
- PUJOL Michèle A. (1992). *Feminism and Anti-Feminism in Early Economic Thought*, Cheltenham and Northampton, Edward Elgar Publishing Ltd.
- (1995), « Into the Margin », in E. KUIPER and J. SAP (dir.), *Out of the Margin*, London, Routledge, p. 17-34.
- SEN Amartya (1989), « Women's Survival as a Development Problem », *Bulletin of the American Academy of Sciences*, n° 43, novembre.
- (1990), « Gender and Cooperative Conflicts », in Irene TINCKER (dir.), *Persistent Inequalities : Women and World Development*, New York, Oxford University Press, p. 123-149.

Segmentation, marchés professionnels, marchés transitionnels :
la disparition des divisions de genre

par François Michon

S'intéressant à l'« évolution des problématiques sociologiques », Martine Luröl [2001] montre comment leur objet s'est transformé, de la « condition féminine » au « travail des femmes », puis au « travail féminin », enfin à « la différence des sexes sur le marché du travail ». Elle rappelle à cette occasion qu'en France, les études économiques d'inspiration marxiste ou d'obédience néoclassique s'intéressaient au début des années 1970 au travail domestique, à son efficacité productive et au partage du travail entre les sexes. Fin des années 1970 et début des années 1980, économistes et sociologues du travail français questionnent l'ensemble des interdépendances entre travail domestique et travail professionnel, s'intéressent aux articulations entre les sphères de la production et de la reproduction sociale. On étudie la place des femmes au sein de la famille comme dans la sphère de la production marchande, on cherche à resituer les rapports de sexe au sein de l'ensemble des rapports sociaux. On s'interroge sur la production des inégalités de sexe sur le marché du travail et au sein de l'entreprise, au-delà sur la production sociale des inégalités professionnelles.

Pourtant l'objet « travail et emploi féminin, inégalités de sexe dans l'emploi et sur le marché du travail » est progressivement abandonné par les économistes hétérodoxes du travail, qui s'étaient identifiés en France sous la bannière des thèses sur la segmentation du marché du travail, puis des analyses sociétales, des théories de la régulation, des approches conventionnalistes; tous corpus théoriques constituant un ensemble multiforme que l'on a nommé « institutionnalisme à la française » [Michon, 1992], pour mieux démarquer ces courants du *main stream* des disciplines économiques. Simultanément, l'objet a été progressivement approprié par la sociologie du marché du travail et de l'emploi [Maruani et Reynaud, 1993].

On présentera ici quelques réflexions concernant ce désintéressement des courants hétérodoxes de l'économie du travail française – nommés ici « socio-économie du travail ». Le désintéressement est en effet d'autant plus paradoxal

que ces courants accordent une extrême attention aux articulations entre l'économique et le social, qu'ils affichent leur volonté de se situer aux interfaces disciplinaires. On soutiendra ici qu'il révèle la dilution d'une ambition centrale de la socio-économie du travail des années 1970 : proposer un modèle véritablement alternatif de ceux de l'orthodoxie économique en construisant une théorie du marché du travail comme lieu d'articulation entre le système productif d'un côté, les diverses composantes du système social de l'autre ; comme instrument de la satisfaction des besoins en capacités de travail avec les moyens limités qu'offre le système social pour les satisfaire, au sein d'un processus de construction sociale de catégories de main-d'œuvre et de production des inégalités professionnelles.

Une étape préliminaire dressera un très rapide panorama des transformations qu'ont subi les modèles hétérodoxes de segmentation en France depuis une trentaine d'années.

Puis on procèdera en deux temps, opérant ainsi un saut de quelque vingt années.

On dressera un tableau des innovations qu'apportaient les modèles de segmentation du marché du travail développés dans les années 1970. Comment les analyses de segmentation du marché du travail, apparues en France à la suite des travaux américains de la fin des années 1960, se saisissaient-elles de la question de l'activité et de l'emploi féminin ? Comment en faisaient-elles une dimension centrale des inégalités sur le marché du travail et des régulations et structurations du marché du travail ? On pourra juger le tableau partiel voire partial, puisqu'il s'appuie sur quelques pages de synthèse écrites alors par François Sellier¹ [1979]. Ces pages ont néanmoins constitué en France une pièce maîtresse des synthèses ayant popularisé les hypothèses de segmentation du marché du travail.

On s'efforcera ensuite de mettre en regard un échantillon des analyses socio-économiques actuelles qui se réfèrent plus ou moins directement à une problématique de segmentation du marché du travail, qui restent en tout cas dans un champ de préoccupation comparable, l'articulation entre système économique et système social : les modèles de « marchés internes/marchés professionnels/marchés externes » d'un côté, de « marchés transitionnels » de l'autre. Ces analyses redessinent assez considérablement les modèles hétérodoxes de segmentation du marché du travail. Elles se focalisent explicitement et presque exclusivement sur les questions spécifiques de l'insertion et des transitions appliquées à la main-d'œuvre

1. François Sellier, est-il besoin de le rappeler, est l'un des pères de l'analyse sociétale. Les théories de la segmentation du marché du travail en sont une source majeure, on le sait. Dans les années 1970, l'équipe du LEST (Laboratoire d'économie et de sociologie du travail) que dirigeait alors François Sellier s'intéressait aux effets « entreprise » qui organisent les flux de mobilité de la main-d'œuvre, qui structurent ainsi le marché du travail autour de l'entreprise. Sous ces effets « entreprise », les flux de mobilité paraissent en effet très éloignés de l'homogénéité et de la fluidité du marché du travail que supposaient les modèles théoriques de l'économie standard de l'époque. Ils dessinent une cartographie très structurée des marchés du travail [Stoeckel-Fizane, 1974]. Les travaux de Jean-Jacques Silvestre [1973] sur les salaires ont constitué une étape essentielle de ce regard critique sur les théories standard.

jeune, sur les besoins de formation. Elles privilégient en quelque sorte l'une des articulations entre le système productif et le système social, réduit semble-t-il au seul système éducatif : le « rapport éducatif ou professionnel » qu'identifiaient les analyses sociétales en quelque sorte [Maurice, Sellier et Silvestre, 1982]. La famille, autre lieu essentiel de reproduction et d'éducation des ressources en main-d'œuvre n'apparaît pratiquement plus. Il est vrai que les analyses sociétales elles-mêmes faisaient disparaître le rapport que l'on pourrait baptiser « familial » à l'image des autres « rapports » qu'elles identifiaient, rapport « organisationnel » et rapport « industriel ». Ici le champ est encore plus restreint. On s'intéresse à la construction des *trajectoires* ou des *transitions*. On y perd, c'est en tout cas notre point de vue, une bonne partie de la richesse que portait la notion initiale d'*espace de mobilité*.

LES TRANSFORMATIONS DES MODÈLES HÉTÉRODOXES DE SEGMENTATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Dans les années 1970, quelques images phares représentaient la « segmentation du marché du travail ». Principalement celle-ci : le marché du travail n'est pas homogène, il convient de distinguer deux ou plusieurs marchés. Michaël Piore [1978] distinguait un marché « primaire » offrant des emplois stables, bien rémunérés, accompagnés de bonnes conditions de travail, permettant d'accéder aux marchés internes et aux filières de promotion ascendantes. De tels emplois auraient bénéficié de tous les avantages. Ils auraient été préférentiellement attribués à une main-d'œuvre masculine blanche et qualifiée. Par opposition, les emplois offerts sur le marché dit « secondaire » auraient cumulé tous les désavantages et été occupés par les groupes infériorisés, moins qualifiés, jeunes, femmes, non-Blancs... Robert Salais [1977] a popularisé en France une image encore plus parlante, les bons emplois d'un côté, les mauvais emplois de l'autre.

Bien entendu, cette image dualiste de la segmentation du marché du travail n'est pas la seule. Michaël Piore lui même introduisait une sous-partition du marché « primaire » en *upper tier* et *lower tier*, le premier étant caractérisé par une très forte mobilité externe et volontaire de personnes très qualifiées, dans le cadre de leurs stratégies de carrière, seul le second reprenant vraiment les caractéristiques canoniques du marché primaire. Divers autres modèles à trois voire quatre segments ont été proposés par les auteurs américains (voir par exemple l'économie tripartite de Barry Bluestone, [1970]).

C'est dire que l'essentiel de l'hypothèse de segmentation du marché du travail résidait moins dans le nombre de segments discernables que dans le constat de profondes discontinuités, partageant le marché du travail en segments régulés par des procédures distinctes, soumis à des règles de fonctionnement différentes en quelque sorte [Berger et Piore, 1980; Michon 1989-1990].

Trois remarques sont indispensables si l'on veut comprendre l'importance de cette hypothèse pour la socio-économie contemporaine.

1. Dès l'origine, la dimension de politique de l'emploi est très présente. Les modèles originels veulent en effet répondre à la question des poches de pauvreté et de chômage qui se développaient aux États-Unis malgré la prospérité, censée pourtant les résorber à la longue, selon les prédictions de l'économie dominante de l'époque. Constatant l'inefficacité des politiques de formation déployées à destination de la main-d'œuvre de ces ghettos, attachées trop exclusivement à élever les niveaux de qualification, à adapter en quelque sorte les compétences à l'emploi, Michaël Piore [1978] développait l'idée que le chômage ne fait que renforcer les comportements d'instabilité. Une main-d'œuvre, se sachant condamnée au sous-emploi et au chômage, ne cherche pas à s'insérer durablement dans l'emploi, en particulier par la formation. Elle adapte au contraire ses comportements aux contraintes de la flexibilité de l'emploi, dirait-on aujourd'hui. Michaël Piore soulignait ainsi que la question – centrale – des défauts de formation de la main-d'œuvre relativement aux besoins du système productif, n'épuise en aucun cas le fait majeur des inégalités face au chômage.

2. Naturellement les choses ont évolué depuis la prospérité stable des Trente Glorieuses qui constituait la référence empirique des premiers modèles de segmentation. Les descriptions de l'hétérogénéité des marchés du travail que proposait la littérature de l'époque, dualisme ou tripartition, voire un plus grand nombre encore de partitions, sont formellement abandonnées. Les descriptions d'aujourd'hui restent pourtant en filiation directe de celles de la fin des années 1970. Jean-Louis Beffa, Robert Boyer et Jean-Philippe Touffut [1999] soulignent les dynamiques qui transforment le système d'emploi depuis une vingtaine d'années en distinguant à partir d'une observation d'entreprises, trois types de relations salariales, construites sur des modes spécifiques de formation des compétences et de rémunérations : la « stabilité polyvalente », héritière du marché primaire ; la « flexibilité de marché », héritière du marché secondaire ; la « relation professionnelle » assez proche de l'ancien *upper tier* du marché primaire. La configuration est assez semblable à celle que proposaient François Eyraud, David W. Marsden et Jean-Jacques Silvestre [1990] en termes de « marchés internes/marchés professionnels/marchés externes ». Les modèles de « marchés transitionnels » [Schmid, 1995 et Gazier, 1998] s'appuient sur l'observation que les transitions entre diverses situations et positions d'activité ou d'inactivité professionnelle, d'emploi et de chômage, se multiplient et se complexifient, s'éloignent rapidement des normes de l'emploi stable à temps plein que véhiculaient les marchés primaires du travail [Gazier, 2000].

3. Il est aujourd'hui tout à fait banal que les socio-économistes du travail soulignent la diversité et l'hétérogénéité de la relation salariale. Pourtant la référence aux modèles dits de « segmentation » s'est faite très discrète. La diversité est plutôt rattachée aux limites des régulations de marché et à l'importance des règles et

des institutions du travail. Ainsi Olivier Favereau [1989] retient des modèles originaux de segmentation, essentiellement la conceptualisation des marchés internes, zones du système d'emploi échappant aux règles classiques du marché et soumises à des régulations de type administratif ainsi que l'exprimaient Peter B. Doeringer et Michaël Piore [1971]. Ce serait la grande innovation théorique de ces modèles. Dans cette perspective, le fait empirique majeur d'aujourd'hui, qu'indique le chômage et l'insécurité croissante de l'emploi, est présenté comme la désagrégation des marchés internes. Les débats s'organisent ainsi autour de deux modélisations de cette désagrégation : le développement de nouveaux marchés professionnels ; l'organisation des marchés transitionnels. Dans chacune d'elles, la transformation des exigences de qualification des emplois et des systèmes de mobilité des travailleurs qui en découlent, est centrale.

INÉGALITÉS, STRUCTURATIONS ET RÉGULATIONS DES MARCHÉS DU TRAVAIL.

LA SEGMENTATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN FRANCE DANS LES ANNÉES 1970

François Sellier [1979] présentait la segmentation du marché du travail comme une analyse de l'offre d'emploi des entreprises, plus précisément de la structure de cette offre d'emploi. Sa thèse est en effet que jusqu'à l'élaboration des hypothèses de segmentation du marché du travail, on tendait « à considérer la diversification des emplois comme une donnée technique et l'affectation des travailleurs aux emplois comme la conséquence de leurs capacités productives individuelles » [p. 94]. Avec la segmentation, « on tend maintenant à considérer la diversification comme produite par le processus économique lui-même, les diversités individuelles ne jouant plus qu'un rôle second » [p. 94]. Force est de constater que cet aspect des hypothèses de segmentation est très largement perdu aujourd'hui.

Les stratégies de segmentation des entreprises

Depuis les années 1970, de nombreux travaux économiques se réclamant généralement du *main stream* orthodoxe² ont proposé une interprétation de la segmentation comme un résultat des calculs économiques des salariés et de leurs formations-qualifications, en particulier autour des hypothèses d'*insiders/outside*s par exemple, ou encore de capital humain transférable ou spécifique. Les variables explicatives tiennent à des hypothèses de comportement et d'information imparfaite de la main-d'œuvre. Les hypothèses que présentent ces pages de François Sellier mettent au contraire en premier plan les responsabilités des stratégies

2. Qu'il s'agisse de théorie standard ou de théorie standard « élargie » selon l'expression de Olivier Favereau [1989].

d'entreprise. « On met aujourd'hui l'accent sur le fait que l'entreprise exerce une fonction active en vue de segmenter, diviser le travail, en vue de produire des espaces techniques qui déterminent, à l'égard des travailleurs qui s'y insèrent, des enchaînements nécessaires » [p. 95].

Ces stratégies seraient en quelque sorte une réponse aux contradictions du développement capitaliste. Lorsqu'il oppose le secteur central de la grande industrie au développement d'un secteur périphérique, François Sellier se réfère en particulier, implicitement mais très clairement, aux travaux des économistes radicaux américains de l'époque³. « Les nouveaux types de production homogénéisent les travailleurs en exigeant d'eux un travail stable et régulier, des types uniques de compétence, en standardisant leur travail et en les concentrant. Mais ils provoquent ainsi un renforcement de leur capacité de lutte qui entraîne la nécessité d'accorder des avantages sociaux et des hausses régulières de salaire. Le développement d'un secteur périphérique, même dans les organisations les plus modernes est alors une réponse au développement du secteur central » [p. 96]. Ce développement permet de diviser les conditions de travail et les salaires, d'attirer vers de nouvelles catégories d'emploi, moins rémunérées, aux conditions de travail plus dures, des catégories de travailleurs « dont les conditions de vie permettent une certaine élasticité des salaires » [p. 96]. Les femmes bien sûr apparaissent ici, parmi d'autres catégories de main-d'œuvre.

Les réponses de la main-d'œuvre salariée

François Sellier met ensuite en valeur une « idée de fonctionnalité », qui se retrouverait « dans la plupart des exposés de la segmentation » [p. 98] : le jeu des causes économiques de la segmentation en serait d'autant plus renforcé que les salariés y trouveraient leur avantage, tant ceux du marché primaire que ceux qui sont relégués sur le marché secondaire. Pour ces derniers en particulier, François Sellier rappelle que Michaël Piore [1969] supposait que les travailleurs du marché secondaire peuvent s'accommoder de leur situation, rationaliser leur situation d'instabilité. Ayant en particulier d'autres activités hors de la sphère capitaliste, ils pourraient y retourner en cas de défaillance de leur emploi secondaire.

François Sellier note toutefois aussitôt (en se référant aux travaux de l'INSEE sur les fluctuations conjoncturelles des taux d'activité⁴) qu'une telle fonctionnalité s'atténuerait sensiblement au cours des années 1970. Les femmes en particulier, une fois mobilisées dans l'emploi, ne se comporteraient plus comme auparavant en « travailleurs secondaires parfaits ». Elles ne retourneraient plus en inactivité en cas de suppression de leur emploi secondaire, elles résisteraient ainsi en quelque sorte à la secondarisation de l'emploi.

3. Cf. par exemple Michaël Reich, David M. Gordon et Richard C. Edwards [1973].

4. Cf. Robert Salais [1971].

Dès ce papier, publié en 1979, François Sellier introduisait l'idée d'espaces de mobilité qu'il reprend des travaux sur le marché du travail menés par l'équipe du LEST (Laboratoire d'économie et de sociologie du travail) qu'il dirigeait alors (en particulier, chez les économistes de l'équipe). Pour ces travaux en effet, il s'agit moins de comportements individuels de la main-d'œuvre que de son insertion au sein d'espaces socialement construits et des contraintes qui pèsent sur les individus une fois insérés dans ces espaces. François Sellier le rappelle, l'âge, le sexe, la nationalité, variables dites « individuelles », statistiquement corrélées à certains comportements, sont des variables socialement construites, « le construit prend le pas sur le donné, le social sur l'économique, puisque les déterminismes subis par les agents l'emportent de beaucoup dans les choix de ceux-ci, sur leurs possibilités de calcul économique efficace » [p. 95].

François Sellier préfigure ici l'analyse sociétale⁵. Il tente clairement d'articuler les causes « économiques » de la segmentation (les besoins de l'offre d'emploi, du système économique) et le jeu des individus et des groupes sociaux, les catégories de main-d'œuvre qu'ils constituent (la demande d'emploi des actifs réels ou potentiels), dans un processus de soumission d'un nombre croissant de situations individuelles aux « normes » de l'emploi capitaliste, du rapport salarial en d'autres termes. Le développement de l'activité féminine en particulier, loin d'être analysé comme le résultat d'une libre volonté de travail des femmes, porte au contraire la contrainte de normes de consommation qui rompent de plus en plus avec le mode de vie d'une autoproduction familiale. François Sellier note pourtant les limites de telles ruptures. « S'il y a "socialisation capitaliste", en fait les traces du mode économique et familial demeurent et demeurent très solidement. [...] on ne passe pas de l'économie familiale à l'économie capitaliste, du rapport indépendant au rapport dépendant, mais [...] se reconstruit un rapport social dualiste, où l'on appartient à la fois, par les normes dominantes, au monde capitaliste, et par les autres normes [...] au monde précapitaliste » [p. 100].

On est très loin ici de cette vision statique descriptive de la segmentation que popularisait l'image dualiste rappelée ci-dessus. Encore que la simplification qu'en présentait Robert Salais – bons emplois d'un côté, mauvais emplois de l'autre – mettait à juste titre l'accent sur le versant offre d'emploi, plus que sur les comportements de la main-d'œuvre, versant demande d'emploi.

Une mise en perspective historique, historiquement datée

Stratégies des entreprises et comportements de la main-d'œuvre sont articulés dans une perspective historique. François Sellier se référait, on l'a dit, aux radicaux

5. L'ouvrage de Marc Maurice, François Sellier et Jean-Jacques Silvestre sur la comparaison France/Allemagne, ouvrage fondateur de l'analyse sociétale, a été publié en 1982, trois ans après cet article.

américains. Ceux-ci interprétaient la segmentation du marché du travail comme le résultat des stratégies de contrôle de la main-d'œuvre salariée, développées par les directions d'entreprise dans l'objectif de contrecarrer par ce moyen ce que l'on analysait à l'époque comme un effet déqualifiant et homogénéisant de la production de masse [Edwards, 1979], susceptible d'unifier les travailleurs et de renforcer ainsi leurs capacités de résistance et de lutte. De leur côté, on le sait, les régulationnistes français [Boyer, 1980] ont proposé un autre modèle d'évolution, faisant de la segmentation le produit de la superposition du rapport salarial concurrentiel (marché secondaire), encore très présent en particulier au sein du secteur des petites entreprises, et d'un rapport salarial monopoliste (marché primaire) caractéristique de la grande industrie fordienne.

Évidemment, ces modèles de transformation des structures du marché du travail décrivent les situations qui leur étaient contemporaines. Depuis, les marchés du travail se sont considérablement transformés. Face à l'affaiblissement des marchés internes et primaires que l'on observe aujourd'hui, les dynamiques qu'évoquent ces thèses radicales doivent être réexaminées. Beaucoup admettent que la période de segmentation du marché du travail est aujourd'hui achevée, que l'on est entré dans une nouvelle phase, celle d'une flexibilité maximale et généralisée du marché du travail. En France pourtant, quelques travaux se réfèrent toujours à la segmentation, une segmentation toutefois révisée, on le verra ci-après.

Sur l'hypothèse dite « de réserve de main-d'œuvre »

Concernant la main-d'œuvre féminine, on a voulu retenir de tout cela une hypothèse de réserve de main-d'œuvre. C'était une hypothèse commode d'analyser le fonctionnement d'un marché du travail segmenté en termes d'appel et de rejet de la main-d'œuvre [Germe et Michon, 1975]. Les catégories de main-d'œuvre, les femmes en particulier, seraient mobilisées en fonction des besoins du système productif, « appelées » en cas de besoins non satisfaits, « rejetées » lorsqu'elles ne sont plus utiles. Elles protégeraient ainsi le noyau dur du marché primaire du fardeau de l'insécurité.

On admet aujourd'hui que l'hypothèse a été démentie par les faits. On s'appuie principalement sur l'observation que les femmes sont bien entrées sur le marché du travail pour combler les déficits de main-d'œuvre, mais qu'elles y sont restées malgré la crise. François Sellier suggère pourtant une articulation bien plus sophistiquée des causes économiques de la segmentation et des comportements sociaux des catégories de main-d'œuvre. Ce n'est pas en tout cas un jeu simpliste d'armée de réserve, c'est-à-dire un mécanisme de population tampon entre activité et inactivité statistique. Et s'il y avait mécanisme de population tampon, ce serait plutôt un jeu de déplacement des situations professionnelles, d'un emploi à l'autre, entre emploi et chômage aussi bien qu'entre emploi et inactivité. On le sait, même dans les années 1970, la réserve féminine ne se réfugiait pas d'emblée

dans l'inactivité, le chômage portait aussi, comme aujourd'hui, l'empreinte de la vulnérabilité des femmes [Michon, 1975].

Rachel Silvera [2001] rappelle que Patricia Bouillaguet, Annie Gauvin et Jean-Luc Outin [1981] admettaient que la fonction de réserve des femmes s'apparente plus à une facilitation des restructurations du système productif qu'à un mécanisme conjoncturel banal. La stabilisation des femmes dans l'activité que l'on a observée dans les années 1970 et 1980, qu'il s'agisse d'emploi ou de chômage, témoigne bien entendu de la disparition du caractère cyclique de la mobilisation des ressources en main-d'œuvre féminine. C'est sans doute le résultat de la transformation des besoins de main-d'œuvre féminine, sous l'effet en particulier de la tertiarisation des emplois. Tout autant sinon plus que le résultat d'un changement autonome de comportement des femmes, indépendant de toute transformation économique. Par ailleurs, aujourd'hui, comme le note également Rachel Silvera [2001], les conditions défavorables de l'emploi féminin font pression sur celles du noyau dur masculin. En ce sens, le développement de l'activité féminine ne serait pas isolable de la dégradation générale des conditions d'emploi que l'on observe dans le dernier quart du siècle. La montée de la précarité, et spécifiquement celle de l'emploi à temps partiel féminin, pourrait également s'analyser comme une forme de sous-emploi, une pression sur le noyau dur. En d'autres termes comme un jeu d'armée de réserve.

L'important n'est évidemment pas ici un débat sur la nature de l'hypothèse d'armée de réserve appliquée à la main-d'œuvre féminine. C'est plutôt que les analyses de segmentation ne concevaient pas les transformations de l'activité et de l'emploi féminin comme dépendantes de comportements féminins supposés autonomes, données « exogènes » à la sphère économique. Elles mettaient l'accent sur « la forte dépendance des transformations des modes d'activité des femmes aux transformations de l'emploi et des formes du salariat » [Bouillaguet et Michon, 1982]. Elles intégraient la prise en compte d'une spécificité de la main-d'œuvre féminine et plus généralement de chacune des catégories de main-d'œuvre infériorisées sur le marché du travail, chacune subissant les positions particulières qui lui sont propres, chacune jouant un rôle qui lui est propre dans les transformations et les ajustements de l'emploi.

La production sociale des catégories de main-d'œuvre

En ce sens, les modèles de segmentation visaient une compréhension d'ensemble des inégalités comme articulation entre les stratégies d'emploi des entreprises et les comportements des travailleurs. Le regard n'était en aucun cas centré sur la position des seules femmes, mais bien sur un fonctionnement d'ensemble qui place au cœur des procédures du marché du travail les processus de « catégorisation » de la main-d'œuvre en groupes traités différemment, dans les champs de l'emploi, des rémunérations, des conditions de travail, sur la base de leur

positionnement social hors de la sphère de l'activité professionnelle. La question de fond que tentaient de soulever ces modèles était celle de l'articulation entre les contraintes économiques et celles du système social, celle du jeu des acteurs sur le marché du travail, point central de cette articulation. Nous notons ainsi au début des années 1980 que « l'intérêt majeur d'une interprétation en termes de segmentation du marché du travail, c'est [...] de montrer comment ces attitudes (de la main-d'œuvre) n'expriment qu'une segmentation du marché, un enfermement de certains groupes dans une gamme d'emploi sans avenir, comme pur produit des structures industrielles et des rapports sociaux contemporains » [Bouillauguet et Michon, 1982, p. 8].

Dans ces conditions, faut-il s'étonner avec Martine Lurol [2001] que les socio-économistes du travail restent muets aujourd'hui sur les questions de genre, alors que la sociologie du travail et de l'emploi a pris le relais ?

La segmentation du marché du travail est bien à l'interface des champs disciplinaires, puisqu'il s'agit, dans sa version hétérodoxe naturellement, d'articuler l'effet de causes économiques pesant sur l'offre d'emploi et les comportements sociaux d'actifs des individus et des groupes face à de telles contraintes : adaptation plus ou moins passive, plus ou moins créatrice. Le relais était d'autant plus facile à prendre par les sociologues que la socio-économie du travail paraît avoir effacé de ses préoccupations ce qui sous-tendait la notion de catégorie de main-d'œuvre, l'idée de production sociale de ces catégories.

On ne peut en tout cas que constater avec Rachel Silvera [2001] que la vision dite économique des inégalités de genre est devenue largement celle du *main stream* de la discipline, d'un raisonnement microéconomique qui traite les comportements individuels des agents en variable exogène, explication ultime de la segmentation du marché du travail. Plus d'articulation entre économique et social, mais le constat d'une exogénéité des variables sociales explicatives.

VINGT ANS APRÈS. LE SILENCE DES ANALYSES DE SEGMENTATION SUR LE GENRE

L'approche socio-économique hétérodoxe de la segmentation n'a pas aujourd'hui disparu des travaux français. Elle est aujourd'hui centrée sur des questions empiriques précises, les difficultés de l'insertion professionnelle, l'organisation des transitions ; sur l'observation de la situation d'un groupe précis, les jeunes, puisque ceux-ci constituent l'essentiel des populations en insertion, voire, mais c'est alors beaucoup plus contestable, en transition sur le marché du travail. Les modèles de *marchés professionnels* s'intéressent à ce que l'on appelait la relation formation-emploi, aujourd'hui la construction des compétences, hors emploi ou dans l'emploi. Le modèle des *marchés transitionnels* propose d'aménager les transitions *tout au long de la vie active*, pour fluidifier les

marchés du travail sans porter atteinte aux sécurités des salariés, afin de mieux résoudre le problème du chômage.

On s'attendrait à trouver là quelque intérêt pour les divisions de genre dans l'emploi et sur le marché du travail. Les questions générales qui sont soulevées devraient l'exiger. On peine à en trouver la trace. Le risque de cette absence est que les outils théoriques proposés soient trop étroitement profilés pour la compréhension de la situation sur le marché du travail d'un groupe spécifique (ici les jeunes, qui constituent aujourd'hui l'essentiel des populations en insertion, voire en transition); qu'ils n'autorisent pas une lecture à vocation plus générale des structurations du marché du travail et des catégorisations de la main-d'œuvre.

Les marchés internes, les marchés professionnels, les marchés externes

Pour Jean-François Germe [2001], la notion de marché interne se serait rapidement imposée, en particulier parce que ce serait une notion tout terrain, « elle est commode pour désigner des processus d'allocation de la main-d'œuvre internes à l'entreprise, qui reposent sur des règles, des conventions, des mécanismes hiérarchiques, par opposition aux processus marchands d'allocation analysés par l'approche néoclassique du marché du travail ». Elle éclaire « les règles et les modes de gestion de la main-d'œuvre et leur importance dans la structuration des flux de main-d'œuvre sur le marché du travail ».

On l'a dit, le concept de marché interne constituerait selon Olivier Favereau [1989] la principale novation théorique de la théorie de la segmentation du marché du travail et plus généralement de l'économie du travail hétérodoxe des années 1970 et 1980. C'est en tout cas dans cette perspective qu'ont évolué depuis vingt ans les modèles de segmentation.

La séparation des marchés internes et des marchés professionnels

Au tournant des années 1970-1980, en formalisant l'analyse sociétale dans la continuité des « effets entreprises » de ses travaux antérieurs, l'équipe du LEST a largement associé les marchés internes et la construction des espaces de mobilité autour de l'entreprise. On y réaffirmait en effet « le rôle central de l'entreprise comme lieu de cristallisation des tendances fortes du rapport salarial tel qu'il se constitue dans une société donnée » [Maurice, Sellier, Silvestre, 1982, p. 14]. Peter B. Doeringer et Michaël Piore [1971] ne réduisaient en rien les marchés internes à l'espace des emplois au sein d'une entreprise. Pour eux, une profession constitue tout autant un marché interne, dès lors qu'une convention collective par exemple en règle les affectations, les promotions, les rémunérations. Florence Lefresne [2002] le remarque à juste titre, on n'en a retenu le plus souvent que le seul marché d'entreprise. La tripartition que présentent François Eyraud, David W. Marsden et Jean-Jacques Silvestre [1990] isole les marchés internes de profession et les

baptise « marchés professionnels ». La main-d'œuvre jeune est une question centrale de ce modèle de segmentation transformé. Aujourd'hui, Jean-François Germe [2001] ou Yannick Fondeur et Florence Lefresne [1999 et 2000] utilisent le triptyque marchés internes/marchés externes/marchés professionnels pour l'analyse de l'insertion des jeunes.

Les dimensions institutionnelles et organisationnelles sont mises au premier plan pour justifier la séparation des marchés professionnels et des marchés internes. On le comprend bien, les règles d'organisation d'une entreprise et d'une profession ne sont pas de même nature. Mais par ailleurs, la question de la formation-qualification et transférabilité des qualifications – est ainsi placée au centre du fonctionnement des espaces de mobilité. Elle assimile ceux-ci aux espaces de qualification. C'est une restriction, puisque les espaces de qualification ne sont que l'une des dimensions des espaces de mobilité.

C'est bien ce qu'affirme Florence Lefresne lorsqu'elle montre par exemple comment l'insertion joue au sein des systèmes d'emploi un rôle central de « vecteur des transformations structurelles des normes d'emploi » [Lefresne, 2001-2002]. L'insertion est aussi aujourd'hui une expérience d'instabilité et d'insécurité, d'un autre rapport à l'emploi sans aucun doute favorable à l'affaiblissement de la norme de l'emploi stable.

Depuis trente ans, les socio-économistes du travail ont très fréquemment souligné à quel point, derrière cette commune référence dite de la « segmentation », les thèses sont multiples voire contradictoires. Dans cette galaxie de références, au sein de la socio-économie du marché du travail, la gestion des qualifications n'est que rarement l'unique dimension ou variable explicative de l'émergence de marchés segmentés. Les radicaux en particulier présentaient une vision plus « politique » de la segmentation mettant l'accent sur les dimensions de contrôle social de la main-d'œuvre, contrôle disciplinaire inclus. Cette multidimensionnalité est loin d'être absente aujourd'hui. On la retrouve par exemple chez Damian Grimshaw et Jill Rubery [1997] lorsqu'ils construisent une typologie des marchés du travail selon deux axes, celui des qualifications spécifiques d'un côté, celui du pouvoir de négociation des salariés de l'autre.

Mais cette multidimensionnalité est fréquemment atténuée voire oubliée, au profit des seules dimensions de qualification et de compétence. On en arrive même à privilégier le rôle de la transférabilité des qualifications dans la distinction des segments du marché du travail, internes, professionnels et externes (non organisés). Jérôme Gautié [2002] souligne ainsi que Peter Doeringer et Michaël Piore [1971] relativisaient déjà « le critère de l'identification du marché interne à une unité institutionnelle donnée » et différenciaient leur analyse selon le type de main-d'œuvre et le secteur d'activité. Il insiste avec François Eyraud, David W. Marsden et Jean-Jacques Silvestre [1990] sur le rôle décisif des exigences techniques des emplois, des compétences qu'apportent les systèmes de formation, quant à la structuration des marchés du travail.

Les ambiguïtés des marchés internes et professionnels

Florence Lefresne [2002] estime que si la notion de marché interne a été centrale en économie du travail, cela n'a pas empêché qu'elle reste ambiguë. En particulier, dans leur ouvrage de 1971, Peter B. Doeringer et Michaël Piore auraient oscillé entre deux visions. Une « vision organisationnelle » des marchés internes, centrée sur la présence ou l'absence de règles formelles ou informelles structurant les collectifs de travail, ne proposerait pas de véritable interprétation de la genèse de ces règles. Une « vision économique-fonctionnaliste » ferait des marchés internes « le résultat des efforts des agents économiques pour résoudre un problème économique face à des contraintes techniques », pour l'essentiel la réduction des coûts de la formation face à la présence de qualifications spécifiques, non transférables, non disponibles sur le marché (externe) du travail. La nature statique de cette dernière vision conduirait à un modèle de « division stable » entre marchés internes et marchés externes.

Mais trente années après l'ouvrage de Peter B. Doeringer et Michaël Piore, pour Florence Lefresne [2001], la segmentation n'apparaîtrait plus comme une division stable mais comme le résultat de la stratégie des entreprises face aux nouvelles contraintes de valorisation du capital. Les firmes diversifieraient leurs stratégies d'emploi, les marchés internes se désagrégeraient sous la pression des contraintes économiques de la mondialisation. Il faudrait lui préférer un modèle d'« enchâssement » des marchés externes dans les marchés internes (Lefresne se réfère ici à [Grimshaw et Rubery, 1997]), un processus d'internalisation « réversible et soumis à des contraintes variables ». Une des clés de la désagrégation du processus d'internalisation devrait être recherchée aux portes d'entrée des marchés internes, et, pour Florence Lefresne, redisons-le, « désigne en premier lieu la main-d'œuvre juvénile ».

Florence Lefresne centre naturellement son propos sur les jeunes, puisque c'est de l'observation empirique de leur insertion sur le marché du travail que se nourrit sa réflexion théorique. La segmentation de Peter B. Doeringer et Michaël Piore est décrite comme une articulation de marchés internes et de marchés externes, le processus de segmentation y serait « avant tout envisagé comme une file d'attente des emplois les plus éloignés du marché interne vers ceux les plus intégrés » [Lefresne, 2002]. C'est clair, sur le marché du travail, la situation d'insertion des jeunes pourrait être assimilée à une longue recherche d'un emploi intégré dans un marché interne ou professionnel. L'expérience accumulée au cours du processus d'insertion est une acquisition de compétences neuves et variées qui permet le succès de l'insertion.

On voit apparaître ici, d'un côté les entreprises chargées d'organiser la mise en œuvre des forces de travail ; de l'autre la main-d'œuvre jeune, pratiquement la seule catégorie de main-d'œuvre présente. On regrette que les femmes soient absentes d'une telle analyse des ambiguïtés et transformations de la segmentation.

Ce n'est probablement pas inoffensif. Le positionnement spécifique de la catégorie de main-d'œuvre « femmes » ne correspond pas au modèle dit « de l'insertion » que l'on prête à la catégorie « jeunes ». C'est plutôt un modèle de relégation sur les marchés externes, au sein de la précarité.

On peut évidemment prolonger ce type de remarque sur toute autre catégorie de main-d'œuvre discriminée. C'est dire que dans ces conditions, la capacité des analyses de segmentation à proposer une interprétation générale de la position des diverses catégories de main-d'œuvre sur le marché du travail risque de se perdre. Le danger est que le modèle soit trop strictement profilé pour la compréhension d'une unique situation type dite « d'insertion ». Le modèle de marché professionnel peut ainsi dévier de ses objectifs.

L'évolution des marchés internes et professionnels

Jean-François Germe [2001] le rappelle, les comparaisons internationales menées par l'équipe du LEST ont largement consolidé l'usage des notions de marchés internes et de marchés professionnels, en montrant que le poids des marchés internes serait dans une large mesure une spécificité française, en tout cas en comparaison avec le cas allemand où domineraient les marchés professionnels. Mais il note également quelques grands changements, qui, depuis ces travaux comparatifs, ont affecté les marchés internes.

— La montée de la précarité. Elle constituerait aujourd'hui le sas d'accès aux marchés internes. Elle tend en effet « à faire cohabiter dans les entreprises une main-d'œuvre attachée à l'entreprise et possédant une forte ancienneté et une main-d'œuvre à statut précaire, constituée majoritairement de jeunes en voie d'insertion ».

— Le développement de la polyvalence. Il répondrait aux contradictions des transformations économiques et organisationnelles : intensification des besoins de flexibilité d'un côté, exigence de stabilité des salariés pour l'acquisition des compétences indispensables, de l'autre.

— Les promotions seraient devenues plus fréquentes sur les marchés externes, au moins pour les plus qualifiés. Cela favoriserait l'émergence des marchés professionnels.

Tout cela éroderait les marchés internes traditionnels, « ceux donnant un rôle central à l'ancienneté dans l'acquisition des qualifications et dans la dynamique du marché du travail et des salaires ». On comprendrait qu'ainsi l'ancienneté soit aujourd'hui moins valorisée au plan salarial, que la mobilité horizontale se développe sur les marchés internes, que la promotion passe plus qu'auparavant par des marchés professionnels, que la précarité sélective à l'entrée sur les marchés internes se développe.

Cette thèse de l'érosion des marchés internes au profit de marchés professionnels doit être discutée, affirme Jean-François Germe, puisque nombre de travaux montrent que le seul vrai changement sur le marché du travail, c'est la montée

de la précarité. Pour de tels travaux, la nature même des marchés internes resterait largement inchangée. Quel est donc le fait majeur d'aujourd'hui, la transformation des marchés internes en marchés professionnels ou la montée de la précarité, l'élargissement des marchés externes au détriment des marchés internes ?

Pour faire avancer le débat, il faut évidemment convenir que les jeunes ne sont pas seuls à subir la précarité. On comprend bien que cette analyse s'intéresse prioritairement à la main-d'œuvre juvénile et à son insertion. Les femmes constituent pourtant un autre gros bataillon de précaires. Il est clair que leur entrée massive sur le marché du travail a facilité la désagrégation des marchés internes. Quel rôle jouent-elles dans cette réarticulation des relations entre marchés internes et marchés externes ? La question n'est pas encore entrée dans le champ des réflexions sur les marchés professionnels.

Il faudra bien la prendre en compte puisqu'elle aborde les changements contemporains d'une façon sensiblement différente. En quoi la précarité féminine est-elle d'une autre nature que la précarité juvénile ? Est-elle une porte d'entrée au sein des marchés internes ou au sein des marchés professionnels, ou encore une relégation quasi définitive sur les marchés externes ? Avec ce type de questionnement, la prise en compte des divisions de genre pourrait être un apport décisif à la rénovation des modèles de segmentation. On sortirait du champ de l'insertion professionnelle par la précarité, on poserait autrement la question de la précarité en s'intéressant à d'autres formes de précarité, en s'interrogeant sur les rôles que supportent chacun des types de précarité dans l'ajustement des compétences aux transformations du système productif et des besoins de main-d'œuvre. Réciproquement, cela éclairerait les divisions et les inégalités de genre sur le marché du travail.

Les marchés transitionnels

S'intéressant aux « transitions » sur le marché du travail, l'approche initiée par Günther Schmid [1995] et popularisée en France par Bernard Gazier [1998], paraît capable d'être moins exclusivement centrée sur l'insertion professionnelle des jeunes, plus soucieuse de rendre compte des articulations entre le marché du travail (la sphère de l'échange marchand des capacités productives humaines) et le système social qui l'englobe. Les transitions dont il est question ici sont en effet non seulement les transitions entre deux emplois ou entre chômage et emploi, mais également entre formation et emploi, entre inactivité et emploi.

Un projet de politique d'emploi

S'il ne s'agissait que d'observer que les marchés du travail sont faits de transitions, que les marchés internes s'affaiblissent et fragilisent la relation d'emploi traditionnelle, l'innovation serait mince. Jean-François Germe et François Michon

[1975] par exemple concevaient les marchés du travail comme un ensemble de processus de mobilisation et de démobilisation de la main-d'œuvre, de flux d'« appel » et de « rejet » pour reprendre leurs expressions. C'était bien affirmer que le système d'emploi est le cœur d'un ensemble de flux de main-d'œuvre faisant transiter les capacités de travail, les déplaçant en fonction des besoins de main-d'œuvre de l'appareil productif. Sam Rosenberg [1989] montrait par ailleurs comment la crise économique de la fin des années 1970 affaiblissait les marchés internes et élargissait le champ des marchés secondaires au détriment des marchés primaires.

Mais les marchés transitionnels apportent bien une idée neuve. Puisque les changements et déplacements sont aujourd'hui incessants, puisque les marchés internes s'affaiblissent et que l'emploi n'y est plus sécurisé, puisque les « transitions » sont une contrainte majeure de l'efficacité productive d'aujourd'hui, il convient de les sécuriser en dissociant la protection sociale de l'occupation d'un emploi. Le renouvellement des compétences, indispensable à la souplesse aujourd'hui requise, peut être obtenue par le développement de la formation tout au long de la vie active. On peut fluidifier le fonctionnement des marchés du travail, externes ou professionnels, en réduisant les pertes de protection aujourd'hui associées aux transits par le marché. La problématique des marchés transitionnels propose la perspective de nouvelles régulations qui aménageraient ces transitions de telle façon que les individus concernés, autant que les entreprises, tirent avantage de telles transitions. On réduirait ainsi les résistances au changement.

On le voit, la préoccupation n'est pas celle des inégalités sur le marché du travail, mais celle d'une déconnexion que l'on juge nécessaire entre les droits sociaux et l'occupation d'un emploi. D'emblée la nature de la démarche est claire. On reste bien entendu dans un champ de préoccupation centré sur le fonctionnement des marchés du travail, marchés que l'on situe à l'interface des exigences de flexibilité de l'offre d'emploi (les entreprises) d'un côté, des exigences de sécurité des individus demandeurs d'emploi de l'autre côté. Mais il s'agit de fonder des recommandations de politique d'emploi. On est dans le prescriptif plus que dans le descriptif et l'interprétatif. L'innovation que proposent les marchés transitionnels est bien dans cette dimension prescriptive.

Cette vision des transitions sur le marché du travail peut rappeler l'accent que met Florence Lefresne [2001] sur le rôle, que supporteraient les jeunes, de « vecteur » des transformations structurelles du système d'emploi. Mais ici on s'intéresse prioritairement aux institutions de l'emploi et de la protection sociale, aux moyens de contrecarrer l'insécurité sociale en quelque sorte. L'objectif est de proposer une politique alternative de l'emploi et du marché du travail. Les marchés professionnels n'ont pas une ambition aussi affirmée.

On pourrait presque dire que la perspective est marquée ici, à la différence des marchés professionnels, par une approche individualiste. On s'intéresse aux positions d'un individu au cours du déroulement de sa vie active, aux droits

individuels que chacun retire de ses différents positionnements. On est en effet dans une perspective d'offre de travail et les effets structurants de la demande apparaissent peu. Jérôme Gautié [2002] présente cependant un « horizon des marchés du travail transitionnels » relevant de « régulations collectives » capables selon Günther Schmid [2001] « d'internaliser les flexibilités dans la relation d'emploi ». Il observe sans ambiguïtés que « la compétence ou l'employabilité ne sont pas réduits à des simples attributs de l'individu, dans une conception purement marchande du travail, mais relèvent plutôt d'une construction sociale », que la formation est « un bien collectif qui doit être partagé selon des critères d'équité ». Il s'agit de réguler collectivement des trajectoires personnelles, d'attacher des droits à l'individu, afin qu'il puisse les transporter d'une entreprise à l'autre.

Transitions, catégories de main-d'œuvre et inégalités professionnelles

Les groupes sociaux ne sont pas absents du tableau. Ainsi lorsque Jérôme Gautié [2002] identifie la principale faiblesse des marchés transitionnels, leurs coûts et leur complexité de mise en œuvre, il analyse que le danger qui guette les marchés transitionnels est « une forme de dualisme ». Il énonce clairement le risque que tous les groupes ne tirent pas les mêmes profits d'une activation des marchés transitionnels.

Cela ne fait que faire regretter que les formes et les modalités de la division sociale du travail n'apparaissent pas dans le modèle. Malgré l'annonce d'un regard centré sur les transitions et les marges de l'emploi, les articulations entre le salariat et les autres modes d'activité productive (marchands ou non marchands), les articulations entre le système économique et le système social, leurs déclinaisons diversifiées selon les groupes et les situations d'emploi, les transformations dont elles font l'objet au cours du temps historique, rien de cela n'est encore éclairé dans l'état actuel du modèle. On ne s'étonnera donc pas que les marchés transitionnels n'intègrent pas encore de dimension genre, sauf de façon finalement très anecdotique.

Il est évidemment très (trop ?) facile de manier encore une fois le reproche d'une absence presque totale de référence aux dimensions de genre. Ce n'est clairement pas l'objet central du modèle. S'il est pourtant une chose qui possède une forte dimension de genre, ce sont bien les marchés transitionnels. Peut-on s'intéresser aux processus de sélection au détriment de groupes défavorisés, voire évoquer « les filières déqualifiantes débouchant sur les emplois instables à temps partiel » [Gazier, 2000], sans mentionner même fugitivement le premier groupe discriminé, premier évidemment par son importance, mais également l'un des premiers par la prégnance et la constance des processus de sélection et de stigmatisation, même si ce n'est en aucun cas un groupe homogène, sinon précisément par la constance de cette sélection discriminante ?

C'est d'autant plus surprenant que Bernard Gazier [2000], par exemple, ou encore Jérôme Gautié [2002] n'oublient pas de mentionner le poids des structures familiales sur le jeu des résultats combinés des politiques publiques d'emploi et du traitement des salariés par les entreprises. Bernard Gazier [2000] observe par exemple les effets de compensation et de renforcement des politiques publiques et des pratiques d'entreprise en fonction de la structure familiale. Il note que ces effets de renforcement accentuent la polarisation des marchés du travail en Europe, les phénomènes d'inégalités dans la distribution des pauvretés.

Mais dans l'état actuel de son développement, le modèle s'arrête au constat général d'un renforcement des inégalités. Il ne propose pas une vision d'ensemble de la place des catégories de main-d'œuvre au sein de la division sociale du travail, quelque chose qui permette d'expliquer la position des groupes sur le marché du travail, les segmentations dont celui-ci fait l'objet, son mode de fonctionnement. Il ne s'interroge pas sur la nature quasi systémique de ces inégalités, en d'autres termes sur le fait que malgré le chômage, malgré l'exclusion, malgré la pauvreté, malgré les inégalités, « ça fonctionne », et cela fonctionne apparemment lorsque chacun est maintenu à une place bien spécifique. Ainsi, les femmes ne constituent pas un groupe « écarté » du marché du travail et de l'emploi. Au contraire. La sélection discriminante dont elles font l'objet leur donne une place centrale, lourde à porter mais hautement fonctionnelle.

Plus généralement, si marchés transitionnels il y a, la proposition d'organiser les transitions devra tenir le plus grand compte des rôles diversifiés des sélections discriminantes. Ces rôles ne sont pas seulement d'écarter de l'emploi, de maintenir en précarité, ou au contraire d'insérer dans l'emploi. Il sont aussi et peut-être surtout d'affecter chacun à une place spécifique, qui devient sa place, précisément parce que toutes les places ne sont pas enviables. Faute d'intégrer tout cela, on reste de ce point de vue en retrait du modèle de segmentation tel qu'il était présenté par François Sellier, en retrait également de l'analyse sociétale et du modèle des marchés professionnels.

Peut-on systématiquement manier le reproche de ne pas s'intéresser aux divisions et inégalités de genre sur le marché du travail et au sein de l'emploi?

Assurément non pour une recherche isolée, ou pour des formalisations théoriques construites pour un objet précis. Concernant l'emploi et le marché du travail, pratiquement tous les sujets mènent au genre, d'une façon ou d'une autre, mais chacune des recherches ne peut évidemment pas accorder toute la place aux divisions de genre.

Le reproche est en revanche fondé quant au tableau collectif que trace un ensemble de travaux dont l'objectif est de comprendre et de formaliser les processus à l'œuvre sur le marché du travail. D'abord parce que cela étonne toujours qu'on puisse s'intéresser aux marchés du travail et à l'emploi en intégrant aussi peu dans ses schémas de référence ce qui est une dimension centrale du champ

empirique que l'on explore. Ensuite parce que le plus important n'est même pas là. Il est dans les conséquences théoriques qui risquent d'en résulter.

Redisons-le, comprendre les insertions et les transitions exige selon nous de centrer le regard, non sur une catégorie exemplaire du marché du travail, mais sur la variété des positions et des catégories. Lorsque l'on met un accent trop marqué, voire quasi exclusif, sur la qualification et les compétences, sur la formation initiale et tout au long de la vie active, y compris comme remède au chômage, on perd trop facilement de vue toutes les autres dimensions du fonctionnement des marchés du travail et en particulier cet autre fait majeur : les marchés du travail construisent des catégories de main-d'œuvre et des inégalités professionnelles en s'appuyant sur la variété des positions sociales des groupes. Car c'est ainsi qu'ils satisfont simultanément les besoins de souplesse et les besoins de sécurité. Plus ou moins efficacement, d'une façon que l'on peut légitimer au nom de la loi du marché ou juger socialement inacceptable... C'est en tout cas ainsi qu'ils « produisent » les inégalités professionnelles.

Notons que notre critique portait ici sur les risques d'une focalisation exclusive sur l'insertion des jeunes. Elle pourrait être la même quant aux travaux exclusivement centrés sur les seules divisions de genre. Elles aussi doivent être replacées dans le processus général de construction des catégories de main-d'œuvre et des inégalités professionnelles.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BEFFA Jean-Louis, BOYER Robert, TOUFFUT Jean-Philippe (1999), « Les relations salariales en France : État, entreprises, marché financiers », Paris, *Notes de la Fondation Saint-Simon*, n° 107, juin.
- BERGER SUZAN, PIORE Michael J. (1980), *Dualism and Discontinuity in Industrial Societies*, Cambridge (Mass), Cambridge University Press.
- BLUESTONE Barry (1970), « The Tripartite Economy : Labor Markets and the Working Poor », *Poverty and Human Ressources*, juillet-août, p. 15-35.
- BOUILLAGUET Patricia, GAUVIN Annie, OUTIN Jean-Luc (1981), *Femmes au travail, prospérité et crise*, Paris, Economica.
- BOUILLAGUET Patricia, MICHON François (1982), « Crise du travail ou crise du rapport salarial. Quelques enseignements de l'histoire de l'emploi féminin en France », Séminaire d'économie du travail, Paris, octobre (*Cahier du SET*, n° 8203).
- BOYER Robert (1980), « Rapport salarial et analyses en termes de régulation. Une mise en rapport avec les théories de la segmentation du marché du travail », *Économie appliquée*, n° 2.
- DOERINGER Peter B., PIORE Michael J. (1971), *Internal Labour Market and Manpower Analysis*, Lexington (Mass), D.C. Heath.
- EDWARDS Rick C. (1979), *Contested Terrain. The Transformation of the Work Place in the 20th Century*, New York, Basic Book Inc. publ.
- EYRAUD François, MARSDEN David W., SILVESTRE Jean-Jacques (1990), « Marchés professionnels et marchés internes en Grande-Bretagne et en France », *Revue internationale du travail*, vol. 129, n° 4, novembre, p. 551-569.

- FAVEREAU Olivier (1989), « Marchés internes, marchés externes », *Revue économique*, vol. 40, n° 2, mars, p. 273-328.
- FONDEUR Yannick, LEFRESNE Florence (1999), « Présentation : les jeunes sur le marché du travail, une comparaison européenne », *La Revue de l'IRE*, n° 31 (1999/3), p. 5-21 (« Spécial Jeunes et marché du travail : comparaison européenne »).
- (2000), « Les jeunes, vecteurs de transformation des normes d'emploi ? », *Travail et Emploi*, n° 2/2000.
- GAUTIÉ Jérôme (2002), « Des marchés internes aux marchés transitionnels », 4^e conférence du Centre Saint-Gobain pour la recherche en économie (« Éducation, formation et emploi »), 20-21 juin.
- GAZIER Bernard (1998), « Ce que sont les marchés transitionnels », in Jean-Claude BARBIER et Jérôme GAUTIÉ, *Les Politiques de l'emploi en Europe et aux États-Unis*, Paris, PUF.
- (2000), « L'articulation justice locale/justice globale. Le cas des marchés transitionnels du travail », *Revue économique*, vol. 51, n° 3, mai, p. 571-581.
- GERME Jean-François (2001), « Au-delà des marchés internes : quelles mobilités, quelles trajectoires ? », *Formation Emploi*, n° 76, octobre-décembre.
- GERME Jean-François, MICHON François (1975), « Le fonctionnement des marchés de l'emploi : éléments d'analyse », *Économies et Sociétés*, tome 9, n° 11-12 (*Cahiers de l'ISMEA*, série AB), p. 1759-1785.
- GRIMSHAW Damian, RUBERY Jill (1997), « Integrating the Internal and External Labour Markets », *Cambridge Journal of Economics*, 22, n° 2, mars, p. 199-220.
- LEFRESNE Florence (2001-2002), « Précarité et transitions professionnelles des jeunes », in *Cahiers de l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France*, n° 131-132 (« Flexibilités, précarités, temps de travail et espaces de vie »), 4^e trim. 2001-1^{er} trim. 2002, p. 143-149.
- (2002), « Vers un renouvellement de l'analyse segmentationniste », *Économies et Sociétés* (série Socio-économie du travail AB/22), n° 8, août, p. 1241-1267.
- LUROL Martine (2001), « Le travail des femmes en France : trente ans d'évolution des problématiques en sociologie (1970-2000) », Noisy-le-Grand, Centre d'études de l'emploi, mars (document de travail n° 7).
- MARSDEN David (1989), « Institutions and Labour Mobility : Occupational and Internal Labour Markets in Britain France, Italy and West Germany. Forthcoming in Forthcoming », in Ricardo BRUNETTA et Carlo DELL'ARINGA (dir.), *Markets institutions and cooperation*, Londres, Macmillan.
- (1991), « Action syndicale et structure des marchés du travail », in *CFDT-Aujourd'hui*, n° 102, septembre (« Emploi et marché du travail »), p. 43-56.
- MARUANI Margaret, REYNAUD Émanuèle (1993), *Sociologie de l'emploi*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », n° 132, 1^{re} édition.
- MAURICE Marc, SELLIER François, SILVESTRE Jean-Jacques (1982), *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne. Essai d'analyse sociétale*, Paris, PUF, coll. « Sociologies ».
- MICHON François (1975), *Chômeurs et chômage*, PUF, Paris (publications de l'université de Paris-I Panthéon Sorbonne, série sciences économiques).
- (1989-1990), « L'analyse économique du marché du travail », in *Documents pour l'enseignement économique et social*, n° 78-79 (« Travail et Emploi : le temps des métamorphoses »), décembre 1989-mars 1990, p. 91-104.
- (1992), « The Institutional Forms of Work and Employment : towards an International Historical and Comparative Approach » in Alberto CASTRO, Philippe MÉHAUT, Jill RUBERY (dir.) (1992), *International integration and labour market organisation*, Londres, Academic Press, p. 222-243.

- PIORE Michael J. (1969), « On-the-job Training in the Dual Labor Market: Public and Private Responsibilities in On-the-job Training of Disadvantaged Workers », in A.R. WEBER (dir.), *Public and Private Manpower Policies*, Madison (Wisc.), Industrial Relations Research Association, p. 101-131.
- (1978), « Dualism in the Labor Market. A Response to Uncertainty and Flux. The Case of France », *Revue économique*, vol. 19, n° 1, janvier, p. 26-48.
- REICH Michael, GORDON David M., EDWARDS Richard C. (1973), « Dual Labor Markets. A Theory of Labor Market Segmentation », *American Economic Review*, vol. 63, n° 2, mai, p. 359-365.
- ROSENBERG Sam (1989), « De la segmentation à la flexibilité », *Travail et Société*, vol. 14, n° 4, octobre, p. 387-438.
- SALAI Robert (1971), « Sensibilité de l'activité par sexe et âge aux variations du chômage », *Annales de l'INSEE*, n° 8, p. 83-139.
- (1977), « Une analyse des mécanismes de détermination du chômage », *Économie et Statistique*, n° 93, octobre, p. 21-37.
- SCHMID Günther (1995), « Le plein emploi est-il encore possible? Les marchés du travail transitoires en tant que nouvelle stratégie dans les politiques de l'emploi », *Travail et Emploi*, n° 36-37, p. 97.
- (2001), « L'activation des politiques d'emploi : combiner la flexibilité et la sécurité dans les marchés transitionnels », in Jean-Philippe TOUFFUT et al., *Institutions et croissance. Les chances d'un modèle économique européen*, Paris, Albin Michel, « Bibliothèque Albin Michel Économie », p. 93-130. Colloque du Centre Saint-Gobain pour la recherche en économie).
- SELLIER François (1979), « Les nouvelles théories de l'offre d'emploi », *Revue d'économie politique*, n° 1, janvier-février, p. 94-120.
- SILVERA Rachel (2001), « Genre et économie : des rendez-vous manqués », *Travail, genre et sociétés*, n° 6, p. 123-143.
- SILVESTRE Jean-Jacques (1973), *Les Salaires ouvriers dans l'industrie française*, Paris, Bordas.
- STOECKEL-FIZAINÉ Françoise (1974), « Effet d'entreprise et structuration du marché du travail », *Annales de l'INSEE*, n° 16-17, p. 239-261.

Genre et économie en Suède*

par Inga Persson

« Comment est-on passé du silence, et de l'absence, de l'invisibilité et de l'oubli, à la fragile émergence de cette question de recherche. ? »

Jacqueline LAUFER, Catherine MARRY, Margaret MARUANI [2001].

« C'est dans l'ensemble des lieux académiques, institutionnels et administratifs de la recherche économique que s'observe le déséquilibre de représentation entre hommes et femmes. Il y a peu de femmes – aucune parfois – dans les commissions de spécialistes, dans les jurys de concours, dans ceux de l'agrégation ou dans ceux des thèses, dans les comités scientifiques de revues... »

Rachel SILVERA [2001].

Cet article est une réflexion à partir des questions soulevées dans ces deux citations. Son propos est de décrire et d'interpréter l'évolution et l'état actuel de la place du genre dans la recherche en économie en Suède¹. Délimiter la question du genre en économie n'est pas chose aisée, car le thème intègre un certain nombre de sous-thèmes en interaction, comme j'essaierai de l'illustrer par le cas suédois. Quels sont-ils ? Au moins six :

- 1) la recherche en économie sur les femmes/le genre ;
- 2) la théorie et la méthodologie en économie ;
- 3) la prééminence des hommes dans la profession ;
- 4) la prédominance des hommes au niveau décisionnel ;
- 5) l'interaction de la perspective de genre en économie avec la politique et les décisions publiques ; les orientations définies pour la politique et la recherche ;
- 6) l'interaction de l'économie et des économistes avec les autres disciplines universitaires travaillant sur le genre.

Je commencerai par un point sur l'histoire suédoise.

* Texte traduit de l'anglais par Hélène Le Doaré.

1. Cet article se base sur des travaux réalisés au cours des vingt dernières années sur le thème du genre en économie ; certains d'entre eux, qui n'existent qu'en suédois, ont été écrits avec ma collègue Christina Jonung. Voir Christina Jonung et Inga Persson [1980, 1987, 1990] et Inga Persson [1994]. L'article se limite à la discipline économique dans l'université suédoise, ce qui veut dire qu'il ne rend pas compte de toutes les recherches entreprises sur les aspects économiques du genre dans d'autres disciplines (histoire économique, sociologie, gestion, etc.) ou dans des centres de recherche pluridisciplinaires, comme les centres de *Women's studies*.

LES FEMMES ÉCONOMISTES EN SUÈDE

L'histoire des femmes dans le domaine de l'économie en Suède peut s'écrire en peu de mots. Elle a été, jusqu'à tout récemment, la confirmation de l'« absence » évoquée dans le cas de la France. Avant 1976, seules 2 femmes avaient obtenu un doctorat en économie : Margit Cassel, la fille de Gustav Cassel – un économiste connu au niveau international –, qui obtint son doctorat en 1924 et Karin Kock qui l'obtint en 1929. Cette dernière obtint le titre de professeur en économie et fut nommée ensuite à la tête de l'Institut national de la statistique en Suède. Elle devint en 1947 la première femme ministre². Il s'est passé ensuite quarante-sept ans avant que 3 femmes obtiennent, en 1976, leur Ph. D en économie³. Il s'agit de Siv Gustafsson, Kerstin Lövgren et Irma Rosenberg, suivies par deux autres femmes à la fin des années 1970. Entre 1980 et 1990, elles ont été 14 à obtenir leur Ph. D, puis 19 entre 1990 et 1995 et 44 entre 1996 et 2001, soit un total d'environ 80 femmes⁴. On ne peut donc pas véritablement parler d'un vivier sur la base duquel s'accompliraient tous les espoirs. Néanmoins, la croissance de leur nombre est notable au cours des vingt dernières années⁵.

Leur faible nombre avant les années 1990 signifie aussi un petit nombre de femmes titulaires, c'est-à-dire de femmes ayant un poste de *lektor* (maître de conférence) ou de professeur⁶. Sur ce point, la perspective du genre en économie ne s'est pas développée en Suède différemment des autres pays européens ou des États-Unis. Partout, la représentation des femmes en économie est minimale.

Mais cela a-t-il de l'importance ? Une plus grande présence de femmes parmi les économistes aurait-elle eu des conséquences sur les thèmes ci-dessus cités dans la relation entre économie et genre ? Nous ne pouvons évidemment pas le savoir avec certitude. Personnellement, je pense que la situation aurait été différente et

2. Pour une biographie de Karin Kock [1891-1976] par Rolf Henriksson, voir Dimand *et al.*, [2000], p. 240-248.

3. Avant 1969, il y avait en Suède deux niveaux, la licence et le doctorat. La réforme de 1968 a remplacé ces deux diplômes par un doctorat de type américain que l'on pouvait obtenir en quatre ans et qui a été dénommé Ph.D. Outre Cassel et Kock, quatre femmes ont obtenu une licence de sciences économiques avant 1968 : Ebon Andersson en 1931, Torun Hedlund Nyström en 1946, Thora Nilsson en 1958 et Anne Wibbe en 1973 (cette dernière, qui était la fille du prix Nobel d'économie Bertil Ohlin, allait devenir la première femme ministre des Finances en Suède).

4. Certaines d'entre elles sont des étrangères qui ont quitté la Suède après l'obtention de leur Ph.D.

5. Avant 1969, 74 hommes avaient passé le doctorat en économie et seulement 2 femmes. Dans la période 1969-1989, leur nombre respectif est de 201 et 19, ce qui représente une part de 8,6% de femmes, pour atteindre 247 et 49 (soit 16,6%) pour la période 1989-1990/1999-2000. Ces chiffres sont tirés de Anita Nyberg [2001, p. 6].

6. Ceci veut dire aussi qu'il n'y a pas eu de « première génération » de femmes économistes en Suède, à l'exception de Karin Kock. La « seconde génération » de femmes – nées dans les années 1940 et au début des années 1950 – n'a pas eu d'enseignantes mais certaines d'entre elles ont été formées dans des universités américaines.

je vais développer quelques arguments dans ce sens à partir de ce qui s'est passé en Suède avec l'augmentation du nombre d'économistes femmes. Un plus grand nombre de femmes économistes signifie plus de recherches sur le rôle économique et la position des femmes.

La thèse de Karin Kock soutenue en 1929 avait pour titre « Une étude sur les taux d'intérêt ». Elle faisait partie du cercle d'économistes appelé plus tard « l'école de Stockholm ». Elle a aussi participé, à la fin des années 1930, à la création de la comptabilité nationale en Suède⁷. Aujourd'hui, elle serait probablement considérée comme macroéconomiste. Néanmoins, en 1938, elle a publié un ouvrage important, du point de vue théorique et empirique, en économie du travail : *Kvinnoarbetet i Sverige* (Le Travail des femmes en Suède⁸). C'était la première fois en Suède, que le travail des femmes était analysé à l'aide des outils de la théorie économique⁹. Selon moi, ce n'est pas pur hasard que la seule femme économiste en Suède ait justement entrepris ce genre d'étude. L'idée du livre est née lors d'une conférence donnée par Karin Kock sur le travail et le salaire des femmes dans le cadre d'un débat organisé par l'Association Fredrika Bremer en 1932. Ceci montre bien que Karin Kock était non seulement une économiste, mais aussi une féministe qui, comme de nombreuses femmes hautement qualifiées de sa génération, était engagée dans une lutte pour l'émancipation et l'égalité des droits (entre autres économiques) des femmes suédoises¹⁰; parmi ces femmes on trouvait aussi Alva Myrdal, la femme d'un autre économiste de l'école de Stockholm, Gunnar Myrdal, futur prix Nobel d'économie.

Pour Kirsti Niskanen [2001], le livre de Karin Kock relève de l'empirisme féministe comme stratégie de connaissance¹¹. Karin Kock se base sur la théorie économique, mais elle a un point de vue féministe sur la question des salaires des femmes comparés à ceux des hommes, sur la ségrégation horizontale et verticale

7. Il est intéressant de noter qu'au cours des travaux de mise en place du système de comptabilité nationale pour la Suède, il a été envisagé de calculer la valeur de la production domestique. Pour finir, il a été décidé qu'un tel calcul ne pouvait pas être inclus. Voir Anita Nyberg [1997a, p. 85-86].

8. Karin Kock a réalisé cette étude [Kock, 1938] dans le cadre d'une commission gouvernementale spéciale (le Comité sur le travail des femmes, « Kvinnoarbetskommittén »).

9. Kirsti Niskanen [2001] fait une analyse de ce travail dans une perspective de genre et d'histoire des idées, dont je me sers abondamment ici.

10. Ainsi, Karin Kock a présidé l'Organisation suédoise des femmes universitaires de 1926 à 1933 et a été vice-présidente de la Fédération internationale des femmes universitaires de 1936 à 1947. Elle ne fut cependant pas la première des économistes suédois à être féministe. Knut Wicksell (1851-1926), peut-être l'économiste suédois le plus brillant de tous les temps, a été fervent défenseur de l'égalité des droits des femmes et des hommes. Voir Christina Jonung et Inga Persson [1997].

11. Kirsti Niskanen [2001, p. 108]. Ce terme, emprunté à Sandra Harding [1986] signifie le recours à des méthodes scientifiques conventionnelles avec l'adoption d'un point de vue féministe pour formuler les problèmes et les domaines de recherches. Les deux autres catégories de Sandra Harding, concernant la stratégie de connaissance, sont la théorie du « *standpoint* féministe » et le « postmodernisme féministe », l'une et l'autre impliquant une critique plus radicale des méthodes et des disciplines scientifiques traditionnelles.

des emplois en fonction du sexe, etc. En outre, la future responsable de l'Institut national de la statistique a collecté et analysé un nombre impressionnant de données statistiques sur les métiers et les salaires féminins comparés à ceux des hommes. En gros, on peut dire que les femmes économistes de la « seconde génération » en Suède ont été « les filles de Karin Kock ». Elles ont procédé à des analyses de la situation des femmes et étudié des questions liées au genre, en conservant « l'empirisme féministe » comme stratégie de connaissance. Ce faisant, elles ont pioché dans la boîte à outils des économistes et choisi des instruments théoriques et méthodologiques traditionnels qu'elles ont ensuite utilisés pour étudier diverses questions relatives au statut économique des femmes par rapport à celui des hommes. Il faut dire, et ceci est important, que cette « seconde génération » a pu tirer parti de l'extension considérable au cours des années 1960 et 1970 de la boîte à outils accessible à la discipline. En particulier, les apports théoriques de Gary Becker (théorie du capital humain, théorie de l'allocation du temps, théorie de la production domestique, théorie de la discrimination) et l'approche empirique des fonctions de salaires développées par Jacob Mincer ont ouvert d'énormes possibilités pour l'analyse sexuée de la production marchande et non marchande¹². Parallèlement à ces innovations théoriques, il y eut une révolution progressive issue des possibilités accrues de l'informatique et de la constitution d'importantes bases de données statistiques portant sur les individus et les ménages. Il n'y avait plus qu'à les utiliser dans des analyses économiques sexuées. Je reviendrai sur ce point mais je souhaite d'abord faire une nouvelle incursion dans l'histoire suédoise.

LE PROJET DE MODERNISATION EN SUÈDE ET LES ÉCONOMISTES COMME INGÉNIEURS SOCIAUX

Durant les années 1970 et 1980, le développement de la recherche en économie sur les femmes et le genre en Suède comme l'émergence d'un nouveau domaine en politique – celui de la politique de l'égalité des sexes (*jämställdhetspolitik*) – s'inscrivent dans le contexte plus large du « projet de modernisation » et de l'État-providence. Certains traits caractéristiques de ce projet se retrouvent dans la prise en compte du genre en économie. En premier lieu, l'approche réformiste et rationaliste du changement sociétal conduit à penser que les problèmes sociaux et les injustices peuvent être abordés et traités par des politiques publiques reposant sur un savoir nourri d'informations pertinentes et de travaux de recherche¹³. Deuxièmement, cette attitude fondamentale à l'égard de la politique et des réformes était aussi celle des commissions gouvernementales chargées de mener à bien des recherches dans des domaines particuliers. Dans

12. Ceci est exposé plus en détail dans Christina Jonung et Inga Persson [1987].

13. Voir par exemple Yvonne Hirdman [1989].

nombre de commissions et pendant des décennies, les économistes universitaires ont joué un rôle actif et déterminant¹⁴. On peut ainsi dire qu'ils ont accepté le rôle d'« ingénieurs sociaux ». Ils ont aussi participé de manière active aux débats autour des politiques publiques. Le développement d'un ensemble de connaissances et de recherches pour justifier et accompagner les réformes et le changement sociétal, ainsi que le recours à des chercheurs/économistes jouant le rôle d'ingénieurs sociaux étaient déjà des pratiques bien établies lorsque le « problème des femmes » et de l'égalité entre femmes et hommes sont devenus des questions centrales. C'est à partir des années 1960 que ces questions sont devenues des domaines d'intervention politique.

Cette demande pour un changement sociétal et l'émergence d'un nouveau domaine politique ne sont pas tombées du ciel. Elles ont été le résultat à la fois de changements structurels dans la société suédoise (y compris économiques) et des stratégies des femmes et des hommes, individuellement ou comme membres de groupes et organisations. La perception du rôle des femmes (et des hommes) dans l'économie et la famille a changé au fil du temps¹⁵. En 1956, Alva Myrdal et Viola Klein ont écrit un livre intitulé *Les Deux Rôles des femmes* dans lequel le modèle était d'interrompre une carrière lorsque les enfants étaient en bas âge et de la reprendre lorsqu'ils étaient plus grands. Ce modèle a été remis en cause par Eva Moberg dans un article publié en 1961, qui a eu un certain retentissement, « La libération conditionnelle des femmes ». Dans cet article, elle soutenait l'idée que l'égalité entre les femmes et les hommes ne pourrait jamais être atteinte avec un tel modèle et qu'il fallait se battre pour un modèle plus radical, celui du « partage égal » du travail, tant marchand que domestique. C'était là un objectif à mettre à l'ordre du jour. Il est devenu en fait le modèle de référence pour les politiques destinées à promouvoir l'égalité entre femmes et hommes¹⁶.

Les débats sur le genre et la position des femmes existaient bien en Suède dans les années 1950 et 1960. Ces débats avaient une origine bien nationale et n'étaient en rien l'écho du mouvement féministe américain¹⁷. Ils ont été accompagnés à la fois par d'importantes recherches sur la position des femmes suédoises sur le marché du travail (elles ont été le fait surtout de sociologues comme Edmund Dahlström et Harriet Holter) ainsi que par un réseau, le « Groupe 222 », constitué d'hommes et de femmes de différents horizons avec des positions politiques variées mais qui étaient unis par leur engagement commun en faveur de

14. Sur le rôle des économistes suédois dans l'élaboration des politiques et les débats publics, voir Lars Jonung [1996].

15. Voir aussi l'analyse de l'évolution dans le temps du « contrat de genre » entre les femmes et les hommes suédois dans Hirdman [1990].

16. Voir aussi Persson [1990] et Jonung et Persson [1994].

17. Le mouvement a sans doute été une source d'inspiration plus importante pour le développement des recherches sur le genre et les femmes et pour la création de centres de recherche sur les femmes (*women's studies*) dans les universités suédoises au cours des années 1970.

l'égalité entre les sexes¹⁸. Le Groupe 222 se réunissait régulièrement entre 1963 et 1967 et nombre de ses membres sont devenus d'importants décideurs publics. Ces derniers ont forgé la base même de la politique d'égalité des sexes : imposition individuelle des revenus en 1970, assurance parentale en 1973, forte augmentation des places de crèches subventionnées par l'État, réforme de la législation familiale, etc.¹⁹. Soulignons aussi les demandes de financement soutenues par ces décideurs publics (notamment pour le développement de recherches universitaires sur le genre et la position des femmes), ce qui a abouti à la création d'un comité spécialement chargé du financement de ce type de recherches en Suède²⁰. Tel était le contexte au moment de l'apparition de la « seconde génération » d'économistes femmes formées dans les universités à partir du milieu des années 1960.

DEUXIÈME ET TROISIÈME GÉNÉRATIONS DANS LA RECHERCHE SUR LE GENRE EN ÉCONOMIE

La forte et soudaine augmentation de femmes ayant un Ph. D en économie à partir de 1976 résulte probablement des réformes qui ont eu lieu dans le secteur de l'éducation dans la période d'après-guerre et de la forte extension de l'enseignement supérieur dans les années 1960. Il n'est pas surprenant que, parmi les jeunes filles alors entrées en masse dans les universités suédoises, certaines aient choisi les départements d'économie et que quelques-unes, particulièrement intéressées et persévérantes, aient continué jusqu'au doctorat²¹. Soudainement donc, une génération de jeunes femmes se trouvaient être bien formées pour utiliser les outils du métier²². C'était aussi une période stimulante et passionnante pour la discipline elle-même : la théorie économique avait été enrichie notamment par les apports de Gary Becker et s'appliquait maintenant à de nouveaux domaines de recherche comme l'économie de l'éducation, la santé, l'allocation du temps et la production domestique, l'économie de la fertilité, l'information, etc. Ce renouveau

18. La recherche a été publiée dans *Kvinnors liv och arbete* (Vie et travail des femmes) en 1962. Voir Joan Acker *et al.* [1992] qui est un ouvrage collectif pour fêter le trentième anniversaire de sa parution. Annika Baude [1992] contient « la mémoire collective » de certains des membres du Groupe 222. L'un des membres était Anita Gradin qui allait devenir membre de la Commission européenne.

19. Sur ces réformes structurelles, voir aussi Christina Jonung et Inga Persson [1994].

20. Il s'agit de la Délégation pour la recherche sur l'égalité des sexes (*Delegationen för jämställdhetsforskning*, JÄMFO) créée en 1983. Dans les années 1990, les politiques publiques concernant le financement des recherches sur le genre ont changé d'approche et on a demandé aux conseils de recherche de faire en sorte que ce type de recherches soit intégré et financé par les fonds réguliers.

21. La suppression de l'ancien doctorat et l'introduction du diplôme de Ph. D en 1969 ont sans doute joué un rôle dans la décision des femmes de poursuivre leurs études pour l'obtention d'un Ph.D.

22. Comme il a été dit plus haut, la « seconde génération » comprend les femmes nées dans les années 1940 et au début des années 1950 et qui ont obtenu leur Ph. D dans les années 1970 et 1980 (soit, en tout, une vingtaine de femmes).

contribua à créer un climat intellectuel stimulant et ouvert (du moins est-ce ce que j'ai connu à cette époque au département d'économie de Lund).

Plusieurs des économistes femmes de la « deuxième génération » ont choisi comme sujet de thèse des thèmes liés au genre (salaires et différentiel de salaires, travail à temps partiel, discrimination salariale, etc.). D'autres ont traité des sujets relevant de l'économie publique (impôt et dépenses publiques, systèmes publics de retraite) ou de l'économie du travail (chômage, éducation), sans adopter explicitement ou nettement une perspective de genre.

Mais il y eut aussi, me semble-t-il, dans cette génération et à partir d'elle, un effet de groupe, du moins à Lund, où les membres étaient en nombre suffisant pour constituer une masse critique. Ces jeunes économistes femmes ont regardé autour d'elles et se sont posées des questions sur ce qu'elles voyaient et sur ce qu'elles ne voyaient pas. Elles se sont aperçues que leurs réactions en tant qu'économistes étaient semblables ou proches.

Qu'ont-elles vu ? D'abord, qu'il existait sur la carte des économistes de grandes portions de terre vierge qui correspondaient pour elles à des questions intéressantes et importantes. Or celles-ci restaient invisibles ou semblaient peu intéressantes aux yeux des économistes hommes qui, dès lors, les négligeaient²³. C'était en général des questions liées à la famille, aux enfants et à la production non-marchande ; elles portaient aussi sur l'interaction entre travail marchand et domestique. Deuxièmement, elles se sont aperçues que la théorie et l'analyse économiques n'étaient pas toujours appliquées de manière correcte et cohérente lorsqu'il s'agissait du travail des femmes, de la production non marchande et de l'interaction entre production marchande et non marchande, conduisant souvent à des résultats aberrants²⁴. De toute évidence, des améliorations étaient possibles, mais pour les mettre en œuvre il leur fallait assumer elles-mêmes une partie du travail, tant au niveau pédagogique qu'à celui des programmes de recherche. Heureusement, elles n'étaient pas totalement seules. Elles ont en effet reçu le soutien de certains de leurs collègues masculins, avec lesquels elles ont pu travailler et aussi bénéficier des avancées apparues au même moment dans la théorie économique²⁵. Par ailleurs, elles ont pu s'appuyer sur le développement des recherches sur le genre dans d'autres disciplines, particulièrement en histoire, en sociologie et en histoire économique, comme sur l'intérêt de la classe politique pour les questions d'égalité des sexes.

23. Vingt ans plus tard, avec Rita Asplund, nous avons découvert les mêmes zones d'invisibilité dans les recherches sur les femmes et les bas salaires en Europe, voir Rita Asplund et Inga Persson [2000]. Pour le cas particulier de la France, voir Rachel Silveira [2001].

24. Cela est exposé plus en détail dans Christina Jonung et Inga Persson [1987] où nous donnons aussi quelques exemples concrets tirés des débats politiques de l'époque.

25. Christina Jonung avait écrit un chapitre en 1974 sur les femmes dans l'économie suédoise (*Kvinnorna i svensk ekonomi*) intégré dans une anthologie de textes destinés aux étudiants en 2^e cycle d'économie sous la direction de Bo Södersten [Jonung, 1974]. En 1983, j'ai codirigé avec Mats Lundahl une anthologie : *Les Femmes dans l'économie – foyer, emploi, carrière* (« Kvinnan i ekonomin – hem, yrke, karriär ») [Lundahl et Persson, 1983].

Je ne vais pas dresser ici un panorama exhaustif de la recherche en économie et des nombreuses études sur les femmes/le genre à cette époque. Du point de vue théorique et méthodologique, ces études appartenaient au courant dominant en économie. Elles étaient l'expression d'une stratégie de connaissance relevant de l'empirisme féministe. Les champs couverts étaient larges et variés : l'offre de main-d'œuvre, les écarts et inégalités de salaire, le chômage, la ségrégation professionnelle, le congé parental, le système des retraites, etc. Je prendrai des exemples tirés de mes propres travaux. En 1980, Christina Jonung et moi-même avons participé à une conférence sur « Femmes et économie » (« Kvinnor och ekonomi ») organisée par l'association Fredrika Bremer, par un journal économique *Dagens Industri* et par une compagnie d'assurances Trygg-Hansa. Notre intervention s'intitulait : « La politique économique intègre-t-elle l'objectif d'égalité entre les sexes ? » (« Tar den ekonomiska politiken hänsyn till jämställdhetsmålet ? »), [Jonung et Persson, 1980]. Nous y avons examiné un certain nombre d'études et de publications officielles sur l'économie et les politiques économiques en Suède, comme les plans à moyen terme, les prévisions à court terme, etc., à la recherche d'indices de la prise en compte de l'objectif d'égalité entre les sexes, objectif revendiqué officiellement par le Gouvernement et le Parlement. Le résultat fut assez décevant et confirmé par des économistes (masculins) présents et auteurs de certains de ces rapports. Nous ne le savions pas à l'époque, mais ce que nous demandions correspondait à ce qui est devenu quinze ans plus tard une pratique courante, c'est-à-dire l'intégration des politiques d'égalité des sexes dans les politiques générales (*mainstreaming*²⁶). C'est sans doute à la suite de cette intervention que le ministre des Finances de l'époque nous a demandé d'écrire des rapports spécifiques dans le cadre des études prospectives de la situation suédoise en 1990 et 1992. À cette occasion nous avons pu développer et approfondir le thème du rôle des femmes dans l'économie et des facteurs qui influent sur leur situation économique par rapport aux hommes²⁷. Aujourd'hui, tous les ministres suédois sont en principe obligés d'intégrer une dimension genre dans leurs propositions et rapports.

Un événement décisif a été, entre 1985 et 1990, la mise en œuvre, à l'instigation du Gouvernement, d'un vaste projet de recherche en sciences sociales qui portait sur le pouvoir et la démocratie en Suède « Maktutredningen ». Dans les directives du projet, les femmes étaient seulement mentionnées en passant, mais à la fin du projet, les chercheurs qui y avaient participé avaient identifié comme centrale la question de la position des femmes (relativement à celle des hommes) et en avaient fait un thème fondamental pour l'analyse du pouvoir et de la démocratie en Suède. Ce projet a été important pour la recherche en économie sur les femmes et le genre. En effet, l'étude sur la répartition du pouvoir et des ressources économiques entre

26. Cette approche était déjà soutenue par les membres du Groupe 222 pour traiter de la politique d'imposition des revenus, la construction des systèmes de protection sociale, etc.

27. Voir Christina Jonung et Inga Persson [1990] et Inga Persson [1993].

les femmes et les hommes (*Kvinnomaktutredningen*), qui a eu lieu plus tard, entre 1995 et 1997, a dû s'inspirer de l'un des projets (« Pouvoir des femmes et ressources économiques ») que j'avais mené à bien dans le cadre de l'Étude sur le pouvoir et la démocratie en Suède²⁸. Ce premier travail a été également important pour l'orientation conceptuelle de l'étude sur la dimension genre de la répartition du pouvoir et des ressources économiques. En effet, le groupe qui dirigeait le projet – deux politologues (Olof Petersson et Johan P. Olsen), une historienne (Yvonne Hirdman) et une économiste (moi-même) – avait à analyser ces deux axes, pouvoir et démocratie, pour l'ensemble de la société. Il a choisi pour ce faire d'avoir recours au concept de principes régulateurs ; le marché, la famille, le système politique, etc. étaient ainsi considérés comme des systèmes de régulation qui, ensemble et en interaction, déterminent les conditions de vie des hommes et des femmes. Cette approche conduit tout naturellement, au moment d'évaluer la sexuation des processus économiques, à mener une analyse qui intègre le fonctionnement des marchés (y compris le marché du travail), celui de la famille, de la politique et du secteur public²⁹.

L'Étude sur la répartition du pouvoir et des ressources économiques entre les femmes et les hommes initiée et financée par le Gouvernement représentait, en sciences sociales, un projet d'envergure³⁰. Pour les économistes, femmes et hommes, elle offrait un cadre de référence pour faire le point sur la situation et développer ensuite la recherche en économie sur les femmes, les hommes et le genre. Le projet a abouti à la publication de nombreux ouvrages et suscité la collaboration d'un grand nombre de chercheurs, de disciplines et de générations différentes. Les cinq ouvrages – sur un total de treize³¹ – écrits par des économistes, ont des titres révélateurs³² et leur contenu illustre bien le développement et l'approfondissement de la recherche économique sur le genre. Ils présentaient de nouveaux travaux empiriques, entre autres, appuyés sur l'utilisation de grandes bases de données individuelles, sur les taux de promotion comparés des femmes et des hommes (le « plafond de verre ») et une recherche innovante sur les caractéristiques et les effets sexuels des politiques de redistribution de l'État-providence (système de protection sociale et accès aux biens et services publics). La liste des auteurs de ces

28. Voir *The Study of Power and Democracy in Sweden*, Progress Report, 1987.

29. Voir, en comparaison, le débat présenté par Rachel Silvera [2001] autour du « modèle sociétal de genre ».

30. Pour une description du projet en français, voir le numéro 27 des *Cahiers du genre*, coordonné par Boel Berner *et al.* [2000].

31. Les autres volumes ont été rédigés, entre autres par des sociologues et des théoriciens de l'organisation, et ont porté davantage sur les processus qui, à l'intérieur des familles, des entreprises et des organisations, contribuent à la sexuation des résultats économiques. Pour un résumé de toutes les études, voir Sou [1998], n° 6.

32. Il s'agit de Anita Nyberg, [1997b] ; Göran Ahme et Inga Persson (dir.), 1997 (cet ouvrage est le résultat d'une coopération entre sociologues et économistes) ; Inga Persson et Eskil Wadensjö (dir.), [1997a, 1997b, 1998].

volumes montre bien que parmi les économistes femmes et hommes, de la « seconde génération » comme de la « troisième génération », nombreux sont ceux qui s'intéressent à la recherche économique sur le genre. La recherche universitaire menée sur des thèmes économiques concernant les femmes/les hommes/la famille/le genre, et s'appuyant sur des approches théoriques et méthodologiques dominantes en économie, est maintenant courante; elle a même obtenu en Suède un brevet de respectabilité³³. Des prix Nobel ont récompensé le « théoricien » Gary Becker, John Nash et la théorie des jeux, Michael Spencer, le théoricien du signal, et James Heckman, le « statisticien des données individuelles ». Tous ces travaux trouvent des applications dans la recherche sur le genre.

Qu'en est-il de la « troisième génération » de femmes économistes en Suède, celles qui ont obtenu leur Ph. D au cours des années 1990? Elles sont environ une cinquantaine et maintenant deux sur dix parmi les économistes ayant obtenu un Ph.D. Comme nous l'avons mentionné à propos de l'étude sur la répartition du pouvoir et des ressources économiques, certaines de ces femmes ont fait de la recherche sur le genre mais il est évident aussi que ces femmes économistes ont eu un éventail de choix plus large pour leurs sujets de thèse. Ici aussi apparaît une sorte de « normalisation » avec des choix orientés moins nettement sur le genre et le secteur public que dans la génération précédente.

LE GENRE, LA THÉORIE ET LA MÉTHODOLOGIE EN ÉCONOMIE

Comme nous l'avons dit précédemment, les chercheuses en économie de la « seconde génération », ayant travaillé sur le genre, entraient dans la catégorie des empiristes féministes. Elles ne refusaient pas la théorie et la méthodologie économiques, mais s'opposaient à ce que celles-ci ne servent pas aux analyses de genre ou qu'elles ne soient pas appliquées de façon cohérente. Sur ce point, elles étaient des réformistes et non des révolutionnaires³⁴. Ce qui ne veut pas dire qu'elles n'étaient pas influencées ou qu'elles ne s'intéressaient pas aux travaux et débats sur la nature sexuée de la théorie et de la méthodologie en économie, menés par les économistes féministes, américaines pour la plupart.

La recherche sur le genre a aussi connu un fort développement dans les autres disciplines, ce qui a influencé les débats en économie. Ce fut particulièrement vrai en histoire et en histoire économique, ceci a permis de bien montrer les caractéristiques du « système de genre », c'est-à-dire sa nature constamment

33. Et pas seulement en Suède, voir par exemple les volumes issus d'un symposium international [Persson et Jonung, 1997, 1998].

34. Du moins, c'est mon cas et celui de Christina Jonung, voir notre analyse dans Christina Jonung et Inga Persson [1987] et Inga Persson [1994]. Anita Nyberg semble arriver à la même conclusion concernant les économistes féministes suédoises et la recherche sur le genre en économie en Suède [Nyberg, 2001].

changeante et sa perpétuelle renaissance. La recherche sur le genre en sociologie et en gestion (la recherche sur les organisations) a aussi joué un rôle important en mettant à jour les processus sexués à l'œuvre dans la famille et les organisations, ce qui explique, par exemple, les différences selon le sexe dans le rendement des investissements en capital humain et dans les probabilités de promotion (ce qu'avaient bien montré les études économétriques). Il est juste de dire que de telles influences ont grandement affecté la façon dont les femmes économistes ont compris et interprété leurs résultats, et peut-être aussi choisi leur domaine de recherche. Dans ce contexte, il est important de mentionner la spécialisation et le partage du travail entre disciplines en fonction de leurs avantages comparatifs. L'économie et les économistes doivent privilégier les domaines où leurs approches théoriques et méthodologiques sont pertinentes, tout en suivant ce qui se fait dans les autres disciplines pour apprendre des recherches qui y sont menées sur le genre³⁵.

La « troisième génération » de femmes économistes a été traversée par des divergences plus nombreuses et une remise en cause plus radicale de la théorie et de la méthodologie en économie, à partir d'une perspective de genre³⁶. Le cas de Katarina Katz [2001] est intéressant car elle porte un regard critique sur la théorie économique dominante et sa pertinence pour l'analyse des différences économiques entre les femmes et les hommes dans les économies de marché, mais en même temps utilise des méthodes traditionnelles dans son analyse des écarts de salaire en Russie, avant et pendant la transition à l'économie de marché. Ce faisant, elle parvient à une analyse très fine et pertinente de la nature sexuée du marché du travail et des rémunérations en Russie ainsi que des transformations du « système de genre » pendant la transition.

Jusqu'à présent, j'ai utilisé les termes de femme, sexe et genre avec une relative imprécision. La terminologie de la recherche féministe a changé au fil du temps en Suède, allant de « recherche sur l'égalité » (*jämställdhetsforskning*) à la « recherche sur le genre » (*genusforskning*) en passant par la « recherche sur les femmes » (*kyinnoforskning*). Cette évolution reflète la façon dont la recherche était perçue. L'utilisation du premier terme répondait à la demande des décideurs publics pour ce qui est la recherche dans les années 1970 et au début des années 1980. Ce premier terme fut critiqué à cause de l'étroitesse des perspectives qu'il sous-tendait. On lui préféra « recherche sur les femmes » qui recouvrait la recherche fondamentale

35. Un exemple tiré de l'Étude sur la répartition du pouvoir et des ressources économiques entre les sexes. L'approche des familles en termes de négociation peut être utilisée par les économistes pour déduire les facteurs qui peuvent influencer sur le pouvoir de négociation et donc l'allocation du temps et de l'argent à l'intérieur de la famille [Bolin, 1997]. Les économistes peuvent alors aussi tester avec des méthodes économétriques l'existence de tels effets (c'est-à-dire savoir si le modèle unitaire de la prise de décision dans la famille est invalide). Des études sociologiques comme celle de Göran Ahme et Christin Roman [1997] peuvent apporter des éclairages complémentaires sur la négociation réelle et la prise de décision concernant le temps et l'argent dans les familles.

36. Pour exemple, voir Katinka Hort [1987] et Katarina Katz [2001].

sur les femmes sans référence à une quelconque traduction politique immédiate. Dans les années 1990, le terme de « recherche sur le genre » l'a remplacé peu à peu, suivant en cela l'évolution de la terminologie au niveau international. La signification du concept était néanmoins quelque peu différente en ce que l'accent était mis sur le caractère relationnel des femmes et des hommes et sur les genres socialement construits.

Une telle évolution a modifié la perception et l'interprétation des résultats (empiriques) et des thèmes de recherche des économistes. Le genre masculin est soudain devenu visible et objet potentiel de recherche. Les études empiriques, basées sur des données individuelles par exemple, se limitent à l'utilisation de données distinguées selon le sexe biologique. Néanmoins, on peut utiliser la grille de lecture du genre – socialement construit – pour interpréter les différences selon le « sexe » des études empiriques. Le déplacement vers le genre a aussi remis en question la tendance à regarder les hommes comme la norme et les femmes comme « le problème » et « une somme d'insuffisances » (interruptions de carrière, travail à temps partiel, choix erronés de filières, etc.). La perception relationnelle permet de voir plus clairement que les « problèmes » des femmes sont souvent des préconditions au succès des hommes et que les « insuffisances » des femmes sont souvent le reflet des avantages des hommes. Si c'est bien le cas, on ne peut abolir les unes sans abolir les autres.

Cet article décrit l'évolution de la relation complexe entre le genre et l'économie en Suède durant les dernières décennies. L'accent est mis sur la recherche en économie sur les femmes et le genre. Selon moi, ce domaine, en Suède, est clairement sorti « du monde du silence et de l'absence, de l'invisibilité et de l'oubli » pour pénétrer progressivement un champ assez large de recherche en économie. Deux facteurs ont joué un rôle déterminant : l'un est la demande extérieure à la communauté scientifique ; l'autre concerne certaines avancées théoriques et méthodologiques, internes à la discipline, qui ont été appliquées de façon fructueuse dans les recherches sur le genre. Du coup, celles-ci se sont vues reconnaître un statut scientifique dans la discipline économique. Mais on se doit de rester vigilant et tout acquis doit être défendu par les nouvelles générations d'économistes.

Cet article aborde un autre domaine : le genre et la théorie/méthodologie en économie. La conclusion principale est ici que les économistes femmes en Suède (à l'exception peut-être de quelques-unes appartenant à la « troisième génération ») ont été des empiristes qui n'ont pas apporté de contributions propres à la recherche internationale. Mais, en même temps, je pense que les critiques au niveau international et le débat autour des hypothèses sous-jacentes au paradigme dominant en économie ainsi que la recherche sur le genre (théorique et empirique) menée dans d'autres disciplines ont eu un impact important sur la vision du monde des femmes économistes et sur l'interprétation de leurs résultats.

Qu'en est-il de la féminisation de la profession? Le constat est ici ambigu. D'un côté, on note un progrès certain. Le nombre de femmes ayant obtenu un Ph. D en économie a beaucoup augmenté : elles représentent aujourd'hui un cinquième des nouveaux diplômés. En revanche, elles sont toujours aussi peu nombreuses à avoir des postes permanents d'enseignant à l'université (professeur ou maître de conférence) et il y a très peu de signes d'une augmentation nette de la part des femmes dans le futur corps enseignant³⁷. Le plus grand nombre de femmes obtenant un Ph. D actuellement est contrecarré par le fait qu'un plus grand nombre d'entre elles poursuivent leur carrière en dehors de l'université. Bien entendu, ce choix sert à changer l'image que l'on a de l'économiste compétent : un économiste homme. Mais cela limite aussi le nombre de femmes dans les départements d'économie, ce qui constitue un obstacle à une plus grande représentation féminine « dans les commissions de spécialistes, dans les jurys de concours, dans ceux de l'agrégation ou dans ceux des thèses, dans les comités scientifiques de revues... ».

En Suède, où il y eut une forte pression externe sur la communauté scientifique afin d'augmenter la représentation féminine dans les conseils de recherche, les comités d'évaluation, etc., le problème qui se pose en économie est autant dû au faible nombre de candidates qu'à une demande trop restreinte de la part des universités. La Suède ne diffère pas des autres pays européens ou des États-Unis pour ce qui est de la faible représentation des femmes dans les départements d'économie. Cela veut dire que nous avons à chercher des explications communes à cet état de fait. Peut-être se trouvent-elles dans la discipline elle-même et dans sa culture ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACKER Joan *et al.* (1992), *Kvinnors och mäns liv och arbete* (Vie et travail des femmes et des hommes), SNS, Stockholm.
- AHRNE Göran, PERSSON Inga (dir.) (1997), *Familj, makt och jämställdhet* (Famille, pouvoir et égalité entre hommes et femmes), Stockholm, Kvinnomaktutredningen, Fritzes.
- AHRNE Göran, ROMAN Christin (1997), *Hemmet, barnen och makten. Förhandlingar om arbete och pengar i familjen* (Foyer, enfants et pouvoir. Négociations au sujet du travail et de l'argent dans la famille), Stockholm, Kvinnomaktutredningen, Fritzes.
- ASPLUND Rita, PERSSON Inga (2000), « Low Pay – A Special Affliction of Women », in M. GREGORY, S. BAZEN, et W. SALVERDA (dir.), *Labour Market Inequalities. Problems and Policies of Low-Wage Employment in International Perspective*, Oxford, Oxford University Press.
- BAUDE Annika (1992), *Visionen om jämställdhet* (La Vision de l'égalité entre femmes et hommes), Stockholm, SNS.

37. La plupart des femmes de la « seconde génération » titulaires d'un poste permanent d'enseignant atteindront l'âge de la retraite dans les cinq à dix prochaines années.

- BERNER Boel, ELGAN Elisabeth, HEINEN Jacqueline (dir.) (2000), « Suède : l'égalité des sexes en question », *Cahiers du genre*, n° 27.
- BOLIN Kristian (1997), « Familj, makt och ekonomiska resurser – den nya familjeekonomin » (Famille, pouvoir et ressources économiques – La nouvelle économie de la famille), in Göran AHRNE et Inga PERSSON (dir.), 1997, *op. cit.*
- DIMAND Robert W., DIMAND Mary Ann, FORGET Evelyn L., 2000, *A Biographical Dictionary of Women Economists*, Cheltenham, UK and Northampton, USA, Edward Elgar.
- HARDING Sandra (1986), *The Science Question in Feminism*, Ithaca and London, Cornell University Press.
- HIRDMAN Yvonne (1989), *Att lägga livet tillrätta* (Mettre de l'ordre dans la vie), Stockholm, Carlssons.
- (1990), « Genussystemet » (Le Système genre), in *Demokrati och makt i Sverige* (Pouvoir et démocratie en Suède), Stockholm, Maktutredningen.
- HORT Katinka (1987), « En feministisk kritik av den neoklassiska nationalekonomin » (Une critique féministe de l'économie néoclassique), *Kvinnovetenskaplig tidskrift*, n° 1.
- JONUNG Christina (1974), « Kvinnorna i svensk ekonomi » (Les femmes dans l'économie suédoise), in B. SODERSTEN (dir.), *Svensk Ekonomi*, Stockholm, Rabén & Sjögren.
- JONUNG Christina, PERSSON Inga (1980), « Tar den ekonomiska politiken hänsyn till jämställdhetsmålet? » (Est-ce que la politique économique prend en compte l'objectif d'égalité entre femmes et hommes?), in *Kvinnor och ekonomi*, Stockholm, Affärsförlaget.
- (1987), « Nationalekonomisk forskning ur kvinno- och jämställdhetsperspektiv » (La Recherche économique dans une perspective de genre et d'égalité entre les sexes), *Kvinnovetenskaplig tidskrift*, n° 1.
- (1990), *Kvinnors roll i ekonomin – Hushållsproduktion, marknadsproduktion och jämställdhet* (Le Rôle des femmes dans l'économie – Production domestique, production marchande et égalité entre femmes et hommes), Stockholm, ministère des Finances.
- (1994), « Combining Market Work and Family », in T. BENGSSON (dir.), *Population, Economy and Welfare in Sweden*, Springer-Verlag.
- (1997), « Anna and Knut », in Inga PERSSON et Christina JONUNG (dir.), 1997, *op. cit.*
- JONUNG Lars (dir.) (1996), *Ekonomerna i debatten – gör de någon nytta?* (Les Économistes dans le débat public – Qu'est-ce qu'ils apportent?), Otta, Ekerlids förlag.
- KATZ Katarina (2001), *Gender, Work and Wages in the Soviet Union. A Legacy of Discrimination*, Basingstoke, Palgrave.
- KOCK Karin (1938), « Kvinnoarbetet i Sverige » (Le Travail des femmes en Suède), in SOU (Statens Offentliga Utredningar), (1938), n° 47, *Gift kvinnas förvärvsarbete*, Stockholm.
- LAUFER Jacqueline, MARRY Catherine, MARUANI Margaret (2001), *Masculin-féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF.
- LUNDAHL Mats, PERSSON Inga (dir.) (1983), *Kvinnan i ekonomin – hem, yrke, karriär* (Les Femmes dans l'économie – Foyer, emploi et carrière), Malmö, Liber.
- MOBERG Eva (1961), « Kvinnans villkorliga frigivning » (La Libération conditionnelle des femmes), in Hans HEDERBERG (dir.), *Unga liberaler*, Stockholm, Bonniers.
- MYRDAL Alva, KLEIN Viola (1956), *Women's two roles : home and work*, London, Routledge & Kegan Paul.
- NISKANEN Kirsti (2001), « Kvinnopolitiskt engagemang i könsneutral vetenskap – Karin Kocks könsteoretiska analys under 1930-talet » (L'Engagement féministe dans une discipline asexuée – Karin Kock et l'analyse théorique du sexe dans les années 1930), *Kvinnovetenskaplig tidskrift*, n° 3-4.
- NYBERG Anita (1997a), « Makt, kön och BNP » (Pouvoir, sexe et PNB), in Göran AHRNE et Inga PERSSON (dir.), 1997, *op. cit.*

- (1997b), *Kvinnor, män och inkomster. Jämställdhet och oberoende* (Femmes, hommes et revenus. Statut égal et indépendance), Stockholm, Kvinnomaktutredningen, Fritzes.
- (2001), « Feministiska ekonomer och feministisk ekonomi – exemplet nationalekonomi » (Économistes féministes et économie féministe – L'exemple de la science économique), *Kvinnovetenskaplig tidskrift*, n° 3-4.
- PERSSON Inga (1990), « The Third Dimension – Equal Status between Women and Men », in Inga PERSSON (dir.), *Generating Equality in the Welfare State – The Swedish Experience*, Oslo, Norwegian University Press.
- (1993), *Svenska kvinnor möter Europa : Ekonomisk integration och social harmonisering ur ett kvinnoperspektiv* (Les Femmes suédoises rencontrent l'Europe : intégration économique et harmonisation sociale vues par les femmes), Stockholm, ministère des Finances.
- (1994), « Om 'Economic man'vore kvinna... » (Si « l'homme économique » était une femme...), Stockholm, Forskningsrådsnämnden, Rapport 94, n° 5.
- PERSSON Inga, JONUNG Christina (dir.) (1997), *Economics of the Family and Family Policies*, Londres, Routledge.
- (dir.) (1998), *Women's Work and Wages*, Londres, Routledge.
- PERSSON Inga, WADENSJÖ Eskil (dir.) (1997a), *Kvinnors och mäns löner – varför så olika ?* (Les Salaires des hommes et des femmes – pourquoi si différents ?), Stockholm, Kvinnomaktutredningen, Fritzes.
- (dir.) (1997b), *Glastak och glasväggar ? Den könssegregerade svenska arbetsmarknaden* (Plafonds de verre et murs de verre ? La ségrégation par le sexe sur le marché du travail), Stockholm, Kvinnomaktutredningen, Fritzes.
- (dir.) (1998), *Valfärdens genusansikte* (La Face genre de l'État-providence), Stockholm, Kvinnomaktutredningen, Fritzes.
- SILVERA Rachel (2001), « Genre et économie : des rendez-vous manqués », *Travail, genre et sociétés*, n° 6, p. 123-144.
- SOU (1998), n° 6, *Ty makten är din...* (Car le pouvoir te revient...), Kvinnomaktutredningens slutrapport, Stockholm, Fritzes.

V.

***Statistique et démographie :
compter n'est pas neutre***

*Sous la responsabilité
de Monique Meron*

Introduction

par Monique Meron

En sciences humaines, les chercheurs s'appuient sur des données quantitatives élaborées par des statisticiens ou des démographes. Ils reprennent ainsi à leur compte des catégories sociales et des concepts largement tributaires des contextes politique, historique et scientifique du moment où sont recueillies les données. Les débats des années 1970 et 1980 autour de l'indice des prix ou des chiffres du chômage, la réflexion approfondie qui a accompagné la construction des actuelles catégories socioprofessionnelles, ont depuis longtemps fait prendre conscience, aux utilisateurs, du poids des définitions dans les résultats statistiques.

Les chiffres permettent souvent et depuis longtemps, des comparaisons entre les hommes et les femmes ; mais accumuler les données sexuées n'est pas suffisant pour rendre compte des différences de genre. Qu'en est-il de l'image des hommes et des femmes renvoyée par ces chiffres ? Quelles représentations sont ainsi privilégiées dès l'amont de certaines réflexions en sciences humaines ? Comment ces représentations ont-elles évolué ?

Statistique et démographie sont complémentaires quant aux domaines qu'elles explorent, quant aux données qu'elles élaborent. En France, ces deux sciences des chiffres relèvent en grande partie de deux administrations, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et l'Institut national d'études démographiques (INED), qui se différencient par de nombreux critères : la taille, le statut juridique, la structure, les formations des personnels et les réseaux d'influence... Entre ces institutions, les histoires sont liées et les échanges sont évidemment nombreux, mais elles n'en ont pas moins, chacune, leur spécificité dans la façon de traiter le genre dans leurs collectes, études, recherches et analyses et de donner leur propre vision des rôles féminins et masculins dans la société qu'elles décrivent.

Le découpage institutionnel ne recoupe pas exactement la distinction entre les disciplines : il existe un service de démographie à l'INSEE et des économistes sont en poste à l'INED. Mais évoquer, sans toutefois les approfondir ici, les différences entre ces deux structures, permet de percevoir comment les enjeux et l'historique

de chacune peuvent influencer sur des priorités qui se ressentent jusque dans la publication et l'interprétation des résultats présentés. L'INSEE, direction générale du ministère en charge des Finances et de l'Économie, héritier des missions des premiers services statistiques nationaux, est le pivot du système statistique public français. Il donne le ton et coordonne l'ensemble des statistiques élaborées dans les différents ministères. Les statisticiens de l'INSEE, formés pour la plupart dans les écoles nationales de la statistique, se veulent garants d'une déontologie d'indépendance, de transparence et de pertinence des méthodes et concepts utilisés dans l'ensemble du système statistique français et maintenant souvent harmonisés au niveau européen. L'INED, établissement public scientifique et technique sous tutelle des ministères chargés de la Recherche et de la Solidarité, recrute la plupart de ses chercheurs dans les universités et contribue à la formation, au niveau du troisième cycle, de nombreux démographes qui enseignent et travaillent dans les laboratoires de recherche. C'est l'INSEE qui élabore le recensement, traite les données de l'état-civil et construit certaines enquêtes utilisées par les démographes. L'INED rend compte des évolutions de la situation démographique en France et explore des sujets dont certains sont parfois repris ensuite par l'INSEE. Les réseaux aux niveaux national et international, les objectifs, les préoccupations, les moyens, sont donc différents, même si les deux instituts se retrouvent, par exemple, au Conseil national de l'information statistique (CNIS), organisme de concertation entre producteurs et utilisateurs de statistiques publiques. Ces liens et ces relations spécifiques expliquent sans doute en grande partie pourquoi les angles de vue de l'INSEE et de l'INED, tout en se répondant et en s'influençant, relèvent d'optiques distinctes, en particulier quand il s'agit du genre.

En démographie, la méconnaissance des comportements masculins dans des domaines implicitement assignés aux femmes est parfois importante. Par exemple, on n'a longtemps étudié que la fécondité féminine et ce n'est que très récemment que les enquêtes sur l'histoire familiale s'intéressent aussi aux hommes. De nouvelles préoccupations sont apparues sur les violences à l'encontre des femmes, sur l'analyse des représentations et des stéréotypes, sur les pratiques de comportements matrimoniaux, de fécondité et sexuels, explorés à la lumière des rapports de genre. L'articulation entre le monde du travail et celui de la famille retient à nouveau l'attention des démographes. Enfin, la création, à l'INED, d'une unité spécialisée sur les recherches relatives au genre témoigne d'une sensibilité particulière à cette question et de la volonté d'en reconnaître le champ spécifique.

En statistique, les femmes sont parfois oubliées au contraire, invisibles ou fondues dans la masse. « Inactives » dès qu'elles n'ont pas d'emploi, assimilées au chef de ménage et plus encore aujourd'hui à la « personne de référence », c'est-à-dire à leur conjoint lorsqu'elles vivent en couple, les femmes sont aussi davantage regroupées dans les nomenclatures qui s'attachent à mieux détailler les professions masculines que certaines professions féminines. De nombreux travaux ont cependant montré la progression de l'activité féminine et les transformations

sociales qui en résultent. Mais le rapport demandé par le CNIS en 1999 sur les statistiques pertinentes pour étudier les situations respectives des femmes et des hommes détecte encore des domaines où les statisticiens ont oublié jusqu'à très récemment de différencier les sexes, qu'il s'agisse de compter les élus ou encore les élèves à certaines étapes pourtant essentielles de l'orientation scolaire vers les différentes filières d'études. N'oublions pas, ajoute Catherine Blum, que « les sujets les plus redoutables à traiter concernent le suivi des carrières professionnelles des hommes et des femmes ». Il reste donc encore beaucoup à faire.

Pour parler de cette histoire des représentations chiffrées, nous avons fait appel à Annie Fouquet, économiste et statisticienne, responsable de la Direction de l'animation de la recherche et des études statistiques (DARES) au ministère du Travail. Elle est aussi connue, entre autres, pour avoir, à l'INSEE, sorti de l'ombre l'économie domestique en en proposant une évaluation comparable à celle de l'économie marchande. Elle raconte comment a évolué le regard des statisticiens français sur l'activité féminine et situe cette vision en perspective des débats récents auxquels elle a participé sur la scène internationale et plus particulièrement européenne.

Thérèse Locoh, démographe, codirige avec Michel Bozon l'unité de recherche « démographie, genre et sociétés » à l'INED. Elle est connue pour ses travaux sur la fécondité et la famille en Afrique, pour ses recherches et ses enseignements en France et hors de nos frontières sur la notion de genre. En collaboration avec Armelle Andro, démographe, et Jacqueline Hecht, démographe et historienne, elle présente un travail nouveau sur les représentations des rôles féminin et masculin véhiculées par la démographie au travers des publications de l'INED et montre aussi combien les échanges internationaux sont indissociables du développement des recherches sur le genre.

Les tendances démographiques et économiques modifient profondément les rapports de genre. Pour savoir si femmes et hommes ont des rôles mieux partagés ou non sur le marché du travail, dans l'espace domestique, dans la vie politique, pour imaginer les conséquences des modifications de calendriers des étapes du cycle de vie, pour comprendre les changements de comportements sociaux et les nouveaux équilibres ou déséquilibres qui en résultent entre les sexes, il est essentiel de réfléchir à cette image des rôles féminins et masculins véhiculée par les indicateurs statistiques dans la société telle qu'elle est racontée par les chiffres.

La statistique saisie par le genre

par Annie Fouquet

À travers les enquêtes sur l'emploi, les salaires et les budgets-temps, on peut suivre la transformation progressive du regard que les statisticiens ont porté sur la place des femmes dans la société. La façon dont ils la décrivent reflète le regard que la société porte sur elle-même. En même temps, par leurs choix ou leurs commentaires, les statisticiens contribuent à transformer ce regard. S'efforçant de coller à la demande sociale d'information, les statisticiens ont été les objets et parfois les acteurs involontaires des enjeux de société [Fouquet, 1992¹].

DU RÔLE FAMILIAL À LA MAIN-D'ŒUVRE D'APPOINT (1945-1970)

Parmi les changements sociaux intervenus depuis 1945 pour les femmes, le plus visible est la transformation du rapport à l'emploi². Si aujourd'hui, le travail professionnel des femmes est un allant de soi, il y a cinquante ans, même quand elle avait une profession, une femme était avant tout définie socialement par son rôle familial traditionnel, elle élevait ses enfants tout en aidant son mari à gagner le revenu de la famille. Activité domestique et activité professionnelle s'entremêlaient dans bien des entreprises familiales, notamment agricoles.

1945-1953 : l'activité familiale prime

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les statisticiens traitent de l'activité des femmes en fonction de leur rôle traditionnel de mère de famille. Les esprits

1. Cet article ne traite que des thèmes concernant le travail, l'emploi ou les salaires, et ne traite pas des domaines de la démographie : natalité, mortalité, fécondité, nuptialité qui sont traités dans le texte de Thérèse Locoh, Jacqueline Hecht et Armelle Andro. Il part d'un dépouillement des publications de l'INSEE de 1946 à 1975 (*Études statistiques, Études et Conjoncture*, remplacées en 1969 par *Économie et Statistique*). Je remercie Alain Desrosières pour ses remarques et son incitation à observer les chemins de l'histoire de la statistique.

2. Cette partie reprend beaucoup des éléments collectés pour les *Mélanges en l'honneur de Jacques Desabie*, « L'activité féminine sous le regard du statisticien » [Fouquet, Charraud 1989].

sont marqués par le déficit démographique de l'entre-deux-guerres où « les cercueils l'emportaient sur les berceaux³ », et la première enquête sur les budgets-temps [Stoetzel, 1948] insère la préoccupation nataliste dans une perspective économique, à une époque où se met en place l'allocation dite « de salaire unique » (au départ 80 % du SMIG). Il s'agit de « savoir ce que coûte à la société en heures de travail la formation d'un enfant », et pour cela de réaliser un bilan comptable (à la manière de la comptabilité en temps de travail qui s'ébauche par ailleurs), où « bonnes à tout faire », « aides familiales » et « femmes de ménage » joignent leurs efforts à ceux des « femmes mariées » pour accomplir l'ensemble des tâches domestiques. Les femmes mariées ont ainsi des semaines de travail domestique allant de 47 heures pour celles qui n'ont pas d'enfants à 74 heures pour les mères de famille⁴.

Les premières enquêtes sur l'emploi font également une large place aux femmes. Inspirées par les recensements dont elles sont proches institutionnellement⁵, elles publient systématiquement les données par sexe, à la manière de la démographie qui accole dos-à-dos hommes et femmes dans des pyramides des âges et les range côte à côte dans des tables de mortalité. L'enquête Emploi de 1950 publie en 1951 des taux d'activité féminins selon le nombre d'enfants à charge. Cet intérêt pour le rôle domestique des femmes correspond à la réalité sociale de l'époque qui est celle du « baby boom » et où les femmes aides familiales (conjointes ou filles de paysan, d'artisan ou de commerçant) constituent la moitié de la population active féminine. En 1950, le taux d'activité (professionnelle) des femmes âgées de plus de 14 ans est de 40 %.

Un des objectifs essentiels de l'enquête Emploi est d'étudier comment supprimer le chômage pour arriver au plein emploi, objectif politique essentiel et partagé par tous. Décrire la population active, notamment féminine, n'est ici qu'un détour démographique que le statisticien s'impose à cause de l'intérêt qu'il porte à « l'évolution de la quantité de main-d'œuvre employée dans ce pays, (à) la durée de la semaine de travail selon les activités, (à) l'importance du chômage total ou partiel » [Levy Bruhl, 1951]. La conclusion de l'enquête est simple : il y a peu de chômeurs et ce sont souvent des femmes dont on se demande d'ailleurs si elles recherchent activement du travail. « Le chômage total est rare chez les personnes ayant une entière capacité de travail. Beaucoup de personnes classées comme recherchant du travail sont des jeunes ou des femmes en quête d'un revenu additionnel pour leur ménage » [Desabie, 1952]. En filigrane pointe la question qui reviendra souvent dans les débats des années 1960 : ces femmes sont-elles de vraies chômeuses ? Un salaire d'appoint est-il bien légitime ? Comment tracer une frontière stricte entre actives et inactives ?

3. Même si le retournement de la fécondité a déjà commencé à l'insu des démographes.

4. Voir le tableau reproduit in Fouquet [2001].

5. À la direction de la statistique générale de l'INSEE, le département Population Ménages dirigé par Jacques Desabie est chargé des recensements, des enquêtes emploi et plus généralement des enquêtes auprès des ménages.

D'où l'analyse minutieuse que fait Jacques Desabie en 1952⁶ des taux d'activité des hommes et des femmes : par âge, région de résidence, âge et état matrimonial, catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage et situation dans le ménage (épouse, enfant, ascendant), catégorie socioprofessionnelle du mari et nombre d'enfants, âge et niveau d'instruction. Il tente de répondre à la question de la stabilité de l'activité (professionnelle) féminine et son évolution future. Il insiste sur le rôle domestique des femmes comme frein à leur entrée dans le salariat. Il observe que, avec l'urbanisation, augmentent les taux d'activité féminin « tandis que décroissent la fécondité et peut-être les préjugés contre le travail féminin » (*sic*); de la campagne à la ville, les aides familiales deviennent inactives, leurs maris salariés. Tout en voyant que certaines trouvent un emploi salarié, que les femmes ayant suivi des études secondaires sont plus actives que celles qui se sont arrêtées avant, il n'en déduit pas une croissance future des taux d'activité, mais au contraire leur baisse, car en prolongeant leurs études, les jeunes filles retardent leur entrée dans le monde du travail (et sous-entendu, une fois mariées elles restent au foyer⁷). En conclusion l'auteur prévoit une baisse des effectifs de la population active globale : la croissance du salariat urbain (masculin) entraîne une baisse de l'activité féminine et l'élévation du niveau d'instruction retarde l'entrée dans la vie active. Comme ces deux facteurs sont « favorables à la productivité », aucun problème de pénurie de main-d'œuvre ne devrait se poser. Au contraire la durée du travail pourrait baisser rapidement !

On est bien dans les préoccupations sociales des premières enquêtes Emploi plus soucieuses des problèmes de chômage que de pénurie de main-d'œuvre [Affichard, 1987]. En quelques années, la perspective se retourne.

1958 : les femmes, main-d'œuvre d'appoint face à la pénurie ?

La pénurie de main-d'œuvre est explicitement à l'origine de la nouvelle enquête sur les emplois du temps de 1957 [Girard et Bastide, 1959]. Le formidable développement du marché intérieur entraîne un appel de main-d'œuvre que la population active française d'alors ne permet pas de satisfaire : les femmes vont-elles pouvoir se libérer des tâches ménagères pour répondre à l'appel de l'économie ? Le démographe ose à peine le suggérer : « La pénurie de main-d'œuvre que connaît le pays par suite de son évolution démographique antérieure, incite à se demander s'il ne pourrait pas être fait appel, au moins à titre temporaire (l'auteur s'excuse de sa hardiesse !), à un travail féminin accru... L'institution du travail à

6. Ces travaux seront repris et amplifiés au début des années 1970 par Robert Salais, qui en fera un axe de recherche fécond, en montrant le lien entre chômage et salariat (Salais *et al.*, 1986).

7. Cette prévision va dans le sens du souhait de l'auteur, puisque selon lui, plus du quart de la population occupée est constitué de « personnes dont, pour des raisons sociales, on pourrait souhaiter qu'elles ne travaillent pas » : sur 100 personnes actives, 10 sont des jeunes de moins de 20 ans, 13 ont plus de 60 ans et 4 sont des femmes mariées avec des enfants à charge [Desabie, 1952].

temps partiel, en particulier, permettrait-elle à un plus grand nombre de femmes de travailler? » [Girard et Bastide, 1959].

Au Commissariat général au plan, même inquiétude et même sollicitude envers les femmes; la commission de la main-d'œuvre commande une enquête spécifique sur le travail féminin [Levy Bruhl, 1957]: « Pendant quelques années, jusqu'à ce que les générations numériquement importantes nées après 1945 arrivent à l'âge de prendre une profession, la France va connaître une pénurie de main-d'œuvre qui risque d'être un goulot d'étranglement pour l'expansion de la production... En dehors d'un recours à l'immigration, les demandes d'emploi n'équilibreront les offres que s'il existe des mesures ou des aménagements susceptibles de les faire varier sensiblement... C'est surtout du côté de la population féminine qu'on peut espérer une main-d'œuvre d'appoint; les taux d'activité des femmes, qui ne sont en moyenne que de 50 %, sont infiniment plus sensibles que ceux des hommes adultes, pratiquement tous actifs, quelles que soient les circonstances » [Febvay, 1958]. D'où l'enquête qui ne sera pas publiée sur les obstacles au développement de l'activité féminine [voir Fouquet et Charraud, 1989, pour le détail de l'enquête]. La note ronéotée qui en présente les résultats conclut que 63 % des femmes de moins de 55 ans ne travailleront pas « quoi qu'il arrive » (ce qui est cohérent avec le fait qu'à l'époque (1958), 62 % des femmes mariées âgées de 30 à 40 ans sont inactives).

L'intérêt de ce travail inachevé est qu'on aurait pu faire dire aux résultats exactement le contraire. En totalisant autrement les réponses aux questions posées, la statisticienne d'aujourd'hui montre que 40 % des inactives de moins de 55 ans se déclareraient prêtes à travailler, dont plus de la moitié « dans les conditions actuelles⁸ » [Fouquet, Charraud, 1989, p. 57].

Or cette crainte de pénurie de main-d'œuvre s'appuie sur la stabilité supposée des taux d'activité, démentie par les faits jusqu'alors mal observés.

1954-1962 : le travail des femmes s'estompe dans l'invisible

Plusieurs faits comme l'exode rural ou la montée des taux d'activité féminins sont restés invisibles jusqu'à l'épreuve de vérité que fut le recensement de la population de 1962. Ce dernier à son tour, en changeant les modes de comptage de l'activité des femmes, contribua à brouiller la vision que la société se donnait de l'activité féminine.

Le mode de sondage des enquêtes Emploi s'appuyait sur la structure de la population par catégories socioprofessionnelles (CS) du recensement de 1954 : par construction, la population agricole restait constante [Rempp, 1960], et pour

8. Selon l'enquête, parmi les mesures les plus favorables au travail féminin, les femmes interrogées citent le plus fréquemment le temps partiel et la possibilité de trouver des emplois proches du domicile, puis la transformation de l'allocation de salaire unique et l'ouverture de crèches ou de jardins d'enfants.

des raisons techniques, privilégiait les familles nombreuses⁹. En n'observant que les taux d'activité par âge et par sexe, les enquêtes ne mettent pas en évidence la montée du salariat urbain, notamment pour les femmes. En effet, ce mouvement est masqué par un phénomène de ciseau : il y a encore davantage de femmes qui quittent l'activité agricole, que de femmes qui deviennent salariées [Marchand, 2002]. Globalement, le taux d'activité des femmes continue de décroître. Et ce d'autant plus que les formes d'enregistrement de l'activité féminine dans l'agriculture ont changé, amplifiant la mesure apparente d'une baisse des taux d'activité féminins.

Comment séparer l'activité domestique de l'activité destinée à participer à la formation du revenu familial pour les femmes de paysans alors que ces activités se mêlent et s'imbriquent dans un même lieu, dans une même journée ? En 1946, les agents recenseurs avaient pour consigne de noter comme actives à temps plein toutes les femmes de paysans. L'enquête Emploi de 1950 invente une première frontière entre le domestique et l'économique. Au recensement de 1954, la frontière se précise : ne seront comptées comme actives agricoles que les femmes n'exerçant pas d'activité salariée ailleurs. Suite au traité de Rome instituant le Marché commun notamment agricole (1959), le plan Pisani de 1961 vise à transformer les paysans en exploitants agricoles à la manière de chefs d'entreprise ; en conséquence, au recensement de l'agriculture de 1963, la définition de l'activité professionnelle se restreint encore pour se caler sur la norme du salariat industriel. Ne seront plus comptées comme actives à temps plein que les femmes ayant accompli au moins 8 heures de travail *productif* par jour, 300 jours par an¹⁰ [Barthez, 1982]. Le taux d'activité des femmes dans l'agriculture ne cesse de diminuer suite à ces définitions de plus en plus restrictives, quand bien même leur activité n'aurait pas changé. Les taux d'activité dans l'agriculture chutent, fatalement.

Avant que ne soit défini le statut de « conjoint d'exploitant » dans l'agriculture ou d'aide familiale dans l'artisanat, les statisticiens ont calé leur mesure sur le sens commun de l'époque, conduisant à une méprise sur les évolutions observées.

1964 : la surprise : les femmes ont répondu à l'appel

Alors que tous les travaux précédents concluaient à une stagnation de la population active pour les raisons que l'on vient de voir (effet du mode de sondage, urbanisation, vision restrictive de l'activité féminine), les premiers résultats du recensement de 1962 par branches d'activité parus en mars 1964 font découvrir, contre toute attente, que la population active a considérablement augmenté sans pouvoir comprendre comment [Praderie, 1964a]. Ces tableaux qui répartissent la population active par branches, en effet, ne tiennent pas compte du

9. Le sondage « à la règle ». Voir Fouquet, Charraud [1989], p. 58.

10. Il leur faut séparer le temps de travail agricole des autres activités.

sexe des salariés¹¹, car quand on parle d'emploi, on parle d'un univers asexué, c'est-à-dire masculin. L'auteur s'interroge sur l'origine de cet afflux de main-d'œuvre inespéré et ne voit que les femmes ou les personnes âgées pour avoir réagi à cette demande supplémentaire de travail.

Quelques mois plus tard, on le sait : ce sont les femmes. « Plus du tiers des emplois étaient tenus par des femmes en 1962 ». La quasi-stabilité du nombre des emplois féminins qui sont passés entre 1954 et 1962 de 6,54 millions à 6,49 millions « recouvre en fait de véritables bouleversements internes... Le taux d'activité à l'âge de 25 ans des femmes mariées est passé de 33,8 % à 40,4 %... Le fait le plus frappant de l'évolution entre les recensements de 1954 et de 1962 est le développement considérable du salariat féminin, qui touche à des degrés divers toutes les conditions de famille et tous les milieux sociaux » [Praderie, Gentil, 1964].

La problématique de l'enquête de 1958 sur les obstacles au travail féminin est dépassée, débordée par l'afflux spontané des femmes dans le salariat : « les taux d'activité par âge... (premier maximum de 65 % à 21 ans, minimum de 37,6 % à 34 ans, second maximum de 46,7 % à 49 ans¹²) étant encore loin de l'unité », l'auteur se demande « dans quelle mesure ils sont encore susceptibles d'augmenter, même sans modification actuelle du travail ou des prestations familiales ». Le statisticien a totalement retourné sa veste. Alors que la série globale des taux d'activité féminins continue de baisser, il anticipe d'une augmentation spontanée sans accompagnement social nécessaire. De fait, le retournement de la série aura lieu vers 1966 ; c'est alors que la croissance de l'emploi salarié compensera et au-delà la diminution mesurée de l'activité agricole ou artisanale.

VERS L'AUTONOMIE ET L'ÉGALITÉ ? (1970-1995)

L'arrivée du baby-boom sur le marché du travail transforme la donne. Après les événements de Mai 1968, les revendications des femmes font l'objet d'un âpre débat social, en partie repris dans les politiques gouvernementales¹³. Comment les statisticiens en ont-ils rendu compte ? Comment leur activité en a-t-elle été inspirée et modifiée ?

11. Il faut rappeler qu'à l'époque, les données sont exploitées par des machines mécanographiques qui ne permettent pas de nombreux allers et retours entre question et réponse. L'informatique naissante opère également par programmes lourds préconçus une fois pour toutes. Le recensement de population de 1962 est le premier à être exploité par ordinateur, avec de lourds programmes prédéfinis. Cf. Jean-Louis Bodin, Claude Poulain, Volle, 1987 « L'évolution des techniques statistiques », in *Pour une histoire de la statistique*, tome 2, INSEE- Economica, p. 785-793.

12. La fameuse courbe à deux bosses qui subsiste encore dans les pays du Sud avec une tendance rapide à passer à la courbe unimodale (en cloche) – Cf. [Fouquet, Gauvin, Letablier, 1999].

13. Martine Levy [1988], *Le Féminisme d'État en France* – Thèse de doctorat sous la direction de Jean-Louis Querdonne, I.E.P.

Tout d'abord ils analysent à la loupe les taux d'activité féminins. Un dossier très complet est consacré entièrement à l'« activité des femmes mariées » [Salaïs-Michal, 1971 ; Michal, 1973]. D'autres travaux suivent, inspirés directement par le débat social du moment, concernant les salaires, les qualifications, la reconnaissance du travail domestique...

À travail égal, salaire égal

En 1974, les salaires féminins sont, pour la première fois, systématiquement comparés aux salaires masculins [Charraud, Saada, 1974]. Jusqu'à cet article, les salaires des hommes et des femmes étaient chaque année publiés côte à côte, sans que leur comparaison ne soit perçue comme pertinente. Elle le devient en référence à la revendication « à salaire égal, travail égal ». Globalement le salaire moyen des femmes est inférieur de plus de 30 % au salaire moyen des hommes. L'étude pionnière de 1974 et les suivantes ont contribué à faire passer le débat d'une revendication d'égalité salariale à une revendication d'accès à l'emploi et à des qualifications égales à celles des hommes.

Ce travail prend le salaire plus élevé des hommes comme référence et y rapporte celui plus faible des femmes : la différence est alors de 30 %. Les mêmes valeurs rapportant cette fois le salaire des hommes à celui des femmes pris comme référence est plus spectaculaire : le salaire moyen des hommes est supérieur de 50 % au salaire moyen des femmes. C'est ce second rapport que les statisticiens-démographes avaient choisi pour la mortalité : en rapportant la mortalité des hommes à celle des femmes, ils concluaient à la *surmortalité* masculine. Ici, en matière de salaires, les hommes sont la référence, ce qui permet de parler de sous-salaire des femmes et non pas de *sursalaire* masculin, et de ce fait, de minimiser la différence : 30 % de sous-salaire, c'est visiblement moins important que 50 % de sursalaire masculin, même si ces deux chiffres décrivent très exactement la même réalité. Outre la connotation politique (on ne va pas se battre contre un sursalaire, mais davantage pour relever un sous-salaire), ce rapport confirme symboliquement l'infériorité des femmes (et donc leur illégitimité ?) dans le monde du travail¹⁴.

L'étude montre également que l'écart est beaucoup plus faible à qualification donnée (moins de 10 % en moyenne). Cette observation, qui est la première du genre, sera suivie d'autres travaux plus précis qui analyseront les différences de salaires « toutes choses égales d'ailleurs » [Depardieu, 1981]. Si la structure de la population par âge, branche professionnelle, qualification, région de résidence suffit à « expliquer » l'essentiel de l'écart de salaire entre français et étrangers, pour les femmes le résidu est fort : de l'ordre de 6 % reste « inexpliqué » par les effets de structure, au grand dam du statisticien dont le modèle ne capte pas toute la réalité pour les femmes, alors qu'il y arrive avec succès pour les étrangers.

14. Aujourd'hui l'écart est de l'ordre de 20 % (INSEE première, mars 2002).

Or, de plus, l'absence de reconnaissance de la qualification des emplois des femmes conduit, dans le raisonnement « toutes choses égales d'ailleurs », à occulter des inégalités liées aux qualifications : on compare de fait des choses inégales puisque les emplois des femmes sont déclassés. Les inégalités réelles sont bien supérieures au résidu de 6 %. Les femmes « résistent » au modèle d'analyse, et aux structures telles qu'elles sont décrites par les catégories statistiques. Elles sont mal à l'aise dans des catégories négociées sans elles par des partenaires (syndicats, employeurs, État) majoritairement masculins.

L'étude de Margaret Maruani et Chantal Nicole sur les clavistes dans l'imprimerie a apporté une démonstration lumineuse, s'il en était besoin, de la construction sociale des catégories en dehors de toute mesure objective de technicité ou de productivité. Le passage des caractères de plomb à la composition automatique permet de remplacer progressivement les ouvriers du livre par des dactylos payées trois fois moins, tout en faisant davantage puisqu'elles intègrent le travail de correction à la place des correcteurs [Maruani, Nicole, 1989]. François Eymard-Duvermay [1981] dans son analyse des postes de travail dans l'industrie horlogère remarque que la qualification des postes dépend davantage de celui (ou celle) qui l'occupe (âge, sexe, ancienneté) que des compétences requises.

Les femmes mal représentées dans la construction sociale des catégories

Qu'est-ce qu'une « qualification égale » si l'emploi n'est pas défini indépendamment de celui qui l'occupe ? Michel Cézard [1979] montre que les trois concepts de qualification généralement utilisés (qualification du poste, qualification de la personne, qualification salariale) ne se recouvrent pas forcément.

La refonte des catégories socioprofessionnelles pour le recensement de 1982 est l'occasion de réfléchir de façon approfondie à la définition et à l'usage de nomenclatures d'emploi et de professions et des catégories socioprofessionnelles. En insistant sur les catégories les plus problématiques, c'est-à-dire les plus difficiles à remplir (où la variabilité des enregistrements est grande), le groupe de travail de l'INSEE animé par Laurent Thévenot met l'accent sur la construction sociale de ces catégories : la codification dans un formulaire statistique est d'autant plus facile que cette codification préexiste dans la réalité sociale (qu'elle soit issue d'une loi, d'une réglementation ou d'une convention collective, ou enfin à défaut d'une norme sociale de comportement largement partagée). « Compter, c'est coder » [Desrosières, 2000].

Les femmes dans l'agriculture [Huet, 1981], les artisans, les ouvriers de l'artisanat... font l'objet d'une attention soutenue [Huet, 1981]. Il en sortira une nouvelle nomenclature mieux construite que la précédente, articulant professions et catégories sociales, concertée avec les partenaires sociaux dans le cadre de commissions techniques *ad hoc* du Conseil national de l'information statistique - CNIS - [Desrosières, Thévenot, 1988]. Outre notamment la reformulation de la catégorie

fourre-tout des cadres moyens en « professions intermédiaires¹⁵ », la répartition des ouvriers entre ceux qui relèvent d'une organisation du travail de type industriel et ceux relevant de l'entreprise artisanale, apparaît une nouvelle catégorie, celle des chauffeurs routiers dont l'importance (500 000) ira croissant. Mais on ne peut pas manquer de remarquer qu'une catégorie tout aussi nombreuse, celle des secrétaires, n'a pas fait l'objet d'un traitement analogue. Cette profession reste invisible. C'est une profession féminine, au contenu peu codifié en l'absence d'un syndicat professionnel spécialisé, et dont le caractère transversal fait obstacle à une prise en charge par les syndicats de branches. Plus généralement, l'analyse des professions et activités tertiaires où les femmes sont nombreuses reste lacunaire, en l'absence de structuration sociale.

Le statisticien qui parfois devance le débat social n'a pas fait ici l'œuvre pionnière qu'il sait faire parfois pour caler ses définitions à des pratiques sociales peu ou pas encore codifiées, comme ce fut le cas dans la description de la composition des ménages.

« Les ménages n'auront plus de chef »

En l'absence de codification juridique, le statisticien sait parfois innover pour mieux coller à la réalité sociale, avant même que cette dernière ne soit codifiée par un texte¹⁶. C'est le cas de la description des familles. Les questionnaires d'enquête auprès des ménages ont assez vite considéré de la même façon les couples mariés et non mariés en demandant aux enquêtés de s'inscrire à leur gré dans le tableau de composition des ménages soit dans la rubrique « chef de ménage » marié ou concubin, homme ou femme, soit à la suite en fonction du lien au « chef de ménage ».

La remise en cause dans le débat social de la notion de « chef » dans un ménage, la revendication d'égalité dans le couple, celle de responsabilité partagée concernant les enfants, ont conduit les statisticiens scrupuleux à revoir leur copie. Et au motif de supprimer la notion honnie de « chef » de ménage, on demandera aux enquêtés de s'inscrire en liste dans le tableau de composition du ménage sans notion d'importance et la statistique reconstruira la composition du ménage par un algorithme automatique qui, utilisant les indications fournies (sexe, âge, lien entre les personnes), remettra un peu d'ordre et d'homogénéité dans les déclarations des enquêtés. Fiers de cette initiative allant leur semble-t-il dans le sens de l'histoire, les statisticiens exhibent fièrement leur travail dans un article intitulé « Les ménages n'auront plus de chef » [Courson, 1982]. La lecture attentive de

15. Voir Thévenot (1983). Les travaux de réforme de la PCS réalisés en 1997 sont assez critiques à cet égard : ce terme est boudé tant par les partenaires sociaux que par les acteurs, tant dans le monde de la recherche (sociologues) que celui des médias (presse). Cf. INSEE (1997).

16. Surtout quand il est soumis à une forte pression internationale, ici celle d'Eurostat.

l'article montre, tout au contraire, à quel point le souci du statisticien a été de revenir à une « normalité » préconstruite, au lieu de se coller à une réalité dérangeante car mouvante. Un couple peut vouloir désigner la femme comme chef : qu'importe, l'enquêteur doit appliquer l'algorithme qui rectifiera le tir et mettra en premier sur la liste l'homme du couple... Et voilà comment le sexisme ordinaire revient sous couvert de rigueur scientifique [Meron, 1983].

Certes, on a supprimé la notion de chef, mais on a veillé à ce qu'il n'y ait plus que des hommes dans la personne de référence qui n'est qu'un euphémisme transparent pour dire la même chose ; ce faisant, on perd une information et on s'écarte d'une description fidèle de la réalité.

La double journée de travail : le travail domestique invisible

L'invisibilité du travail domestique avait marqué l'enregistrement de l'activité des femmes aides familiales, on l'a vu plus haut. Le débat social est venu de bords opposés pour demander que soit reconnue la valeur du travail domestique. Les enquêtes sur les budgets-temps, un temps oubliées – sauf dans une comparaison internationale Est-Ouest, qui apparaît anecdotique et peu légitime [Goguel, 1968] –, vont revenir sur le devant de la scène.

L'enquête sur les budgets-temps réalisée par l'INSEE en 1975 va enfin être publiée en 1981. Un premier article dénonce ouvertement l'inéquitable répartition des activités ménagères et la « lourdeur » de celles incombant aux femmes [Rousse, Roy, 1981]. Six mois plus tard, un second article resitue le travail domestique dans sa globalité, qu'il soit accompli par les hommes ou par les femmes, par rapport au travail professionnel [Chadeau, Fouquet, 1981].

Cette vue d'ensemble, qui renoue avec l'esprit de la première enquête sur les budgets-temps, pousse la démarche de comptabilité en temps de travail jusqu'au bout : ne pouvant comparer que des choses comparables, on compare du *travail domestique* à du *travail professionnel*, et non pas des *activités*, concept vaste et flou (qui inclut les loisirs et le sommeil), à du *travail*, concept fermé et sérieux, induisant l'idée de contrainte (voire de subordination quand on pense au salariat). Seule l'unité monétaire permet ce coup de force qui autorise cette comparaison [Fouquet, 2001]. Andrée Michel avait déjà affirmé [1978] que seule la valorisation monétaire donnerait de la légitimité (de la « valeur » au sens moral du mot) et donc de la reconnaissance au travail domestique et le ferait sortir de l'invisibilité du quotidien.

L'impact médiatique de cette valorisation monétaire fut impressionnant, comme le montre l'analyse du dossier de presse réalisé à cette occasion [Fouquet, 2001]. Remettant en cause l'usage que font les statisticiens du mot *inactivité*, l'activité des femmes au foyer est alors reconnue : une femme *inactive* mère de trois enfants accomplit 70 heures de travail non rémunéré par semaine, plus qu'un plein temps d'*actif*!

Les suites en furent parfois inattendues : faire sortir le travail domestique de la clandestinité de l'informel a conduit à en faire un « gisement » d'emplois des services de proximité¹⁷. Pour autant, la réalité avant et après la mesure monétaire, était bien la même...

LA RELANCE EUROPÉENNE

Depuis 1992, c'est l'Europe qui relance le débat, sous l'impulsion des femmes nordiques qui ne veulent pas que la place des femmes en Europe se modèle sur celle des pays latins. Le refus norvégien au référendum de 1992 en a été le signal; la Commission européenne prend alors des initiatives pour diminuer le *gap*. La stratégie européenne pour l'emploi en est un vecteur puissant. En France, la question est reprise sous la forme de la parité dès 1992 [Gaspard *et al.*]; elle est traitée par le CNIS en 1999.

Le gender mainstreaming

Depuis 1997, le traité d'Amsterdam a fait de l'emploi une « préoccupation commune » aux pays. La stratégie européenne pour l'emploi mise en place au sommet de Luxembourg (novembre 1997) fait une large place à l'objectif d'égalité entre hommes et femmes. Cette stratégie définit vingt « lignes directrices » qui sont autant d'objectifs que chaque pays décline à sa façon en fonction du contexte et des institutions nationales, lignes directrices qu'elle regroupe en quatre « piliers ». L'égalité entre hommes et femmes est l'objet essentiel du quatrième pilier consacré à la lutte contre les discriminations.

Très vite, l'objectif d'égalité des genres est sorti de cet ensemble au motif que les femmes ne sont pas une catégorie au même titre que les handicapés, les immigrés, les minorités ethniques et que la question du genre doit s'inscrire dans l'ensemble des politiques de façon systématique, quel qu'en soit l'objet : c'est ce qu'on appelle dans le jargon international¹⁸ le *gender mainstreaming* ou « démarche intégrée ». Ainsi les plans nationaux d'action pour l'emploi que la France présente chaque année à la Commission et aux autres pays membres déclinent-ils par sexe tous les indicateurs d'objectifs et de résultats, notamment les bénéficiaires de politique d'emploi¹⁹. L'évaluation de cette stratégie réalisée à la demande de la

17. Le détail de cette analyse est décrit dans Fouquet [2001].

18. OCDE et ONU où s'est élaboré ce concept.

19. Sur les femmes dans les politiques d'emploi avant la stratégie européenne pour l'emploi, on pourra se reporter à Fouquet, Rack [1999], après Huet, Perker [1984] Rapport au ministre des Droits des femmes sur *Les Femmes et les politiques d'emploi*, repris dans la revue *Travail et Emploi* n° 21, septembre 1984 : « L'impact des politiques d'emploi menées depuis 1981 sur la situation professionnelle des femmes ».

Commission²⁰ insiste sur l'importance qu'a eue en France l'ardente obligation²¹ du *gender mainstreaming* en redonnant de la force à la question du genre dans les politiques françaises, en permettant de sortir par l'action du débat sans issue autour de la discrimination positive et de la parité.

En effet, en France, l'égalité de tous les citoyens (hommes ou femmes) devant la loi est une valeur fondatrice qui délégitime les discriminations positives. Le colloque de 1995 au Sénat préparant la participation de la France à la conférence de Pékin²² a rappelé cette spécificité française qui se heurte au différencialisme ou au communautarisme présents dans les pays anglo-saxons ou germaniques [Ephesia, 1995]. Le débat sur la parité et le retour de cette question par le biais des politiques communautaires européennes en dépassant ces clivages ont donné un nouveau souffle aux politiques en faveur des femmes et à leur repérage statistique.

Un nouveau souffle : la parité

Le débat sur la parité en politique est lancé par l'ouvrage de Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Annie Le Gall en 1992. L'impact statistique est plus tardif. Quelques données sur la place des femmes dans les instances de pouvoir étaient collationnées de façon artisanale dans le petit ouvrage coédité depuis 1985 par l'INSEE et le Service des droits des femmes (voir encadré).

En août 1999, le gouvernement français demande au Conseil national de l'information statistique de produire un rapport faisant le point et donnant des recommandations pour « améliorer, par la production de statistiques sexuées, la connaissance et la visibilité de la situation respective des hommes et des femmes ». La lettre de commande indique bien que : « Cette volonté gouvernementale s'inscrit dans un cadre européen. Le Conseil européen a adopté en décembre 1996 une recommandation incitant les États membres à promouvoir et à améliorer la collecte et la publication de données statistiques permettant de mieux connaître la participation relative des femmes et des hommes à tous les niveaux des processus de décision. La déclaration de Paris, signée le 17 avril 1999, lors de la conférence européenne de Paris *Femmes et hommes de pouvoir* et le plan d'action sur lequel le Gouvernement s'est engagé recommandent que les « États mobilisent les organismes publics pour la collecte de données statistiques et la réalisation d'études analytiques portant sur

20. Voir Holcblat Norbert, *Stratégie européenne et politique française de l'emploi (1997-2001)*, La Documentation française, {2002}.

21. Cette expression reprend celle du général de Gaulle à propos du IV^e Plan français : une planification non impérative à la manière soviétique, mais néanmoins « une ardente obligation » que chaque acteur économique aura à cœur de remplir chacun à sa place.

22. En 1995, la conférence de Pékin fait l'objet d'une intense préparation et d'une large mobilisation, avec un comité de pilotage comprenant des personnalités et des institutions, des groupes de travail interdisciplinaires, et plusieurs colloques dont celui au Sénat sur *Femmes, féminisme et recherches*, d'où est sorti l'ouvrage collectif, paru sous la signature Ephesia.

FEMMES EN CHIFFRES

En 1985, le BIT réunit à Genève des statisticiens européens pour faire le bilan des avancées en matière de statistiques accomplies en dix ans [Fouquet 1985]. Cette réunion se situe dans la lignée des années pour la femme dont la première fut instituée par l'ONU, qui organise la première Conférence internationale de la femme au Caire en 1975, à Nairobi en 1985 et à Pékin en 1995¹. Ces réunions scandent l'évolution de la question du genre et sa montée en puissance.

À Genève en 1984, la France² fait plutôt bonne figure car les enquêtes sur l'emploi ont toujours distingué les hommes des femmes, alors que dans d'autres pays, la décomposition de la population active par sexe est souvent seconde, quand elle n'est pas totalement oubliée. L'analyse de la population active s'en tient à l'évaluation globale de ressources en main-d'œuvre, sans distinction de genre, analysée par secteurs d'activité³. Quand on parle d'emplois, on parle d'un univers asexué, c'est-à-dire implicitement masculin, sous l'effet de la prégnance de la norme industrielle (d'un salariat et de familles à un seul apporteur de revenu).

De cette réunion est sortie l'idée de faire un recueil de statistiques uniquement consacré à la comparaison des situations des hommes et des femmes dans tous les domaines (économiques, sociaux et politiques) à l'instar du petit document (format 8 X 5) apporté par les Suédois à Genève, intitulé *Women in figures*. Ce fut *Femmes en chiffres* coordonné en commun par l'INSEE (division Études sociales) et le ministère des Droits des femmes, et paru en 1986.

Vite épuisé, l'ouvrage fut réédité en 1988, puis en 1991 pour inclure les données du recensement de 1990, à nouveau en 1995 à l'occasion de l'année internationale de la femme de l'ONU avec la conférence de Pékin, et en 2001. L'ONU avec les « Année de la femme », tous les dix ans, en 1975, 1985 et 1995, a ainsi contribué à renforcer le degré d'exigence et la prise de conscience des statisticiens français pour un usage équilibré des données.

1. Aucune intervention de l'INSEE à ma connaissance en 1975; un groupe de travail se met en place sur les statistiques d'emploi dans le cadre du BIT (Grais). Le BIT fait le point dix ans plus tard. La conférence de Nairobi se tient en 1985: elle est davantage centrée sur les questions démographiques. La mobilisation pour préparer la participation française à la conférence de Pékin a été rappelée plus haut.

2. Représentée par Annie Fouquet pour l'INSEE et Maryse Huet pour le ministère des Droits des femmes.

3. Comme cela avait été le cas de la première publication du recensement de 1962 sur la population active par branches en mars 1964, décrite plus haut.

la participation respective des hommes et des femmes dans les processus de décisions dans les sphères politique, professionnelle, sociale et associative ».

Après avoir exploré successivement la question de l'égalité professionnelle, les statistiques de la parité et celles des questions spécifiques aux femmes, le rapport de Catherine Blum, inspectrice générale de l'INSEE, au CNIS conclut que « les manques statistiques ne sont pas aussi importants que l'on se l'imagine parfois, et certaines lacunes pourraient être comblées rapidement ». La principale difficulté réside dans le fait que le rassemblement de données n'est ni régulier ni coordonné. Le rapport note que « les études telles que celles produites pour le rapport du Conseil d'analyse économique *Égalité entre femmes et hommes : aspects économiques* (mars 1999) sont encore trop rares. Or, ce sont les travaux de ce type qui permettent de trier les informations les plus pertinentes pour le suivi des questions d'égalité et de parité. Autrement dit on ne peut se contenter d'amasser des données encore faut-il sélectionner les bons indicateurs tant pour alerter que suggérer des actions correctrices (rapport Blum, [CNIS, 1999, p. 1-2]).

« Chacun produit des informations le plus souvent sexuées, mais la préoccupation du genre est peu fréquente. »

— Les manques statistiques handicapent particulièrement les questions de parité : collecter des données sexuées sur l'orientation des jeunes en fin de troisième et de seconde, introduire dans les enquêtes annuelles d'entreprise des questions sur le genre du chef d'entreprise, établir un fichier central des élus, faire des enquêtes dans la fonction publique sur le vivier des promotions, introduire des questions dans les enquêtes conditions de vie de l'INSEE sur les contraintes professionnelles et familiales qui pèsent plus particulièrement sur les femmes.

— Les questions les plus redoutables à traiter concernent le suivi des carrières professionnelles des hommes et des femmes (problème de l'information et de l'étude longitudinale).

— Enfin le rapport note l'importance d'avoir un chef d'orchestre pour prendre en charge le projet « vie professionnelle – parité ».

La presse saluera l'ouvrage intitulé *Femmes et Hommes. Regards sur la parité* que publie l'INSEE en 2001 comme le résultat tangible de ce rapport. Ce n'est jamais que la 5^e édition de *Femmes en chiffres*, dont l'origine est, déjà, une rencontre internationale, celle du BIT en 1984, préparant la rencontre de l'ONU de 1985 sur la « Décennie de la Femme (1975-1985) ».

L'articulation des temps sociaux

Dans le débat européen importe également la question de la contrainte temporelle que mettent en évidence de nombreuses études sur la carrière des femmes²³,

23. Cf. notamment Jacqueline Laufer et Annie Fouquet, *Effet de plafonnement de carrière des femmes cadres et accès des femmes à la décision dans la sphère économique* (Groupe HEC, Centre d'études →

la question du temps partiel (est-ce un mode d'accès à l'emploi ? un temps partiel subi ? le sous-emploi²⁴ ?). Le débat autour des 35 heures, ou l'initiative des femmes italiennes dite du « temps des villes » fortement relayée au niveau européen, réactive le débat sur l'articulation des temps de vie professionnelle et vie familiale²⁵.

En France, la loi Génisson (9 mai 2001) fait obligation aux employeurs publics comme privés de négocier chaque année sur la base d'un bilan annuel des avancées en matière d'égalité entre hommes et femmes dans l'emploi, les salaires et les conditions de travail et d'articulation des temps (congrés parentaux, facilités en matière de garde d'enfants, aménagements des temps). Cette question doit également être intégrée dans toutes les autres négociations annuelles obligatoires dans l'entreprise (formation, salaires...). Les branches professionnelles doivent négocier sur ce sujet tous les trois ans.

Sur proposition de la présidence française de l'Union européenne, le Conseil de l'Union européenne²⁶ a adopté, le 28 novembre 2000, neuf indicateurs destinés à évaluer et comparer les progrès faits dans les quinze pays en matière d'articulation entre vie familiale et vie professionnelle : ils portent principalement sur la question de l'articulation des temps (congrés parentaux, offre de gardes d'enfants, prise en charge des personnes dépendantes, horaires d'ouverture des services publics, des commerces, temps contraint journalier, travail rémunéré, transports, travail domestique de base, soins aux enfants et aux personnes dépendantes) [Silvera. 2002].

La démarche européenne de *benchmarking* fait jouer un rôle important à la statistique, puisque les pays vont se comparer à partir des données chiffrées résumant leur situation. Elle occulte la question de la comparabilité des situations, puisque depuis les travaux fondateurs d'Alain Desrosières, on sait en France que compter c'est coder ; on additionne ce qui est équivalent au regard d'une norme, d'une loi ou d'un règlement : le codage s'inscrit dans les lois et institutions spécifiques à chaque pays. Cette analyse passe après le formidable moteur de progrès que crée le regard, des uns sur les autres, donné par la statistique.

→ de l'emploi, Service des droits des femmes), novembre 1977 ; voir aussi : Jacqueline Laufer, Annie Fouquet. « À l'épreuve de la féminisation », in Paul Bouffartigue (dir.), *Cadres : la grande rupture*, La Découverte, [2001].

24. Cf. Jennifer Bué, 2002, « Temps partiel des femmes : entre "choix" et contrainte », *DARES Premières Synthèses*, février 2002.

25. Cf. Annie Gauvin, Henri Jacot. 1999, *Temps de travail, temps sociaux*, Liaisons sociales ; Dominique Meda, 2001, *Le Temps des femmes, pour un nouveau partage des rôles*, Flammarion.

26. Le Conseil de l'UE rassemble l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement des quinze États membres.

PERSPECTIVES : LE RENOUVEAU DU FÉMINISME D'ÉTAT
OU LA MOBILISATION DES FEMMES ?

Quel sera l'avenir de ces éléments d'obligation d'informer sur la gestion des temps ou sur les carrières des femmes, sur les viviers et la réalité du « plafond de verre » auquel se heurtent les plus ambitieuses et talentueuses ?

Comme le notait le rapport Blum [CNIS, 1999] et comme l'a montré l'histoire que je viens de retracer brièvement, les études réalisées à partir des statistiques sont le fruit des questions sociales et de la force avec laquelle elles sont posées. C'est ainsi que l'on est passé de la question du taux d'activité des femmes, question des années antérieures à 1970, à la question du taux de féminisation des emplois. Autrement dit, on a regardé les pourcentages autrement : on est passé de la part des actives parmi les femmes à la part des femmes parmi les actifs, notamment par professions pour repérer les questions de parité.

Comment seront traitées les femmes dans les statistiques à venir ? L'avenir dépendra des sollicitations que produira le débat social et donc de la mobilisation des acteurs. La montée des femmes dans l'emploi et leur entrée progressive dans les instances de pouvoir, aussi lente soit-elle, contribuent à la prise en compte de la question des femmes dans les études et les statistiques ; c'est ainsi qu'ont émergé les analyses du travail domestique, de l'articulation des temps, de la parité en politique et dans les instances de décision ; d'autres thèmes sont encore peu traités, comme les emplois et les métiers dans les professions de service, les PME, les associations où les femmes sont très présentes.

Les lois récentes ou les initiatives venues d'en haut indiquent que le débat européen a relancé le « féminisme d'État » qui a longtemps été une spécificité française : hors des moments de crise, la montée en puissance de l'égalité est plus souvent portée par l'État que par le mouvement social, peu présent sur ce terrain dans les entreprises, les partis ou les syndicats [Ephesia, 1995].

La démarche européenne d'indicateurs clés portés au regard d'autrui redonne à la statistique son rôle de magistrature du chiffre que les réflexions épistémologiques et historiques en France²⁷ avaient tenté de lui enlever pour la remettre à sa juste place. La statistique n'est qu'un repère dans un contexte social et historique donné. La démarche européenne inverse le propos : elle utilise le jugement implicite donné par les indicateurs comme un levier d'action pour, à long terme, harmoniser les contextes.

27. Desrosières [2000], et collectif, *Pour une histoire de la statistique*, tome 1, 1976, tome 2, 1988.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFFICHARD Joëlle (1987), « L'enquête Emploi », in INSEE, *Pour une histoire de la statistique*, tome 2, p. 87-116.
- BARTHEZ Alice (1982), *Famille, travail et agriculture*, Paris, Economica.
- BODIN Jean-Louis, POULAIN Claude, VOLLE Michel (1987), « L'évolution des techniques statistiques », in *Pour une histoire de la statistique*, tome 2, Paris, INSEE-Economica, p. 785-793.
- BUE Jennifer (2002), « Temps partiel des femmes : entre "choix et contrainte" », *DARES Premières Synthèses*, février 2002.
- CÉZARD Michel (1979), « Les qualifications ouvrières en question », *Économie et Statistique*, n° 110, avril, p. 15-37.
- CHADEAU Ann, FOUQUET Annie (1981), « Peut-on mesurer le travail domestique ? » INSEE, *Économie et Statistique* n° 136, septembre, p. 29-43.
- (1981), *Le Travail domestique, essai de quantification*, INSEE, *Archives et Documents*, n° 32.
- CHARRAUD Alain (1974) « Travail féminin et revendications féministes », *Sociologie du travail*, 3/74, p. 291-319.
- CHARRAUD Alain, SAADA Katie (1974), « Les écarts de salaire entre hommes et femmes », INSEE, *Économie et Statistique* n° 59, septembre, p. 3-19.
- CHARRAUD Alain (1975), « Données statistiques sur les familles », *Collections de l'INSEE M4*
- (1976), « *La place des femmes dans l'organisation de la production, analyse descriptive de la fonction socio-économique du travail du féminin* ». Thèse pour le doctorat de 3^e cycle sous la direction de A. GIRARD, université Paris-V-René-Descartes.
- CNIS (1999), *Les Situations respectives des femmes et des hommes : statistiques pertinentes*. Rapport du groupe de travail présidé par Catherine Blum.
- CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE (1999), *Égalité entre femme et homme : aspects économiques*, CAE n° 15, La Documentation française.
- COURSON Jean-Pierre (1982), « Les ménages n'auront plus de chef », INSEE, *Économie et Statistique*, n° 149, p. 46-55.
- DEPARDEU Daniel (1981), « Où rechercher les disparités de salaire ? », INSEE, *Économie et Statistique*, n° 130, février, p. 45-61.
- DESABIE Jacques (1952-1953), « L'enquête par sondage sur l'emploi », INSEE, *Supplément trimestriel du Bulletin mensuel de la statistique (BMS)*, 1952/4 et 1953/2.
- DESPLANQUES Guy, DEVILLE Jean-Claude (1979), « Fécondité et milieu social : les différences demeurent », INSEE, *Économie et statistique*, n° 111, mai, p. 27-41.
- DESROSIÈRES Alain (1973), *Statistique sociale et étude de la production*, INSEE, note interne.
- (2000) (rééd.), in chapitre 8, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.
- DESROSIÈRES Alain, THÉVENOT Laurent (1988), *Les Catégories socio-professionnelles*, Paris, La Découverte, « Repères ».
- DEVILLE Jean-Claude (1977), « Activité féminine et fécondité » INSEE, *Économie et Statistique* n° 93, octobre, p. 1-58.
- EPHESIA (1995), *La Place des femmes : les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, La Découverte.
- EYMARD-DUVERNAY François (1981), « Les secteurs de l'industrie et leurs ouvriers », *Économie et Statistique*, n° 138, novembre, p. 49-69.
- FEBVAY Maurice (1958), *Premiers résultats d'une enquête par sondage sur le travail féminin*, INSEE, note interne 205/110 du 30 juillet 1958.
- (1961), « Les entrées des jeunes gens de moins de 25 ans dans la population active de 1954 à 1975 », INSEE, *Études statistiques 1961/1*, janvier-mars, p. 51-54.

- FEBVAY Maurice, CROZE Marcel, GRAIS Bernard, CALOT Georges (1964), « Perspectives d'évolution de la population de la France, population totale, population active et scolaire, ménages » INSEE, *Études statistiques* 1964/3.
- FOUQUET Annie (1982), « La valorisation du travail domestique : histoire d'une étude », *Actes du colloque INSEE/Société française de sociologie*, octobre 1982, INSEE, 1985.
- (1985), *L'Amélioration des statistiques concernant les femmes – Note pour la décennie de la femme ONU, 1975-1985*, rapport au BIT, INSEE 16/413.
- (1992), « Les statistiques dans le débat social », in *La Cité des chiffres*, Paris, Autrement, coll. « Science et société », p. 118-129.
- (1995), « La dynamique des recherches sur les femmes en lien avec le mouvement économique et social », in EPHESIA, *op. cit.*
- (2001), « Le travail domestique : du travail invisible au gisement d'emploi », in Jacqueline LAUFER, Catherine MARRY, Margaret MARUANI (dir.), *Masculin-féminin : questions pour les sciences de l'homme* (chapitre 5), Paris, PUF, p. 99-128.
- FOUQUET Annie, CHARRAUD Alain (1989), « L'activité féminine sous le regard du statisticien » in C. THELOT (dir.), *Mélanges en l'honneur de Jacques Desabie*, Paris, Economica, p. 53-66.
- FOUQUET Annie, GAUVIN Annie, LETABLIER Marie-Thérèse (1999), « Des contrats sociaux entre les sexes différents selon les pays en Europe ? », rapport pour le Conseil d'analyse économique. *Égalité entre femme et homme : aspects économiques*, CAE, n° 15, La Documentation française.
- FOUQUET Annie, RACK Claude (1999), « Les femmes et les politiques d'emploi », in *Travail, genre et sociétés*, n° 2, dossier « L'emploi est-il un droit ? ».
- GASPARD Françoise, SERVAN SCHREIBER Claude, LE GALL Annie (1992), *Au pouvoir citoyennes : Liberté, Égalité, Parité*, Paris, Seuil.
- GAUVIN Annie, JACOT Henri (1999), *Temps de travail, temps sociaux*, Paris, Liaisons sociales.
- GIRARD Alain, et BASTIDE Henri (1959), « Le budget-temps de la femme mariée à la campagne », *INED, Population*, 1959/2, p. 253-285.
- GOGUEL Alain (1968), « Enquête comparative internationale sur les budgets-temps 1966-1967 », *Études et conjoncture*, mars.
- HAICAUT Monique (1984), « La gestion ordinaire de la vie en deux », *Sociologie du travail*, n° 3, p. 268-278.
- HOLCBLAT Norbert (2002), *Stratégie européenne et politique française de l'emploi (1997-2001)*, Paris, La Documentation française.
- HUET Maryse (1981), « Les catégories statistiques utilisées pour classer les épouses et enfants d'agriculteurs, des principes à l'usage effectif », in L. THÉVENOT (dir.), « Les catégories socio-professionnelles et leur repérage dans les enquêtes », *Archives et documents*, INSEE, n° 38, p. 41-81.
- (1982), « La progression de l'activité féminine est-elle irréversible ? », *INSEE, Économie et Statistique* n° 145, juin, p. 3-19.
- (1983), « La concentration des emplois féminins », *INSEE, Archives et Documents*, n° 84 et *Économie et Statistique*, n° 154, avril, p. 33-47.
- (1985), « Évolution de la situation professionnelle des femmes depuis la crise », *IRESO-CNRS, Cahiers de l'APRE*, n° 1, fév. 1985.
- HUET Maryse, PERKER Jacqueline (1984), *Les Femmes et les politiques d'emploi*, rapport au ministre des Droits des femmes; et « L'impact des politiques d'emploi menées depuis 1981 sur la situation professionnelle des femmes », *Travail et Emploi*, n° 21, sept. 1984, p. 23-35.
- INSEE ET SERVICE DES DROITS DES FEMMES (1986), *Femmes en chiffres*, INSEE.
- (1988), *Les Femmes*, in INSEE (Contours et caractères).
- (1991), *Les Femmes*, in INSEE (Contours et caractères).
- (1995), *Les Femmes*, in INSEE Portrait social (Contours et caractères).
- (2001), *Hommes et Femmes : Regards sur la Parité*, in INSEE.
- LAUFER Jacqueline, FOUQUET Annie (2001), « À l'épreuve de la féminisation », in P. BOUFFARTIGUE (dir.), *Cadres : la grande rupture*, Paris, La Découverte, p. 249-267.

- LEMEL Yannick (1974), « Les budgets-temps des citadins » in *Les Collections de l'INSEE*, série M, n° 33, mars.
- LEVY Martine (1988), *Le Féminisme d'État en France : 1965-1985, vingt ans de prise en charge institutionnelle de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes*. Thèse de doctorat sous la direction de Jean-Louis QUERDONNE, Paris, Institut d'études politiques, 714 pages, 2 tomes.
- LEVY-BRUHL Raymond (1951), « Une enquête par sondage sur l'emploi », *Supplément trimestriel du Bulletin mensuel de la statistique (BMS)*, 1951/1 et 2.
- (1957), *L'Emploi féminin*. Rapport de la Commission de la main-d'œuvre et la productivité, Commissariat général au Plan.
- MARCHAND Olivier (2002), *Plein emploi : l'improbable retour*, Paris, Folio Actuel/Le Monde.
- MARCHE Raymond (1957), « La population active de la France de 1946 à 1957 par grande branche d'activités collectives », INSEE, *Études statistiques*, 1957/3, juillet-septembre, p. 3-21.
- MARUANI Margaret, NICOLE Chantal (1989), *Au labeur des dames : métiers masculins, emplois féminins*, Paris, Syros Alternatives.
- MEDA Dominique (2001), *Le Temps des femmes. Pour un nouveau partage des rôles*, Paris, Flammarion.
- MENDÈS-FRANCE Bernard, GRAIS Bernard (1952, 1963), « L'enquête Emploi d'octobre 1960 », INSEE, *Études statistiques* 1962/2, avril-juin, p. 103-135 et 1963/1, janvier-mars, p. 3-31.
- MERON Monique (1983), « À propos de l'article de J.-P. Courson "Les ménages n'auront plus de chef" », *Bulletin bibliographique*, n° 2, service Coopération, INSEE, p. 21-24.
- MICHAL Marie-Geneviève (1973), « Les femmes jeunes travaillent de plus en plus fréquemment » INSEE, *Économie et Statistique*, n° 51, décembre, p. 33-39.
- MICHEL Andrée (1978), *Les Femmes dans la société marchande*, PUF.
- MOSSUZ-LAVAU Janine (1998), *Femmes et hommes. Pour la parité*, Paris, Presses de Science-Po.
- PRADERIE Michel (1964), « La population active employée par branche entre 1954 et 1962 », INSEE, *Études et Conjoncture*, 1964/3, mars, p. 9-23.
- PRADERIE Michel, GENTIL (MME) (1964), « L'emploi féminin en 1962 et son évolution depuis 1954 », INSEE, *Études et Conjoncture*, 1964/12, décembre, p. 1-67.
- REMPF Jean-Michel (1960), « Estimations des variations de la population active entre 1954 et 1959, à l'aide des enquêtes sur l'emploi effectuées en 1958 et 1959 », INSEE, *Études statistiques*, 1960/1, janvier-mars, p. 9-16.
- ROUSSE Hélène, ROY Caroline (1981), « Activités ménagères et cycle de vie » INSEE, *Économie et Statistique*, n° 131, mars, p. 59-69.
- ROY Carohne (1982), « L'emploi du temps des pères et mères de famille nombreuse », INSEE, *Économie et Statistique*, n° 141, février, p. 59-68.
- SALAS Robert, BAVEREZ Nicolas, REYNAUD Benedicte (1986), *L'Invention du chômage*, Paris, PUF.
- SALAS Robert, MICHAL Marie-Geneviève (1971), « L'activité des femmes mariées », INSEE, *Économie et Statistique*, n° 26, septembre, p. 27-36.
- SGF (Statistique générale de la France) (1948), « Les salaires en France en octobre 1947 », *Supplément trimestriel du Bulletin de la SGF*, 1948/2.
- SILVERA Rachel (2002), *Articuler vie familiale et vie professionnelle en Europe – Un enjeu pour l'égalité*, rapport au Service des droits des femmes, La Documentation française.
- STOETZEL Jean (1948), « Une étude des budgets-temps de la femme dans les agglomérations urbaines », *Population*, 1948/1, janvier-mars, p. 47-63.
- SULLEROT Évelyne (1968), *Le Travail des femmes*, Paris, Le Seuil.
- THEVENOT Laurent (1977), « Les catégories sociales en 1975 : l'extension du salariat », INSEE, *Économie et Statistique*, n° 91, juillet, p. 3-33.
- (dir.) (1981), « Les catégories socioprofessionnelles et leur repérage dans les enquêtes », *Archives et documents*, INSEE, n° 38.
- (1983), « À propos de la définition des couches moyennes et de la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles », *Revue française de sociologie*, vol. 24, n° 2, avril-juin, p. 317-326.

Démographie et genre,
de l'implicite à l'explicite

par Thérèse Locoh, Jacqueline Hecht et Armelle Andro

Parce que le sexe est l'une des variables d'évidence pour décrire une population et parce que le renouvellement des populations est tributaire des répartitions par sexe (effectifs de garçons et de filles à la naissance, de femmes en âge de procréer, décès selon le sexe), la démographie a toujours parlé des hommes et des femmes. La pyramide des âges, graphique emblématique de la discipline, illustre bien la présence constante de la répartition par sexe.

La démographie occupe une situation paradoxale dans l'histoire de l'intégration du concept de genre aux sciences de l'homme. Plus que les autres sciences probablement, elle a toujours produit des statistiques sexuées et ainsi rendu possible des comparaisons entre hommes et femmes. Plus « féminine-centrée » que féministe, elle a souvent été accusée d'avoir indûment cantonné les femmes à leur rôle « naturel » dans la reproduction et la maternité et d'avoir ainsi occulté les aspects politiques de la procréation au profit de mesures prétendument « objectives », notamment en France, où le suivi de l'évolution de la natalité a toujours été un axe majeur des travaux et un terrain fortement investi par des partis pris idéologiques. La façon de compter hommes et femmes, de privilégier certaines mesures et analyses, d'en négliger d'autres, conduit à une production « socialement construite » de statistiques et d'indicateurs.

Sous l'objectivité des mesures démographiques, revendiquée à juste titre, il faut reconnaître des cheminements scientifiques historiquement marqués par leur contexte sociologique. Les indicateurs démographiques n'expriment-ils pas une vision implicitement biaisée des statuts sexués ? Quels ont été les *a priori*, les stéréotypes qui ont influencé les analyses ? Quelles sont les questions, laissées en jachère, que l'approche de genre contribue à mettre en évidence ? Ce sont ces questions que nous tentons d'esquisser ici, nous référant à la fois à la production scientifique en France depuis les années 1950 et à l'évolution des courants dans la communauté internationale, tels qu'ils se sont exprimés depuis 1974 dans les conférences de population.

Si pendant longtemps les démographes se sont intéressés au statut des femmes essentiellement en tant que variable explicative de la fécondité, la perspective a maintenant évolué, en bonne partie grâce à l'apport des recherches féministes. Les conférences internationales de population ont récemment privilégié des politiques de population qui traduisent également ce changement de cap.

LA DÉMOGRAPHIE ET LES FEMMES, UNE HISTOIRE COMPLEXE

Les travaux de l'Institut national d'études démographiques (INED), parus dans sa revue *Population*, qui a accueilli depuis sa création une grande partie des travaux de la discipline, constituent un bon instrument d'observation des courants qui ont dominé dans le champ des études de la population et accompagné, ou parfois suivi tardivement, les débats des autres disciplines dans le domaine des rapports hommes/femmes¹ [Jaspard, 1992]. Les catégories de sexe constituant l'une des composantes incontournables de la démographie, il est intéressant de se demander si et comment la revue a évoqué, au départ, la question de la « condition féminine », et comment elle a évolué au fil du temps jusqu'à aborder les questions de genre. On sait que le terme de genre n'a fait qu'une toute récente apparition dans la démographie française, en bonne partie sous la pression des organismes internationaux qui ont, depuis la conférence mondiale du Caire en 1994 organisée sur le thème « Population et développement durable » [United Nations, 1995], désigné la perspective de genre comme une grille de lecture incontournable des études et programmes de population. La démographie, fondée sur le socle de l'analyse agrégée des données d'état civil, peu loquaces sur ce sujet, s'est progressivement intéressée à l'apport d'enquêtes individuelles auprès d'échantillons, lesquelles sont devenues une source essentielle de connaissance sur l'évolution des familles et des comportements socialement *construits* ainsi que sur les « systèmes de genre » que valorise une société. À l'INED, on peut dater du début des années 1980 un essor des recherches, grâce à ces enquêtes, sur ce que l'on préférerait souvent nommer, dans les milieux francophones, les rapports sociaux de sexe. La contribution des chercheurs à des programmes sur le développement a également été une forte incitation à investir ce champ de recherche.

*Les premiers pas de la démographie en France :
la question de la natalité, la place ambiguë faite aux femmes.*

Lorsque l'INED est créé en 1945, l'année même où le droit de vote est accordé aux femmes, la revue *Population* affiche les trois questions fondamentales

1. Il va sans dire que nous ne ferons qu'esquisser cette relecture des productions des démographes guidée par l'approche de genre. Elle reste impressionniste et probablement injuste pour certains travaux non cités. Un travail plus conséquent est en cours et sera publié ultérieurement.

qu'elle aura à aborder : la dénatalité, le vieillissement, l'immigration, les deux dernières résultant, d'après Alfred Sauvy, de la première. Nulle mention d'une quelconque question féminine particulière dans ce programme. Pourtant les démographes, et plus particulièrement en France, ont toujours accordé une attention particulière aux femmes pour leur rôle essentiel dans la procréation. Toutes les études démographiques font une large place à des variables sexuées, souvent à caractère biologique : rapport de masculinité à la naissance, âge des premières règles, conceptions prénuptiales, âge de la mère à la naissance, grossesses adolescentes, accouchement sans douleur, allaitement maternel... Presque toutes ces variables sont féminines.

Dans les premières années de l'INED, on a été surtout préoccupé de mesurer aussi précisément que possible, à partir des statistiques d'état civil, l'évolution de la natalité. L'INED a publié aussi, dès ses débuts, toujours dans le domaine sensible de la natalité, des résultats d'enquêtes hospitalières sur les premiers essais de contraception et sur l'avortement, sujet tabou à l'époque [Sutter, 1947; Fabre et Sutter, 1966]. Dès la loi Neuwirth (1967), l'Institut a également été en première ligne pour la réalisation d'enquêtes sur la contraception. Cette focalisation sur la fécondité et la natalité est une constante des recherches démographiques, que ce soit en France parce que l'on a craint son fléchissement, ou par la suite, dans les pays du Sud, pour lesquels on a très vite développé la crainte inverse de l'« explosion ».

Dans ses premières années d'existence la revue *Population* s'intéresse peu à la condition féminine (et ce jusque dans les années 1970/1980), si ce n'est comme une variable susceptible d'influencer la fécondité. Le fameux « On ne naît pas femme, on le devient » de Simone de Beauvoir ne trouve pas d'écho dans la revue. Pourtant, dès 1951, *Population* accueille un article de Pierre Fougereyrolas, chercheur au CNRS, sur « La prédominance des hommes ou des femmes dans les ménages » où sont posées des questions sur les prises de décision pour la gestion du ménage, les sorties, la répartition des tâches ménagères (« qui fait la vaisselle ?... »). Des enquêtes budgets-temps sont présentées également, en 1958 et 1959, qui auraient pu donner lieu à des interprétations des rôles sexués. Il faut dire que dans l'enquête de 1958, réalisée par Jean Stoetzel, seules les femmes (mariées) sont interrogées. Malgré la volonté d'exhaustivité, aucune référence masculine n'apparaît, comme si le rôle domestique de l'homme apparaissait incongru [Fouquet, 2001]. Mais dès cette époque, est posé ce qui deviendra le grand dilemme des années suivantes : la compatibilité entre l'exercice d'une profession et les charges de la maternité.

On peut noter aussi que Louis Henry [1969], dans son étude des effets de la Première Guerre mondiale sur les réajustements des appariements conjugaux, modifiant de manière transitoire les différences d'âge traditionnellement valorisées entre époux et les probabilités de se marier de certaines catégories de la population, avait, implicitement, proposé une des premières analyses de la nuptialité qui aurait pu induire une analyse en termes de genre.

Production ou reproduction, quel rôle donner aux femmes ?

En fait, la seule voie, la voie royale d'accès direct à l'étude de la condition féminine passe par la question du travail féminin, et surtout celui de la femme mariée et mère de famille. Le travail des femmes est l'objet, dès le départ, d'une attention soutenue de la part des démographes, d'abord parce qu'ils supposent qu'il aura une influence (à la baisse) sur la natalité, mais aussi parce qu'ils prennent assez rapidement conscience qu'il s'agit là d'une tendance de fond, vraisemblablement irréversible, et qu'il faudra désormais tenir compte, selon la formule promise à la fois à un si brillant et si piteux avenir, de la nécessité de combiner la vie professionnelle et la vie familiale chez la femme. Il n'est pas encore question de l'homme ni même du couple.

Dans la période après guerre, si les femmes doivent assurer la procréation, elles représentent aussi une main-d'œuvre nécessaire à la reconstruction. Le dilemme de la concurrence entre travail féminin et procréation est clairement posé dès 1947 dans une étude de Jean Daric :

« Un choix se pose à la communauté nationale... C'est à elle qu'il appartient de savoir si elle doit encourager les femmes à participer aux activités professionnelles ou si elle doit permettre aux femmes de réserver le meilleur de leur temps à la conception et à l'éducation de la prochaine génération... Dans quelle mesure doit-on, peut-on sacrifier l'avenir au présent ? C'est là la façon brutale avec laquelle se pose en France le problème du travail féminin » [Daric, 1947, p. 10].

Cette préoccupation de la concurrence entre insertion dans la vie active et « production » d'enfants restera une des entrées majeures de la question du travail des femmes dans les analyses démographiques [Colin, 1948]. Dans les enquêtes d'opinion de l'INED on retrouvera constamment posées des questions sur le travail des femmes mais uniquement dans l'optique de la compatibilité avec les tâches maternelles avec un intérêt éventuel envers le temps partiel et les congés de longue durée.

Une seconde étude de Jean Daric [1955] sur le travail des femmes fait le constat de la stabilité depuis cinquante ans de la participation des femmes à l'ensemble des professions non agricoles et montre que, si la structure de la population féminine active s'est profondément modifiée, la France est l'un des pays du monde où l'activité professionnelle des femmes (notamment des femmes mariées) est la plus élevée.

Dans les vingt premières années de la revue, apparaissent de nombreuses figures féminines. De la ménagère à la femme qui travaille, de la célibataire ou de la femme seule à la mère de famille, même si l'importance qui est accordée à chacune d'elles est inégale, le plus souvent, il s'agira de courtes notes ou de références bibliographiques. Une certaine place est faite à des catégories particulières de femmes actives : l'ouvrière, la rurale ou la (les) domestique(s), ou à des professions sociales dites spécifiquement féminines : les assistantes sociales, conseillères d'orientation

ou autres psychotechniciennes. Les femmes fonctionnaires ont fait l'objet d'une enquête spéciale, largement détaillée dans *Population*.

En 1964, puis en 1967, paraissent deux importants cahiers de l'INED, consécutifs aux travaux d'une commission du Plan sur le travail féminin [Guélaud-Leridon, 1964 et 1967]. On a là une description statistique fine de la situation des femmes, des rôles qu'elles assument et des difficultés qu'elles rencontrent en de nombreux domaines. L'auteur constate notamment que les femmes ont du mal à assumer une vie professionnelle conçue par les hommes et pour les hommes et conseille des aménagements de leur temps de travail.

Il faudra attendre les années 1980, alors que le travail féminin est la règle dans tous les milieux, pour que soient posées, dans les enquêtes de l'INED, les premières questions sur la répartition des tâches entre hommes et femmes.

Vers la convergence entre hommes et femmes ?

Enquêtes d'opinion, enquêtes sur le niveau scolaire des enfants

Entre 1950 et 1980, l'INED a régulièrement suivi l'évolution des opinions des Français sur les questions relatives à la population française, et notamment sur la natalité, au moyen d'enquêtes par quotas, à intervalles à peu près réguliers. Que disaient les hommes et les femmes interrogés lors de ces enquêtes réitérées ? Ce qui frappe aujourd'hui, à la relecture des analyses publiées, c'est le peu d'attention apportée à analyser les réponses selon le sexe. Bien que ces enquêtes (sauf celle de 1969) aient interrogé autant d'hommes que de femmes, il y a très peu de tableaux faisant apparaître une ventilation par sexe. Seule la variable « nombre idéal d'enfants », variable phare de ces enquêtes à l'époque, était analysée par sexe.

À part le plus faible niveau de formation des femmes, régulièrement rappelé, les analyses soulignent de façon récurrente, au fil des enquêtes, l'uniformité des opinions entre hommes et femmes, ce qui ne laisse pas, rétrospectivement, de surprendre. Mais il est vrai qu'à l'époque les analyses étaient encore limitées à des statistiques bivariées, évidemment peu propices à mettre en lumière des divergences éventuelles entre hommes et femmes, une fois contrôlé, par exemple, le niveau d'instruction ou la profession exercée².

Au cours des trois premières décennies, on trouve la même absence d'un traitement selon le sexe dans une autre des enquêtes les plus importantes de l'INED, celle qui fut menée auprès de 100 000 élèves, avec l'Institut national d'orientation

2. Certains articles analysant les résultats de ces enquêtes constituent un véritable florilège des stéréotypes et *a priori* introduits dans les questions posées et les analyses qui en sont faites... Voir en particulier Alain Girard et Henri Bastide [1977]. Sur une question qui est d'actualité en 2002, celle des congés paternité, voici par exemple la question posée par les chercheurs de l'INED : « Dans le cas où la mère travaille, seriez-vous d'accord si ces jours de congé supplémentaires donnés au père devaient être déduits de la durée actuelle du congé de la mère ? »

professionnelle (INOP), sur le niveau scolaire des enfants et donna lieu à trois cahiers successifs. On y trouve rarement des ventilations selon le sexe, ni pour les élèves eux-mêmes, ni pour les enseignants interrogés. Sur un sujet où les inégalités selon le sexe ont longtemps perduré, les auteurs de ces études semblent considérer que l'on est arrivé à l'ère de l'égalité. Là où les différences existent (notamment en termes de meilleurs résultats scolaires pour les filles), elles sont très peu relevées dans ces enquêtes. D'une façon générale, alors que l'instruction des filles est reconnue comme une variable explicative majeure pour l'interprétation des évolutions de la fécondité, les démographes français se sont peu attachés à suivre l'explosion de la réussite scolaire des femmes. Bien au contraire, quand ils en ont parlé, ils ont souvent marqué une certaine inquiétude... Dans un article de 1975, sur les projections de titulaires du baccalauréat, Jean-Claude Chesnais constate qu'il y a plus de bachelières que de bacheliers, mais c'est pour se demander comment cet afflux de femmes qualifiées pourra être intégré au marché du travail [p. 544]. À cette époque, l'INED partage cette position avec nombre de sociologues de l'éducation, pareillement aveugles : « La meilleure réussite des filles est passée presque inaperçue », comme le soulignent Michèle Ferrand [2000] ou Catherine Marry [2001].

Jusque dans les années 1980, dans les études de population comme dans la plupart des sciences sociales, ce sont les classes sociales qui constituent la variable clé de l'étude des inégalités, pas le sexe. De plus, les classes sociales sont approchées par la « variable intermédiaire » des seules catégories socioprofessionnelles des hommes, des chefs de famille. Jusqu'au début des années 1980, rares sont les analyses qui prennent en compte la profession des femmes quand elles sont mariées [Delphy, 1977].

Culminant dans l'affirmation de la supposée convergence des situations masculines et féminines, Alain Girard, dans la préface d'un cahier de l'INED [Gokalp, 1981] présentant une enquête auprès des jeunes, concluait à la réduction sinon à l'effacement des différences : « Rien de plus frappant [...] que l'indifférenciation croissante des deux sexes. Recevant la même instruction que les garçons, les femmes tendent à poursuivre les mêmes fins, à faire carrière comme les hommes, à adopter des valeurs identiques. La maternité n'est plus pour elles la seule voie d'accomplissement. Elles sont d'ailleurs en plein accord avec les hommes à ce sujet comme à propos des divers comportements démographiques... » [p. 8].

Pourtant dans le même ouvrage, Catherine Gokalp concluait ainsi le chapitre relatif aux attentes professionnelles des jeunes : « Une fois de plus l'inégalité des sexes apparaît de façon frappante. Bien qu'elles fassent des études plus longues, les jeunes filles constituent la grande majorité des chômeurs et occupent les emplois les moins intéressants. Bien qu'elles soient moins satisfaites que les garçons, elles semblent plus résignées et sont moins nombreuses à vouloir changer d'emploi » [p. 81].

Une nouvelle génération de sociologues en démographie

Cet exemple de discours contradictoire est révélateur. Il témoigne des tensions qui traversent la discipline. Mais l'évolution des idées dans les sciences sociales attire vers la démographie une nouvelle génération de chercheurs qui vont promouvoir un renouveau de l'observation de la place des femmes et des rapports hommes-femmes. Avec un certain retard, les combats des féministes de la décennie 1970 trouvent leur écho à l'INED et, à partir des années 1980, les enquêtes sur les situations familiales donnent lieu à des analyses qui font une plus grande place au quotidien des femmes, à la double journée et à la négociation au sein du couple en matière de contraception.

Progressivement, la plus forte collaboration entre sociologues et démographes au sein même de l'INED va modifier l'angle de vue. L'enquête sur les situations familiales menée en 1985-1986 fait l'objet d'un ouvrage de synthèse [Leridon et Villeneuve-Gokalp, 1994] qui s'attache particulièrement à analyser les grands changements de la société française dans le domaine de la famille. Il fait une large place à l'évolution du statut des femmes et des changements et résistances dans les rapports entre hommes et femmes [Toulemon, 1994b]. Le fait que les décisions contraceptives appartiennent de plus en plus aux femmes est bien identifié. Le maintien de l'inégalité dans la prise en charge des activités domestiques est traité ainsi que les difficultés de conciliation entre l'activité professionnelle et la garde des enfants, notamment pour celles qui vivent seules.

En 1990, dans une étude sur la petite enfance, Alain Norvez pose explicitement la question de « l'image de la femme » à propos de l'insuffisance des équipements pour la petite enfance : « Une seule cause à cet état semble devoir être retenue : l'existence d'une double image de la femme. Sans refuser sa participation nécessaire à la vie économique, tout a été fait comme si elle devait rester à la maison pour élever ses enfants. L'homme "moderne" agit comme si tout était possible simultanément : fixer l'image de la femme léguée par le XIX^e siècle et pouvoir bénéficier de son apport au processus de transformation économique et sociale qui caractérise le nôtre » [p. 110].

L'enquête sur la sexualité des Français, menée avec l'INSERM, marque aussi une date importante en faisant entrer explicitement la sexualité dans le champ des études. Jusqu'alors les démographes s'y étaient peu intéressés sauf dans le cadre de l'analyse de la fécondité (la fréquence des rapports sexuels a-t-elle un effet sur les chances d'arrivée d'une naissance ?).

Désormais les études sur les rôles sexués vont devenir plus nombreuses dans la revue *Population*, souvent grâce à l'apport de chercheurs d'autres pays. Les chercheuses québécoises, beaucoup plus en pointe dans les combats féministes, y publient plusieurs études sur les inégalités dans le travail. C'est aussi dans les articles sur des pays en développement que l'on trouve traitée la question du statut défavorable des femmes.

Ce survol des travaux des démographes, à la recherche des prémices d'approches de genre, laisse l'impression que « l'image était dans le tapis » pour reprendre la métaphore de la célèbre nouvelle d'Henry James [James, 1984]. Les données nécessaires pour bâtir des problématiques de genre, pour répondre à certaines interrogations sont là mais elles n'ont que très peu ou pas de visibilité. Les « non-dits » de genre sont là aussi et demandent à être décodés, mis au jour : stéréotypes dans l'air du temps sur les femmes, questions non posées, données non commentées, reflètent en creux un état des connaissances et des refus de connaissance en matière de rapports sociaux de sexe, au fil du dernier demi-siècle, dont la revue *Population* n'a pas le monopole.

C'est pour toutes ces raisons que l'INED a constitué en 1999 une unité de recherche sur le thème « Démographie, genre, sociétés ». Fortement multidisciplinaire, elle rassemble les chercheurs soit autour de nouveaux thèmes encore peu abordés en démographie (âge et genre, sexualité, masculinité, représentations des rapports hommes-femmes), soit autour de sujets plus classiques (nuptialité, fécondité, migrations...) qui incitent à des approfondissements en termes de genre³.

L'APPORT AMBIGU DE LA DÉMOGRAPHIE À LA CONNAISSANCE DES RAPPORTS DE GENRE

Avec les armes que donnent les grilles d'analyse du genre on peut, dans une même démarche, reconnaître l'apport de la démographie à ces questions mais aussi en faire une analyse critique.

La mesure de la fécondité, un périlleux privilège d'observation pour les femmes ?

Les analyses des paramètres de la dynamique des populations, issues de la mesure de données agrégées (par génération, par durée en fonction d'un événement antérieur, par groupe d'âges une année donnée) dépendent, dans les pays développés, des variables enregistrées à l'état civil. Si, pour la nuptialité et la mortalité, les statistiques d'état civil sont identiques pour les hommes et les femmes, pour la fécondité il y a toujours eu un déséquilibre en faveur de l'enregistrement de données sur les mères, ce qui a renforcé la tendance à analyser la fécondité comme un domaine féminin⁴. Cette prédominance dans les indicateurs n'est pas neutre puisqu'elle renforce la perception, par le public et les politiques, de l'évidence de la « responsabilité » des femmes en ce domaine.

3. Voir *Démographie, genre et sociétés, Rapport d'activité et programme de recherche*, INED Paris, octobre 2001.

4. Tout le langage scientifique sur la fécondité traduit ce biais : taux de fécondité selon l'âge des femmes, nombre moyen d'enfants par femmes, descendance finale des femmes, etc.

Certes, la biologie fait des femmes les actrices majeures de la procréation, mais les hommes y jouent un rôle tout aussi indispensable et rien n'imposait, si ce n'est un biais qui relève des rôles assignés selon le sexe, de faire des femmes les seules interlocutrices de toutes les grandes enquêtes de fécondité (enquêtes mondiales de fécondité et enquêtes démographiques et de santé) comme cela a été le cas jusqu'aux années 1990. De plus, en dehors de leur fécondité et des unions qui y conduisaient, les mêmes enquêtes faisaient peu de cas de l'activité professionnelle des femmes, des situations d'autonomie ou de dépendance dans lesquelles elles vivaient, pour ne pas parler des violences dont elles pouvaient être l'objet.

Ce parti pris d'observation et d'analyse a des conséquences importantes, à la fois sur la compréhension des déterminants de la fécondité et sur l'image que propose la démographie de la place des femmes. Comme l'écrit Armelle Andro [2001] : « Parce qu'intuitivement, la reproduction apparaît d'abord comme l'affaire des femmes, les indicateurs de mesure et de suivi des évolutions de la fécondité sont donc uniquement pour elles. Mais en même temps, l'étude des déterminants de la reproduction et des conséquences de l'évolution de la fécondité est à l'inverse beaucoup moins nettement menée d'un point de vue strictement féminin, mêlant sans les définir précisément plusieurs niveaux d'analyse : le couple, la famille, la société, etc. Ce décalage entre les catégories de la mesure et le cadre conceptuel de l'explication conduit à une instrumentalisation des femmes en en faisant les seules responsables des fluctuations redoutées de la taille de la population » [p. 64].

Compte tenu de la place centrale qu'occupe la fécondité dans la dynamique des populations, ce biais féminin va marquer tout le champ des études de population jusqu'à aujourd'hui. La question de l'évolution de la fécondité était et reste un domaine majeur d'intérêt dans les pays développés, où elle a atteint de très faibles niveaux, comme dans les pays en développement, où elle est restée très élevée, entraînant une croissance rapide de la population. Le Fonds des Nations unies pour la population, créé en 1969, a orienté l'essentiel de ses actions dans les pays en développement sur la promotion de la planification familiale et la maîtrise de la fécondité [Gautier, 2000]. De la conférence de Bucarest (1974) à celle du Caire (1994), cette obsession du contrôle de la population a dominé les débats et la question du statut des femmes y a été fortement reliée. Si, en 1974, le plan d'action consacre quelques paragraphes succincts à l'amélioration du statut des femmes, c'est essentiellement en raison de son effet probable sur la baisse de la fécondité. Il faudra attendre 1994 et l'intense travail de *lobbying* des féministes anglo-saxonnes pour que l'égalité entre hommes et femmes soit définie comme un objectif en soi de toute action dans le domaine de la population, et non plus seulement comme un adjuvant à la baisse de la fécondité [United Nations, 1995]. C'était là une étape importante pour la communauté internationale et d'abord pour les femmes, même s'il y a un écart entre la théorie et la pratique,

même si l'égalité des droits ne se décrète pas, surtout en ce qui concerne les rapports sexuels, si différents d'une société à une autre mais si universellement marqués du sceau du patriarcat.

L'analyse de la fécondité est progressivement resituée dans le contexte des rapports hommes/femmes. C'est à l'influence des féministes, le plus souvent anglo-saxonnes, que l'on doit d'avoir maintenant dans les enquêtes démographiques et de santé⁵, par exemple, des questions concernant le statut des femmes [Kishor et Nietzel, 1996]. Dans les sociétés des pays en développement marquées par des cultures fortement patriarcales, la procréation entre dans des logiques de pouvoir sur les femmes et sur la richesse que représenteront leurs enfants. Dans les sociétés développées, avec la généralisation de la contraception et l'érosion de l'institution matrimoniale, de nouveaux enjeux sont à l'œuvre : ceux de l'autonomie féminine, de la responsabilité vis-à-vis des enfants, de la place du père dans la constitution d'une cellule familiale ou après sa « déconstruction », notamment.

La fécondité masculine est restée longtemps une *terra incognita*. Quelques démographes s'y sont cependant risqués [Brouard, 1977]. Avec l'irruption du sida, les démographes ont été contraints d'investir le champ des comportements masculins qu'ils avaient largement laissé en friche. L'enquête « Analyse des comportements sexuels en France » (ACSF) a été une précieuse source de données pour ce faire [Bozon et Leridon, 1993].

*Les indicateurs de nuptialité, des instruments
longtemps méconnus des systèmes de genre*

L'observation des modalités du mariage, l'étude statistique de la nuptialité, l'analyse des arrangements résidentiels des familles ont souvent été réalisées pour voir leurs effets sur la fécondité. Mais c'est certainement aussi l'un des domaines où la démographie a apporté, souvent involontairement, le plus de pistes à explorer pour des analyses selon le genre. On peut aussi lire en filigrane, dans ces indicateurs, l'évolution des rapports de genre que privilégie une société [Hertrich et Locoh, 1999]. Le simple traitement des données de l'état civil des mariages donne, pour chaque sexe séparément, soit une approche longitudinale de l'intensité et du calendrier du mariage au sein des générations, soit une approche transversale de la nuptialité pour une période donnée, une sous-population donnée. Les données démographiques offrent des indicateurs simples (âge au premier mariage, écart d'âge entre époux, type de résidence des époux, durée des unions et fréquence des remariages) qui reflètent, dans une certaine mesure, les rapports hommes/femmes qui sont privilégiés dans une société et l'évolution dans le temps de ces rapports. Et lorsqu'on établit le lien entre âge et pouvoir, l'écart d'âge

5. Programme international d'Enquêtes démographiques et de santé (EDS), en anglais *Demographic and Health Surveys* (DHS), qui a donné lieu à de nombreuses enquêtes dans les pays en développement.

moyen au mariage peut s'interpréter comme l'expression d'une domination masculine valorisée par la société, cette « domination consentie » dont parlait Michel Bozon [1990] dans un article qui a fait quelque bruit parmi les féministes⁶...

Mais en France, à partir de 1970, l'évolution des mœurs a poussé les démographes à recourir à d'autres observations pour mesurer la vie en couple et ses incidences sur la fécondité. La désaffection relative pour le « mariage-institution », et donc l'incapacité de l'état civil à donner une observation fiable de la vie des couples, a fort heureusement rendu indispensable le recours à des enquêtes et par là-même l'accès à des ensembles de données individuelles pour comprendre la mise en couple. Le début du recul du mariage traditionnel a ouvert le champ à des collectes de données beaucoup plus riches que la simple statistique de la nuptialité. À l'INED, la collaboration entre sociologues et démographes s'est développée grâce à ces enquêtes portant d'abord sur la formation des couples et... leur dissolution (en particulier les travaux de Louis Roussel [1975] ; Louis Roussel et Odile Bourguignon [1979]). En ce domaine les démographes, poursuivant leurs objectifs propres, ont recueilli un important ensemble de données. Le suivi des indicateurs de nuptialité des hommes et des femmes, la mesure des ajustements en cas d'effectifs inégaux de variables, celle des successions d'état dans un couple et la durée passée dans chaque état (cohabitation en couple, éventuellement naissance d'enfants, passage ou non au mariage, séparations et divorces, arrangements consécutifs au divorce pour la garde et la prise en charge des enfants, etc.) sont autant d'instruments qui peuvent être repris dans des analyses de genre [Toulemon, 1994a et b].

Dans les pays en développement, la collecte des données se fait essentiellement par enquêtes et les unions sont surtout traitées comme des « variables intermédiaires de la fécondité ». Les aspects normatifs du mariage, en tant qu'ils définissent des rapports entre conjoints, n'ont fait que récemment leur entrée dans le champ des intérêts des démographes des pays en développement, alors qu'ils ont toujours été au cœur des préoccupations des anthropologues. Depuis 1990, sous la pression des milieux féministes, des questionnaires « hommes » ont été ajoutés à ceux des femmes. Bien qu'ils soient surtout orientés sur la fécondité, ils ont ouvert la voie à des analyses des décisions de fécondité selon des caractéristiques de couples, ce qui change radicalement les interprétations des comportements individuels et devrait à terme contribuer à modifier les programmes de planification familiale [Andro, 2001].

Enquêter sur les situations familiales

Les expressions, au niveau familial et social, des rapports de genre peuvent être, au moins partiellement, mises en évidence dans les enquêtes démographiques.

6. Nicole-Claude Matthieu avait répondu par avance que « céder n'est pas consentir » [1985].

voire dans les recensements. Certains indicateurs doivent être interprétés à l'aide d'enquêtes plus sociologiques. Par exemple, la fréquence d'apparition des femmes chefs de ménage est-elle le signe d'une « féminisation de la pauvreté » comme on l'a parfois pensé ou au contraire la traduction dans les groupes domestiques, de l'autonomie des femmes et de leur capacité à assumer la responsabilité d'un noyau familial ? Un même résultat statistique peut renvoyer à des situations divergentes que seules des analyses sociologiques plus approfondies élucideront [Tichit, 2002].

À partir des années 1980, l'INED a mené plusieurs enquêtes intitulées « Situations familiales » qui ont été un précieux instrument pour suivre l'évolution et la complexité nouvelle des modes de constitution des couples, l'arrivée des enfants, les ruptures d'union et le vécu des enfants après séparation des parents. L'évolution des questions posées, des analyses conduites, constitue une mine d'informations sur l'émergence progressive des questions de genre en démographie, d'abord implicitement, puis de façon de plus en plus explicite à partir des années 1980, reflétant ainsi des évolutions à l'œuvre dans la société.

Ces enquêtes, plus souvent qu'auparavant, ont concerné à la fois hommes et femmes. Progressivement, l'idée a émergé de considérer non seulement des variables individuelles mais aussi le couple comme une entité d'analyse [Toulemon, 1994a], puisque les décisions de fécondité, de contraception, les mobilités familiales relèvent de variables attachées au couple et non seulement d'une addition de variables individuelles. On a commencé également à s'intéresser à l'implication des pères [Toulemon et Lapiere-Adamcyk, 2000].

En France et d'une façon générale dans les pays du Nord, l'érosion du mariage a incité à mieux mesurer, autrement que par les statistiques classiques, les liens entre pères et enfants et les aspirations masculines en matière de descendance. C'est maintenant un thème à part entière dans les enquêtes sur la famille.

Par exemple, dans une analyse récente de la situation des enfants après séparation des parents, Catherine Villeneuve-Gokalp [1999] fait une large place aux questions de genre, aux liens avec les pères comme avec les mères et pose aussi la question des différences de maintien des liens parentaux selon le sexe des enfants. Le genre est vraiment devenu une catégorie d'analyse des études démographiques sur la famille, ce qui n'exonère pas de continuer à exercer un regard critique sur les questions posées et les analyses privilégiées.

Depuis 1954, en association avec le recensement, l'INSEE mène des enquêtes « Famille » qui donnent notamment un ensemble d'informations sur les modes de vie en famille et la fécondité. Mais ce n'est que lors de l'enquête de 1999 que la décision révolutionnaire a été prise d'interroger à la fois des femmes et des hommes ! Pour la première fois, dans ces enquêtes périodiques, on disposera d'une description des situations familiales vues par les hommes et non plus seulement par les femmes... C'est un changement conceptuel important : pour les statisticiens et les démographes, les femmes ne sont plus les seuls témoins des situations de vie en famille [Mazuy et Toulemon, 2001]. Mais on n'en est pas encore à l'observation

de couples. Ce sont soit des hommes, soit des femmes, qui répondent⁷. On pourra donc analyser des rapports de genre au niveau macrosocial tels qu'ils apparaissent à travers les réponses masculines d'une part, les réponses féminines d'autre part, mais pas au niveau microsocial en confrontant les réponses au sein d'un couple. C'est, il est vrai, plutôt le domaine de la sociologie que celui de la statistique démographique. D'ailleurs, les concepteurs de l'enquête reconnaissent que « la partie féminine de l'échantillon reste, en tout état de cause, au centre des analyses et donc le taux de sondage des femmes reste supérieur à celui des hommes » [Cassan *et al*, 2000, p. 29].

La mesure de la mortalité et de la santé

La mortalité différentielle selon le sexe est l'un des thèmes principaux de l'analyse de la mortalité. Là où il existe, l'état civil des décès a toujours été un puissant instrument de diagnostic des différences entre hommes et femmes et a permis d'identifier les inégalités selon le sexe et l'âge [Tabutin et Willems, 1998].

Dans les pays en développement, les surmortalités féminines de l'enfance ont été mises en évidence par les statistiques de mortalité et constituent l'un des chevaux de bataille principaux des luttes pour l'égalité. Les comparaisons entre pays ont permis de révéler que, loin d'être « naturelles », ces surmortalités reflétaient les discriminations socialement transmises et valorisées au sein de certaines sociétés [Das Gupta, 1987]. Les niveaux très élevés, dans certains pays, de mortalité maternelle sont eux aussi révélateurs du peu d'attention qu'une collectivité accorde aux risques de la maternité.

Dans les pays riches, les inégalités devant la mort sont tout autres. Les différences, dans l'enfance, entre filles et garçons, ont disparu. Les risques de mortalité maternelle sont pris en compte et c'est une surmortalité masculine⁸ plus ou moins élevée que l'on constate au contraire. Avec la « transition sanitaire », les populations des pays développés sont passées d'une mortalité dominée par les maladies infectieuses à un nouvel état où ce sont les comportements socialement déterminés, liés à des habitudes de vie, qui expliquent les nouvelles baisses de mortalité. Dans ce nouveau paradigme, les différences de comportement entre hommes et femmes ont une place éminente et c'est à la statistique des causes de décès que l'on doit les avancées les plus intéressantes, depuis une vingtaine d'années, sur la question de l'« avantage féminin » face à la mort.

Les démographes ont longtemps pensé que, le rapprochement des modes de vie masculins et féminins aidant, les niveaux de mortalité selon le sexe allaient converger. Ce n'est pourtant pas ce que l'on observe en France où les écarts d'espérance de vie à la naissance sont particulièrement importants et où ils ont

7. Pour éviter les duplications d'information, la plupart des adultes vivant en couple.

8. Pourquoi ne parle-t-on jamais de sous-mortalité féminine ?

continué à se creuser (ils sont néanmoins stables depuis trois ans), bien que les comportements se rapprochent : les femmes, plus qu'auparavant, boivent, fument, conduisent, travaillent, mais continuent à maintenir leur privilège en termes d'espérance de vie. Qu'est-ce qui fait que, toutes choses se rapprochant, les femmes gardent, dans les pays du Nord, un net avantage ? C'est à une interprétation en termes de genre que recourt Jacques Vallin [1999] pour répondre à cette question. Si dans le passé les maladies infectieuses ont joué un rôle important dans la surmortalité des femmes, c'est parce que celles-ci étaient socialement défavorisées. Si elles sont maintenant tellement avantagées, c'est aussi en bonne partie du fait des « rôles sexués » valorisés par la société. Pour les hommes, la prise de risque (manifester sa force et son courage, conduire dangereusement...) est socialement valorisée et les consommations, elles aussi à risque (tabac et alcool), sont tolérées pour ne pas dire encouragées. Quant aux femmes, si la quête d'égalité passe trop souvent par l'adoption de ces mêmes comportements à risque, elles restent mieux protégées par un rapport plus respectueux, plus sensible à leur corps et par leur proximité, maintenue au long de leur vie féconde, avec la prévention médicalisée.

Le contraste entre pays défavorisés et pays développés montre à quel point les politiques sociales en matière d'accès aux soins mais aussi d'éducation pour la santé peuvent infléchir les chances de survie des femmes dans leur enfance et en tant que mères. La surmortalité féminine de la petite enfance a régressé mais elle subsiste dans plusieurs pays du Proche-Orient, en Inde, au Pakistan, en Chine. Les foeticides, rendus possibles par les échographies, sont la forme « moderne » de l'infanticide féminin, lui-même n'ayant pas disparu complètement. Les enquêtes démographiques et de santé déjà citées ont intégré des questions sur les soins de la petite enfance (nutrition, vaccinations, traitement des maladies infectieuses et parasitaires) qui donnent de riches matériaux pour des études selon le sexe, révélatrices d'inégalités socialement construites. L'épidémiologie et la démographie ont encore beaucoup à dire sur les évolutions respectives des comportements masculins et féminins en matière de santé.

La méconnaissance des migrations féminines

Figure inversée du privilège d'observation des femmes en ce qui concerne la fécondité, les études sur la migration ont un tropisme masculin. On a tendance à analyser les migrations du point de vue masculin, ceci supposant implicitement que les femmes migrent à la suite d'un époux et non de leur propre chef. Pourtant, lorsque les études se sont faites plus précises, on a constaté que les migrations féminines indépendantes existaient, elles aussi. Et, à bien y regarder, les femmes migrantes sont soumises à des discriminations particulièrement importantes. Elles sont maintenant très présentes dans la population active mais dans les emplois les moins qualifiés, les plus précaires, souvent non déclarés (emplois

domestiques au noir). Leur faible connaissance de la langue ajoute à leurs difficultés d'insertion. Et comme le remarque très bien Stéphanie Condon [Condon *et al.* 2000], lorsqu'elles abordent la vieillesse, elles sont encore confrontées à de nouvelles difficultés. Dans bien des cas, elles sont menacées par la grande précarité car elles n'ont pas été aussi intégrées à la vie active que les hommes et ne peuvent plus compter sur une pension au cas où leur conjoint est reparti, séparé ou décédé.

QU'APPORTE LE GENRE À LA DÉMOGRAPHIE ?

L'approche de genre est un ferment pour la recherche car elle conduit à remettre en question nombre d'idées « reçues » dans le champ de la démographie. Elle a une influence décapante sur les méthodes employées et suscite l'exploration de nouveaux thèmes. Mais plus fondamentalement, elle permet à la discipline de développer de nouveaux schémas explicatifs.

D'abord une grille d'analyse des statistiques sexuées

La description des situations différentielles selon le sexe dans les enquêtes et recensements dresse la première image, en termes d'effectifs, des rapports entre hommes et femmes [Véron, 1997]. La grille d'analyse des rapports de genre permet de donner un sens à ces différences observées qui sont l'expression de situations discriminatoires à l'encontre des femmes. À titre d'exemple, le rapport de masculinité à la naissance peut devenir un instrument d'analyse en termes de genre quand on constate que la régularité biométrique (105 garçons pour 100 filles) n'est plus vraie en Chine, en Corée du Sud, aux rangs de naissance supérieurs à deux dans certains États de l'Inde. Il devient un marqueur de discriminations sexuées par diagnostic prénatal suivi de fœticides. Il en va de même pour la surmortalité féminine de l'enfance encore observée dans quelques pays, au Maghreb et au Proche-Orient, dont on sait qu'elle est contraire à ce que l'on devrait constater en l'absence de discriminations à l'encontre des petites filles. De simples inégalités d'effectifs de sous-populations, comparées à la population dont elles sont issues peuvent être de puissants révélateurs de sélections créant de l'inégalité. Ce n'est pas au pays de la parité qu'il faut rappeler la répartition par sexe des députés.

Ces inégalités « arithmétiques » d'effectifs sont parfois fortement construites dans l'ordre des représentations sociales : en Afrique, par exemple, on justifie la polygamie par un fort excédent de femmes dans la population. Loin de se sentir en force parce que plus nombreuses, les femmes se sentent dévalorisées parce qu'en « excédent ». Une connaissance objective ne suffirait sans doute pas à changer la perception mais pourrait progressivement la réorienter.

Des innovations dans la mesure des phénomènes

L'approche de genre amène la science des populations à déconstruire les catégories normatives qu'elle mobilise dans la conception de ces indicateurs. Cette innovation est flagrante dans l'analyse de la reproduction : appréhender la reproduction humaine, phénomène directement inscrit dans le biologique, dans une perspective de genre, implique de montrer dans quelle mesure la naturalisation de la capacité reproductive des femmes, qui reste une capacité physiologique indépassable, occulte l'organisation sociale de la reproduction. D'autant plus que cette occultation conduit à l'élaboration de catégories d'analyses qui objectivent cette naturalisation [Andro, 2001]. La reproduction est pourtant à la fois un travail socialement construit, non rémunéré, entièrement dévolu à la femme, et une interaction sociale entre homme et femme, subordonnée à des rapports de genre structurés autour des normes relatives à la sexualité. L'intégration des hommes à l'analyse, par l'étude de la fécondité et des projets reproductifs des hommes, permet de prendre au sérieux le caractère relationnel et asymétrique des identités et des enjeux sexués.

De même, en ce qui concerne la mise en couple et le mariage, l'approche de genre a permis de percevoir et de comprendre les nouveaux parcours conjugaux. Les enquêtes sur les nouveaux comportements de vie en couple qui ne sont plus saisis par la statistique des mariages ont permis de mettre au jour ces nouvelles modalités de vie matrimoniale. Les enquêtes démographiques se sont alors intéressées à des analyses de l'évolution des rôles sexués au niveau individuel au sein des couples et au niveau collectif, en évaluant les effets des mesures juridiques ou financières préconisées par les politiques familiales. On peut citer, parmi les recherches récentes, les enquêtes sur la famille, sur les nouvelles formes de vie en couple [Leridon et Villeneuve-Gokalp, 1994] et, dans les pays en développement, plusieurs analyses de la nuptialité et de la fécondité [Andro et Hertrich, 2001 ; Hertrich et Locoh, 1999 ; Mouvagha-Sow, 2002].

Des innovations dans la collecte des données

Des innovations et aménagements méthodologiques ont accompagné cette nouvelle approche des phénomènes démographiques. Les hommes sont mieux pris en compte dans le champ de la famille et de la fécondité et on analyse de plus en plus leurs réponses en elles-mêmes et pas seulement dans leur dissonance (ou convergence) avec celle des femmes. Les enquêtes de fécondité européennes (FFS) et les enquêtes démographiques et de santé menées dans les pays du Sud (EDS/DHS) se sont engagées dans cette voie. L'enquête famille post-censitaire de 1999, traditionnellement adressée aux femmes, est pour la première fois destinée aux hommes comme aux femmes [Mazuy et Toulemon, 2001 ; voir p. 9]. La comparaison des réponses des hommes et de celles des femmes sur les aspirations en

matière de descendance et les pratiques de contraception devient alors possible. Mais dans quelques enquêtes ce sont aussi les comportements de couples qui sont de mieux en mieux étudiés. Dans les enquêtes EDS-DHS, les deux conjoints sont interrogés, ce qui a permis à Armelle Andro et Véronique Hertrich [2001], par exemple, d'aller au-delà de la comparaison des réponses des hommes et des femmes et de travailler sur les réponses couplées des maris et des épouses. Elles ont montré que les opinions et pratiques en matière de fécondité s'expliquent plus par des caractéristiques conjugales que par les caractéristiques individuelles des partenaires.

Dans d'autres domaines de la démographie, ce sont au contraire les femmes qui sont de mieux en mieux prises en compte. C'est le cas pour l'analyse des migrations où les parcours et les stratégies migratoires féminines sont maintenant étudiés pour eux-mêmes, le cadre d'analyse ne conférant plus aux femmes un rôle passif dans ce domaine.

La recherche effectuée de plus en plus une distinction des réponses masculines et féminines qui ne sont plus systématiquement conçues comme indifférenciées. Dans la collecte des données, les interactions enquêteur/enquêté ont, elles aussi, été mieux appréhendées comme effets d'observation induits par le sexe de la personne qui enquête et de celle qui répond. Véronique Hertrich [1997] a montré que, par exemple, contrairement à ce qu'on affirme généralement pour privilégier les enquêtes auprès des femmes, les réponses des hommes en milieu rural malien n'étaient pas moins précises que celles des femmes, en ce qui concerne les unions et la descendance.

L'émergence de nouveaux champs de recherche

Enfin, de nouveaux champs de recherche sont investis explicitement par la démographie, souvent grâce aux remises en question suscitées par les approches de genre. On l'a vu pour la place des hommes dans l'étude de la fécondité et la famille, même si les avancées sont encore timides⁹. Mais l'une des conséquences les plus marquantes de la prise en compte des rapports de genre est venue du développement de l'analyse des comportements sexuels comme champ de recherche autonome. La dissociation entre la procréation et la sexualité, l'affaiblissement de la nuptialité et l'irruption de l'épidémie de sida expliquent aussi très largement cet intérêt, encore qu'il soit tardif, pour une question pourtant au cœur de la fécondité. L'enquête sur les comportements sexuels des Français [Bozon et Leridon, 1993] a ainsi montré que l'étude démographique de la sexualité est un puissant révélateur des rapports de genre et de leurs évolutions. De même, en contribuant à l'enquête menée sur les violences [Jaspard *et al.*, 2001], l'INED participe

9. Il peut paraître stupéfiant que la polygamie en Afrique, par exemple, n'ait pas fait l'objet d'une enquête auprès des hommes avant les années 1990 [Donadjè, 1992].

actuellement au vaste mouvement d'identification et d'analyse des rapports de pouvoir entre les sexes et des inégalités de genre, qui traverse actuellement les sciences sociales.

Vers une intégration de la perspective de genre en démographie

Le premier objectif d'une approche critique « de genre » est à l'évidence de produire des statistiques démographiques qui soient un miroir plus fidèle des rapports entre hommes et femmes, au niveau individuel et sociétal. Les indicateurs agrégés des organismes internationaux, pour critiquables qu'ils soient (comme l'indicateur sexo-spécifique de développement humain par exemple) sont un effort en ce sens. La démographie est largement engagée dans cette entreprise avec l'ensemble des sciences sociales. Les programmes de développement promus par la communauté internationale incitent désormais à « revisiter » les diagnostics habituels des situations démographiques pour tenir compte des « systèmes de genre » [Mason-Oppenheim, 1995]. Cela suppose de nouvelles interrogations sur les instruments de recherche, les méthodes, les catégories et concepts couramment en usage dans les études de population. Sont-ils ou non adéquats à la connaissance et à la perception des rapports de genre et, dans certains cas, ne contribuent-ils pas à leur occultation ? L'essentiel de l'approche de genre n'est pas dans la constatation de situations différentes entre hommes et femmes, mais dans l'identification des systèmes de relations sexuées, formelles et informelles, entraînant des inégalités de répartition du pouvoir et d'accès aux ressources. La notion de système de genre peut apporter un renouvellement des approches explicatives des comportements démographiques. Qui décide quoi, tant en matière de fécondité qu'en matière de santé et de migration ? Qui a accès aux ressources et sous quelles conditions ? Autant de questions décisives pour la compréhension des logiques démographiques, qu'il faut aborder, dans chaque société, avec des enquêtes sur échantillons aléatoires, avec des questionnaires nécessairement « fermés », mais aussi avec des méthodes qualitatives et pas seulement avec des observations statistiques classiques (état civil et recensements). Il y a un énorme chantier d'études à mener pour identifier ces systèmes de genre et peut-être contribuer à les rendre moins inégalitaires.

La démographie, comme toutes les sciences sociales, participe à la construction de catégories sexuées. Les statistiques qu'elle publie, les catégories d'analyse qu'elle privilégie ou néglige, l'usage qui en est fait, sont des instruments d'élucidation ou d'occultation des rapports de genre. Une lecture explicite, en termes de genre, de la production des sciences de la population est nécessaire. Elle suppose à la fois un souci d'examen critique des instruments de la discipline au fil de son histoire, la conception si nécessaire de nouveaux moyens d'observation et d'analyse, ainsi que l'investigation de nouveaux champs thématiques.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANDRO Armelle (2001), *Coopération et conflits entre conjoints en matière de reproduction en Afrique de l'Ouest*. Thèse de doctorat de l'université Paris-X, Paris, multigraphié.
- ANDRO Armelle, HERTRICH Véronique (2001), « La demande contraceptive au Sahel : les attentes des hommes se rapprochent-elles de celles de leurs épouses ? », *Population*, n° 5, p. 721-771.
- BOZON Michel (1990), « Les femmes et l'écart d'âge entre les conjoints. Une domination consentie II. Modes d'entrée dans la vie adulte et représentations du conjoint », *Population*, n° 2, mars-avril, p. 327-360 et n° 3, p. 565-602.
- (1993), « L'entrée dans la sexualité adulte : le premier rapport et ses suites, du calendrier aux attitudes », *Population*, 48^e année, septembre-octobre, n° 5, p. 1317-1352, numéro spécial coordonné par Michel BOZON et Henri LERIDON « Sexualité et sciences sociales », p. 1173-1535.
- BOZON Michel, LERIDON Henri (dir.), 1993, « Sexualité et sciences sociales », *Population*, numéro spécial, 48^e année, n° 5, p. 1317-1535.
- BOZON Michel, LOCOH Thérèse (dir.), (2000), *Rapports de genre et questions de population, I. Genre et population, France 2000*, Dossiers et recherches de l'INED, n° 84, II. *Genre, population et développement*, Dossiers et recherches de l'INED, n° 85.
- BROUARD Nicolas (1977), « Évolution de la fécondité masculine depuis le début du siècle », *Population*, n° 6, 1977, p. 1123-1158.
- CASSAN Francine, HÉRAN François, TOULEMON Laurent (2000), « Étude de l'histoire familiale, l'édition 1999 de l'enquête Famille », *Courrier des statistiques*, n° 93, p. 25-37.
- CHESNAIS Jean-Claude (1975), « La population des bacheliers en France. Estimation et projection jusqu'en 1995 », *Population*, 1975, n° 3, p. 527-550.
- COLIN Robert (1948), « Sondages d'opinion et démographie », *Population*, n° 2, p. 375-383.
- CONDON Stéphanie, BOZON Michel, LOCOH Thérèse (2000), *Démographie, sexe et genre : bilan et perspectives*, Dossiers et recherches de l'INED, n° 83, Paris, INED.
- DARIC Jean (1947), *L'Activité professionnelle des femmes en France*, Travaux et documents de l'INED, cahier n° 5, Paris, INED/PUF.
- (1955), « Travail des femmes : professions, métiers, situations sociales et salaires », *Population*, n° 4, p. 675-690.
- DAS GUPTA Monica (1987), « Selective Discrimination against Female Children in Rural Punjab », *Population and Development Review*, n° 13/1, p. 77-100.
- DELPHY Christine (1977), « Les femmes dans les études de stratification », in Andrée MICHEL (dir.), *Femmes, sexisme et sociétés*, Paris, PUF, p. 25-38.
- DONADJÉ Florentin (1992), *Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin. Pour une approche des stratégies de reproduction au Bénin*, Louvain-la-Neuve, Institut de démographie, université catholique de Louvain, Academia.
- FABRE Henri, SUTTER Jean (1966), « Opinion médicale sur la contraception et l'avortement. Essai d'enquête en douze pays », *Population*, n° 1, p. 51-74.
- FERRAND Michèle (2000), « La réussite scolaire des filles : ni triomphalisme ni misérabilisme » in Michel BOZON et Thérèse LOCOH (dir.) (2000), *Rapports de genre et questions de population, I. Genre et population, France 2000*, Dossiers et recherches de l'INED, n° 84.
- FOUGEYROLLAS Pierre (1951), « Prédominance du mari ou de la femme dans le ménage. Une enquête sur la vie familiale », *Population*, n° 1, p. 83-102.
- FOUQUET Annie (2001), « Le travail domestique : du travail invisible au "gisement" d'emploi », in Jacqueline LAUFER, Catherine MARRY et Margaret MARUANI (dir.), *Masculin-féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF, p. 99-128.

- GAUTIER Arlette (2000), « Politiques démographiques et liberté reproductive », in Marc PILON et Agnès GUILLAUME (dir.), *Maîtrise de la fécondité et planification familiale*, p. 71-90. 5^e journées démographiques de l'Orstom, Paris, 28-30 septembre 1994. Paris, IRD, 2000.
- GIRARD Alain, BASTIDE Henri (1977), « Attitude des Français sur la conjoncture démographique, la natalité et la politique familiale à la fin de 1976 », *Population*, n° 3, p. 519-554.
- GOKALP Catherine (1981), *Quand vient l'âge des choix. Enquête auprès des jeunes de 18 à 25 ans : emploi, résidence, mariage*, préface d'Alain GIRARD, Travaux et documents de l'INED, cahier n° 95, Paris, PUF.
- GUELAUD-LERIDON Françoise (1964), *Le Travail des femmes en France*, Travaux et documents de l'INED, cahier n° 42, Paris, INED/PUF.
- (1967), *Recherches sur la condition féminine dans la société d'aujourd'hui*, Travaux et documents de l'INED, cahier n° 48, Paris, INED/PUF.
- HENRY Louis (1969), « Schémas de nuptialité : déséquilibre des sexes et âge au mariage », *Population*, n° 5 et 6, p. 1067-1122.
- HERTRICH Véronique (1997), « Les réponses des hommes valent-elles celles des femmes ? Une double collecte sur les questions génésiques et matrimoniales dans une population du Mali », *Population*, n° 1, janvier 1997.
- HERTRICH Véronique et LOCOH Thérèse (1999), *Rapports de genre, formation et dissolution des unions dans les pays en développement*, Liège, UIESP [Gender in Population Series].
- JAMES Henry (1984), *L'Image dans le tapis*, traduction de l'anglais par Marie Canavaggia, Paris, Haray.
- JASPARD Maryse (1992), « Mythes et réalités de la démographie française », *Nouvelles Questions féministes*, vol. 13, n° 3.
- JASPARD Maryse et al. (2001), « Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France », *Populations et Sociétés*, Bulletin de l'INED, n° 364.
- KISHOR Sunita, NIETZEL Katherine (1996), *The Status of Women : Indicators for Twenty-Five Countries*, Demographic and health surveys, Comparative Studies n° 21, Macro International, Calverton, 113 p.
- LABOURIE-RACAPÉ Annie, LOCOH Thérèse (1999), « Genre et démographie : nouvelles problématiques ou effet de mode ? », in Dominique TABUTIN, Catherine GOURBIN, Godelieve MASUY-STROOBANT, Bruno SCHOUMAKER (dir.), *Théories, paradigmes et courants explicatifs en démographie*, p. 65-92. Chaire Quetelet 1997, Louvain-la-Neuve, 26-28 novembre.
- LERIDON Henri, VILLENEUVE-GOKALP Catherine (1994), *Constance et inconstances de la famille : biographies familiales des couples et des enfants*, avec une contribution de Laurent TOULEMON, Travaux et documents de l'INED, cahier n° 134, Paris, PUF.
- MARRY Catherine (2001), « Filles et garçons à l'école : du discours muet aux controverses des années 1990 », in Jacqueline LAUFER, Catherine MARRY et Margaret MARUANI (dir.), *Masculin-féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF, p. 25-42.
- MASON-OPPENHEIM Karen (1995), *Gender and Demographic Change : What do we know ?*, Liège, IUSSP, Policy and research papers.
- MATTHIEU Nicole-Claude (1985), « Quand céder n'est pas consentir », *L'Arraînement des femmes*, Paris, EHESS, p. 169-245.
- MAZUY Magali et TOULEMON Laurent (2001), *Étude de l'histoire familiale, Premiers résultats de l'enquête en ménages*, Paris, INED, Dossiers et recherches de l'INED, n° 93.
- MONIER Alain (1978), « Projets de maternité et comportements réels, une enquête longitudinale (1974-1976) », *Population*, n° 4-5, p. 813-854.
- MOUVAGHA-SOW Myriam (2002), *Processus matrimoniaux et procréation à Libreville (Gabon)*. Thèse de doctorat en démographie, université Paris-X Nanterre.

- NORVEZ Alain (1990), *De la naissance à l'école : santé, modes de garde et préscolarité dans la France contemporaine*, Travaux et documents de l'INED, cahier n° 126, Paris, PUF.
- PRESSER Harriet (1997), « Demography, Feminism, and the Science-Policy Nexus », *Population and Development Review*, vol. 23, n° 2, June, p. 295-332.
- ROUSSEL Louis (1975), *Le Mariage dans la société française contemporaine*, Travaux et documents de l'INED, cahier n° 73, Paris, PUF.
- ROUSSEL Louis et BOURGUIGNON Odile (1979), *Génération nouvelles et mariage traditionnel. Enquête auprès des jeunes de 18 à 30 ans*, Travaux et documents de l'INED, cahier n° 86, Paris, PUF.
- SUTTER Jean (1947), « Résultat d'une enquête préliminaire sur l'avortement dans la région parisienne », *Population*, n° 3, p. 515-532.
- TABUTIN Dominique, WILLEMS Michel (1998), « Differential Mortality by Sex from Birth to Adolescence : the Historical Experience of the West (1750-1930) », in UNITED NATIONS, POPULATION DIVISION, *Too Young to die : Genes or Gender?*, New York, United Nations, p. 17-53.
- TICHIT Christine (2002), *Les Femmes chefs de ménage au Cameroun : entre autonomie, monoparentalité et isolement*. Thèse de doctorat en démographie, Paris-X Nanterre.
- TOULEMON Laurent (1994a), « Les différentes méthodes contraceptives utilisées en France au cours de la vie », in *Les Modes de régulation de la reproduction humaine : incidences sur la fécondité et la santé*, Colloque international de Delphes, 1992, n° 6, Paris, AIDELF, PUF, 1994, p. 489-499.
- (1994b), « Les étapes vers l'âge adulte : vers un nouveau statut des femmes », in Henri LERIDON et Catherine VILLENEUVE-GOKALP, *Constance et inconstances de la famille : biographies familiales des couples et des enfants*, Travaux et documents de l'INED, cahier n° 134, Paris, PUF, p. 165-184.
- TOULEMON Laurent, LAPIERRE-ADAMCYK Évelyne (2000), « Demographic Patterns of Motherhood and Fatherhood in France », in Caroline BLEDSOE et al. (dir.), *Fertility and the Male Life-Cycle in the Era of Fertility Decline*, IUSSP, Clarendon Press, Oxford University Press, p. 293-330.
- UNITED NATIONS (1995), *Population and Development. Programme of Action adopted at the International Conference on Population and Development, Cairo, 5-13 september 1994*, New York, United Nations.
- VALLIN Jacques (1999), *Démographie, sexe et genre*. Liège, UIESP, coll. « Le genre dans les études de population ».
- VERON Jacques (1997), *Le Monde des femmes. Inégalités des sexes, inégalités des sociétés*, Paris, Seuil.
- VILLENEUVE-GOKALP Catherine (1999), « La double famille des enfants de parents séparés », *Population*, n° 1, p. 9-36.

VI.

Droit et sciences politiques : citoyenneté, égalité, parité

*Sous la responsabilité
de Jacqueline Laufer*

Introduction

par Jacqueline Laufer

Dans ce dernier chapitre, nous avons rassemblé les contributions de Marie-Thérèse Lanquetin sur le droit de l'égalité entre hommes et femmes et de Jane Jenson sur les rapports de genre et la science politique.

Il est bien connu que la Révolution, qui avait établi le principe de l'égalité entre tous les citoyens, dans la politique comme dans le droit, a cru « naturel » d'exclure les femmes de la citoyenneté et de leur octroyer un statut subordonné. Initialement, le développement du droit des femmes est apparu comme l'expression d'une organisation sociale fondée sur l'idée d'une hiérarchie supposée « naturelle » entre les sexes qui soumettait la société à la domination masculine. C'est ce qui s'exprime dans le fait que le droit s'est attaché d'abord à consacrer le rôle particulier des femmes dans la famille, légitimant ainsi, sous couvert de protection, leur inégalité sur le marché du travail.

Maintenant que le droit a affirmé le principe d'égalité entre hommes et femmes, la question se pose de savoir comment assurer son effectivité. L'égalité entre hommes et femmes est devenue un droit fondamental qui doit s'inscrire dans une conception plus exigeante de la citoyenneté. Marie-Thérèse Lanquetin souligne que la reconnaissance des droits civiques et politiques et le respect du principe de non-discrimination doivent s'accompagner d'une autre manière de construire les droits économiques et sociaux. Celle-ci implique une mobilisation des acteurs et un développement des savoirs (sociologiques, économiques, statistiques...) propres à susciter une « nouvelle dynamique de l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Du côté des sciences politiques, plusieurs objets de recherche se sont progressivement imposés en France. Ils concernent d'abord la participation électorale des femmes, leur éligibilité et leur représentativité dans les assemblées, ensuite les effets des politiques publiques sur les rapports entre hommes et femmes et enfin la question du mouvement pour la parité. Les débats relatifs à la parité ont eu le mérite de développer l'attention portée à la question de la participation des femmes à la vie politique, question qui jusqu'alors n'avait fait l'objet que de quelques travaux pionniers.

Toutefois, Jane Jenson, souligne que les femmes sont encore trop rarement considérées comme des acteurs, en particulier dans le processus d'élaboration des politiques publiques. Si le mouvement pour la parité a eu une incidence significative sur la science politique française en favorisant la réflexion sur les thèmes de la démocratie et des théories de la représentation, elle constate qu'il existe encore un décalage entre la France et d'autre pays, par exemple l'Amérique du Nord, quant au développement des recherches portant sur la place des femmes dans le mouvement social, y compris sur le mouvement des femmes lui-même.

Un autre droit pour les femmes ?

par Marie-Thérèse Lanquetin

Dans la période récente, n'y a-t-il pas un paradoxe de la part des femmes, dans un pays de droit écrit, il est vrai, de demander toujours plus de lois, de constater cette demande de lois mais également cette déception récurrente qui fait dire que la loi n'est pas appliquée, ne parvient pas à produire de l'égalité.

Cela renvoie certes à d'autres interrogations sur le droit, son rôle, sa portée. En effet, le droit ne se contente pas d'interdire ou d'autoriser. Engendré par les rapports sociaux, il construit la réalité sociale et politique. Il a ainsi une fonction identitaire pour les hommes et les femmes. Le droit produit ses effets propres, y compris dans l'ordre symbolique.

Qu'implique alors l'application d'une loi ? Sa mise en œuvre ne répond pas à des critères automatiques. Il convient en effet de « mobiliser » la loi [Jeammaud, 1993], de lui faire produire du sens, lequel se construira au fur et à mesure de son questionnement. Certains s'interrogent également sur les diverses interprétations d'un texte et s'étonnent des conflits d'interprétation, des conflits de principes applicables.

Pour mieux comprendre ces difficultés, il faut se demander comment sur deux siècles le droit a parlé des femmes, de leur travail et de leurs emplois. Peut-on enfin parler d'un « autre droit pour les femmes » depuis qu'est affirmé le principe d'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines ?

Certes, les systèmes juridiques évoluent et la façon de penser le droit, notamment à l'égard des femmes, pourrait, à certaines conditions, permettre d'atteindre plus d'égalité. Il retrouverait ainsi une légitimité, notamment s'agissant de traiter des discriminations. Il permettrait de mieux comprendre les phénomènes discriminatoires et offrirait des moyens d'action [Fassin, 2000]. Mais dans quelle mesure le droit pourrait-il appréhender les discriminations subies par les femmes, « impossible sujet d'histoire » [Riot-Sarcey, 2002], possible sujet d'égalité ?

Sur deux siècles, le droit a tenu successivement plusieurs discours sur les femmes. Ceux-ci ont laissé des traces, ce qui pourrait expliquer quelques conflits d'interprétation. Ces discours permettent de mettre en évidence comment les

femmes ont été *désignées, assignées puis reconnues*. Ce qui correspond à plusieurs stades de l'évolution ou de la conception du droit et se traduit par la transformation, en France comme ailleurs, de l'ordonnancement juridique.

Ces questions seront abordées du point de vue de l'État-providence lors de sa formation puis, lorsqu'il sera aux prises avec l'égalité entre hommes et femmes.

LA QUESTION DES FEMMES DANS LA FORMATION DE L'ÉTAT-PROVIDENCE

Le premier discours du droit sur les femmes est un discours d'enfermement et d'exclusion :

Au début du XIX^e siècle, en effet, les femmes ne sont *juridiquement ni citoyennes ni travailleuses*. Certes le travailleur lui-même est absent du Code civil mais à plus forte raison les femmes en tant que travailleuses.

Le système juridique issu de la Révolution

Dans le système juridique issu de la Déclaration des droits de 1789 et surtout dans le Code civil de 1804, le système juridique mis en place est une œuvre de la raison. Il se présente comme une axiomatique, c'est-à-dire un tableau de pensée déduisant à partir de quelques postulats, la propriété, le contrat, la responsabilité, la famille, l'ensemble des règles de droit applicables à la société civile. Il présente un certain nombre d'attributs de systématicité, de généralité, de stabilité¹.

La rationalité juridique fonctionne alors sur des fictions, notamment celle de l'égalité des parties au contrat, ce qui, appliqué au travail, est pure illusion. L'individu occupe une place centrale sur la scène juridique. Il est censé être premier par rapport à l'organisation sociale et être détenteur de « droits subjectifs » opposables à l'État.

Cette conception du droit trouve ses racines théoriques dans l'école du droit naturel et du droit des gens qui a dominé la pensée juridique européenne aux XVII^e et XVIII^e siècles. S'impose alors l'idée que l'individu préexiste à l'État, que celui-ci n'est que le fruit d'un « contrat social » conclu dans l'intérêt et pour l'utilité de chacun. L'individu est détenteur en tant qu'homme des droits que l'État est tenu de garantir.

1. Quelques exemples :

Article 1134 CC : « Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. Elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel, ou pour l'une des causes que la loi autorise. Elles doivent être exécutées de bonne foi ».

Article 1315 CC : « Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver.

Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation. »

Article 544 : « La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements. »

Cette idée que les individus sont titulaires de droits face au pouvoir constitue un élément fondamental de la « modernité juridique » [Chevallier, 1998], c'est-à-dire du droit postérieur à la Révolution.

Et sur cette scène juridique, les femmes occupent une place toute particulière assignée par le Code civil, lequel investissait le mari de la puissance maritale. Ses prérogatives dominaient toutes les potentialités des femmes tant dans le travail que dans la formation. Sur le plan juridique, les femmes mariées étaient « incapables ».

La nécessité d'une autorisation maritale pour que la femme mariée puisse exercer une profession séparée de celle de son mari ne figurait pas de façon formelle dans le Code civil de 1804 qui n'avait pas envisagé ce type de situation ! Elle se déduisait de l'article 4 du Code de commerce selon lequel « la femme ne peut être marchande publique sans le consentement de son mari ». Et cette règle, par identité de motifs, avait été étendue par la doctrine et la jurisprudence à l'exercice de toute profession, car cet exercice entraînait des conséquences morales et patrimoniales les plus graves pour la famille dont le mari était juge au premier chef. En effet, la femme, en exerçant une profession séparée, était alors soustraite dans une mesure plus ou moins large, mais réelle, à son rôle « naturel » de gardienne du foyer et d'éducatrice des enfants. Elle acquérait de l'indépendance, ce qui pouvait nuire à l'autorité du mari et surtout, si elle était mariée sous le régime légal, elle engageait non seulement ses biens propres mais le patrimoine commun ainsi que les biens propres du mari. Si elle était commerçante, faillite et banqueroute risquaient de porter atteinte à l'honorabilité de la famille car privatives de citoyenneté.

Bien plus, le mari administrait seul la communauté. Cette administration ne pouvait résulter d'une collaboration entre époux mais d'un pouvoir exclusif accordé dans l'intérêt commun au mari.

L'attachement du législateur au régime juridique de la « communauté », pourtant difficilement conciliable avec l'exercice d'une profession séparée, devait durer jusqu'en 1965. Les femmes ne pouvaient percevoir leurs gains et salaires lesquels étaient des biens communs gérés par le mari².

Les femmes étaient assignées ainsi à une double fonction de reproduction, familiale et sociale.

Ce discours devait officiellement durer plus d'un siècle et demi³ puisque les premières évolutions significatives datent de 1965. Les derniers soubresauts se manifestent encore au travers de la loi du 3 décembre 2001 qui reconnaît enfin à la femme veuve une part en pleine propriété (1/4) dans la succession commune, alors que depuis 1804, sauf conventions matrimoniales particulières, elles n'étaient pas héritières.

2. Cf. les difficultés d'application de la loi de 1907 sur le libre salaire de la femme mariée.

3. Les lois de 1938 et de 1942 restituant aux femmes leur capacité civile n'ayant pas été décisive tant à l'égard du travail (le mari pouvait s'opposer à l'exercice d'une activité professionnelle de la femme dans l'intérêt de la famille interprété comme l'intérêt de l'enfant) qu'au regard de la gestion du patrimoine commun, géré par le mari.

Ce discours est celui du Code civil concernant le statut civil de la femme mariée et du refus de la citoyenneté pour les femmes

C'est un discours idéologique, une construction qui ne correspond pas à la réalité du travail des femmes.

Ainsi lorsque Louis René Villermé écrit *Le Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie* publié en 1840, la méthode utilisée est qualifiée de remarquable par les historiennes telles que Michelle Perrot. Le tableau, écrivent Marie-Noëlle Thibault et Michelle Riot-Sarcey [1995], tranche nettement sur toute une littérature idéologique. C'est un travail d'enquête d'une qualité remarquable... « Le texte de Villermé nous donne la possibilité de saisir quelques éléments de la réalité du travail des femmes dans cette première moitié du XIX^e siècle et donc, *a contrario*, de mieux cerner ce qui ne relève que de la construction idéologique ». Louis René Villermé a d'abord un regard mixte, ce qui est vraiment exceptionnel pour l'époque, et la présence des femmes est considérée comme parfaitement normale : « Le travail des femmes mariées ou non mariées (la distinction n'est presque jamais faite) est une donnée de fait, parfaitement admise et qui n'entraîne aucune critique, au contraire ». Si Louis René Villermé enregistre et cautionne un salaire inférieur pour les femmes, il ne met jamais en cause ni la nécessité ni la légitimité du droit au travail des femmes.

Les auteurs d'ajouter que ce n'est pas de ce côté-là qu'il faut chercher la matrice du discours contre ce droit au travail des femmes ni pour une législation protectrice.

Et elles montrent [Thibault et Riot-Sarcey, 1995] comment *La Revue républicaine* s'interroge sur la manière de faire « descendre la République dans l'atelier » ? En (re)faisant le peuple souverain dans la suite de 1789. Mais sur quoi fonder la citoyenneté des individus qui la composent ? Un citoyen doit être indépendant et autonome. Les hommes du peuple n'étant pas propriétaires, les libéraux les considèrent comme incapables d'être indépendants. Mais les hommes du peuple revendiquent la propriété de leur travail. Les théoriciens de la *Revue républicaine* vont se charger de faire du travail une valeur, non seulement économique mais identitaire et politique. Il garantit la liberté et l'égalité de tous. Associé à la connaissance des droits et des devoirs, il peut devenir l'essence du sentiment de coopération et de solidarité : en un mot, la fraternité, inscrite dans la devise républicaine en 1848. Par le travail valorisé et organisé, l'ouvrier, l'homme devient un citoyen actif. Ce qui est le cas pour tous les hommes en 1848. Mais le citoyen actif n'est pas seulement un homme indépendant. C'est également celui qui a la capacité de représenter légitimement ceux qui ne sont pas encore indépendants et ceux qu'il peut représenter dépendent de lui pour leur survie : sa famille et en tout premier lieu sa femme. « En somme la passivité de la femme de l'ouvrier serait la condition nécessaire de la liberté politique de l'ouvrier. Au sens fort, l'ouvrier citoyen est également le père de famille. La conception politique de la citoyenneté

et la conception morale de la famille sont indissolublement liées et la place des femmes dans la société scellée ». Elles seront toutes, dans leur ensemble, en état de dépendance et devront être « protégées », et particulièrement les filles de la classe ouvrière. Dans l'esprit des républicains, l'activité appartient à l'homme et les femmes ne peuvent avoir qu'un rôle passif. Le rôle de la mère n'est pas encore valorisé par les républicains. Il faudra attendre Jules Simon pour que la République donne à la maternité toute son ampleur sociale. Pour l'instant le silence pèse sur les femmes. C'est le rôle du père qui est mis en valeur et le malthusianisme a pour but de responsabiliser les pères car trop de bouches à nourrir c'est le désordre assuré, le travail obligé des femmes et des aînés, l'accentuation de l'exploitation. La prospective républicaine étonne. Elle est alors en décalage avec la réalité et nie l'existence sociale des femmes. Le discours républicain construit et sanctifie l'inactivité et la dépendance des femmes et pour longtemps. De ce point de vue, la III^e République se situera bien en héritière des républicains de 1848 en adoptant une législation protectrice du travail des femmes.

Le deuxième discours du droit sur les femmes prolonge, dans un premier temps, ce premier discours. Pourtant il se situe en réaction avec le discours *libéral* puisqu'il exprime la crise de la raison juridique. La volonté se fait jour dès le XIX^e siècle d'édifier un autre droit, fondé non plus sur une philosophie ou une métaphysique, mais sur la connaissance des faits sociaux. Ainsi « la sociologie veillait sur le berceau du droit du travail » [Supiot, 1994].

Pour la première fois dans l'histoire du droit, l'appréhension juridique d'une relation sociale s'est trouvée précédée par la connaissance sociologique de cette relation. Ce qui distingue le droit du travail du droit civil. Les principes juridiques d'égalité et de responsabilité apparaissent comme de monstrueuses fictions n'ayant pour objet que de masquer l'oppression subie par le plus grand nombre.

Au droit civil est ainsi opposé un droit social, un droit dont le paradigme est le groupe et non l'individu [Gurvitch, 1932]. Toute une partie du droit du travail et du droit de la sécurité sociale répond à ce projet dont la rationalité juridique est d'un type nouveau. Et en reprenant les catégories de Max Weber, une rationalité matérielle succède à une rationalité formelle. Le droit du travail, écrit Alain Supiot, va ainsi se constituer progressivement par la systématisation de notions concrètes directement empruntées à la pratique sociale et qui vont devoir s'imposer en tant que notions juridiques contre les catégories abstraites du droit civil.

Mais est-ce pour réaliser une égalité concrète ? Sans doute pour les travailleurs mais on peut en douter pour les femmes, car elles ne sont pas traitées à égalité avec les hommes. À la différence de ce qui s'est passé dans les pays nordiques où le principe d'égalité a été davantage ou plus tôt au centre de la façon de penser le droit.

En France, c'est un discours de catégorisation et d'exclusion. Il légitime la situation différenciée des femmes et des hommes dans la société et le monde du travail. Il privilégie un modèle familial et social et donne des droits aux femmes dans une logique de protection.

Mais que signifie la volonté de protéger les femmes, si ce n'est de les traiter différemment parce qu'elles seraient dans une situation différente ?

Pour caractériser cependant le discours de l'État-providence concernant les femmes, il faut distinguer deux périodes [Lanquetin, 1998]. Celle de la logique de protection : les débats commencent dans la seconde moitié du XIX^e siècle pour se cristalliser avec la loi du 2 novembre 1892 relative à l'interdiction du travail de nuit pour les femmes majeures. Logique de protection qui perdure encore, mais qui doit se concilier avec la logique d'égalité affirmée en 1944-1946.

La logique de protection

La première question a porté sur le point de savoir si hommes et femmes dans l'emploi étaient dans la même situation. La réponse a été historiquement négative. Elle a eu pour conséquence la création d'un système de normes où le principe premier était la différence se traduisant par des mesures protectrices dont la finalité conduisait à marginaliser les femmes au travail.

La question de la protection des « femmes majeures » a été au centre des débats au XIX^e siècle. Fallait-il intervenir dans le contrat de travail ? L'autonomie de la volonté, principe hérité de la Révolution impliquait une réponse négative.

Si l'on admet assez vite l'intervention de la loi pour limiter la durée du travail des enfants et des filles mineures, le débat va durer de nombreuses années pour les femmes majeures avant d'aboutir à la loi du 2 novembre 1892, c'est-à-dire à l'interdiction du travail de nuit dans l'industrie. Cette interdiction ne devait finalement concerner qu'une poignée d'ouvrières : 4 000 en tout et dans certaines régions. Mais au Parlement, les discussions se sont déroulées autour d'une définition générale de la femme et de la féminité [Zancarini-Fournel, 1995⁴].

Et les femmes exclues sont allées travailler dans d'autres secteurs d'activités qui étaient hors du champ d'application de la loi. Un siècle plus tard, la levée de l'interdiction du travail de nuit des femmes a suscité de nombreux débats à la suite de la condamnation de la France par la Cour de justice des Communautés européennes en juillet 1991⁵. C'est finalement par la loi du 9 avril 2001 que cette levée d'interdiction a eu lieu⁶ en droit interne.

Des historiennes [Zancarini-Fournel, 1995] se sont demandées comment cette loi, dont les effets au siècle dernier furent essentiellement symboliques au départ,

4. Elle cite notamment les débats à la Chambre du 21 mars 1891 du député de la Nièvre, Girard : « Il n'y a aucune espèce de raison pour que la loi intervienne et réglemente les conditions de travail des majeurs, que ce soient des hommes ou des femmes. Si vous voulez faire quelque chose pour les femmes, élevez-les, agrandissez leur rôle, développez en elles le sentiment de leur propre dignité : c'est que vous ferez en les considérant comme des majeures aussi indépendantes que les autres et en leur assurant la liberté de leur travail. »

5. CJCE 25 juillet 1991 Aff. C.345/89, Stoeckel, Rec.1991, I, p. 40-47.

6. Cf. la controverse sur « Le travail de nuit des femmes », *Travail, genre et sociétés*, n° 5, mars 2001, p. 135-160.

mais ont contribué fortement à la catégorisation du travail féminin et des femmes, pouvait être encore opératoire un siècle plus tard ? Et d'ajouter : « On peut lire dans l'archéologie de l'élaboration de la loi ses effets puissants dans la conceptualisation du travail des femmes et son lien avec la définition de la citoyenneté, des droits et des devoirs des individus femmes. »

La politique du travail s'appuie sur la visibilité nouvelle du personnage de la travailleuse et de l'ouvrière en particulier [Scott, 1991], visibilité née de l'attention qui lui est accordée au cours du siècle par les observateurs sociaux, les médecins, les philanthropes, les parlementaires et les savants. Le travail des femmes est perçu comme un problème qu'il faut résoudre : sa nécessité, son lien avec la morale, sa légitimité même sont interrogés. Ces discours n'ont rien à voir avec les réalités du travail féminin : ils ne concernent que le travail en usine alors que la majorité des femmes s'activent alors aux champs, en atelier ou à domicile.

Le droit fixe donc la norme d'une société en s'appuyant sur des discours qui opposent travail et foyer, maternité et travail et qui mettent en avant une « nature féminine ».

Les discours [Lanquetin, 1985, 1998] ne sont pas identiques au cours du siècle. Ils quittent le terrain de la morale et de l'économie politique, envahissantes pendant la première moitié du XIX^e siècle, pour celui de la science fondée sur la démonstration et l'expérience. Auguste Comte et Darwin sont convoqués car l'on s'appuie sur la biologie et l'anthropologie pour justifier les mesures classificatrices, séparatistes selon le sexe et l'âge pour les femmes majeures, mais aussi pour toutes les femmes, objets des discours.

Seront contre cette loi les libéraux qui reprendront les arguments des féministes. Les partisans se retrouvent parmi les députés d'origine ouvrière et les catholiques monarchistes. Ces réseaux ne sont pas, selon Michelle Zancarini-Fournel [1995], les plus nombreux et les plus influents mais la conjonction des positions, si divergentes habituellement, arrive à faire voter la première loi de ce qu'on appelle l'État-providence⁷.

La protection spécifique de la femme est légitime puisque la femme n'est pas citoyenne. Le rapporteur de la loi M. Waddington reprend à son compte les arguments développés par un autre parlementaire en 1873 [M. Wolowski] : « Je ne suis pas pour les systèmes qui veulent confondre dans l'attribution des mêmes droits les deux sexes ; mais c'est justement parce que je crois que la loi politique a bien fait de distinguer les droits des femmes des droits des hommes, que nous sommes tenus à plus d'attention et de respect lorsqu'il s'agit de donner protection à la femme. »

7. « Si l'expression paraît abusive pour la fin du XIX^e siècle, c'est cependant le début de l'investissement de l'État républicain dans le social pour, entre autres, faire pièce à la philanthropie chrétienne, ce qui rend encore plus paradoxal le soutien des catholiques monarchistes à la loi de protection. »

Ainsi l'État doit également se substituer au mari pour protéger les veuves.

Après la défaite de la France en 1871, l'argument nataliste est très présent : « Nous ne voulons pas empêcher la femme de travailler. [...] Ce que nous voulons, c'est qu'on ne puisse pas compromettre sa santé, la santé de ses enfants ni compromettre la famille ainsi que la natalité dans ce pays et compromettre par suite le recrutement militaire⁸. »

La défense de la nation passe par la relance de la démographie et la préservation de la race. La maternité est alors le service militaire de la femme.

La loi du 2 novembre 1892 opère par classification, par catégorisation de sexe, d'âge, excluant de son champ d'application les ateliers de famille afin de préserver l'autorité maritale. Si elle concerne au final peu de femmes, elle se révélera inapplicable devant la diversité des catégories visées et des durées du travail⁹.

Michelle Zancarini-Fournel fait observer, que cette loi, au plan symbolique, aura écarté les femmes mariées du marché du travail, dans une période il est vrai de crise économique et de préservation de la main-d'œuvre masculine [Guilbert, 1966¹⁰]. Elle imposera une conception de la féminité qui va peser sur les ouvrières et sur l'ensemble des femmes pendant tout le XX^e siècle.

L'État a ainsi construit un droit du travail fondé sur l'exclusion des femmes. En accordant des droits spécifiques aux femmes, fondés sur leur devoir maternel, sur leur devoir national, la procréation, la loi dite de « protection » est une loi d'exclusion car elle prive les femmes de l'accès aux droits universels. Il ne s'agit pas d'une « discrimination positive » comme on le dit parfois, puisque la finalité d'une telle disposition est d'exclure et non de tendre à l'égalité.

Ce même discours de l'État-providence est également celui de la « dépendance » des femmes dans le champ de la protection sociale. Le modèle a été pensé au milieu du XIX^e siècle lorsque se sont mis en place les premiers régimes spéciaux de sécurité sociale sur le modèle de M. Gagne-pain. Il a été réaffirmé en 1945 dans le Plan français de sécurité sociale et il perdure encore de façon évidente surtout dans les régimes professionnels de sécurité sociale. Le modèle fordien, sur lequel sont fondés ces régimes, est pourtant obsolète. La répartition des rôles entre d'une part, un chef de famille, gagne-pain et source de la protection sociale, et d'autre part, l'épouse

8. M. Lyonnais, débats parlementaires, Chambre des députés séance du 2 juin 1888, p. 1714.

9. Les industriels faisaient alterner les équipes et l'usine fonctionnait pendant 18 heures. La première équipe commençait à 4 heures du matin jusqu'à 9 heures, la seconde de 9 heures à 1 heure. La première reprenait de 1 heure à 5 heures de l'après-midi et la seconde de 17 heures à 22 heures. Ce qui impliquait une présence continue de 4 heures du matin à 5 heures du soir ou de 9 heures à 22 heures. Exemple donné dans les commentaires de la loi du 30 mars 1900, Sirey lois annotées 1900, p. 1089 et s.

10. Madeleine Guilbert précise que la revendication « à travail égal, salaire égal » est exprimée par des travailleurs masculins avec un objectif ambivalent : « Obtenir pour les femmes un salaire égal pour un travail égal partout où l'on tend à la substituer aux hommes reviendrait, tout en soutenant un principe juste et conforme à l'idéal humanitaire du mouvement syndical, à enlever aux employeurs toutes raisons de les préférer aux travailleurs masculins. Il serait injuste de prétendre qu'il s'agit d'un état d'esprit général. Il n'est pas absent de certaines interventions. »

ayant droits tant en matière de santé que de pension vieillesse, continue d'être au fondement de la protection sociale. Ce modèle familialisé qui avalise la dépendance des femmes autorise, voire légitime les emplois précaires et à temps partiel qui sont majoritairement le lot des femmes [Lanquetin *et al.*, 2002 et Lanquetin, 2003].

La logique d'égalité : 1944-1946

En France, on le sait, *le suffrage universel* est tardif. Il date de l'ordonnance du 21 avril 1944. Le principe d'égalité entre hommes et femmes est, lui, affirmé par le préambule de la Constitution de 1946, lequel dispose « parmi les principes particulièrement nécessaires à notre temps » : « La loi garantit à la femme dans tous les domaines des droits égaux à ceux de l'homme. »

Mais il faudra attendre 1970 pour que ce préambule se voie reconnaître une valeur constitutionnelle, c'est-à-dire une valeur supralégislative, et impose, dans tous les domaines, de repenser les droits reconnus. Ce qui ne se fera que lentement et de façon ambiguë car la finalité des mesures de protection n'est pas la même que celle des mesures d'égalité. Et les mesures de protection qui demeurent obscurcissent la logique nouvelle d'égalité.

Égalité entre hommes et femmes : dans tous les domaines

C'est le droit de la famille qui a connu les premières évolutions majeures, entre 1965 et 1970. Il subira des retouches successives et des évolutions sont encore intervenues en 2001.

En droit du travail, la loi sur l'égalité de rémunération de 1972 était destinée à rendre plus visible la convention n° 100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. Après une première toilette en 1975, ce sont surtout les transpositions de directives communautaires qui ont marqué les évolutions du Code du travail. La loi du 13 juillet 1983 a été fondatrice d'un autre droit de l'égalité entre hommes et femmes même si on répète qu'elle n'est pas appliquée. Les évolutions survenues en 2001 devraient faciliter sa mise en œuvre pour peu que l'on mobilise ses dispositions.

Mais des ambiguïtés demeurent en matière de protection sociale, de droit fiscal et de politiques familiales. Les dispositions sont en effet davantage ciblées sur la famille ou le ménage et sur le rôle des femmes dans la famille. Parler de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est vain s'il s'agit d'une conciliation « pour les femmes ».

L'affirmation du principe d'égalité en 1946 ne pouvait suffire à lui seul à réaliser l'égalité entre hommes et femmes.

Et cela pour au moins deux raisons. La conception même de l'égalité en droit français d'une part. Et sa difficile conciliation avec le principe de liberté du chef d'entreprise d'autre part.

Le principe d'égalité en droit français

Il signifie *l'égalité devant la loi*, la grande égalité. C'est l'acquis de 1789 : « Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. »

Il signifie l'égalité dans la loi. C'est-à-dire une égalité de traitement : on ne distingue pas, lorsque des mesures de droit matériel sont adoptées, entre les hommes et les femmes. C'est aussi une égalité formelle qui ne prend pas en considération la différence de situation de fait des hommes et des femmes. De plus, le droit parlant de façon égalitaire, et donc de façon neutre, ne prend pas en compte le fait que des mesures apparemment neutres ont un impact différencié sur les hommes et sur les femmes lorsqu'ils ne sont pas dans des situations identiques.

Il n'est pas question en droit français, et pendant longtemps, d'une égalité par la loi, c'est-à-dire d'une égalité correctrice au nom du principe d'égalité des chances.

Comment s'étonner dès lors que les « plans d'égalité professionnelle » n'aient pas été plus nombreux. Aucun débat approfondi n'a été engagé en 1983 sur cette question. On s'est contenté d'importer un dispositif inspiré du système juridique américain. De plus, la loi de 1983 n'a fait l'objet d'aucun contrôle de constitutionnalité.

*Le conflit principe d'égalité
entre hommes et femmes/liberté du chef d'entreprise*

L'exemple du principe d'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et travailleurs féminins fournit un bon exemple. L'employeur en effet recouvrait sa liberté de fixation des rémunérations dès qu'il avait respecté le minimum légal ainsi que les minima conventionnels. Rien ne l'empêchait au-delà de différencier les rémunérations pour tenir compte et valoriser telle ou telle particularité masculine le plus souvent. Les exemples sont nombreux en jurisprudence. On peut encore signaler l'arrêt de la Chambre sociale de la Cour de cassation du 16 mars 1989¹¹. Les évolutions viendront à partir de 1996 lorsque la Chambre sociale a affirmé que le principe d'égalité entre hommes et femmes est l'application de la règle plus générale « à travail égal, salaire égal » que l'employeur est tenu d'assurer pour autant que les salariés de l'un ou l'autre sexe sont placés dans une situation identique¹². La jurisprudence est depuis abondante, mais concerne peu les femmes qui ne sont sans doute pas dans des situations identiques !

L'évolution majeure du droit se traduit néanmoins ici, par « la montée en généralité » c'est-à-dire par la soumission de dispositions nationales à des normes

11. Cass. soc. 16 mars 1989, Mme Pullès c/Centre de radiologie de Romans, *Cahiers sociaux du barreau de Paris* n° 9, p. 109-110.

12. Cass. soc. 29 octobre 1996, Ponsolle *Droit social*, déc., p. 1013 ; confirmé par Cass. soc. 15 décembre 1998, *Droit. social*, n° 2, février 1999, p. 187.

d'un niveau supérieur, comme la Constitution ou d'autres conventions ou traités du droit international des Droits de l'homme affirmant des droits fondamentaux. Mais alors l'État-providence est aux prises avec le principe d'égalité entre hommes et femmes.

L'ÉTAT-PROVIDENCE AUX PRISES AVEC L'ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES

Plusieurs évolutions permettent de penser différemment le rôle de l'État social à l'égard des femmes même si les conceptions précédentes sont encore à l'œuvre.

Le droit lui-même a changé, d'une part par l'affirmation plus forte des droits fondamentaux et d'autre part par l'existence d'une « procéduralisation du droit » qui traduit un nouveau rapport entre l'État et les acteurs. La critique de l'État-providence est connue car l'État a eu tendance à intervenir sur tout. Jurgen Habermas parle de « colonisation bureaucratique du monde vécu ». Est-il possible que l'État n'intervienne pas sur tout et à quelles conditions ?

Ces évolutions peuvent être illustrées par le droit de l'égalité lui-même et son rapport au principe de non-discrimination mais aussi par l'évolution du droit relatif au travail de nuit. Au-delà, c'est aussi une conception plus exigeante de la citoyenneté qui se profile.

Le rapport entre principe d'égalité et principe de non-discrimination

Si la Constitution affirme le principe d'égalité, c'est par une norme plus technique que se réalise pour partie ce principe. Il s'agit du principe de non-discrimination. Mais une règle de non-discrimination n'a ni la même signification ni la même portée qu'une règle d'égalité. Une règle de non-discrimination ne parvient pas à l'égalité-même, même si elle y contribue [Lyon-Caen, 1990].

Elle permet néanmoins une approche dynamique du principe d'égalité. La prohibition d'une différence de traitement à raison d'un motif interdit, tel que le sexe, est certes l'élément clef pour que l'on puisse qualifier une mesure de discrimination. Mais ce motif a une autre fonction sur le plan juridique, une fonction qualifiée de « procédurale ». Parce qu'un tel motif est interdit, un certain nombre de situations paraîtront suspectes. L'auteur d'une distinction apparemment légitime (ou neutre) peut être contraint de lever un doute sur les raisons de la distinction opérée. Ce qui implique un déplacement de la charge de la preuve selon la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE).

C'est en effet la construction du droit communautaire à partir de la jurisprudence de la CJCE qui produit un rapprochement entre égalité et discrimination.

La CJCE a clairement affirmé sa volonté de réaliser l'égalité en fait et en droit. À partir des années 1981, la Cour a veillé à la mise en œuvre de l'égalité

entre hommes et femmes. La question centrale était de faire prendre conscience des différences de traitement entre les hommes et les femmes et l'accent a été mis sur la preuve de la discrimination. Et c'est dans ce domaine que la CJCE a été la plus innovante en élaborant un processus probatoire, construit au fil des arrêts, et repris dans la directive 97/80¹³. L'arrêt de principe est l'arrêt *Bilka* du 13 mai 1986¹⁴. Dans cette affaire, une société de grands magasins avait institué un régime de pensions d'entreprise pour ses employés. Les travailleurs à temps partiel ne bénéficiaient de ce régime qu'à la condition d'avoir travaillé à temps plein au moins quinze ans sur une période de vingt ans. Une salariée avait demandé à bénéficier de cette pension alors qu'elle ne remplissait pas la condition exigée qu'elle estimait discriminatoire. La question posée à la CJCE était de savoir si cette mesure n'était pas indirectement discriminatoire puisque les travailleurs à temps partiel étaient majoritairement des femmes. Ce à quoi la Cour avait répondu : « L'article 119 est violé lorsqu'une mesure frappe un nombre beaucoup plus élevé de femmes que d'hommes, à moins que l'entreprise n'établisse que la mesure s'explique par des facteurs objectivement justifiés et étrangers à toute discrimination fondée sur le sexe. »

L'employeur devait alors justifier sa politique en montrant la légitimité de son objectif et la proportionnalité des moyens employés (c'est-à-dire « appropriés et nécessaires »).

Ainsi, pour identifier des mesures, neutres en apparence mais susceptibles d'être interdites, la CJCE a utilisé comme critère *l'impact disproportionné* d'une mesure : lorsqu'une mesure apparemment neutre « affecte une proportion nettement plus élevée de personnes d'un sexe », la mesure sera considérée comme suspecte, fera présumer une discrimination à moins que l'auteur ne la justifie objectivement. La dimension sociologique, à savoir la situation minorée des femmes sur le marché du travail qui se traduit par une différence mesurée statistiquement, révèle la discrimination.

La Cour de justice a cependant apporté un certain nombre de correctifs à cette recherche de la discrimination indirecte concernant les hommes et les femmes devant les difficultés de la méthode statistique¹⁵ et de la définition du cadre d'appréciation. Ce cadre d'appréciation peut porter sur des ensembles plus ou moins grands. Mais comment les choisir ? Cette étape est décisive pour permettre de faire présumer

13 Directive 97/80/CE du Conseil du 15 décembre 1997 relative à la charge de la preuve dans les cas de discrimination fondée sur le sexe, directive qui sera transposée en droit français par la loi 2001-1066 du 16 novembre 2001 (JO du 17).

14. CJCE 13 mai 1986 Aff. 170-84, *Bilka*, Rec. 1607.

15. Dans une affaire *Regina/Seymour* du 9 février 1999, la Cour a cherché à réduire l'importance du critère des données statistiques, en montrant que si ces dernières en l'espèce « révélaient un écart moindre mais persistant et relativement constant au cours d'une longue période entre les travailleurs masculins et féminins qui remplissaient la condition de deux années d'emploi », une telle situation révèle une apparence de discrimination. Dès lors il appartiendrait au juge national d'apprécier les conclusions à tirer de telles données statistiques.

une discrimination. Elle repose sur le salarié qui n'a guère les moyens de procéder seul à cet examen. Dans les affaires portées devant la CJCE, le salarié était soutenu soit par une organisation syndicale, soit par une agence spécialisée.

Le droit de la preuve a ainsi connu une évolution importante sous l'impulsion du droit communautaire. « Il résulte de la jurisprudence de la Cour que la charge de la preuve peut être déplacée lorsque cela s'avère nécessaire pour ne pas priver les travailleurs victimes d'une discrimination apparente de tout moyen efficace de faire respecter le principe d'égalité » (de rémunération). Le mode probatoire a été synthétisé dans l'article 4 de la directive 97/80 et dans les directives ultérieures. Et à la règle du Code civil selon laquelle c'est au demandeur (c'est-à-dire à la personne qui s'estime victime d'une discrimination) de prouver est substitué le déplacement de la charge de la preuve pour que cette personne puisse faire valoir ses droits.

La France devait transposer la directive 97/80 du 15 décembre 1997 avant le 1^{er} janvier 2001. Finalement c'est par la loi du 16 novembre 2001 que le texte a été adopté¹⁶.

En réalité, la loi répartit les rôles entre le salarié, l'employeur et le juge. Le salarié doit apporter des éléments de fait suffisamment précis pour emporter la conviction du juge afin que la preuve soit déplacée vers l'employeur. L'employeur devra alors *justifier* la mesure prise. Alors le juge pourra jouer un rôle actif. Le rôle du juge est ici déterminant. Ce régime probatoire est seul à même de garantir l'efficacité de la lutte contre les discriminations et montre bien que la règle posée est une règle substantielle, une règle de fond.

L'exigence de justification [Guiomar 2000]

Ce qu'il est important de souligner concerne l'exigence de justification. Celui qui adopte une mesure doit la justifier. Mais que signifie cette exigence de justification ?

La justification par l'employeur des différences de traitement s'apparente à une forme particulière d'argumentation, en ce sens que cette justification n'a pas l'ambition d'établir la vérité. Elle n'est pas l'expression d'un discours sur le réel mais sur des valeurs qui sont au fondement de ses choix.

Pour le logicien Chaïm Perelman [Perelman, Olbrechts-Tyteca 1992], qui s'efforce de mettre en avant la valeur des justifications dans l'ordre de la raison pratique, ce qui distingue la justification de la logique formelle ou même des sciences positivistes, c'est précisément « qu'elle ne concerne pas tant la vérité que l'adhésion ».

16. La loi du 16 novembre 2001 dont l'article L.123-1 (C. trav.) qui concerne l'égalité professionnelle et l'article L. 122-45 (C. trav.) qui applique ce même régime probatoire à toutes les discriminations. Par ailleurs, la chambre sociale de la Cour de cassation, avant même l'adoption du projet de loi a mis en œuvre ce régime probatoire dans deux arrêts, l'un du 23 novembre 1999 concernant une discrimination à raison du sexe, l'autre du 28 mars 2000 en matière de discrimination syndicale.

Selon cet auteur, cette acception de la notion de justification s'oppose à la démonstration scientifique et plus généralement à toute logique formelle et empirique.

Formulée d'une autre manière, il semble que l'objet du débat sur la justification n'est pas la vérité d'une proposition, mais la valeur d'une décision, d'un choix, d'une action considérés comme justes, équitables, opportuns, honorables ou conformes au droit.

La justification prend les traits d'une argumentation circonstanciée puisant sa force dans les *valeurs* qu'elle mobilise dans l'ordre du raisonnement pratique. Toujours selon Chaïm Perelman, la justification conduit à « la production d'instruments de la conviction visant à provoquer ou à accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment ».

La justification apparaît donc comme l'imposition à la charge de l'employeur, mais aussi plus largement à l'auteur d'une mesure, d'une obligation d'explicitation des raisons de certains de ses choix. Cette obligation impose à l'auteur de la mesure d'avancer des arguments qui ont pour finalité de légitimer ses actions.

Comme le suggère Frédéric Guimard [2000], « cette opération semble recouvrir deux opérations distinctes : l'employeur doit expliciter son acte, et le juge doit l'évaluer ».

Ainsi, le droit impose le respect d'une procédure conduisant l'auteur de la mesure à expliciter les raisons de ses actes. Ce dernier est invité à présenter des justifications, c'est-à-dire des raisons l'ayant conduit à accomplir un acte. Ces raisons sont ensuite soumises à un contrôle judiciaire portant sur leur légitimité.

Il est donc réducteur de définir la notion de *justification* comme la seule obligation mise à la charge d'un particulier d'avoir à énoncer les raisons de ses actes. L'étude de la justification fait apparaître une autre dimension à ce concept. La *justification* comprend également l'*institution d'un contrôle de la rationalité par un for externe* c'est-à-dire par un *juge*. En effet, la discrimination est une atteinte à un droit fondamental juridiquement protégé. S'il apparaît au cours du procès que la mesure a été adoptée pour un motif prohibé, le juge ne peut que constater la discrimination, aucune justification n'étant admise. Mais, si la mesure n'est pas adoptée apparemment en raison d'un motif prohibé, s'engage une étape où l'argumentation de l'auteur de la mesure est soumise à un contrôle de rationalité en lien avec la finalité poursuivie par son auteur. L'absence de cohérence de la narration, qui naît principalement du fait que les arguments déployés s'opposent entre eux, constitue la meilleure preuve que les arguments sur lesquels ils se fondent ne sont pas rationnels. Le débat sur les faits est ici essentiel.

Le périmètre de la notion de discrimination dépend alors des catégories de justifications qui seront acceptées par le juge, de l'équilibre qui sera trouvé entre principe de non-discrimination et exigences de l'emploi et plus largement du marché. S'il apparaît que la mesure peut se justifier par des raisons objectives et indépendantes du critère prohibé, un débat contradictoire pourra s'engager

devant le juge, son auteur faisant valoir la légitimité de la mesure et sa proportionnalité à l'objectif poursuivi.

Cette étape est particulièrement décisive au regard de l'effectivité du droit de la discrimination. Si la lutte contre les discriminations doit garantir le respect d'un droit fondamental, quel sera le degré d'exigence du juge ? Comment sera apprécié « un véritable besoin de l'entreprise ? » « Les forces du marché » peuvent-elles justifier une discrimination apparente ?

Mais d'autres catégories de justification méritent d'être discutées et évaluées car elles peuvent être chargées de préjugés. L'exemple type se trouve dans l'affaire *Danfoss* (1989) dans laquelle l'employeur, pour justifier une différence de rémunération, s'appuyait sur le critère de la flexibilité. La Cour de justice répond : « Il y a lieu de faire une distinction selon que le critère de la flexibilité est utilisé pour rémunérer la qualité du travail effectué par l'employé ou qu'il est utilisé pour rémunérer l'adaptabilité de l'employé à des horaires et des lieux de travail variables. Dans le premier cas, le critère de la flexibilité est incontestablement neutre sous le rapport du sexe. Lorsqu'il aboutit à défavoriser systématiquement les travailleurs féminins, cela ne peut être que parce que l'employeur l'a appliqué de manière abusive. Il n'est pas concevable, en effet, que la qualité du travail effectué par ces derniers soit généralement moins bonne. L'employeur ne peut, dès lors, pas justifier l'utilisation du critère de flexibilité, ainsi entendu, lorsque son application se révèle systématiquement défavorable aux femmes. »

Ces justifications qui sont nécessairement appréciées dans un contexte donné impliquent une clarification du processus de décision de l'employeur. La question est encore peu explorée en droit national en raison de la faiblesse du contentieux mais aussi d'un manque d'échanges sur ces questions¹⁷. Elle permet pourtant de réintroduire une réflexion sur les discriminations et notamment sur la spécificité et l'historicité de chaque discrimination.

La spécificité et l'historicité de la discrimination entre hommes et femmes doit prendre consistance ici. C'est l'occasion d'une remise en cause de normes qui correspondent à des groupes sociaux dominants au détriment des individus qui n'appartiennent pas à ces groupes.

17. Reste que la question de la justification ne se présente pas sous le même angle selon la discrimination en cause. Certains motifs prohibés visent l'état des personnes, le sexe, la couleur de la peau, l'orientation sexuelle, l'âge. D'autres visent la prise en compte d'une activité ou d'une action : activité syndicale, exercice du droit de grève. D'autres encore concernent l'exercice de libertés personnelles comme la liberté d'opinion, d'expression. Enfin, certains de ces motifs ont un caractère public, d'autres relèvent de la vie privée. L'on comprend que certaines prises en considération soient plus facilement « objectivables » que d'autres. Ainsi, le développement du contentieux relatif à la discrimination syndicale dans la période récente s'explique, en partie, par la connaissance des milieux syndicaux des pratiques de marginalisation des adhérents et des militants. Cette même connaissance des situations de fait ne s'est pas manifestée s'agissant des discriminations rencontrées par les femmes alors que la jurisprudence communautaire donne, surtout depuis 1986, des « outils » pour appréhender de telles situations.

La question de la justification permet alors de réintroduire une réflexion sur les principes de justice à un moment où l'on parle beaucoup de « droits fondamentaux ».

C'est donc l'avènement d'un mode nouveau et original de régulation juridique. Ce n'est plus le modèle traditionnel développé par le droit pour coordonner les actions des personnes privées. Avec l'obligation faite aux employeurs d'explicitier les raisons des choix de l'entreprise, le rapport entre le droit et l'action tend à devenir un rapport procédural. Les actes préparatoires à la décision de l'employeur font partie intégrante de la validité de l'acte lui-même. Le processus de décision permet ou non de légitimer l'acte lui-même. Et le contrôle du juge qui s'exerce sur les différentes étapes doit s'en trouver facilité.

La promotion du principe d'égalité permet ainsi une autre conception du procès en discrimination.

Une autre répartition des rôles entre l'État et les protagonistes sociaux.

L'exemple du travail de nuit.

En 1892, la loi a interdit aux femmes majeures le travail de nuit « dans les usines, manufactures, mines et carrières, chantiers, ateliers ou leurs dépendances, de quelque nature que ce soit, publics ou privés, laïques ou religieux, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance ».

En 1941, le champ d'application a été élargi « aux offices publics et ministériels, aux établissements des professions libérales, aux sociétés civiles, aux syndicats professionnels et aux associations de quelque nature que ce soit ». Et des exceptions pour certaines activités saisonnières ont été prévues. À différentes reprises, d'autres exceptions ont été admises, notamment pour les femmes cadres en 1979 et enfin, en 1987, pour des raisons de concurrence économique.

Cette interdiction avait fait l'objet de plusieurs conventions de l'OIT au fur et à mesure que des exceptions nouvelles étaient demandées. L'équilibre entre respect du principe d'égalité, respect des droits fondamentaux d'une part, et concurrence économique d'autre part, a été lent à trouver.

Pour s'en tenir au mode de raisonnement : le principe était l'interdiction et l'exception, les activités limitativement énumérées.

En 2001, la loi du 9 avril opère de façon nette un changement de perspective. Il y a rupture avec l'édiction unilatérale de règles par l'autorité publique au profit de règles négociées qui doivent néanmoins respecter les droits fondamentaux.

Là où le législateur interdisait, l'élaboration de règles tend à permettre une formulation ou une confrontation des intérêts en cause. Cette façon de procéder déroutait certains acteurs. Pourtant elle devrait permettre plus d'égalité entre hommes et femmes tout en respectant également les droits fondamentaux.

Le travail de nuit devient l'exception et sa mise en place doit prendre en compte les impératifs de protection de la sécurité et de la santé au travail. Mais il ne s'agit

pas pour l'employeur de décider seul et du caractère exceptionnel du travail de nuit et des impératifs de protection de la sécurité et de la santé. En effet, le travail de nuit doit être « justifié par la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique ou des services d'utilité sociale. Sa mise en place est subordonnée à la conclusion préalable d'une convention ou d'un accord collectif de branche ou d'un accord d'entreprise ou d'établissement. Et cet accord doit comporter les justifications du recours au travail de nuit ».

Là encore cette justification n'est pas laissée au seul pouvoir de direction de l'entreprise. Le juge peut exercer un contrôle de la finalité et de la proportionnalité de la mesure adoptée, au regard du respect des droits fondamentaux reconnus et garantis. Et parmi ces droits fondamentaux, il faut citer le « droit à une vie familiale normale » qui permet d'invoquer des « obligations familiales impérieuses » légitimant par exemple l'affectation à un poste de jour.

Cette démarche encadre une prise de décision. Elle définit des étapes, des protagonistes, des objectifs, des garanties.

Aujourd'hui, notre système juridique voit apparaître une nouvelle manière de penser le droit qui met l'accent autant sur le substantiel que sur le procédural. Ainsi, se fait jour, en droit du travail particulièrement, mais pas seulement, un autre droit qualifié de « procédural » [de Munck, 1999; Jeammaud, 1999; Coppens, Lenoble, 2000].

Le droit donne un cadre dans lequel doit se définir la réglementation. Après avoir affirmé les droits et les standards minimaux pour assurer l'égalité des personnes, il ne définit pas, *a priori*, toutes les réponses qui y sont relatives. Le droit élabore ainsi une procédure de discussion publique, un mode contradictoire de solution des conflits. Le respect des formes, des délais, des procédures devient essentiel et cosubstantiel au droit. Il a le double mérite de disqualifier à la fois la violence qui tenterait d'imposer son point de vue par la force et en même temps la bonne conscience majoritaire qui risque toujours d'imposer ses vues au nom du prétendu *consensus*.

Une conception plus exigeante de la citoyenneté

Le suffrage universel en France date de 1944. Mais la citoyenneté exige plus que d'être titulaire de droits civiques. Elle implique également que le citoyen soit titulaire de droits économiques et sociaux.

Cette nouvelle conception de la citoyenneté a émergé notamment s'agissant de l'exclusion sociale. À quoi les droits civiques servent-ils lorsque les droits élémentaires ne sont pas satisfaits ? Au plan international, la dichotomie entre les différents textes fondateurs des Droits de l'homme s'explique plus par le contexte de la guerre froide que par la nature de ces droits, si bien que l'opposition classique entre droits civils et politiques et droits économiques et sociaux est aujourd'hui critiquée. Il apparaît dès lors nécessaire de rechercher une autre manière de

construire les droits sociaux et cette autre voie passe nécessairement par la prise en compte des exigences du principe d'égalité entre les femmes et les hommes, égalité qui s'inscrit dans la construction juridique des droits fondamentaux. Cette construction irrigue aujourd'hui aussi bien le droit national que le droit communautaire comme elle a d'abord irrigué le droit international des Droits de l'homme, en particulier la convention de l'ONU sur l'élimination de toute discrimination à l'égard des femmes qui lie la question des droits civils et politiques et des droits économiques et sociaux.

L'indivisibilité des droits du citoyen

Aujourd'hui, une conception plus exigeante de la citoyenneté s'appuie sur l'indivisibilité des droits civils et politiques et des droits économiques et sociaux comme condition de la citoyenneté [Piveteau, 1997; Ferry, 1994; Delmas-Marty, 1998]. Les droits économiques et sociaux doivent donc, à notre sens, être mis en cohérence avec les droits civils et politiques. Cela dans tous les domaines, notamment celui du droit à la santé et, de façon plus large, du droit à la sécurité sociale et à une protection sociale mais également en matière de fiscalité ou de politique familiale. Car les droits sociaux en question ne sont pas des droits mineurs.

Le maintien des inégalités à l'égard des femmes dans les rapports de travail, ainsi que dans l'accès au marché du travail, s'explique notamment par l'existence d'un modèle de protection sociale familialisé qui autorise, voire légitime, les emplois précaires et à temps partiel qui sont majoritairement le lot des femmes. Les droits dérivés apparaissent comme un frein à l'exercice d'une activité professionnelle et peuvent inciter les femmes à se contenter d'emplois précaires ou non déclarés. Ils peuvent ou ont pu, comme dans d'autres pays européens, être utilisés pour réaliser un deuxième marché du travail. Ainsi, en instituant l'ayant droit, les droits dérivés participent au renforcement des processus particuliers d'insertion des femmes sur le marché du travail. Ils participent à la dualité du marché du travail.

De la même façon, la politique familiale française a notamment comme préoccupation principale le taux de natalité. L'on parle d'un « familialisme à la française », d'un « modèle français » et au nom de cette conception, l'égalité est d'abord différentialiste. La France, qui refuse le communautarisme, le conçoit fort bien pour les femmes quand il s'agit de la famille.

Alors que le principe d'égalité entre hommes et femmes est affirmé en droit national, alors que la France, par ses engagements communautaires, européens et internationaux, souscrit à la reconnaissance et à la mise en œuvre de ce principe, celui-ci ne s'est pas traduit véritablement par des évolutions significatives dans tous les domaines. Or, l'égalité entre hommes et femmes est un droit fondamental qui doit continuer son chemin et irriguer les différents domaines, y compris celui de la protection sociale ou de la politique familiale. La reconnaissance des

droits fondamentaux, notamment « du droit à une vie familiale normale¹⁸ » si elle respecte la liberté des femmes, devrait être un vecteur des évolutions nécessaires.

Si le droit demeure à la fois formel et matériel au sens de substantiel, il devient à l'évidence plus procédural. Il demeure formel parce que l'égalité devant la loi est la condition de la liberté : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ». Matériel, au sens de substantiel, parce que la substance des droits doit être affirmée et garantie. Droit substantiel car il s'agit du droit fondamental à l'égalité de traitement entre hommes et femmes garanti non seulement par la Constitution mais aussi par tout l'ordonnement juridique : conventions internationales des Droits de l'homme (ONU, OIT), Convention européenne des Droits de l'homme, droit communautaire. Procédural, parce que le processus de décision participe de la décision elle-même mais aussi parce le mode procédural d'appréhension du droit permet ainsi l'émergence de nouveaux modes d'actions, selon des schémas qui ne sont pas prédéterminés mais font une large place à la confrontation, au débat, à l'échange selon des processus plus ou moins encadrés. Cette nouvelle problématique impose une mobilisation des acteurs. Or en matière de droits sociaux dans une problématique d'égalité, cette mobilisation n'est pas toujours au rendez-vous [Jenson 1993]. Elle impose aussi de mobiliser des savoirs : historiques, sociologiques, économiques, statistiques dans la construction des argumentaires. De cette mobilisation peut résulter une nouvelle dynamique du droit de l'égalité entre les femmes et les hommes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AUSLANDER Leora, ZANCARINI-FOURNEL Michèle (1995) (dir.), *Différence des sexes et protection sociale*, Saint-Denis, PUV.
- CHEVALLIER Jacques (1998), « Vers un droit postmoderne ? », in Jean CLAM, Gilles MARTIN (dir.), *Les Transformations de la régulation juridique, Droit et société*, n° 5, Paris, LGDJ, p. 21-46.
- COLLIN Françoise, PISIER Évelyne, VARIKAS Eleni (2000), *Les Femmes de Platon à Derrida, Anthologie critique*, Paris, Pion.
- COPPENS Philippe, LENOBLE Jacques (2000), « Les enjeux d'une question : théorie du droit et de l'État, théorie de la norme et procéduralisation contextuelle », in Philippe COPPENS, Jacques LENOBLE (dir.), *Démocratie et procéduralisation du droit*, Éditions Bruylant.
- DELMAS-MARTY Mireille (1998), *Trois défis pour un droit mondial*, Paris, Seuil.
- FASSIN Didier (2000), *La Lutte contre les discriminations, entre théorie et pratique, entre droit et politique*. Séminaire du Credof, 21 juin, université Paris-X Nanterre.
- FERRY Jean-Marc (1994), *Philosophie de la communication*, Paris, Cerf.
- FRAISSE Geneviève (1995), « Comment produire de l'égalité ? », *Les Cahiers du MAGE*, n° 3-4, p. 105-107.
- (2001), *La Controverse des sexes*, Paris, PUF, coll. « Quadrige ».
- GUILBERT Madeleine (1966), *Les Femmes et l'organisation syndicale avant 1914*, Paris, Éditions du CNRS, p. 192.

18. Article 8 de la Convention européenne des Droits de l'homme.

- GUIOMAR Frédéric (2000), *La Justification des mesures de gestion du personnel*. Thèse université Paris-X Nanterre.
- GURVITCH George (1932), *L'Idée de droit social*, Paris, Sirey.
- JEAMMAUD Antoine (1999), « Programme pour qu'un devenir soit un avenir », *Droit social*, n° 5, p. 457-453.
- (1993), « Les règles juridiques et l'action », Dalloz, *Chronique*, p. 207-212.
- JENSON Jane (1993), « Représentations des rapports sociaux de sexe dans trois domaines politiques en France », in Arlette GAUTIER, Jacqueline HEINEN (dir.), *Le Sexe des politiques sociales*, Paris, Côté-femmes Éditions.
- LANQUETIN Marie-Thérèse (1985), *Législation particulière relative au travail des femmes et principe d'égalité professionnelle*. Commission des mesures particulières du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle, Paris.
- (1998), « L'égalité professionnelle : le droit à l'épreuve des faits », in Margaret MARUANI (dir.), *Les Nouvelles Frontières de l'inégalité*, Paris, La Découverte/MAGE.
- (2003), « Femmes et retraites, controverse », *Travail, genre et sociétés*, n° 9, p. 223-253.
- LANQUETIN Marie-Thérèse et al. (2002), *Individualisation/Familialisation des droits en matière de protection sociale et droits fondamentaux*. Rapport. Convention de recherche Cnaf/Iretp/CEE.
- LYON-CAEN Antoine (1990), « L'égalité et la loi en droit du travail », *Droit social* n° 1, janvier, p. 68-75.
- MOREAU Marie-Ange (2002), « Les justifications des discriminations », *Droit social*, décembre, p. 1112-1124.
- MUNCK Jean (de) (1999), « Les trois crises du droit du travail », *Droit social*, n° 5, p. 443-446.
- PERELMAN Chaïm, OLBRECHTS-TYTECA Lucie (1992), *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, 5^e édition, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- PIVETEAU Denis (1997), *La Charte sociale du XXI^e siècle*, rapport général du colloque, Éditions Conseil de l'Europe, p. 295.
- RIOT-SARCEY Michelle (2002), « Les femmes de Platon à Derrida, ou l'impossible sujet d'histoire », *Les Temps modernes*, n° 619 juin-juillet, p. 95-114.
- SCOTT Joan W. (1991), « La travailleuse », in George DUBY et Michèle PERROT, *Histoire des femmes*, t. 4, (sous la dir. de Geneviève FRAISSE et Michelle PERROT), Paris, Plon.
- SUPIOT Alain (1994-2002), *Critique du droit du travail*, PUF, coll. « Quadrige », p. 190 (1^{re} éd. 1994, PUF, *Les Voies du droit*).
- THIBAULT Marie-Noëlle, RIOT-SARCEY Michelle (1995), « La préhistoire de la protection : enquêtes et autres discours sur le travail des femmes », in Leora AUSLANDER et Michelle ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *Différence des sexes et protection sociale*, Saint-Denis. PUV, p. 41-51.
- VOGEL-POLSKY Eliane (1995), « Les législations d'égalité entre les hommes et les femmes : un aboutissement programmé », *Les Cahiers du MAGE*, n° 3-4, p. 95-103.
- ZANCARINI-FOURNEL Michelle (1995). « Archéologie de la loi du 2 novembre 1892 », in Leora AUSLANDER et Michelle ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *Différence des sexes et protection sociale*, Saint-Denis. PUV, 1995, p. 75-92.

Au-delà des « femmes en politique ».
Les rapports de genre et la science politique

par Jane Jenson

Il convient de souligner que la question de la participation des femmes à la vie politique et des possibilités d'influencer leurs comportements par l'intermédiaire des politiques publiques n'a jamais été absente de la scène politique française ou des analyses de la vie politique française. Les craintes suscitées par une inclinaison à droite du vote des femmes furent endémiques sous la III^e République, et les premières études du comportement électoral des femmes étaient réalisées par des politologues et sociologues français dès les années 1950. De plus, les politiques publiques – et, de là, les analystes de ces politiques – se sont employées pendant tout le XX^e siècle à façonner les comportements des hommes et des femmes et donc les rapports sociaux de sexe. Par exemple, les politiques de la famille et les lois sur l'accès à la contraception et à l'avortement visaient à modifier le comportement reproductif des femmes ainsi que leurs pratiques au sein de la famille et ainsi de suite.

Les intellectuels ne furent pas étrangers à ces débats sur la meilleure façon d'atteindre ces objectifs. Les politiques natalistes et familialistes nous ont donné les interventions d'un Alfred Sauvy et d'une Évelyne Sullerot. Cela dit, il importe de souligner que ces études furent rarement influencées par ces analyses qui appartiennent désormais à la catégorie des *gender studies* ou qui utilisent des concepts comme celui des rapports sociaux de sexe ou de genre. Celles-ci sont le fruit de la deuxième vague du mouvement des femmes.

L'historique des recherches sur la condition féminine et des rapports de genre en science politique en France n'est pas très différent de celui des autres pays. Dans ce champ, la France ne souffre pas d'un manque de recherches. À vrai dire, sur certains sujets, elle est même particulièrement bien représentée. Mais on décèle une faiblesse dans deux domaines. D'abord, il y a très peu de gens qui œuvrent dans le champ; on peut compter sur les doigts de la main le nombre de politologues (hommes ou femmes) qui travaillent sur ces questions. D'autre part, on ne peut pas considérer que les analyses sexuées fassent partie du courant dominant des différents sous-champs de la science politique. Si l'on utilise comme indicateur

les publications dans les grandes revues spécialisées, ce n'est vraiment que dans le domaine des analyses des politiques (*policy studies*) que l'on retrouve la notion de genre¹.

Cette notion ainsi que l'analyse des comportements des femmes et de la « condition féminine » sont presque totalement absentes des pages de la *Revue française de sciences politiques*. Ce n'est que depuis quelques années qu'il y a un cours à Sciences-Po, Paris qui aborde le sujet. Ce ne fut qu'en l'an 2000 que *Les Femmes et la vie politique française* a mérité son propre *Que sais-je ?* [Helft-Malz, Levy, 2000]. Ce ne fut qu'en l'an 2000 aussi qu'un ouvrage [Collin, Pisier, Varikas, 2000] a traité de la question des représentations des femmes dans les textes « classiques » d'idées politiques. C'est cette année-là également que des collègues suisses ont préparé un recueil de traductions des textes féministes de base sur la citoyenneté pour qu'il soit plus facile pour les étudiants et étudiantes francophones de s'engager dans les débats internationaux [Balmer-Cao et al., 2000]. Et enfin la première année du nouveau millénaire nous a apporté *Le Dictionnaire critique du féminisme* [Hirata et al., 2000].

Cette situation distingue la France des autres pays, où les associations des disciplines ont intégré des groupes de recherche sur les femmes et le genre depuis longtemps et où, depuis quelques décennies, des fonds de recherches subventionnent des études sur les rapports sociaux de sexe². S'il y a des politologues français et surtout françaises qui analysent les femmes et les rapports sociaux de sexe, la science politique française accuse un retard par rapport à d'autres scènes intellectuelles, y compris d'autres communautés francophones, où des démarches visent à intégrer cette optique dans le courant dominant. Pour une bonne part, cette situation (comme tellement d'autres aspects qui touchent à cette question) peut s'expliquer par les options prises en France – comme ailleurs – par les militantes du mouvement des femmes quant aux domaines dans lesquels elles entendaient concentrer leurs énergies intellectuelles et de mobilisation.

Dans ce texte, nous examinerons donc ce en quoi la science politique en France, à la lumière de l'analyse des rapports de genre et de la situation des femmes, a pu contribuer à notre compréhension de trois questions importantes dans le domaine : la participation électorale, dont l'éligibilité et la représentativité des

1. Il est intéressant de noter que la revue américaine qui s'occupe de la France depuis le début des années 1980, à savoir *French Politics and Society* (actuellement *French Politics, Culture and Society*), publie très fréquemment des textes rédigés en français ou en anglais par des politologues et d'autres experts français des femmes en politique. En effet, presque chaque consultation électorale est analysée pour ces résultats sexuels. Pour l'article le plus récent voir Françoise Gaspard [2002].

2. Le contraste avec le Canada et le Québec est évident. L'association canadienne de science politique a un thème de recherche sur « les femmes » depuis vingt ans. La *Revue canadienne de science politique* publie régulièrement des articles sur les femmes ou les rapports sociaux de sexe : la revue de la Société québécoise de science politique, *Politique et Sociétés*, a consacré deux numéros en 1998 au sujet « Femmes, citoyenneté et représentation ». Voir également à propos de la Suisse, Thanh-Huyen Balmer-Cao et al. [2000].

assemblées; les effets des politiques publiques sur les rapports hommes-femmes; et les idées politiques, notamment celles qui s'articulent autour de notions comme celle de la parité³.

LES FEMMES EN POLITIQUE : ÉLECTIONS ET PARTIS

En science politique, la première ouverture aux études sur la situation des femmes s'est faite dans le domaine de la participation à la vie politique. C'est à la fin des années 1960 aux États-Unis que les premières études sur le comportement électoral et l'accès des femmes à la candidature ont commencé à voir le jour. D'autres pays suivirent de près. À ce moment-là, la catégorie analytique demeurait avant tout la « condition féminine ». Les analyses sexuées, au sens de l'examen des processus structurants et/ou du développement de l'identité, ne furent présentes que dans un sous-ensemble d'analyses des comportements des élues, à savoir leur représentation des intérêts « des femmes » et leurs contributions à la production de la loi.

Bien sûr, la France était à l'avant-garde dans ce domaine, avec la publication de deux ouvrages en 1955 : l'étude de Maurice Duverger [1955] commanditée par l'Unesco s'intitule *La Participation des femmes à la vie politique*; celle de Mattei Dogan et Jacques Narbonne [1955] s'intitule *Les Françaises face au comportement politique et condition sociale*. Ces analyses se sont penchées sur l'hypothèse courante – et les craintes de la gent politique – selon laquelle les femmes votaient davantage que les hommes pour des partis de droite et qu'elles étaient davantage attirées par des institutions conservatrices et traditionnelles comme l'Église. Ces chercheurs ont observé que les femmes avaient aussi tendance à participer moins à la vie politique; leurs taux de participation aux scrutins et à la vie des partis et des syndicats étaient inférieurs à ceux des hommes. Il s'agissait, en d'autres termes, des premières analyses du fossé des sexes sur le plan des comportements politiques.

Dans leur étude pionnière et approfondie du comportement électoral publiée en 1983 (sur la base des données des élections de 1978), Janine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau étaient en avance sur les politologues de plusieurs pays⁴, lorsqu'elles ont examiné les raisons profondes des comportements différenciés selon le sexe et chez les femmes⁵. Elles ont mis en évidence le fait qu'une préférence pour la droite parmi les femmes s'expliquait par leur appartenance générationnelle ainsi que par leur vécu.

3. Pour un survol récent de l'utilisation du concept « genre » en science politique, en anglais et en français, voir Edith Garneau [1998]. Pour une présentation classique de la notion en science politique et en anglais voir Joni Lovenduski [1998].

4. L'année 1985 a produit une cuvée énorme d'études. Voir les dates dans la bibliographie ainsi que le numéro de la *Revue internationale de science politique*, intitulé « Femmes en politique ».

5. L'étude a paru sous forme de rapport au Cordes en 1980.

Donc, à mesure que la cohorte plus âgée de l'entre-deux-guerres fut remplacée par des générations plus jeunes à l'intérieur desquelles il était plus probable que les femmes participent à la population active, le fossé entre les sexes s'est refermé. Les femmes actives et ex-actives se comportaient différemment des femmes qui n'avaient jamais été sur le marché du travail et il était plus probable que les plus jeunes soient ou aient été actives. L'activité professionnelle affaiblissait les effets de la religion et de la famille d'origine sur les comportements électoraux. La montée de l'activité féminine « tirait » les femmes à gauche.

Donc, en France comme dans d'autres pays, les politologues ont découvert dans les années 1980 que les femmes votaient autant, sinon davantage, que les hommes et qu'elles ne préféraient désormais plus les partis de droite par rapport aux partis de gauche⁶. À partir de là, des analyses se sont interrogées sur les motifs stratégiques des différences de comportement, au lieu de chercher l'explication dans des distorsions conservatrices propres aux femmes. Les politologues ont conclu que le phénomène souvent observé du fossé entre les sexes, qui faisait état, ces années-là, d'une préférence des femmes pour la gauche, s'expliquait par les positions de ces partis sur les politiques sociales ainsi que sur les enjeux comme la contraception et l'avortement, la paix et la sécurité et les politiques macro-économiques [Sineau, 1991 ; Mossuz-Lavau, 1992]. Récemment un tel fossé a été trouvé en ce qui concerne la construction de l'Union européenne [Capdevielle, 2002].

Dans l'ensemble, toutefois, à mesure que la participation électorale des femmes a rejoint ou dépassé celle des hommes et que le traditionnel fossé entre les sexes a disparu, d'autres types d'analyse de la participation ont vu le jour. Des politologues ont tourné leur attention vers la question des candidatures féminines et vers celle de l'absence des femmes dans les assemblées élues⁷.

Dans le premier cas, à mesure que les politologues se sont employés à comprendre le comportement des femmes *en* politique, ils ont accordé beaucoup d'attention aux rapports sociaux de sexe et à l'identité. Ils se sont demandé si les élues représentaient des intérêts particuliers, que l'on pourrait définir comme étant « les intérêts des femmes ». Cherchaient-elles à se faire élire pour représenter les femmes ? Traitaient-elles les relations de pouvoir de façon différente ? Dans quelle mesure étaient-elles incluses ou exclues par leurs collègues masculins ? [Sineau, 1988 ; 2001].

Mais, pour une bonne part, les politologues ont étudié les femmes en politique en mettant l'accent sur leur nombre et la représentativité. Dans ce domaine, la France accuse un retard. Elle ne s'est pas uniquement retrouvée loin derrière d'autres pays en ce qui concerne l'élection des femmes à des charges publiques – la « lanterne

6. Pour un survol international récent voir Inglehart, Norris [2000].

7. Il est intéressant de noter qu'en France l'histoire du suffrage féminin a été laissée aux historiens et historiennes – français ou étranger – tandis qu'ailleurs certains politicologues l'ont pris en charge (par exemple, Diane Lamoureux [1989]).

rouge » de l'Europe pendant tant d'années. Elle fut aussi le pays dans lequel les politologues ont réalisé très peu d'études. À part l'ouvrage cité de Mariette Sineau [1988], il y en a très peu d'autres que l'on peut mentionner... jusqu'au milieu des années 1990, les années dites « de la parité » [Jenson, Sineau, 1995; Mossuz-Lavau, 1998; Le Bras-Chopard, Mossuz-Lavau, 1997; Bataille, Gaspard, 1999; Sineau, 2001; Le Quentrec, Rieu 2002].

Les études sur la présence – ou plus vraisemblablement l'absence – des femmes dans les assemblées fut l'un des champs d'étude majeurs des politologues dans d'autres pays. Au Québec, tout autant que dans l'ensemble du Canada, aux États-Unis et dans les pays nordiques, on peut relever au début des années 1980 l'apparition des premiers ouvrages qui s'emploient à expliquer les taux de réussite des femmes à se faire élire, ainsi que leurs expériences en tant qu'élues⁸. Le rôle des partis en tant que « portiers » (*gate-keepers*), ce qui leur permet d'ouvrir ou de bloquer l'accès aux candidatures féminines, la « disponibilité » des candidates compte tenu de leurs responsabilités traditionnelles, les effets structurants des régimes électoraux (tels que la représentation proportionnelle) sont autant d'aspects qui furent analysés et débattus en science politique dans ces pays pendant les années 1980⁹.

En France, toutefois, les débats se sont limités en bonne partie à la politique partisane, à des rencontres au cours desquelles les partis de gauche ont considéré, adopté ou rejeté des quotas pour les candidatures féminines. À de rares exceptions, récentes, les politologues demeurèrent silencieux sur ces questions, et le « cas français » fut étudié de l'étranger par des politologues œuvrant ailleurs¹⁰.

Pourquoi a-t-il pu en être ainsi ? Il est nécessaire d'expliquer ici que le mouvement féministe français, des années 1960 jusqu'en 1981, fut très largement influencé par le féminisme radical et le féminisme « révolutionnaire », pour lesquels la participation électorale n'était qu'un piège [Jenson, 1985; Duchén, 1986; Picq, 1993]. Rappelons-nous l'année 1981 et la déclaration selon laquelle le MLF (Mouvement de libération des femmes) allait – enfin ! – appuyer la participation aux élections [Sineau, 1991, p. 67-68]. Dans d'autres pays, beaucoup plus de chercheuses féministes étaient influencées par d'autres tendances de féminisme (la démocratie sociale ou le libéralisme) pour lesquelles la politique électorale était à la fois légitime et importante. Elles se sont donc employées dans leurs travaux

8. Voir, par exemple, les « classiques » aux États-Unis, à savoir les études de Jeane Kirkpatrick [1974], de Virginia Sapiro [1983] et d'Ethel Klein [1984]. Les politologues québécoises ont beaucoup insisté sur ces objets, avec les études du militantisme au sein des partis politiques et des syndicats, ainsi qu'aux paliers provincial et municipal. Voir, par exemple, Anne-Marie Gingras, Chantal Maillé, Evelyne Tardy [1989], Evelyne Tardy, Manon Tremblay, Ginette Legault [1997], Chantal Maillé [1990], Manon Tremblay, Réjean Pelletier [1995].

9. Au Canada, voir par exemple, Janine Brodie [1985] et Sylvia Bashevkin [1985 : 1986], Réjean Pelletier, Manon Tremblay [1992], Jocelyne Praud [1998].

10. Une différence existe par rapport au syndicalisme. Une des meilleures études des femmes au sein des syndicats a paru, et très tôt d'ailleurs, en France [Maruani, 1979]. Pour une étude plus récente, voir Yannick Le Quentrec, Anne Rieu [2002].

de recherche à comprendre les raisons de la sous-représentation des femmes et les moyens à adopter pour qu'elles soient mieux représentées.

Ce manque d'attention à la question des femmes dans la vie politique a pris fin dans les années 1990 en France avec la naissance du mouvement pour la parité. Ce mouvement politique n'a toutefois pas contribué à produire des études novatrices sur les tendances de la participation. Il y a bien eu certaines analyses de la situation politique, mais les apports significatifs se sont faits, en bonne partie, dans le domaine de la philosophie politique, comme nous l'indiquons ci-dessous.

LES FEMMES ET LA POLITIQUE : POLITIQUES PUBLIQUES ET *GENDER EFFECTS*

Tandis que les États ont toujours compris – ou pensé qu'ils comprenaient – que les rapports sociaux de sexe pouvaient être influencés par des interventions en matière de politiques, les politologues ont mis un certain temps avant de s'intéresser à la question. L'analyse des rapports sociaux de sexe et des politiques publiques firent une apparition en France plus tardive que ce ne fut le cas pour les analyses de la situation des femmes en politique, bien qu'une avocate féministe ait sorti très tôt un recueil d'analyses sur la dimension sexuée du droit [Dhavernas, 1978¹¹].

Ailleurs, vers le milieu ou la fin des années 1980, l'apparition du néo-institutionnalisme dans la science politique et la sociologie politique a incité les chercheurs à tourner leur attention vers les effets structurants des politiques publiques [Hall, Taylor, 1997]. En France, ce sont des sociologues qui ont réagi le plus tôt. Le groupe de recherche *État et rapports sociaux de sexe* s'est formé à la suite de la rencontre de 1987 à l'IRESO (Institut de recherche sur les sociétés contemporaines). Dès 1988, le groupe produisait une *Lettre d'information*, qui visait à mettre en contact les chercheurs européens qui œuvraient dans le domaine de ce qui allait devenir « les femmes et les politiques publiques » ou « les femmes et l'État¹² ». Les membres du groupe de recherche ont publié un nombre important de textes, d'abord en italien et puis en français [Del Re 1989; Spensky, 1991; Gautier, Heinen, 1993; Del Re, Heinen, 1996¹³].

11. Dans une veine semblable mais quinze ans plus tard, quelques politologues ont analysé les effets de la loi sur l'individualisation et la familiarisation des droits des femmes [Mossuz-Lavau, 1991; Sineau, 1992; Commaillé, 1992].

12. Pour les textes en français voir, entre autres, Marques-Pereira [1989]; Jenson, Sineau [1995]; Andrew [1998]. Pour plusieurs textes d'historiens qui traitent, entre autres choses, de la citoyenneté des Françaises et les conséquences pour les rapports hommes-femmes, voir Frader, Rose [1996 : parties III et IV].

13. Il est intéressant de noter que, malgré le fait que l'objet est l'analyse de l'État, et que plusieurs politologues étrangères (belge, danoise, canadienne, italienne) font partie du noyau dur du groupe, une seule politologue française est membre, et celle-ci n'était pas présente au début.

Des liens furent noués avec des Canadiennes, des Québécoises et des Belges, ainsi qu'avec des non-francophones en Italie, dans les pays nordiques et ailleurs, ce qui a permis de faire entrer dans le circuit celles qui produisaient parfois la première génération des études s'appuyant sur la notion de genre dans leur pays respectif. Ces réseaux ont permis aux chercheuses de développer davantage leurs projets de recherche déjà entamés sur les politiques publiques et les rapports sociaux de sexe ainsi que les inégalités et la citoyenneté (par exemple, Jane Jenson, Mariette Sineau [1995 : partie II; 2001], Bérengère Marques-Pereira [1989; 1995] et Jacqueline Heinen [1995]).

À bien des égards, le groupe *État et rapports sociaux de sexe* a agi en tant qu'« organisme d'un mouvement social » au sein d'un mouvement intellectuel composé de chercheuses féministes qui s'intéressaient à l'État-providence, aux politiques publiques et au genre. Certains membres ont participé au lancement de *Social Politics : International Studies in Gender, State and Society*, une revue qui est devenue une source majeure d'analyse du genre et des politiques sociales pour les Européens.

Les concepts de base et les traditions d'analyse du groupe se sont modifiés au fil du temps. Le thème de la citoyenneté est apparu comme l'un des concepts clés en 1992 et il fut l'une des rares sources d'analyse en France de la citoyenneté sociale et de l'État-providence¹⁴ [Del Re, Heinen, 1996, p. 12]. Cette tradition d'analyse continue et se trouve dans le numéro « Le sexe des politiques publiques » de la revue *Lien social et Politiques* où est publiée, entre autres, une analyse novatrice des politiques françaises de la sécurité et le traitement différencié des femmes et des hommes¹⁵ [Lieber, 2002].

Parallèlement à cette activité, on retrouve les travaux effectués sur les politiques publiques par des politologues masculins, notamment Jacques Commaille et Claude Martin, dans lesquels l'attention accordée aux femmes, au féminisme et au genre occupe une place importante [Commaille, 1992; Commaille, Martin, 1998]. En effet, dans ce domaine, la France a joué en quelque sorte un rôle de chef de file au sein de l'Europe et elle fut aussi le premier pays où des politologues masculins ont intégré les dimensions sexuées à leurs analyses des politiques publiques.

Le MAGE (Groupement de recherche Marché du travail et genre) a été un troisième vivier important pour l'analyse des politiques publiques et du genre, en mettant en contact chaque année un grand nombre de chercheuses et chercheurs – Français, Européens et Nord-Américains – s'intéressant à un large éventail de sujets, dont les politiques d'emploi, la politique du temps, des soins, etc.

14. La notion de la citoyenneté a été reprise comme titre du numéro de la revue *Politique et Sociétés* en 1998.

15. Le numéro 36 de *Lien social et Politiques*, intitulé « Politiques familiales et vies de femmes » (numéro piloté par Renée B. Dandurand et Agnès Pitrou) présente également des analyses des rapports sociaux de sexe et les politiques publiques.

(par exemple Margaret Maruani [1998], surtout la partie II sous la direction de Jacqueline Laufer; ainsi que les numéros de *Travail, genre et sociétés* et *Les Cahiers du MAGE*).

Ces groupes ont attiré et établi des liens avec un nombre croissant de jeunes chercheurs, un groupe composé surtout mais pas exclusivement de femmes, qui tournent leur attention vers des analyses axées sur le rapport du genre et les politiques publiques. Il convient de signaler que l'analyse des politiques publiques n'est pas réservée aux politologues. Si la grande majorité de l'équipe qui a travaillé sur *Qui doit garder le jeune enfant?* [Jenson, Sineau, 1998] est composée de politologues, il s'agit d'une exception. En France, comme ailleurs, les sociologues et les juristes dominent l'analyse des politiques publiques et la situation des femmes ou les rapports de genre (pensez à Gösta Esping-Andersen [1990] ou Julia O'Connor, Ann Orloff, Sheila Shaver [1999], ainsi que ceux et celles qui publient dans *Social Politics*; voir aussi Margaret Maruani [1998, partie II]).

Comme un numéro récent de *Lien social et Politiques* (2002) l'indique (et comme le souligne l'éditorial), il y a d'importantes limites à nos analyses des dimensions sexuées des politiques publiques. La première est de nature endémique, même si les auteurs francophones font des efforts pour l'éliminer. Elle découle du fait que, très souvent lorsque le terme « genre » est utilisé, l'analyse porte uniquement sur les femmes. Donc, en français comme en anglais, depuis de nombreuses années, l'analyse des politiques publiques dans l'optique du genre (ou des rapports sociaux de sexe) est devenue synonyme d'une analyse des incidences sur les femmes. Rares sont les analyses qui s'interrogent sur les conséquences pour les hommes et sur les rapports hommes-femmes¹⁶.

La seconde n'est pas propre aux analyses françaises du genre et des politiques publiques, car il y a toujours un nombre restreint d'exemples de travaux qui réussissent à surmonter cette limite. Néanmoins, les études françaises tendent à demeurer à l'intérieur d'une forme d'analyse structuraliste. Les femmes sont rarement considérées comme des acteurs dans le processus d'élaboration des politiques publiques. Elles sont beaucoup plus souvent traitées comme des objets de sorte que les rapports sociaux de sexe sont « façonnés » au lieu d'être « construits ». Au Québec et dans d'autres régions de l'Amérique du Nord, la dernière décennie a été témoin, en revanche, d'une attention importante accordée au rôle des femmes et des hommes ainsi qu'aux mouvements des femmes dans l'élaboration des régimes de genre, leur contestation et leur remodelage¹⁷.

16. Un ouvrage qui met un bémol sur cette orientation est celui dirigé par Renée Dandurand, Pierre Lefebvre et Jean-Pierre Lamoureux [1998]. Les auteurs et auteures de plusieurs des chapitres utilisent la notion de genre pour analyser les conséquences de la politique familiale parmi les hommes et les pères et pour les rapports de genre au sein de la famille, en France et au Québec.

17. Voir Nelson, Chowdhury [1994 : Ch. 2] pour une discussion générale et pour les études plus précises, voir par exemple, Tremblay, Andrew [1997 : partie IV], Jenson [1998], Mahon [2002], Brais, Frohn [2002].

L'explication de cette différence se trouve peut-être dans le fait que les politologues français n'ont pas accordé beaucoup d'attention à l'analyse de la seconde vague du mouvement féministe ou même à sa plus récente incarnation sous la forme du mouvement pour la parité. Encore une fois, les analyses existantes de ces mouvements sociaux *en tant que mouvement social* et leurs conséquences pour les politiques furent effectuées, sauf dans de rares exceptions, par des chercheurs étrangers [Duchen, 1986; Jenson, 1989; Black, Brandt, 1999]; pour une exception voir Françoise Picq¹⁸ [1993; 1998]. Il faut citer également le livre, publié au Québec, dans lequel Mariette Sineau et Évelyne Tardy expliquent les différences entre les droits des Françaises et des Québécoises par les caractéristiques des mobilisations des femmes [Sineau, Tardy, 1993].

Ce silence sur les mouvements et les femmes en mouvement est lourd de conséquences. Ce sont à partir de ces analyses des interventions des mouvements des femmes, tant au niveau de la société civile que de celui de l'État, que les chercheurs ont trouvé des acteurs qui ont fait l'histoire, bien que sous contrainte. Dans la littérature du Québec francophone et dans celle du Canada anglophone, ainsi qu'aux États-Unis et dans les pays nordiques, on trouve un nombre considérable d'études sur les mouvements des femmes et leurs organisations, dans lesquelles on évalue le rôle des femmes et de leurs mouvements comme étant celui d'acteurs dans le processus d'élaboration des politiques (par exemple, Évelyne Tardy, Claude Bernard [1995], Diane Lamoureux [2001], Alexandra Dobrowolsky [1998], Sylvia Bashevkin [1998], Rianne Mahon [2002], Karen Beckwith [2000] proposent un excellent état de la question¹⁹). En France, en revanche, lorsque l'attention se tourne vers l'analyse des politiques publiques, les racines analytiques se trouvent généralement dans le féminisme critique ou les politiques publiques traditionnelles et dans ce cas l'attention accordée au rôle des acteurs peut être très limitée.

LES FEMMES FACE À LA POLITIQUE : MOUVEMENT POUR LA PARITÉ ET PHILOSOPHIE POLITIQUE

Le mouvement pour la parité a eu une incidence significative non seulement sur la politique française mais aussi sur la science politique française. Dès les premiers soubresauts du mouvement pour la parité, sont apparues plusieurs études dans lesquelles on présentait un examen approfondi de l'historique des mouvements féministes depuis les XVIII^e et XIX^e siècles, et aussi des idées politiques et des

18. Il y a eu évidemment quelques analyses du mouvement des femmes [Léger, 1982; Picq, 1993], du mouvement de la parité [Bataille, Gaspard, 1999 : 1^{re} partie], du mouvement international des droits reproductifs [Gautier, 2002] et de la marche mondiale des femmes en 2000 [Giraud, 2001]. Mais une fois encore, à part celui d'Isabelle Giraud, il s'agit des travaux de sociologues.

19. À noter, tous ces chercheurs sont politologues.

débats politiques (par exemple, Geneviève Fraisse [1989; 1997], Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber, Anne Le Gall [1992], Michèle Riot-Sarcey [1994], Sylviane Agacinski [1998, 2001a et b]). Ces débats se sont poursuivis pendant la décennie de mobilisation, avec la participation des théoriciens des deux camps qui ont soutenu que la démocratie républicaine pourrait – ou ne pourrait jamais – composer avec la reconnaissance du sexe (voir des actes de colloques, par exemple Michèle Riot-Sarcey [1995], Éliane Viennot [1996], Jacqueline Martin [1998]).

Cette activité a permis de produire un nombre significatif d'analyses originales et importantes de la démocratie, des principes démocratiques et des théories de la représentation... mais très souvent proposées par les philosophes et non par les politologues. En ce qui concerne les politologues, on en trouve encore un nombre plus limité qui aborde des enjeux de la parité [Sineau, 1998; 2001; Mossuz-Lavau, 1998; Le Bras-Chopard, Mossuz-Lavau, 1997; Giraud, Jenson, 2001].

Les textes philosophiques des Françaises (et des Belges) représentent des alternatives importantes aux théories féministes de la démocratie et de la représentation développées ailleurs (par exemple Iris Marion Young [1990]). Pour celles-ci, la politique de la différence s'étend au-delà du sexe pour comprendre une gamme d'identités, l'identité de genre n'en représentant qu'une seule, au sein de laquelle une multiplicité d'identités de genre peuvent exister. Jusqu'à ce jour, ce débat ne s'est pas véritablement engagé, même si l'on observe certains soubresauts au Québec (par exemple Manon Tremblay [2001²⁰]). En grande partie, toutefois, un débat entre un républicanisme intégrant le genre ne s'est pas encore engagé avec la politique de la différence.

En ce qui concerne les études sur les femmes et la politique, on n'observe pas de retard des politologues français et françaises par rapport à leurs homologues étrangers. En effet, l'ouvrage de Maurice Duverger [Duverger, 1955] comme celui de Mattei Dogan et Jacques Narbonne [Dogan et Narbonne, 1955] sont parus une année avant la publication en anglais de la très remarquable analyse des rapports sociaux de sexe rédigée par deux Suédoises, à savoir Alva Myrdal et Viola Klein [Myrdal et Klein, 1956]. De même, Janine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau ont publié *Enquête sur les femmes et la politique en France* en 1983, avec deux ans d'avance sur le « grand cru » de 1985. Le problème, s'il y en a, n'est pas dû à l'incapacité de quelques politologues en France à identifier la pertinence du rapport entre les femmes et la chose politique. La faiblesse dans l'hexagone réside plutôt dans le petit nombre d'études, réalisées, jusqu'à récemment, par une poignée de chercheurs. En résumé, le constat est donc celui d'une analyse précoce mais très restreinte des femmes en politique par les sciences politiques en France.

Notre hypothèse de travail a été la suivante : cette situation est le résultat des choix faits par la tendance la plus lourde de la deuxième vague du féminisme, pour

20. Les conséquences de la traduction en anglais de Sylviane Agacinski sont [2001b], jusqu'à date, limitées.

laquelle l'État et les politiques publiques n'ont jamais été une cible politique. Cette méfiance envers l'État représente les legs du gauchisme – maoïste et trotskiste – d'où étaient issus plusieurs groupes féministes de post soixante-huitards et des années 1970. Les intellectuelles féministes avaient d'autres priorités que les enjeux politiques, surtout lorsqu'il s'agissait des comportements des femmes en politique.

Ainsi, jusqu'aux années « de la parité » il y a eu des travaux en science politique, importants mais peu fréquents. Cette situation, comme la position politique des féministes, a été transformée par le débat et la montée du mouvement pour la parité. La relève – les nouvelles générations d'étudiants et étudiantes – reste néanmoins encore limitée,

Le résultat de cette configuration n'est pas simplement le faible nombre de chercheuses qui s'intéressent à la question des femmes et de la politique. Il y a aussi des lacunes importantes qui restent à combler, en particulier dans certains champs de la science politique, comme celui des relations internationales, ou en ce qui concerne les mouvements sociaux, les comportements des « femocrates », etc. Dans les mondes anglo-saxon et nordique, les chercheuses – et davantage les jeunes chercheuses – ont œuvré depuis vingt ans pour exposer, par exemple, la structure des rapports sociaux de sexe qui sont les supports des grands enjeux stratégiques comme la guerre et la paix ainsi que les conflits ethniques. Les mouvements sociaux, comme les « anciens » et les « nouveaux », font l'objet d'analyse pour les féministes en Amérique du Nord depuis les années 1960 et l'observation que les militantes n'avaient comme tâches que de « préparer le café » ou de coller des enveloppes. Le résultat est un corpus d'études non seulement des mouvements de femmes mais également des femmes dans les mouvements sociaux comme le mouvement syndical et ceux de la paix, des droits de la personne, d'anti-mondialisation, etc. Un troisième domaine que les politologues français négligent est le rôle des femmes *au sein de l'État*. La féminisation des marchés du travail et la scolarisation des filles et jeunes femmes ont eu comme résultat une présence accrue des fonctionnaires femmes, y compris au plus hauts niveaux. Y a-t-il des conséquences ? Cette question reste sans réponse pour le moment en ce qui concerne la France.

Conclusion finale, donc : au boulot politologues !

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGACINSKI Sylviane (1998), *Politique des sexes*, Paris, Seuil.
 — (2001a), *Politique des sexes, précédé de : Mise au point sur la mixité*, Paris, Seuil.
 — (2001b), *Parity of the Sexes*, New York, Columbia University Press.
 ANDREW Caroline (1998), « Les femmes et l'État-providence : question revue et corrigée », *Politique et Sociétés*, vol. 17, n° 1-2, p. 161-182.
 BALMER-CAO Thanh-Huyen (2000), *Changement social et rapports entre hommes et femmes. La question de l'égalité en Suisse*, Lausanne, Payot.

- BALMER-CAO Thanh-Huyen *et al.* (dir.) (2000), *Genre et politique. Débats et perspectives*, Paris, Gallimard.
- BASHEVSKIN Sylvia (1985), *Toeing the Lines : Women and Party Politics in English Canada*, Toronto, University of Toronto Press.
- (dir.) (1986), *Women and Politics in Western Europe*, Londres, Frank Cass.
- (1998), *Women on the Defensive : Living through conservative times*, Chicago, University of Chicago Press.
- BATAILLE Philippe, GASPARD Françoise (1999), *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*, Paris, La Découverte.
- BECKWITH Karen (2000), « Beyond Compare ? Women's Movements in Comparative Perspective », *European Journal of Political Research*, vol. 37, p. 431-468.
- BLACK Naomi, BRANDT Gail Cuthbert (1999), *Feminist Politics on the Farm : Rural Catholic Women in Southern Quebec and Southwestern France*, Montréal, McGill-Queen's University Press.
- BRAIS Nicole, FROHN Winnie (2002), « État local et mouvement des femmes à Québec : une étude de cas », *Lien social et Politiques*, n° 47, p. 55-66.
- BRODIE Janine (1985), *Women and Politics in Canada*, Toronto, McGraw-Hill.
- CAPDEVIELLE Jacques (2002), « La construction européenne confrontée aux attentes des Françaises » *French Politics, Culture and Society*, vol. 20, n° 1, p. 58-67.
- COLLIN Françoise, PISIER Évelyne, VARIKAS Eleni (2000), *Les Femmes de Platon à Derrida*, Paris, Plon.
- COMMAILLE Jacques (1992), *Les Stratégies des femmes. Travail, famille et politique*, Paris, La Découverte.
- COMMAILLE Jacques, MARTIN Claude (1998), *Les Enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard Éditions.
- DANDURAND Renée, LEFEBVRE Pierre, LAMOUREUX Jean-Pierre (1998), *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000 ?*, Paris, L'Harmattan.
- DEL RE Alisa (dir.) (1989), *Stato e rapporti sociali di sesso*, Milan, Franco Angeli.
- (1994), *Les Femmes et l'État-providence. Les politiques sociales en France dans les années 1930*, Paris, L'Harmattan.
- DEL RE Alisa, HEINEN Jacqueline (1996), *Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des États providence et de la représentation politique en Europe*, Paris, L'Harmattan.
- DHAVERNAS Odile (1978), *Droits des femmes, pouvoirs des hommes*, Paris, Seuil.
- DOBROWOLSKY Alexandra (1998), « Of "Special Interest" : Interest, Identity and Feminist Constitutional Activism in Canada », *La Revue canadienne de science politique*, vol. XXXI, n° 4, p. 707-742.
- DOGAN Mattei, NARBONNE Jacques (1955), *Les Françaises face au comportement politique et condition sociale*, Paris, Armand Colin.
- DUCHEN Claire (1986), *Feminism in France*, Londres, Routledge and Kegan Paul.
- DUVERGER Maurice (1955), *La Participation des femmes à la vie politique*, Paris, Unesco.
- ESPING-ANDERSEN Gösta (1990), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton, NJ, Princeton University Press.
- FRADER Laura, ROSE Sonya O. (dir.) (1996), *Gender and Class in Modern Europe*, Ithaca, NY, Cornell University Press.
- FRAISSE Geneviève (1989), *Muse de la raison. Démocratie et exclusion des femmes en France*, Aix-en-Provence, Alinéa.
- (1997), *La Différence des sexes*, Gallimard, Paris.
- GARNEAU Édith (1998), « Le genre : assez fort pour lui, mais conçu pour elle », *Politiques et Sociétés*, vol. 17, n° 1-2, p. 151-170.
- GASPARD Françoise (2002), « Des élections municipales sous le signe de la parité », *French Politics, Culture and Society*, vol. 20, n° 1, p. 44-57.

- GASPARD Françoise, SERVAN-SCHREIBER Claude, LE GALL Anne (1992). *Au pouvoir citoyennes : Liberté, Égalité, Parité*, Paris, Seuil.
- GAUTIER Arlette (2002), « Les politiques de planification familiale dans les pays en développement : du malthusianisme au féminisme? », *Lien social et Politiques*, n° 47, p. 67-81.
- GAUTIER Arlette, HEINEN Jacqueline (1993). *Le Sexe des politiques sociales*, Paris, Côté-femmes.
- GINGRAS Anne-Marie, MAILLÉ Chantal, TARDY Évelyne (1989). *Sexes et militantisme*, Montréal, Éditions Cidihca.
- GIRAUD Isabelle (2001), « La transnationalisation des solidarités : l'exemple de la marche mondiale des femmes », *Lien social et Politiques*, n° 45, p. 145-160.
- GIRAUD Isabelle, JENSON Jane (2001), « Constitutionalizing Equal Access : High Hopes, Dashed Hopes? », in Jyette KLAUSEN, Charles MAIER (dir.), *Has Liberalism Failed Women? Assuring Equal Representation in Europe and the United States*, NY, Palgrave.
- HALL Peter A., TAYLOR Rosemary (1997), « La science politique et les trois néo-institutionnalismes, » *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 3-4, p. 469-496.
- HEINEN Jacqueline (1995). *Chômage et devenir de la main-d'œuvre féminine en Pologne*, Paris, L'Harmattan.
- HELFET-MALZ Véronique, LEVY Paule-H. (2000). *Les Femmes et la vie politique française*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je? ».
- HIRATA Helena, LABORIE Françoise, LE DOARÉ Hélène, SENOTIER Danièle (dir.) (2000), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF.
- INGLEHART Ronald, NORRIS Pippa (2000). « The Developmental Theory of the Gender Gap : Women's and Men's Voting Behavior in Global Perspective », *Revue internationale de la science politique*, vol. 21, n° 4, p. 441-63.
- JENSON Jane (1985), « Struggling for Identity : The Women's Movement and the State », *West European Politics*, numéro spécial sur les femmes et les politiques, vol. 8, n° 4, p. 5-18.
- (1989), « Le féminisme en France depuis Mai 68 », *Vingtième siècle*, n° 24, p. 24-37.
- (1998), « Les réformes des services de garde pour jeunes enfants en France et au Québec : une analyse historico-institutionnaliste », *Politique et Sociétés*, vol. 17, n° 1-2, p. 183-216.
- JENSON Jane, SINEAU Mariette (1995), *Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- (dir.) (1998). *Qui doit garder le jeune enfant? Les représentations du travail des mères dans l'Europe en crise*, Paris, LGDJ.
- (dir.) (2001), *Who Cares? Women's Work, Child Care and Welfare State Redesign*, Toronto, University of Toronto Press.
- KIRKPATRICK Jeane J. (1974). *Political Woman*, New York, Basic Books.
- KLEIN Ethel (1984), *Gender Politics. From Consciousness to Mass Politics*, Cambridge, MA, Harvard University Press.
- LAMOUREUX Diane (1989), *Citoyennes? Femmes, droit de vote et démocratie*, Montréal, Éditions du remue-ménage.
- (2001). *L'amère patrie. Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain*, Montréal, Éditions du remue-ménage.
- LE BRAS-CHOPARD Armelle, MOSSUZ-LAVAU Janine (dir.) (1997), *Les Femmes et la politique*, Paris, L'Harmattan.
- LÉGER Danièle (1982), *Le Féminisme en France*, Paris, Sycomore.
- LE QUENTREC Yannick, RIEU Annie (2002), « Femmes élues et syndicalistes : une participation sous contraintes », *Lien social et Politiques*, n° 47, p. 109-125.
- LIEBER Marylène (2002), « Femmes, violences et espace public : une réflexion sur les politiques de sécurité », *Lien social et Politiques*, n° 47, p. 29-42.

- LOVENDUSKI Joni (1998), « Gendering Research in Political Science », *Annual Review of Political Science*, vol. 1, p. 333-356.
- MAHON Rianne (2002), « Une histoire sans fin : l'implantation des services de garde pour enfants durant les années 1970 », *Lien social et Politiques*, n° 47, p. 12-28.
- MAILLÉ Chantal (1990), *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- MARQUES-PEREIRA Bérengère (1989), *L'Avortement en Belgique, de la clandestinité au débat politique*, Montréal, Éditions de l'Université, Bruxelles, Éditions Saint-Martin.
- (1995), « Contenus et contours de la citoyenneté sociale en Amérique latine », in Bérengère MARQUES-PEREIRA, Ilán BIZBERG (dir.), *La Citoyenneté sociale en Amérique latine*, Paris, L'Harmattan, p. 7-22.
- MARTIN Jacqueline (dir.) (1998), *La Parité. Enjeux et mise en œuvre*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
- MARUANI Margaret (1979), *Les Syndicats à l'épreuve du féminisme*, Paris, Syros.
- (dir.) (1998b), *Les Nouvelles Frontières de l'inégalité, Hommes et femmes sur le marché du travail*, Paris, La Découverte.
- MOSSUZ-LAVAU Janine (1991), *Les Lois de l'amour. Les politiques de la sexualité en France (1950-1990)*, Paris, Payot.
- (1992), « Women and politics in France », *French Politics and Society*, vol. 10, n° 1, p. 1-8.
- (1998a), *Femmes/hommes pour la parité*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- MOSSUZ-LAVAU Janine, SINEAU Mariette (1983), *Enquête sur les femmes et la politique en France*, Paris, PUF.
- MYRDAL Alva, KLEIN Viola (1956), *Women's Two Roles : Home and Work*, Londres, Routledge and Kegan Paul.
- NELSON Barbara, CHOWDHURY Najma (1994), *Women and Politics Worldwide*, New Haven CN, Yale University Press.
- O'CONNOR Julia S., ORLOFF Ann S., SHAVER Sheila (1999), *States, Markets, Families. Gender, Liberalism and Social Policy in Australia, Canada, Great Britain and the United States*, Melbourne, Cambridge University Press.
- PELLETIER Réjean, TREMBLAY Manon (1992), « Les femmes sont-elles candidates dans des circonscriptions perdues d'avance ? De l'examen d'une croyance », *Revue canadienne de science politique*, vol. 25, n° 2, p. 249-68.
- PICQ Françoise (1993), *Libération des femmes : Les années-mouvement*, Paris, Seuil.
- (1998), « Le MLF, exception française ou modèle », in Yolande COHEN, Françoise THÉBAUD (dir.), *Féminismes et identités nationales, Les chemins de la recherche*, Lyon, Programme Rhône-Alpes, Oulin.
- PRAUD Jocelyne (1998), « La seconde vague féministe et la féminisation du parti socialiste français et du parti québécois », *Politique et Sociétés*, vol. 17, n° 1-2, p. 71-90.
- RIOT-SARCEY Michèle (1994), *La Démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir, 1830-1848*, Paris, Albin Michel.
- (1995), *Démocratie et représentation : Actes du colloque d'Albi des 19 et 20 novembre 1994*, Paris, Kimé.
- SAPIRO Virginia (1983), *The Political Representation of Women*, University of Illinois Press, Urbana, IL.
- SINEAU Mariette (1988), *Des femmes en politique*, Paris, Economica.
- (1991), « D'une présidence à l'autre : la politique socialiste en direction des femmes (10 mai 1981-10 mai 1991) », *French Politics and Society*, vol. 9, n° 3-4, p. 63-81.
- (1992), « Droit et démocratie », in Georges DUBY, Michelle PERROT (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, vol. 5, Paris, Plon, p. 471-498.

- (1998), « Électriciennes émancipées recherchent parité politique désespérément », *Politiques et Sociétés*, vol. 17, n° 1-2, p. 49-70.
- (2001), *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la V^e République*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- SINEAU Mariette, TARDY Évelyne (1993), *Droits des femmes en France et au Québec 1940-1990*, Montréal, Éditions du remue-ménage.
- SPENSKY Martine (dir.) (1991), « État et rapports sociaux de sexe », *Les Cahiers d'Encre*, numéro spécial.
- TARDY Évelyne, BERNARD André (1995), *Militer au féminin dans la Fédération des femmes du Québec et dans ses groupes affiliés*, Montréal, Éditions du remue-ménage.
- TARDY Évelyne, TREMBLAY Manon, LEGAULT Ginette (1997), *Maires et mairesses : les femmes et la politique municipale*, Montréal, Liber.
- TREMBLAY Manon (2001), « La parité femmes/hommes en politique : un élément de réforme des institutions politiques canadiennes ? », *Revue internationale d'études canadiennes*, vol. 35, n° 4, p. 40-59.
- TREMBLAY Manon, ANDREW Caroline (dir.) (1997), *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*, Montréal, Éditions du remue-ménage.
- TREMBLAY Manon, PELLETIER Réjean (1995), *Que font-elles en politique ?*, Sainte-Foy, QC, Presses de l'Université Laval.
- VIENNOT Élianne (dir.) (1996), *La démocratie « à la française » ou les femmes indésirables*, collection des Cahiers du CEDREF, colloque de 1993.
- YOUNG Iris Marion (1990), *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press.

Liste des auteur-e-s

Philippe ALONZO, sociologue, université de Nantes.

Armelle ANDRO, démographe, IDUP, Paris.

Christian BAUDELLOT, sociologue, ENS, Paris.

Marlaine CACOUAULT-BITAUD, sociologue, université de Paris-V.

Anne-Marie DAUNE-RICHARD, sociologue, LEST-CNRS, Aix-en-Provence.

Cécile DAUPHIN, historienne, CRH-EHESS, Paris.

Roger ESTABLET, sociologue, université de Provence.

Michèle FERRAND, sociologue, CSU-CNRS, Paris.

Annie FOUQUET, économiste et statisticienne, DARES, Paris.

Geneviève FRAISSE, philosophe, CNRS, députée européenne.

Delphine GARDEY, historienne, CRHST- CNRS, Cité des sciences et de l'industrie, Paris.

Maurice GODELIER, anthropologue, EHESS, Paris.

Angela GROPPi, historienne, université de Rome-La Sapienza, Italie.

Jacqueline HECHT, historienne, INED, Paris.

Helena HIRATA, sociologue, GERS-CNRS, Paris.

Juliane JACOBI, sociologue, université de Potsdam, Allemagne.

Jane JENSON, politologue, université de Montréal, Canada.

Michel LALLEMENT, sociologue, GRIOT-CNAM, Paris.

Marie-Thérèse LANQUETIN, juriste, université Paris-X-Nanterre.

Jacqueline LAUFER, sociologue, groupe HEC, Paris.

Laura LEE DOWNS, historienne, EHESS, Paris.

Thérèse LOCOH, démographe, INED, Paris.

Catherine MARRY, sociologue, LASMAS-CNRS, Paris.

Margaret MARUANI, sociologue, CSU-CNRS, Paris.

Monique MERON, statisticienne, INED, Paris.

Danièle MEULDERS, économiste, Université Libre de Bruxelles, Belgique.

François MICHON, économiste, MATISSE-CNRS et IRES, Paris.

Michelle PERROT, historienne, université Paris-VII-Diderot.

Inga PERSSON, économiste, Université de Lund, Suède.

Robert PLASMAN, économiste, Université Libre de Bruxelles, Belgique.

Sophie PONTHEUX, économiste, INSEE, Paris.

Rachel SILVERA, économiste, MATISSE-université Paris-I-CNRS.

François DE SINGLY, sociologue, CERLIS-université Paris-V.

Catherine SOFER, économiste, université Paris-I.

Françoise THÉBAUD, historienne, université d'Avignon.

Judy WAJCMAN, sociologue, Research School of Social Sciences, Australian National University, Australie.

Centres de recherches

CERLIS : Centre de recherche sur les liens sociaux.

CNAM : Conservatoire national des arts et métiers.

CNRS : Centre national de la recherche scientifique.

CRH : Centre de recherches historiques.

CRHST : Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques.

CSU : Cultures et sociétés urbaines.

DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
du ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.

EHESS : École des hautes études en sciences sociales.

ENS : École normale supérieure.

GERS : Genre et rapports sociaux.

GRIOT : Groupe de recherche interdisciplinaire sur les organisations et le travail.

IDUP : Institut de démographie de l'université de Paris-I.

INED : Institut national d'études démographiques.

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques.

IRES : Institut de recherches économiques et sociales.

LASMAS : Laboratoire d'analyse secondaire et des méthodes appliquées à la
sociologie. Institut du longitudinal.

LEST : Laboratoire d'économie et de sociologie du travail.

MATISSE : Modélisation appliquée trajectoires institutionnelles stratégies
socio-économiques.

Sous la direction de

JACQUELINE LAUFER, CATHERINE MARRY
ET MARGARET MARUANI

Le travail du genre

Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe

PEU-T-ON, AUJOURD'HUI, s'intéresser au travail, à l'emploi, au chômage, sans voir la différence des sexes ? La question est moins saugrenue qu'il n'y paraît. Longtemps, les sciences sociales du travail ont ignoré le genre, l'ont traité comme une variable secondaire, subalterne et facultative. Nous n'en sommes plus là aujourd'hui, et c'est heureux.

Ce livre tente de décrire, discipline par discipline, l'émergence d'analyses sexuées du monde du travail. Il montre comment l'introduction du masculin/féminin renouvelle les approches, les problématiques et les concepts. Il explicite également les difficultés, les blocages et les embûches de l'exercice : le temps de la connaissance n'est pas toujours celui de la reconnaissance.

Retracer le parcours de la question des différences de sexe dans les sciences sociales du travail : tel est l'objet de cet ouvrage collectif pluridisciplinaire et international. Organisé par le groupement de recherche MAGE (Marché du travail et genre en Europe), il rassemble vingt-deux contributions émanant de sociologues, d'historien(ne)s, d'économistes, de statisticien(ne)s, de juristes, de politologues, de philosophes et d'anthropologues venus de différents pays.

■ *Jacqueline Laufer, sociologue, est professeure à HEC. Catherine Marry, sociologue, est directrice de recherche au CNRS. Margaret Maruani, sociologue, est directrice de recherche au CNRS.*

■ *Avec des contributions de : Philippe Alonzo, Armelle Andro, Christian Baudelot, Marlaine Cacouault, Anne-Marie Daune-Richard, Cécile Dauphin, Roger Establet, Michèle Ferrand, Annie Fouquet, Geneviève Fraisse, Delphine Gardéy, Maurice Godelier, Angela Groppi, Jacqueline Hecht, Helena Hirata, Juliane Jacobi, Jane Jenson, Michel Lallement, Marie-Thérèse Lanquetin, Laura Lee Downs, Thérèse Locoh, Monique Meron, Danièle Meulders, François Michon, Michelle Perrot, Inga Persson, Robert Plasman, Sophie Ponthieux, Rachel Silvera, François de Singly, Catherine Sofer, Françoise Thébaud, Judy Wajeman.*



Éditions La Découverte

ISBN 2-7071-4111-9

9 bis, rue Abel-Hovelacque

www.editionsladecouverte.fr

75013 Paris

35 €